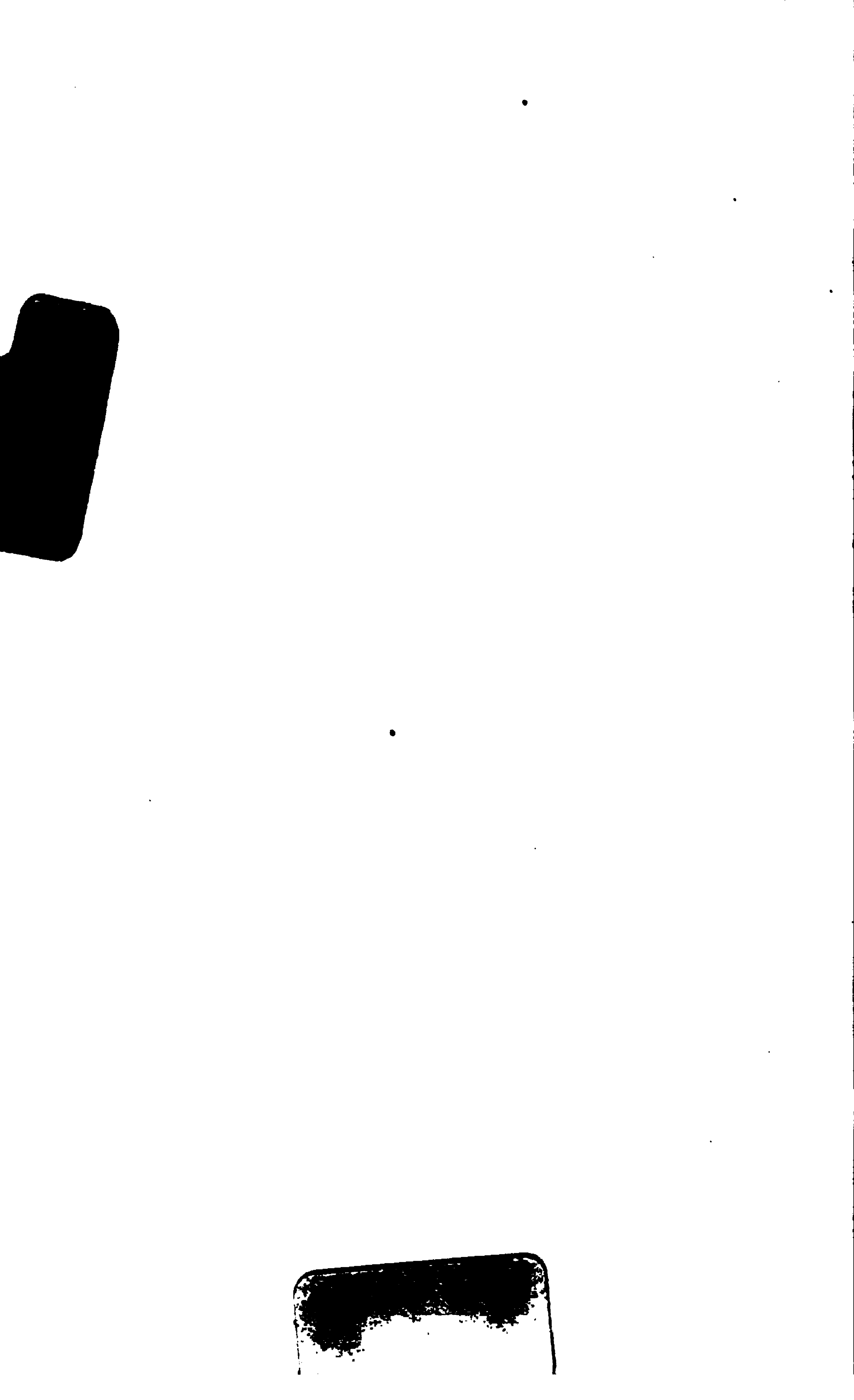
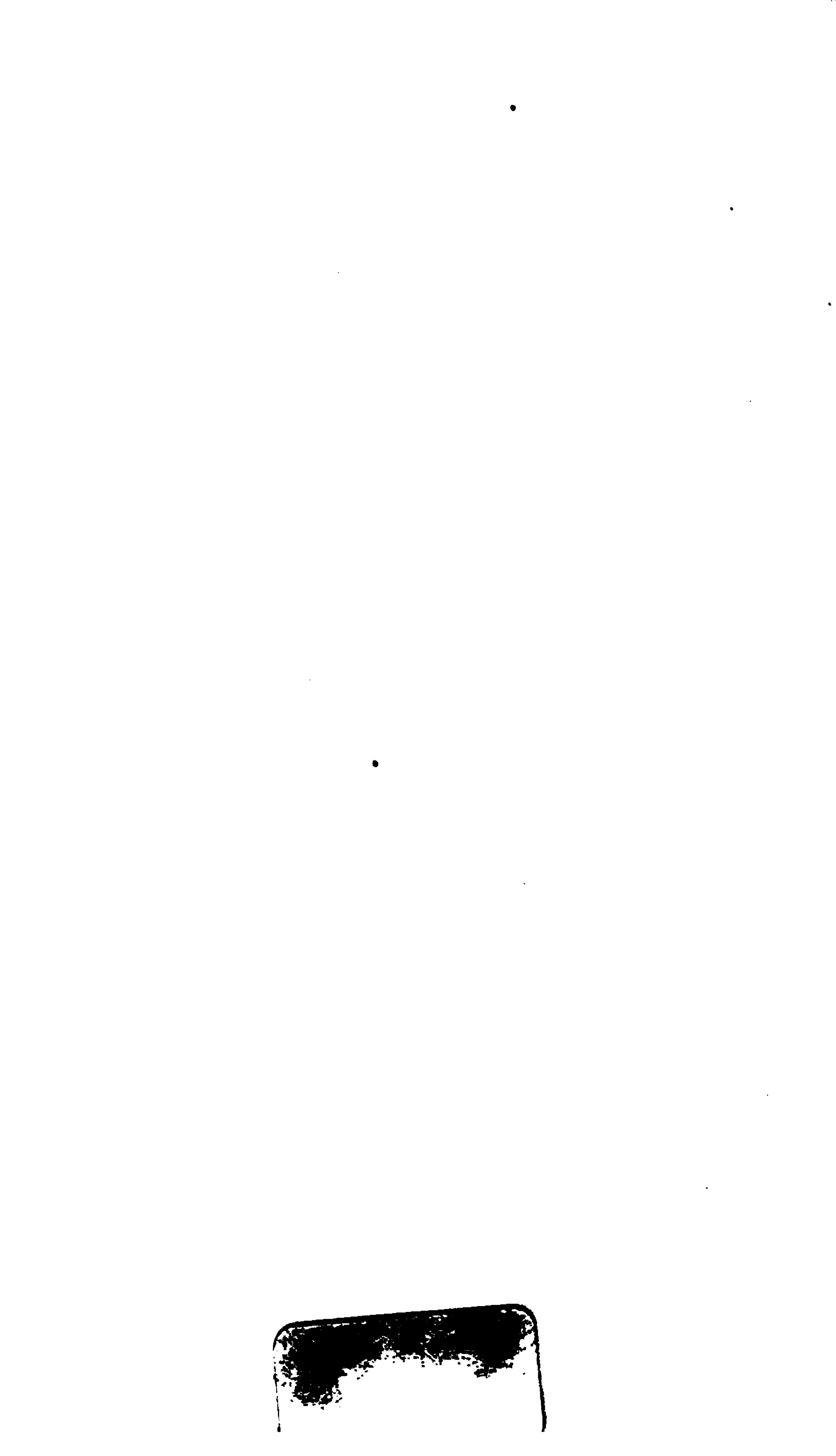
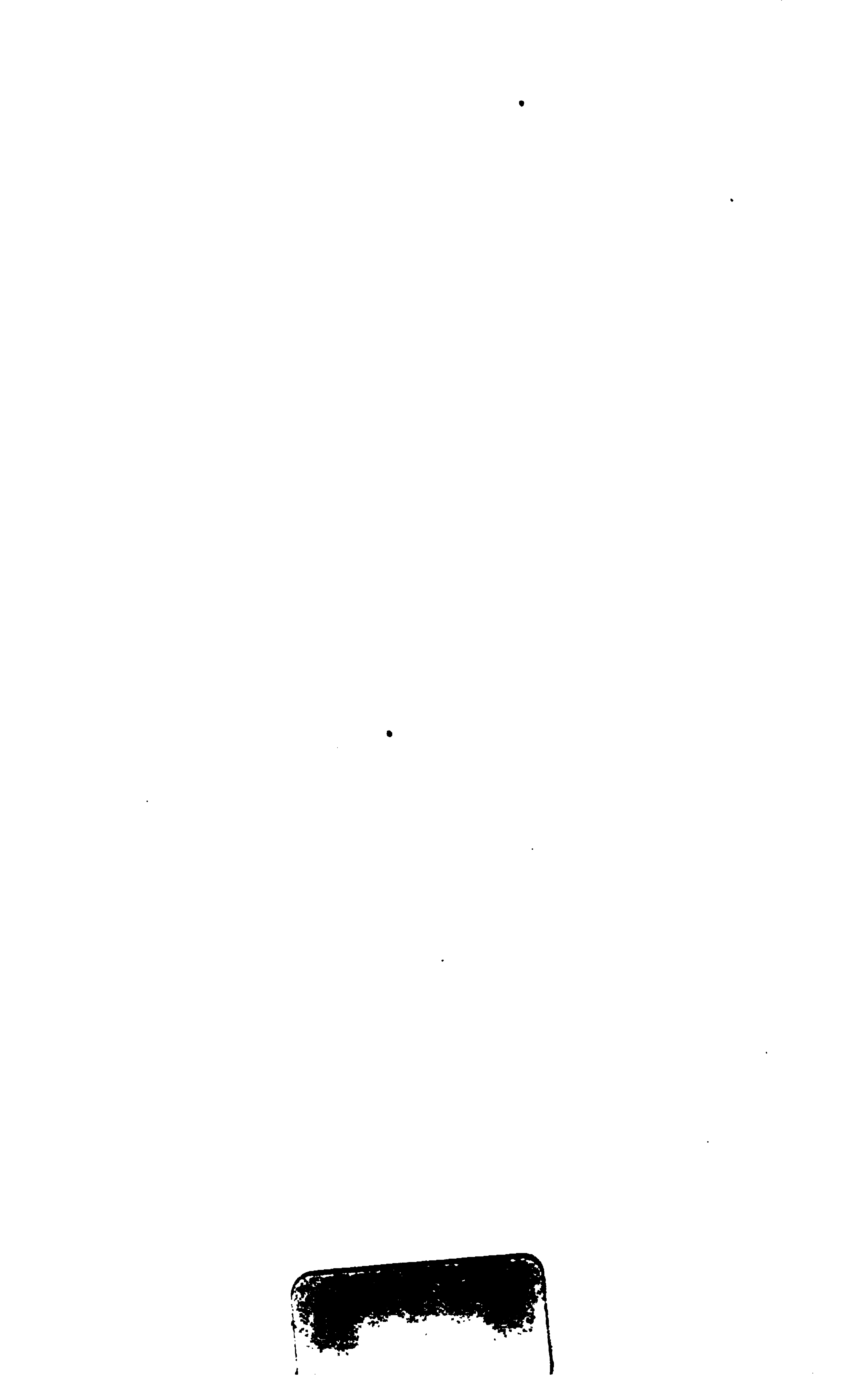








SOCIÉTÉ DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

XVII.

La Société n'entend approuver ni improuver les opinions émises dans les travaux qu'elle publie : elles appartiennent à leurs auteurs qui en sont seuls garants.

Les lettres, mémoires, etc., etc., doivent être adressés *(franc de port)* à M. LOUIS FABRE, Secrétaire de la Société, rue Traversière-de-l'Ange, 4, et les objets d'histoire naturelle à M. COMPANYO, Conservateur du Cabinet, rue Queya, à Perpignan.

SOCIÉTÉ

AGRICOLE,

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

DIX-SEPTIÈME VOLUME.

> Faisons tous nos efforts pour qu'on puisse dire un jour : Il y eut à Perpignan une société d'hommes à intentions généreuses, dont les travaux furent utiles à leur pays.
>
> (JAUBERT DE RÉART, 1er Bulletin, p. 4.)

PERPIGNAN,
IMPRIMERIE DE CHARLES LATROBE,
SUCCESSEUR DE J.-B. ALZINE,
Rue des Trois-Rois, 1.
1868.



SOCIÉTÉ

AGRICOLE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

SÉANCE PUBLIQUE DU 6 SEPTEMBRE 1868.

Présidence de M. Companyo père, Vice-Président.

La séance publique de la Société, qui d'ordinaire se tenait vers la fin du mois de juillet, n'a eu lieu, cette année, que le 6 septembre. Les causes de ce retard ont été les chaleurs excessives d'un été exceptionnel, et une indisposition prolongée de M. le Président, qui n'a pu assister à cette solennité.

Il a été suppléé par M. le Vice-Président. A côté de M. le vénérable docteur Companyo père, étaient placés : M. Baragnon, secrétaire-général de la Préfecture, représentant l'autorité départementale ; MM. les Directeurs et MM. les Secrétaires des diverses Sections de la Société.

L'assemblée a été nombreuse, plus nombreuse même que les années précédentes ; ce qui ferait désirer un local plus spacieux pour ces réunions publiques.

M. le docteur Companyo a ouvert la séance par une allocution, où il a exposé succinctement les travaux de la Société depuis la publication de son dernier Bulletin.

Les lectures, qui par leur variété ont pleinement justifié les trois dénominations d'Agricole, Scientifique et

Littéraire adoptées par la Société depuis 1839, ont ensuite eu lieu dans l'ordre suivant :

1° M. Labau a lu une notice sur les concours régionaux ;

2° M. Alart, une notice sur le fils de Jacques d'Armagnac, en Roussillon ;

3° M. Fabre de Llaro, Léon, un rapport sur les concours de poésie et d'histoire ;

4° M. Mercadier, un petit poëme intitulé : *Les Orphelins ;*

5° M. Ablard, un mémoire sur la sériciculture ;

6° M. l'abbé Delhoste, une notice intitulée : *De l'Histoire de l'harmonie religieuse au quinzième ou au seizième siècle, en Roussillon ;*

7° M. Fabre, Louis, une traduction en vers français d'une satire d'Horace (IXe du Ier Livre) intitulée : *Molestus assecla* (Le Fâcheux) ;

8° Lecture des pièces couronnées.

M. le Président proclame ensuite les noms des lauréats et remet à chacun son diplôme.

CONCOURS DE POÉSIE.

1er Prix. (Médaille d'argent grand module).

M. A. Blanc, pour son Ode : *Le Travail.*

2e Prix. (Médaille d'argent module moyen).

Mlle Adolphine Bonnet, de Muret, pour sa poésie : *Pourquoi?*

MENTIONS.

Mlle Adolphine Bonnet, pour sa poésie : *Tu peux choisir.*
M. G. Vara, de Naples.
M. Léon Baylet, curé à Saint-Cyprien.
M. Jules De Lamer.
M. Léon Rambaud, avocat à Lyon.

CONCOURS D'HISTOIRE.

Mention avec insertion au Bulletin.

M. Ernest Delamont, de Prades, à Bordeaux.

SECTION DES SCIENCES.

Récompenses hors Concours.

Services Scientifiques rendus à la Sériciculture.

Médaille d'or.

M. Maillot, Agrégé de l'Université.

Médaille d'argent module móyen.

M. André Ablard, fils.

ARTS MÉCANIQUES.

Médaille d'argent.

M. Gaspard Schleicher, à Perpignan.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

Médaille d'argent.

M. François De Massia, à Molitg-les-Bains.

SECTION DES LETTRES.

Médaille d'argent module moyen.

M. Bourges, instituteur public à Vinça, à titre d'encouragement pour sa méthode de lecture et d'écriture.

SECTION D'AGRICULTURE.

SÉRICICULTURE.

1° Primes de 200 fr., allouées par S. Exc. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce:

Mlle Claire Dorca, à Perpignan.
M. Édouard Montoya, à Perpignan.
Mme veuve Philip, à Perpignan.

2° Médailles d'argent.

M. Pierre Sibieude, à Perpignan.
M. Ange De Gonzalvo, à Estagel.
M. Baptiste Billès, à Villeneuve-de-la-Rivière.

Médailles de bronze grand module.

M. Jean De Gonzalvo, à Estagel.
Mme veuve Marguerite Bergue, à Estagel.
M. Soubirane, à Saint-Laurent-de-Cerdans.
M. Joseph Mespliès, à Perpignan.
M. Douadille, instituteur, à Rasiguères.

Médailles de bronze petit module.

M. Joseph Garrigue, maire à Montner.
M. Xavier Marty-Andrillo, à Estagel.
M. André Saris, à Perpignan.
Mlle Dordan, à Latour-de-France.

HORTICULTURE.

Médailles d'argent.

M. Jacques Pacha, à Ille.
Mme veuve Marqui, à Ille.

Médailles de bronze grand module.

M. Sébastien Carrère.
M. Jean Carrère.
M. Joseph Marty.

Médailles de bronze petit module.

M. Jean Coll, à Perpignan.
M. Pierre Godaill, à Perpignan.
M. Emmanuel Batlle, à Perpignan.
M. Jean Piquet, à Perpignan.
M. Claude Becque, à Perpignan (Services Agricoles).

APICULTURE.

Médaille de bronze grand module.

M. François Ballayre, à Vernet-les-Bains.

Des primes en argent, données par la Société, ont été distribuées en outre à Mlles Léocadie Bourat, Louise Coronat, M. Jean Vidal, de Latour-de-France;—Mme Garrigue, de Montner;—MM. Margail et Brial, d'Ille;—MM. Faberon et Narac, de Millas;—M. Jacques Chiridat, de Saint-André;—Mlle Llopet, à La Guardia, tous sériciculteurs; — à MM. Claude Becque, Louis Delmont et Martin Malé, pour services ruraux;—à Marie Castany, de Vingrau, pour services domestiques.

La Société a distribué encore une somme de 2.445 fr., allouée par le département pour l'amélioration de la race bovine, à cinquante agriculteurs des différents cantons de nos trois arrondissements.

POUR LES TAUREAUX.

Canton d'Arles-sur-Tech.

M. Jean Banaix, au Mas d'en Serre, Arles............	80 f
M. Jean Calvet, à Cortsavi..........................	60
M. Jacques Llanes, à Arles-sur-Tech................	40
M. Michel Casson, à Cortsavi........................	25

Canton de Prats-de-Mollô.

M. Jean Magenti, à Prats-de-Mollô..................	80
M. André Coste, à Prats-de-Mollô...................	60
M. Jean Raynal, à Prats-de-Mollô..................	40
M. Michel Colomé, à Prats-de-Mollô................	25

Canton d'Argelès-sur-Mer.

M. Joseph Turé-Padaillé, à Argelès-sur-Mer..........	80
M. Côme Peyrot, à Argelès-sur-Mer..................	60
M. Côme Peyrot, à Argelès-sur-Mer..................	25

Canton de Thuir.

M. Jacques Pouill, à Thuir..........................	60
M. Antoine Badie, à Thuir..........................	40

Canton de Perpignan.

M. Joseph Foxonet, à Alénya........................	80

Canton de Latour.

M. François Duchan, à Cuchoux.....................	60

Canton de Millas.

M. Joseph Clanet, à Néfiach.........................	80
M. André Bonafos, à Saint-Féliu-d'Amont............	60
M. Baptiste Dauderny, au Soler.....................	40
M. Joseph Roig, à Ille.............................	25
A Reporter.............	1020 f

Report............ 1020 f

Cantons de Prades et de Vinça.

M. Charles Frégeville, à Corneilla-du-Conflent.........	80
M. Remi Jacomy, à Ria..........................	60
M. François Dorandeu, à Marquixanes...............	40
M. Joseph Llech-Sobraquès, à Estoher...............	25

Canton de Sournia.

M. Pierre Fillols, à Tarérach.......................	60
M. Louis Roger, à Sournia........................	40
M. Jean-Baptiste Detés, à Sournia..................	25

Canton d'Olette.

M. Emmanuel Drapé, à Thorent....................	80
M. Gaudérique Delcasso, à Sansa..................	60
M. Jean Escarro, à Oreilla.........................	40
M. Baptiste Clastres, à Juncet......................	25

Canton de Mont-Louis.

M. Pierre-Martin Blanc, à La Cabanasse..............	80
M. Antoine Pesqué, à Formiguères..................	60
M. Jean Gasté, à Saint-Pierre......................	40
M. Pierre Basso, à Llanes.........................	25

Canton de Saillagouse.

M. Bonaventure Margail, à Dorres..................	80
M. Jean Calvet, à Saillagouse......................	60
M. Joseph Durand, à Err..........................	40
M. Ange Pastor, à Enveitg.........................	25

A Reporter............ 1965 f

Report...........	1965 f

POUR LES VACHES.

M. Jean Banaix, métayer à Arles-sur-Tech............	40
M. François Barthe, à Prats-de-Mollö................	40
M. Joseph Turé-Padaillé, à Argelès-sur-Mer..........	40
Mme Caroline Bimar, veuve Claret, à Thuir............	40
M. Jean-François Rolland, au Mas Pradal, Perpignan...	40
M. Pierre Delunca, à Bélesta.......................	40
M. François Parès, à Ille..........................	40
M. Remi Jacomy, à Prades..........................	40
M. Paul Gandon, à Felluns..........................	40
M. Antoine Félip, à Oreilla.........................	40
M. Louis Bourre, à Saint-Pierre.....................	40
M. Jean Calvet, à Saillagouse.......................	40
Total..............	2445 f

ALLOCUTION DE M. LE DOCTEUR COMPANYO,

Vice-Président,

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Officier de l'Instruction publique.

La Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, voit tous les ans, réunie dans ce local, l'élite des hommes laborieux qui se livrent avec discernement à la culture des sciences et des lettres, et au développement de l'agriculture dans toutes ses branches.

Ces réunions resserrent les liens de confraternité et mettent en relief les travaux qui méritent le mieux d'être encouragés.

Cette année, diverses circonstances ont retardé le jour de cette réunion : d'abord les chaleurs excessives qui se sont prolongées ; l'indisposition de notre président qui se continue, et les travaux du Conseil général qui devaient empêcher M. le Préfet de venir présider cette séance. C'est avec bonheur que nous pouvons aujourd'hui vous exprimer toute notre satisfaction, et vous livrer les récompenses si justement méritées.

De tout temps la Société des Pyrénées-Orientales a fait tous ses efforts pour encourager l'émulation des personnes qui se distinguent par leurs travaux. Dans sa vive sollicitude pour tout ce qui intéresse les sciences, les lettres et l'agriculture, elle s'est divisée en sections, ce qui lui

permettra de mieux apprécier les travaux de tous, en encourageant par des primes et des médailles les bons résultats obtenus dans chacune de ces sections.

Dans les premiers temps de l'existence de notre Société, l'agriculture a eu la plus large part des récompenses accordées, et la Société apprécie avec intérêt que ses efforts aient été compris; car le croisement de la race bovine du pays avec les races supérieures à celles du département, nous donne des sujets plus beaux et plus en rapport avec nos besoins.

Les races ovine, chevaline et porcine ont suivi les mêmes progrès.

L'on s'applique à combattre avec persévérance et énergie la dévastation déplorable amenée dans nos belles forêts, par l'existence antérieure d'un grand nombre d'usines métallurgiques éloignées des mines de houille qui auraient pu les alimenter.

Les commissions envoyées par la Société sur divers points du département pour vérifier et récompenser le reboisement de nos terrains en pente, a produit un très bon résultat. Les récompenses accordées ont activé le mouvement; mais il marche avec lenteur dans divers cantons; il faut plusieurs années pour qu'un arbre se développe, et les nombreux troupeaux qu'on élève dans le pays et qui doivent parcourir les vacants, pour se maintenir, sont une des causes premières qui empêchent le reboisement.

Redoublons d'efforts pour faire bien sentir aux cultivateurs et aux propriétaires de ces immenses vacants, que la prospérité du pays dépend de la reproduction des forêts abattues.

L'apiculture est en grand progrès; le nombre des ruches a doublé presque dans tous les cantons où l'on s'occupe de l'éducation des abeilles; la quantité et la beauté du miel que l'on retire à chaque récolte rémunère avantageusement le cultivateur. Ce bon résultat est la conséquence des encouragements que vous avez accordés à cette industrie.

La sériciculture, après avoir traversé quelques années désastreuses par suite des maladies qui ont atteint les vers et fait éprouver des pertes considérables aux éducateurs, vient d'entrer dans une nouvelle phase, et nous avons pu constater cette année en général que les éducations ont été beaucoup plus prospères. Les expériences microscopiques de M. Pasteur, que la Société continue avec persévérance, nous donnent l'espoir que le Roussillon est appelé à régénérer ce lépidoptère. La Société, avec l'initiative de son président, n'a rien négligé pour arriver à ce résultat.

Déjà la graine qu'elle avait recueillie l'an dernier dans de bonnes conditions et qu'elle a distribuée à divers éducateurs, a donné des rendements considérables.

Le grainage fait par la Société cette année, avec toutes les conditions de santé que lui ont offertes les éducations de l'an dernier soumises aux observations microscopiques, nous fait espérer que la récolte de l'année prochaine donnera des résultats très heureux.

La sériciculture est en voie de progrès. Des améliorations considérables s'effectuent, et avec de la persévérance nous arriverons sous peu à compenser les sacrifices que se sont imposés les éducateurs.

La science nous a fait part de diverses observations

microscopiques et météorologiques qui ont été justement appréciées.

Les arts mécaniques ont trouvé un interprète dans notre département.

Les adeptes des beaux-arts ne nous font pas défaut.

La littérature, la poésie, ont des disciples enthousiastes dans plusieurs de nos membres.

La Société a rendu justice au mérite de tous et a plus particulièrement fixé son attention sur l'œuvre remarquable d'un fils du Roussillon; elle l'a proclamé en lui décernant le premier prix de poésie.

Comme on le voit par ce court exposé, la Société suit le mouvement progressif dans toute l'étendue de ses forces. Elle est appuyée et encouragée par le gouvernement, qui prend vivement à cœur les intérêts agricoles, et dont la sollicitude bien comprise s'attache à améliorer l'exploitation des terres; à accroître nos ressources en substances alimentaires et propres à l'industrie; à enrichir la France de produits nouveaux, que nos commandants de frégate rapportent de ces expéditions lointaines, accomplies avec tant de dangers, et que des hommes éminemment voués à l'agriculture et à la science s'efforcent de naturaliser sur notre territoire.

En un mot, le gouvernement de l'Empereur accorde à tous sa protection éclairée, et peut s'enorgueillir à juste titre de ces conquêtes précieuses.

NOTICE

SUR LES CONCOURS RÉGIONAUX,

Par M. Labau, Directeur de la Section d'Agriculture.

MESSIEURS,

L'année dernière je soumis à la Section d'Agriculture un projet sommaire d'organisation des concours départementaux.

Mes collègues comprirent combien l'idée mise en application pouvait être féconde en bons résultats.

Je m'autorise de leur approbation pour en faire aujourd'hui un exposé, dont le développement soit en rapport avec la hauté valeur pratique de l'institution.

Appeler tour à tour nos chefs-lieux d'arrondissement à bénéficier de ces expositions, sans perte de temps, sans dépenses d'argent, l'agriculteur désireux de s'instruire trouverait à sa porte, en quelque sorte, toutes les productions de sa localité, il pourrait les étudier à son aise et sous tous les aspects.

Les immenses bienfaits des concours régionaux prouvent suffisamment l'utilité de ces modestes et instructives fêtes de l'Agriculture.

Les relations qui s'établiraient entre hommes du métier engendreraient l'émulation, et de là au progrès la distance n'est pas grande.

Des conférences faites sur les lieux par des hommes

spéciaux, sur chacune des branches de l'industrie agricole, achèveraient de rallier les indifférents, en leur faisant comprendre que le vaste et varié chantier rural a besoin lui aussi d'être éclairé par le flambeau de la science.

La Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, depuis 35 ans, fait tous ses efforts pour dégager des langes de la routine l'industrie la plus utile, du plus grand nombre, indispensable à toute société bien établie; bien comprise, elle peut défier les épreuves les plus difficiles que Dieu nous réserve probablement pour activer notre intelligence, nous tenir toujours en haleine......!

Ces soubresauts que nous éprouvons, ces hausses, ces baisses, détruisent fatalement l'harmonie entre la production et la consommation, elles viennent périodiquement jeter l'alarme même dans les esprits les moins timorés, la perplexité dans le cœur des gouvernants comme des gouvernés.

Notre modeste compagnie s'occupe, Messieurs, depuis sa fondation, de diriger tous les genres de talents, elle les encourage par ses conseils et ses faibles ressources; tous les ans, à pareille époque, elle décerne dans cette enceinte, en séance générale et solennelle, des distinctions honorifiques et pécuniaires aux applaudissements d'une assemblée nombreuse, appartenant à toutes les classes de la société. Les lauréats sont impressionnés agréablement de ces marques de sympathie qui éclatent avec tant de spontanéité.

L'Agriculture reçoit sa bonne part de notre mince budget, et malgré cette générosité, le progrès est lent à

se réaliser. Peut-il en être autrement? Le Conseil général accorde une somme de 2.100 fr., la Société 500 fr., total, 2.600 fr. Cette somme est disséminée dans dix-sept cantons, elle est destinée à encourager les propriétaires qui se livrent à la multiplication et à l'amélioration des animaux qui appartiennent à l'espèce bovine et ovine.

Des primes de 25 à 80 fr. sont accordées aux cultivateurs; ces primes sont illusoires et produisent dans certaines circonstances l'effet inverse, elles découragent les éleveurs; il en est de même de la séricicultare et de l'apiculture.

Dans mon opinion, les concours bien organisés sont appelés à jouer un beau rôle dans l'agriculture Roussillonnaise.

Notre concours se composerait de quatre divisions ·

1re Division : Animaux;

2me Division : Produits agricoles;

3me Division : Mécanique agricole;

4me Division : Prime d'honneur, médaille d'or de la valeur de 1.000 fr. accordée au propriétaire qui aurait fait faire le plus de progrès à la culture de l'arrondissement.

En me déclarant le partisan convaincu de l'avenir des concours bien institués, je n'ai pas la prétention, Messieurs, d'indiquer un remède à tous les maux, cette panacée universelle ne peut être que l'apanage de l'ignorance ou du charlatanisme. Ce serait en vain que l'on voudrait arrêter les vents violents, véritables tempêtes qui désolent nos plantes, la sécheresse, la grêle, les rosées blanches.

Mais l'action des agents atmosphériques a une influence d'autant moins pernicieuse que les plantes sont dans leur

habitat naturel et que leur milieu a été préparé suivant les lois rigoureuses de la physiologie végétale.

Les terres travaillées profondément et saturées d'engrais normaux, donnent toujours des résultats supérieurs eu égard au capital d'exploitation; c'est un fait acquis à l'Agronomie et qui n'est certes pas ignoré des praticiens observateurs.

Du règne végétal au règne animal la distance est petite, quelquefois même insaisissable; néanmoins pour ce qui a trait aux animaux domestiques la différence est tranchée.

La science des Linnée, des De Candolle, des Tournefort, des Richard, en prenant une direction plus pratique, a enrichi nos jardins, nos champs d'une foule de plantes qui, au point de vue de l'utilité et quelquefois de l'agrément, nous rendent des services immédiats. La botanique est la science pure de l'Agriculture.

La zoologie est une mine inépuisable pour les hommes laborieux. La voie tracée de main de maître par deux hommes illustres, Buffon et Georges Cuvier, il n'y a qu'à la suivre, l'améliorer et la mettre en rapport avec nos besoins sociaux. La zootechnie est née de cet embranchement des sciences naturelles, son apparition dans le monde agricole est due à de Gasparin, l'agronome le plus savant des temps modernes.

C'est au développement de cette partie technique de la zoologie, que nous sommes redevables de l'amélioration raisonnée de toutes nos races d'animaux domestiques. Bacwel, Colling, en Angleterre, avaient produit des spécimens remarquables de la race Durham qui firent sensation sur le continent à partir de 1830. Ces simples

fermiers eurent pour eux un milieu favorable, du jugement et de la persévérance, c'est par la sélection qu'ils obtinrent de magnifiques résultats. Cette leçon des deux célèbres éleveurs ne fut pas perdue, et leurs compatriotes en appliquèrent les principes à toutes les races d'animaux domestiques de l'Angleterre, le chat fut même amélioré, le cheval acquit par le croisement de deux races différentes et exotiques, la jument Normande et le cheval Arabe, des qualités qui en font encore aujourd'hui le premier cheval de course du monde.

Les concours entretiennent l'émulation , offrent des leçons pratiques, faciles à saisir dans toutes les parties de l'Agriculture, ils vulgarisent la science d'application, c'est, en un mot, un puissant moyen à employer pour la faire arriver au niveau de ses sœurs cadettes : l'Industrie et le Commerce.

Terminons en reproduisant ce qu'a dit le savant Jaubert-de-Réart : « Faisons tous nos efforts pour qu'on « puisse dire un jour : il y eut, dans les Pyrénées-« Orientales, une société d'hommes à intentions géné-« reuses, dont les travaux furent utiles à leur pays. »

MÉMOIRE

SUR LA SÉRICICULTURE,

Par M. Ablard, Membre résidant,
Secrétaire-Rédacteur de la Commission départementale de Sériciculture.

« Sur l'arbre fécond de Pyrame,
« Le ver à soie ourdit sa trame
« Qui pare les dieux et les rois. »
(Bernis.)

Lorsque le poëte écrivait ces vers, nous étions loin déjà du temps où Henri II mettait le premier des bas de soie. Mais nous étions près de l'acte impolitique du grand règne, qui chassa des Cévennes des familles nombreuses dont l'industrie sérigène profita à l'étranger; et la soie était bien alors le luxe des grands : « Des rois et des dieux. »

Le temps a marché; la Constituante en brisant les entraves de l'industrie lui donna un nouvel essor; le bien-être se répandit, et la soie, grâce encore à l'ingénieuse découverte de Jacquard, devint la parure de tous. Toujours estimé, le premier entre tous, ce précieux tissu fut et sera une richesse de la France.

Mais la sériciculture qui « versait chaque année plus de 100 millions dans quarante départements et alimentait nos plus riches manufactures, a été un moment menacée d'une destruction totale. » Une maladie dont

l'origine est encore inconnue décimait, anéantissait les chambrées, ruinait un grand nombre d'éducateurs. La fabrication de la soie en recevait un contre-coup désastreux : le salaire des ouvriers tombait de 12 fr. à 1 fr. 50; les commandes cessaient, car les prix de vente s'élevaient et les manufactures devaient se fermer. Comme pendant la crise cotonnière amenée par la lutte fratricide qui ensanglantait les États-Unis d'Amérique, le chômage, le dénuement, la misère, voilà quelle était l'alarmante perspective de populations trop éprouvées, d'ouvriers bien malheureux. Comme alors aussi, le gouvernement s'est ému ; il a pris des mesures protectrices, et la science s'est mise à l'œuvre pour arrêter le mal.

M. Pasteur, aidé par les savantes recherches des Guérin-Méneville, des de Quatrefages, des Dumas, des Filippi, Cornélia, Osimo, Vittadini, constata que le principe morbide n'était point dans la feuille de mûrier, comme on l'avait pensé, mais qu'il se trouvait dans la graine elle-même. Il fallait donc choisir des graines non infectées par la maladie et les employer à la reproduction. Le Japon nous envoya ses produits que le fléau n'avait pas atteints : ce fut insuffisant.

Après des études profondes et consciencieuses qui ne laissaient rien au hasard, M. Pasteur découvrit enfin le moyen de se procurer des graines saines dans nos propres éducations. Il remarqua que la présence de corpuscules vibrants, multipliés dans les vers malades, entraînait toujours la destruction de la chambrée.

Ce point bien établi, on n'avait qu'à prendre, pour la reproduction, des graines provenant des vers non corpusculeux. Le procédé est simple : on hâte l'éclosion de

quelques chrysalides en soumettant les cocons à une température de 30 à 40 degrés; on examine au microscope les chrysalides et les papillons ainsi obtenus, et si l'on constate plus de 5 p. °/₀ sujets corpusculeux, il faut livrer la chambrée entière à la filature. Au-dessous de ce chiffre on la réserve pour le grainage.

Tout cela ressort de l'exposé de M. le comte de Casabianca, dans la séance du Sénat du 28 juillet dernier. Cet exposé dit aussi la part que notre Société a prise dans l'œuvre de la régénération des vers à soie, et nous avons voulu vous la faire connaître. C'était même un devoir pour la Société. Ce devoir je viens le remplir.

Messieurs,

Ce qui est en ce moment du domaine de la science, des faits réels, n'était, il y a deux ans, que conjecture ou objet d'étude. M. Pasteur se livrait à des travaux persévérants, et donnait des indications marquées au coin d'une conviction profonde. Il devait être secondé par les Compagnies de Province. La nôtre n'épargna rien, dans une bien petite sphère sans doute, pour arriver à la détermination des faits dont dépendaient de graves intérêts.

Une Commission séricicole, nommée par M. le Préfet et formée dans le sein de la Société, devait prendre les mesures réclamées par la situation.

En 1867, M. Pasteur avait visité avec M. Vilallongue, président de la Société, et M. Siau, membre de la Commission, un grand nombre de magnaneries de notre département; il soumit à l'examen microscopique les chrysalides et les papillons, désigna l'éducation de Mme Guchens comme devant donner de bons résultats, et

quelques éducations très corpusculeuses furent signalées impropres à la reproduction.

La Société de Perpignan eut foi dans les indications de M. Pasteur; elle devait constater l'excellence de ses procédés de sélection. Les prévisions du savant se sont toutes réalisées; les faits le prouveront.

Pour l'aider autant que possible, selon la mesure de ses faibles forces, dans la haute mission qu'il remplissait, la Société acheta les cocons de Mme Guchens; par les soins de M. le Président, un grainage fut opéré, et la graine obtenue a été distribuée dans 22 communes. C'était une expérience publique et décisive qui était tentée. Mais il ne suffisait pas de donner une graine presque irréprochable aux éducateurs, la Société leur devait des conseils pour conduire heureusement l'éducation, et c'est là qu'a commencé, en 1868, la tâche de la Commission de sériciculture.

Les chambrées du département ont été visitées; les recommandations qui pouvaient assurer le succès ont été faites : on a insisté sur l'isolement à adopter pour la graine Guchens. Le plus grand nombre des éducateurs s'y est conformé; un petit nombre est resté dans les vieilles coutumes: il en est résulté des dommages regrettables; mais ces exceptions ont servi à confirmer l'excellence de la méthode de M. Pasteur.

Les cocons une fois produits, le tour des observations microscopiques arrivait. Avant de faire l'exposé de ces observations, il est nécessaire d'établir les résultats offerts à la vue; M. Pasteur les avait prévus.

Les éducations isolées, sans contact du matériel précédemment employé, et faites dans les conditions pres-

crites, ont fourni des cocons égaux, d'une grande finesse et d'une force désirable.

Celles dont l'isolement n'a pas été complet, ou qui n'ont pas été faites dans de bonnes conditions hygiéniques, n'ont pas présenté les mêmes résultats, mais il y a eu une amélioration sensible, évidente, qui sera pour plusieurs un utile enseignement.

En résumé, les principes Pasteur ont été répandus dans notre pays; ils ont été accueillis avec reconnaissance par les 189 éducateurs qui se trouvent répartis entre 34 communes.

En suivant ces principes, on est arrivé à une récolte de cocons rémunératrice et pleine de promesses pour l'avenir.

Il n'y avait plus qu'à se confirmer dans les espérances conçues. La science avait parlé l'an dernier; c'était encore à la science à dire le dernier mot, à corroborer les essais précédemment faits. Les résultats sont des plus concluants.

M. Pasteur avait annoncé que les éducations infestées de corpuscules ne pouvaient réussir. L'une de ces éducations a été détruite par les morts-flats, maladie bien distincte de la pébrine ou des corpuscules. Les autres ont été l'objet d'une étude attentive. Notre savant collègue le docteur Aimé Massot soumit les graines d'une chambrée corpusculeuse à l'examen du microscope, le 10 septembre 1867 et le 10 mars 1868, et remarqua toujours la présence de corpuscules. Il mit cent graines à éclore dans son cabinet : 25 ne bougèrent pas; 75 vers naquirent du 3 au 8 avril; la plupart moururent dans les 15 premiers jours, présentant tous des corpuscules plus ou moins nombreux. Le 25 avril, il ne restait que cinq vers

faibles et peu développés qui ne tardèrent pas à périr. Ils étaient aussi très corpusculeux.

Parallèlement à cette petite éducation, M. Massot en a fait une autre, avec les mêmes soins minutieux, de graines sans aucune trace de la maladie, provenant de vers corpusculeux. Elle a donné, pour tout résultat, *neuf cocons faibles* sur cent graines. Tel a été à peu près le sort des chambrées infectées.

Ainsi c'est décisif, les éducations corpusculeuses sont fatalement condamnées.

Cette expérience de M. Aimé Massot faisait attacher plus d'intérêt aux observations à faire sur les éducations de la graine de la Société ou Guchens. La Société devait ardemment désirer la venue de M. Pasteur dans le département des Pyrénées-Orientales pour l'aider dans ses investigations. Retenu dans le Gard, il pria M. Maillot, qui l'assiste dans sa mission, de se mettre à la disposition de la Société; l'œuvre entreprise a donc pu être poursuivie. M. Maillot s'est acquis des droits à la reconnaissance du pays.

La Commission de sériciculture fit un appel aux éducateurs pour les engager à soumettre leurs produits à l'examen microscopique. Cet appel fut entendu. M. Maillot a consacré 20 jours à la vérification de plus de 120 éducations; il a accompli sa tâche de dévouement avec un zèle au-dessus de tout éloge, et la Société a fait moins qu'elle n'aurait voulu en l'inscrivant au nombre de ses membres et en lui votant une médaille d'or.

Après les constatations de M. Maillot, la Commission de sériciculture, dans une lettre particulière, conseillait ou le grainage ou la livraison à la filature.

Des faits d'une haute importance sont ressortis des observations microscopiques, savoir :

Que les graines de la Société ont fourni les résultats les meilleurs et que la régénération est non-seulement possible, mais certaine, incontestable;

Que, par la livraison à la filature, les graines qui auraient pu perpétuer le mal ont été retirées de la circulation;

Que le Département y a trouvé un avantage réel, un profit considérable : le type primitif de la race jaune roussillonnaise a été reconstitué;

Enfin, que les éducations sont faites avec plus d'intelligence, et que la confiance est dans tous les esprits.

Voilà de beaux résultats; la Société en est presque fière, mais elle les attribue tous au savant illustre qui les a provoqués et préparés. C'est dire qu'elle estime justement le service que M. Pasteur a rendu à l'industrie séricicole, à la France qu'honore son dévouement autant que sa supériorité scientifique.

M. Maillot n'a pas seulement fait l'examen microscopique des chrysalides et des papillons qui lui ont été soumis; il a mis son expérience et son savoir au service de la Société; il a dirigé les éducateurs dans ce qu'il leur restait à faire, et, visitant le Département avec M. Siau, il s'est assuré que ses indications étaient suivies par ceux qui les avaient reçues. Enfin, il a exercé au maniement du microscope M. Ablard, fils, qui a pu l'assister d'abord, et ensuite continuer les travaux après son départ.

La Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales pouvait considérer sa mission comme

terminée; mais elle a pensé qu'elle devait encore assurer un autre avantage au Département : en faire en quelque sorte le centre d'approvisionnement des éducateurs du Midi.

Nous avons eu une bonne graine et un bon rendement. Mais il nous faut une graine irréprochable et le rendement maximum. Nous sommes pour cela dans une situation climatérique exceptionnelle; nous devons en profiter pour le bien du pays, pour l'industrie qui réclame les efforts de tous.

Dans ces vues, deux grainages ont été entrepris et conduits avec un soin remarquable par notre président, M. Sylvestre Vilallongue. Le premier a été fait d'après la méthode ordinaire; le second, comptant 1.020 couples, a été cellulaire. M. Ablard, fils, a vérifié chaque couple en particulier, et il en a constaté 592 de complétement exempts de corpuscules. La graine de ces 592 couples a été conservée pour être distribuée gratuitement, comme l'année dernière; elle sera confiée à des mains habiles, à des éducateurs consciencieux.

L'autre graine, le couple n'offrît-il qu'un corpuscule, a été rigoureusement rejetée.

Le grainage ordinaire a donné de bons résultats; il n'en pouvait être autrement, car les cocons provenaient des éducations constatées les meilleures parmi les bonnes, savoir : de celles de Mlle Dorca, de M. Montoya, des Dames veuve Philip et Guchens.

Mme Guchens avait déjà obtenu l'année dernière une des trois primes accordées par S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture. Cette année, la Commission séricicole a dû demander ces prix d'honneur pour Mlle Dorca, M. Mon-

toya, Mme veuve Philip. Nous devons regretter que l'approbation ministérielle ne soit pas encore parvenue à la Société. La remise des diplômes sera donc différée. En seconde ligne viennent des éducateurs soigneux et intelligents qui ont mérité des médailles. On entendra bientôt proclamer leurs noms.

Le succès de la campagne présente est une garantie de celui de la campagne prochaine, et le but que la Société se propose sera sûrement atteint. Ne l'est-il pas déjà en quelque sorte?

Après le départ de M. Maillot, plus de 30 éducateurs du Gard sont venus s'approvisionner dans le Département. Ils ont demandé à la Société les renseignements qui leur ont fait sans crainte conclure des affaires importantes. M. Ablard, fils, par les inductions qu'il a tirées de ses observations, a facilité les marchés, et a rendu là encore un véritable service que la Société a voulu récompenser en lui décernant une médaille d'argent.

Nous pouvons donc avancer que le département des Pyrénées-Orientales se trouvera en mesure de fournir des graines indigènes qui conduiront à la régénération.

Nous avons insisté sur les résultats obtenus par la race roussillonnaise : c'est que tout l'avantage a été en sa faveur dans la comparaison faite avec la graine de Sauve que nous devions à la sollicitude de S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture.

La graine de Sauve a, en effet, donné $^3/_4$ de cocons blancs, bons sans doute, mais les vers ont été moins vigoureux que ceux de la race roussillonnaise, qui du reste est préférée; ils sont plus lents à la montée et plus impressionnables aux variations de l'atmosphère.

La chambrée de M. Montoya a cependant bien réussi, mais c'est la seule qui mérite une mention spéciale.

M. Pasteur ne s'est pas seulement préoccupé de la maladie des corpuscules ; il a aussi appelé l'attention des observateurs sur la maladie des morts-flats, « qui peut être sous la dépendance de la première, par suite d'un affaiblissement des races amené par elle ; » la Société avait à faire sur ce point une étude intéressante, mais la chambrée atteinte de morts-flats, et dont nous avons parlé, a été entièrement détruite. Là se sont arrêtés les ravages de cette maladie.

La langueur est le premier caractère de la *flacherie ;* le soin que les éducateurs ont eu d'enlever les vers languissants, devait enrayer le mal. Lorsqu'il se produit avec intensité, qu'il s'étend sur toute la chambrée, la mortalité étant grande, les éducateurs emploient un remède radical, trop radical peut-être : ils jettent la chambrée entière. Dans cet état de choses, le danger pour la reproduction n'est pas considérable : il est prévenu par la séparation ou détruit par la perte de la chambrée.

Les vers corpusculeux, voilà le véritable danger. La Commission séricicole a recommandé d'écarter soigneusement tous les papillons qui présenteraient une teinte noire sur les anneaux de l'abdomen et principalement sur les flancs : ces papillons sont surchargés de corpuscules. Cet indice permettra à l'éducateur de faire lui-même un triage qui, en diminuant les sujets malades, contribuera à la rapidité de la régénération.

Ainsi, pour la Société de Perpignan, l'expérience est faite ; elle est concluante. Les procédés de régénération

de M. Pasteur sont infaillibles, nous pouvons le proclamer hautement.

Ce n'est pas le seul résultat obtenu. Il en est un de l'ordre moral qui a également une grande importance. La fraude dans la vente devient plus difficile, presque impossible, car l'acheteur aura un auxiliaire éclairé : le microscope; et alors encore, la dégénérescence sera plus lente, arrêtée même pour longtemps, et la ruine de nos éducateurs aura été un fait malheureux, mais que les mêmes causes ne feront plus craindre.

Messieurs,

Le Sénat, la presse ont payé un juste tribut d'éloges à M. le Préfet et à la Société pour l'œuvre entreprise et conduite heureusement jusqu'ici. Mais tout n'est pas fait. Combien de familles souffrent et souffriront longtemps de la crise séricicole! Courage donc et persévérance! Luttons encore pour faire disparaître la gêne; luttons pour conquérir l'aisance à ces pauvres familles. C'est une guerre sans relâche qu'il faut déclarer à un fléau désastreux; mais cette guerre ne fera pas pleurer nos mères : elle apportera la joie au foyer; elle ne dévastera pas : elle édifiera. La France valeureuse est jalouse de l'honneur de son drapeau; elle l'est aussi de sa supériorité dans les Sciences, les Arts et l'Industrie; elle l'est de sa haute mission de bienfaisance, de charité; et ne reconnaîtrait pas comme ses enfants, ceux qui ne lui apporteraient pas leur part de travail pour assurer cette supériorité et poursuivre cette mission.

Travaillons tous, Messieurs, pour être de dignes enfants de la France !

RAPPORT

SUR LES CONCOURS DE POÉSIE ET D'HISTOIRE,

Par M. Léon Fabre De Llaro,

Secrétaire de la Section des Lettres et Arts Libéraux.

MESSIEURS,

On demandait à je ne sais quel philosophe ancien de prouver le mouvement. Pour toute réponse, il se mit à marcher. Ainsi tâche de faire notre Société Agricole, Scientifique et Littéraire.

Sans doute, depuis qu'elle existe, elle a eu ses moments de lassitude et de repos. Quelle institution n'a eu les siens? Horace pardonne à Homère de sommeiller quelquefois; la Nature a besoin de faire la morte et de se couvrir tous les ans d'un linceul pour renaître plus riante, plus vivifiante et plus belle. Comme les produits de cette belle nature toutes choses humaines s'usent et finiraient par dépérir si, pour les faire durer, la main de l'homme ne les rajeunissait, ne les changeait, ne les pliait à de nouvelles conditions, afin de plaire et d'être utile à des générations nouvelles.

A la longue, le triple titre de notre Société s'était, pour ainsi dire, usé d'un bon tiers, au moins, et ses travaux s'étaient peu à peu presqu'exclusivement bornés à l'Histoire Naturelle et à l'Agriculture.

Ne nous en plaignons point. Cette exclusion nous a

valu des leçons d'une précieuse expérience Agricole, qui a puissamment contribué à la riche prospérité de notre contrée. En Histoire Naturelle, elle nous a valu un ouvrage qui est un monument pieux élevé par un Roussillonnais à son pays natal, qui couronne dignement une patriarcale existence et qui est un véritable titre de noblesse pour une famille dont la science constitue le plus honorable des héritages.

Mais, quelque utilité momentanée qu'il eût produite, cet état de choses n'avait plus de raison d'être. Il était temps que notre titre multiple devînt une réalité :

Unité de direction, Division du travail, ces deux grands principes des économistes modernes ; Organisation et travaux intérieurs, Manifestation d'une vie intelligente au dehors, ces deux nécessités pour toute Société qui veut être utile, sous l'impulsion nouvelle de notre Président, tout cela fut combiné de manière à satisfaire entièrement aux exigences d'activité que comportent et les ressources de notre pays, et les vœux de nos fondateurs, et notre triple dénomination.

Trois sections furent établies.

Les publications de notre Bulletin vous rendent compte de leurs travaux, de ce que j'appellerai leurs affaires intérieures. Vous y verrez combien la division nouvelle a stimulé les intelligences, encouragé les timidités, désarmé les hardiesses.

Nous avons aujourd'hui, dans cette séance publique, à vous parler surtout de ce qui, pour me servir d'une expression analogue, constitue nos affaires extérieures, de celles qui appellent le jugement de tout le monde et plus spécialement pour moi des concours littéraires

et historiques dont le rapport m'a été bienveillamment confié.

Le Concours de Poésie de cette année n'a certes rien à envier à celui de l'année dernière.

La Poésie est morte, disent de toute part de moroses esprits. Et, cependant, il suffit qu'une simple section littéraire de société académique de province, hier complétement inconnue, ouvre un concours poétique pour que Douze productions la première année, vingt la seconde, lui soient immédiatement adressées, et cela des quatre coins de la France..... Voire même d'Italie.

Heureuse concurrence, car toute rivalité, venant du dehors, ne peut que multiplier l'activité du dedans.

Que nous proposons-nous en effet?

De réveiller dans le Département le goût des études littéraires et historiques, de faire qu'au sortir des bancs de l'école il ne soit pas oublié, négligé faute de guide ou d'encouragement, que toujours se conserve le culte de cette maîtresse de l'avenir, qui s'appelle l'expérience de l'Histoire, et de cette fille de l'imagination et du sentiment, qui s'appelle la Poésie.

Ce n'est point vouloir faire lever des germes dans un terrain stérile et sans culture.

L'Histoire et la Poésie ont eu leurs beaux jours en Roussillon, et, sans parler de nos troubadours, sans rappeler les noms de Xaupy, de Fossa et de dom Brial, ceux de plusieurs anciens membres de notre Société, des Batlle, des de Saint-Malo, des Puiggari et des trois

Jaubert, Jaubert-de-Réart, Jaubert-Campagne et Jaubert de Passa, sont là prêts à l'attester.

Vous avez entendu, l'an dernier, apprécier par une voix plus autorisée que la mienne, la voix d'un brillant professeur de l'Université, les diverses productions qui nous avaient été adressées. Plus difficile sera ma tâche aujourd'hui.

Le champ d'activité de mon prédécesseur était moins limité par des relations d'amitié, d'école ou de famille. C'était un étranger. A ce titre il put être bon prophète et donner de profitables leçons. Pour nous, nous ne l'essayerons point, notre ambition est plus modeste et réservée, et nous voulons, par des appréciations bienveillantes, donner raison même aux plus hardis afin que leur exemple nous amène des imitateurs.

Pour produire de la bonne graine de vers à soie, l'habile secrétaire de notre Commission de sériciculture pourrait vous le dire mieux que moi-même, on commence par couper les ailes des pauvres sujets au concours, puis on les pile, sans pitié, dans un mortier; après ces moyens d'expéditive exécution, à l'aide des instruments d'optique les plus perfectionnés, on examine scrupuleusement les corpuscules qu'ils pouvaient contenir et on arrive ainsi à la plus minutieuse, à la plus complète des analyses.

Pour encourager les talents littéraires, pour tâcher de produire de la bonne graine de poëte et d'historien, il n'est nécessaire de couper les ailes à personne, de mettre dans le creuset, de disséquer ni d'analyser outre mesure aucune des productions qui nous sont soumises.

Attirer et non rebuter, stimuler et non réprimer, séduire, si nous le pouvions, c'est là l'unique but que nous

nous proposerions d'atteindre, et dont nous nous estimerions heureux d'approcher.

Une des vingt poésies qui nous ont été adressées, nous devons le dire pour être complet, avait revêtu l'habit catalan. L'œuvre était attrayante et bien faite. Mais elle a dû être mise hors de concours. La langue catalane, toute langue maternelle qu'elle peut nous être, n'était pas prévue au programme, et avec raison. Trop souvent ses tournures, son accent, sa vivace énergie empiètent sur l'élégance, la clarté, la politesse exquise et délicate de notre langue française. Nous n'éprouvons aucun besoin de faire revivre l'idiome de nos aïeux, et d'augmenter son influence. Respectons-le dans son passé, dans les antiques souvenirs de nos pères qu'il nous a légués. Mais ne regardons cet instrument que comme une curiosité, un monument historique à aimer, à conserver, à bénir, pour tout ce qu'il a produit de bon et de beau. Ne tentons aucune restauration qui pourrait nuire à l'ordonnance architecturale de l'édifice moderne, sans être véritablement utile à l'ancien.

Soyons utiles. — Tel est le cri, la préoccupation de notre temps!

Quand un travailleur, un rêveur, un poëte se trouve qui a réussi à mêler l'utile et l'agréable, aujourd'hui plus que du temps du poëte latin on peut dire de lui : *Omne tulit punctum.* Il a vaincu la grande difficulté, il a acquis le rare talent de plaire et de séduire et, au milieu des idées creuses, qui se donnent quelquefois de nos jours une trop funeste carrière, ce poëte laborieux a mérité de

se faire entendre et applaudir par les hommes de jugement et de cœur.

Tel est l'entraînement que l'on subit dès la première audition de la pièce qui a obtenu le *premier prix du concours de poésie.*

Le Travail (Labor omnia vincit). Ce titre seul s'empare du lecteur le plus sérieux. Il n'est pas cherché, il n'aspire pas à faire résonner haut la fanfare de l'inconnu, il appelle sans défiance les yeux et le jugement de l'intelligence, il paraît n'avoir puisé que le moins possible dans le domaine de la folle du logis, de l'imagination.

Quand de beaux vers suivent ce titre, dont je me défends de vous citer des passages, pour vous les lire tout à l'heure et vous en faire goûter le charme dans leur harmonieux ensemble, sont sobres d'idées ambitieuses, de phrases ronflantes, d'images exagérées, signe de faiblesse plutôt que de force; quand le poëte est simple dans son cadre, qu'il choisit pour son tableau, poétique et calme comme la nuit, la nuit elle-même, toujours son heureuse inspiratrice; qu'il éveille dans l'esprit un contraste de perspective entre les ombres tranquilles du soir, descendant de la montagne, et les lueurs frémissantes de la fournaise voisine aspirant à monter vers les cieux, quand il se demande pourquoi ce bruit et ces flammes, ce fracas et ces éclairs; quand il rêve, et que, se complaisant dans de vagues pensées, il voit surgir au milieu de la vapeur et des nuages de la fumée qui s'élève, trois Femmes, trois filles de ses laborieuses préoccupations; quand ces trois ombres sorties du néant se dessinent peu à peu, prennent une figure et parlent chacune le langage qui convient à la Science, à l'Indus-

trie et à l'Agriculture, oh! alors à bon droit, on s'écrie qu'il y a là une victoire poétique et que la première couronne ne peut être disputée.

Telle fut l'impression première de la Commission du concours de poésie, elle y a persisté.

Dans cette ode, cette cantate du Travail, on sent un souffle, une animation, je ne sais quel ensemble heureux, quel parfum, quelle harmonie puisés aux meilleures sources poétiques. Elle rappelle le splendide tableau de l'apparition des trois grandes Guerrières dans la Messénienne à Napoléon, de Casimir Delavigne. L'Empereur y est aussi plongé dans de sérieuses rêveries, c'est aussi la nuit et, tour à tour aussi, chaque Guerrière vient faire au vainqueur ses sublimes révélations pour s'abîmer ensuite dans l'insondable mystère de l'infini.

Nous aimons cette variété de rhythme qui se plie aux divers objets qu'elle embrasse, la pensée philosophique revêt le majestueux alexandrin, le vers de dix syllabes chante le triomphe de l'idée, les vers de douze, de huit et de quatre syllabes se marient et s'enlacent pour donner plus de suavité, de délicatesse et de mélodie aux paroles des trois déesses.

Ajoutez à cela que le lieu de la scène se trouve voisin des forges d'Amélie, que la Science, l'Industrie et l'Agriculture sont de puissantes protectrices auprès de notre Société académique, et même de la Section des Lettres, l'Agriculture surtout, qui revêt notre contrée de sa plus luxuriante parure, et qui est pour elle comme une couronne d'or. Le Roussillon lui doit au loin son européenne renommée, et au dedans ses précieuses richesses; nous ne l'oublions point, et c'est à bon droit que le premier

titre de notre Société, le premier pas dans nos travaux a été, est et sera toujours donné à l'Agriculture.

Avec de pareilles recommandations, quoi d'étonnant que le premier prix ait été remporté d'emblée par l'auteur de la version poétique : *Le Travail!*

Personne n'a été surpris quand le nom de M. le capitaine Blanc est sorti de l'enveloppe mystérieuse, de retrouver à la première place le lauréat de l'an dernier.

Il avait cependant encore à côté de lui un concurrent bien redoutable, avec toutes les armes, toutes les ressources de ses harmonieuses séductions.

Il nous était en effet arrivé de Muret deux odes qui ont tout de suite exercé leur charme sur la Commission, surtout la pièce intitulée *Pourquoi?* avec cet épigraphe:

Et soudain on ouït une voix inconnue
Dire à l'infortuné : Frère, courage, espoir!

L'auteur des *Contemplations* aussi a fait d'un Point d'interrogation le sujet d'un de ses magnifiques gémissements. Mais il ne console pas, il est désespérant, le grand poëte :

La Terre est âpre, avare et inclémente, la haine et la mort y frappent sur les meilleurs leurs coups mystérieux, toutes les passions y engendrent leurs maux.

Et que tout cela fasse un astre dans les cieux!

Quelle réponse à cette déplorable destinée, à ces contrastes, pardonnez-moi cette expression prosaïque, du contenant et du contenu?

Aucune lumière consolante jetée sur l'avenir; pas la moindre lueur d'espérance! Le vague et l'inconnu, voilà

tout ce que trouve à répondre le Rêveur inspiré des temps modernes.

Mais en pouvait-il être autrement? Le poëte a écouté qui?.... le vent.

Voilà ce que le vent m'a dit sur la montagne.

L'auteur de *Pourquoi?* a mieux fait en écoutant ses sentiments religieux :

Pourquoi le beau coudoyant l'horrible, le banquet du bonheur à côté de la sécheresse du cœur? Pourquoi l'honnêteté touchant le vice et la virginité sereine faisant contraste à l'oubli du devoir?

Le poëte interroge non point la nature, non point l'un de ses éléments, mais Dieu lui-même.

Et une voix s'entend qui avertit le Juste de l'abîme ouvert sous ses pas et qui sauve en même temps le prévaricateur en lui montrant la possibilité du pardon. Les dernières strophes de l'ode, dans leur consolante conclusion, jettent, avec une douce harmonie, un jour bien serein, bien lumineux, sur les vues bienveillantes de la Providence :

Maintenant, ô mon Dieu, je comprends le mystère
De ces destins divers parsemés ici-bas!
Tu fis les êtres purs pour embaumer nos pas,
Pour exhaler vers toi tout l'encens de la terre!
Tu ne permis aux flots de croître et d'engloutir
Que pour tendre la main aux naufragés du monde,
Et pouvoir, au milieu de cette gerbe immonde,
Glaner des fleurs de repentir!

Le riche et l'indigent, je les comprends encore :
Tu fis l'un pour donner, et l'autre pour bénir!
Et tous ceux ici-bas qui n'ont pas d'avenir,
C'est qu'ils l'auront plus doux sous l'éternelle aurore.

Et tant de pauvres cœurs, tout abreuvés de fiel,
Et tant de fronts courbés, et tant d'âmes saignantes,
Ce sont les bien-aimés, pour qui germent, brillantes,
Les plus belles palmes du ciel.

Quelle facture Lamartinienne! Quelle délicatesse de touche et de sentiment! Ce n'est plus une voix virile chantant la nécessité moralisatrice du travail. C'est une jeune femme qui, s'inspirant de foi et de charité, sait trouver dans son cœur les accents les plus touchants pour couronner la souffrance et calmer le désespoir.

Evidemment cette ode devait à son tour obtenir un prix. Par les idées morales qu'elle réveille, par la poésie simple et délicate, dont elle revêt son heureuse inspiration, elle n'est certes pas inférieure à l'ode qui mérita le *second prix* au premier concours; et la Commission, ravie de rencontrer aussi heureusement que pour le premier prix, a replacé avec bonheur sur la tête de Mlle Adolphine Bonnet la même couronne que l'an passé.

Nouvelle dérogation au programme! — Oui, soit. — Mais la Société est prête à en commettre d'autres si d'aussi bonnes occasions se présentent de faire de telles exceptions.

La Commission aurait même proposé un troisième prix pour une jolie petite pièce, charmante dans sa naïveté, intitulée : *Tu peux choisir,* avec cette épigraphe :

L'enfant rêvait ce soir sans doute un rêve étrange.

Mais, à la délicatesse de la touche, elle avait déjà reconnu encore la main de Mlle Bonnet, et, du reste, le même pli — j'allais dire le même écrin — contenait ce nouveau joyau.

Plusieurs membres de la Commission ont donc insisté alors auprès du Rapporteur pour que *bonne mention* fut faite de cette pièce, et dans le *meilleur rang*.

Ils avaient obtenu avant de demander.

Dans ce gracieux petit poëme, c'est une fée qui s'adresse à une jeune et rêveuse enfant :

Quelle destinée désirent ces grands yeux bleus? Est-ce l'oiseau, la perle ou la fleur que tu voudrais devenir, dit la fée? Est-ce la perle nacrée, goutte cristallisée, chatoyante étincelle? Ou bien — remarquez avec moi la richesse exquise de détails des deux strophes suivantes:

Ou bien préfères-tu, gentille solitaire,
Parfumant les sentiers qui connurent ta voix,
Eclore, urne embaumée, au silence des bois?
Veux-tu voir le soleil, fleur suave et légère,
Caresser doucement ta robe printanière?
Veux-tu venir sourire où tu pleurais parfois?

Ou bien, à l'horizon, aimes-tu mieux encore,
Etre la fleur céleste, éclose au firmament?
Dis-moi, jalouses-tu ce divin diamant?
Peut-être as-tu rêvé, plus douce que l'aurore,
D'illuminer le ciel quand tout se décolore?
Hé bien, je puis là-haut t'emmener, mon enfant.

Quelles images fleuries, mais simples et naturelles! Quel langage clair et limpide!

Mais non, ce n'est point là le désir de la jeune enfant. Elle suit l'oiseau, d'un œil humide, et, cependant, le sort de l'oiseau lui-même, qui fuit libre, joyeux et léger dans le ciel, ne la tente pas.

Et la dernière strophe répond avec la même naïveté sereine :

Non, je ne serai pas la perle de la grève,
Ni la fleur du bosquet, ni l'oiseau du ciel bleu,
Ni l'étoile d'argent. — Non, plus doux est mon vœu :
Si tu peux, blanche fée, accomplir ce beau rêve,
Fais que je sois l'encens qui va, lorsqu'il s'élève,
Exhaler en mourant son parfum devant Dieu !

Après avoir entendu ces belles et touchantes strophes, vous le direz avec nous : Oui, Mlle Bonnet a doublement mérité cette année le *second prix de poésie.*

La Société des Pyrénées-Orientales ne se lasse pas, ne se lassera jamais de goûter les œuvres de Mlle Bonnet, et c'est avec bonheur, c'est avec orgueil, et en se félicitant, de grand cœur, d'avoir devancé, dans la limite de ses modestes moyens, une aussi brillante récompense, qu'elle a appris qu'après les Jeux Floraux, après diverses autres Académies et Sociétés littéraires de province, l'Académie Française a couronné, à son tour, du prix Monthyon l'intéressante et suave poëte de Muret.

La Commission n'a pas voulu se borner cette fois-ci aux précédentes récompenses.

Elle a remarqué dans *quatre autres poésies*, soumises à son appréciation, des sentiments de famille, des idées de morale, de renaissance poétique, des aspirations vers le beau et d'heureuses inspirations qui signalaient ces pièces à son attention particulière. Les auteurs s'ils n'ont pas toujours trouvé la note juste ont du moins le mérite de l'avoir cherchée, de l'avoir atteinte quelquefois. A ce titre, leurs jets, leurs essais de poésie sont dignes d'encouragement et des *mentions* leur ont été libéralement accordées. Après que les noms des premiers lauréats

du concours ont été connus et qu'ils se sont trouvés être les mêmes que ceux de la précédente année, la Commission a été heureuse d'avoir mis en ligne de nouveaux lutteurs. Comme M. Blanc, comme Mlle Bonnet, ils tiendront à honneur de faire de nouveaux efforts pour prendre place plus tard à côté de leurs aînés.

Mon Fils !

Ame, qui donc es-tu, flamme qui me dévore?

C'est le titre avec l'épigraphe d'une de ces pièces :

Faust a sondé les secrets de la philosophie, lassé de ses vaines démonstrations qui n'aboutissent point à la découverte de l'Unique Vérité, il les a abandonnées pour le Grand Œuvre; dévoré par l'amour de l'or, il a concentré et usé toutes les forces de son esprit et de sa vie à la recherche de ce métal précieux; il finit par s'apercevoir qu'il y a perdu la jeunesse de son âme et de son corps, et il tombe dans le désespoir. Semblable à celle de Faust, l'intelligence de l'homme qui est le héros du poëte est ambitieuse et hautaine, elle use toutes ses forces vives à vouloir égaler la puissance de la Divinité, à vouloir prolonger son existence et son bonheur au-delà des limites fixées. L'auteur de ce petit poëme arrête cet essor irréfléchi et présomptueux, et, pour mettre un frein à cette folie, il prête à Dieu un langage où les images abondent, où est peinte la majesté :

« Prends la vie ainsi que je l'ai faite,
« Courbe-toi, c'est aux humbles cœurs que je me révèle,
« Imite le ruisseau qui sait être modeste et se perdre
« dans un immense courant...................... »

. . . .

La vague suit la vague et perpétue un fleuve.
L'homme succède à l'homme, après son temps d'épreuve,
Et rien de lui ne doit périr.

Ecoutant mes desseins plutôt que tes instances,
Je te rendrai la vie, un nom, des espérances,
Ta trace restera ; tu vivras dans ton fils.
En lui, je referai ton front, tes lèvres roses,
Et tu lui donneras l'héritage des choses,
Que sur ton passage tu fis.

L'homme orgueilleux s'incline, le berceau de son enfant, une inspiration divine l'ont merveilleusement et poétiquement guéri. Il se souvient qu'il est père et il ne veut vivre désormais que pour cet autre lui-même que la Providence lui a donné. Ce n'est plus une parole de révolte, c'est un cri de dévouement et de sacrifice qu'il fait entendre :

Insondable raison ! Dites-moi pourquoi j'aime
L'être qui me condamne, encor plus que moi-même,
Maintenant que mon soir voit un autre matin ;
Prenez tout mon bonheur, pour bercer cette enfance,
Et tranchez dans les jours de ma propre existence,
Pour orner ce nouveau destin !

Vers coulants et faciles, idées élevées, conclusions morales, vues intelligentes jetées sur les devoirs du père de famille, en fallait-il davantage pour être cité dans notre concours poétique? Quelques passages demanderaient peut-être, il est vrai, que la pensée se montrât plus libre, plus dégagée d'entraves de détail, pour mieux fixer l'attention du lecteur. Mais, certainement, notre lauréat est plus qu'un versificateur, c'est un véritable poëte;

qu'il persiste, et la modeste mention d'aujourd'hui sera le gage d'une plus belle récompense à l'avenir.

L'auteur de cette poésie du foyer domestique, est M. Jules-Léon Rambaud, avocat à Lyon.

Il y a aussi un mouvement poétique accentué dans l'ode intitulée : *Mélophanor ou l'Ange de la poésie,* qui nous a été adressée avec cette épigraphe : *Le beau est la splendeur du vrai.*

C'est un écho d'Alfred de Vigny et de Soumet, des chantres d'*Eloa* et de la *Divine épopée.* On voit que l'auteur s'est inspiré de cette période poétique qui amena une véritable invasion d'Anges et de preux Chevaliers dans la Littérature. Aujourd'hui on s'en est un peu lassé, on lit moins les grands harmonistes de ce goût d'une autre époque. Qu'importe? Il n'appartient pas à une simple Société littéraire de province de donner le ton; pour encourager, seul but qu'elle se propose, elle doit être eclectique, tous les genres doivent avoir accès auprès d'elle et, s'ils sont cultivés avec talent, ils méritent ses couronnes.

A ce titre cette Ode ne pouvait être délaissée.

C'est une protestation contre l'esprit de doute, le grand ennemi de la poésie, contre le découragement qui la glace, contre le silence et l'inertie qui la tuent. L'enthousiasme poétique et religieux menace de s'éteindre. Pour raviver ses flammes pâlissantes, que tous les sentiments généreux du cœur se réveillent. Admirable thèse sans doute, qui eût peut-être demandé plus de chaleur, plus de nerf, un fouet vigoureusement satirique. Cependant le mouvement lyrique est, en général, bien soutenu, bien cadencé;

s'il n'enflamme pas les cœurs, du moins il flatte l'oreille. C'est un ange qui parle, et, de ses divines lèvres, il ne saurait tomber, ce semble, que des paroles persuasives et douces comme le miel :

Je suis l'Ange de l'harmonie,
.....L'ami fidèle du génie,
On me nomme Mélophanor.

Il essaie de secouer le poëte au sein de sa rêveuse et molle inertie. Ce poëte qui s'oublie, il a reçu le don d'un langage céleste, qu'il le parle; qu'il imite la nature qui, aux heures solennelles du lever du jour et du tomber du soir, élève ses concerts pieux vers le ciel; qu'il ne cherche point, poussé par un vain orgueil, ses inspirations, avides d'harmonie, dans le vent, desséchant et stérile, du scepticisme; mais qu'il les puise aux sources, rafraîchissantes et fécondes, du vrai et du beau, de l'amour et de la charité. Foi et poésie! telle est la devise de la cité Toulousaine, de l'Académie de Clémence Isaure. Honneur et gloire à cette ville, à cette antique institution! dit le poëte. Laissons-le parler, il plaidera beaucoup mieux que nous sa cause dans ses deux dernières strophes, qui ne sont pas les moins brillantes :

Le vallon veut des fleurs, l'azur, de la lumière ;
Le lis, un parfum embaumé ;
Le temple veut des chants, de l'amour en prière ;
L'épouse, un enfant bien-aimé.
Et l'univers, comme en délire,
Tout à la fange, tout à l'or,
N'entendrait pas vibrer la lyre,
Mépriserait Mélophanor!

Non, non, comme l'amour, la lyre est immortelle;
Le ciel chante, on doit l'imiter
Au souffle du progrès, que tout se renouvelle,
Jésus triomphe, il faut chanter,
Et pour le droit et la justice,
Pour l'honneur et la vérité,
Qu'en nobles chants tout retentisse
Du temps jusqu'à l'éternité.

Telle est la fin de la pièce. Qui l'a composée? Vous l'avez sans doute deviné : C'est bien le langage mesuré d'un prêtre. Les derniers vers sont évidemment une signature sacerdotale.

L'enveloppe de l'épigraphe nous a en effet donné le nom de M. Léon Baylet, curé de Saint-Cyprien.

Ainsi, plus en poésie, peut-être, qu'en prose, chacun met le cachet, le caractère de son esprit :

Le grand travailleur chantera le Travail et la Nuit, à qui il est redevable de ses meilleures productions; la jeune fille, amie des Muses compatissantes, aimera à toucher, de ses doigts fins et délicats, la corde harmonieuse du sentiment; le jeune homme, épris de la vie de famille, traduira en vers heureux les devoirs de sacrifice, qui sont sa grande loi, et les espérances fondées sur la tête blonde de son enfant; le prêtre fera vibrer la lyre mélodieuse d'un ange pour réveiller les âmes plongées dans le découragement et l'indifférence religieuse.

Celui qui cherche sa voie en poésie, qui voudrait faire du nouveau et qui est indécis sur quelle corde il essayera ses premiers chants, celui-là fera comme l'auteur de la pièce intitulée *L'Idéal* portant cette épigraphe :

Le mal dont j'ai souffert s'est enfui comme un rêve...

Il mettra en vers les rêves capricieux de son imagination, et, comme eux inconstant et mobile, il fera, non point une composition poétique, pleine d'unité, débordant d'harmonie comme la Nouvelle Méditation de Lamartine, qui a le même titre; riche d'idées et de sentiments intimes comme la célèbre élégie de l'Idéal de Schiller; mais une sorte de variation, de fantaisie, de thème chantant sur divers tons, et mettant en scène tantôt un amour de mère, tantôt des tristesses de fiancée; ici les harmonies sauvages de la nature, là l'espoir de l'immortalité; plus bas l'insondable avenir, plus haut l'antique liberté; et, au milieu de cette recherche poétique, il saura exprimer le trouble d'une âme inquiète que tourmente l'amour du beau, comme dans les vers suivants :

Qu'est-ce que l'idéal? C'est la mélancolie,
Qui vient nous envahir le soir d'un triste jour,
Quand le cœur dédaigné, noyé de poésie,
Fléchit sous la douleur d'un désespoir d'amour.

L'idéal n'est-il pas surtout ce que l'on aime
Et que nous disputons à la fatalité?
N'est-il pas le bonheur, à la limite extrême
Qui sépare l'espoir de la réalité?

Les efforts qu'a faits ce rêveur, pour suivre son ardente et vagabonde imagination et la plier à la loi de l'harmonie, méritaient une mention.

La Commission l'a pensé, et a été heureuse d'apprendre ensuite que cette nouvelle poésie était encore due à une plume Roussillonnaise, à M. Jules De Lamer.

La quatrième pièce, qui nous est arrivée de Naples, parait appartenir à une main plus alerte, plus jeune, et

qui n'en a pas moins une séduisante habileté. Je termine par elle, parce qu'elle a le talent de reposer l'esprit, par sa légère et gracieuse désinvolture.

Le titre : *L'Illusion;* l'épigraphe :

Mesdames et Messieurs, c'est une comédie
Laquelle en vérité ne dure pas longtemps,

une enveloppe venant d'Italie, tout cela déride dès le premier abord, intrigue agréablement le lecteur le plus sérieux. Pimpante, gazouillante et d'une aimable légèreté, comme toute œuvre qui veut avoir son cachet, cette petite poésie dérive d'une école, d'un genre particulier, elle en a toutes les allures. Cette école n'est certes pas à dédaigner, c'est celle d'Alfred de Musset. Comme son modèle, dans un grand nombre de chefs-d'œuvre, l'auteur entre vivement en matière :

Quand le soleil d'été, comme un jeune prodigue,
Verse ses rayons d'or, à flots, sur les moissons,
Quand la brise se tait, qu'endormis de fatigue,
Les oiseaux, dans leurs nids, suspendent leurs chansons;
....

Quelle légère introduction au pied levé ! C'est la Muse champêtre, c'est la Galathée des Églogues que l'auteur a de loin suivie : Si vous êtes, dit-il plus bas,

Si vous êtes jamais allé, sous un vieux chêne,
Couché dans l'herbe haute, attendre le sommeil,
En rêve, avez-vous vu glisser, blanche et légère,
Une vierge craintive, à travers les grands bois,
Comme dans les taillis, on voit, rasant la terre,
S'enfuir en bondissant une biche aux abois?

J'ai franchi quelques vers et presque je le regrette. Mais il faut bien s'arrêter, car, à se laisser aller, on citerait toute la pièce.

C'est une si fraîche, si limpide poésie : Les couleurs attrayantes de la fleur et du gazon, le murmure du ruisseau et de l'insecte, les douces et fécondes larmes de l'émotion pure et sincère, la peinture de la beauté, tantôt vaporeuse, tantôt sculpturale, l'harmonie de la voix humaine, tous les charmes de la nature sont mis à contribution pour encadrer, pour faire valoir avec art les inspirations du poëte.

Quelle est donc cette vierge de ses rêves? celle dont il dit encore :

Elle chante, écoutez : sa voix est lente et pure,
Et quand elle a cessé, dans la verte nature,
Tout lui dit à l'oreille : « Oh! chante, chante encor »
Sous l'herbe, le ruisseau suspend son doux murmure,
Et le soleil, glissant à travers la ramure,
Met sur son front d'albâtre une auréole d'or.

La reconnaissez-vous la voix qui berça vos amours du printemps, cette même voix qui consola vos tristesses par ces mots magiques : courage et espérance? C'était, dit le poëte

C'était l'Illusion.... Penchée à votre oreille,
Par un mensonge habile elle calme nos maux,
Et sème, chaque nuit, sur le bord des berceaux
De beaux rêves d'azur, pour l'enfant qui sommeille.

Le jeune chantre de l'Illusion plaint ceux qui ont délaissé les riants sentiers qu'elle fréquente,

Et ne trouvent partout que la réalité.
Car, pour se reposer d'une longue fatigue,
Ils ne peuvent prêter l'oreille à ses chansons,
Quand le soleil d'été, comme un jeune prodigue,
Verse ses rayons d'or, à flots, sur les moissons!

'n qui couronne ce petit poëme — je
st le gracieux refrain de cette fraîche

volage et souriante, il n'a pas en
on; et la mention que la Commis-
amplement à son auteur. Il y
tation, un encouragement à
uer une autre fois une plus

ager qui peut si bien s'ins-
et du génie des grands maîtres de
patrie, après la Grèce, de la Gloire et des
-Arts? S'il faut s'en fier à la signature, c'est
M. G. Vara, de Naples. Mais, prenons garde, c'est peut-être encore une comédie, une illusion; et l'anagramme de ce nom donne celui d'un Roussillonnais.

Nous venons de dérouler, Messieurs, devant vous, le tableau un peu trop élargi, peut-être, de notre Concours Poétique; le tour du Concours d'Histoire est venu. Ne vous effrayez pas, ce Rapport ne peut s'allonger outre mesure; nous n'avons à vous rendre compte que de l'opuscule d'un unique concurrent, *sur Pierre Orseolo, doge de Venise, mort à Saint-Michel-de-Cuxa*. Cette notice porte pour épigraphe : *Corpora sanctorum in pace sepulta sunt*... et est accompagnée d'une note indiquant que l'auteur avait l'intention de concourir pour la médaille d'or fondée par le regrettable préfet M. Lapaine, pieusement maintenue sous ce nom, aux frais de la Société.

La Commission spéciale, nommée pour ce concours,

après un consciencieux examen de cet unique travail, est entrée en doute sur le point de savoir s'il pouvait mériter ce prix à décerner *au meilleur ouvrage historique sur le Roussillon*. Ces expressions générales, dans le sens qu'y a attaché le fondateur, peuvent-elles réellement s'appliquer à un opuscule sur la fin d'un ancien doge de Venise qui est venu terminer obscurément ses jours et qui est inhumé au monastère de Saint-Michel, dont les ruines avoisinent le chef-lieu de l'arrondissement de Prades? Ne serait-ce pas plutôt un travail important, une page sérieuse sur l'histoire active du Roussillon que les intentions de notre ancien préfet auraient eu en vue? La Commission a répondu à ces questions par un ajournement au prochain concours du prix Lapaine. Mais l'œuvre proposée a son mérite, elle rappelle du moins dans notre pays une de ces curiosités historiques, un de ces traits de caractère original que le moyen-âge, dans ses cloîtres austères, a le secret de nous offrir:

Pierre Orseolo ou Urseolo devenait doge de Venise en 976 à l'âge de 58 ans. Son avénement était un véritable triomphe. Succédant à Candiano IV, qui venait d'être massacré dans une sédition au milieu d'un violent incendie, il était porté au pouvoir par un de ces mouvements de réaction populaire, si fréquents dans les anciennes républiques d'Italie. Son administration paternelle, ses créations nouvelles, la fondation d'un hôpital, la restauration de l'église de Saint-Marc, le rétablissement de l'ordre dans les finances et la régularisation de l'impôt, une victoire éclatante sur les Sarrasins, tout devait contribuer à maintenir son autorité, à couronner d'une auréole de bonheur la vie du nouveau doge. Et, cependant,

au milieu de cette prospère destinée, deux ans à peine s'étaient écoulés depuis son avénement, par une nuit obscure, à l'insu de sa femme et de ses enfants, accompagné de quelques religieux Bénédictins, saint Romuald, saint Marin et autres, Orseolo, l'illustre doge, quitte furtivement sa splendide demeure, et va aborder sur les côtes de Catalogne pour revêtir à Saint-Michel-de-Cuxa, en Roussillon, la robe de bure d'un pauvre moine.

Pourquoi cette fuite, cet éloignement, cette pénitence? L'auteur du mémoire prétend que c'est lassitude des grandeurs, sainte vocation du ciel. Mais saint Pierre Damien, le seul biographe contemporain du doge devenu moine, nous laisse présumer que ce pouvait être remords d'avoir dû son avénement à une complicité, sinon matérielle, du moins morale, de massacre et d'incendie. Si la faute fut grande, énergique aussi fut le repentir. Le plus humble, le plus pieux, le plus retiré des liens du monde parmi les moines de la communauté de Cuxa, ce fut l'ancien époux radieux de la mer Adriatique.

L'auteur raconte en détail cette fin de la vie d'un saint. Manuscrits, légendes, documents de toute sorte, il a tout vu, compulsé, lu, consulté et rappelé avec un grand luxe de minutieuse érudition. L'histoire de la retraite, de la mort, de la sépulture et de la canonisation, le narré des légendes posthumes du saint, tout cela est complet et conduit même jusqu'à nos jours, jusqu'à la restauration d'une chapelle sous son invocation par M. Rémy Jacomy.

Aussi la Commission a sincèrement regretté de ne pouvoir décerner le prix de la médaille d'or à cette notice. Mais on demandait une œuvre avant tout purement historique, l'auteur n'a envoyé qu'une hagiographie souvent

légendaire; on demandait de réveiller l'ancienne activité roussillonnaise, l'auteur ne donne que l'histoire d'un tombeau; on demandait que l'on restât dans le domaine assez étendu de l'histoire du pays, et l'auteur se borne à évoquer les derniers jours pénitents d'un étranger; on demandait enfin que l'on rendît quelque vie à un peuple, à une province, à une cité ou corporation, ou du moins à un homme ayant rempli un rôle dans notre histoire locale, et l'auteur n'a su offrir qu'une figure remarquable, il est vrai, mais qui n'a justement de remarquable pour nous que l'exil de l'histoire qu'elle s'est imposé, et le biographe ne la prend qu'au moment de cet exil.

Il n'y en a pas moins dans ce travail une œuvre digne d'être mise sous les yeux de lecteurs curieux de connaître une épisode de la vie monastique du passé; la Commission a accordé à l'auteur *une mention toute spéciale avec insertion au prochain Bulletin.*

Encore un lauréat de l'an dernier, encore un Roussillonnais. C'est en effet M. Ernest Delamont, de Prades, résidant à Bordeaux, qui nous a adressé cet opuscule.

En Histoire comme en Poésie, la Société est heureuse et fière d'avoir retrouvé les noms d'anciens lauréats. Celà lui prouve que ses premières décisions littéraires ont été pleinement ratifiées et sanctionnées par les concurrents eux-mêmes, cela lui promet un nouvel éclat pour ses concours à venir.

Elle se félicite surtout de devoir décerner ses couronnes à des compatriotes. A ce signe également favorable, elle voit en effet que, malgré le proverbe, elle est estimée

dans son pays et qu'elle y trouve des cœurs bien nés, qui savent s'associer et applaudir à ses travaux.

En lisant les œuvres de notre illustre Arago, on fait deux remarques qui touchent en même temps les Lettres et le Roussillon.

D'une part, il aime à rappeler quel charme il éprouvait au milieu des études de son jeune âge, à la lecture des grands maîtres de notre littérature; il s'attache à prouver que toute sa vie il a été fidèle à leur culte; et de ses jugements sur les auteurs, anciens et modernes, et des exemples qu'il donne par ses écrits nous pouvons tirer cette conclusion : que les Lettres et les Sciences étaient pour lui de bonnes sœurs, qui doivent se prêter un mutuel appui.

D'autre part, et dans l'Histoire de sa Jeunesse, alors qu'il raconte, avec une juvénile et charmante naïveté, comment il sut venger à propos dans un examen les Roussillonnais, ses camarades, des grossiers sarcasmes d'un professeur; et, dans ses travaux de Géodésie et d'Astronomie, alors que Perpignan, cité mainte et mainte fois, au milieu de ses calculs, devient même, un moment, à l'époque de l'Éclipse de 1842, le point de mire du Monde savant; toujours, on voit que des préoccupations patriotiques accompagnaient ses démonstrations, ses solutions les plus sérieuses.

C'est qu'il aimait, d'un amour égal et intelligent, et les Lettres et les Sciences et la patrie Roussillonnaise.

A l'exemple du grand homme, qui longtemps fut l'orgueil de notre Société académique, qui en occupa le siége de Président honoraire, gardons précieusement dans

notre cœur ce triple amour, et, au milieu de nos dissentiments divers, nous y trouverons, du moins, un point de ralliement, un terrain neutre, où toutes les intelligences sincères peuvent apprendre à s'estimer et à s'unir.

Pousser vers ce noble but, vers cet intérêt général, tous les enfants de la famille Roussillonnaise, c'est là la grande mission de notre Société Agricole, Scientifique et Littéraire, et aucun de ses membres ne me démentira quand je dirai : Son titre et son passé l'obligent, elle n'y faillira jamais.

HISTOIRE

DE L'HARMONIE RELIGIEUSE AUX XV[e] ET XVI[e] SIÈCLES EN ROUSSILLON,

Par **M. l'abbé Delhoste**, membre résidant.

Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que les arts sont aimés et cultivés sous notre beau ciel de Roussillon, nos pères les honoraient aussi pour le moins autant que nous et les cultivaient avec succès à des époques assez éloignées déjà. Les poëtes, les troubadours, les peintres, les musiciens excitaient leur enthousiasme; les romances, les ballades, les chants rythmés faisaient le charme de leurs veillées d'hiver. Qui de nous ne tressaille encore en entendant ces chants populaires pleins de naïveté et de fraîcheur du *Pardal* et des *Montanyas regaladas,* du *Salten y Baillen* et des *Goigs dels Ous?* Mélodies admirables, dont l'inimitable simplicité nous ravit et nous rappelle les plus doux souvenirs, que nos mères murmuraient avec amour en nous berçant et déposant sur nos fronts un chaste baiser.

Lorsque par suite de l'ingénieuse invention de l'Aretin au dixième siècle, la musique eut fait des progrès sensibles, les lois de l'harmonie furent mieux comprises et appliquées, et nos pères suivirent le mouvement qui se manifestait partout. Ce n'est pas que dès le sixième siècle saint Isidore de Séville n'en eût entrevu l'existence et ne

Il mettra en vers les rêves capricieux de son imagination, et, comme eux inconstant et mobile, il fera, non point une composition poétique, pleine d'unité, débordant d'harmonie comme la Nouvelle Méditation de Lamartine, qui a le même titre; riche d'idées et de sentiments intimes comme la célèbre élégie de l'Idéal de Schiller; mais une sorte de variation, de fantaisie, de thème chantant sur divers tons, et mettant en scène tantôt un amour de mère, tantôt des tristesses de fiancée; ici les harmonies sauvages de la nature, là l'espoir de l'immortalité; plus bas l'insondable avenir, plus haut l'antique liberté; et, au milieu de cette recherche poétique, il saura exprimer le trouble d'une âme inquiète que tourmente l'amour du beau, comme dans les vers suivants :

Qu'est-ce que l'idéal? C'est la mélancolie,
Qui vient nous envahir le soir d'un triste jour,
Quand le cœur dédaigné, noyé de poésie,
Fléchit sous la douleur d'un désespoir d'amour.

L'idéal n'est-il pas surtout ce que l'on aime
Et que nous disputons à la fatalité?
N'est-il pas le bonheur, à la limite extrême
Qui sépare l'espoir de la réalité?

Les efforts qu'a faits ce rêveur, pour suivre son ardente et vagabonde imagination et la plier à la loi de l'harmonie, méritaient une mention.

La Commission l'a pensé, et a été heureuse d'apprendre ensuite que cette nouvelle poésie était encore due à une plume Roussillonnaise, à M. Jules De Lamer.

La quatrième pièce, qui nous est arrivée de Naples, parait appartenir à une main plus alerte, plus jeune, et

qui n'en a pas moins une séduisante habileté. Je termine par elle, parce qu'elle a le talent de reposer l'esprit, par sa légère et gracieuse désinvolture.

Le titre : *L'Illusion;* l'épigraphe :

Mesdames et Messieurs, c'est une comédie
Laquelle en vérité ne dure pas longtemps,

une enveloppe venant d'Italie, tout cela déride dès le premier abord, intrigue agréablement le lecteur le plus sérieux. Pimpante, gazouillante et d'une aimable légèreté, comme toute œuvre qui veut avoir son cachet, cette petite poésie dérive d'une école, d'un genre particulier, elle en a toutes les allures. Cette école n'est certes pas à dédaigner, c'est celle d'Alfred de Musset. Comme son modèle, dans un grand nombre de chefs-d'œuvre, l'auteur entre vivement en matière :

Quand le soleil d'été, comme un jeune prodigue,
Verse ses rayons d'or, à flots, sur les moissons,
Quand la brise se tait, qu'endormis de fatigue,
Les oiseaux, dans leurs nids, suspendent leurs chansons;
....

Quelle légère introduction au pied levé ! C'est la Muse champêtre, c'est la Galathée des Églogues que l'auteur a de loin suivie : Si vous êtes, dit-il plus bas,

Si vous êtes jamais allé, sous un vieux chêne,
Couché dans l'herbe haute, attendre le sommeil,
En rêve, avez-vous vu glisser, blanche et légère,
Une vierge craintive, à travers les grands bois,
Comme dans les taillis, on voit, rasant la terre,
S'enfuir en bondissant une biche aux abois ?

J'ai franchi quelques vers et presque je le regrette. Mais il faut bien s'arrêter, car, à se laisser aller, on citerait toute la pièce.

Il mettra en vers les rêves capricieux de son imagination, et, comme eux inconstant et mobile, il fera, non point une composition poétique, pleine d'unité, débordant d'harmonie comme la Nouvelle Méditation de Lamartine, qui a le même titre; riche d'idées et de sentiments intimes comme la célèbre élégie de l'Idéal de Schiller; mais une sorte de variation, de fantaisie, de thème chantant sur divers tons, et mettant en scène tantôt un amour de mère, tantôt des tristesses de fiancée; ici les harmonies sauvages de la nature, là l'espoir de l'immortalité; plus bas l'insondable avenir, plus haut l'antique liberté; et, au milieu de cette recherche poétique, il saura exprimer le trouble d'une âme inquiète que tourmente l'amour du beau, comme dans les vers suivants:

Qu'est-ce que l'idéal? C'est la mélancolie,
Qui vient nous envahir le soir d'un triste jour,
Quand le cœur dédaigné, noyé de poésie,
Fléchit sous la douleur d'un désespoir d'amour.

L'idéal n'est-il pas surtout ce que l'on aime
Et que nous disputons à la fatalité?
N'est-il pas le bonheur, à la limite extrême
Qui sépare l'espoir de la réalité?

Les efforts qu'a faits ce rêveur, pour suivre son ardente et vagabonde imagination et la plier à la loi de l'harmonie, méritaient une mention.

La Commission l'a pensé, et a été heureuse d'apprendre ensuite que cette nouvelle poésie était encore due à une plume Roussillonnaise, à M. Jules De Lamer.

La quatrième pièce, qui nous est arrivée de Naples, parait appartenir à une main plus alerte, plus jeune, et

qui n'en a pas moins une séduisante habileté. Je termine par elle, parce qu'elle a le talent de reposer l'esprit, par sa légère et gracieuse désinvolture.

Le titre : *L'Illusion;* l'épigraphe :

Mesdames et Messieurs, c'est une comédie
Laquelle en vérité ne dure pas longtemps,

une enveloppe venant d'Italie, tout cela déride dès le premier abord, intrigue agréablement le lecteur le plus sérieux. Pimpante, gazouillante et d'une aimable légèreté, comme toute œuvre qui veut avoir son cachet, cette petite poésie dérive d'une école, d'un genre particulier, elle en a toutes les allures. Cette école n'est certes pas à dédaigner, c'est celle d'Alfred de Musset. Comme son modèle, dans un grand nombre de chefs-d'œuvre, l'auteur entre vivement en matière :

Quand le soleil d'été, comme un jeune prodigue,
Verse ses rayons d'or, à flots, sur les moissons,
Quand la brise se tait, qu'endormis de fatigue,
Les oiseaux, dans leurs nids, suspendent leurs chansons;
. . . .

Quelle légère introduction au pied levé! C'est la Muse champêtre, c'est la Galathée des Églogues que l'auteur a de loin suivie : Si vous êtes, dit-il plus bas,

Si vous êtes jamais allé, sous un vieux chêne,
Couché dans l'herbe haute, attendre le sommeil,
En rêve, avez-vous vu glisser, blanche et légère,
Une vierge craintive, à travers les grands bois,
Comme dans les taillis, on voit, rasant la terre,
S'enfuir en bondissant une biche aux abois?

J'ai franchi quelques vers et presque je le regrette. Mais il faut bien s'arrêter, car, à se laisser aller, on citerait toute la pièce.

Il mettra en vers les rêves capricieux de son imagination, et, comme eux inconstant et mobile, il fera, non point une composition poétique, pleine d'unité, débordant d'harmonie comme la Nouvelle Méditation de Lamartine, qui a le même titre; riche d'idées et de sentiments intimes comme la célèbre élégie de l'Idéal de Schiller; mais une sorte de variation, de fantaisie, de thème chantant sur divers tons, et mettant en scène tantôt un amour de mère, tantôt des tristesses de fiancée; ici les harmonies sauvages de la nature, là l'espoir de l'immortalité; plus bas l'insondable avenir, plus haut l'antique liberté; et, au milieu de cette recherche poétique, il saura exprimer le trouble d'une âme inquiète que tourmente l'amour du beau, comme dans les vers suivants:

Qu'est-ce que l'idéal? C'est la mélancolie,
Qui vient nous envahir le soir d'un triste jour,
Quand le cœur dédaigné, noyé de poésie,
Fléchit sous la douleur d'un désespoir d'amour.

L'idéal n'est-il pas surtout ce que l'on aime
Et que nous disputons à la fatalité?
N'est-il pas le bonheur, à la limite extrême
Qui sépare l'espoir de la réalité?

Les efforts qu'a faits ce rêveur, pour suivre son ardente et vagabonde imagination et la plier à la loi de l'harmonie, méritaient une mention.

La Commission l'a pensé, et a été heureuse d'apprendre ensuite que cette nouvelle poésie était encore due à une plume Roussillonnaise, à M. Jules De Lamer.

La quatrième pièce, qui nous est arrivée de Naples, parait appartenir à une main plus alerte, plus jeune, et

qui n'en a pas moins une séduisante habileté. Je termine par elle, parce qu'elle a le talent de reposer l'esprit, par sa légère et gracieuse désinvolture.

Le titre : *L'Illusion;* l'épigraphe :

Mesdames et Messieurs, c'est une comédie
Laquelle en vérité ne dure pas longtemps,

une enveloppe venant d'Italie, tout cela déride dès le premier abord, intrigue agréablement le lecteur le plus sérieux. Pimpante, gazouillante et d'une aimable légèreté, comme toute œuvre qui veut avoir son cachet, cette petite poésie dérive d'une école, d'un genre particulier, elle en a toutes les allures. Cette école n'est certes pas à dédaigner, c'est celle d'Alfred de Musset. Comme son modèle, dans un grand nombre de chefs-d'œuvre, l'auteur entre vivement en matière :

Quand le soleil d'été, comme un jeune prodigue,
Verse ses rayons d'or, à flots, sur les moissons,
Quand la brise se tait, qu'endormis de fatigue,
Les oiseaux, dans leurs nids, suspendent leurs chansons;
....

Quelle légère introduction au pied levé! C'est la Muse champêtre, c'est la Galathée des Églogues que l'auteur a de loin suivie : Si vous êtes, dit-il plus bas,

Si vous êtes jamais allé, sous un vieux chêne,
Couché dans l'herbe haute, attendre le sommeil,
En rêve, avez-vous vu glisser, blanche et légère,
Une vierge craintive, à travers les grands bois,
Comme dans les taillis, on voit, rasant la terre,
S'enfuir en bondissant une biche aux abois?

J'ai franchi quelques vers et presque je le regrette. Mais il faut bien s'arrêter, car, à se laisser aller, on citerait toute la pièce.

Enfin à l'occasion des obsèques d'un membre de l'Université de la ville, Alexandre Fos, bachelier en droit, mort au mois de septembre 1588, les Syndics de la Communauté de Saint-Jean accordèrent l'autorisation de chanter dans les rues le psaume *In exitu* en concert, ou à contre-point, ou en faux bourdon; et les chantres alternèrent avec le clergé un verset en concert, tandis que l'autre était chanté en Plain Chant; *ha consert los cantors un vers y lo clero altre vers.*

Un fait semblable se produisit quelques jours après à la mort de François Pals, avocat et docteur ès-lois.

Si je ne me trompe, il résulte de ces divers témoignages que je viens de produire, qu'avant la fin du quinzième siècle et pendant tout le seizième, l'harmonie était cultivée et goûtée par nos ancêtres surtout dans les grandes occasions et probablement aussi aux principales solennités de l'année, du moins à Perpignan, sinon à Elne, siége de l'Évêché. Ainsi, soixante ans avant Palestrina, le maître de la véritable harmonie, nous chantions en concert, avec accord, à contre-point, en faux bourdon, en chant figuré les louanges de Dieu. Ce ne fut que longtemps après que les richesses de l'harmonie furent appliquées à la musique légère et profane; et il fallait bien que Dieu, seul auteur de l'harmonie, en eut les prémices; que par elle fussent rehaussées les splendeurs et les magnificences de son culte. On s'étonnera peut-être que les Grecs et les Romains dont la civilisation était si avancée, n'aient pas connu les trésors de la symphonie et se soient contentés de leurs belles mélodies; que les accords et les consonnances mêlées parfois à quelques légères dissonnances n'aient guère vu le jour

ou ne se soient développés qu'au moyen-âge présenté par certains auteurs comme une époque d'ignorance. C'est un fait certain appuyé sur des documents nombreux et authentiques, et dont on peut se rendre compte jusqu'à un certain point, quand on sait que chez les peuples dont l'antique civilisation est demeurée stationnaire, les Arabes, les Chinois, les Japonais, l'harmonie est complétement inconnue; et que nos symphonies les plus savantes, loin d'être appréciées et goûtées par eux, ne leur font éprouver que du malaise et de la répulsion, tandis qu'ils aiment le bruit assourdissant dn *tam-tam* et se complaisent au milieu de cris les plus aigus et les plus discordants.

Je ne pousserai pas plus loin cette étude; l'histoire de l'harmonie parmi nous aux dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles n'offrirait que peu d'intérêt. Il est d'ailleurs facile de conclure de ce qui précède, que l'harmonie a du être employée tout aussi fréquemment que par le passé dans les circonstances plus ou moins solennelles, pour relever l'éclat de nos fêtes ou pour adoucir l'amertume des deuils populaires,

LES ORPHELINS.

Poëme.

Par **M. J. Mercadier**, membre résidant.

A M. EUGÈNE FUSÉE,

DIRECTEUR DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Je vous respecte autant que je vous aime,
Et vous ai dédié ce modeste poëme.
Ah! puisse-t-il lier — humble trait d'union —
Votre cœur à mon cœur, votre nom à mon nom.
(J. MERCADIER.)

Si je meurs avant vous vous serez le père de mes enfants; si vous mourez avant moi, je serai le père des vôtres.
(LAMENNAIS.)

Un homme travaillait aux champs, et vers les cieux
Levait de temps en temps son regard soucieux,
Puis il se recourbait lentement vers la terre.
Plus encor que les ans, la douleur, la misère,
Avaient ployé son corps sous leurs pesants fardeaux.
En essuyant son front, il vit quelques oiseaux
Entrer dans un buisson, en sortir, puis encore
Y revenir: ce jeu durait depuis l'aurore.
Et, s'étant approché de l'aubépine en fleur,
Il aperçut deux nids côte à côte. Son cœur
S'émut, car dans chacun — tendre progéniture —
Des petits sans duvet attendaient leur pâture.
Il retourna pensif à son labeur. Bientôt
Aux griffes d'un vautour tomba l'une des mères,
Et l'homme consterné, poussant un long sanglot,
Sentit des pleurs amers sourdre sous ses paupières.
De la pauvre victime, hélas! le cri poignant,
Qu'étouffa le brigand des airs en s'éloignant,

Avait troublé son âme, où se condensait l'ombre.
Et ses pleurs débordaient!... Et quand, vers le buisson,
Il reporta sa vue, un fébrile frisson
Fit tressaillir son être, et son front devint sombre...
—Ah! la mort de la mère est la mort des enfants!
Et les miens n'ont que moi! dit-il... Si Dieu m'appelle
A lui, que feront-ils? car seul je les défends.
Qui pourrait remplacer mon amour et mon zèle?
Délaissés, ils mourront, les pauvres orphelins!!!
Et son âme éprouvait d'indicibles chagrins...
Tout le jour il pleura. La nuit, un affreux songe
Tortura son esprit, ainsi qu'un ver qui ronge!...
Avant l'aube il partit. De pleurs et de baisers
Il couvrit ses enfants, anges aux fronts rosés,
Et de retour au champ, il se dit, ce bon père:
—Je veux voir les petits de cette pauvre mère;
Sans doute que plusieurs auront déjà péri!...—
Et, regardant, il vit —jugez de sa surprise—
Qu'aucun n'avait souffert. Dans leur paisible abri,
Ils étaient mollement balancés par la brise
Et, repus, tous dormaient!... Et l'homme se blottit
Près du buisson, afin de percer ce mystère:
Il était anxieux. Bientôt il entendit
Un bruit léger, et puis vit la seconde mère
Voler d'un nid à l'autre et donnant au hasard
Sa becquée aux petits... et tous eurent leur part!...
L'homme sentit alors, dans son âme oppressée,
Tomber—manne céleste—une douce pensée.
Son cœur s'épanouit, son front devint serein:
—Puisque Dieu rend, dit-il, la mère à l'orphelin,
Il saura, si je meurs, aux miens donner un père!—
Et, regardant là-haut, une ardente prière
S'exhala de son sein, où renaissait l'espoir,
Et, tranquille, il revint vers ses enfants, le soir!...

LE FACHEUX.

SATIRE D'HORACE (IXe DU LIVRE Ier).

TRADUITE EN VERS FRANÇAIS

Par **M. Louis Fabre**, Secrétaire général de la Société.

Je remontais la rue à nos Dieux consacrée,
L'imagination, comme toujours, livrée
A quelque bagatelle, à je ne sais plus quoi,
M'absorbant tout entier, quand soudain vient à moi,
Un quidam que de nom je connaissais à peine,
Il me saisit la main qu'il presse dans la sienne :
— Comment cela va-t-il, mon ami le plus doux?
— Très bien pour le moment et je suis tout à vous.
Et comme il me suivait, je m'empresse de dire :
— Saurai-je ce qu'encor votre amitié désire?
— Mais nous nous connaissons, car je suis un savant,
Répond-il. — Je vous prise encore plus qu'avant,
Lui dis-je; et dans l'espoir d'échapper à mon homme,
Dont le babil déjà m'importune et m'assomme,
Tantôt je cours, tantôt je ralentis le pas,
A mon jeune valet feignant de parler bas.
Cependant la sueur jusqu'à mes pieds ruisselle.
Bienheureux Bollanus! Que n'ai-je ta cervelle!
En moi-même disais-je? Et lui parlait toujours,
Vantant le Forum, Rome et tous ses alentours;
Et comme obstinément je gardais le silence,
— Vous voulez m'échapper, dit-il? Vaine espérance!

Je m'attache à vos pas... Mais où donc allez-vous?
— Ne vous dérangez pas : Je vais loin de chez nous,
Chez quelqu'un qui vous est fort peu connu, je gage,
Bien au-delà du Tibre et dans le voisinage
Des jardins de César. — Mais je suis désœuvré,
Alerte et diligent; partout je vous suivrai,
Répond-il... A ces mots, comme une pauvre bête,
Qu'un maître charge trop, moi je baisse la tête;
Et mon homme reprend : Si je me connais bien,
Viscus et Varius d'un plus étroit lien
Ne vous seront unis. Trouvez qui versifie
Plus vite et plus que moi; certes je vous défie;
Quelqu'un danse-t-il mieux? Hermogène, je crois,
Serait même jaloux des charmes de ma voix.
Je pouvais l'arrêter : Vous avez une mère,
Ou des proches à qui votre existence est chère,
Lui dis-je, croyez-moi, pour eux conservez-vous.
— Des parents! Au tombeau je les ai couchés tous.
— Qu'ils sont heureux! Et moi, dis-je en moi-même,
Je reste! Qu'il m'achève! Ah! c'est l'instant suprême
Qu'une vieille sorcière autrefois me prédit,
En remuant ses dés dans son cornet maudit:
Cet enfant ne craindra ni toux ni pleurésie,
Ni glaive, ni poison, ni goutte, ni phthisie;
Mais gare les bavards! Ils causeront sa mort,
Si plus tard il ne sait éviter leur abord.

Mais voici de Vesta la divine demeure;
Et déjà s'écoulait du jour la quatrième heure.
Mon fâcheux, en vertu d'une assignation
Devait se présenter pour une caution,
Et s'il n'y répondait sa cause était perdue.
En ces lieux ma présence est, dit-il, attendue;

Si vous m'aimez, veuillez un moment m'assister.
—Certes, je veux mourir, si je puis m'arrêter;
En droit civil d'ailleurs je suis hors de ma sphère,
Et vais, vous le savez, chez quelqu'un pour affaire.
—Je suis dans l'embarras, dit-il, et je ne sais
Si je dois laisser là vous ou bien mon procès.
—Moi de grâce!—Non, non, que Jupiter m'en garde!
Et voilà qu'aussitôt il me sert d'avant-garde.
Comme on ne peut lutter contre plus fort que soi,
Je le suis tout penaud. Il retourne vers moi.
—Comment vous trouvez-vous, dit-il, avec Mécène?
—Mécène, vraiment sage et d'une raison saine,
Ne peut s'accommoder que de fort peu de gens.
—Peu sont autant que vous adroits et diligents
A saisir la fortune: Eh bien! mon cher Horace!
En moi vous trouverez un secours efficace.
Veuillez m'offrir à lui: je me voue au trépas,
Si sur tous vos rivaux vous ne prenez le pas.
—Nous ne vivons pas là comme vous pourriez croire.
Il n'est pas de maison, et la chose est notoire,
Aussi pure d'intrigue, où l'on cabale moins;
Personne ne m'y nuit, on y perdrait ses soins;
Eut-on plus de savoir ou de bien en partage,
De sa place à chacun son mérite est le gage.
— C'est étrange, étonnant; je n'en puis revenir!
—Rien pourtant n'est plus vrai.—Je sens que mon désir
D'être admis chez Mécène et s'enflamme et s'irrite.
—Vous n'avez qu'à vouloir: avec votre mérite,
Quand on livre un assaut on est sûr du succès.
Chez Mécène, il est vrai, difficile est l'accès,
Mais il n'est pas enfin tout-à-fait imprenable.
— Fort bien! vous me verrez, actif, infatigable,
Corrompre les valets, les prendre par la main;
Aujourd'ui repoussé, reparaître demain.

Épier les moments, courir sur son passage,
L'accompagner chez lui. Je sais, en homme sage,
Que rien, sans grand travail, ne s'obtient ici-bas...
Comme il disait ces mots, arrive sur nos pas
Fuscus Aristius, mon ami, mon intime,
Sachant par cœur celui dont je suis la victime.
Nous nous arrêtons tous. On s'informe, on répond,
Comme en se rencontrant des connaissances font:
« D'où venez-vous?... Quel est le but de votre course? »
Pour sortir d'embarras, cherchant une ressource,
De Fuscus doucement je pince le bras droit,
Qu'il laisse retomber. Du regard et du doigt
J'ai beau le supplier; il ne veut rien comprendre,
Et, sous cape riant, feint de ne pas m'entendre.
J'enrageais... A propos, vous deviez en secret
M'entretenir, lui dis-je? Oui, mais je suis discret,
Et je saurai trouver un temps plus convenable.
C'est aujourd'hui des Juifs le sabbat vénérable;
Voulez-vous faire injure à ce peuple écourté?
— Oh! moi, je ne suis pas de scrupule infecté.
— Eh bien! moi, je le suis. Excusez ma faiblesse,
Qu'avec mille autres j'ai; mais je fais la promesse
De vous parler plus tard... Faut-il qu'un jour si noir
Se soit levé sur moi? Fuscus, tout mon espoir,
S'enfuit, et le malin me laisse sous le glaive.
Par un heureux hasard, avant qu'il ne m'achève,
Mon facheux, tout-à-coup, se trouve nez-à-nez
Avec son adversaire; et, de cris forcenés,
Celui-ci l'apostrophe : Où vas-tu donc, infâme?
Servez-moi de témoin; de vous je le réclame.
Je présente l'oreille... Allons! Au tribunal!
Dit-il en l'entraînant... De là bruit infernal;
On court de tous côtés, on se culbute, on crie!
C'est ainsi qu'Apollon me conserva la vie.

LE TRAVAIL.

VISION A AMÉLIE-LES-BAINS.

Par M. Alphonse Blanc.

POÉSIE QUI A REMPORTÉ LE PREMIER PRIX

(Médaille d'argent, grand module).

Omnia vincit.

« Travail que l'ignorance et la force brutale
« Aux esclaves jadis avaient abandonné,
« Triomphant d'une erreur fatale,
« La Liberté t'a couronné.

« Le travail est pour nous une céleste flamme,
« Un chant plein d'énergie et de mâles accords.
« Le travail, c'est la paix et le repos de l'âme,
« La part que l'Éternel a faite aux hommes forts.

« Les monts devant lui s'aplanissent;
« A la mer il impose un frein;
« Les vastes landes enrichissent
« Celui qui déchire leur sein.

« Honte à l'oisif, honte aux profanes,
« Aux prêtres du Dieu de l'argent,
« Qui jettent l'or aux courtisanes,
« Le sou de cuivre à l'indigent ! ! !

« Gloire à la sueur imposée
« Qui, tombant de nos frônts brunis,
« Va, comme une douce rosée,
« Rafraîchir nos sillons bénis ! ! !

« Gloire au saint travail qui féconde
« Les champs et les cœurs épuisés,
« Et qui, de la chaîne du monde,
« Ressoude les anneaux brisés ! ! ! »

Ainsi rêvais-je, un soir, couché sur la colline
Qui couronne *Amélie* et sur le val s'incline.
Le silence régnait aux Thermes, aux Villas;
L'air était embaumé du parfum des lilas.
C'était la nuit... la nuit où s'entrouve la rose,
Où tout se tait, hormis du ruisseau qui l'arrose,
Dans le parterre en fleurs, l'harmonieux babil;
Une nuit enchantée, après un jour d'avril,
Où, sous l'impression du bonheur qui l'inonde.
L'âme quitte la terre et cherche un autre monde.

Un seul point dans le val demeurait éclairé;
Un seul, et mon regard sur ce point attiré,
Suivait à la lueur d'une ardente fournaise,
Des hommes secouant des montagnes de braise,
Des hommes demi-nus, aux bras nerveux et forts,
Retirant du foyer, après de longs efforts,

Un grand disque brillant, une masse enflammée,
Que je voyais bientôt, réduite et transformée
Sous les coups répétés d'un énorme marteau
Que lève, en se jouant, un mince filet d'eau.

J'écoutais ce bruit sourd et les clameurs stridentes
Des leviers. Je suivais les flammes haletantes,
Et les gerbes de feu qui, s'élançant dans l'air,
Se perdaient dans le ciel comme un rapide éclair,
Quand parurent soudain, au-dessus du cratère,
Trois femmes n'ayant rien des femmes de la terre.

Vaporeuses, d'abord, légères, je les vois
Prendre un corps, et je puis même entendre leurs voix.
Leurs longs cheveux, bouclés et jetés en arrière,
D'un nimbe étincelant reflètent la lumière.

L'une levant au ciel son front divinisé,
Laissait voir le sillon que l'étude a creusé;
Son doigt traçait en l'air quelque signe algébrique.
D'un geste relevant les plis de sa tunique,
L'autre semblait la suivre et marcher sur ses pas.
Elle avait dans ses mains, l'équerre et le compas.
Et la troisième enfin, à mes yeux aparue,
Appuyait ses bras nus au soc d'une charrue.

Mais silence!... J'entends comme un souffle de Dieu.
Vous, mes vers, répétez leurs paroles de feu!

La Science.

« Dieu livrant la matière aux conquêtes de l'homme,
« Voulut que le géant fut vaincu par l'atôme;
« Et que dans ce combat auquel il applaudit,

« Pour frapper sûrement et briser la matière,
« L'Homme seul eut l'esprit, immortelle lumière
« Éclairant le travail que sa droite bénit.

« C'est l'étincelle qui s'allume
« Au foyer de l'éternité.
« C'est le feu qui brûle et consume
« Les héros de l'humanité.
« L'esprit humain perce les nues,
« Et, par des routes inconnues,
« Vers Dieu dirigeant son essor,
« Surprend ses secrets, les condense
« Et s'appelle alors la Science,
« Arbre divin, aux rameaux d'or.

« Noble Science,
« De ta puissance
« Tout suit les lois,
« Et du mystère
« Le voile austère
« Tombe à ta voix.

« Tu sers de phare
« A qui s'égare.
« Le travailleur
« A ta lumière
« S'instruit, s'éclaire,
« Devient meilleur. »

L'Industrie.

« Fille de la Science et de son lait nourrie,
« J'accomplis ses desseins, car je suis l'Industrie ;
« Et mes enfants, armés du pic et du marteau,

« Appliquant des savants les grandes découvertes,
« Par les isthmes coupés, les montagnes ouvertes,
« Poussent l'humanité dans un sentier nouveau.

« Leur main fragile
« Comme l'argile
« Pétrit le fer.
« Leur voix débile
« Rend plus docile
« La vaste mer.

« Cavale ardente,
« Impatiente,
« Leur char de feu
« Que rien n'arrête,
« De la tempête
« Se fait un jeu.

« Nous l'affirmons : c'est nous, Industrie et Science,
« Qui gouvernons l'humanité.
« Nous enseignons à tous la sainte patience,
« La constance et la charité.
« Aplanissant les monts et refoulant les ondes,
« Sous la vapeur et sous le pin,
« Par des bienfaits communs nous rapprochons les mondes,
« A l'homme nous donnons son pain. »

L'Agriculture.

« Oui, vous êtes, mes sœurs, la force et la lumière,
« Comme du genre humain je suis la nourricière.
« Daignez donc m'accueillir; et que nos chants unis
« Rendent un légitime et solennel hommage
« A la vertu qui peut, seule, sauver cet âge:
« Au saint travail, par qui nos efforts sont bénis.

« Par moi la terre moins rebelle
« Se fertilise tous les jours.
« La fleur de l'arbre est bien plus belle
« Et ses fruits ont plus de velours.

« Les moissons, les vertes prairies,
« Des vignes les grappes mûries
« Deviennent douces à cueillir.
« Je ne crains rien pour mon empire,
« Car au travail l'homme s'inspire,
« Dieu voit son œuvre s'embellir. »

Toutes les trois alors, par les mains enlacées,
Et comme répondant à mes propres pensées,
Chantèrent, dans un saint et solennel accord,
Ces mots que j'écrivis, que je répète encor :
« Gloire au saint travail qui féconde
« Les champs et les cœurs épuisés,
« Et qui, de la chaîne du monde,
« Ressoude les anneaux brisés! »

Le marteau rebondit sur l'enclume sonore;
D'un éclat fulgureux la forge se colore.
Les vierges, s'entourant d'un cercle lumineux,
S'élèvent lentement au-dessus du cratère.
Mais, tandis que leurs pieds touchent encor la terre,
Leur tête se perd dans les cieux.

Amélie, le 1er mai 1868.

POURQUOI?

Par Mlle Adolphine Bonnet.

POÉSIE QUI A REMPORTÉ LE SECOND PRIX

(Médaille d'argent, module moyen).

Et soudain on ouït une voix inconnue
Dire à l'infortuné : « Frère, courage, espoir ! »
(J.-G. PONZIO.)

Pourquoi, régnant au loin sur la plaine déserte,
O montagne fleurie, es-tu si belle à voir?
Pourquoi le ciel a-t-il, — pourrais-je le savoir? —
Donné tant de parfums à ta couronne verte,
Tandis que vis-à-vis plane, sublime horreur,
Sauvage et menaçante, une roche maudite
Dont le front dénudé, que l'éclair seul visite,
Semble un reproche à ta splendeur?...

Oh! tu me fais songer aux deux parts de ce monde,
Monde mystérieux, plein de mal et de bien,
Partage dans lequel l'un a tout, l'autre rien,
Et qui fait de la vie une énigme profonde!
Qui de nous, méditant sur cette étrange loi
Qui place tant d'éclat près de tant de misères,
Et qui fait oublier aux hommes qu'ils sont frères,
Ne s'est pris à dire : Pourquoi?...

Pourquoi, l'amour dans l'âme, aux lèvres le sourire,
Au banquet du bonheur les uns vont-ils s'asseoir,
Chantant les feux du jour et la fraîcheur du soir
Avec la même voix et sur la même lyre,
Tandis que tout près d'eux, mornes déshérités,
Des cœurs cherchent dans l'ombre et battent dans le vide,
Ne trouvant à leur soif qu'un breuvage homicide,
Dont ils meurent désenchantés?...

Pourquoi, vaillants et fiers sous de nobles attaches,
Tant d'hommes suivent-ils les sentiers de l'honneur,
Portant à leurs foyers la gloire et le bonheur,
Et faisant de leur vie une histoire sans taches,
Tandis qu'en même temps, sombres oiseaux de nuit,
D'autres hommes s'en vont jetant partout l'alarme,
Et proclamant le vice et se faisant une arme
De tout ce qui trompe ou qui nuit?...

Pourquoi, pourquoi surtout tant de vierges sereines
Passent-elles voilant leurs regards étoilés,
Inclinant devant Dieu leurs fronts immaculés,
Et puisant dans le ciel leurs grâces souveraines,
Tandis que dans l'oubli cherchant à s'enivrer
D'autres femmes, hélas! jadis blanches colombes,
Déshonorent leur âme et se creusent des tombes
Où nul ne viendra les pleurer?...

Pourquoi, pourquoi toujours... mais qui peut nous répondre?
Toi, toi seul, ô mon Dieu! car tu fis les deux parts;
Fais luire ton soleil sur nos faibles regards,
Et nous verrons soudain les nuages se fondre!
Oh! je tombe à tes pieds en redisant : Pourquoi?
A genoux devant toi je pourrai mieux comprendre;
Oui, je sens dans mon cœur la lumière descendre,
L'humble lumière de la foi!

Et j'entends qu'une voix dit au juste : Regarde!
L'abîme sous tes pieds s'entr'ouvre, menaçant;
Plus d'un qui te valait s'y perdit, gémissant!
Vois où l'on peut tomber; ô voyageur, prends garde!
Et puis la même voix cherchant dans l'abandon
Le prévaricateur que poursuit la vengeance,
Lui lit tous les secrets gardés par la clémence
Dans le grand livre du pardon!

Maintenant, ô mon Dieu! je comprends le mystère
De ces destins divers parsemés ici-bas!
Tu fis les êtres purs pour embaumer nos pas,
Pour exhaler vers toi tout l'encens de la terre!
Tu ne permis aux flots de croître et d'engloutir
Que pour tendre la main aux naufragés du monde,
Et pouvoir, au milieu de cette gerbe immonde,
Glaner des fleurs de repentir!

Le riche et l'indigent, je les comprends encore :
Tu fis l'un pour donner et l'autre pour bénir!
Et tous ceux ici-bas qui n'ont pas d'avenir,
C'est qu'ils l'auront plus doux sous l'éternelle aurore.
Et tant de pauvres cœurs tout abreuvés de fiel,
Et tant de fronts courbés, et tant d'âmes saignantes,
Ce sont les bien-aimés pour qui germent, brillantes,
Les plus belles palmes du ciel!

LES D'ARMAGNAC EN ROUSSILLON

SOUS LOUIS XI.

Par **M. ALART**, archiviste du département,
membre résidant.

Un exemple terrible de la politique justicière du roi de France se préparait, le 4 août 1477, sur la place des Halles de Paris. Près de l'échafaud ordinaire que Louis XI tenait en permanence pour l'exécution des nobles qui avaient le privilége de la décapitation, on avait dressé un échafaud neuf tendu d'un drap noir, pour l'exécution d'un arrêt du Parlement portant que « Jacques d'Ar- « magnac, duc de Nemours et comte de la Marche, est « criminel de lèse majesté, et comme tel condamné à « être décapité; tous et chacun ses biens sont déclarés « confisqués et appartenir au roi. » Le Parlement se trouvait assemblé dans une chambre entièrement tendue de drap noir, non loin du nouvel échafaud, et bientôt l'on vit arriver Jacques d'Armagnac monté sur un cheval couvert d'une housse noire. Amené devant le Parlement, il rétracta ou atténua, pour acquitter sa conscience, la plupart des aveux qu'il avait faits et des accusations qu'il avait portées contre divers personnages élevés; il confessa plusieurs extorsions qu'il avait commises sur quelques particuliers, et après avoir demandé qu'on

prélevât sur ses biens de quoi les réparer, il exprima le désir d'être enterré aux Cordeliers de Paris. Quelques instants après, sa tête tombait sous la hache du bourreau; et par une barbarie dont on ne trouve aucun autre exemple dans notre histoire, on avait placé ses malheureux enfants sous l'échafaud, afin que le sang de leur père ruisselât sur leur tête.

Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, fils de Bernard d'Armagnac, gouverneur de Louis XI, avait été élevé auprès de ce monarque qui l'avait honoré de sa faveur; on l'avait comblé de biens, créé duc et pair de France, grâce alors réservée aux seuls princes du sang. Mais ces bienfaits n'avaient pu l'attacher à Louis; au contraire, il s'était montré le plus ardent promoteur de la *Ligue du Bien public*, et s'était rendu le fauteur et le complice de tous les excès de l'infâme comte d'Armagnac, le chef de la maison. Accablé de pardons, violateur de tous ses serments, enfin, incorrigible ingrat, il avait prêté l'oreille aux invitations du Connétable qui, de concert avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne, appelait les Anglais en France. Louis XI, outré de tant de perfidies, l'avait enfin fait arrêter dans la ville de Carlat, et l'avait livré à diverses commissions dont les procédures furent terminées par un arrêt de mort rendu par le Parlement.

La condamnation du duc de Nemours est un des actes qui peignent le mieux tout un côté du caractère de Louis XI, ce roi qui a certes bien servi la cause du peuple et a courageusement travaillé pour la grandeur de la France, mais qui a laissé la renommée, à tous égards méritée, de roi perfide, sanguinaire, cruel, avide et détesté. Que Jacques d'Armagnac méritât ou non son

châtiment, c'est ce que nous n'avons pas à examiner ici : c'était un puissant obstacle pour la politique de Louis XI qui le combattit et le punit comme le plus grand de ses ennemis, et ce qu'il y a de certain, c'est qu'en sentant approcher sa dernière heure, ce prince que la religion ne rendit jamais scrupuleux, se reprocha hautement la mort du duc de Nemours.

Les biens du condamné furent partagés entre les seigneurs que le roi voulait récompenser ; mais ce qu'il y a d'étrange et de révoltant, c'est de trouver à la tête des héritiers du malheureux duc les noms de ceux qui avaient instruit son procès, entre autres Boffillo de Judice, vice-roi de Roussillon, qui eut le comté de Castres. Les ministres ne furent pas oubliés, et c'est avec une pénible surprise que l'on voit parmi eux le nom de Philippe de Commines qui obtint tout ce que le duc possédait à Tournai et dans le Tournaisis.

Jacques d'Armagnac avait épousé Louise, fille du comte du Maine et cousine-germaine de Louis XI. Elle était morte au château de Carlat, lors de l'arrestation de son époux, et il restait de cette union six enfants qui tous survécurent au baptême de sang qui avait arrosé leur tête sur la place des Halles de Paris. Le plus âgé de ces orphelins n'avait alors que neuf ans, et cette innocente victime fut livrée à la garde de l'un des juges de son père, le vice-roi de Roussillon, qui l'amena à Perpignan et le tint prisonnier dans le château des anciens rois de Majorque.

Le nom du duc du Nemours n'était pas inconnu à Perpignan.

Il y avait quinze ans qu'une armée de Louis XI avait

envahi le Roussillon dont les forteresses lui avaient été livrées en vertu d'un traité conclu avec le roi Jean II d'Aragon. Cette occupation ne devait être que temporaire, et le corps principal de l'armée française commandé par Jean, comte de Foix, s'était empressé en effet de passer les Pyrénées et de continuer ses opérations en Catalogne, pour délivrer le roi et la reine d'Aragon assiégés dans Gerona par leurs sujets révoltés. Cependant, dès ce moment, Louis XI songeait à rendre définitive l'occupation du Roussillon livré à ses armes par un simple protocole qu'il interprétait à sa façon. Une partie de son armée occupait les châteaux de Perpignan et de Collioure sous le commandement de Jacques d'Armagnac. Mais les habitants de Perpignan étaient peu disposés à obéir à ces nouveaux maîtres; ils avaient creusé des fossés et élevé des retranchements pour contenir la garnison française du château royal et l'y tenir bloquée. Jacques d'Armagnac, renforcé par de nouvelles troupes venues du Languedoc, attaqua ces retranchements qu'il prit de vive force, et la ville se rendit le 8 janvier 1463. Le reste de la province, tout le Conflent et la Cerdagne résistaient encore, et ce fut le duc de Nemours revêtu du titre de lieutenant-général avec pleins pouvoirs, qui fut chargé de les soumettre. Le Roussillon et la Cerdagne, domptés par la force des armes, étaient désormais livrés au gouvernement tyrannique de Louis XI qui voulait les garder à tout prix et qui les conserva en effet, couverts de ruines et inondés de sang, au milieu de révoltes et de guerres continuelles. Dans le cours de cette même année 1463, le duc de Nemours remit ses pouvoirs au roussillonnais Bernard d'Oms que Louis XI venait de

nommer sénéchal ou gouverneur des deux comtés et qui, lui aussi, instrument et victime du sombre monarque, fut plus tard amené prisonnier avec quelques patriotes roussillonnais, dans ce même château royal de Perpignan où ils furent décapités le 13 décembre 1474. Le duc de Nemours n'avait plus remis les pieds en Roussillon, mais les habitants de Perpignan n'avaient certainement pas oublié l'intrépide chef de guerre qui avait établi parmi eux cette domination française si funeste à leur pays, lorsqu'ils virent arriver cet orphelin âgé de neuf ans à peine, conduit et tenu en charte privée par le vice-roi.

Qu'était-ce que ce personnage?

Boffillo de Judice était un aventurier de Naples, un condottiere, qui se qualifiait de gentilhomme ou de damoiseau comme la plupart de ses compagnons, et qui était venu guerroyer en Roussillon à la solde de Louis XI. Nous le voyons figurer avec éclat pour la première fois, comme *capitaine de cent lances*, dans l'attaque ou déroute de l'armée du roi Jean d'Aragon campée devant Peralada (samedi 4 avril 1472). Tout le Roussillon, la Cerdagne, l'Emporda et le pays de Besalu étaient alors en armes au nom du roi d'Aragon; Perpignan, Elne, Arles, Céret, Rivesaltes, Prades, Llivia et presque toutes les places fortes étaient au pouvoir des révoltés. Mais les Roussillonnais furent écrasés par une nouvelle et formidable armée de Louis XI, et après une résistance de plusieurs mois, la ville de Perpignan fut forcée d'ouvrir ses portes, le 13 mars 1475, et de subir les conditions inexorables du vainqueur. Ce fut alors que Boffillo de Judice fut nommé capitaine-général ou vice-roi des comtés de Roussillon et de Cerdagne, fonctions qu'il conserva

pendant dix-sept ans. Les conditions imposées aux vaincus étaient implacables, et c'est Boffillo qui était chargé de les mettre à exécution. Louis XI lui avait fait remettre écrits « sur un beau papier rouge » les noms de tous ceux qu'il regardait comme traîtres, pour qu'il leur fît trancher la tête si, de là à vingt ans, ils osaient se montrer dans la ville ; il lui accordait, d'ailleurs, la dépouille de ceux qu'il ferait périr. Mais, selon les historiens français, Boffillo avait certains principes d'honneur et d'humanité ; au lieu de profiter de ces horribles faveurs, il aurait pris auprès du roi de France, la défense de ceux dont il l'engageait à devenir le bourreau ; il aurait même écrit à Louis « que si son intention avait été de faire de « la province un désert, il aurait dû se dispenser de lui « en donner le commandement, » et le roi aurait cédé aux remontrances de Boffillo. Ces faits ne nous sont connus que par des historiens français, mais il faut ménager notre reconnaissance et il n'en faut tenir compte que dans une certaine mesure, car ils ne s'accordent guère avec les documents contemporains encore existants en Roussillon. Il y a même dans les instructions de Louis XI des articles qui dénotent en effet que ce despote soupçonneux n'était pas bien sûr de Boffillo, mais ils prouvent aussi que, si ce personnage conserva la vice-royauté du Roussillon, ce ne fut qu'à la condition expresse d'exécuter implacablement et avec la dernière rigueur les ordres qui lui étaient donnés. Que disent en effet les instructions données à Imbert de Batarnay, le 23 mars, après la reddition de Perpignan ?

« Renverra Yvon du Ffou et M. du Lude. *Si Boffille* « *n'est pas des siens*, *pareillement l'en renverra*, et s'il

« est des siens *s'en aydera....* Il fera une citadelle (à « Perpignan). *Si Boffille est des nostres*, l'en fera capi« taine-général; aussi, *s'il n'en est pas*, y mettre le Pou« lallier (Etienne de Poissy). Mettra tous les nobles qui « se sont révoltés contre le roi, dehors... Donnera les « terres desdits nobles au Poulallier, *à Boffille, à son* « *lieutenant*, etc., et à tous ceux qu'il verra *qu'ils sont* « *bien aigres.* » Enfin, il lui ordonne de faire piller par le peuple les maisons des proscrits roussillonnais, et il ajoute : « Si Boffille est de cette opinion, bien ; *s'il n'en* « *est pas*, ne laissez pas que de me servir à mon gré. »

Sauf le fait du pillage sur lequel nous n'avons aucun renseignement, il n'y a pas un seul point de ces instructions qui n'ait été rigoureusement exécuté sous le gouvernement de Boffillo, et il est certain que Louis XI ne l'aurait pas maintenu dans sa vice-royauté s'il n'eût trouvé en lui un homme à tout faire et, selon son expression, un de ces capitaines *bien aigres*, les seuls qu'il voulût employer en Roussillon. Il est vrai qu'aucun des proscrits ne fut décapité, que nous sachions, après la reddition de Perpignan; mais il ne faut pas oublier que tous s'étaient réfugiés de l'autre côté des Pyrénées, en vertu de la capitulation, et aucun d'eux ne reparut en Roussillon avant 1493. Mais les biens de tous ces exilés furent confisqués et distribués par Boffillo au profit d'une infinité d'officiers ou simples soldats français, napolitains et lombards, ses parents et compagnons, parmi lesquels nous ne citerons que Jacobo Capeci, son oncle, dont il fit son lieutenant, et Cesare d'Entici, son cousin. Il s'en réserva d'ailleurs la meilleure part, et il existe à cet égard de nombreux documents établissant jusqu'à la

dernière évidence qu'il se conforma complétement aux plus terribles volontés de Louis XI, en ce qui concerne le Roussillon. Tout cela, d'ailleurs, était dans les exigences de sa situation politique, car Boffillo donna dans d'autres occasions des preuves de courage personnel et de sentiments d'honneur.

Peu après la prise de Perpignan, Boffillo de Judice avait été défié par un chevalier roussillonnais; il avait relevé le gage de bataille et ils étaient convenus de se battre à outrance dans la ville de Paris. Au jour nommé, Boffillo se présenta dans la lice armé de toutes pièces, la hache au poing, enseigne déployée, précédé de trois trompettes et suivi de quelques écuyers, et attendit tranquillement son ennemi : après les proclamations usitées, celui-ci ne s'étant pas présenté, Boffillo prit acte de comparution et se retira.

Lorsque Louis XI, craignant peut-être que la sentence contre Jacques d'Armagnac ne fût pas aussi sévère qu'il le désirait, eut transféré le Parlement à Noyon, il lui adjoignit les anciens commissaires qui avaient travaillé à l'instruction du procès. Quelques-uns de ces derniers s'excusèrent d'opiner, entre autres Louis de Graville, seigneur de Montaigu, et Boffillo de Judice, vice-roi de Roussillon, lesquels servaient dans l'armée qui avait assiégé Carlat, et avaient garanti les conditions accordées au duc de Nemours par le sire de Beaujeu et par Tanneguy Du Châtel qui lui avaient promis la vie sauve. Ils supplièrent l'assemblée d'être dispensés de donner leur avis, disant « qu'il leur semblait en leur conscience qu'ils ne le devaient faire. » Mais ces beaux sentiments n'empêchèrent nullement Boffillo de prendre le comté de Cas-

tres, parmi les dépouilles de celui dont il ne voulait pas prononcer la mort, ni de tenir sous sa garde jusqu'au dernier jour de sa triste existence, l'héritier innocent de celui dont il avait garanti la vie.

La captivité de ce malheureux enfant et sa mort dans les prisons du château de Perpignan étaient déjà connues par le témoignage du père Anselme qui se borne à dire qu'il tomba malade pendant la peste, et qu'il périt parce qu'on ne voulut pas le transférer dans un lieu moins infecté. Nous venons de découvrir deux documents qui confirment pleinement ces indications: c'est le testament même de ce malheureux jeune homme et l'acte de distribution de ses dépouilles à une maison religieuse de Perpignan. Ce sont les deux seuls souvenirs que nous ayons pu retrouver sur le séjour de cet enfant parmi nous; mais comme ce sont des actes notariés, écrits pour ainsi dire sous la dictée de ses geôliers, on comprend qu'ils ne nous apprennent rien sur le régime qu'il eut à subir, et sur les souffrances qui amenèrent sa mort après six ans de captivité. Il est trop facile de les deviner. Lorsque Boffillo était éloigné du Roussillon, pour les guerres ou négociations de Louis XI, il était suppléé par son oncle, le napolitain Jacobo Capeci, qui avait le titre de lieutenant du vice-roi, et par un autre napolitain, son cousin Cesare d'Entici, commandant du château royal de Perpignan et des troupes de la province. La garde ne chômait donc jamais, sans compter les officiers et serviteurs subalternes, toujours plus cruels que les maîtres. Mais l'un d'entre eux, le lieutenant Capeci, fut atteint lui-même par l'épidémie qui régnait à Perpignan, et il mourut dans une maison de la *rue* dite alors *del Emperador*,

qu'il avait prise parmi les dépouilles du chevalier roussillonnais Jean-Gérard Riambau de Collioure, décapité par ordre de Louis XI. Son testament fut ouvert le 15 mai 1483 en présence de Francesco Capeci, son neveu, Cesare d'Entici, Nicola-Maria Carazzolo, qui lui succéda comme lieutenant du vice-roi, Bernadino d'Abenabulo, Guglielmo de Coronato et autres napolitains.

Le testament de Jacques d'Armagnac fut fait à Perpignan deux jours après, le 17 mai 1483, et il fut reçu au château en présence de Mathieu Benezet, maître en médecine, Jacobo Gamatella, Francesco de Judice, fils naturel du vice-roi, Francesco de Luca, Cristoforo de Mila, qualifiés d'hommes d'armes, et de François Montaner, chirurgien. Le jeune orphelin était alors âgé de quinze ans, il était donc en état de tester, d'après les constitutions catalanes qui régissaient la province et qui établissent à quatorze ans l'âge de la majorité. L'acte débute ainsi : « Moi, Jacques d'Armagnac, fils de défunt « noble homme le sire Jacques d'Armagnac, duc de Ne- « mours, quoique malade de corps, cependant en pleine « jouissance de mon sens, de la parole et de la mé- « moire, je nomme pour être exécuteurs de mon présent « testament les nobles et *bien aimés* Boffillo de Judice, « comte de Castres, et le seigneur Cesare d'Entici, « capitaine-général des hommes d'armes du Comté de « Roussillon, que je supplie avec toute l'affection pos- « sible d'exécuter mes dernières volontés. » Il veut que son corps soit enseveli dans la chapelle du monastère de la Passio devant l'autel de Sainte-Marie, et après les legs ordinaires de messes, neuvaines et anniversaires pour le repos de son âme, et de charités aux diverses

églises de Perpignan, il laisse 200 écus d'or à Charles Fabena, docteur en médecine, de Perpignan, pour le récompenser de ses services, « et cela, dit-il, parce que « je me suis trouvé trois ou quatre fois en l'agonie de « la mort, dont j'ai été délivré par l'intervention divine « et par son secours. »

« Je laisse, ajoute-t-il, cent écus d'or à maître Adam, « maître ès arts, mon chapelain et confesseur, et par le « présent, je prie et supplie autant je le puis mon très « excellent et très chrétien seigneur le roi de France, « d'avoir et tenir mon dit chapelain comme recommandé « à sa grâce, pour qu'il lui plaise dans sa bonté de lui « conférer ou faire conférer quelque bénéfice de la valeur « de cent écus d'or, dont il puisse vivre honnêtement, « le recommandant encore une fois à sa grâce comme « très fidèle dévoué à Sa Majesté et à ma personne. »

Viennent ensuite des legs pour ses serviteurs et aux hommes d'armes qui l'entourent; à Guillaume de Monsen, son serviteur et familier, un cheval de la valeur de 50 écus d'or, cent écus d'or en espèces et une robe; à Jean Violet, son serviteur, sa haquenée de poil bai (*aquaneam meam pili bayart*) et 30 écus d'or; à dame Isabel, sa servante, six écus d'or; à maître François Montaner, chirurgien, un écu d'or, « et à chacune de « mes sœurs, ce qu'il plaira à mon dit roi de France. »

Ces legs étaient dictés par la reconnaissance et l'affection, mais les suivants étaient certainement imposés : — à Georgio de Roda, serviteur et familier du seigneur capitaine Cesare, dix écus d'or; — à Pavia, serviteur du même seigneur, 5 écus d'or, et deux écus à chacun des autres serviteurs et familiers; — à noble Francina,

fille dudit noble seigneur capitaine Cesare, et à Baltasar de Soler, homme d'armes, cent écus d'or à chacun.

Restait l'institution d'héritier. Le roi s'était saisi, par confiscation et sous divers prétextes, de tous les biens du duc de Nemours et de ceux qui par représentation de Louise d'Anjou, son épouse, devaient appartenir à ses enfants en vertu du testament du roi de Sicile. Cet acte de spoliation avait été sanctionné par les gens du Grand Conseil, nonobstant le texte formel de la coutume du Poitou. Les héritiers d'Armagnac n'avaient pu donner aucune main-levée, à cause de leur minorité. Orphelins, sans appui, abandonnés de tout le monde, ils ne firent point de réclamations et ne troublèrent en aucune manière la possession du roi, leur spoliateur. Plus tard, il est vrai, le 22 mars 1491, le roi Charles VIII annula les lettres de confiscation de décembre 1482, assurant ainsi aux d'Armagnac, entre autres, la propriété de la vicomté de Châtellerault. Cependant le fils aîné du duc de Nemours représentait encore des droits que la violence opprimait mais qui pouvaient triompher un jour, et par son testament il institue son héritier universel « le noble « Louis d'Armagnac, mon frère, si et en tant qu'il plaira « à mon dit seigneur le roi de France, en recommandant « ledit Louis à sa grâce autant que je le puis et le dois. » Il lui substitue son second frère Jean d'Armagnac « s'il « ne se fait ecclésiastique, » et ses trois sœurs Marguerite, Catherine et Charlotte par portions égales, « si et « en tant que toutes ces dispositions plairont à mon dit « seigneur le roi de France et pas autrement. »

Le jeune testateur expira sans doute peu après avoir indiqué ses dernières volontés; il voulait être enseveli

dans l'église du monastère de la Passio. Ce couvent bâti d'abord à une certaine distance de Perpignan, dans l'endroit encore appelé *la Passio Vella*, avait été détruit par ordre des consuls en 1463 et on l'avait reconstruit vers 1478 dans l'intérieur de la ville, au-dessous du couvent des Grands Carmes près du *Poü dels Ollers*, entre les rues dels Ferrers et des Carmes.

Cette église était l'objet de la prédilection et des faveurs des italiens qui composaient alors l'administration française du Roussillon; le vice-roi Boffillo de Judice s'y était fait construire une chapelle et un tombeau qu'il n'occupa jamais, et son lieutenant Jacobo Capeci, décédé trois jours avant le jeune prisonnier qu'il gardait au château, venait d'y être magnifiquement enseveli. Il est fort probable que les restes de l'enfant déshérité y furent aussi portés selon ses dernières volontés, mais ce furent de tristes et pauvres funérailles, si on en juge par un acte du mois d'octobre suivant. Jacques d'Armagnac avait fait au couvent de la Passio divers legs de messes et une fondation d'anniversaires qu'il fallait payer argent comptant; malheureusement, le testateur n'avait rien laissé en fait d'espèces, ou, s'il en laissa, elles devinrent la proie de son entourage, et ses exécuteurs testamentaires payèrent ses funérailles avec les hardes et les dépouilles du défunt. Le fait est que, cinq mois après, le lundi 13 octobre 1483, frère François Ferrer, gardien du monastère de la Passio de Perpignan, reconnaît avoir reçu de C. d'Entici, manumisseur de feu Jacques d'Armagnac, « en payement et déduction d'une plus grande « somme léguée à ce monastère par le testateur, » sept robes ou cottes, longues et autres, quatre jupes de satin

noir, deux paires de chausses, une cornette de velours noir et quelques autres nippes, le tout *de poca valor,* avec un écu d'or et dix-sept dobles en espèces.

Des deux autres frères de Jacques d'Armagnac, Louis dit de Guise, vice-roi de Naples sous Louis XII, fut tué à la bataille de Cérignole le 28 avril 1503; le plus jeune, Jean d'Armagnac, mourut sans enfants à Châtellerault, vers la fin de décembre 1500; les deux plus jeunes sœurs, Catherine et Charlotte, moururent aussi sans postérité, et les débris de la succession de cette famille revinrent à la sœur aînée Marguerite qui épousa Pierre de Rohan, maréchal de France.

Quant à Boffillo de Judice qui avait obtenu le comté de Castres, Louis XI lui donna encore Marie d'Albret en mariage, avec la seigneurie de Roquecourbe pour dot. Cette union ne fut pas heureuse, et Boffillo, déshéritant la fille qu'il avait eue de Marie, donna tous ses biens à son beau-frère Alain d'Albret, qui s'était rangé de son parti. Il conserva la vice-royauté du Roussillon jusqu'en 1491, mourut tranquillement au château de Roquecourbe le mercredi 11 août 1502, et ses funérailles eurent lieu le lendemain dans la ville de Castres, l'un des anciens domaines du duc de Nemours.

ÉPIGRAPHIE ROUSSILLONNAISE

(Suite et fin),

Par **M. Louis De Bonnefoy**, membre résidant.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT. — SUITE.

(Voir les 10me, 11me, 12me et 14me Bulletins.)

SAINT-MARTIN-DE-CANIGO.

274.—Porte de l'église. XIe siècle.

HENRY, *Guide en Roussillon*, p. 221.

.........NS SANCT... MARTI.. ....SULIS AVLAM

.........SACRVM........ITIS PE.....ALIA TEMPLI:

.........................ABEAT POST..............

.........................ABEAT P...ATQVE QVIETEM

Restes d'une inscription peinte en rouge au-dessus de la porte de l'église supérieure. Primitivement, l'écriture était maigre, au simple trait et sans pleins, ensuite un pinceau plus élégant et plus vigoureux a refait la deuxième et la quatrième lignes, mais avec une telle indépendance que les mêmes lettres ne se correspondent peut-être pas une seule fois; ainsi, par exemple, l'A final du mot *penetralia* du premier tracé disparaît à moitié

sous le P du même mot de la retouche. Je n'hésiterais pas à restituer ainsi le premier vers :

INGREDIENS SANCTAM MARTINI PRESVLIS AVLAM.

Au-delà je me perds dans un dédale de conjectures. Le premier et le deuxième vers diffèrent par l'expression et se confondent par l'idée; les débris du troisième et du quatrième sont identiques. Si tout cela était écrit sur un fragment de vieux parchemin, j'y verrais les tâtonnements d'un poëte inexpérimenté, forcément docile au précepte *sæpe stylum vertas,* ce que nous appelons vulgairement un brouillon, plutôt qu'une composition suivie et arrêtée. Ce n'était pourtant pas que les modèles fissent défaut; on ne parlait encore ni de droits d'auteur, ni de reproductions interdites, et les compositions épigraphiques formaient une sorte de fonds commun où chacun puisait librement pour son usage. Saint Paulin de Nole ne livrait-il pas avec simplicité ses propres vers qu'il avait déjà fait inscrire sur les murs de sa basilique[1]?

Il y a quarante ans, l'inscription de Saint-Martin était mieux conservée, puisque M. Henry a pu lire « assez facilement » ces deux vers qu'il a publiés dans son *Guide en Roussillon* de 1842 :

Quisquis hæc sacri subitis penetralia templi
Vitam nunc celi beatam habet atque quietem.

Je crains cependant que cette lecture ne soit un peu

(1) Eos tamen (versus) quos ipsius basilicæ habent aditus, scripsi ; quià possent, si usurpare velis, et ad tuarum basilicarum januas convenire, ut istud est :

Pax tibi sit quicumque Dei penetralia Christi
Pectore pacifico candidus ingrederis.

Vel hoc de signo Domini, etc. (*S. Paulin. Nol. epist. 32, ad Severum.*)

de fantaisie; il est certain du moins qu'elle ne s'accorde pas entièrement avec les lambeaux que j'ai copiés et qui ne me paraissent pas douteux. L'écriture est la majuscule entremêlée de quelques lettres onciales. M. Henry était trahi par ses souvenirs ou rendait mal sa pensée quand il a écrit : « Les lettres qui la composent, en *gothique* « *carré*... et se rapportant bien par leur forme au onzième « siècle... » La gothique carrée, dans notre épigraphie, ne se montre pas avant le milieu du quatorzième siècle.

275.—Tombeau du comte Guifred. 1049.

PUJADES, *Crón. univ. de Catal.*, lib. XIV, cap. LXVII. —POC, *Vida de san Galderique.*—FORTANER, *Not. eccl.*, p. 37.—HENRY, *Guide en Roussillon,* p. 225.—P. PUIGGARI, *Bull. de la Soc. des Pyr.-Orient.*, VII, p. 129.

GVIFREDI COMITIS CINERES MONACHIQVE BEATI
ARTIFICISQVE LOCI CONTINET ISTE LAPIS
FINE SVO IVLIVS HVIC FINEM MILLE SVB ANNIS
BIS QVATER QVINIS CONTVLIT ATQVE NOVEM.

Cette inscription, aujourd'hui perdue, se lisait autrefois sur le couvercle du tombeau de Guifred ou Wifred, fils d'Oliba Cabreta et neveu du Seniofred enseveli à Saint-Michel-de-Cuxa (1), l'un et l'autre ses prédécesseurs au comté de Cerdagne.

Le comte Guifred est regardé comme le fondateur de Saint-Martin-de-Canigó. Il dota ce monastère le 2 des ides de juillet 1007 (2). Deux ans après il assistait à la

(1) Voir ci-dessus nº 269.
(2) *Marca Hisp.*, app. nº CLV.

consécration de l'église, faite par l'évêque d'Elne Oliba, le 4 des ides de novembre 1009 [1]; enfin, à sa prière, dans le mois de novembre 1011, le pape Serge IV donnait à la communauté naissante la bulle d'institution canonique [2]. L'original de ce dernier acte, écrit sur papyrus, est conservé précieusement à la Bibliothèque publique de notre ville; il fait partie de la collection des chartes sur papyrus lithographiées et publiées pour l'École des Chartes [3].

En 1035, après avoir fait de nouvelles donations au monastère [4], et son testament ou plutôt la donation et le partage entre-vifs de ses biens à ses sept enfants [5], Guifred prit l'habit monastique à Saint-Martin.

Pendant ses années de retraite, il creusa de ses mains, dans la roche vive, la demeure destinée à sa dépouille mortelle. Il la taillait suivant la forme du corps, étroite aux pieds, s'élargissant graduellement jusqu'aux épaules et sommée d'un évasement circulaire propre à recevoir la tête. Pujades raconte, d'après une tradition recueillie sur les lieux, que Guifred rendait chaque jour visite à son tombeau. Il y venait puiser des forces contre l'esprit tentateur qui l'engageait à rentrer dans le monde, et s'adressant à la roche béante, il disait : « Si après ma

(1) *Marca Hisp.*, app. nº CLX.

(2) Igitur quia postulasti à nobis, Guifrede dilecte comes, quatenus ecclesiam Sancti-Martini tibi concederemus, ut pro tuorum peccatorum, sive tuorum parentum, remissione, in ea monasterium faceres et de tuis si quidem prædiis illi sanctæ ecclesiæ concederes, etc. (*Marca Hisp.*, app. nº CLXVII.)

(3) *Guide en Roussillon*, p. 90.

(4) *Marca Hisp.*, app. nº CCXIV.

(5) D'Achery, *Spicil.* III, p. 392.

« mort, qui ne peut être éloignée puisque déjà tu es « ouverte pour me recevoir, tu dois me retenir captif « jusqu'à ce que Dieu m'appelle à rendre compte de mes « œuvres au jugement universel, comment ne me trou- « verais-je pas à l'aise dans cet asile pendant le peu « d'années ou plutôt le peu de jours qui me restent à « vivre? ne seras-tu pas demain plus vaste qu'il ne faut « pour mon pauvre corps? »

Pujades nous dit aussi que la comtesse Élisabeth s'était enfermée dans le cloître en même temps que son époux. On aurait peine à croire que les moines de Saint-Martin, au temps de leur première ferveur, se fussent pliés au régime des *considérations*. L'entrée des couvents d'hommes était sévèrement interdite aux femmes[1]. L'abbé qui aurait permis ou toléré une infraction à cette règle perdait son titre *ipso facto* et passait de la tête au dernier rang. Mais nous avons mieux que des probabilités sur ce fait. La lettre encyclique envoyée par l'abbé Miron aux monastères de l'Ordre pour leur annoncer la mort de Guifred et demander des prières, dit expressément que celui-ci s'était séparé de sa femme en renonçant au monde[2].

(1) Neque ulla mulier in interius atrium monasterii ingredi audeat (Regula Patrum ad monachos).

Parmi vingt autres citations qu'il serait facile de prendre à la même source, je choisirai la suivante qui s'applique mot pour mot à la circonstance : « Non enim decet militem ad prælium accedere cum muliere sicut « B. Martinus dixisse legitur cuidam militi qui suam conjugem secum in « monasterio vivere et servire Deo postulavit. »

(2) Ex hinc, ut quod desiderabat perficere posset, secundum præceptum Domini, relinquens temporales honores, *uxorem* et filios, inter nos conversatus pauper Christi nobiscum esse voluit. (*Marca Hisp.*, app. nº CCXXXIV.)

C'est au premier étage du clocher que, selon notre historien, Guifred et la comtesse auraient choisi leur retraite. Il y signale des peintures murales déjà bien endommagées de son temps, « de lo que hasta hoy queda « y se ven algunas señales y rastro. » Parmi les restes qui ont résisté aux injures de l'air et des siècles, on distingue dans un angle trois personnages, deux desquels représenteraient les nobles reclus. Cette idée est moderne sans doute ; Pujades n'aurait pas manqué de l'enregistrer si elle avait eu cours il y a trois siècles, et il n'en dit rien.

Une autre tradition plus ancienne[1] et justement combattue par M. P. Puiggari, attribue la retraite de Guifred au repentir qu'il éprouva d'avoir tué, au pied des autels, un de ses neveux, coupable de s'être laissé battre par les Maures. Tenons-nous absolument à dramatiser la légende du Comte de Cerdagne par le spectacle d'un grand remords après un grand crime? Nous le pouvons, hélas! sans donner carrière à l'imagination. Ne devait-il pas une éclatante satisfaction à Dieu et aux hommes pour l'intrusion simoniaque de son fils âgé de dix ans au siége archiépiscopal de Narbonne? Au moment de sa profession, en 1035, il avait eu dix-huit ans déjà pour reconnaître les funestes suites du marché scandaleux qui avait livré un vaste diocèse aux rapines, aux discordes et aux meurtres. « Archiepiscopatum cædibus et dissidiis turbavit, spoliavit « ecclesiam, bonis dilapidatis, prædiisque in mercedem « militibus datis[2]. » Voilà comment les Bénédictins résu-

(1) Tomich, *Hist. y Conquestes dels comptes de Barcelona y reis d'Arago.*

(2) *Gallia Christ.*, VI, p. 32.

ment la situation; et cet état de choses dura soixante-trois ans (1016-1079).

Si l'épitaphe du comte Guifred avait été détruite avant que Pujades et Poc la copiassent pour nous la transmettre, nous croirions certainement aujourd'hui la retrouver dans le quatrain suivant, extrait des *Litteræ currentes* de l'abbé Miron :

HVIVS SACRATO CONDVNTVR MEMBRA SEPVLCRO
QVOD PRIVS IPSE SIBI MIRO CONSTRVXERAT ACTV
IVLIVS EXACTAM DVM MENSIS CLAVDERET HORAM
EXCESSIT SECVLO QVEM POSCITE VIVERE CHRISTO.

Au point de vue du style des inscriptions funéraires, ces quatre vers ne le cèdent en rien aux distiques de l'épitaphe; la date de l'année ne s'y trouve pas il est vrai, mais dans un *billet de mort,* destiné surtout à fixer l'anniversaire auquel on devait faire mémoire du défunt, la date du jour suffisait; et d'ailleurs rien de plus commun que cette omission dans les épitaphes de l'époque.

A un autre point de vue, ils ont l'avantage d'être plus précis comme témoignage de la tradition qui nous représente le comte-moine creusant lui-même la tombe où il voulait être enseveli. Tout le monde n'admet pas que les mots ARTIFICISQVE LOCI aient un sens aussi restreint, et Pujades, le premier, les traduit par « Fundador de esta casa, » fondateur de ce monastère; mais il n'y a pas deux manières d'interpréter *Sepulcro quod ipse sibi construxerat.*

Pujades admirait particulièrement à Saint-Martin-de-Canigó la collection des réponses envoyées par les mai-

sons de l'Ordre à l'encyclique de l'abbé Miron. Ajoutées bout à bout elles formaient un énorme rouleau dont le développement atteignait quarante vares (environ trente-cinq mètres). On les déroulait pour faire honneur aux personnages de distinction, « alguna persona de cuenta, » qui visitaient l'abbaye.

CASTELL.

276.—Église. 1332.

PUJADES, *Crón. univ. de Catal.*, lib. XIV, cap. LXVII. —Poc, *Vida de san Galderique.*—*Hist. de Lang.*, III, add. 14.—CARRÈRE, *Voy. pittor.*, p. 27.—FORTANER, *Not. eccles.*, p. 37.—Bon TAYLOR, *Voy. pittor.*—HENRY, *Guide en Rouss.*, p. 224, et *Hist. de Rouss.*, I, 62.—P. PUIGGARI, *Mém. de la Soc. des Pyr.-Orient.*, VII, 130.

: A*n*NO : M̊ : XXXXVIIII : I*n*CARNATIO*n*IS : Do*mi*NI : P*ri*DIE : K*a*L*enda*S : AVG*us*TI : OBIIT || DO*m*PN*us* : GVIFRED*us* : Q*u*ONDA*m* : COMES : NOBILICIM*us* *(sic)* : Q*u*I : SVB TITVLO : B*ea*TI : M || ARTINI : P*re*SVLIS : HV*n*C : LOCV*m* : I*us*SIT : HEDIFICARI : VN*de* : ET : M*on*a*C*H*u*S : FVIT : A*n*NIS : XV *(quindecim)* : IN || NO*m*I*n*E : Do*mi*NI : N*os*t*R*I : IH*es*V : X*rist*I : CVI*us* : DiC*t*I : Do*mi*NI : COMITIS : ET : EI*us* : VXORIS : HELISA || BET : COMITISSE : CORPORA : TRANSLATARI : FEC*it* : I*n* HOC : MONVME*n*TO : DO*m*P || N*us* : BERE*n*GARI*us* : D*e* COLV*m*BARIO : ABB*a*S : ISTI*us* : LOCI : A*n*NO : Do*mi*NI : M̊ : CC̊C : XX̊XII :

« Ce marbre n'existe plus, dit M. Henry; lui aussi a « été brisé dans la tourmente révolutionnaire. » L'auteur du *Guide* avait été trompé par les apparences; son erreur

était légitime et je l'ai partagée pendant quelques années. Le hasard me fit un jour rencontrer ce marbre perdu, au fond d'une cave, à cinquante-sept kilomètres de Castell; il était en bonnes mains et il a été réintégré. D'ordinaire, ces monuments une fois déplacés périssent ou trouvent leurs invalides au fond d'un musée; celui-ci a joué de bonheur.

Disons en quelques mots les vicissitudes posthumes du comte Guifred. Il reposa près de trois siècles dans le sarcophage qu'il avait voulu se préparer « jusqu'au jugement universel. » En 1332, l'abbé Colomer lui fit construire dans l'église supérieure de Saint-Martin une nouvelle tombe, où ses restes furent déposés avec ceux de la comtesse Élisabeth. Quel avait été jusqu'à ce moment le lieu de sépulture de la comtesse? Les deux époux furent-ils alors réunis pour la première fois? Ces questions ont été posées; elles n'ont pas été résolues, et je doute qu'elles le soient jamais. Un arrêt du Conseil Souverain de Roussillon, à la date du 8 avril 1785, après avoir disposé des biens, revenus et meubles du monastère, sécularisé depuis 1782, « Ordonne en outre que le mausolée, la « statue ou buste du fondateur du monastère qui est en « marbre blanc, portant une inscription en lettres gothi- « ques, seront transportés de l'église principale de Saint- « Martin, où ce buste est placé, dans ladite église de « Castell. » Ce dispositif de l'arrêt reçut son exécution le 11 août 1786. Peu d'années après, la statue était brisée et les cendres du *fondateur* jetées au vent.

Le tombeau est en marbre dit de Villefranche et du genre de ceux qu'on nomme *tombeaux arqués*. En le reconstruisant pièce à pièce, on a introduit dans l'appareil

deux pierres sépulcrales qui lui sont étrangères. L'une d'elles a pu être logée exactement dans l'écoinçon de gauche; l'autre, placée dans l'écoinçon de droite, déborde de quelques centimètres l'aplomb de la ligne extérieure. Nous les retrouverons bientôt.

A Saint-Martin, le monument était défendu par une grille en fer; en fut-il de même à Castell? Interrogez les anciens du peuple et vous obtiendrez, en nombre à peu près égal, des *oui* et des *non;* heureux encore si quelque témoignage ne varie pas d'une année à l'autre quand il vous plaira de recommencer l'épreuve. Combien d'enquêtes ne donnent pas des résultats plus satisfaisants! La statue en marbre blanc représentait le seigneur laïque armé de toutes pièces; le moine, sous son froc, était peint sur enduit dans le fond de la niche.

277.—Église. 1303.

P. Puiggari, *Bull. de la Soc. des Pyr.-Orient.*, VII, p. 163.

+ ANNO : Dom*i*NI : M̊ : CC̊C : ĪII : VĪII : *KaLendas* : MADII : OBIIT : FRAT*er* : || : *Guillelmus* : DE SERBOLIS : DeI : GR*ati*A : ABB*a*S : ISTI*us* : MON*asterii* : VNA : CV*m* || FRAT*ri*B*us* : P*etro* : & : *Berenga*Rio : CLERICOS *(sic)* : REQ*u*IESCA*n*T : I*n* : PACE

Ce marbre, un de ceux dont nous parlions tout à l'heure, est encastré dans le monument de Guifred, à gauche du spectateur. Nous avons déjà rencontré plusieurs exemples du sujet qui le décore : au premier plan, le défunt couché dans son tombeau; derrière lui, huit

personnages[1]. Aux quatre angles des écussons chargés d'un cerf passant, armes parlantes de Servoles, ou, comme on le trouve écrit ailleurs, Cervoles. La première ligne de l'inscription est gravée sur la traverse supérieure du cadre, la seconde sur la traverse inférieure et la troisième entre les deux autres sur le soubassement du cénotaphe.

L'abbatiat de Guillaume Servoles ne fut pas long. Le *Gallia christiana* inscrit Pierre, son prédécesseur, sous la date de 1298, mais, d'après une note que je donne sous toutes réserves parce que j'ai négligé d'en indiquer la source, Pierre vivait encore au mois de décembre 1299.

Le marbre correspondant à celui de Guillaume Servoles dans le demi-tympan du tombeau de Guifred, à droite du spectateur, est anépigraphe : même sujet d'ailleurs, avec cette seule différence qu'outre les sept personnages de l'assistance, abrités sous autant d'arcades ogivales à redents, deux moines semblent remplir le même office que les deux femmes du marbre de Bonéta[2]. Si les trois écussons qui ornent le devant du lit funèbre portent des colombiers, comme j'ai cru le reconnaître, je ne serais pas éloigné d'y voir les armes parlantes d'un Colomer qui deviendrait, en suivant le fil de la conjecture, l'abbé Bérenger Colomer *(de Columbario)*, auteur de la translation de 1332 et mort à la fin de 1335 ou dans les premiers mois de 1336.

(1) Voir ci-dessus nos 17, 19, 30, etc.

(2) Voir ci-dessus no 19.

278.—Église. 1314.

P. PUIGGARI, *Bull. de la Soc. des Pyr.-Orient.*, VII, p. 163.

+ AnNO DomiNI M CCC XIIII IIII NONAS AVGUSTI OBIIT FrateR ARnaldus De CORBIACO conDAm || ABBAS MONasterii SanCti MARTINI CANIGONensis CVIus AnImA REQuIESCAT IN PACE AMEN.

Bas-relief du même genre que les deux précédents; le défunt dans son tombeau, et derrière lui neuf personnages inégalement répartis sous quatre arcades ogivales à redents.

Arnaud de Corbiac fut le successeur immédiat de Guillaume Servoles, car on le trouve déjà dans une charte du 13 des calendes de juillet 1303, moins de deux mois après la mort de celui-ci.

Je voudrais maintenant parler d'une clochette agitée de temps immémorial, dans l'église de Castell, par la main des servants de messes. On la croit aussi ancienne que celle d'Elne [1] et ornée d'une inscription. J'ai été deux fois assez malheureux pour ne pas rencontrer au village le porte-clef de la sacristie.

VERNET.

279.—Église. XIVe siècle.

: O HOMO : QuID : ME : ASPICIS : FVI : QuoD : ES : SVM QuoD ERIS AGVE *(sic)* PENI || TEnCIAm : ET : HABEBIs VITAm ETerNAm : DICAS PATer Pro AnimA

(1 Voir ci-dessus no 91.

Entre ces deux lignes, gravées sur les bandes horizontales du cadre, un bas-relief du Christ en croix, accompagné de sa mère et d'un autre personnage beaucoup plus ressemblant à l'une des saintes femmes qu'à saint Jean que l'on voit ordinairement à cette place. Sur chacune des bandes verticales trois écussons : celui du milieu chargé d'une tour et les deux autres de trois poissons.

Les D de cette inscription sont rétrogrades.

Ce marbre a été perdu et retrouvé deux fois ; il est libre maintenant au fond de l'église, c'est-à-dire exposé à se perdre une troisième et dernière fois. Ne pourrait-on pas l'encastrer quelque part dans la muraille et le sauver ainsi définitivement ?

Deux vieilles cloches se balancent au sommet de la tour : je ne puis que les signaler n'ayant pas osé tenter l'abordage. Elles viennent, dit-on, de l'ancienne église, dont on voit les ruines dans la vallée, près de la rivière.

CORNELLA-DU-CONFLENT.

280.—Église. XIIe siècle.

Bulletin monumental, tome XXII, pages 56 et 391.

HEREDES VITE ⁝ DOMINAM ⁝ LAVDARE VENITE
PER QVAM VITA DATVR ⁝ MVNDVS PER EAM REPARATVR ⁝

En demi-cercle dans le tympan de la porte d'entrée. La porte de Notre-Dame de Cornella est la digne sœur de celle de Notre-Dame d'Espira-de-l'Agly, l'une et l'autre du douzième siècle, et deux des plus élégants modèles que nous ait laissés l'architecture régionnaire.

L'église est classée parmi les monuments historiques. Cette distinction était méritée, mais un édifice ne vit pas

seulement d'honneur, et quand ses pierres se disjoignent la visite de l'architecte et l'œuvre du maçon à la suite passent pour être les seuls moyens pratiques d'arrêter les progrès du mal. On se plaint à Cornella de n'avoir ressenti aucun des bons effets qu'on espérait du classement, et aussi de ce que des réparations partielles qui auraient pu être faites avec les petites ressources de la fabrique, ne l'ont pas été, faute d'avoir été approuvées par l'autorité compétente. J'appelle de tous mes vœux le jour où la perle des églises du Conflent ne sera plus oubliée dans la distribution des fonds alloués aux travaux publics. Mais l'intérêt du monument demande le maintien de l'*autorisation préalable* (on pardonnera le mot en faveur de l'intention). Il est bon qu'on laisse au moins cette entrave à notre manie toujours croissante de faire et de défaire, de badigeonner, d'enjoliver, de transporter. N'ai-je pas entendu, dans cette même église de Cornella où nous sommes, discuter le projet aussi délicat en exécution, qu'il aurait été disgracieux dans ses résultats, le projet de charpenter les piliers massifs entre nef et collatéraux, de les réduire à des proportions moins gênantes, voire de leur substituer de sveltes colonnes en fonte? Cela était simple, utile, de bon goût; il manquait, par bonheur, l'argent et la liberté de détruire.

281.—Église. 1345.

Bullet. monum., XXII, p. 391.

(*Anno Domini* M̄) CCC : XLV : YD*ibus* : MADII : FVIT : ISTUD : RETROTABVLARIV*m* CO*m*PLETV*m* PER MAGISTRV*m* IACOBVM CASCALLI DE BERGA NOMINE REVERE*n*DI Do*m*iNI BERENGARII DE ATCIATO DEI GR*ati*A P*r*IORIS HVIVS *(monasterii)* —

Cette inscription court, sur une seule ligne, d'un bout à l'autre du retable en marbre blanc de l'autel principal. Je l'ai transcrite dans l'ordre qu'elle avait très probablement jadis. Aujourd'hui, elle commence du côté de l'évangile, par CASCALLI, et finit du côté opposé par IACOBVM. Les mots *monasterii* et *anno Domini m̊* que je me suis permis de restituer entre parenthèses, occuperaient le milieu de l'autel si on ne les avait pas sacrifiés à l'installation du tabernacle. Ce bouleversement n'est pas de vieille date. Pendant la révolution, le retable avait été démoli; quand les églises se rouvrirent, on en confia la reconstruction à un maçon du lieu, lequel releva panneau contre panneau, comme ils venaient, et sans nul souci de l'ordre des scènes que la sculpture y avait représentées. C'est ainsi, (pour ne citer qu'un exemple), que la descente du Saint-Esprit sur les apôtres précède immédiatement le baiser du traître au jardin des Olives. Faut-il s'étonner que l'inscription soit coordonnée à l'avenant? Deux panneaux, qui n'ont pu être adaptés au nouveau plan, rôdent encore dans la sacristie.

On voit dans le collatéral de droite un tombeau arqué dont l'inscription est perdue et, dans le pavé de la nef, deux pierres tombales assez modernes. J'en transcris une pour mémoire; elle concerne un dignitaire du chapitre et pourrait être utile, comme renseignement, à celui qui écrira les fastes du prieuré.

HIC IACET || *Domin*VS SILVES || TER SALETA || CANONICVS || CAMERARIVS || NEC NON VICA || RIVS GENERALIS || ILLVSTRIS CAPI || TVLI BEATE MA || RIE DE CORNEL || LA · OBIIT · DIE · || 12 *Decem*BRIS ANNO || DOMINI || 1751

Tête de mort au-dessus de deux os en croix.

282.—Au bas du clocher. 1334.

: ANNO : Dom*i*NI : M̊ : CC̊C : XI̊II : V̊II : K*a*L*enda*S MARCII : P*etrus* : DE FORNOLS DE CORNELI ANO : ITE*m* ANNO Dom*i*NI : M̊ : C̊CC : XX̊XI̊II VIII : YD*us* : FEBR*uarii* : OBIIT : FERRARIA EI*us* VXOR : QVOR*um* A*n*I*m*E : SINE FINE REQ*u*I ESCANT IN PACE AMEN :

Marbre encastré dans le mur du clocher, près de terre. Voir, pour la date, l'observation faite au nº 104.

283.—Cloître. 1258.

ANNO · Dom*i*NI · M̊ · C̊C · L · VIII · II · NONAS · D*e*CEMBR*i*S · OBIIT · Dom*i*N*u*S · R*aimundus* · D*e* MARSVGA NO · DOMISCELLVS · CVI*us* · ANIMA · P*er* DEI M*iseri* C*or*DIAM · REQ*u*IESCAT · INP*a*SCE *(sic)* · AMEN · +

J'appelle cloître le lieu où se trouvent et cette inscription et les trois suivantes, parce que je l'ai entendu appeler ainsi, mais il ne faut pas s'en faire une trop haute idée, car le mot est plus monumental que la chose. Le cloître de Cornella est une simple terrasse couverte par un appentis que soutiennent, de loin en loin, des piliers carrés, sans caractère architectonique.

284.– Cloître. 1286.

DECIMO ⁝ K*a*L*endas* ⁝ MADII ⁝ ANNO ⁝ Dom*i*NI M̊ C̊C LXX̊X V̊I ⁝ OBIIT REVEREND*us* ⁝ Dom*i*N*u*S BERNARDVS D*e* S*an*C*t*A EVLALIA ⁝ D*e*I GR*ati*A P*r*IOR S*an*C*t*E M*ari*E D*e* CORN*e* LIANO ⁝ CVI*us* · A*n*I*m*A REQ*u*IESCAT I*n* PACE AMEN

Je n'ai rencontré le nom de ce prieur que sur son épitaphe.

285.—Cloître. 1311.

: XI : KaLendas : MARCII : AnNO : DOminI :
: M : CCC : X : OBIIT : DomiNuS : ERMen
GAVDus : DE LVPIAnO : MILES :

Ermengaud de Llupia mourut à Bages, sur les domaines de sa seigneurie. Par disposition testamentaire, il avait choisi le monastère de Cornella pour lieu de sépulture; mais le transport immédiat de ses restes offrait quelques difficultés : la saison était mauvaise et il y avait loin de Bages à Cornella, *tempus erat inconveniens et iter longum*. Il fut donc convenu que le cadavre serait provisoirement déposé dans le cimetière de la paroisse, mais avant de procéder à l'inhumation, le sacristain et l'ebdomadier de Bages s'engagèrent par acte public envers Raymond, prieur de Cornella, à rendre l'ossuaire après consomption des chairs, *post incinerationem*. Hugues, fils et héritier universel d'Ermengaud, intervient dans l'acte, s'y porte garant de la restitution et s'engage en outre à exécuter toutes les clauses du testament concernant le monastère[1]. Le document où j'ai puisé ces détails me fut communiqué par M. de Saint-Malo, le jour où je lui montrai l'estampage du marbre d'Ermengaud.

Quoique l'épitaphe ne dise pas si la translation a été faite au temps voulu, nous supposerons que les volontés du seigneur de Llupia ont été respectées et que ses ossements désarticulés furent, à une date que nous ignorons,

(1) Et ego Huguetus filius et heres universalis predicti Ermengaudi, promitto vobis dicto domno priori procurare et reddere vobis et monasterio vestro dictum depositum postquam fuerit incineratum corpus predictum, et facere et solvere omnia que dictus pater meus jussit fieri circa sepulturam ipsius in monasterio supradicto. (Pierre Cantallops, notaire.)

[illegible] une excavation derrière le
[illegible] au moins pour une des tombes
[illegible] eut la curiosité de sonder, il y a
[illegible] dans laquelle il trouva des débris
[illegible] crâne assez bien conservé. On ajoute
[illegible] aussitôt des mains du maçon dans
[illegible] amateur d'ostéologie. Ces deux faits *m'ont*
[illegible] par des témoins oculaires ou se disant tels,
[illegible] pas la mine d'en imposer : le premier seul
[illegible]

[illegible].—Cloître. 1319.

IIII : YD*us* : NOVEMBRIS : A*n*NO : DO*mi*nI
: M : CCC : XIX : OBIIT : R*aimundus* : De*I* :
GR*ati*A : P*r*IOR : MON*asterii* : *San*C*t*E : M*ari*E : DE
CORNILIANO : CVI*us* : A*n*I*m*A :
REQ*u*IESCAT : I*n* PACE : AMEN :

Le 17 des calendes d'octobre 1303, Raymond souscrivit avec le titre de prieur et sous le nom de *Raimundus de Cereto*, l'ordonnance par laquelle Jacques II, roi de Majorque, remplaça l'impôt du *bouage* par la gabelle du sel[1]. C'est à lui que fut promise la restitution des cendres d'Ermengaud de Llupia.

287.—Cloître, 1336.

✝ ANNO DOMINI M CCC XXXV PRIDIE IDVS MARCII
OBIIT DOMINVS RAIMVNDVS CONILLI ET
ANNO M CCC XXX DIE SEPTIMA AVGVSTI OBIIT
DOMINVS ARNALDVS CONILLI RECTOR ECCLESIE

(1) Livre Vert maj., f° LXXXVI, v°.

DE AYERRIO ET SVNT SEPVLTI IN MONASTERIO SANCTE MARIE DE CORNILIANO . QVORVM ANIME REQVIESCANT IN PACE . AMEN . QVOD ES FVI QVOD SVM ERIS ORA PRO ME AD DEVM .

Je copie cette épitaphe dans un ancien recueil auquel j'ai déjà fait plusieurs emprunts. La pierre est perdue ou si bien cachée qu'elle a échappé à nos recherches.

Voir, pour la date, l'observation faite au nº 104.

288.--Cloches. 1357.

+ : ANNO : DomiNI : M̃ : CCC : LVII : FVIMVS : FacTA : TEMPORE : DomiNI : IAVBERTI : PRIOREM *(sic)* ;

La cloche sur laquelle j'ai relevé cette inscription a été refondue, il y a quinze ans. La légende nouvelle est six fois plus longue; est-ce un mérite? Je la transcris, non pas comme modèle du genre, mais parce qu'elle rappelle l'ancienne date et sert de garant à ma lecture.

SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM · MR FONDAN ETIENNE NATIF DE CORNEILLA PARRAIN ME JAM || PY PARIS MARGUERITE NATIVE DE CORNEILLA MARRAINE NOM DE LA CLOCHE THERESE MARIE || ET MARGUERITE . DIEU DES AIRS DONNEZ A MA SONORE VOIX LE POUVOIR DE RECUEILLIR DES || BONS CHRETIENS ET QUE L'ECHO RETENTISSE PLUS QUE LE TONNERRE ET L'EMPÊCHE DE FRAPPE || R A MES PAROISSIENS . FONTE PRIMITIVE EN 1357 . FONTE ACTUELLE EN 1853 || MR GIRAL CURÉ || FAIT PAR RAYMOND CRIBALLER FONDEUR A PERPIGNAN .

Les mots FUIMVS FACTA de l'ancienne cloche en supposent au moins une seconde. Celle-ci fait encore entendre

… …ulement du to…
… mais elle est certaine-
… …aute. Dimensions à peu près
… une patine, alphabet identique.
… inscription :

… FVGITE · PARTES · ADVERSE ·

…

… ligne : AVE MARIA répété trois ou quatre fois.

VILLEFRANCHE.

289. — Église, intérieur. 1260 ou 1263.

+ ANNO ⁝ Domi*NI* ⁝ M̊ ⁝ C̊C ⁝ LX̊ ⁝ II̊I
KAL*endas (ou* Kal*endis)* ⁝ APRILIS ⁝ OBIIT AR*naldus* ⁝ DE BAR
DOYL ⁝ INSTITVTOR ⁝ ELE
MOSINE ⁝ HVIVS ⁝ VILLE ⁝ ET
EDIFICATOR ⁝ ATQ*ue* ⁝ DOTATOR
ALTARIS ⁝ HVI*us* ⁝ *San*C*t*I ⁝ MICHAELIS ⁝

Voir, pour la date, l'observation faite au nº 101.

290. — Église, extérieur. 1306.

+ ⁝ ANNO ⁝ *Domi*NI ⁝ M̊ ⁝ CC̊C ⁝ VI̊ ⁝ V̊ ⁝ K*a*L*endas* ⁝ SEP-
*Tem*BR*i*S || OBIIT ⁝ IACOB*us* ⁝ D*e* FROMIGAERA EBDOMADARI*us*
*San*C*t*I || IACOBI ⁝ DE VILLA FRANCHA ⁝ & *Qu*ICV*m*Q*ue* LEGERIT
HOC || SC*r*IPTV*m* ORET P*ro* A*n*I*m*A EI*us* ⁝ VT IP*s*A GAVDEAT CORA*m*
DEO || CV*m* *San*C*ti*S ET ANG*e*LIS IN EXSELSIS AME*n* ⁝ Q*u*I TVMVLV*m* ||
CERNIS CVR NO*n* MORTALIA SP*er*NIS ⁝ NA*m*Q*ue* TALI DO || MO ⁝
CLAVDIT*ur* O*mn*IS H*om*O ⁝ Q*uo*D ES FVI ⁝ Q*uod* SV*m* ERIS ⁝

Une copie figurée, avec transcription à l'appui, envoyée à M. Pierre Puiggari, vers 1840, donne à la troisième

ligne LEGEBIT au lieu de LEGERIT. Ce n'est pas une simple faute d'inattention, car l'auteur de la leçon prend le soin de faire observer que des barbarismes sembables émaillent le latin du moyen-âge, et qu'il y aurait de la naïveté à dresser l'oreille pour si peu. La remarque est juste, mais l'exemple est mal choisi : le marbre porte LEGERIT. Au quatorzième siècle l'épatement de la base dans la haste de l'R se prolonge, assez fréquemment, vers la droite, jusqu'à la rencontre de la queue, et la dépasse même quelquefois. Lorsqu'elle s'y arrête, la moindre déviation du ciseau peut souder assez bien ensemble le trait de fantaisie et le membre constitutif du caractère pour leur donner l'aspect de la panse inférieure d'un B. Il faut alors une grande attention pour distinguer dans la verticale, au-dessous d'une gravure accentuée qui entraîne l'œil vers la gauche, un trait court et délié, véritable amortissement de la queue. Cette cause d'erreur ne se présentera pas souvent, mais puisqu'elle a égaré cette fois une vue jeune et habituée au déchiffrement des anciennes écritures, on me pardonnera la longueur de l'avertissement, hors de proportion, je le sens, avec son importance. Expliquer en peu de mots une chose fort simple n'est pas toujours facile; heureux encore quand on parvient à se faire comprendre sans le secours d'un petit dessin qui dirait tout, et mieux, à lui seul.

291.—Église, extérieur. 1308.

✠ ANNO : D*omi*NI : M̊ : CC̊C : V̊III :
OCTAVO : IDVS : AVGVSTI : I*n*
DIE : TRANSFIGVRACIO*n*IS D*omi*NI :
OBIIT : IACOB*us* : DE ARVLEVO : ET

DIMISIT OBITV*m* PERPETVV*m* OM*n*I
BVS PRESBITERIS ISTI*us* ECLE
SIE ⁝ VT ORE*n*T ⁝ DEV*m* PRO .... .

Ce marbre est assez maltraité; je crois être parvenu à le lire exactement, sauf le nom patronymique du défunt DE ARVLEVO que je transcris avec confiance d'après un *fac simile* relevé par M. Malart pour M. P. Puiggari en 1840. Une note marginale constate l'existence de la famille Areleu à Villefranche au quatorzième siècle. Notre archiviste, M. Alart, l'a également trouvée, à la même époque, dans nos vieux actes. Les quatre lettres ARVL manquent totalement sur ma copie. A la cinquième ligne, je suis en désaccord pour les deux premiers mots avec le *fac simile* de M. Malart, qui porte PROMISIT·OBLATVM.

292.—Église, extérieur. 1328.

A*n*NO Dom*i*NI M̊ CC̊C X̊X V̊III DI
E : INTITVLATA V̊III K*a*L*enda*S
OCTOBR*is* OBIIT RAYMV*n*D*us*
DE CASTELIONE ⁝ DE VILLE *(sic)*
FRANCHA : CVI*us* : A*n*I*m*A : P*er* DEI :
MI*seri*C*or*DIA*m* : REQ*u*IESCAT IN
PACEM *(sic)* : AMEN

293.—Tour du Diable. 1286.

ANNO ⁝ X*rist*I ⁝ M ⁝ CC ⁝ LXXXVI ⁝ NONAS ⁝ SEP
TEMBRIS ⁝ OBIIT ⁝ PONCI*us* ⁝ DVRANNI
PRESBITER ⁝ ISTIVS ⁝ LOCI ⁝ CVIVS ⁝ A
NIMA ⁝ REQ*u*IESCAT ⁝ IN PACE ⁝ AMEN

Linteau du créneau qui se trouve placé à la partie la plus saillante de la tour dite du Diable, premier étage. Je n'ai jamais vu cette inscription; M. Ratheau, commandant du Génie, a eu l'obligeance de m'en procurer un estampage qui me dispense de recourir à l'original. Elle est opisthographe; j'en transcris le revers au numéro suivant.

294.—Tour du Diable. 1454.

⁝ COME*n*SADA ⁝ FO ⁝ LA*n*Y ⁝
⁝ M ⁝ CCCC ⁝ XXXXI ⁝ HE
FINIDA ⁝ LA*n*Y ⁝ M CCCC LIIII

A l'extérieur de la tour, à 12 mètres au-dessus du niveau des fossés de la place. Gothique carrée, allongée et serrée, marbre rouge du pays. La distance, le genre de l'écriture et la couleur du marbre se réunissent pour rendre difficile la lecture de cette inscription, quoiqu'elle soit très bien conservée. J'en prends la copie sur un calque récemment exécuté par ordre de M. le lieutenant-colonel Puiggari.

Je verrais avec plaisir ce marbre partagé en deux par un coup de scie. La face extérieure garderait la place qu'elle occupe, et l'autre, l'épitaphe de Pons Duran, retrouverait à peu près la sienne, en redescendant vers l'église.

NOTRE-DAME-DE-VIE.

295.—Façade de la chapelle. XIIIe siècle.

L. Just, *Ermitages du Diocèse de Perpignan*, p. 186.

Q*u*I TVMVLV*m* CERNIS ⁝ CVR NO*n* MORTALIA SP*er*NIS ⁝ TALI NA*m*Q*ue* DOMO CLAVDIT*ur* OM*n*IS H*om*O || NA*m* Q*uo*D ES FVI

Q*uo*D SV*m* ERIS . Q*u*IA CV*m* E*ss*EM HONORAT*us* IN SEC*u*LO M*od*O IACEO DES || PECT*us* IN TVMVLO & Q*u*I FVLGEBA*m* VESTIB*us* I*n* MV*n*DO M*od*O SORD*e*O NVD*us* I*n* TV*m*BA || & Q*u*I VECEBAR *(sic)* DELICY

Le ciseau s'est arrêté là brusquement, à moitié champ, à moitié ligne, à moitié mot. Il serait oiseux d'en chercher le motif. Deux autres marbres funéraires, encastrés dans la muraille près de celui-ci, n'ont même pas reçu le premier mot d'une inscription. L'écriture est des premières années du treizième siècle, sinon plus ancienne.

L'ermitage de Notre-Dame-de-Vie, aussi connu sous le nom de Saint-Pierre-de-la-Roca, est situé à deux kilomètres au-dessus de Villefranche, à droite de la route de Mont-Louis.

FULLA.

296.—Église de Sainte-Eulalie. 1318.

A*n*NO : D*omi*NI : M̊ : CC̊C : X̊VI̊II : ISTVD : TVM
VLVM : EST : B*e*RNARDI : DE FOLANO
QVI : TVMVLVM : CERNIS : CVR N
O*n* : MORTALIA : SP*er*NIS : TALI : NAM
Q*ue* : DOMO : CLAVDIT*ur* : O*mn*IS : HOMO : AMEN

Les trois dernières lignes de cette inscription seraient bien difficiles à déchiffrer si elles n'étaient remplies par la formule connue *Qui tumulum*, etc., au moyen de laquelle on se retrouve.

L'église de Sainte-Eulalie de Fulla est à trois nefs, et une des plus anciennes de la région.

297.—Église de Saint-Jean. 1335.

: X : *K*a*L*enda*S : DECE*m*BR*is* : ANNO : D*omi*NI : M :
: CCC : XXXV : OBIIT : D*omi*N*u*S IAVBERT*us*
D*e* FOLIA*n*O DOMICELL*us* CVI*us* A*n*I*m*A P*er* DeI
M*iseri*C*or*DIAM REQ*u*IESCAT I*n* PACE : AMEN :

Sarcophage de très petite dimension, porté sur quatre colonnettes massives et abrité sous une arcade ogivale, à l'intérieur de l'église. Il est entier et ne semblait pas avoir été violé quand je le vis, il y a vingt ans[1].

CONAT.

298.—Porte de l'église. XIIe siècle.

A + ω HANC PETRVS A PETRA DICTVS QVE SCANDIT AD ETRA :
AVLAM FVNDAVIT ILLVM DEVS VNDE BEAVIT :

Gravé en grands et beaux caractères sur le linteau monolithe de la porte. L'église de Conat doit être comptée parmi nos plus jolies églises romanes; l'intérieur est pauvre et nu, mais à l'extérieur l'œil ne se lasse pas d'admirer la couleur dorée que les siècles ont répandue sur la pierre, principalement du côté qui regarde le soleil. On s'arrête longtemps à ce spectacle en arrivant à Conat, et c'est peut-être sous cette impression que l'on trouve le sanctuaire plus froid et plus désolé que bien d'autres.

(1) Voir ce qui a été dit de ce genre de sarcophages, ci-dessus Nos 201 et 262.

299.—Château. 1563.

· DO*n* . GALCERAN
DE CRVYLLA
S . Y DE S*ant*A · PAV ·
FEV . I . ACA
BA . LA . P*rese*NT .
OBRO .
1563 .

Inscription gravée à huit mètres de hauteur environ, sur l'encorbellement qui porte une des tourelles d'angle du château. Au-dessus est un écusson écartelé, 1 et 4 fascé d'argent et de gueules, qui est de Santa Pau; 2 et 3 de gueules semé de croisettes d'argent, qui est de Cruylles. Les émaux ne sont pas marqués sur la pierre, mais le doute est impossible[1].

André de Fenouillet, deuxième vicomte de Canet et d'Ille avait, par son testament du 14 juillet 1386, laissé à Hugues de Santa Pau le château et la vallée de Mosset, avec la tour de Mas Cardà et le fief de Paracols[2], à la charge de payer à Bérenger de Perapertuse, seigneur d'Ortafa, la somme de 30.000 sous barcelonais.

(1) Voir Garma, *Adarga Catalana*, II, pages 255 et 300

(2) Item ex pluribus causis nos reputamus teneri nobili Ugueto de Sancta Pace filio nobilis Hugonis de Sancta Pace qui nobiscum nunc moratur, propterea dimittimus et legamus dicto nobili Ugueto de Sancta Pace nobiscum commoranti, et suis perpetuo, ad omnes voluntates suas faciendas, castrum et vallem de Mosseto, turrim de Mas Carda et feudum nostrum de Paracols, cum omnibus juribus, etc. (Ferreol Gaucelme, notre.)

L'écriture est la capitale romaine, qui devient l'écriture dominante au seizième siècle, chez nous comme ailleurs.

Le mot OBRO a une physionomie étrangère; l'idiome du revers septentrional des Corbières déteignait peu à peu sur le nôtre. Cette invasion que les frontières les mieux défendues n'arrêtent pas plus que celle des idées, s'était manifestée en Roussillon d'une manière sensible dès le quinzième siècle.

300.—Cloches. 1407 et 1452.

+ XP*istu*S : REX : VENIT : IN : PACE : DEVS : HOMO : FACTVS : EST : || + LA*n*Y : MIL : E CCCC : VII : AL : MES : DE : CETEMBRE : IH*esu*S :

Capitale gothique. Ce caractère est encore assez usité, au quinzième siècle, dans notre épigraphie campanaire. La date est en catalan, comme c'est l'ordinaire à la même époque. Dans l'inscription suivante au contraire, où l'écriture est la gothique carrée, la date est en latin.

+ XP*istu*S : VINSIT *(sic)* : XP*istu*S : REGNAT : XP*istu*S : IMPERAT : XP*istu*S : AB OM*n*I : MALO : NOS DEFENDAT : ANNO D*omi*NI M̊ CC̊CC LĪI +

ESTOHER.

301.—Église, extérieur. 1285.

ANNO D*omi*NI M̊ C̊C LXX̊X
V̊ OBIIT B*er*N*ardus* SIFR*e*NDI
RECTOR ECC*lesi*E D*e* ASTOE
RIO ET CO*n*DIDIT ALTARE
BEATE M*ari*E D*i*C*t*E ECC*lesi*E ET
P*re*SBITERATV*m* I*n* PERPETVVM

Ni l'estampage de cette inscription, ni la copie figurée que j'en ai prise, ne portent de signe abréviatif sur le mot *Sifrendi;* cependant quatre consonnes FRND ne peuvent être ainsi juxtaposées, à l'allemande, sans une voyelle intermédiaire; et il faut supposer, ou que le signe a été oublié, ou que la troisième consonne a été gravée par erreur pour un E.

ESPIRA-DE-CONFLENT.

302.—Église. Cloche. 1428.

+ XP*istu*S VINCIT + XP*istu*S REGNAT + XP*istu*S INPERAT *(sic)* + XP*istu*S AB OSTE *(sic)* MALIGNO NOS DEFENDAT AMEN + AVE MARIA GRACIA PLENA DOMINUS TECVM BENEDICTA TV IN MVLIERIBVS + LANY MIL + CCCC XX VIII +

D'après une copie que m'a procurée M. Alart.
L'écriture est la majuscule gothique.

CASAFABRE.

303.—Église. 1200 ou 1216,

+ ANNO ⁝ INCARN*a*CIONIS ⁝ X*rist*I ⁝
M̊ ⁝ C̊C ⁝ X̊V̊I ⁝ K*alendis (ou Kalendas)*
NOVE*m*BRIS ⁝ OBIIT
G*ui*L*el*M*u*S CAPELLAN*us* ⁝

Cette inscription encadrait jadis un bas-relief que l'on a fait disparaître en creusant le marbre de quelques centimètres, pour en faire un bénitier qui n'a probablement pas son pareil. On la trouve près de la porte de l'église, couchée horizontalement sur un massif de maçonnerie.

Voir, pour la date, l'observation faite au nº 101.

SERRABONA.

304.—Église. XIIe siècle.

⁝ MARC IOHanneS
HVS ⁝

En parlant de la porte abbatiale de Saint-Michel, à propos du mot LVCHAS[1], j'ai comparé les sculptures qui la décorent aux sculptures du *pronaos* de Serrabona. Le Bon Taylor a donné un très bon dessin de ces dernières dans le volume de son *Voyage Pittoresque* relatif au Roussillon; j'y renvoye le lecteur[2]. Aucune de nos églises romanes ne ressemble à celle de Serrabona; je résiste avec peine au désir de la décrire, mais je sens que ces détails sont étrangers au sujet et me mèneraient trop loin. J'appellerai seulement l'attention du touriste, et sur la richesse d'ornementation du *pronaos*, et, plus particulièrement, sur deux fenêtres ouvrant au midi. Le marbre y a pris une teinte qui joue la couverte antique; ce doit être un peu la couleur tant vantée des ruines de Pæstum.

Les deux noms d'évangélistes que j'ai copiés à l'entrée du *pronaos* sont gravés sur les livres que tiennent le lion et l'aigle; les représentations symboliques de saint Mathieu et de saint Luc portent aussi des livres sur lesquels le ciseau n'a rien écrit.

305.—Église. Cloche. 1470.

✠ IHesuS MENTEM SAMTAM *(sic)* ESPONTANEAM *(sic)* HONOREM DEO ET PATRIE LIBERACIONEM ✠ M CCCC LXX

(1) Voir ci-dessus, no 272.

(2) On trouve également dans le même ouvrage un dessin de la porte abbatiale de Saint-Michel-de-Cuxa, un peu moins réussi, mais suffisant pour établir le parallèle.

Deuxième ligne : TE DEVM LAVDAMVS plusieurs fois répété.

Sur la partie pendante du ruban qui ceint la cloche : AVE MARIA.

Gothique carrée. A la première ligne, un écusson aux armes de France ; à défaut d'autre date, c'en serait déjà une assez approximative. Louis XI, ou quelqu'un des pillards auxquels il avait livré le pays, auraient-ils voulu faire une gracieuseté aux moines de Serrabona? Nous devrions en prendre note avec soin, car, de 1463 à 1493, nos archives n'ont pas conservé trace de la générosité des Bofile, des Raymond d'Ossages et consorts.

PRUNET.

306. Église. Cloche. 1472.

XP*istu*S VINCIT XP*istu*S REGNAT XP*istu*S IMPERAT XP*istu*S AB OMNI MALO M CCCC LXXII

Gothique carrée.

MARCEVOL.

307. Église du monastère. 1282 ?

+ ANNO : Dom*i*NI : C : BIS : LXXXI : NATALIS : DOMINI :
PRIDIE : K*a*L*endas* (?) : MARCII : MIG*ra*VIT : A : SEC*u*LO : BERTRA*n*
D*us* : D*e* : T*r*ILIANO (?) : P*r*IOR : S*an*C*t*O : SEPVLCRO : FVIT : PR
IOR : RISCADONO (?) : HIC : TVMVLATVS : PARA
DISO : SIT : CORONATVS : QVI : DIXER
IT : AMEN : SIT : IBI : A : DEO : VOCAT*us*

Rien n'est complétement adiré dans cette inscription, mais presque tout est plus ou moins détérioré. Le marbre, d'un blanc veiné de rouge et de bleu, n'est pas

homogène; les filons bleus, moins résistants que les autres couleurs, se sont délités en grande partie sous l'action des gelées et ont laissé des sillons aussi profondément creusés que les caractères. A la deuxième ligne M. Tastu lit NN c'est-à-dire *nonas* au lieu de KL, *Kalendas;* à la troisième, M. Tastu lit *de Vinciano* et M. Alart *de Triliano*, que je préfère; à la quatrième, tout le monde lit *Riscadono* ou *Riscanono* ou encore *Ristadono*, mais personne n'en donne l'explication.

La date est 1263 ou 1282, suivant qu'on applique l'adverbe *bis* à C ou à LXXXI. J'hésite à faire marcher *bis* à reculons, et cependant on trouve un Bertrand prieur de Marcevol après 1263 et bien près de 1282; est-ce Bertrand de Trilla ? Nous remettrons la solution du problème au jour ou quelque érudit nous aura fait connaître la série authentique des prieurs, au moins pour la période comprise entre les deux dates.

Le chiffre des mille a été omis, ce qui n'est pas sans exemple, mais ailleurs que chez nous; et d'ailleurs est-il sûr qu'on l'ait omis à dessein? Le graveur a débuté par une distraction; nous voyons deux fois le mot DOMINI à la première ligne, et l'un des deux, le premier, est inutile. Je livre ces réflexions aux Saumaises[1].

308. Village. 1288.

AnNO DomiNI M CC LXXX VIII XIIII KaLendas

NOVEmBRis OBIIT DomiNus FRATer IA

(1) Je trouve dans une note volante et sans indication de provenance, un Bernard prieur de Marcevol avant la fin de 1281. Je regrette de ne pouvoir aujourd'hui, par ma faute, remonter à la source de ce renseignement; s'il était exact, la vraie date de l'épitaphe de Bertrand de Trilla serait 1263, et le Bertrand qu'on voit dans les chartes des années suivantes serait un autre prieur.

COBVS De APIERA PrIOR De MARC
IVOLO AnImA EIVS REQuIESCAT

Je n'ai pas vu cette inscription ; M. Alart l'a découverte à l'entrée de la première maison du village, en partant de l'église du monastère, et m'en a procuré un estampage qui témoigne de la bonne conservation du marbre.

VINÇA.

309. Cimetière. xv[e] siècle.

Au milieu du cimetière de Vinça s'élève une croix ancienne, portée sur une hampe de fabrique moderne. On y voit le Christ et, à ses pieds, un personnage agenouillé entre les deux syllabes de son nom patronymique

ALBAR.

D'où provient cette croix ? Nul ne le sait. Elle n'a pas été trouvée dans le cimetière, qui est nouveau ; était-elle d'ailleurs croix de cimetière ou croix de chemin ? Ceux qui pourraient le dire dorment en paix aujourd'hui sous son ombre. Elle gisait quelque part sur la voie publique ; on a eu l'heureuse pensée de la sauver en l'utilisant ; grâces en soient rendues aux habitants de Vinça !

ILLE.

310.— Église paroissiale. 1289.

: + : ANNO : DOMINI : M̊ : CC̊ : LXX̊X : VIIII : VIII :
KaLendas : IVNII : OBIIT : ARNALDVS : GASAL : DE : IN
SVLA : QVI : EDIFICARI : PRECEPIT : DE : SVO : P

ROPRIO : CAPELLAM : IN : ECCLESIA : BEATI : STE
PHANI : ET IBI : ALTARE : FIERI : IN : HONORE : BEA
TE : VIRGINIS : MARIE : ET : PRESBITERVM : INS
TITVIT : QVI : PRO : ANIMA : SVA : PARENTVM
QVE : SVORVM : PERPETVE : CELEBRARET : CVIV
S : ANIMA : REQVIESCAT : IN : PACE : AMEN : Q
VI : LEGIS : DIC : PATER : NOSTER : ET : ORA : PRO : EO :

311.—La Rodona. XIVe **siècle.**

.....KAL*enda*S NOVEMBRIS · ANNO DOMINI M̊...... .
OBIIT *Ber*N*ardus* ORSEVI DE INSVLA QVI DIMISIT O*mn*I
BVS PRESBITERIS PRO ANNIVERSARIO ....IA
SANCTE MARIE ANIMA EIVS REQVIESCAT IN PACE AMEN

Marbre encastré dans le mur de l'église, à l'extérieur. L'inscription est gravée sur le cadre, autour d'un bas-relief qui représente le défunt.

312. Église de l'hôpital. 1299.

: ✛ : ANNO : DOMINI : M̊ : C̊C : LXX̊X : V̊II :
I̊III : NONAS : IANVARII : OBIIT : HIC : IA
CET : D*om*iNA : BIAT*r*IX : VICECOMITISSA : D*e*
FONOLETO : Q*ue* FVIT : HOSPITALERIA
HOSPITALIS : DE INSVLA : ET D*om*iNA : AVA
VICECOMITISSA : DE CAST*r*O NOVO : HOS
PITAL*e*RIA : HOSPITALIS : DE INSVLA

Le cadre est orné de rinceaux et de quatre écussons : à gauche, en haut, une croix pleine, écu de la religion ; en bas, un échiqueté d'or et d'azur, armes des Fonollet, porté aussi par les vicomtes de Castelnou concurremment

avec leur écusson parlant du château crénelé ; à droite, deux fois le lion d'or sur fond d'azur des vicomtes de Canet[1].

Beatrix, fille de Galcerand d'Urg, avait épousé Hugues de Saissac, vicomte de Fenouillet. Pierre II de Fenouillet l'appelle sa mère dans un acte de confirmation des libéralités qu'elle avait faites à l'hôpital d'Ille. Ave, sa belle-sœur, fille de Pierre Ier, vicomte de Fenouillet, était veuve de Jaspert, vicomte de Castelnou.

Voir, pour la date, l'observation faite au no 104.

313. Église de l'hôpital. 1259.

✠ ANNO : DOMINI : M̊ : C̊C : L : VIIII : OBIIT DOMINA : *Maria* : HOSPITALERIA : DILA : QVI : EDIFICAVIT : HA*n*C ECCL*esi*AM : XV̊I : KAL*endas*. AVGVSTI ✠

Je ne réponds pas de cette lecture dans tous ses détails ; l'inscription est mal gravée, sur un marbre de rebut, dans l'ombre et coupée au milieu par une cloison.

La construction de l'église de l'hôpital d'Ille fut autorisée par Bernard de Berga, évêque d'Elne, le XV des calendes de mars 1235 (15 février 1236). En 1264, le commissaire royal confirma les donations faites par Dona Maria d'Ille (celle de l'épitaphe sans doute), en faveur de l'hôpital, à conditions que les biens donnés seraient tenus en fief pour le roi.

314. Ligne de poste. 1447.

Bon TAYLOR, *Voya. pittor.* — HENRY, *Guide en Rouss.*, p. 199.

(1) Voir Garma, *Adarga catalana*, II, p. 311.

Le voyageur qui, montant vers le Conflent, traverse la ville d'Ille, trouve à sa gauche sur la voie publique et vis-à-vis une des portes de l'ancienne enceinte, une croix du XVe siècle que le temps et la main des hommes ont respectée. La croix proprement dite est tréflée et porte d'un côté le Christ, de l'autre la sainte Vierge. Au-dessous est le nœud sur les pans coupés duquel on remarque deux statuettes et quatre écussons. L'une de ces statuettes représente un personnage largement drapé, un livre à la main; l'autre paraît être une femme portant dans ses bras un objet assez volumineux mais difficile à caractériser. Les écus sont semblables deux à deux; sur les uns, marche, d'une allure décidée, un personnage encapuchonné, aux vêtements courts, tenant de la main droite un bâton recourbé et de la gauche une lance appuyée sur l'épaule. On ne voit sur les autres qu'un objet ressemblant à une hache, si l'on veut, avec ces mots en gothique carrée :

Pere TORADO

et avec variante de la finale :

Pere TORADA.

M. Henry avait justement conjecturé que c'était « le nom et le prénom de celui qui fit les frais de ce petit monument. » M. Alart a changé l'hypothèse en certitude lorsqu'il a découvert, dans les archives de l'hôpital d'Ille, un acte du 26 mars 1447, par lequel Pierre Toreda, habitant d'Ille, donne aux consuls une maison qu'il possède à Perpignan à la charge de restaurer, rétablir, refaire *(restituendam)* une croix devant la porte déjà nommée, à cette époque, *Portal de la Creu*[1].

(1) Ego Petrus Torredani loci de Insula, sciens et attendens me fore positus divina clementia pro senectute mea qua mori timeo, propterea que

Le 10 octobre 1449, les consuls d'Ille vendirent la maison donnée par Pierre Toreda; la croix était finie sans doute et il fallait la payer.

CANAVELLAS.

315. Église. 1360.

Guillelmus : SALVATI : ME : FECIT : FIERI :

A*n*NO : D*omi*NI : M̊ : CC̊C : LX̊ : *KaLendis* : AP*r*ILIS : F*ui*T : F*a*C*tu*M :

CLAVES Q*ui* : PORTAS P*ar*ADISI PA*n*D*er*E PORTAS :

NOBIS : DIGNARE : RVRSVS :

DOMINVMQ*ue* : PRECARE :

HVIVS : PICTVRE : SEV PRO : FAC

TORE : FIGVRE : DIVINO : IVRE :

Q*uod* DET : SIBI VIVERE : PVRE :

L'écriture de cette inscription est très élégante et parfaitement gravée, mais les caractères changent de hauteur presque à chaque ligne, ce qui donne à l'ensemble un aspect peu gracieux. La première ligne occupe la bande supérieure du cadre, comme en vedette, pour attirer d'abord les yeux sur le nom du donateur. Le marbre a été détaché de la place qu'il occupait jadis; je l'ai vu à terre dans un coin de la sacristie. Plus de trace,

volens ac intendens cuidam bono operi sive helemosine in remuneracionem meorum peccatorum, videlicet ad restituendam quandam crucem ante portale de la croz, et inductus devocione et non inductus vi, dolo, etc.... Vobis veneralibilibus Petro Fortis, Paulo Matey et Francisco Palacii, consulibus dicte ville de insula, nomine dicte crucis, et eidem cruci, do, dono, cedo et trado et concedo sive quasi donacione pura, vera, mera, ... etc. que dicitur inter vivos... quandam domum meam sitam intus villam Perpiniani prope portale Sancti-Martini et affrontantem, etc. et les consuls acceptent. (Notula Georgii Borgua, 1445—1449, f° 63, v°.) — *Remuneracionem peccatorum meorum* est une figure très hardie.

dans l'église, de la peinture exécutée par ordre de Guillaume Salvat ; il y a bien encore, dans une niche au-dessus de la porte d'entrée, une petite statue de saint Pierre, bénissant de la main droite et tenant, dans la gauche, la clef à double panneton, *claves qui portas;* ce n'est plus de la peinture, il est vrai, mais le *factor picture* se trouve en compagnie d'un *factor figure*, et celui-ci pourrait être l'auteur de la sculpture. Je hasarde cette conjecture sans y tenir plus qu'elle ne mérite ; le style de la statue d'ailleurs ne la contredit pas.

LES ANGLES.

316. Église. 1169.

ANNO AB I*n*CARNA*cion*E X*rist*I : M C
LX IX XV K*alendas* SEP*tem*B*ris* : OBI
IT B*e*NEFACTA A*n*IMA E*ius* R
EQ*u*IESCAT IN PACE AM*en*

Ornements : une croix au pied fiché entre l'*Alpha* et l'*Oméga*.

ANGOSTRINA.

317. Cimetière.

HENRY, *Guide en Rouss.*, p. 255. — DE GAZANYOLA, *Hist. du Rouss.*, p. 26.

I. O. M
C. P. POLI
BIVS
V S L M

I*ovi* O*ptimo* M*aximo* C*aius* P*ublius* P*olibius* V*otum* S*olvit* L*ubens* M*erito*.

[illegible] ornée d'une moulure dans le haut e[illegible]
[illegible]

On doit la découverte de ce monument au chev[illegible] de Basterot. Le territoire d'Angostrina a fourni souvent des médailles romaines; j'en ai vu plusieurs du Haut-Empire.

Le nom de *Polibius* est-il écrit par un Y? M. Tastu le pensait : M. Alart le croit aussi, mais ni l'un ni l'autre n'osent l'affirmer. J'adopterais volontiers cette orthographe ; cependant j'ai maintenu la leçon *Polibius* quoique ma copie porte les traces du doute. Une réduction faite par le chevalier de Basterot m'avait décidé avant que je connusse les hésitations de MM. Tastu et Alart · Je n'ai pas eu l'occasion de revoir l'original.

ERR.

318. Église. 930.

VILLANUEVA, *Viage Literario*, t. X, p. 97.

+ Dom*i*NICE INCARNATIONIS ANNO
DCCCC XXX INDICIONE IIII (?) VENI
ENS VIR REVERENTISSIMVS
DOMNVS RADVLFVS S*anc*TE VRGILI
TANENSIS ECCL*esi*E PRESVL IN VILLA
EZERRE · PER INTERVENTV*m* HAC SE IN (DI)
GNO HICTORE P*re*SB*ite*RO IBIQ*ue con*SECRAVIT
ECCL*esi*AS S*an*C*t*Æ MARIÆ S*em*P*er* VIRGINIS ET OM*n*IV*m*
S*an*C*t*OR*um* S*an*C*t*I PETRI AP*osto*LI ET OM*n*IV*m* AP*osto*LOR*um*
V*e*L S*an*C*t*I MICHAELIS ARC*han*G*e*LI IPSO ANNO ....
OBIIT RADVLFVS (P...) ODDONE (II)
K*a*L*enda*S MADII .....

L'Évêque consécrateur de Notre-Dame d'Err était fils de Wifred-le-Velu, souche des comtes héréditaires de Barcelone. Il mourut, suivant Bofarull[1], entre le 4 mai 943 et le 6 septembre 945; Villanueva[2], qui le perd de vue un peu plus tôt, le suit néanmoins jusqu'en 940. Notre inscription au contraire semblerait le faire mourir en 930; car c'est de lui qu'on entend tout d'abord *ipso anno obiit Radulfus*. Mais puisque des documents certains le font vivre encore plusieurs années, il faut croire ou qu'il y a erreur sur le marbre, ou qu'il y est question d'un autre Radulfe, « acaso seria algun bienhechor par« ticular de dita parroquia, » comme dit l'auteur du *Viage literario*. Pour se décider entre les deux hypothèses, il faudrait parvenir à une lecture intégrale de l'inscription, et mieux peut-être, consulter l'acte de consécration dont l'original a été, s'il n'y est encore, aux archives d'Urgel. Villanueva, qui en avait pris copie, exprimait le regret *(con dolor)* de l'avoir perdue, lorsque plus tard il découvrit, dans les papiers de Don Jaime Pascual, une transcription de la pierre commémorative. J'ai rempli, avec le secours de la leçon du savant Prémontré, quelques lacunes forcément laissées dans la mienne; elles sont renfermées entre parenthèses. Le P entre *Radulfus* et *Oddone*, à la onzième ligne, me laisse quelque doute; sur un estampage que j'ai relevé moi-même on lirait F de préférence. *Quid de nocte?*

Une autre difficulté préoccupe Villanueva : « El año « 930, y el dia ultimo de abril estan conformes con la

(1) Condes de Barcelona, I, p. 22.

(2) Viage Literario, X, p. 96 à 99.

« escritura original, en la cual no sé que indiccion se « notaba. La de aqui esta errada porque era la III. » Cette remarque est juste, mais est-il certain que le point de départ de l'indiction ait toujours été, dans nos pays, l'année 313? à chaque pas on est embarrassé pour établir dans nos diplômes la concordance de l'indiction avec l'année de l'ère chrétienne, de l'ère d'Espagne ou du règne des rois de France, soit parce qu'il n'y avait pas uniformité dans le comput, soit parce que rarement on a sous les yeux les pièces originales et que les copistes des temps postérieurs, n'ayant plus la clef de cette note chronologique, la transcrivaient tant bien que mal et sans intelligence. Enfin, il n'y a pas seulement quatre traits verticaux sur le marbre, il y en a cinq. Le cinquième, de forme un peu tourmentée, est-il l'œuvre du ciseau ou provient-il d'un accident? je n'ai pas su trancher la question, et voilà pourquoi en écrivant IIII sur ma copie, je l'ai accompagné d'un point d'interrogation.

SUPPLÉMENT.

PERPIGNAN.

319. Saint-Jean. Chapelle du Christ. 1245.

P. Puiggari, *Évêques d'Elne*, p. 44.

ANNO · DomiNI · M · CC · XL · V · VI · IDus ·
IVLII ⁝ ISTIC · EssE · SCIAS · CORPVS ·.
DomiNE · BOnASIAS ⁝ SPiritus · IN CELIS · GAV
DET · PreSEnTE · FIDELIS ⁝ NEmPE · Pri
ORISSA · PRIOR · EXTITIT · ORDINE · MI
...... ⁝

J'ai déjà publié cette inscription[1] d'après un ancien recueil manuscrit d'où M. Puiggari l'a extraite également. Le marbre a été retrouvé en 1864, dans la sacristie de la chapelle du *Dévot crucifix*, engagé dans la maçonnerie d'un évier. Si l'on ne savait par tradition qu'il se trouvait jadis au monastère de Saint-Sauveur, les conjectures auraient beau jeu à l'endroit de cette prieure que son épitaphe seule, que je sache, nous a fait connaître. La copie ancienne avait un peu écourté la date, et par compensation, démesurément paraphrasé la syllabe rejetée au commencement de la sixième et dernière ligne. Les trois points de la fin se voient encore; après eux le

(1) Voir ci-dessus, n° 61.

marbre est libre et n'a jamais été gravé. Il n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire au premier abord, de restituer la syllabe perdue. Une copie très exacte qui me fut envoyée au moment de la découverte, portait *minor*. Le mot rime à *prior ;* c'est quelque chose, mais il faut chercher un peu loin, dans l'ordre mystique, l'interprétation de l'antithèse. Je n'ai pas été plus heureux dans mes tentatives. Ordinairement, dans les vers léonins, la rime obéit à la césure qui suit le second pied ; suivant cette donnée j'ai rencontré *missa ;* il serait pris dans le sens de *posita*(1) à moins qu'on ne préférât y découvrir *l'envoi* de Bonasias à Perpignan, comme *première prieure* de Saint-Sauveur, après le dédoublement du *monasterium duplex* d'Espira-de-l'Agly. Je laisse dans l'ombre bien d'autres conjectures dont la meilleure ne ferait pas fortune. Pour moi la conclusion pratique a été qu'on ne saurait apporter trop de réserve dans la restitution des textes adirés ou tronqués.

320. Vieux Saint-Jean. 1278.

+ ANNO : Dom*i*NI : M : CC : LXX : VIII
III : K*a*L*endas* : OCTOBRIS : OBIIT : R*aimundus* :
RIQVELMI : QVI : DIMISIT
PRO : SVO : ANNIVERSA
RIO : IN QVOLIBET : A*n*NO
A*n*I*m*A : EIVS : REQVIES
CAT : IN : PACE : AMEN

Cette inscription, encastrée dans le mur de l'église du vieux Saint-Jean, un peu au-dessus de l'épitaphe de

(1) Voir Du Cange, *Gloss.*, verbo *Missus*.

Bernard Botinya,[1] était cachée par la toiture d'un étroit couloir que l'on a démoli en 1858, pour donner du jour et de l'air à la sacristie de la chapelle de la Conception.

321. Saint-Jean. Trésor. 1505.

AQVESTA ES LA + HEVCARASTIA *(sic)*
QVES TRAGVE DE LA BOCA EN GVILEM
PVIG CONVES DE LA VILA DE PERPI
NYA APRES QVE LO AGVEREN COMBRA
GAT ESTANT EN LO LIT E MORI ANY MDV

Ces lignes sont gravées sur une toute petite plaque d'argent d'une surface de onze à douze centimètres carrés, de forme oblongue et munie d'une bélière, que l'on conserve dans le trésor de la cathédrale avec quelques lambeaux de vieux linge empaquetés. Elles sont répétées sur une languette de parchemin qui peut aussi bien passer pour le modèle fourni au graveur que pour une copie de la plaque. On y voit de plus le mot *malalt* après *en lo lit;* il a pu être omis dans la gravure sans donner de l'obscurité à la phrase; au même titre, les mots *en lo lit* pouvaient l'être aussi; un mot plus solennel *combragat,* viatiqué, (si les grammairiens le permettent), les sous-entend de reste.

Je connaissais déjà cette inscription lorsque je publiai celles de Perpignan, mais je croyais être sur la voie de découvertes intéressantes. Les prêtres de la communauté de Saint-Jean n'avaient certainement pas manqué de consigner dans leurs *Memorias*, avec détails circonstanciés, l'acte de désespoir du malheureux Guillem Puig

(1) Voir ci-dessus, n° 10.

à sa dernière heure, l'émotion publique, la réparation du sacrilége. Le volume de la période est, hélas! irrémissiblement perdu; on trouve seulement, dans un des volumes sauvés du naufrage, mémoire du dépôt qui avait été fait au trésor de la collégiale. L'inventaire du mobilier dressé le 23 mars 1577, le rappelle en ces termes :

« *Item*. Une capseta de bori en que esta la reserva « de Guillem Puig conves, el qual combraga, y apres ab « un drap pres de la boca lo sanctissim sagrament, y lo « lansa dejus lo lit, lo any MDV. »

Le dépôt de 1505 a reçu très anciennement, et sans doute dès l'origine, le nom de *lo sant dupte*, le saint doute. Pourquoi? je l'ignore.

La petite boîte en ivoire signalée dans l'inventaire, a disparu; celle que l'on m'a montrée est en cuivre, de forme cylindrique avec couvercle tronc de cône à charnière. Des caractères arabes en argent incrusté font le tour du cylindre; voici la lecture et l'interprétation que m'en a données M. le lieutenant-colonel Puiggari.

« El maqarrou 'lâli 'lkebiriyou 'lkâfiliyou. »

« La solidité élevée (au service) du grand, du bien- « faiteur. »

Le savant orientaliste M. Reynaud traduit « el ma- « qarrou » par *son Excellence*, dans les monuments arabes de la même espèce, mais il fait observer que ce mot « signifie proprement *solidité;* c'est le titre que prenaient « les émirs d'Égypte et de Syrie sous la domination des « sultans mameloucs, pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles « de notre ère[1]. »

(1) Raynouard, *Monum. Arabes*, etc., II, p. 360.—Voir aussi *Bullet. Archéol.* publié par le Comité Histor. des Arts et Monum., III, p. 392.

322. Saint-Jean. Chapelle du Christ.*1570.

SEPVLTURA . DEL
REVERENT · MOSSEN
IAVME · MARRAD
ES · CANONGE · DE · SANT · IOAN · 1570 ·

Aux deux bouts de la pierre, une main ouverte, la paume en dehors. L'écriture est la majuscule romaine. Il faut aujourd'hui chercher cette inscription dans le cloître où l'on a transporté, depuis trois ans, toutes les épitaphes de la chapelle du Christ.

323. Musée. 1301.

Journal des Pyrénées-Orientales. 1er mai 1858.

.... DOMINI ⁝ M̊ ⁝ CC̊C ⁝ PRI
.... ANCTE ⁝ CECILIE ⁝ O
.... ERABILS *(sic)* ⁝ DOMINA
.... A ⁝ VXOR ⁝ CONDAM
.... DOMINI ⁝ GVIL
.... ⁝ MILITIS ⁝

Fragment trouvé en 1858, aux portes de la ville, près du lieu ou fut jadis la *Maison de Bajoles,* siége d'une commanderie de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Roussillon. M. Alart le publia, aussitôt après la découverte, dans le *Journal des Pyrénées-Orientales*. Il est facile de restituer les lacunes, sauf, jusqu'à plus ample informé, le nom de la défunte et le nom patronymique de son époux.

324. Saint-Aciscle. XIVe siècle.

Aquest es lo perdo atorg........... AT ⁝ A TOT
s qui vindran visitar aque.......... ST ⁝ LOC ⁝ EN
les festes davall escritas e e........ N LES VTAV
as daquellas so es assaber ccc....... CXL ⁝ DIES
per cascuna festa e per les octa..... VES ⁝ DE QVA
scuna aytant marca les qu......... ALS ⁝ FESTE
s son so es assaber de Nadal e...... DE RESANECI *(sic)*
o e de Assencio e de Pentacos....... TA ⁝ E_LES ⁝ IIII ⁝
festas de Nostra Dona e de......... SEnT ⁝ MICHEL
e de sent Joan Bautista e de........ SENT ⁝ IOAN
evangelista et de cascun apost....... OL ⁝ E DE SENT

On peut voir le reste ci-dessus, nº 80. Le fragment représenté par la majuscule dans cette nouvelle copie, a été retrouvé par M. Paul Massot dans son jardin de Saint-Aciscle. Il ne nous apprend rien de neuf quant au texte, mais il nous force à modifier la date qui lui avait été donnée d'après des souvenirs infidèles. L'écriture n'est pas la gothique carrée à bases lancéolées du XVe siècle, mais la capitale gothique; c'est donc au XIVe siècle qu'il faut reporter notre inscription, et même aux premières années, pour le plus tard, car la majuscule romaine V employée à l'exclusion de la forme onciale, au moins dans ce qui nous reste, ne permet pas de s'en éloigner. En conséquence il faudrait reculer de quelques années l'introduction de la langue catalane dans les inscriptions et modifier en ce sens ce que j'ai avancé aux nºs 21 et 72, d'après les monuments alors connus.

325. Banlieue, jardin Robert. 1368.

: HIC : IACET : VEN*er*ABiLIS : FRAT*er* : POnCI*us* : D*e*
BARELIS : MAGIST*er* : GEN*er*ALIS : ORDINIS
S*anc*TE : MARIE : D*e* M*er*CEDE : CAPTIVORV*m* : ET FV
IT : TRA*n*SLAT*us* : T*er*CIA DIE MADII : ANNO
D*om*iNI : M : CCC : LX : VIII : A*n*I*m*A : CVI*us* : REQ*u*IES
CAT : IN PACE : AMEN :

Inscription déjà publiée, avec quelques erreurs, ci-dessus n° 75. Elle est gravée sur le devant d'un petit sarcophage(1), et acostée de deux figures circulaires à huit redents. Sur les côtés, au milieu de figures semblables, deux écussons : à droite, celui de la Merci, les pals d'Aragon abaissés sous la croix d'argent en champ d'azur de la Religion; à gauche, un écartelé, 1 et 4 à deux loups (?) passants, 2 et 3 un losangé. Les Des Barres de Beaumont portaient losangé d'or et de gueules(2).

Ce monument, encore en assez bon état, sert d'auge auprès du puits du jardin Robert. Il a été remarqué par M. Vassal aîné, que je remercie de me l'avoir fait connaître. J'en ai déjà dit un mot(3), trois ans après la découverte, à l'occasion du tombeau de Bernard Jorda au Volo.

Je ne m'étais pas trompé, il y a douze ans, lorsque je me permis de soupçonner d'infidélité la vieille leçon que j'étais réduit à copier. L'impossible prénom *Pomini* ayant

(1) Dimensions ordinaires : 1m.01 sur 0m.41.

(2) C'était les armes de Jean des Barres, maréchal de France en 1318, d'après Menestrier, édit. de 1780, p. 62.

(3) Voir ci-dessus, n° 201.

[illegible] de doute sur l'identité entre
[illegible] bèra et le Pons des Barres de

[illegible] Parès. XVe siècle.

[illegible]VIST . CARNER .
[illegible]S . DEN . RAFFAEL .
FFERRER . HE . DELS .
SEVS :

[illegible] carrée à bases lancéolées. Au-dessus, en [illegible] champ, est un écusson chargé d'un fer de cheval, [illegible] parlant du nom patronymique, et d'une sorte [illegible] croix à deux traverses dont le pied se retourne deux fois en équerre du côté droit. *Carner* est un mot nouveau dans notre épigraphie.

THUIR.

327. Maison sur la route. XVe siècle.

Pere : LOMBART : NOTARI :

Sur la traverse d'une croix tréflée en marbre rouge. Gothique carrée.

LE VOLO.

328. Église. 1347.

A*n*NO ⁝ Dom*i*NI ⁝ M̊ ⁝ CC̊C ⁝ XXXXVI̊I ⁝ || XV̊III K*alendas* ⁝ AVGVTVS *(sic)* ⁝ OBIT ⁝ Dom*i*N*u*S ⁝ *Petrus* ⁝ BORELLI ⁝ PREBITER *(sic)* ⁝ DE ⁝ VOLONO ⁝ Q*u*I ⁝ DIMISIT ⁝ .... A*n*I*m*A ⁝ || SVA ⁝ ET ⁝ OMNIVM ⁝ PAREN || TVM ⁝ SVORVM ⁝ VNVM ⁝ PRESBITERATVM ⁝ CVIVS ⁝ A*n*I*m*A ⁝ REQ*u*IESQVANT *(sic)* ⁝

Dalle en marbre de 1^m68 de long sur 0^m55 de large. Elle a servi longtemps de table d'autel; maintenant elle est engagée dans le pavé au pied du sanctuaire; l'inscription est placée en bordure, le milieu n'a jamais été gravé; l'écriture est assez profonde, mais dans peu d'années les allants et venants en auront fait justice.

PALAU-DEL-VIDRE.

329. Église. Chape. 1555.

SANCTA MARIA

L'église de Palau-del-Vidre possède une chape curieuse que l'on montre comme une relique du XIVe siècle. Il suffira de faire observer que les mots *Sancta Maria* sont écrits en capitale romaine, que les costumes des personnages et les détails de l'architecture appartiennent au XVIe siècle, pour réduire de beaucoup l'antiquité de cette origine. Mais à qui hésiterait encore entre ces caractères irrécusables et le respect dû à la tradition, je montrerais la commande de la chape, retrouvée un jour par M. de Saint-Malo dans les registres du notaire Jacques Pou. Le 23 septembre 1554, les consuls de Palau et les fabriciens de l'église s'engagent à donner à Martin Otxoar, brodeur de Barcelone, le velours, la fourrure, les rubans et autres fournitures nécessaires pour la confection d'une chape, plus la somme de 200 livres barcelonaises. De son côté, Martin Otxoar promet de broder, en or fin et soie, le chaperon, la patte, les orfrois de ladite chape et de les livrer avant la fête de Noël de 1556 (25 décembre

fait place à *Poncius,* plus de doute sur l'identité entre le *Ponce de Barelis,* de Ribéra et le Pons des Barres de l'épitaphe.

326. Rue du Moulin Parès. xve siècle.

AQVEST . CARNER .
ES . DEN . RAFFAEL .
FFERRER . HE . DELS .
SEVS :

Gothique carrée à bases lancéolées. Au-dessus, en plein champ, est un écusson chargé d'un fer de cheval, symbole parlant du nom patronymique, et d'une sorte de croix à deux traverses dont le pied se retourne deux fois en équerre du côté droit. *Carner* est un mot nouveau dans notre épigraphie.

THUIR.

327. Maison sur la route. xve siècle.

Pere : LOMBART : NOTARI :

Sur la traverse d'une croix tréflée en marbre rouge. Gothique carrée.

LE VOLO.

328. Église. 1347.

A*n*NO ⁝ Domi*N*I ⁝ M ⁝ CCC ⁝ XXXXVII ⁝ || XVIII *Kalendas* ⁝ AVGVTVS *(sic)* ⁝ OBIT ⁝ Domi*N*uS ⁝ *Petrus* ⁝ BORELLI ⁝ PREBITER *(sic)* ⁝ DE ⁝ VOLONO ⁝ Q*u*I ⁝ DIMISIT ⁝ .... A*n*I*m*A ⁝ || SVA ⁝ ET ⁝ OMNIVM ⁝ PAREN || TVM ⁝ SVORVM ⁝ VNVM ⁝ PRESBITERATVM ⁝ CVIVS ⁝ A*n*I*m*A ⁝ REQ*u*IESQVANT *(sic)* ⁝

Dalle en marbre de 1m68 de long sur 0m55 de large. Elle a servi longtemps de table d'autel; maintenant elle est engagée dans le pavé au pied du sanctuaire; l'inscription est placée en bordure, le milieu n'a jamais été gravé; l'écriture est assez profonde, mais dans peu d'années les allants et venants en auront fait justice.

PALAU-DEL-VIDRE.

329. Église. Chape. 1555.

SANCTA MARIA

L'église de Palau-del-Vidre possède une chape curieuse que l'on montre comme une relique du XIVe siècle. Il suffira de faire observer que les mots *Sancta Maria* sont écrits en capitale romaine, que les costumes des personnages et les détails de l'architecture appartiennent au XVIe siècle, pour réduire de beaucoup l'antiquité de cette origine. Mais à qui hésiterait encore entre ces caractères irrécusables et le respect dû à la tradition, je montrerais la commande de la chape, retrouvée un jour par M. de Saint-Malo dans les registres du notaire Jacques Pou. Le 23 septembre 1554, les consuls de Palau et les fabriciens de l'église s'engagent à donner à Martin Otxoar, brodeur de Barcelone, le velours, la fourrure, les rubans et autres fournitures nécessaires pour la confection d'une chape, plus la somme de 200 livres barcelonaises. De son côté, Martin Otxoar promet de broder, en or fin et soie, le chaperon, la patte, les orfrois de ladite chape et de les livrer avant la fête de Noël de 1556 (25 décembre

1555[1].) Le choix des sujets, leur nombre, l'ordre dans lequel ils doivent être brodés sont clairement spécifiés; je transcris en note au bas de la page, cet article de la commande pour la satisfaction de ceux qui seraient curieux de le collationner à Palau sur le vêtement lui-même[2]. Ils remarqueront une seule différence entre le programme et l'exécution. *Deu lo pare*, spécifié dans l'acte, serait plutôt *Deu lo fill* représenté en *Ecce Homo,* si, comme j'ai cru le voir, il tient un roseau de la main gauche.

Une partie de ces remarques fait double emploi avec ce que j'ai dit au nº 124, à propos de la chape de Saint-Nazaire, mais j'ai voulu être plus explicite dans certains détails et puis ne point perdre l'occasion de signaler quelques autres ornements sacerdotaux portant date, à Vinça, à Catllar, en particulier une chasuble à Pézilla sur laquelle on lit, au milieu de trois écussons :

F R A N	A N T O	A N T O
SESC : IA	NI : IAL	NIA . IAL
L B E S	BES : 1548	BES . 1548

(1) En parlant, au nº 104 ci-dessus, de l'ordonnance de Pierre IV, je n'ai pas dit qu'à partir de 1350 l'année commença chez nous le 25 décembre. En la commençant au 25 mars, nous étions en retard de deux mois et vingt-cinq jours, et par l'effet de la nouvelle disposition, nous nous trouvâmes en avance de sept jours sur notre année à laquelle nous rapportons toutes les chronologies anciennes pour nous entendre.

(2) *Item*. Es convengut y concordat entre dites parts que lo dit Marti Otxoar ha de fer y brodar en dita capa les figuras et imatges seguents : primerament, en la capilla de dita capa, la figura de la Purificatio de Nostra Senyora ab sos personatges, com se acostuma figurar y com es en la capa de Montserrat. Mes en lo mig de la fresada, la figura de Deu lo Pare Nostre Senyor. De la part devant de dita fresada, de una part Nostra Senyora y de la altre part la figura de St. Joan evangelista ; y al mig del devant de dita fresada, de la una part la figura de St. Pere, y de la altra part la figura de St. Pau ; y en lo baix de dita fresada, de una part St. Miquel y de la altre part St. Sebastia.

PRADES.

330. Église. 1600.

Sur le pilier du sanctuaire de l'église de Prades, côté de l'épître, est gravé un souvenir du jubilé de l'an 1600. Au milieu d'une porte à fronton brisé, la date : M.D.C. Au-dessus de la porte, l'écusson de la famille Aldobrandini à laquelle appartenait le Pape alors régnant, Clément VIII, avec les clefs en sautoir et la tiare[1]. A droite de l'écusson PORTA SANTA ; à gauche, DI . S . GIOVANNI . On appelle *porte sainte* à Saint-Pierre de Rome, la cinquième porte à droite au fond du vestibule. Elle est murée ; lorsque le Pape ouvre le jubilé, il la frappe de trois coups avec un marteau d'argent et la maçonnerie est aussitôt enlevée ; à la fin de l'année jubilaire on la maçonne de nouveau pour vingt-cinq ans. Cette porte est-elle aussi nommée *porte de Saint-Jean* ou bien s'agit-il ici de la *porte sainte* de Saint-Jean de Latran, une des basiliques stationnales où la cérémonie de l'ouverture se fait le même jour et à la même heure qu'à Saint-Pierre par le ministère d'un cardinal ?

SAINT-MICHEL-DE-CUXA.

331. Église. 1340 ou 1345.

: A*n*NO : XP*ist*I : M : CC : XL : VIII : XIX :
: K*a*L*end*aS : IANVARII : F*rate*R : AR*naldus* : BVFAR
DI : MO*n*ACH*us* HVI*us* : CENOBII : AC
VICARI*us* DE TAVRINIANO : DIE*m*

(1) Le Dictionnaire d'Héraldique de l'abbé Migne décrit ainsi les armes des Aldobrandini : « d'azur à la bande bretessée d'or, accompagnée de six « étoiles de même mises ou orle, » — sur l'écu gravé à Prades, les étoiles sont posées en bande comme la pièce principale, au moins d'après le dessin que j'ai sous les yeux.

CLAVSIT : EXTREMVm CVIus OSSA : HIc A RE
LIGIOSO : FRatrE : GuillelmO : De ATCIATO : MOnA
CO : ET VICARIO · DiCtI LOCI : SunT TRAnS
LATA : AnNO : M̊ : CC̊C : XL̊ V̊ YDus (ou YDibus) : DeCEmBRis :

J'ai déjà publié cette épitaphe[1] d'après une copie ancienne; si l'on veut se donner la peine de comparer les deux leçons, on verra que tout a été défiguré dans la première, les dates, les noms et les qualités. Le marbre n'est plus à Saint-Michel depuis longtemps; il m'a été signalé à Prades par M. de Boaça. Bonne conservation, aucune difficulté de lecture. Une croix champlevée partage en deux les lignes 2 à 8; les mots *dicti loci* de la septième et *Mcccxlv* de la huitième sont gravés sur l'épatement de la base.

Voir pour la date l'observation faite au nº 101.

332. Cloître. XIIe siècle.

GREGORIVS ARCHIEPiscopuS ABBAS

Grégoire, debout sous une arcade plein cintre tracée sans le secours du compas, revêtu des ornements pontificaux, tenant de la main droite sa crosse dont la volute est tournée en dedans et un livre dans la main gauche. Relief très plat. *Gregorius* gravé dans le demi-tympan de gauche, *Archiepiscopus*, en lettres rétrogrades, dans le demi-tympan de droite; *abbas* sur le livre.

Le *Gallia Christiana*[2] fait mention pour la première fois de Grégoire en 1130, dans la liste des abbés de Saint-Michel, et le donne pour successeur à saint Olaguer sur le siége de Tarragone en 1137. Villanueva[3] nous

(1) Voir ci-dessus nº 271.
(2) Tome VI, col. 1100.
(3) *Viage literario*, XIX, p. 141-143.

apprend de plus que sa mort est portée, dans le nécrologe de cette église, au 25 mars 1146. Grégoire souscrivait encore en 1143 avec le titre d'*electus Tarraconensis*, et ne reçut le pallium qu'en 1144 du pape Lucius II. Fut-il enseveli à Saint-Michel ou bien les moines voulurent-ils, en plaçant son image dans le cloître, conserver le souvenir de l'une des gloires du monastère ? Garda-t-il son titre d'abbé en montant sur le siége archiépiscopal? Peut-être, mais ce n'aurait pas été jusqu'à la fin de sa vie puisque Josfred, qui vient après lui dans la série des abbés donnée par le *Gallia*, se montre dès 1145 (1).

J'ai dit que la crosse de Grégoire est tournée en dedans; c'est le second exemple (2) que nous trouvons de cette dérogation à la règle de la courbure en dehors pour la crosse des évêques, et l'un et l'autre à une époque où les lois de l'iconographie chrétienne étaient respectées sérieusement. Nous serions donc autorisés à croire que la loi n'existait pas, ou bien, qu'ici comme sur la pierre tombale de l'évêque anonyme d'Elne, l'espace disponible lui opposait la loi de la nécessité, ou bien encore que les moines de Saint-Michel voyaient avant tout l'abbé de Cuxa dans l'archevêque de Tarragone, en preuve de quoi ils avaient inscrit son premier titre ABBAS, comme à la place d'honneur, sur le livre qu'il tient à la main. On va vite et loin dans la voie des hypothèses; il est temps de l'abandonner.

(1) Au siècle précédent, les Bénédictins de Moissac avaient placé dans leur cloître l'image de l'abbé Duran devenu, vers 1057, évêque de Toulouse ; ils l'avaient même canonisé : SANCTUS DURANNUS EPISCOPUS TOLOSANUS ET ABBAS MOYSSIACO. Il est vrai que Duran avait gardé les deux titres jusqu'à sa mort.

(2) Voir ci-dessus n° 112.

RÉSUMÉ.

J'ai promis, au début de ce recueil, d'en relier un jour les membres épars dans un résumé analytique; le moment est venu de dégager ma parole autant que je le pourrai. Je n'aspire pas à faire de la doctrine; je voudrais simplement réduire un catalogue noyé de détails à quelques pages substantielles où les amateurs d'épigraphie puissent, d'un coup-d'œil et sans fatigue, compter nos inscriptions, les classer, apprécier leur importance, les comparer soit entre elles soit avec celles des autres régions. Je ne m'occuperai que des monuments qui existent encore ou, pour mieux dire, de ceux que j'ai su retrouver; les copies des monuments ignorés ou détruits, que j'ai tirées des manuscrits ou des livres, sont trop fautives pour être prises en considération.

Notre département conserve encore deux cent cinquante-neuf inscriptions; presque toutes sont lapidaires, neuf gravées sur divers métaux, huit peintes sur bois, sur enduit ou sur pierre, cinq brodées sur étoffe. Les deux tiers à peu près sont funéraires; le reste concerne soit des travaux d'intérêt public ou privé, constructions d'édifices communaux, établissements de fontaines, tours et portes de défense, tours et portes d'église, cloîtres; soit des objets mobiliers d'espèces diverses, cuves baptismales, reliquiaires, vêtements sacerdotaux; soit des faits

religieux. Dans l'ordre chronologique, elles sont inégalement reparties, depuis l'époque Gallo-Romaine jusqu'à la fin du seizième siècle, ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

Les légendes campanaires, au nombre d'une quarantaine, ne sont pas comprises dans la nomenclature qui précède; je les examinerai à part.

	DATÉES.	NON DATÉES.	
Romaines	1	8	9
IVe siècle	0	1	1
Ve siècle	0	1	1
VIIIe siècle?	0	1	1
Xe siècle	1	1	2
XIe siècle	2	6	8
XIIe siècle	7	11	18
XIIIe siècle	54	11	65
XIVe siècle	77	19	96
XVe siècle	22	8	30
XVIe siècle	26	2	28
	190	69	259

Nous ne sommes pas riches en inscriptions romaines; neuf échantillons de l'espèce ou plutôt sept, car le huitième nous est venu des Baléares [52] et le neuvième de Rennes-les-Bains [47]. Dans ce petit nombre deux sont intéressantes, celle de Saint-André de Suréda laissée par les DECVMANI NARBONENSES [237], et celle de Tésa, un des rares monuments relatifs aux percepteurs de l'impôt du quarantième dans la Gaule [121]. La colonne de Saint-Hippolyte est une colonne milliaire sans doute, mais dépourvue malheureusement de marque numérale [138]. Le marbre de *Polibius* est votif [317]; celui de *Rustica*, funéraire; [122] les sigles de la dalle du Puig de Tallaferro

demeurent un mystère [211]; les plombs votifs d'Amélie-les-Bains ne sont pas moins hiéroglyphiques [260].

Je ne connais que cinq marques de potiers : OCTAVI FABRICIAE QVIETAE, PREPO, CN. ÆL., et NIVALIS. Ce n'est point par oubli que je ne leur ai pas donné rang parmi les inscriptions; je ne sache pas qu'on le leur accorde encore. Des estampilles dignes d'exercer la sagacité d'un Borghési, comme celle des poteries de Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle, sont de rares exceptions[1].

L'épigraphie des premiers siècles chrétiens est représentée, au quatrième siècle, par un fragment du tombeau prétendu de l'empereur Constant [111]; au cinquième siècle, par le sarcophage d'Arles [238]; c'est-à-dire par deux monogrammes du Christ de combinaisons différentes, le premier composé du *Chi* (X) et du *rho* (P), dans une couronne de laurier, le second de l'*Iota* (I) coupant verticalement le *Chi* (X), dans une couronne perlée.

Puis, à une époque indéterminée, les proscynèmes de l'église de N.-D. de la Salvetat à Saint-Féliu-d'Amont [162] ouvrent les temps du moyen-âge. M. Edmond Le Blant les a publiés avec ceux de l'autel de Minerve, dans son beau livre des *Inscriptions Chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*[2]. C'est en hésitant que je les ai classées au huitième siècle. Trois signatures seulement peuvent être lues avec certitude; les autres, en bien plus grand nombre et plus anciennes en général, n'offrent que des traits sans suite ou enchevêtrés et à peine quelques lettres caractéristiques.

(1) Borghesi, *Giornale Acad.*, 1819, I. 359.

(2) Tome II, p. 428, Dissert. 609.

Je ne pousserai pas plus loin ces détails; le tableau chronologique parle assez de lui-même. Au dixième siècle, nous nous élevons tout juste au-dessus de l'unité; la progression est lente jusqu'au treizième siècle, où elle grandit tout à coup pour se soutenir pendant le quatorzième et décroître aussitôt après.

Je passe à des remarques d'un autre ordre sur les inscriptions du moyen-âge.

I. *Écriture.* — L'écriture est d'abord la capitale gothique, mélange de majuscule romaine et d'onciale. En 1361, se montre, pour la première fois, la gothique carrée [44]; au quinzième siècle, tantôt elle s'allonge et devient maigre [33 et 40], tantôt les bases de la lettre s'épanouissent et prennent alors le nom de lancéolées [54]. L'alphabet romain reparaît au milieu du quinzième siècle [130], mais une seule fois et en compagnie de la gothique carrée, sur la même dalle; au seizième, il règne à l'exclusion à peu près radicale de tous les autres. L'épitaphe de François de Rochaberti [264], qui fait exception, est un composé de minuscule et de cursive sans élégance ni caractère. Sous ce rapport elle est le pendant d'une autre inscription de la fin du douzième siècle [182] qui fait disparate avec ses contemporaines. Ce n'est pas que çà et là quelque lettre minuscule ou cursive ne fasse invasion au milieu des alphabets les plus réguliers et cela sans distinction d'époque; je ne signale que l'abus.

II. *Ponctuation.* — Trois points superposés après chaque mot: moins souvent deux, plus rarement un seul, si ce n'est à partir du quinzième siècle et surtout au seizième. Je ne connais pas d'ailleurs de règle qui souffre plus d'exceptions; suivant la fantaisie de l'artiste, le

nombre des points est porté à quatre ou à cinq; tantôt la date seule en est suivie ou quelques mots épars; tantôt, dans une inscription métrique, ils n'ont d'autre fonction que de séparer les deux hémistiches du vers; tantôt au contraire on les voit partout, même avant et après la croix initiale, même au commencement de chaque ligne; tels marbres enfin en sont totalement dépourvus. A proprement parler, des signes aussi arbitrairement semés ne constituent pas plus une ponctuation que les *hederæ distinguentes* des inscriptions romaines.

III. *Abréviations.* — Il y a presque toujours une assez juste proportion entre l'espace à couvrir et la matière à inscrire pour que les graveurs eussent pu négliger la ressource des abréviations. Ils l'ont fait quelquefois [142, 229, 280, etc..]; souvent ils en ont usé avec la plus grande sobriété [32, 105, 220, etc.,]. Lorsqu'ils les multiplient, par nécessité ou par imitation, c'est en se conformant aux règles admises de leur temps et dont on trouve la clé dans tous les traités de paléographie. Les difficultés de lecture ne proviennent que de la maladresse du ciseau ou des détériorations du marbre. Néanmoins deux observations me paraissent utiles. La première est relative à certains mots d'idiome local abrégés comme des mots latins avec lesquels ils n'ont aucune connexion. BN, par exemple, se lira *Bernardus* dans une inscription latine, et *Bernat* dans une inscription catalane; rien de plus simple. Mais M signifie tantôt *Millesimo*, tantôt *Modo*, tantôt *Mossen*, et je doute que la troisième transcription se trouve dans les plus complets lexiques d'abréviations. La deuxième observation a rapport aux sigles employés pour les noms communs : chez nous, A. B. G. P. R.

doivent se lire *Arnaldus, Bernardus, Guillelmus, Petrus* et *Raymundus*. Il y a doute pour F. *Ferrandus, Ferrarius* ou bien, à partir du quinzième siècle, *Franciscus*. Voici du reste, puisque l'occasion nous y porte, en quelle proportion les noms de baptême les plus usités se rencontrent dans nos inscriptions : *Petrus*, 44 fois, *Guillelmus*, 36 fois, *Raimundus*, 29 fois, *Bernardus* et *Johannes*, 17 fois, *Arnaldus*, 16 fois, *Berengarius*, 14 fois.

IV. *Orthographe et syntaxe.* — La syntaxe latine est assez maltraitée sur nos plus vieux marbres, mais à partir du douzième siècle, il faut faire la part des distractions du lapicide et attribuer à la même cause la plupart des fautes d'orthographe. On se borne à signaler ces taches quand on les rencontre, mais uniquement dans le but d'affirmer la fidélité de la lecture ; elles n'ont guère d'autre inconvénient que d'offenser les nerfs délicats des puristes et presque jamais elles ne dénaturent le sens de la phrase, ni ne lui donnent de l'obscurité.

V. *Gravure.* — Nos inscriptions sont gravées en creux ; il n'y a que deux exceptions, la première, à la fin du douzième siècle, dans l'épitaphe de Bérenger, prieur du Vilar, [147] dont une partie est champlevée ; et la seconde au quinzième siècle [263]. L'écriture en relief ne deviendra commune qu'aux dix-septième et dix-huitième siècles, mais alors les lettres seront grandes, à pleins épais et sans déliés ; on comprend qu'à ces conditions la solidité soit assurée. Mais il est impossible d'en user ainsi avec la majuscule gothique sans lui enlever l'élégance qu'elle doit surtout à sa légèreté ; elle s'alourdirait en devenant robuste ; le seul exemple qui nous ait été conservé le dit assez. Il semble que ce genre conviendrait mieux à la

gothique carrée composée de lignes sans inflexion et d'épaisseur uniforme; cependant le spécimen qui en reste ne flatte pas l'œil; on n'a pas osé isoler les lettres; elles se relient aux deux bouts et se contrebuttent plus ou moins. Ajoutons à ces inconvénients du champlevé la difficulté d'exécution qui est plus grande que dans la gravure en creux, et l'on comprendra pourquoi celle-ci a obtenu la préférence non-seulement au moyen-âge, mais avant et après.

VI. *Date.* — Les observations qui précèdent sont générales; celles qui suivent ne le seront que relativement, car elles s'appliquent à un nombre d'inscriptions de plus en plus restreint. Un tiers environ de nos monuments épigraphiques n'est pas daté.

ANNO DOMINI. De toutes les formules qui précèdent le millésime, c'est la plus usitée ; on la trouve cent vingt fois de 1163 à 1440, et deux fois dans sa traduction catalane : *L'Any de nostre Senyor*, au quatorzième siècle.

ANNO INCARNATIONIS se montre six fois, à de longs intervalles, entre 930 et 1332.

ANNO A NATIVITATE, quatre ou cinq fois.

ANNO CHRISTI est moins rare; dix-sept fois dans la période de 1144 à 1335.

ANNO seul, trois exemples de 1186 à 1374; vingt-deux à partir de l'adoption de la langue vulgaire.

Il n'y avait plus qu'un pas à faire dans cette voie d'élimination pour arriver au millésime sec; le seizième siècle y entra résolument. Toutefois, avant cette époque, nous trouvons le millésime sec en 1242 [103], mais dans une inscription métrique où il faut faire la part de l'exigence du rhythme, et en 1486 [5]. On est étonné de

rencontrer en 1540 [43] la longue formule LANY DE LA SALUT CHRISTIANA.

Indiction. — Usitée jusqu'au douzième siècle, tombée dès-lors en désuétude et nullement regrettable. On la trouve deux fois dans nos inscriptions, en 930 [318] et en 1069 [86].

Règne des rois de France. — Nous n'avons qu'un exemple, en 1020 [222], de cette manière de dater, encore très commune à la même époque dans nos diplômes.

Date du mois et du jour. — L'usage de dater des calendes, des nones et des ides s'est maintenu jusqu'à l'ordonnance de Pierre IV. Toutefois on peut citer quatre inscriptions dans lesquelles l'ancienne méthode est abandonnée avant 1350 [15, 143, 192 et 201], en y ajoutant, pour mémoire, une inscription métrique de 1163 [97]. En revanche, un retardataire écrit encore, en 1385 : le 7 des ides de juin [163]. On trouve enfin, au quatorzième siècle, le quantième exprimé trois fois par la fête du saint.

Chiffres. — Jusqu'au quinzième siècle, on se sert exclusivement des chiffres romains, lorsque les dates ou les nombres ne sont pas écrits en toutes lettres, ce qui est rare. Les chiffres arabes se montrent pour la première fois en 1483 [36] et habituellement au seizième siècle.

Style des inscriptions funéraires.

OBIIT, très usité; de loin en loin, on rencontre quelques variantes : *Cessit* [182] et *Decessit* [114], *Migravit* [185] et *Migravit à seculo* [244 et 307]; et ces périphrases : *Diem clausit extremum* [331], *Mors data mem-*

bris [230]. CONDAM et OLIM ont la même signification; ils répondent à l'adjectif français *feu;* le premier a été employé sept ou huit fois, le second une seule [34].

MORI traduction catalane d'*Obiit.* Il a pour synonymes: *Passa daquesta vida* [4, 44 et 206], imitation de *Migravit à seculo,* et *Feu Deus ses volentats den...* Nous disons en français : *Dieu a disposé de...* Une traduction plus littérale serait la vieille expression : *Dieu a fait son commandement de...*[1].

HIC IACET. Vieille formule que le moyen-âge n'a pas inventée; on la rencontre vingt-cinq fois au plus sur nos marbres, soit en latin, soit à partir de 1361, en catalan ACI IAV, soit enfin dans les équivalents *cujus corpus reconditum est in hac tumba* [232] et *istic esse scias corpus* d'une inscription métrique [61].

Cette formule est littéralement exacte sur un sarcophage [44 et 75] ou sur une pierre tombale recouvrant horizontalement une fosse [4, 206 et 210], mais faut-il la prendre également au pied de la lettre, quand l'épitaphe est encastrée dans une muraille, comme cela se voit presque toujours? En d'autres termes, les restes du défunt sont-ils placés dans une excavation derrière le marbre? Cela est vrai quelquefois ainsi que la remarque en a été faite ci-dessus [285]; mais je n'oserais pas généraliser contre l'opinion de ceux qui pensent que souvent le corps a été inhumé au pied de la muraille au-dessous de l'épitaphe, ou très près de là.

(1) Parmi les inscriptions recueillies en Chypre par M. Louis de Malastrie, en 1846, je trouve celle-ci : + Ci doit jésir Sieur Hugue de Labre quant Dieu fera de lui son commandement. (Voir Dictionnaire d'épigraphie, publié par l'abbé Migne, t. I, col. 317.)

REQVIESCAT IN PACE. Cet adieu suprême de l'Église à ses morts est ordinairement précédé des mots *cujus anima* et quelquefois la formule s'allonge encore de ceux-ci : *Per Dei misericordiam*. L'AMEN optatif à la suite, coule de source; il n'y est cependant pas toujours. On trouve les variétés suivantes : *Requiem possideat sempiternam* [113], *Quibus Deus misereatur* [262] et *Quesumus o Christe tecum congaudeat iste* [230]. Sous ces diverses formes *requiescat in pace* paraît envion 60 fois.

Sentences. — Fréquemment une sentence pieuse, en prose ou rhythmée, accompagne les formules funéraires; le plus souvent elle est dans la bouche du défunt.

Certitude de la mort :

Quod es fui, quod sum eris [142, 219, etc.],

ou bien :

Qui tumulum cernis cur non mortalia spernis?
Tali namque domo clauditur omnis homo [137, 290, etc.],

ou encore :

Sepe recorderis, bone frater, quod morieris [192],

et en prose :

O homo qui me legis, cinis es et in cinerem reverteris [142].

Incertitude de l'heure :

Mundo ne credas quià nescis quando recedas [183, 185, etc.],

ou avec plus de développements :

Qui statis coram, properantes mortis ad horam
Ibitis absque mora, nescitis qua tamen hora.
Sic ego nescivi nisi quando raptus abivi [225].

Pensée de la mort :

Cum te res pulchra blanditur, cerne sepulcra [192].

Exhortation à la pénitence :

Plangite qui cupitis mortem vitare severam [188].

Fac ou *agite penitenciam* [142, etc.].

Vigila ne devoreris [230].

Demande d'une prière :

O tu qui transis, dominum rogare memento

Pro me qui jaceo tumulatus in hoc monumento [188].

Quicumque legerit hoc scriptum oret pro anima mea ut ipse gaudeat cum sanctis in excelsis amen [290],

et plus simplement :

Memento mei [219], ou *ora, roga Deum pro me, pro eo, pro eis (passim)*.

Avec désignation de la prière que l'on désire :

Carpe viator iter supplex dic : Parce Redemptor [244]

Dic Pater Noster pro me, pro anima mea, Dic et Ave Maria (passim).

Avec instance :

Rogo te ut Deum ores [203], ou plus humblement encore : *Si tibi placet* [143].

Fondations pieuses.

Lorsque le défunt a fondé un anniversaire, une messe quotidienne, une distribution d'aumônes, il en est fait mention sur son épitaphe.

J'ai compté trente-neuf fois INSTITVIT ANNIVERSARIVM ; vingt-une fois INSTITVIT PRESBITERVM ; une fois DIMISIT OBITVM [291].

Les fondations d'aumônes sont au nombre de neuf [101, 125, 175, etc.]; Pierre Sala, curé de Saint-Sauveur d'Arles, veut que la distribution de celle qu'il a établie soit faite sur son tombeau par la main des curés ses successeurs [255].

On rencontre aussi quelques souvenirs de legs en argent ou en bien fonds, destinés à l'entretien du luminaire dans les églises : *Duas lampadas* [230], *unum cereum* [123], *unam lampadam semper ardentem et unum torticium semper ad elevandum corpus Christi* [219]. « Les « rubriques, dit l'abbé André, veulent que pour une « messe basse il y ait au moins deux cierges qui brûlent. « Le Rit romain en veut un troisième porté par le servant « au moment de l'élévation[1]. » Une vignette du missel de la Mairie de Perpignan (folio VII) témoigne de l'observation du Rit romain dans notre diocèse, il y a quatre cents ans. Dans les premières années de notre dix-neuvième siècle on voyait encore, à la grand'messe du dimanche, deux clercs portant des torches sortir de derrière le retable et s'agenouiller au pied de l'autel pendant l'élévation.

Enfin deux inscriptions rappellent l'établissement de la fête des SS. Just et Pasteur, en 1320, par Pierre Coste, chanoine d'Elne [89], et de la fête de saint Antoine, en 1324, par Arnaud Peramola, précenteur d'Elne [116].

Ornementation des marbres.

Il ne me reste plus qu'à récapituler en quelques lignes

(1) Dictionnaire de liturgie, publié par l'abbé Migne, col. 327.

les ornements et les sujets sculptés sur un certain nombre de marbres funéraires.

Cadres ornés de guirlandes en relief ou en creux et d'écussons [148, 199, etc.]

Le défunt représenté en bas-relief, ou seul [18, 89, 129, etc.], ou entouré du clergé [17, 19, 113, etc.] Sa tête est nue à moins qu'il ne soit évêque [98, 112], ou en costume guerrier [50]; ses mains sont jointes, ou appliquées paume contre paume et relevées, ou croisées, soit sur la poitrine [112] et soit sur l'abdomen [115].

Le Christ en croix entre sa mère et saint Jean. [180, 209], entre deux saintes femmes [110, 279].

Le Christ triomphant, entre deux anges [24].

Main bénissante, seule sortant des nuages dans un angle du marbre [18, 199]; accompagnée d'un main thuriféraire, dans l'autre angle [97, 197]; posée sur un nimbe crucifère [112, 239].

Croix gravée en creux *(passim)*, entre deux chandeliers [199, 220], entre l'*Alpha* et l'*Oméga* [99, 100, etc.]

La sainte Vierge entre deux anges céroféraires [20], entourée de suppliants [38].

Anges thuriféraires, un seul [98], deux [112, 119]. Anges adorateurs [239].

Cloches.

Nos églises possèdent encore bon nombre de vieilles cloches; j'avais espéré en dresser un catalogue assez complet, mais je suis loin du compte et je n'en ai signalé tout au plus que la moitié.

Les premières en date sont celles de Clayra, fondues en 1328 [146]; puis viennent, en 1357, celles de Corneilla-du-Conflent [288]; en 1371, celle de Pézilla-de-la-Rivière [169]; enfin une à Saint-Jean-Pla-de-Corts, non datée, et peut-être l'aînée de toutes]198].

Au quinzième siècle vingt-et-une sont datées, (1407 à 1488), huit ne le sont pas.

Le seizième siècle n'en a fourni que six.

L'écriture est la majuscule gothique, pendant le quatorzième siècle; elle persiste pendant la première moitié du quinzième, mais en concurrence avec la gothique carrée qui se montre dès 1410, à Vilallonga-dels-Monts [215].

La langue des inscriptions campanaires au quatorzième siècle est le latin; au quinzième, l'idiôme local se substitue souvent au latin pour la date, le nom du fondeur, etc. [36, 200, 233, etc.].

La fonte d'une cloche au moyen-âge était regardée comme une affaire sérieuse; on trouve dans les écritures de nos vieux notaires une foule de commandes remplies de détails intéressants. J'en prends une au hasard parmi les plus anciennes. Le 12 des calendes de juillet 1336, maître Jean Alaqui, de Perpignan, fondeur, promet de fondre pour l'église de Tolujas, quatre cloches, savoir : deux *simbalia* et deux *esquillas;* il s'engage à les faire *bene sonancia et bone et congrue vocis,* ce que trois experts seront appelés à juger. Si les cloches sont refusées, maître Alaqui les refondra *iterato et tot vicibus, meis expensis, quousque sint recipiende.*

Le mot *esquilla* ne signifie pas une clochette, comme on pourrait le croire; dans une commande du 21 sep-

tembre 1478 il est question d'une *esquilla* d'un quintal et demi à deux quintaux.

Quand on dit d'une statue qu'elle respire, on atteint la limite de l'éloge. En 1408, le procureur royal a pu affirmer d'une cloche qu'elle était vivante et qu'elle avait une âme. Voici l'attestation qu'il en donna sur demande de maître Simon Peyret qui avait exécuté ce chef-d'œuvre, malheureusement anéanti, pour le château majeur de Perpignan. « Attestamur quod..... Symon Peyret, « opifex cimbalorum, requisitus per nos et rectorem ac « presbiteros capelle castri regii ville Perpiniani, opera- « tus fuit seu fecit in dicta villa quamdam squillam ad « opus dicte capelle, in campanari jam ipsius positam et « annexam, valde formosam, sonum quidem emittentem « multum audientibus placibilem, *sic quod anime vix « aliquid judicari potest in illa deficere.* » Cette attestation était adressée aux officiers du roi d'abord, et, ce qui intéressait davantage l'amour-propre d'artiste de Thomas Peyret, *necnon et magistris quibuscumque cimbalorum.*

Le temps me manque pour couronner cette cinquième suite de mon travail, qui devait être la dernière, par un *errata* malheureusement trop nécessaire. Je remets avec regret ce complément à un autre volume de notre bulletin.

NOTE
SUR QUATRE DOCUMENTS EN LANGUE HÉBRAÏQUE
CONSERVÉS
AUX ARCHIVES DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Par **M. F. A. DE BOAÇA**, Membre résidant.

L'histoire des Juifs de la dispersion, ou de la *grande captivité*, comme ils le disent eux-mêmes, n'a laissé que bien peu de monuments dans le département des Pyrénées-Orientales. A ma connaissance du moins, les monuments numismatiques se réduisent à une seule médaille, en supposant même que le cuivre auquel je fais allusion ait été trouvé sur notre territoire. Les monuments lapidaires nous font complétement défaut, car l'inscription hébraïque sur marbre noir, encastrée dans le mur derrière le maître-autel de l'église d'Arles, ne nous appartient pas; elle a été apportée de Rome vers la fin du dernier siècle. Quant aux monuments diplomatiques, ils consistent en une liasse de vieux papiers conservée aux archives du département. Je choisis dans cette liasse, pour en faire le sujet d'une étude qui, je l'espère, malgré l'aridité de certains développements, ne paraîtra pas tout à fait dénuée d'intérêt, les quatre seules pièces qui, étant écrites en hébreu, demeureraient complétement muettes pour la plupart des

investigateurs. Les autres titres sont écrits en latin ou en catalan, et à la portée, par conséquent, de quiconque s'est mis à même de déchiffrer les vieilles écritures. Le manque de caractères hébreux, chez notre imprimeur, m'a imposé l'obligation d'être extrêmement sobre de citations hébraïques. J'ai fait lithographier et je renvoie à la fin de ce travail, celles qu'il ne m'a pas été possible de supprimer.

I. — Trois états de répartition.

Je réunis dans un même article trois documents d'une nature absolument identique, et qui d'ailleurs s'éclairent et s'interprètent l'un par l'autre

Ces trois pièces qui, des archives de la synagogue de Perpignan, sont passées dans les archives du département des Pyrénées-Orientales, où, avec le testament de la dame Auro, dont nous parlerons tout à l'heure, elles constituent, quant à la langue du moins, le seul fonds hébraïque desdites archives, ne sont point de nature à offrir un bien grand intérêt. Ce sont ou des tableaux de dégrèvements accordés aux Juifs dont les noms figurent dans les trois listes, sur des contributions imposées à la communauté Juive de Perpignan par la synagogue de cette ville; ou des tableaux de faveurs, dégrèvements ou gratifications, *gracie,* comme dit un titre latin notarié, écrit sur le dos de l'une de ces trois listes, accordés à ces mêmes Juifs. Toutefois, et quelque insignifiantes que soient ces pièces en elles-mêmes, il y a dans les détails un petit nombre de particularités, dont les unes ne seront pas sans utilité pour l'interprétation de nouveaux documents Juifs qui pourront être découverts à l'avenir, et

dont une autre me paraît devoir jeter un peu de jour sur un point encore controversé de biographie judaïque. C'est à ce double titre que je crois utile de les signaler à l'attention.

J'ai numéroté ces trois pièces par ordre chronologique pour la commodité de cette note.

Le nº 1 n'a point de date dans le texte hébraïque, mais le titre notarié latin écrit sur la marge est du 16 juillet 1411.

Le nº 2, d'après le titre latin, est du 11 mai 1412.

Le nº 3 est du 12 juin 1412, et le titre latin écrit en marge, du 17 juin de la même année.

Les Juifs comptent ordinairement leurs années depuis la création du monde. Ceux de Perpignan ont adopté ici l'ère vulgaire : « Et le 12me jour du mois de juin, de « l'année 1412, suivant le comput des Nazaréens (des chrétiens)[1]. » Dans le nº 2, il est question d'un contrat passé « le 2me jour du mois de mars, 412. » (1412. Les trois lettres qui expriment le nombre 412 n'ont ici qu'une valeur purement numérale.)

Toutes les sommes d'argent mentionnées dans ces trois états sont désignées sous le nom de *dinarin* ou de *peschitin*. A quels noms correspondent en langue vulgaire ces deux dénominations hébraïques? Aussi longtemps que j'ai traduit *dinarin* par son acception usuelle de *deniers*, je n'ai su que faire des *peschitin;* car c'est le *peschita*, singulier de *peschitin*, et non le *dinar*, singulier de *dinarin*, qui est la plus petite de toutes les monnaies. Philippe d'Aquin, dans son dictionnaire hébreu

(1) Voir aux planches. Nº 1.

(tout en hébreu, moins le titre qui est aussi en latin), s'exprime ainsi : « *Paschout*, dans la langue des rabbins « *peschoutin* ou *peschitin*. On appelle de ce nom une « monnaie qui ne peut être divisée en d'autres monnaies « plus petites. » Cette définition convient parfaitement au denier; mais alors, que ferons-nous du *dinar?* Le n° 3 va nous donner la réponse à cette question. Le titre notarié latin écrit sur la marge de cet état, constate qu'un dégrèvement de 8 livres 15 sous a été accordé aux Juifs, et veut qu'une défalcation de pareille somme soit faite sur le prix d'une certaine vente Or le texte hébreu parle bien de ces 8 livres, mais il traduit 15 sous par 15 *dinarin;* d'où il faut conclure que par *dinar*, les Juifs espagnols de cette époque entendaient la monnaie vulgairement appelée sou, et, par une conséquence naturelle, que le *peschita* n'était autre chose que le denier.

Qu'il y eût 20 sous, ou *dinarin*, dans la livre, ou *litra* en hébreu, c'est ce qui ressort évidemment des notes qui, signées par les autorités Juives compétentes, résument à la fin de chaque page en livres, sous et deniers, *litrin, dinarin* et *peschitin*, les sommes, généralement en sous, écrites en regard des noms propres portés sur chacune des trois listes. Prenons pour exemple la première page de l'état n° 3.

Il y a vingt-huit noms dans cette première page, et les sommes inscrites à côté de chacune s'élèvent ensemble à 101 *dinarin*, ou sous, plus 28 *peschitin*, ou deniers. Nous démontrerons tout à l'heure que 12 *peschitin* valaient 1 *dinar*. Les 28 deniers représentent donc 2 sous, plus 4 deniers. Total, 103 sous, 4 deniers. Or, la note au bas de la page nous donne pour ce total 5 livres,

3 sous, 4 deniers. Nous avons donc 100 sous pour représenter les 5 livres. 100 divisé par 5 donne 20, c'est-à-dire 20 sous pour la valeur d'une *litra*, ou livre.

Quant au nombre de deniers, ou *peschitin* contenus dans le sou ou *dinar*, nous pouvons également le déduire des chiffres qui figurent dans ce même état nº 3. En effet, une quittance latine écrite sur le dos de cette pièce, constate que *gracie contenti in presente folio papiri summam capiunt viginti duarum librarum sex solidorum*. Il faut donc que le total général des trois pages nous donne une somme identique de 22 livres six sous.

Total de la 1re page..	5 livres.	3 sous.	4 deniers.
Total de la 2me page..	10	1	8
Total de la 3me page..	7	1	0
Total général........	22	5	12
Ou.................	22	6	0

Le sou valait donc 12 deniers. En résumé, les dénominations juives des monnaies employées à Perpignan à cette époque étaient le *peschita*, ou denier; le *dinar*, ou sou, qui valait 12 deniers, et la *litra*, ou livre qui valait 20 sous. Ce dernier mot, *litra*, est emprunté du grec.

Le nº 1, du 16 juillet 1411, est, d'après le titre latin écrit sur la marge, un dégrèvement de 44 livres 8 sous accordé aux Juifs dont les noms figurent sur la liste, *ex certis de causis*. Il y a dans ce titre une erreur matérielle palpable, car le total général de toutes les sommes partielles à défalquer ne nous donne que 44 livres 4 sous. Cette erreur n'est que la reproduction de celle qui existait à la 2me page de cet état, dans la note récapitulative des sommes partielles inscrites en regard de chaque

nom. Le total de ces sommes partielles s'élève pour cette page à 15 livres. Mais après le mot *litrin,* livres, il y a sur le papier du texte un grattage dans lequel je crois reconnaître quelqu'une des quatre lettres hébraïques composant en hébreu le mot *quatre.* Ce sont là très probablement les quatre sous que nous avons en trop dans la reconnaissance latine, rédigée sans doute avant qu'on se fût aperçu de l'erreur.

Dans cet état, comme dans l'état suivant, nº 2, les secrétaires annuels de la congrégation Juive portent le nom de *Hannéemanim*[1]. Ce mot, qui par lui-même ne signifie point *Secrétaires,* est cependant très bien choisi pour désigner les quatre haut dignitaires administrateurs des intérêts matériels de la synagogue. C'est le pluriel masculin participial, forme niphal, avec l'article du verbe hébreu *aman,* qui signifie *firmus, stabilis, fidus, fidelis, probus, integer fuit.* Quant à l'acception de *Secrétaires* qui lui est donnée ici, elle ne saurait faire l'ombre d'un doute; car dans le texte hébreu de l'état suivant, nº 2, le mot *Hannéemanim* correspond exactement au mot *Secretarii* du titre latin.

Les notes récapitulatives au bas des pages portent : 1º Le nombre des noms propres écrits sur la page; 2º le total des sommes inscrites en regard de chaque nom. Puis, elles se terminent par cette formule de signature, qui, malgré une ou deux variantes, est toujours la même, quant au fond, pour les quatre pages : « Par ordre des « Secrétaires, et avec l'agrément de En Bongondasch « Garcian et de En Joseph de Cabalo (dénomination géo-

(1) Voir aux planches. Nº 2.

« graphique, sans doute, comme nous en verrons d'autres « plus tard), nous avons signé nos noms. » Viennent ensuite les signatures, parmi lesquelles je ne puis lire que celle d'Astrouq de Lunel.

Avant d'aller plus loin, je crois devoir faire remarquer ici en faveur des lecteurs étrangers à la langue catalane que, dans cette langue, du latin *meus senior*, Mon Seigneur, on a formé *meus sen* ou *mossen* pour *Mos En*. De telle sorte que la particule honorifique *En*, ou, en un mot seulement, *n* devant une voyelle, comme *Nanfos* pour *En Anfos*, n'est en réalité autre chose que le mot *senior* en abrégé, et doit toujours se traduire par *Seigneur*.

Le n° 2, du 11 mai 1412, est le tableau répartiteur d'un dégrèvement de 8 livres 15 sous. Le titre latin écrit en marge porte : « *Die undecima madii, anno* M CCCC'XII , « *nos omnes predicti quatuor Secretarii volumus quod omnes predicte VIII libre XV sol. per nos defalcate a* « *Judeis in presenti albarano defalcatis, deducantur et* « *defalquentur ex et de precio dicte venditionis dictorum* « *et locorum dicte scole (synagoguæ), etc.* »

Le titre hébreu en tête de la liste s'exprime ainsi : « Nous Secrétaires, soussignés, avons d'un accord una- « nime fixé les remises ci-dessous inscrites sur le prix à « payer pour la vente des locaux de la synagogue qu'a « achetés En Vidal Viosch, (remises se composant) de « 8 livres 15 sous que nous restions à faire, suivant le « contrat de vente, passé le 2me jour du mois de mars 412 « (1412) par le notaire En Bernat Fabre (ou Fabri). »

Le mot chaldéen *Sillouquim*, que j'ai traduit par *remises*, et qui pourrait également se rendre ici par *quotes-parts*, est le pluriel du substantif *sillouq*, qui, en chal-

déen rabbinique signifie *absolutio, finis, completio*. Je crois, en outre, qu'en style commercial et de comptabilité, les rabbins lui donnent aussi l'acception de *quittance*, ou, du moins, de parts à payer dans une dette collective[1].

Au reste, ce texte serait écrit en français ou en latin, au lieu de l'être en hébreu, que, dans l'ignorance complète où nous sommes des diverses circonstances qui s'y rattachent, il ne nous en paraîtrait peut-être pas plus clair pour cela. Je l'ai tourné et retourné en tout sens, je l'ai traduit de toutes les manières dont il m'a paru susceptible, sans qu'il m'ait été possible d'arriver à une conclusion certaine. Vidal Viosch n'était-il que le mandataire de la communauté juive, qui, au lieu de vendre les locaux de la synagogue, les aurait acquis, au contraire? La communauté juive aurait eu à payer, dans ce cas, une contribution représentant le prix de vente, contribution sur laquelle les Secrétaires auraient trouvé le moyen de faire une réduction des 8 livres 15 sous qu'il leur restait *à faire*, c'est-à-dire à payer. S'il en était ainsi, on ne comprendrait pas comment les Secrétaires veulent que la somme défalquée par eux sur les contributions des Juifs soit également défalquée et déduite du prix de la vente. Le vendeur seul et non l'acheteur, aurait eu le droit de faire cette défalcation. Devons-nous, au contraire, admettre que Vidal Viosch a acquis des administrateurs de la synagogue, non-seulement pour son propre compte, mais encore pour le compte de toutes

(1) Si j'ai traduit par *remises*, ou mieux encore par quotes-parts de la somme totale des remises, c'est que le titre latin ne me permettait pas de traduire différemment; et que, d'ailleurs, dans l'état suivant, n° 3, *sillouq* est pris incontestablement dans le sens du mot latin *gratia*.

les personnes dont les noms figurent sur la liste? On conçoit alors parfaitement que les Secrétaires aient pu accorder sur le prix de la vente la remise de la somme qu'il leur restait *à faire,* c'est-à-dire à recevoir, et qu'ils en aient donné quittance dans les notes au bas des pages, à En Vidal Viosch et à ses co-acheteurs, les *honorables* sus-mentionnés. Seulement lesdits honorables me paraissent bien nombreux pour se partager les locaux d'une synagogue qui ne pouvait être très considérable, à en juger, du moins, par l'importance de la communauté juive de Perpignan. On pourrait supposer encore, et cette supposition se prête davantage au contexte du titre latin, qu'une remise de 8 livres 15 sous ayant été accordée sur les cotisations annuelles judaïques, les Secrétaires avaient décidé que cette remise serait imputable sur la somme qu'il leur restait *à faire,* c'est-à-dire à recevoir ou à payer, suivant qu'ils étaient vendeurs ou acheteurs. Le contrat de vente du 2 mars 1412 nous éclairerait peut-être sur cette question; malheureusement nous n'avons pu le découvrir aux archives.

De ces trois hypothèses, quelle que soit celle que l'on adopte, on se trouve toujours en présence d'une légère difficulté. Cette difficulté résulte de la différence qu'il y a entre la somme énoncée dans les deux titres, latin et hébreu, en marge et en tête de la liste, et celle qui nous est donnée par l'addition de toutes les sommes partielles contenues dans cette même liste. La première est de huit livres quinze sous; la seconde, constatée dans les notes à la fin de chaque page et vérifiée par moi-même avec la plus grande attention, de huit livres, quinze sous, sept deniers. La Cour des comptes renverrait toutes les

pièces au comptable. J'espère que le lecteur ne se montrera pas aussi sévère, et qu'il voudra bien me permettre de passer, sans autre examen, les sept deniers que nous avons en trop d'un côté et en moins de l'autre, au chapitre des profits et pertes, sur le registre de la synagogue de Perpignan.

Les notes à la fin de chaque page constatent le nombre des noms propres inscrits sur la page et le total des sommes affectées à chaque nom. Puis elles ajoutent : « Nous les Secrétaires soussignés avons fait cette somme; (cela veut-il dire qu'ils en donnent quittance comme s'ils l'avaient effectivement reçue, ou bien qu'ils l'ont payée après se l'être procurée d'ailleurs?) et pour ser- « vir de témoignage et de preuve à l'acquéreur En Vidal « Viosch et aux honorables ci-dessus mentionnés, nous « avons signé nos noms. » Puis viennent quelques mots qu'il ne m'a pas été possible de traduire, et une formule qui se retrouve fréquemment à la fin de tout acte auquel les Juifs veulent donner un caractère d'authenticité. Voici la traduction latine de cette formule : *Et hoc omne firmum et stabile*. Parmi les signatures, je ne puis lire que celle de Joseph de Blanes et celle de Salomon Bonsenyor (*Bon Senyor*, le bon seigneur.)

Le n° 3, 17 juin 1412, est un tableau de faveurs, *gracie*, dégrèvements ou gratifications, accordés aux Juifs dont les noms figurent sur cette liste de trois pages, avec la somme d'argent, *gracia*, attribuée à chacun. Ceci est certain, car le titre latin écrit sur le verso du dernier feuillet, constate expressément que *gracie contente in presenti folio papiri summam capiunt viginti duarum librarum sex solidorum* (22 livres 6 sous). L'addition de toutes

les sommes inscrites sur chaque page, aussi bien que l'addition des trois totaux partiels contenus dans les notes récapitulatives, nous donne précisément le même résultat. Ces notes nous fixent, en outre, sur le sens que, dans ce tableau du moins, nous devons donner au mot *sillouq* dont nous parlions tout à l'heure. En effet, de même que toutes les notes précédentes, celles-ci constatent pour chaque page le nombre des noms propres et le total des sommes; mais elles font suivre le premier et précéder le second de cette indication : *Somme de leurs sillouquim,* c'est-à-dire, d'après le titre latin, somme des faveurs, ou *gracie,* qui leur ont été accordées. Chaque note se termine par la formule : *Et hoc omne firmum et stabile,* et par les signatures dont je ne puis lire d'une manière certaine que celle de Moïse Astrouq.

C'est à peu près tout ce que j'ai à dire sur cette pièce, car je ne suis pas assez sûr d'avoir bien compris les quelques lignes du texte hébreu qui la précède, pour que je puisse me hasarder à en donner une traduction, qui d'ailleurs ne me paraîtrait offrir qu'un très médiocre intérêt. Si je ne me suis point trompé à la traduction ou à la lecture, il est fait mention dans ce texte d'une convention intervenue à peu près à cette époque entre la communauté juive de Barcelone et celle de Perpignan : « Les « clauses *(capitols)* fondamentales et constitutives maintenant récemment (renouvelées ou intervenues) entre « la communauté et les hommes de Barcelone et celle de « Perpignan. » Pourquoi et dans quelles circonstances ces clauses furent-elles convenues? Je n'en sais rien et le texte ne nous le dit pas. Il nous apprend seulement que les *capitols* en question sont invoqués à l'appui du

droit réclamé par les signataires « de choisir quatre hom- « mes parmi les hommes de la communauté pour faire « des *sillouquim* et des faveurs, » (les *gracie* dont il est parlé dans le titre latin) sur le prix d'une certaine vente; ou peut-être, si c'est la synagogue qui a acheté par l'intermédiaire et sous le nom de l'acquéreur En Astrouq Gracian, sur la contribution qu'il y avait à payer pour désintéresser le vendeur.

Si maintenant nous avons la curiosité d'examiner de plus près les noms propres qui figurent sur les trois listes, nous arriverons à un triple résultat :

1° Nous y trouverons au moins quatre fois des individus du nom de Rimoch, tous vraisemblablement plus ou moins proches parents du Samuel Rimoch que nous rencontrerons cinquante et un ans plus tard, lorsque nous étudierons le testament de sa femme, la dame Auro;

2° Une assez grande quantité de noms propres sont suivis de dénominations géographiques, indiquant sans doute, soit que les familles qui portaient ces noms sont originairement venues des localités désignées, soit que l'individu mentionné sur la liste, étranger lui-même et appartenant par sa naissance à quelqu'une de ces localités, est venu se fixer à Perpignan, et qu'il a été admis à exercer les droits et à partager les charges de la communauté juive de cette ville. Je ne parle pas ici des dénominations géographiques roussillonnaises. Ces dénominations me paraissent fort rares sur les trois listes. Je n'ai pu, du moins, en reconnaître qu'une seule qui puisse réellement appartenir au Roussillon, c'est celle de Canet, et encore n'est-il pas bien certain qu'elle lui appartienne. Nous savons d'ailleurs que les Juifs qui pouvaient se trou-

ver disséminés dans la province n'en faisaient pas moins partie pour cela de la communauté de Perpignan.

Parmi ces noms de localités, il en est plusieurs que je ne reconnais pas; mais il en est plusieurs aussi sur lesquels je ne crois pas qu'il puisse exister le moindre doute. Ce sont les suivants : Lunel, Lodève, Grasse, Montpellier, Nîmes, Carcassonne, Girone, Barbastro, Blanes, et enfin, Cabanes. Il faut aller chercher ce dernier nom, soit sur la carte d'Espagne en Catalogne, à une petite distance de Girone; soit sur la carte de France, dans le département de l'Ariége et dans le département de l'Aveyron.

L'alphabet hébreu n'ayant pas de voyelles, les Juifs, lorsqu'ils le jugent nécessaire, suppléent à ce défaut par l'emploi des trois lettres quiescentes *Aleph, Vav* et *Yod.* Le son de quelques-unes de nos lettres est, en outre, plus ou moins exactement rendu par le son de plusieurs articulations hébraïques; ou en d'autres termes, il y a dans l'alphabet vulgaire quelques consonnes qui répondent chacune plus ou moins exactement à plusieurs consonnes de l'alphabet hébraïque. Il est donc impossible que la transcription de nos dénominations géographiques puisse se faire en hébreu lettre pour lettre. Il est cependant indispensable de pouvoir les reconnaître au besoin, et voilà pourquoi j'ai cru devoir en donner l'orthographe rabbinique, telle qu'elle nous a été conservée par nos trois documents. On la trouvera au nº 3 de la planche.

3º Parmi les noms propres de personnes inscrits sur les trois listes, il en est deux, celui de Gerson (prononcez *G* dur), et celui de Duran, qui ont droit à une mention toute spéciale : l'un parce que c'est le nom d'un rabbin illustre, et que ce nom inscrit sur une liste de la com-

munauté juive de Perpignan peut nous aider à découvrir la patrie encore inconnue de ce docteur; l'autre parce qu'il appartient à une famille historique, célèbre parmi les Juifs de l'Algérie, et qui n'a jamais cessé, jusque vers la fin du dernier siècle, d'avoir des représentants distingués à Alger.

Le rabbin Lévi ben Gerson naquit en Espagne, suivant les uns, et en France, dans la ville de Bagnols, département du Gard, ou dans quelque autre ville du même nom, ou à peu près, en Provence, suivant les autres. *Gallus ex Provincia et ex oppido Bagnoli,* dit Bartolocci (*Bibliotheca magna rabbinica*, t. Ier, p. 734.) Son père, le rabbin Gerson bar Salomon, était catalan, d'après l'auteur du livre hébreu *Schalscheleth hakkabala*. Gerson bar Salomon fut lui-même un docteur insigne. Son fils, le rabbin Lévi ben Gerson, marcha sur ses traces et ne tarda pas à le surpasser de beaucoup. Médecin d'abord, théologien, philosophe, et commentateur de quelque traité du Talmud et de toute l'Écriture-Sainte ensuite, il écrivit sur une foule de sujets très divers. On a même de lui un livre sur l'arithmétique et un abrégé d'astronomie, tous les deux manuscrits. Comme la plupart des rabbins, il n'a écrit qu'en hébreu. Plusieurs de ses commentaires et le livre théologique qu'il écrivit sous le titre de *Milchamoth Haschem,* c'est-à-dire *Les combats du Seigneur,* ont été imprimés après sa mort.

Malheureusement, Lévi ben Gerson ne se tint pas assez en garde contre les entraînements d'une imagination trop vive peut-être et contre les écarts d'une science sans contrôle. Il devint l'un des précurseurs du rationalisme moderne. *Non solum,* dit Bartolocci, *vacillavit in fide*

judæorum, sed in varios atque manifestos errores incidit. (Bibliotheca magna rabbinica, t. IV, p. 6.) Le même auteur ajoute *(loc. cit.)* qu'un volume tout entier suffirait à peine si l'on voulait exposer et réfuter toutes les erreurs de ce rabbin. Cependant, et malgré tout ce qui lui manque d'orthodoxie, même au point de vue judaïque, le rabbin Lévi ben Gerson n'en occupe pas moins chez son peuple une des premières places parmi les philosophes et les théologiens Juifs.

Ainsi que je le disais tout à l'heure, on n'est pas d'accord sur l'endroit où est né ce docteur; on ne sait pas même s'il était espagnol ou français. Tout ce que nous savons, c'est qu'il mourut à Perpignan, l'an du monde 5130, ou de notre ère 1370. S'il est réellement vrai que son père soit également mort dans cette ville vers la fin du treizième siècle, comme le croit D. Félix Torres Amat, évêque d'Astorga (*Memorias para ayudar à formar un diccionario critico de los escritores catalanes. Barcelona, 1836. P. 285.*), nous serons d'autant plus en droit de conclure, de conjecturer du moins avec quelque fondement, que la famille Gerson était une famille perpignanaise, que nous rencontrons encore quarante-deux ans après la mort du rabbin Lévi, c'est-à-dire en 1412, sur la liste nº 3, un Isaac Gerson et un Jaco Gerson, comme appartenant à la communauté juive de Perpignan, et dont les noms, sur la liste, ne sont suivis d'aucune indication de localité.

Quant à la famille Duran, c'était une famille majorquine, mais originaire de Provence. En 1391 une émeute terrible éclata contre les juifs à Séville, à Cordoue, à Barcelone, à Perpignan, et dans plusieurs autres villes de

l'Espagne. Je dis une émeute, parce qu'il n'y avait rien de légal dans les violences qui furent exercées à cette occasion. Le gouvernement n'y était pour rien; et s'il laissa faire, c'est qu'il ne lui fut pas possible d'arrêter le mouvement et de se rendre maître de la situation: *Sin poder los jueces irles à la mano*, dit l'historien Mariana dans son *Historia general de España*, lib. 18, cap. 15. La famille Duran quitta Majorque à cette époque et vint s'établir à Alger. Elle était représentée alors par son chef, Simon ben Cémach Duran, mathématicien, astronome, théologien, médecin, et allié par sa femme, une juive barcelonaise, à la famille de Moïse ben Nachman et à celle de Lévi ben Gerson. Il succéda à Isaac Barfath dans la dignité de rabbin d'Alger, et tous les deux sont regardés par les israélites de l'Algérie comme les véritables fondateurs du judaïsme algérien. C'est, en effet, de leurs écoles, dit M. Ab. Cahen, grand rabbin de la province de Constantine (*Les Juifs dans l'Afrique Septentrionale* dans le Recueil de la Société Archéologique de la province de Constantine, 1867), c'est en effet de leurs écoles que sont sortis tous ceux qui, dans la suite, ont occupé un siége rabbinique dans ces provinces. Parmi les descendants ou les ancêtres de ce docteur, à moins que ce ne soit ce docteur lui-même, il en est un qui paraît avoir ouvert les yeux à la lumière et s'être converti à la foi catholique. On cite, du moins, je ne sais à quelle époque, un rabbin Simon Duran, de l'une des communautés juives d'Afrique, qui écrivit un Eloge de S. Raymond, de Peñafort sans doute, et un autre Eloge du livre spécialement dirigé contre les doctrines judaïques, sous le titre de *Pugio fidei*, le Poignard de la foi. Or, tout le

monde sait que Raymond Martin, auteur de ce livre, fut associé en 1264, par le roi Jacques d'Aragon, à l'Evêque de Barcelone et à S. Raymond de Peñafort, pour examiner et signaler les blasphèmes contenus dans les livres talmudiques contre Dieu, contre N. S. Jésus-Christ, contre la très Sainte Vierge sa mère et contre la Religion chrétienne en général. Naturellement, ce n'est pas M. le grand rabbin de Constantine qui me fournit ce renseignement; je le tire des *Memorias* déjà citées de D. Felix Torres Amat, p. 222.

Je ne sais jusqu'à quel point il est supposable que, grâce aux rapports qui devaient nécessairement exister entre le Roussillon et Majorque à l'époque où les deux pays se trouvaient réunis sous la même domination, une branche de la famille Duran se soit venue établir à Perpignan. Toujours est-il que parmi les israélites appartenant à la communauté juive de cette ville en 1412, figurent sur les listes nº 2 et nº 3, sans désignation de localité d'origine, deux individus, qui, s'ils n'appartiennent pas à la famille du rabbin de Majorque, portent du moins le même nom. Le premier s'appelait Duran Schalmiasch, et l'autre, Duran Salomon. Le nom de Duran se retrouve d'ailleurs assez fréquemment et à diverses époques sur de vieux actes relatifs au judaïsme perpignanais et antérieurs à 1412.

Telles sont les seules indications utiles ou intéressantes que j'ai pu découvrir dans nos trois documents. Il me reste maintenant à les examiner au point de vue de leurs caractères extrinsèques; mais comme l'écriture dans laquelle ils ont été rédigés est absolument la même, sauf les diversités provenant de la différence des mains et du

droit réclamé par les signataires « de choisir quatre hom-« mes parmi les hommes de la communauté pour faire « des *sillouquim* et des faveurs, » (les *gracie* dont il est parlé dans le titre latin) sur le prix d'une certaine vente; ou peut-être, si c'est la synagogue qui a acheté par l'intermédiaire et sous le nom de l'acquéreur En Astrouq Gracian, sur la contribution qu'il y avait à payer pour désintéresser le vendeur.

Si maintenant nous avons la curiosité d'examiner de plus près les noms propres qui figurent sur les trois listes, nous arriverons à un triple résultat :

1° Nous y trouverons au moins quatre fois des individus du nom de Rimoch, tous vraisemblablement plus ou moins proches parents du Samuel Rimoch que nous rencontrerons cinquante et un ans plus tard, lorsque nous étudierons le testament de sa femme, la dame Auro;

2° Une assez grande quantité de noms propres sont suivis de dénominations géographiques, indiquant sans doute, soit que les familles qui portaient ces noms sont originairement venues des localités désignées, soit que l'individu mentionné sur la liste, étranger lui-même et appartenant par sa naissance à quelqu'une de ces localités, est venu se fixer à Perpignan, et qu'il a été admis à exercer les droits et à partager les charges de la communauté juive de cette ville. Je ne parle pas ici des dénominations géographiques roussillonnaises. Ces dénominations me paraissent fort rares sur les trois listes. Je n'ai pu, du moins, en reconnaître qu'une seule qui puisse réellement appartenir au Roussillon, c'est celle de Canet, et encore n'est-il pas bien certain qu'elle lui appartienne. Nous savons d'ailleurs que les Juifs qui pouvaient se trou-

'' et se donne la qualifica-
ngue vulgaire, scribe,
jurisconsulte. Je crois
moins, qu'il remplissait
ı les Juifs, quoique rien
ıe qualité dans les circons-
.ıns une des clauses de l'acte
des *notas* du sopher Astrouq.
soit écrit en caractères hébraï-
ıs hébreu pour cela; ce n'est que
pour lettre du mot par lequel on
. les minutes des actes que passe un
eur, ce mot devrait être surmonté du
i, entre autres emplois, sert dans l'hé-
à indiquer les mots étrangers écrits en
.ıraïques. Ce double accent a été omis dans
.stance, soit par oubli, soit parce que le ré-
ı testament de la dame Auro a considéré le mot
ımme tout à fait naturalisé et définitivement entré
ı langue, au même titre que le mot *nctarius,* ou
ı *notarious,* notaire, lequel, bien que dérivé du verbe
ar, qui signifie : *Il garda quelque chose,* ou *Il veilla*
ı *quelque chose,* est susceptible de prendre au singulier
ı forme latine, quoique la forme hébraïque *Notarim,*
ou *Notarin,* aveo la terminaison chaldéenne si commune parmi les rabbins, soit la seule usitée au pluriel. Beaucoup de mots étrangers, anciens et modernes, sont entrés ainsi dans l'hébreu rabbinique; et, comme ils y ont acquis, pour ainsi dire, un véritable droit de bourgeoisie, ils sont traités à l'égal des mots hébreux d'origine et on se dispense de les accentuer. L'existence de notaires Juifs

droit réclamé par les signataires « de choisir quatre hom- « mes parmi les hommes de la communauté pour faire « des *sillouquim* et des faveurs, » (les *gracie* dont il est parlé dans le titre latin) sur le prix d'une certaine vente; ou peut-être, si c'est la synagogue qui a acheté par l'intermédiaire et sous le nom de l'acquéreur En Astrouq Gracian, sur la contribution qu'il y avait à payer pour désintéresser le vendeur.

Si maintenant nous avons la curiosité d'examiner de plus près les noms propres qui figurent sur les trois listes, nous arriverons à un triple résultat :

1° Nous y trouverons au moins quatre fois des individus du nom de Rimoch, tous vraisemblablement plus ou moins proches parents du Samuel Rimoch que nous rencontrerons cinquante et un ans plus tard, lorsque nous étudierons le testament de sa femme, la dame Auro;

2° Une assez grande quantité de noms propres sont suivis de dénominations géographiques, indiquant sans doute, soit que les familles qui portaient ces noms sont originairement venues des localités désignées, soit que l'individu mentionné sur la liste, étranger lui-même et appartenant par sa naissance à quelqu'une de ces localités, est venu se fixer à Perpignan, et qu'il a été admis à exercer les droits et à partager les charges de la communauté juive de cette ville. Je ne parle pas ici des dénominations géographiques roussillonnaises. Ces dénominations me paraissent fort rares sur les trois listes. Je n'ai pu, du moins, en reconnaître qu'une seule qui puisse réellement appartenir au Roussillon, c'est celle de Canet, et encore n'est-il pas bien certain qu'elle lui appartienne. Nous savons d'ailleurs que les Juifs qui pouvaient se trou-

me celui de la monnaie ara-
applicable dans cette cir-
ole de la *J* espagnole
talans et probable-
le son toujours dur
contrat de mariage,
n, en 1489, la dot était
de *Jaquésa*. Les lettres
beaucoup embarrassé mon
l'abbé Fines, qui avait tra-
nant à M. de Saint-Malo, tout
nt dans le manuscrit lui avaient
qui finit, je crois, par adopter la
. la seule qui soit acceptable dans
tard comment des titres rédigés en
retrouver à Perpignan.

quésa, qui tire son nom de la ville ara-
a où elle se fabriquait, est fort ancienne.
déjà en 1218, et il en est fait mention dans
d'actes, jusque bien avant dans le seizième
après M. le capitaine Colson, (Recherches sur les
es qui ont eu cours en Roussillon, dans le t. IX,
, de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire
Pyrénées-Orientales.) la monnaie *Jaquésa* a servi de
modèle à la monnaie de *Tern* barcelonaise, valencienne
et majorquine. Elle a eu cours en Roussillon, bien que les actes la mentionnent rarement ; de temps à autre, le sol en restitue quelques exemplaires.

Voici comment débute le testament de la dame Auro :

« Nous, témoins soussignés, reconnaissons que la dame

droit réclamé par les signataires « de choisir quatre hom« mes parmi les hommes de la communauté pour faire « des *sillouquim* et des faveurs, » (les *gracie* dont il est parlé dans le titre latin) sur le prix d'une certaine vente; ou peut-être, si c'est la synagogue qui a acheté par l'intermédiaire et sous le nom de l'acquéreur En Astrouq Gracian, sur la contribution qu'il y avait à payer pour désintéresser le vendeur.

Si maintenant nous avons la curiosité d'examiner de plus près les noms propres qui figurent sur les trois listes, nous arriverons à un triple résultat :

1° Nous y trouverons au moins quatre fois des individus du nom de Rimoch, tous vraisemblablement plus ou moins proches parents du Samuel Rimoch que nous rencontrerons cinquante et un ans plus tard, lorsque nous étudierons le testament de sa femme, la dame Auro;

2° Une assez grande quantité de noms propres sont suivis de dénominations géographiques, indiquant sans doute, soit que les familles qui portaient ces noms sont originairement venues des localités désignées, soit que l'individu mentionné sur la liste, étranger lui-même et appartenant par sa naissance à quelqu'une de ces localités, est venu se fixer à Perpignan, et qu'il a été admis à exercer les droits et à partager les charges de la communauté juive de cette ville. Je ne parle pas ici des dénominations géographiques roussillonnaises. Ces dénominations me paraissent fort rares sur les trois listes. Je n'ai pu, du moins, en reconnaître qu'une seule qui puisse réellement appartenir au Roussillon, c'est celle de Canet, et encore n'est-il pas bien certain qu'elle lui appartienne. Nous savons d'ailleurs que les Juifs qui pouvaient se trou-

'le dernière opinion, c'est ce qu'ajoute
Auro : « Tout habitant est saisi
'ouleurs de diverses maladies,
tel point qu'il est convena-
mps mauvais, d'ouvrir les
ffaires. »
'-même un peu plus
s au moment où
ament est, en
le nom de tes-
par opposition au tes-
e. Il n'est donc pas possi-
de maladies dans le sens pro-
sommes d'autant plus fondé à croire
ns le sens figuré, que le mot *Choli*, ma-
nonciation gutturale du *Ch* comme celle du
allemand), s'emploie aussi avec l'acception de peine.
chagrin, mal, misère, calamité(1).

Dans tous les cas, et quelque sens littéral ou figuré qu'il faille donner aux paroles de cet exorde, il arrive souvent, c'est toujours la testatrice qui parle, que l'on est surpris par la maladie, et que le malade n'a pas le temps d'arranger ses affaires et d'agir comme bon lui semble avant sa mort. C'est pour ne pas courir cette chance, et pour le salut de son âme, que la dame Auro, pendant

(1) En donnant ce sens au mot *Choli*, et en sous-entendant un verbe, ce qui ne serait nullement faire violence au génie de la langue hébraïque, on pourrait également traduire par *Les misères que l'on continue à infliger aux enfants des hommes*. A propos de *Choli*, j'ai vu quelque part cette étymologie de notre mot choléra : *Choli rah*, c'est-à-dire maladie mauvaise.

qu'elle est encore saine d'esprit et de corps, veut disposer de sa fortune en faveur des Synagogues; en faveur des pauvres, en aumônes; des écoles; des Chazans, ou chantres de la Synagogue; des Schamaschs, ministres serviteurs, sorte de marguilliers de la Synagogue; de ses parents, et surtout en faveur du Seigneur son mari En Samuel Rimoch, lequel, par suite des souffrances et des afflictions de la testatrice, a été le plus malheureux de tous les hommes. Le testament ne nous apprend absolument rien sur la nature de ces afflictions et de ces souffrances; seulement, comme il est certain qu'elles ne sont pas dues à un état de maladie, nous pouvons croire qu'elles ont eu pour cause les troubles politiques qui agitaient le pays à cette époque, et cela me confirme dans mes précédentes conjectures sur le sens figuré qu'il faut donner aux premières lignes de cet acte.

Le sens de plusieurs passages de ce testament m'a échappé. La patience m'a d'ailleurs manqué pour le lire, l'étudier et le traduire entièrement et d'une manière suivie d'un bout à l'autre. D'après ce que j'en ai vu, cependant, je ne crois pas qu'il y soit fait la moindre mention de synagogues, sauf un seul exemple, d'écoles, de Schamaschs et de Chazans. C'est ce qui me fait soupçonner que toute cette partie des intentions de la testatrice a été verbalement confiée par elle, soit à ses deux témoins, soit à son mari et légataire universel En Samuel Rimoch.

Quoi qu'il en soit, pour faire son testament de *personne bien portante,* la dame Auro s'adressa à ses témoins et leur dit : « Soyez mes témoins, et acquérez de moi en « parfaite possession dès à présent. » Je ne vois pas com-

traduire cette phrase d'une autre ma-
me il est bien expliqué et à plu-
es droits définitifs des légataires ne
après la mort de la testatrice, « Pour
de témoignage et de preuve, je leur
aujourd'hui, et pour après que j'aurai quitté
.ie, tous mes biens meubles et immeubles, sui-
la répartition qui en est faite ci-dessous, » il me
st évident qu'il ne faut pas prendre au pied de la
ttre ces expressions : *Acquérez de moi en parfaite pos-
session dès à présent,* expressions qui d'ailleurs ne sont peut-être autre chose qu'une simple formule.

Le testament de la dame Auro se divise en quatre articles, dont le premier commence par le mot *d'abord,* et chacun des trois autres, par un mot qui ne saurait être mieux rendu ici que par le très peu académique *Item.*

Par le premier, elle lègue cent sous de monnaie Jaquèsa beaux et bons, « lesquels devront servir à la fabri-« cation d'une paire de pommes d'argent, à la gloire de « Dieu et pour le ministère de la Grande Synagogue[1]. Pomme ou pommier, je ne connais pas, applicable ici, d'autre signification, même rabbinique, au mot hébreu *Tappouach.* Ces pommes étaient probablement destinées à servir d'ornement, suivant un usage qui dure encore aujourd'hui, aux extrémités supérieures des deux cylindres sur lesquels s'enroule le manuscrit du Pentateuque, dans les synagogues. Mais la Grande Synagogue d'où? D'après un acte de 1492, les deux communautés juives réunies de Monzon et d'Estadilla ne se composaient que de cent

(1) Voir aux planches. N° 5.

trente-cinq chefs de famille. Il n'est donc pas probable qu'il y eût plus d'une synagogue dans chacune de ces deux villes. L'adjectif *grande* indiquerait-il ici un degré de juridiction hiérarchiquement supérieur? « Le seigneur « mon mari En Samuel Rimoch, continue la testatrice, « fera confectionner lesdites pommes dans l'année qui « suivra le jour où j'aurai quitté ce monde; et lesdites « pommes demeureront en la possession du seigneur « mon mari En Samuel Rimoch, ou en la possession de « ses ayants cause, et en la possession de ses héritiers « après lui, tant que le monde durera. »

Le second et le troisième article ne contiennent que quelques noms propres. Parmi ces noms, je remarque celui de la dame Sara, veuve de En Isaac. La profession de ce dernier est indiquée par les initiales de deux mots qui peuvent se traduire par secrétaire ou notaire de la communauté. Nouvelle preuve que les communautés juives avaient ou pouvaient avoir des notaires pris parmi leurs propres membres.

Dans le quatrième et dernier article, En Samuel Rimoch est institué légataire universel de sa femme, et hérite de tout ce qui reste des biens de cette dernière, déduction faite des legs contenus dans les articles précédents.

Dans cette division du testament de la dame Auro, la testatrice subordonne son droit de modifier cet acte, ou d'en faire un autre, à des conditions tellement rigoureuses, qu'elles en changent presque la nature et le font ressembler à une vraie donation.

« Je n'annulerai rien dans ce testament, dit-elle, je « n'y changerai rien, je n'y ajouterai rien, je n'en retran- « cherai rien. Il demeurera stable pendant toute la durée

« du monde. Très certainement, je veux dans la volonté « de mon âme et dans la plénitude de mon intelligence, « que tout autre testament ou donation que je ferais à « partir d'aujourd'hui et par la suite, ou que tout ce que « j'ajouterais, retrancherais ou changerais dans le présent « testament ou donation, soit considéré comme nul et de « nulle valeur; à moins que ledit autre testament ou les- « dites modifications apportées à celui-ci n'aient été signés « de la main du sopher En Astrouq Joseph, le lévite, et « écrits dans ses minutes, de sa propre main, et que ledit « autre testament ou lesdites modifications n'aient été « approuvés et consentis par le seigneur mon mari En « Samuel Rimoch, lequel, de sa propre bouche, déclarera « cette approbation et ce consentement; et que les de- « vises suivantes n'y aient été apposées de la main du « seigneur mon mari, à savoir, ce verset de l'Écriture- « Sainte : *Tes morts vivront. Mes cadavres ressusciteront.* « *Réveillez-vous et louez (Dieu), vous tous habitants de la* « *poussière (des tombeaux), car ta rosée (Seigneur), est* « *une rosée de lumière, et la terre rejettera ses morts*[1]; « ou bien, si ledit autre testament ou lesdites modifica- « tions ont été écrits d'une autre main que de celle du « sopher Astrouq, par un autre sopher, soit juif, soit « d'une autre nation, cette invocation : *Prosternée de-* « *vant toi, Seigneur mon Dieu et Dieu de mes pères, je*

(1) Isaïe, chap. 26, v. 19. La fin de ce verset est susceptible de deux interprétations. D'après la vulgate : *Vivent mortui tui, interfecti mei resurgent; expergiscimini et laudate qui habitatis in pulvere; quia ros lucis ros tuus, et terram gigantum detrahes in ruinam.* Grâce à la double signification du pluriel *rephahim*, les deux sens se trouvent également dans l'hébreu. J'ai préféré le premier comme le plus approprié à une devise testamentaire.

« *te supplie que, lorsque je mourrai de ta main, la miséricorde du Ciel descende sur moi, et que ma part soit dans le Jardin d'Éden avec les Justes dans le siècle futur*; puis le verset de l'Écriture-Sainte sus-mentionné, etc. »

Soit par ma propre faute, soit par la faute du texte lui-même, je puis m'être trompé sur quelques détails. Je crois cependant avoir suffisamment rendu le sens général et essentiel de ce long passage dont je regrette de ne pouvoir mettre l'original sous les yeux du lecteur.

Un testament qui ne peut subir de modifications, et qui, à plus forte raison, ne saurait être annulé que moyennant le consentement du principal légataire, ne constitue-t-il pas pour celui-ci une véritable donation à titre irrévocable, et pour ses cohéritiers, une sorte de donation particulière subordonnée à la volonté du premier ?

Les juifs sont dans l'habitude d'écrire en caractères hébraïques les langues vulgaires, quelquefois plus ou moins profondément altérées dans leur bouche et sous leur plume, des diverses nations parmi lesquelles ils habitent. Tant qu'il ne s'agit que de langues sémitiques, il ne saurait y avoir de bien grandes difficultés; mais il n'en est plus ainsi lorsqu'il est question de transcrire en caractères hébreux des langues qui écrivent leurs voyelles, et qui ont, en outre, des sons étrangers à la prononciation de la langue hébraïque. On en est venu à bout cependant, mais c'est une sorte d'écriture dont il faut avoir la clef. J'ai vu des textes allemands, espagnols et arabes transcrits ainsi. Pour la première fois, dans le testament de la dame Auro, j'ai vu un texte catalan.

Après avoir fait les quelques legs contenus dans les

premiers articles de cet acte, la testatrice institue son mari En Samuel Rimoch légataire universel de tout ce qu'elle laissera dans le monde, « depuis le fond des abîmes « de la terre, jusque dans les hauteurs du firmament. » Puis elle ajoute pour plus de clarté : « Et il sera mon « héritier, l'héritier de moi ladite testatrice, ou, en lan- « gue barbare, *hereu universal*[1]. »

Plus loin, le cas est prévu où quelqu'un, homme ou femme, en dehors des légataires susmentionnés, se présentera pour faire valoir un droit quelconque à une part d'héritage dans la succession de la dame Auro. Celle-ci, dès à présent, dans la supposition que les droits mis en avant seraient établis, assigne à cette personne ou à chacune de ces personnes, pour toute part d'héritage dans ladite succession, une somme de dix sous, monnaie Jaquèsa, beaux et bons, savoir : cinq sous pour les biens immeubles, et cinq sous pour les biens meubles. Pour surcroît d'explication, ces derniers mots sont répétés en catalan, écrit en lettres hébraïques. Après avoir dit tout cela dans la langue des Juifs, la testatrice le répète un peu plus longuement en *langue Barbare*, c'est-à-dire en catalan écrit en caractères hébreux. Au n° 7 de la planche on trouvera le fac-simile de ces quelques lignes et la transcription en hébreu carré. En attendant, il me paraît utile d'en donner ici une transcription en lettres vulgaires; car, même en hébreu carré, la lecture de ce passage, dans lequel on remarquera sans doute qu'il faut rétablir ou sous-entendre quelques mots omis, ne serait pas sans difficulté, non-seulement pour les hé-

(1) Voir aux planches. N° 5.

braïsants qui ne connaissent pas la langue catalane, mais encore pour les personnes qui, possédant à la fois le catalan et l'hébreu, n'auraient cependant pas la clef de ce genre d'écriture.

« Los quals li assigni[1] ó tot aquell ó aquella qui de-« mandera......... de heretat, ó qui se trobara hereter, « per tota part de frarescа, ó per tot altre dret á ell per-« tanyent, ó pertanyer deuhent en meus bens, sitis ó « mobles, via de heretat ó hereter meu, ó per qual se « volia (qual se vol) dret, cas, titol, raho ó manera á ell « pertanyent ó pertanyer deuhent, deu sous diners ja-« queses : cinq sous per siti, e cinq sous per moble. »

Avec le quatrième et dernier article se termine le testament proprement dit. Alors les témoins, qui, jusque là, ont fait parler la dame Auro à la première personne, reprennent la parole pour leur propre compte et disent :

« Et devant nous témoins soussignés, la dame Auro, « la main sur le livre de la Loi, a juré un serment sé-« rieux[2] par l'Esprit de Dieu, béni soit-il, et par l'Esprit « des Rabbins[3], un serment dont elle garantit la fidélité « en se soumettant, en cas de fausseté dans son affir-« mation, à toutes les rigueurs du Cherem et du Nidoui[4],

(1) Je suis en doute sur la véritable transcription de ce dernier mot, qui, dans le texte, est écrit par un Q, au lieu de l'être par un G, *assigni*.

(2) Le mot que je traduis par *sérieux* a pour radical un verbe hébreu rabbinique, dont la traduction latine est *grave, difficile esse*.

(3) On pourrait peut-être traduire aussi par *En prenant Dieu et les Rabbins à témoins*.

(4) Ce sont deux sortes d'excommunications en usage dans la synagogue.

« dans ce monde-ci et dans l'autre; elle a juré, disons-« nous, que, jusqu'à présent, elle n'a fait aucun autre « testament, ni de *personne bien portante,* ni de *personne « malade,* aucune donation, aucune vente, aucune obli-« gation quelconque dans le monde, ni à homme ni à « femme, à la réserve de etc. »

Les témoins ajoutent qu'ils ont acquis de la dame Auro[1], le sixième jour du mois de Tammuz, de l'an du monde 5223 (1463 de notre ère) *suivant la manière dont nous supputons* (le temps) *ici, dans la localité de Monzon,* (c'est une formule que j'ai déja eu l'occasion de retrouver plusieurs fois), et qu'ils en ont donné connaissance à En Samuel Rimoch et autres intéressés. Vient ensuite la formule correspondant en latin à *Et hoc omne firmum et stabile,* et le tout se termine par les deux signatures : Bonafos Schaltiel, fils de Schaltiel, et Astrouq Joseph le lévite.

Le testament de la dame Auro est écrit sur le recto d'une très grande feuille de parchemin; il a longtemps servi de couverture à un registre de notaire. Le parchemin en est un peu taché et détérioré aux endroits des plis; à cela près, il est parfaitement bien conservé et très lisible. Les trois tableaux répartitifs que nous avons étudiés dans la première partie de ce travail sont écrits sur papier, et nous sont également parvenus dans un très bon état de conservation. La langue de ces quatre pièces est l'hébreu rabbinique. Il s'y rencontre, par conséquent, plusieurs mots qui ne se trouvent point dans la Bible, ou qui ne s'y trouvent pas avec les mêmes

(1) Voir plus haut ce qui a déjà été dit sur le verbe *acquérir*, employé dans cette circonstance.

significations. Je regrette que le manque de caractères hébraïques m'ait empêché de les signaler. Les quatre documents sont écrits en lettres rabbiniques cursives, qui, malgré quelques variantes, sont essentiellement les mêmes que celles de l'alphabet hébreu usuel du rite portugais et espagnol dont se servent encore aujourd'hui les juifs algériens pour écrire même l'arabe. Cette dernière circonstance s'explique par le nombre très considérable de juifs espagnols qui, en 1391, et surtout en 1492, époque de leur expulsion totale de l'Espagne, se réfugièrent dans l'Afrique septentrionale, où ils apportèrent et ont conservé jusqu'à nos jours leur alphabet et probablement aussi leur langue maternelle. Beaucoup de familles juives espagnoles se réfugièrent également à Constantinople et dans tout le Levant, où leurs descendants conservent encore aujourd'hui l'usage de la langue espagnole. Avec un peu d'attention et d'habitude, les deux alphabets copiés sur la couverture du Manuel de Bernard Fabre, notaire à Perpignan (en 1379), peuvent suffire à la lecture de nos quatre documents. Il n'y a guère que quatre lettres qui offrent avec ces deux alphabets des variantes assez considérables pour créer quelques difficultés. L'écriture des trois états répartitifs est beaucoup moins soignée que celle du testament de la dame Auro. Les liaisons des lettres entre elles y sont aussi beaucoup plus fréquentes; et, au total, quoique le papier des uns soit encore mieux conservé que le parchemin de l'autre, la lecture, sans offrir, en général, de bien sérieuses difficultés, n'en est cependant pas aussi facile.

En 1492, vingt-neuf ans après la signature du testament de la dame Auro, les Juifs furent bannis d'Espagne.

Les deux communautés juives de Monzon et de Stadilla (Estadilla), qui se composaient ensemble de cent trente-cinq familles, se réfugièrent à Perpignan, alors encore au pouvoir de la France et qui ne rentra que l'année suivante sous la domination espagnole. Comme il y avait des droits à payer, un double emprunt fut contracté à cette occasion. Les deux communautés réunies s'engagèrent envers un de leurs membres, En Hassan, ou Nassan Moïse, lequel devait s'engager personnellement lui-même envers le marchand bailleur de fonds. Les Juifs chassés d'Espagne emportèrent sans doute avec eux leurs papiers de famille et les titres de propriété qui se trouvaient en leur possession. Bien qu'ils eussent eu quatre mois pour vendre ou pour faire passer à l'étranger tout ce qu'ils possédaient en Espagne, les titres qu'ils emportèrent avec eux n'étaient probablement pas des non-valeurs; et plusieurs purent demeurer en dépôt chez les notaires, soit comme garantie d'emprunts, soit par motifs de prudence, soit par tout autre motif. Il ne serait pas impossible que ce fût à cette circonstance que nous dussions d'avoir retrouvé à Perpignan le contrat de mariage dont il a été question dans cette notice et le testament de la dame Auro, tous les deux rédigés et signés à Monzon. L'acte par lequel les deux communautés de Monzon et d'Estadilla se reconnaissent débitrices fut passé à Perpignan chez le notaire Jacques Çatorra, le lundi 24 septembre 1492. Dans cet acte, sur trois syndics représentant la communauté d'Estadilla, deux portent le nom de Rimoch. Ce sont Falaguer Rimoch et Jussé Rimoch. Aucun deux n'est le Samuel Rimoch, mari et légataire universel de la dame Auro; mais le second,

Jussé Rimoch, pourrait très bien être le frère de Samuel, car ce frère est mentionné, avec le prénom de Joseph, dans le testament de ladite dame : *Le dit En Samuel et En Joseph son frère.* Cette famille Rimoch, à en juger du moins par la mention qui est faite de ce nom dans les tableaux répartitifs du commencement du XVe siècle, paraît avoir été originaire de Perpignan. Notre savant archiviste M. Alart, à l'obligeance de qui je dois la connaissance de l'acte d'emprunt passé chez le notaire Jacques Çatorra, me signale, en outre, un autre Rimoch Mossé, *medicus,* qui, en septembre 1492, se reconnaît, *de novo*, vassal de l'évêque d'Elne.

Dans la liasse d'où j'ai extrait les quatre pièces qui font le sujet de cette étude, il y a un inventaire de tous les objets mobiliers trouvés, en 1493, si mes souvenirs sont exacts, dans la demeure d'un certain juif de Perpignan. Parmi les articles inventoriés, on a inscrit, en bloc et sans aucune indication qui puisse nous en faire soupçonner la nature, une masse très considérable de papiers écrits. Ces papiers contenaient peut-être de précieux renseignements sur l'histoire du judaïsme espagnol. Il est donc fort à regretter qu'ils aient été considérés comme des objets de rebut, et qu'ils ne figurent dans cet inventaire que sous le titre assez bizarre de *molts e infinits paperassos*(1).

(1) Je ne crois pas que ce dernier mot soit la traduction du français paperasses. Ce n'est que l'augmentatif pluriel du catalan *paper*, papier.

PIERRE ORSEOLO,

DOGE DE VENISE,

MORT MOINE A SAINT-MICHEL-DE-CUXA

(918—987)

Par M. ERNEST DELAMONT.

Mémoire qui a obtenu une mention très honorable au Concours pour le prix d'histoire institué par M. Lapaine et maintenu par la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

LISTE DES OUVRAGES CITÉS.

Manuscrits. — *Vie de saint Pierre Urseolo*, provenant des archives de Saint-Michel-de-Cuxa.

Cronica universal del Principat de Catalunya, Mss. de la Bibliothèque Impériale, 4 vol. in-fol.

Imprimés. — *Cronica de Venetorum*, par le doge André Dandolo (1342-1354), éditée par Muratori dans ses *Rerum Italicarum scriptores*. 27 vol. in-fol., Milan, 1718, t. XII.

Vita di Duchi di Venizia, par Marino Sanuto, éditée par Muratori, t. XXII.

Chronica di Venizia, par André Naugerii, éditée par Muratori, t. XXIII.

Rerum Venetarum ab urbe condita, a Petri Justiniani. Venise, 1569, in-fol.

Vite di principi di Vinegia di Petro Marcello, tradotto da volgare da Lodovico Domenichi. 1 vol., Venise, 1557.

Historia Venetiana di Pietro Bembo, avec une liste des Doges de Venise (sans pagination), qu'Alemanio Fino a ajoutée. 1 vol. in-18, Venise, 1570.

De vita moribus et rebus gestis omnium Ducum Venetarum, par Marcellus. Francfort, petit in-12.

Martyrologium Romanum, par César Baronius. 1 vol. in-fol., Anvers, 1589.

Lignum vitæ ornamentum et decus ecclesiæ, par Arnaud Wion (réserve de la Bibliothèque Impériale). 2 vol. in-4°, Venise, 1595.

Chronicon antiquum sa ri monasterii Cassinensis, etc., a Leoni Cardinal conscriptum. 1 vol. in-8°, Naples, 1616.

Acta Sanctorum, par Jean Bolland. Anvers, chez Jean Meursius, 1643, in-fol.

Annales Ecclésiastiques, par César Baronius. Rome, 1652, in-folio. An 997.

Flos Sanctorum (ou *Vite di Santi)*, par Pietro Ribadeneira (traduction italienne), 2 vol. in-8°, Venise, 1653.

Sancti Petri Damiani opera. 3 tomes en 1 vol. in-fol., Rome, 1606.

Sancti Petri Damiani opera. 3 tomes en 2 vol., Lyon, 1623.

Beati Petri Damiani opera. 1 vol. in-fol., Paris, 1664, 4 tomes.

Beati Petri Damiani opera. 1 vol in-fol., Paris, 1673, 4 tomes.

Beati Petri Damiani opera. 2 vol. in-fol., Paris, 1743.

Beati Petri Damiani opera. 4 tomes en 2 vol. in-fol., Paris, 1783.
(Nos citations renvoient à d'édition de 1664.)

Annales Ordinis Sancti Benedicti. Paris, 6 vol. in-fol.

Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti, Paris, 1685, 9 vol. in-fol. Le tome V donne une *Vie manuscrite de Pierre Orseolo*, écrite un siècle environ après sa mort, conservée dans les archives de l'abbaye de Ripoll et communiquée à Mabillon par Baluze.

Anales de Cataluña, par Feliu de la Peña y Farell. 3 volumes in-fol., Barcelone, 1709.

Chronique de l'ordre de Saint-Benoît, par Yepes, traduction française. Rouen, 1714.

Jardìn de Maria, por el Padre Camós. Barcelone, 1708.

Vie des Saints, par Adrien Baillet. 4 vol. in-fol., Paris, 1715.

Histoire Ecclésiastique, par l'abbé Fleury.

Art de vérifier les dates. 3 vol. in-fol., Paris.

Histoire de Languedoc, par D. Vaissète. 5 vol. in-fol.

Gallia Christiana. 13 vol. in-fol., Paris.

Nouveau voyage de France, par Piganiol de la Force. 2 volumes in-12, Paris, 1755.

Histoire de la République de Venise, par l'abbé X.... (Laugier). Paris, 1759, 12 vol. in-12.

Martyrologium Romanum. 1 vol. in-fol., Paris, 1772.

Essai historique sur la province de Roussillon, par le C. D. L. G. (le chevalier de la Grave). Paris, 1783, 1 vol. in-12.

Histoire de Venise, par le comte Daru. Paris, 1821.

Viage Literario en las Iglesias de España, su autor el P. Fr. Jaime Villanueva. Valencia, 1821.

Mabillon nous apprend qu'en 1622, François Camps, aumônier et prieur de Notre-Dame d'Arles, composa, d'après les recherches qu'il fit à Rome, un traité de la vie, mort et miracles de saint Pierre Orseolo. Les bénédictins se sont servis de ce traité dans leur *Acta Sanctorum ord. Sancti Ben.*, t. V, p. 887.

Nous donnons ci-dessous le titre de trois ouvrages ayant trait à saint Pierre Orseolo, qu'il nous a été impossible de rencontrer; aucune bibliothèque de Paris ne les possède, pas plus que les bibliothèques de province que nous avons visitées. Dans un catalogue d'une maison de librairie de Paris nous avons trouvé le second de ces trois ouvrages. Hélas! le catalogue était ancien et l'ouvrage était vendu.

MANFREDI (Fulgenzio), *Vita di S. Pietro Orseolo, di doge e principe di Venetia, fatto monaco e eremita in Guascogna*. Venise, 1606, in-4°.

FONTANINI (Giusto), *De S. Petro Urseolo, duce Venetorum postea monacho ordinis S. Benedicti*, dissertation in-4°, Rome, 1730, quatre portraits (oxf.).

GRANDI (Guido), *Vita del glorioso principe S. Pietro Orseolo, doge di Venezia, inde monaco ed eremita santissimo*, Venezia, 1733, quatre portraits (oxf.).

PETRO ORSEOLO

PRINCIPE DI VINIGIA.

Corpora sanctorum in pace sepulta sunt, et nomina eorum vivent in generationem et generationem.

Les auteurs qui ont écrit sur l'histoire de Venise et de ses Doges ne sont pas d'accord sur le lieu de la naissance de Pierre Orseolo; certains prétendent qu'il est né à Venise, d'autres le font naître à Ripo-Alto, mais tous le font descendre d'une famille fort illustre et fixent sa naissance à l'an 918.

Notre intention étant plutôt de raconter la vie de Pierre Orseolo, moine à Cuxa, que de répéter ce qu'ont écrit certains auteurs italiens sur son dogat, nous passerons assez succinctement sur cette première partie de sa vie.

Après que le peuple de Venise eut massacré le doge Pierre Candiano IV,[1] pour le punir de son infâme conduite, tous les regards se portèrent sur Pierre Orseolo, l'un des premiers de la République, et qui n'était pas resté étranger à la mort de Candiano.

(1) Conformément aux observations de la commission du concours d'histoire, et désirant donner à son œuvre toutes les améliorations désirables dans l'intérêt de la vérité historique, l'auteur a complétement modifié la partie de son Mémoire relative au rôle de Pierre Orseolo, dans les événements qui l'amenèrent au pouvoir. *(Note du Comité de rédaction.)*

De nombreux auteurs s'accordent à représenter Orseolo comme un homme de bien et un citoyen recommandable. Sanuto[1] l'appelle *homme vertueux,* et Pierre Marcellus (p. 21) nous dit : « Petro Orseolo, homo molto da bene « et giusto, fo creato doge con consentimiento di totto'l « popolo et con tutti le voce. »

Quelque valeur que puisse avoir l'opinion des auteurs italiens que nous venons de citer, et qui, sans défendre Orseolo de l'attaque dont il était l'objet par rapport à sa participation à la mort de Candiano, disent seulement qu'il était homme de bien; il nous semble préférable de s'en tenir à ce que dit saint Pierre Damien, dans la vie de saint Romuald, compagnon de Pierre Orseolo à Cuixa, vie écrite quinze ans après la mort de Romuald, et de s'en rapporter au dire du pieux et docte Baronius[2], l'un et l'autre suivis en ce point par le laborieux Baillet dans la *Vie des Saints* (T. I, p. 102), Fleury dans son *Histoire universelle,* Dom Vaissète (II, 597), *L'art de vérifier les dates* (III, 711), la *Biographie Didot* (XXXVIII, 881), etc., etc., sans parler de Pujades qui prétend que comme Candiano était enfermé dans son palais, Orseolo conseilla d'y mettre le feu. Et, circonstance remarquable, c'est qu'excepté l'abbé Laugier tous les écrivains ecclésiastiques prêtres, Pierre Damien, Baronius, Baillet, Fleury, les auteurs de *L'art de vérifier les dates,* et ceux de l'*Histoire de Languedoc*, accusent Pierre Orseolo de s'être élevé en faisant périr Candiano ou d'avoir pris part à sa mort, ainsi que l'atteste Pierre Damien qui prétend que le peuple mit le feu à la maison de Pierre Orseolo,

(1) *Viti di duchi de Venezia,* p. 564.

(2) Annales, Rome, 1652. An 977, parag. I.

du consentement de celui-ci, parce que cette maison était contiguë au palais ducal où se tenait enfermé Candiano.

Le premier soin de Pierre Orseolo fut de faire rebâtir à ses frais l'église de Saint-Marc, qui avait été incendiée par le peuple lors de la mort de Candiano IV; sa piété se signala encore en maintes autres circonstances. Non moins brave que pieux, Orseolo repoussa les Sarrasins qui avaient attaqué les Grecs de la Pouille et mis le siége devant Bari; il remporta sur eux une éclatante victoire.

Le dogat de Pierre Orseolo fut marqué par une réorganisation complète de l'administration financière de Venise; il établit un système régulier pour la perception des impôts qui, avant lui, avaient varié suivant les besoins et les circonstances.

Guarin, abbé général du monastère de Saint-Michel et de Saint-Germain-de-Cuxa, homme d'une très grande piété et dont la renommée était fort étendue, étant allé à Venise pour visiter les reliques de saint Marc, vit fréquemment le doge, et le résultat de leurs pieux entretiens fut la résolution que prit Pierre Orseolo de se retirer dans le couvent de Cuxa[1].

Après s'être concerté avec Guarin, le doge quitta secrétement Venise à l'aide d'un déguisement, la nuit du 1er septembre 978, après deux ans et quinze ou vingt jours de dogat. C'est à tort que certains auteurs prétendent que le dessein de Pierre Orseolo était connu de son épouse Félicie et de son fils Pierre, qui n'osèrent s'y

(1) Jean Zeny, p. 17. Baillet, tome I, p. 102.

opposer de crainte de contrarier la volonté de Dieu. D'après Pierre Damien, Orseolo aurait prétexté une partie de chasse; de l'avis de Pujades, il aurait feint de se rendre à la fête d'une chapelle qu'il possédait aux environs de Venise.

Mais, quel que fût le prétexte dont se servit Pierre Orseolo, il n'instruisit personne de sa fuite[1]. Il fut suivi par saint Romuald, saint Marin, Jean Mauroceni, son gendre, et Jean Gradenigo. La nef qui portait nos pieux voyageurs ne les avait pas encore mis à l'abri de toute atteinte, que déjà leur fuite était connue. A la nouvelle du départ de son doge, la reine de l'Adriatique pleura[2] et vola à sa poursuite, mais la protection divine sauvegarda Pierre Orseolo et lui permit, ainsi qu'à ses compagnons, d'arriver en Catalogne.

En approchant du monastère de Saint-Michel et de Saint-Germain de Cuxa, Pierre acheva le chemin nu-pieds; à l'approche de la pieuse caravane, les moines de Cuxa allèrent processionnellement à sa rencontre[3]. Dès

(1) « Nesciente uxore et filio, occulte de patria exierunt, » dit André Dandolo. D'après Jean Zeny, cité par Wion : « Occulto se parte de Vene- « tia non supendo sua moglier. » Marcellus rapporte : « Una notte, tra- « vestito e senza anco far sapere nulla a suoi de casa dovei voleva ire, se « parte de Venegia. » « Lasciato il Ducato, dit Fino, se ne fugio occul- « tamente de Venegia et andotesene nella Guascogna, se fece monaco. » Daru dit aussi que Pierre quitta furtivement son palais.

(2) « Clamor doloris et ejulatus tristitiæ factus est in toto regno Vene- « ticorum tantus, ut pœne omnes Episcopi et abbates, viri et mulieres, cle- « rici et moniales, senes et infantes, adolescentes et puellæ, orphani et « viduæ, divites ac pauperes, voces suas ad cœlum metterent; se mise- « ros, orphanos, orbatos, derelictos, clamentes. » *(Acta Sanct.)*

(3) Vie manuscrite de Pierre Orseolo conservée dans les archives de Cuxa.

son arrivée au couvent, le doge devenu moine demanda : « ut sibi sit licitum herbas preparare necessarias et ac- « quis lavare latrinas[1]. » Il se livra à la pénitence la plus austère, et voulant encore vivre dans une plus grande retraite, il obtint la permission de construire non loin du monastère une cellule où il se rendait souvent pour prier.

Ainsi qu'il l'avait demandé, Pierre fut chargé des fonctions les plus humbles, et, entre autres choses, il devait allumer les cierges pour les cérémonies de l'église, mais sa parfaite humilité et son austérité ne faisaient qu'irriter le démon. « Il était ordinairement visité, dit Yepes, par « les anges et souventes fois il était tourmenté visible- « ment des diables, lesquels pour l'inquiéter en l'oraison « et lui donner de la frayeur éteignaient en un instant « toutes les lampes de l'église qui étaient soudain rallu- « mées par le ministère des anges. » (Yepes, t. V, p. 200. Tr. fr.)

Quelque vif que fût le désir de faire pénitence chez Pierre, son corps habitué à une existence toute différente de celle des enfants de saint Benoît, succombait sous le *poids d'un jeûne si sévère*[2]. Il se jeta un jour aux pieds de saint Romuald qui lui ordonna d'exposer ce qu'il avait à dire, « ut surgeret necessitatem suam. » « Père, dit Orseolo, tout honteux, à cause de mes péchés, parce que j'ai un grand corps (quia magnum corpus habeo), avec la demi-portion de pain, je ne peux me sustenter. » Touché des plaintes du pauvre moine, saint Romuald augmenta son pain d'un quart de portion.

(1) Vie manuscrite de Pierre Orseolo conservée dans les archives de Cuxa. Damien, p. 191. *Acta*, p. 886.

(2) Œuvres de saint Pierre Damien, p. 191.

Pierre Orseolo reçut la visite de Pierre son second fils qui fut son troisième successeur (1). On prétend même qu'il lui prédit sa future nomination au dogat, et qu'il illustrerait cette dignité plus qu'aucun de ses prédécesseurs; il lui adressa les plus précieuses exhortations. « Si, comme « le fait remarquer l'abbé Laugier, cette prédiction n'a « pas été imaginée après coup, elle annonce dans cet « homme vénérable une connaissance merveilleuse de « l'avenir. » Voici d'après Pierre Damien (p. 191) les paroles que Pierre Orseolo adressa à son fils : « Novi, « inquit, fili mi, procul dubio, quia Ducem te constituent, « et prosperabis. Tu modo tantum satage ut et ecclesiis « Christi sua jura conserves, et erga subditos, alicujus « amore vel odio, a justicia non declines. » Les paroles de Pierre Orseolo se réalisèrent, en effet, car son fils monta sur le trône ducal en 971 (2) et, comme le dit André Dandolo, « juxta prophetiam genitoris sui. » (Muratori, t. XII, p. 223.) L'excellent historien de Venise, le comte Daru, ne paraît pas disposé à admettre le don de prophétie chez Pierre Orseolo; selon lui, « quand Pierre II monta « sur le trône, on répandit que son père avait annoncé « que ce fils serait la gloire de sa patrie. » Quoi qu'il en soit, Pierre II, en 997, s'empara de la Dalmatie.

Pierre Orseolo passa encore quelques années au monastère de Saint-Germain et Saint-Michel de Cuxa, toujours combattant et luttant. « Entre autres fois, nous dit « Yepes, le diable le tenta fortement de revenir chez lui;

(1) Pierre Damien, p. 216. Yepes, t. V, p. 435. Laugier, p. 335.

(2) Après le départ de Pierre Orseolo, Vital Candiano fut appelé au dogat; il eut pour successeur, en 979, Tribuno Memmo, auquel succéda Pierre Orseolo II.

« il en parla à quelques religieux et à l'abbé qui lui dit que « l'ennemi l'avait voulu pipper, de quoi il fut tant confus « que le lendemain en plein chapitre il dit sa coulpe, » et se retira pris d'un très fort accès de fièvre; sentant sa fin approcher, il se mit en prières et, couché sur la cendre, il rendit son âme à Dieu, le 10 janvier 987, à neuf heures du matin, d'après certains auteurs, ou le 11 janvier, selon d'autres.

Wion, d'accord en cela avec Sanuto et Dandolo, prétend dans son *Lignum Crucis,* d'après des renseignements à lui fournis par Sévère de Saint-Marc, moine Camaldule, que l'on doit fixer au 11 janvier la mort de Pierre Orseolo.

L'année de la mort de Pierre est un sujet de désaccord pour les auteurs qui ont écrit sur ce doge. Dom d'Achéry et Mabillon dans leurs *Acta Sanctorum (Acta,* p. 876 et 887), Villanueva *(Viage liter.,* t. VI, p. 185), etc., donnent comme date de sa mort, l'an 997. Mabillon se fonde sur ce passage de la vie manuscrite de Pierre conservée à Ripoll : « In hora autem nona fratribus omnibus cir« cumstantibus IIII idus januarii, jam reddito fructu XVIIII « ad alta siderum cacumina occulos elevans reddidit spi« ritum. » Mabillon qui a ajouté dans le texte le mot *annorum,* entre deux crochets, après les mots *reddito fructu XVIIII,* conclut de là qu'Orseolo, au moment de sa mort, avait passé 19 ans à Cuxa dans l'exercice de la vie monastique.

Avec le savant auteur de l'*Histoire de Languedoc,* nous dirons, ou cette interprétation est fausse, ou s'il s'agit des années que Pierre vécut dans le cloître roussillonnais, il doit y avoir erreur dans le chiffre, et un inhabile copiste aura ajouté par erreur X à VIIII.

S'en rapportant à cette vie manuscrite, Wion, Alemanio Fino, François Camps, Just, André Dandolo, Jean Zeny cité par Wion[1], Villanueva, etc., rapportent qu'Orseolo a passé 19 ans à Cuxa; les auteurs des annales de l'ordre de saint Benoît disent 20.

Les savants auteurs de *L'art de vérifier les dates* (T. IV, p. 115. T. III, p. 711) et le docte historien du Languedoc (Vaïssète, t. II, p. 597), fixent avec raison la mort de Pierre à l'an 987. Pierre Damien dans la vie de saint Romuald (p. 192), nous dit que lorsque ce compagnon de Pierre quitta le couvent de Cuxa pour rentrer en Italie, le doge était mort. « Petrus autem Dux extremum jam « diem feliciter clauserat. » Notons en passant que Pierre Damien écrivit la vie de saint Romuald quinze ans après la mort de ce saint, et qu'ils étaient tous deux du même pays. Baillet dans sa *Vie des Saints* (T. I, p. 104), fixe à l'an 994 le départ de saint Romuald, mais cet hagiographe étant en défaut sur bien d'autres points, nous ne tirerons pas conclusion de la date qu'il donne.

Nous savons[2] que lorsque, décidé par les conseils de Romuald à se retirer du monde (Multis erat peccatorum molibus aggravatus, dit Pierre Damien), le comte de Cerdagne, Oliba, partit pour la célèbre abbaye du Mont-Cassin, ainsi que l'atteste Pierre Damien, Orseolo était mort. Vaissète place entre 988 et 990 le départ d'Oliba et André Dandolo, dans sa chronique (p. 208), nous dit que Romuald, qui accompagna le comte de Cer-

(1) Jean Zeny (cité par Wion, t. II, p. 616), dit, « Vivetti in santitade anni dieci nove. » François Camps qui avait colligé à Rome quelques documents sur Orseolo, dit aussi 19 ans.

(2) *Chronicon, etc., a Leoni Cardinali*, p. 209.

dagne, avait passé quinze ans à Cuxa, ce qui nous donne l'année 993 comme date du départ du comte de Cerdagne et des fondateurs des Camaldules[1]. Quelque légère différence qui existe entre les diverses dates assignées au départ d'Oliba et de Romuald, il est pour nous évident qu'il a eu lieu entre les années 988 et 994, époque à laquelle Pierre était mort et nous fixerons, d'accord avec son épitaphe, à l'an 987 l'année de la mort du doge moine.

Après la mort d'Orseolo, le comte de Cerdagne accompagné des principaux seigneurs de son comté, se rendit au couvent de Cuxa[2], et lorsqu'ils regardèrent les restes du saint déposés dans le cercueil, ils pleurèrent *un grand pleur*, et accompagnèrent le corps à l'église, où furent célébrées plusieurs messes solennelles; puis en grande pompe et au milieu du plus vif recueillement, on déposa les restes du doge dans le cloître, à côté de la porte de l'église, en louant et bénissant le Seigneur.

De nombreuses visions eurent lieu sur le tombeau de Pierre Orseolo sur lequel plusieurs fois les religieux aperçurent des flambeaux allumés. Entre autres fois, raconte Yepes (T. V, p. 200), il apparut au sacristain; celui-ci fit part de cette vision aux autres religieux. Pour le punir de son indiscrétion, Pierre Orseolo lui apparut de nouveau accompagné des apôtres, d'anges, de confesseurs, de saint Michel, de saint Pierre et de saint Benoît auquel le prince des apôtres ordonna de punir

(1) Saint Romuald, mort vers 1027 à l'âge de 120 ans, selon Pierre Damien, en quittant le Roussillon alla fonder sur une des cimes de la chaîne des Apennins le monastère de Camaldoli, d'où prirent leur nom les Camaldules, que saint Romuald soumit à la règle de saint Benoît, en lui imprimant un plus grand caractère d'austérité.

(2) Vie manuscrite de Ripoll, *Acta*, p. 887.

l'indiscret sacristain; mais Pierre Orseolo demanda à saint Benoît la grâce du coupable.

L'abbé Oliba qui était monté sur le siège abbatial de Cuxa vers l'an 1011 fut, ainsi que quelques autres moines, averti par *révélation* (revelatum sibi) de transférer le corps de saint Pierre Orseolo en un lieu plus honorable et de le placer dans l'intérieur de l'église; il convoqua donc les habitants de la région, et processionnellement, avec le plus grand apparat du culte divin, il transporta le corps dans le sépulcre où il repose *à présent,* dit la chronique de Ripoll (dixième siècle). A notre avis cette translation se fit tant pour l'accomplissement des *révélations*, que pour donner satisfaction à Marie, reine de Dalmatie, parente d'Orseolo, qui était venue visiter le monastère et qui offrit pendant la messe plusieurs joyaux de très grand prix, ainsi que nous l'apprenait une inscription qui rendait compte des libéralités de cette princesse et qui marquait l'an et le jour de cette translation. Mais cette inscription se perdit lorsqu'en 1566, l'abbé Louis de Çagarriga transféra le saint corps dans le chœur de l'église à gauche[1].

La châsse qui le renfermait fut ouverte par l'abbé Don François Eril (1615-1616). Cette châsse était dans un état de détérioration si avancé, qu'en 1644, le 6 décembre[2], Don Michel Salabardenya-y-Çarrovira, en présence de Dom Nebot, prieur claustral, de Dom Pierre Marty, sacristain mineur, et de Dom Balthasar, grand prévôt, dut placer les reliques de saint Pierre Orseolo dans une nouvelle châsse.

(1) Pujades, tom. IV, p. 353.

(2) Étude de Me Mas à Prades.

Dans le siècle dernier se voyait encore dans le chœur, à côté du siége de l'abbé et en face du mausolée du comte Seniofred, un monument funéraire (élevé à l'endroit où primitivement avaient été déposés les restes de Pierre Orseolo) avec cette épitaphe que l'abbé Dom Pierre de Puigmary-y-Funez (1619-1627) y avait fait placer[1] : « Hic « jacet serenissimus ac religiosissimus Petrus Ursiolus Dux « Venetiæ et rex Dalmatiæ XXIII, qui seculi pompis ex-« pressis, una cum abbate Guarino XV, Beato Romualdo, « Marino ejus instructore, ac Johanne Gradenico ad præ-« sens hoc cœnobium venit, ubi habitum suscepit, vitæque « sanctitatis ac mirandis, ut narrat historia ejus, clarus « obdormuit in Domino die XII kal. aprilis anno Domini « 987. » Relevons en passant qu'Orseolo n'est pas mort le 12 des calendes d'avril, nous savons là-dessus à quoi nous en tenir.

Une des chapelles de l'église de Cuxa et où avait été transporté le corps d'Orseolo, était placée sous le vocable de ce bienheureux, nuit et jour des lampes y étaient allumées.

Certains ont prétendu[2] qu'Orseolo avait été canonisé par l'abbé Oliba qui était aussi évêque d'Ausone (Vich). « Poi morse fu canonisado per santo, » dit Jean Zeny, et Villanueva (tome VI, p. 185) assure que ce fut en 1027 que, « Oliba decretó el culto solemne que debia darse « al B. Pedro Urseolo lo gran Dux de Venecia. »

D'autres ont soutenu le contraire, se fondant sur ce que Domenech n'en avait pas parlé dans son hagiographie catalane. L'omission du mot *sanctus* dans l'épitaphe de

(1) Arch. de Cuxa, Vie manusc. d'Orseolo.

(2) *Rerum Veneticarum*, par Jean Zeny cité par Wion, t. II, p. 616. —*Acta Sanctorum*, t. I, p. 663,—Wion, t. II, p. 616.

Pierre est pour nous assez caractéristique, et le silence de Pierre Damien qui appelle Orseolo, « honorable et vénérable, » est péremptoire ; car Damien écrivit vers 1042 la vie de Romuald, 60 ans après la mort de Pierre, 20 ans après la prétendue canonisation faite en 1027, dont parle Villanueva.

Pierre Justin Salelbicus et tous les auteurs italiens qui ont écrit sur Orseolo, l'appellent Illustre ; Ferrarius, Hugo, Ménard, Minus, l'appellent Bienheureux ; Wion, Yepes, Dorgan, André Saunario, etc., le qualifient de Saint, et Marcellus écrit (P. 21) : d'après ce qu'ont écrit quelques-uns, il a fait beaucoup de miracles : « como scrivoni al-« cuni fece di molti miracoli. »

Quoi qu'il en soit, le pape Clément XII, sur les instances du sénat de Venise, déclara que Pierre Orseolo avait été canonisé par l'abbé Oliba d'après les usages et le rite de cette époque, fixa sa fête au 19 des calendes de février (14 janvier), et permit à la république de Venise et au monastère de Saint-Michel de Cuxa, de célébrer son office, ce qui se fit pour la première fois en 1732.

Le Martyrologe romain fixe la fête d'Orseolo au 10 janvier (Paris, 1772, p. 13).

Avant que Clément XII, accédant aux désirs du sénat Vénitien, ne déclarât Pierre Orseolo bien et dûment canonisé, une enquête fut effectuée dans l'abbaye de Cuxa[1], de laquelle enquête il ressortit que le saint religieux avait opéré plusieurs miracles, principalement des guérisons extraordinaires, et que de temps immémorial il était honoré dans l'abbaye et dans la paroisse de Ria qui en dépendait.

(1) La Grave, p. 78. Vie manusc. du Saint conservée à Cuxa.

A la prière du cardinal de Fleury, l'abbé de Saint-Michel-de-Cuixa Dom Sauveur de Copons et le chapitre de l'abbaye accordèrent, en 1735, au sénat de Venise, la jambe droite du saint que portèrent à la République deux moines auxquels on donna en présent un bassin d'argent avec son vase d'un très beau travail, et dont la valeur intrinsèque pouvait être, au dire du chevalier de La Grave, de 2,400 livres.

La châsse contenant les reliques de Saint Pierre Orseolo fut, après la révolution, transportée dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Prades où elle se trouve encore[1]. Le 16 août 1827 cette église céda à la cathédrale de Perpignan, la jambe gauche d'Orseolo et un fémur. L'église de Caudiès-de-Fenouillet possède aussi quelques fragments des reliques de Pierre.

Dans le palais des doges à Venise[2], se voyait le portrait de saint Pierre Orseolo avec ce distique au-dessous :

Ecclesiam sancti Marci prior ædificavi,
Deinde et monachus factus, miracula plurima egi.

Le souvenir de Pierre Orseolo est vivant dans nos contrées où nul n'ignore la légende du Saint, et quand on va gémir sur ces ruines qui s'appelaient autrefois l'abbaye royale de Saint-Michel de Cuxa, l'on ne manque pas d'aller à deux pas du couvent visiter l'humble chapelle bâtie sur l'emplacement de la cellule dans laquelle le doge devenu moine, se livrait, selon la tradition, à la pénitence et aux plus rigoureuses austérités[3].

Cette chapelle a été bâtie à une époque que nous ne

(1) Archives de Prades, manusc. de l'abbé Roca, curé de Prades.

(2) Wion, t. II, p. 535, *Acta S. O. S. B.*, t. V, p. 876.

(3) Annales, t. IV, p. 115, *Acta S. O. S. B.*, t. V, p. 886.

pouvons déterminer, nous savons seulement qu'elle existait dès le commencement du dix-septième siècle. Le chroniqueur catalan Pujades[1], nous apprend que se trouvant en avril 1616 à l'abbaye de Cuxa, où il était venu pour assister à la prise d'habit de son fils Dalmace, et se sentant malade, il alla invoquer saint Pierre Orseolo dans sa chapelle.

De cette petite chapelle il ne restait récemment que les murs et la toiture, le pâtre des environs y trouvait un refuge contre le mauvais temps; nous ne savons à quelle époque elle avait été abandonnée, mais fort probablement avant la révolution elle l'était déjà, puisque des visiteurs s'amusaient à graver leur nom sur le mur dans l'intérieur, et le premier en date que nous trouvons remonte à 1732 ou 1752.

Vendue comme bien national avec le couvent de Cuxa, notre chapelle fut entièrement délaissée, jusqu'à ce que M. Rémy Jacomy s'en rendit propriétaire; son premier soin fut de la faire restaurer et de la rendre au culte.

Le 9 septembre 1862, au milieu d'un concours immense de peuple, accompagnées d'un clergé nombreux, les reliques de Pierre Orseolo sortirent de Prades et furent processionnellement transportées dans la petite chapelle restaurée. Lorsque la procession eut atteint son terme, le digne curé de Prades adressa au peuple une touchante allocution, dans laquelle il s'attacha à faire ressortir, trop passionnément peut-être, le vrai caractère de cette cérémonie : c'était une réparation et une protestation.

Après ce discours, il fut procédé à la bénédiction d'une

(1) Tome IV, p. 353.

cloche, dont les joyeux accents invitaient, quelques instants après, le peuple à venir entendre la messe que célébra l'abbé Roca; après quoi, le chant de l'hymne d'allégresse vint terminer cette belle cérémonie.

Une pieuse légende se rattache à cette chapelle. Pierre Orseolo ayant obtenu la permission de se construire une cellule, non loin du couvent, s'y rendait pendant la nuit et passait plusieurs heures dans la prière et les mortifications, il priait à genoux, et la tête appuyée sur le sol, avec une telle ferveur et pendant si longtemps, que l'on voit encore sur une pierre la trace de ses genoux et de sa tête. Orseolo couchait aussi sur cette pierre qui a reçu l'empreinte de son corps.

L'abbé ayant eu quelques craintes sur la conduite d'Orseolo, pendant de si fréquentes absences, fit, un jour que le pauvre religieux était dans sa cellule, fermer la porte de l'abbaye; lorsque le saint religieux voulut rentrer et qu'il s'aperçut qu'il ne le pouvait, il se mît en prières. A peine eut-il fléchi les genoux, que le ciel parut s'entr'ouvrir; une grande clarté en jaillit, et peu à peu elle s'abaissait vers le saint, et il voyait distinctement deux anges qui portaient une échelle. Lorsque les envoyés de Dieu furent arrivés près de Pierre Orseolo : « Fidèle « serviteur de Dieu, lui dirent-ils, le Tout-Puissant veut « récompenser votre foi, votre piété lui est agréable, et il « nous envoie pour vous annoncer que votre place dans « le royaume des cieux est déjà préparée. » Et ils dressèrent l'échelle contre le mur du couvent, et le saint monta en louant et remerciant Dieu qui venait de faire éclater sur lui sa miséricorde, et de rendre un miraculeux témoignage de la vertu du pauvre religieux.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

(1) וביום שנים עשר לחד גון. אלף וארבע מאות ושנים עשר לחשבן הנצרב

Le mot **Juin** a été rendu ici par le catalan **Juny** avec un **Ghimel** u **G** dur, **goun**, parce que le son **J** ou **G** doux n'existe point dans la langue hébraïque.

(2) הנאמנים. **Hanneemanim**.

(3) לוניל ou לונל, **Lunel**; לודיבה, **Lodève**; גראשה, **Grasse**; מונפשליר, **Montpellier**; נימש, **Nîmes**; קרקשוני, **Carcassonne**; גירונה, **Girone**; ברבשתרה ou ברבשתרא, **Barbastro**; בלאניש, **Blanes**; קבאנש ou קאבאנש, **Cabanes**. — Tous ces noms de localité sont précédés de la particule préfixe ד (**D**) qui évidemment ne peut se traduire ici que par la préposition française **de**, comme dans וידל מאיר דלודיבה, **Vidal Meir de Lodève**.

(4) דינרים של פשיטין נאקישיש יפים וסומים.

(5) לעשות מהם זוג תפוחי כסף לכבוד השם ולשירות הכנסת הגדול.

(6) איריב אוניבירשאל.

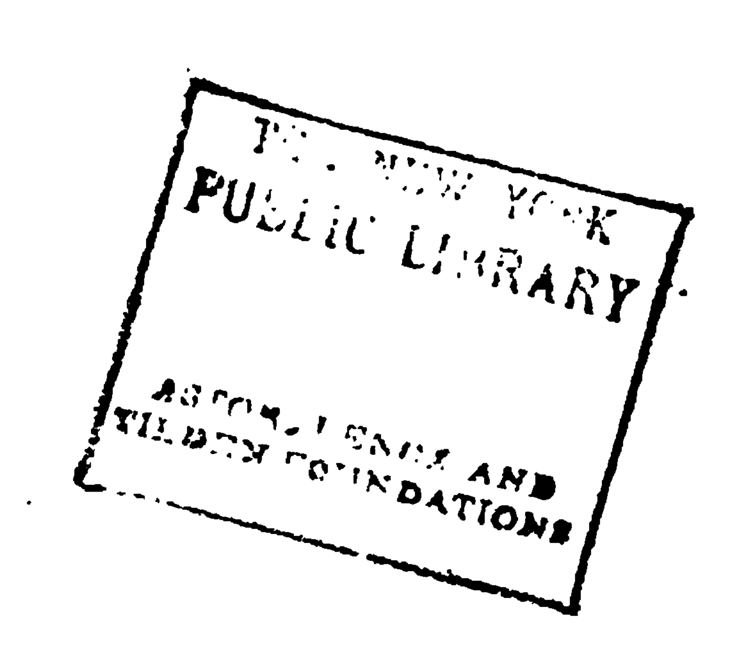
Lith. Justin Seignes, rue [illegible] Perpignan

FAC SIMILE.

ובלען לדש קואלש לי אשיקני או טוט אקיל
או אקיליה קי דמאנדרה פיר ויאה די אירטאס או
קי שי סרבארה אירסיד פיר טוטה פארט
די פראשקה או פיר טוט אלשרי דריט אח
איל פירסאכיינט או פירסאכיי דיבינט
אין מוט בינש שישיש אי מובליש פיר
ויאה די אירטאט או אירסיר מיב או
פיר קואל שי וולייה דריט קאש טישול ראו
או מאנירה אח איל פירסאכיינט או פירסאכיי
דיבינט דיב שובש דינירש גאקישיש סינק שובש
פיר שישי אי סינק שובש פיר מובלי

TRANSCRIPTION EN LETTRES CARRÉES.

ובלען (et en langue barbare) לדש קואלש לי אשיקני
או טוט אקיל או אקילייה קי דמאנדרה פיר
ויאה די אירטאס או קי שי סרבארה אירסיד
פיר טוטה פארט די פראשקה או פיר טוט
אלשרי דריט אח איל פירסאכיינט או פירסאכיי
דיבינט אין מוט בינש שישיש אי מובליש
פיר ויאה די אירטאט או אירסיר מיב או
פיר קואל שי וולייה דריט קאש טישול ראו
או מאנירה אח איל פירטאכייכט או פירסאכיי
דבינט דיב שובש דינירש גאקישיש סינק
שובש פיר שישי אי סינק שובש פיר מובלי:



SOCIÉTÉ DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

XVIII.

La Société n'entend approuver ni improuver les opinions émises dans les travaux qu'elle publie : elles appartiennent à leurs auteurs qui en sont seuls garants.

Les lettres, mémoires, etc., etc., doivent être adressés *(franc de port)* à M. LOUIS FABRE, Secrétaire de la Société, rue Traversière-de-l'Ange, 4, et les objets d'histoire naturelle à M. COMPANYO, Conservateur du Cabinet, rue Queya, 6, à Perpignan.

SOCIÉTÉ

AGRICOLE,

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

DIX-HUITIÈME VOLUME.

> Faisons tous nos efforts pour qu'on puisse dire un jour : Il y eut à Perpignan une société d'hommes à intentions généreuses, dont les travaux furent utiles à leur pays.
>
> (JAUBERT DE RÉART, Ier Bulletin, p. 4)

PERPIGNAN,

IMPRIMERIE DE CHARLES LATROBE,

Rue des Trois-Rois, 1.

1870.

SOCIÉTÉ

AGRICOLE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Composition du Bureau pour l'année 1870.

Président honoraire : M. COMPANYO père, Docteur-Médecin, Conservateur du Cabinet d'Histoire naturelle, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Officier de l'Instruction publique.

Président : M. VILALLONGUE (SYLVESTRE), membre du Conseil-général, etc..

Vice-Président : M. PUIGGARI, Colonel du Génie, Officier de la Légion-d'Honneur.

Secrétaire général : M. FABRE (LOUIS), ancien Professeur au Collége de Perpigan, Officier d'Académie.

Vice-Secrétaire général : M. ESCANYÉ (FRÉDÉRIC), Avocat.

Trésorier : M. SIAU (ANTOINE), Négociant.

Archiviste : M. l'Abbé DELHOSTE (JULIEN), Vicaire de la Cathédrale.

Depuis le 24 novembre 1866, la Société est, suivant ses différentes qualifications, divisée en trois Sections, ayant chacune un Directeur et un Secrétaire particuliers.

Section de l'Agriculture.

Directeur : M. LABAU (JOSEPH), Sous-Directeur de la Ferme-École, Professeur d'Agriculture à l'École-Normale de Perpignan.

Secrétaire : M. MORER (SAUVEUR), Professeur au Collége de Perpignan.

Section des Sciences et Arts mécaniques.

Directeur : M. FERRER (LÉON), Pharmacien de 1re classe de l'École de Paris, membre et secrétaire du Conseil d'Hygiène publique et de Salubrité.

Secrétaire : M. MÉNÉTRIER (LOUIS), Agent-Voyer Chef.

Section des Lettres et Arts libéraux.

Directeur : M. ALART (BERNARD), Archiviste du Département.

Secrétaire : M. FABRE DE LLARO (LÉON), Notaire, ancien Avocat.

RÉSUMÉ

DES TRAVAUX DE LA SECTION D'AGRICULTURE

Pendant la fin de l'Année 1868 et l'année 1869,

Par **M. Morer**, Professeur au Collége, Secrétaire de la Section.

I

Notre résumé ne pouvait mieux commencer que par un mot sur une Exposition agricole :

Montpellier a offert une splendide hospitalité à de nombreux concurrents qui allaient soumettre à l'appréciation éclairée de juges aussi bienveillants qu'impartiaux les meilleurs produits de leur sol et de leur industrie agricole.

M. Vilallongue, Président de notre Société, nomma pour nous représenter à ces assises pacifiques deux hommes que leur savoir, leurs aptitudes spéciales et surtout leur dévouement désignaient à son choix. MM. Labau et Siau furent chargés d'aller étudier sur les lieux les progrès apportés par nos savants et industrieux voisins à tout ce qui se rattache à la culture du sol et particulièrement de la vigne.

M. Labau a fait un rapport aussi substantiel que bien écrit, embrassant toutes les parties de l'Exposition agricole. C'est l'œuvre d'un savant agronome et d'un intelligent agriculteur.

M. Siau a rendu compte de l'Exposition horticole. Il

nous a montré le rôle heureux qu'y ont joué les produits du Roussillon, et nous a donné une statistique qui paraît dans le bulletin et qui sera lue avec plaisir par tous ceux qui tiennent à la prospérité de notre pays.

CONFÉRENCES AGRICOLES.

Parmi les nombreuses et toujours utiles questions que la section a traitées, nous devons mentionner en première ligne les conférences que M. Labau a faites sur la taille des arbres et en particulier de la vigne, et sur tous les travaux qui se rattachent à cette partie, la plus intéressante sans contredit, de notre agriculture.

Après des expériences répétées, faites sur une vaste échelle à la ferme-école du département, M. Labau nous a donné une taille rationnelle qui promet des rendements exceptionnels, si elle est conduite avec intelligence, et aidée, lorsque les circonstances climatériques le demandent, par le pinçage et l'ébourgeonnage.

Le savant Directeur de la Section Agricole a judicieusement divisé les terrains en trois classes :

Les terres à grande fertilité ;

Les terres de fertilité moyenne ;

Et les terrains médiocres ou mauvais.

Pour chacun de ces terrains, M. Labau donne une taille spéciale simple, naturelle, et que l'on est tout surpris de ne pas avoir pratiquée jusqu'ici.

M. Labau prépare une brochure où il se propose de développer ses idées sur cet objet, et de faire admettre par les plus incrédules la nécessité de modifier la taille du pays, si nous ne voulons pas être toujours distancés par tous nos voisins.

Il n'est pas facile non plus, sans des essais multipliés et exécutés sur différents points du département, de faire admettre que la bouture est préférable à la marcotte; c'est cependant ce que se propose de prouver expérimentalement M. Labau.

Nous ne pouvons terminer ces quelques mots sur les conférences agricoles, sans ajouter que M. Labau a voulu faire connaître ses idées dans les principaux centres agricoles du département : Rivesaltes, Thuir, Millas ont entendu le savant agronome et vu à l'œuvre l'habile praticien.

Ces conférences, faites sous le patronage de la Société agricole, ont valu à M. Labau les plus chaleureuses félicitations et les applaudissements les plus mérités.

CHAUFFAGE DES VINS.

Comment quitter la vigne sans parler de ce qui doit conserver ou améliorer nos vins : Divers instruments propres à chauffer les vins ont été signalés à la section, qui n'a pu que prendre acte de ces utiles communications, en engageant vivement les viticulteurs à tenir bonne note des essais faits et des résultats obtenus.

Il paraît que l'électricité vient aujourd'hui se mêler heureusement à la partie, et qu'elle vieillira et affermira nos vins, mettant fin, par un simple courant électrique, à toutes les questions du vinage et du non vinage des vins. Puisse le fluide rapide qui fait en quelques minutes le tour du monde enlever toute cause morbide à nos vins en faisant le tour de nos fûts. Ce ne sera pas le moindre des bienfaits dont nous devrons le remercier.

OCTROIS.

Parmi les questions qui se rattachent à la production des vins, on doit citer en premier lieu celle des débouchés qu'entravent singulièrement les octrois.

Ainsi le disait naguère un savant, mais trop fougueux et trop systématique partisan de la protection : On ne comprend pas que les octrois, ces douanes intérieures, restent debout pour les produits indigènes, lorsque presque toutes les barrières disparaissent à la frontière devant les produits étrangers.

M. Numa Lloubes, dans une étude pleine d'excellentes idées et de faits concluants, a démontré jusqu'à l'évidence que si les octrois ne peuvent encore disparaître complétement, les produits manufacturés devraient supporter au moins de moitié avec l'agriculture cet impôt aussi dur que vexatoire, et qui pèse uniquement sur les produits agricoles.

ENGRAIS.

Toute question agricole amène avec elle celle des engrais. La section agricole a unanimement partagé l'idée de M. de Balanda de chercher à vulgariser l'emploi des engrais Ville.

Aujourd'hui que la vigne menace de tout envahir, et que les engrais naturels deviennent de plus en plus rares, on doit nécessairement les remplacer par des engrais chimiques. Les compositions de M. Ville, ayant pour but de redonner à une terre les propriétés qu'exige la culture d'une plante déterminée, répondent à toutes les cultures et à tous les sols. C'est à la Société Agri-

cole qu'incombe naturellement le devoir de préparer le pays à se familiariser avec ce nouvel engrais, que garantit déjà le savoir de l'éminent expérimentateur.

MARCHÉS.

Sur la proposition de MM. Justin Durand et Numa Lloubes, la section a demandé et obtenu que la Mercuriale des marchés qui se relient le plus étroitement avec les industries départementales, soit publié par le *Journal des Pyrénées-Orientales*.

SÉRICICULTURE.

La Sériciculture a tenu largement sa place dans les séances de la Section Agricole. Grâce aux nombreuses communications de M. Siau, aux soins qu'il apporte à tout ce qui touche à cette intéressante industrie, si cruellement éprouvée depuis longtemps déjà, les questions qui se rattachent à l'amélioration de la race bombyxe deviennent chaque jour plus familières à tous les industriels qui se livrent à l'éducation des vers à soie ; aussi pouvons-nous hardiment avancer que les éducations progressent dans notre pays et que des grainages successifs, conduits avec soin et provenant de sujets exempts de maladie, nous conduiront peu à peu à une régénération complète.

Pour hâter un si précieux résultat, la montagne vient en aide à la plaine, et un habile éducateur, M. Soubirane, de Saint-Laurent-de-Cerdans, a entrepris, sur une assez large échelle, une éducation qui fait beaucoup espérer pour l'avenir.

PRIMES.

M. Rouzaud a communiqué à la Section un extrait du rapport général adressé à M. le Préfet sur les concours de l'année.

Sur la proposition de la Section Agricole, la Société avait consacré une grande partie de ses fonds à des primes qui devaient augmenter le nombre de celles qui ont été fondées par le département. La Société regrette bien vivement que l'état de son budget ne lui permette pas de voter aujourd'hui des fonds pour primer les meilleurs sujets de la race bovine et de l'ovine. Elle ne désespère pas cependant de répondre favorablement aux vœux souvent exprimés par la section agricole.

ÉPIZOOTIE.

Le judicieux et savant médecin-vétérinaire communique également à la Section un rapport sur une épizootie qui attaque les oiseaux de basse-cour. M. Rouzaud constate que l'épizootie règne sur les diverses espèces de gallinacés et de palmipèdes de nos contrées. Il croit que la cause en est due à un agent infectieux qui souille l'atmosphère.

COURSES AU TROT.

La Section salue toujours avec plaisir toute idée qui peut contribuer au progrès de l'agriculture. Un champ de courses à Perpignan avec prix d'encouragement ne peut qu'être utile à l'élève du cheval, et c'est avec une vive satisfaction que la Section a appris par M. Vilallongue même que la Société prenait les courses sous son patronage.

RÉSUMÉ

DES TRAVAUX DE LA SECTION DES SCIENCES,

Depuis mai 1868 jusqu'en mars 1870,

Par M. Danjan, professeur de mathématiques, Secrétaire de la Section.

—

La Section des Sciences a continué comme par le passé une œuvre modeste, mais laborieuse et utile. Elle a examiné consciencieusement et discuté tous les travaux qui lui ont été présentés, s'efforçant toujours d'en faire ressortir la plus grande somme d'utilité pratique appliquée à nos régions. Nous les allons passer successivement en revue, en suivant l'ordre des séances où ils ont été présentés.

M. Pellet a présenté dans la séance de mai un mémoire sur la maladie de nos platanes. Il indique les moyens à prendre pour ne pas laisser périr notre splendide promenade.

Dans la séance du mois de juillet, M. Pellet donne lecture d'un mémoire sur différents insectes qu'il a recueillis à Vernet-les-Bains. M. Alart donne lecture d'un rapport sur la campagne séricicole dans le département.

M. Danjan donne lecture, dans la séance de décembre, d'un mémoire sur l'économie politique. Cette lecture est continuée dans la séance du mois de février.

Un des bulletins de la Société d'Agriculture, Sciences

et Arts de la Sarthe contenait un mémoire sur cette question : *La rage des animaux domestiques au point de vue de la police sanitaire.* M. Pellet, chargé d'analyser ce travail, donne lecture, dans la séance de janvier, d'un long mémoire sur ce sujet. Il suit pas à pas les affirmations de l'auteur du travail, les discutant toutes, les confirmant parfois et les contestant souvent ; M. Pellet demande que, vu la gravité d'une pareille question et le peu de valeur des moyens appliqués jusqu'aujourd'hui pour la résoudre, on ait recours au savoir de MM. les professeurs des écoles vétérinaires. La Section décide que ce travail sera adressé à M. le Préfet.

M. le docteur Fines lit un rapport sur les maladies qui ont régné à Perpignan pendant le mois de décembre. Ce rapport est précédé d'une introduction dans laquelle l'auteur recherche les causes qui ont retardé les progrès de la météorologie médicale. Il les trouve en ce que les médecins ne cherchent pas dans ces observations les relations qu'elles ont avec la pathologie et surtout dans la difficulté qu'il y a à établir ces relations.

L'auteur trace ensuite le plan qu'il se propose de suivre et indique la méthode qu'il a adoptée pour ses études; il annonce en outre l'intention de présenter tous les mois un semblable travail.

On procède ensuite au renouvellement du bureau suivant les prescriptions réglementaires. M. Léon Ferrer est réélu directeur, et M. Danjan secrétaire.

M. le colonel Puiggari se fait l'organe de la Section pour exprimer à MM. Ferrer et Danjan sa reconnaissance pour le zèle et le dévouement qu'ils apportent dans les travaux de la Société.

Dans la séance du mois de février, M. le secrétaire donne lecture du rapport de M. Alart, rapporteur de la Commission nommée pour examiner la peinture inoxidable de MM. Fons et Lefort. Le rapporteur constate les expériences auxquelles s'est livrée la Commission, et donne acte aux inventeurs des résultats obtenus.

M. Tastu donne lecture d'un travail sur la statistique locale, considérée dans ses rapports avec la statistique générale. Dans cette savante étude, grosse de judicieuses observations et de larges aperçus, l'auteur déduit de son argumentation les conséquences les plus inattendues, les plus instructives. Cet intéressant travail que l'on trouvera dans le bulletin a été adressé à l'administration départementale.

Dans la séance suivante, M. le docteur Fines fait quelques réserves contre le rapport de M. l'Ingénieur en chef dont les conséquences sont, dit-il, en opposition formelle avec les observations de la science médicale.

Il donne ensuite lecture de ses observations physico-médicales faites pendant le dernier mois.

M. le Président donne lecture de la lettre qui confère à M. Siau une médaille d'or comme récompense de ses efforts pour la régénération de l'industrie séricicole dans le Midi. M. le Président profite de cette occasion pour féliciter chaleureusement M. Siau de la juste récompense dont il vient d'être honoré, et le remercier au nom de la Société du concours intelligent et zélé qu'il n'a cessé de lui prêter.

M. Pellet donne à son tour communication d'un mémoire d'entomologie locale.

Dans la séance du mois d'avril, M. Pellet s'élève dans

un intéressant travail contre la destruction des hannetons; il prétend que s'ils venaient à disparaître tout-à-fait nous serions inondés par des nuées d'insectes que détruisent les premiers. M. Bergier s'élève contre ces conclusions.

Dans la séance du mois de mai, M. le Directeur fait l'importante communication suivante : « L'an dernier, dit-il, une commission avait été nommée pour aller prier M. Massot, Aimé, de vouloir bien livrer pour être insérés au Bulletin d'importants travaux d'histoire naturelle locale que l'on disait terminés ; mais il fut impossible de vaincre sa modestie. A son décès, ses héritiers ont trouvé de nombreux manuscrits dont le vaste savoir et le labeur incessant de notre regretté collègue garantit l'importance. » M. le Président dit qu'il appartient à notre Société de publier seule de pareils travaux. Il propose donc à la Section des sciences de porter en son nom cette motion à l'Assemblée générale. Il n'est pas impossible d'ailleurs, comme le fait remarquer M. l'Inspecteur d'Académie, qu'en raison de l'importance de cette publication, M. le Ministre de l'Instruction publique ne nous accorde une subvention extraordinaire. La Section s'associe cordialement à la pensée de M. le Président, heureuse de donner un témoignage de publique sympathie au regrettable M. Aimé Massot.

Dans la séance suivante, M. le Directeur fait connaître le résultat de cette démarche. M. Amouroux, gendre du défunt, a répondu que, vu l'importance de l'histoire naturelle, il désirait la faire imprimer à ses frais; mais qu'il était prêt à remettre à la Société pour ses bulletins les mémoires, notices et autres travaux de M. Massot. Cette offre a été accueillie avec reconnaissance.

Le docteur Fines, par la lecture de son travail mensuel, achève de remplir la séance.

Dans la séance de juillet, M. Danjan donne lecture d'un travail d'économie politique intitulé : *Les Grèves ouvrières*. Il explique comment ces formidables coalitions, menace sérieuse pour l'ordre social entier, avaient leur raison d'être sous l'ancienne législation où la partialité évidente de la loi en faveur du capital pouvait servir de prétexte et d'excuse, sans les justifier, à ces protestations armées du travail sacrifié, tandis qu'elles n'ont plus leur raison d'être aujourd'hui que le travail peut librement discuter ses conditions sous la protection des lois.

On remarque enfin dans les séances suivantes un long travail de M. Ménétrier qui se trouve dans le Bulletin, et la suite des observations du docteur Fines.

Ce long résumé dit mieux que tout, le zèle et l'activité déployés par la Section pendant la période qui vient de s'écouler. Ces résultats satisfaisants sont dus à une direction intelligente et au concours de tous les membres. Chacun a tenu à honneur de répondre aux espérances qu'avait fait concevoir la division de la Société en sections, et de marcher sur les traces des sections des lettres et de l'agriculture.

RÉSUMÉ

DES TRAVAUX DE LA SECTION DES LETTRES & ARTS LIBÉRAUX.

Du mois de juin 1868 au mois de mars 1870,

Par M. Louis Fabre.

Les travaux de cette Section ne sont ni moins nombreux ni moins importants que ceux des autres Sections. On pourra en juger d'après le résumé que nous allons en donner, en suivant l'ordre des séances depuis le 10 juin 1868. Plusieurs des travaux qu'on y a présentés se trouvent d'ailleurs en entier dans ce bulletin.

Séance du 10 juin 1868. — M. Galaud, professeur de langues vivantes au Collége de Perpignan, annonce à la Section qu'il s'occupe d'un travail ayant pour titre : *Essai sur l'Etude des langues modernes : Français, Anglais, Allemand, Espagnol, Italien,* et il donne lecture de la première partie de cette composition.

Séance du 22 juillet 1868. — M. le Secrétaire général communique à la Section une lettre de Mme Anaïs Faure, qui remercie de l'accueil sympathique qu'ont reçu ses récentes communications poétiques. Elle se souvient toujours qu'elle est Roussillonnaise, et s'associe de cœur aux travaux de la Société.

M. le Directeur invite les membres de la Section à se préparer au prochain congrès de la Société Archéologique

de France, qui doit avoir lieu à Perpignan dans le courant du mois de novembre 1868.

Séance du 28 octobre. — M. Alart informe les membres présents de l'impression d'un nouveau bulletin de la Société. Il pense qu'on pourra y insérer avant l'ouverture du Congrès archéologique, diverses notes de M. Aspret de Boaça sur un document en langue rabbinique contenant un testament juif du quinzième siècle.

M. Galaud donne lecture de la deuxième partie de son Essai sur les langues modernes.

Séance du 18 novembre 1868. — M. le Directeur fait part à la Section de ses projets sur une histoire des beaux-arts en Roussillon. Il se propose d'y traiter d'abord de la peinture.

La première partie contient l'histoire des peintres dont les noms ont été conservés ; la deuxième partie contiendrait la description des peintures anciennes que l'on trouve encore dans le pays. M. Alart communique certains passages de la première partie.

Séance du 16 décembre 1868. — M. Alart rend compte des résultats satisfaisants de la session du Congrès Archéologique qui a eu lieu à Perpignan il y a environ un mois. Ces résultats doivent encourager les membres de la Section des lettres à de nouvelles études sur les antiquités de notre pays. M. Alart est d'avis d'étudier plus particulièrement les restes de *Castell-Rosselló* (Ruscino), ville puissante du temps d'Annibal, dont les ruines se trouvent pour ainsi dire aux portes de Perpignan.

Une autre localité à étudier ensuite serait l'ancien [illegible] de Malloles; ainsi de suite, en allant du plus près au plus loin.

M. Siau fait part à la Section de la nouvelle que lui a donnée M. Conte, d'Estagel, de la découverte qu'il a faite près de Montner de quelques fosses anciennes où l'on aurait trouvé divers objets antiques.

Séance du 20 janvier 1869. — Pour mettre à exécution les vœux qui ont été formulés dans la séance du 16 décembre 1868, M. Alart est prié par les membres présents de nommer une Commission chargée de dresser le plan de Castel-Roselló.

Cette Commission est immédiatement nommée et composée, outre les membres du bureau, de MM. Puiggari, Bach, de Bonnefoy et Ménétrier.

M. le Directeur annonce ensuite à la Section :

1° Que M. Ménétrier a déjà dressé un plan du Tumulus dit *Munt de la Terre*, qui se trouve sur le territoire de Saint-Nazaire ;

2° Que M. de Bonnefoy a obtenu de M. Hainaut, propriétaire de l'Eule, territoire du Soler, et fait transporter au cloître d'Elne la pierre tumulaire de l'ancien monastère des religieuses cisterciennes de l'Eule, qui a été décrite au n° 119 de l'Epigraphie roussillonnaise, insérée dans nos précédents bulletins.

M. le Ministre de l'Instruction publique, par une circulaire, fait part du projet qu'il a formé d'établir un Concours littéraire et scientifique dans chaque ressort académique. Notre Société ayant été invitée en conséquence par M. l'Inspecteur d'Académie à faire connaître

les questions qu'elle aimerait à voir mises au concours, dans l'intervalle qui sépare la séance de ce jour de la précédente, le bureau de la Société s'est réuni dans ce but. M. Alart donne communication des cinq questions archéologiques, historiques, littéraires et scientifiques qui ont été proposées par le bureau.

1° Monographie sur l'église du prieuré Augustin de Corneilla du Conflent, avec considérations diverses sur l'architecture de l'église de ce prieuré.

2° Le Roussillon sous la domination de Louis XI;

3° Histoire de la Septimanie du neuvième au onzième siècle;

4° Etude sur les Troubadours du Roussillon;

5° Etudes géologiques sur les Pyrénées-Orientales.

Séance du 24 février 1869. — M. le Directeur complète ses communications sur les inscriptions de l'Eule et du cloître d'Elne.

Il invite ensuite les membres de la Section à prendre part aux jeux floraux qui, comme l'année dernière, auront lieu, cette année, à Barcelone.

Il informe la Section de l'acquisition faite par la municipalité de Perpignan de diverses médailles découvertes à Belcaire, dans le département de l'Aude. La plupart datent du quinzième siècle et ont été frappées à Perpignan.

Un autre fait qui intéresse la Section, c'est la découverte au-dessous d'Elne, dans une tranchée, de débris d'un ancien cimetière romain, et, entre autres objets, d'une amphore et d'une brique portant le nom d'un potier inconnu, ÆLIANVS.

M. Alart informe enfin la section d'un projet formé par notre savant compatriote, M. le professeur Cambouliu, M. Montel et autres érudits, de faire des publications concernant la langue d'Oc.

MM. Alart et Fabre de Llaro mettent sous les yeux de la Section un *fac simile* d'un des vases Apollinaires qui se trouvent au Vatican, offert à la Société par M. Camille Vilallongue, et où l'on voit l'itinéraire de Cadix à Rome.

Séance du 17 mars 1869. — A propos du procès-verbal de la dernière séance et des études sur la langue romane, M. Alart fait remarquer que le serment prêté en 842 devant les troupes de Charles-le-Chauve par son frère Louis, en langue romane, a plus de ressemblance avec le catalan qu'avec les autres idiomes qui ont découlé de la langue romane. M. Alart, après quelques observations sur cette ressemblance, pense que notre contrée ne peut que gagner à une connaissance plus complète de notre idiome catalan et de ses origines.

M. Ménétrier lit un aperçu descriptif sur le tumulus, connu sous le nom de Munt de la Terre, qu'on rencontre en allant de Cabestany à Saint-Nazaire.

A la suite de cette lecture, on signale un tertre à peu près semblable à Taxo d'Amont, un autre à Alénya, un autre à Saint-Cyprien, lieu dit Vilarasa. M. Alart parle aussi de constructions fortifiées du moyen-âge qu'on appelle vulgairement Castells de La Motte. Il en signale une à droite de la route de Saint-Féliu d'Avall à Millas.

Sur les instances de la Section, M. Ménétrier dépose sur le bureau son mémoire descriptif qui trouvera place dans ce bulletin.

Séance du 22 avril 1869. — M. Ménétrier donne la suite de ses observations sur les ouvrages anciens dits Munts de la Terre, que l'on remarque sur divers points de notre département.

M. Alart annonce la communication d'un travail qu'il prépare sur divers établissements, corporations et possessions religieuses compris dans le Roussillon.

Séance du 31 mai 1869. — M. le Directeur fait part de l'envoi qui a été fait à la Section d'une brochure de M. Jules Desprès sur le domaine forestier dans le département des Pyrénées-Orientales.

M. Mercadier lit une fable de sa composition intitulée : *La Pie et la Tourterelle.*

M. Camp, Inspecteur d'Académie, complète ce que dit un des derniers procès-verbaux sur le Concours institué dans chaque académie par M. le Ministre de l'Instruction publique.

Une circulaire de Son Excellence annonce que le Concours est ouvert cette année pour des études d'Archéologie et d'Histoire, et il invite chaque Société savante à envoyer au chef-lieu d'Académie un délégué pour faire partie du jury d'examen. La Section prie aussitôt M. Camp de se charger de cette mission.

M. Alart lit quelques notes sur les races ou populations exotiques qui ont paru dans le pays : 1° Sur la population juive ; 2° Sur celle qui est connue parmi nous sous le nom de *Gitanos* ou *Bohémiens.*

Séance du 25 juin 1869. — M. le Directeur annonce à la Section que M. le Secrétaire général a reçu pour le concours proposé par la Société :

1° Deux compositions d'histoire;

2° Vingt-trois pièces de vers.

La Commission appelée à juger les mémoires historiques se compose, outre les membres du bureau, de MM. Lafargue, Professeur d'histoire, de Boaça, de Bonnefoy, Camp, Léon de Costa, Ménétrier et Chevalier.

La Commission chargée de juger les poésies se compose des membres du bureau et de MM. Camp, Autié, Mercadier, Bergier et Galaud.

M. Alard lit ensuite une lettre adressée de Turin à la Société par M. Alexandre Ripa Meana, membre de plusieurs Sociétés savantes, qui demande des renseignements sur divers personnages, désignés dans l'original manuscrit d'un rôle de revue passée à Perpignan le 19 février 1488.

M. Alart s'est chargé d'envoyer ces renseignements, et il les communique à la Section.

Séance du 24 novembre 1869. — M. le Directeur exprime le regret de ne pas avoir vu reproduit, dans le dernier volume du *Congrès archéologique de France,* un travail encore inédit de M. Ratheau, commandant du Génie, sur le château de l'Ecluse, qui avait été remis sur le bureau du Congrès tenu à Perpignan. Sur la proposition de M. Alart, il est décidé que des démarches seront faites auprès de l'auteur pour obtenir la publication de ce mémoire.

Quelques membres présents regrettent également que d'autres omissions aient été remarquées dans le volume ci-dessus. M. Fabre de Llaro, Secrétaire de la Section, donne des explications à ce sujet.

M. Alexis Domenech, avocat, dépose sur le bureau un travail biographique très intéressant de M. Baubi, juge, sur M. Jaume, ancien jurisconsulte de Perpignan. Cet opuscule fera partie du présent bulletin.

Il en sera de même du travail de M. Galaud sur l'*Etude des langues modernes*, déjà communiqué à la Section.

De même encore d'une traduction, en vers français, des discours d'Ajax et d'Ulysse, tirée des *Métamorphoses d'Ovide*, faite, il y a quelques années, par M. Louis Fabre et par son regrettable ami, M. Jacques Argiot.

M. Louis Fabre donne lecture de sa traduction du *Discours d'Ajax.*

M. Mercadier lit trois fables de sa composition intitulées : 1° *Les trois Frères;* 2° *L'Isar et le Chasseur;* 3° *Le Roussin et le Cheval de bataille.*

M. l'abbé Delhoste fait part à la Section de quelques extraits des études qu'il a faites sur les éditions françaises des chants ecclésiastiques.

Ainsi que les trois fables de M. Mercadier, le travail de M. l'abbé Delhoste sera compris dans ce bulletin.

Séance du 2 février 1870. — M. Alart annonce à la Section la publication d'*une Histoire de la Vallée d'Andorre*, par son savant ami M. Bladé.

M. Fabre de Llaro donne lecture de son rapport sur le Concours de poésie et d'histoire, proposé par la Société pour l'année 1869.

M. Ménétrier lit un mémoire géographique avec carte à l'appui, intitulé : *Notice sur la Voie Romaine dans le Roussillon,* indiquée dans les itinéraires d'Antonin et de Potinger.

CONCOURS
RÉGIONAL AGRICOLE DE MONTPELLIER,

Du Samedi 2 au Dimanche 10 Mai 1868.

Par **M. Labau**, Directeur de la Section agricole, Sous-Directeur, et Professeur à la Ferme-Ecole, Professeur d'Agriculture et d'Horticulture au Collége et à l'Ecole Normale.

MESSIEURS,

Je viens aujourd'hui rendre compte du Concours agricole de Montpellier, région à laquelle appartient le département des Pyrénées-Orientales. Ce concours, par son caractère spécial, a été remarquable sous tous les rapports.

Les premières assises agricoles qui se sont tenues dans la même ville, il y a huit ans, paraissaient à l'homme qui n'est pas véritablement initié à l'agronomie bien plus brillantes; cependant il n'en est rien : le but était loin d'être atteint; l'accessoire, c'est-à-dire, les beaux-arts, les sciences, l'industrie voilaient en attirant les visiteurs, la partie réellement utile et pour laquelle on a institué ces fêtes. Le Palais de l'Industrie avait une puissance attractive presque invincible au détriment du modeste champ du Concours agricole.

L'Exposition universelle de Paris, quoique scindée, offrait le même spectacle : le Champ-de-Mars représentait une ville de 1er ordre, avec ses larges rues bordées de palais féeriques où les merveilles enfantées par l'esprit

humain étaient exposées avec art aux yeux de 50,000 visiteurs par jour, et cela pendant 6 mois.

L'Exposition agricole établie à l'île de Billancourt n'a été qu'un bien pâle reflet des progrès agricoles accomplis depuis le commencement du dix-neuvième siècle : 2 ou 3,000 visiteurs seulement s'y donnaient rendez-vous ; sympathiques à la cause agricole, ils cherchaient en vain les éléments indispensables pour la défendre avec courage et succès à leur arrivée dans leur pays.

Le silence qui y régnait indiquait assez la différence qu'il y avait entre Billancourt et le Champ-de-Mars ; d'un côté, exhubérance de vie et d'activité, de l'autre, état anémique, langueur.

Le premier symptôme de spécialisation nous apparaît d'abord l'année dernière au Concours de Carcassonne ; mais il s'affirme davantage cette année à Montpellier : les hommes éminents qui sont à la tête de l'agriculture d'un département aussi riche que celui de l'Hérault ne pouvaient manquer d'être les partisans d'une réforme qui promet d'aussi féconds résultats pour l'avenir de la France. Ainsi donc faisons de la spécialité agricole dans nos concours régionaux, dégageons-nous de tout ce qui pourrait leur porter atteinte, même d'une manière indirecte. Les aspirations des hommes qui veulent toujours marcher en avant vont plus loin et demandent d'établir des concours spéciaux pour chacune des quatre divisions établies au programme ministériel. Pour ce qui a trait à l'économie du bétail, cette belle idée est déjà mise en application, puisqu'on a institué un concours d'animaux gras ou de boucherie, indépendant de ceux qui sont destinés à la reproduction de l'espèce.

L'initiative privée a inauguré l'année dernière à Petit-Bourg un concours de labourage où tous les instruments propres à ameublir le sol et à le travailler à une certaine profondeur ont été admis. A côté de la simple charrue se trouvaient deux engins à vapeur, d'origine anglaise, appartenant à deux maisons dont la réputation est européenne.

Les Montpelliérains ont fait choix de leur belle promenade du Pérou pour y installer leur concours. Là, toutes les divisions y ont trouvé à souhait un emplacement capable de les faire briller avec un certain éclat. Dans cet espace relativement restreint, nous avons pu étudier les productions principales des huit départements. Une place était réservée également aux exposants étrangers à la région.

Deuxième division.

ANIMAUX REPRODUCTEURS.

1re classe. — Espèce Bovine.

L'industrie principale de ce groupe de départements est la culture de la vigne; l'Aude, les Alpes-Maritimes, les Pyrénées-Orientales se livrent à l'éducation des animaux domestiques dans des proportions qui sont en rapport inverse avec l'étendue plantée en vigne; la culture de ce précieux arbrisseau prend beaucoup de développement, et dans quelques années, si rien ne vient en arrêter la prospérité, il pourra bien envahir toutes les terres qui peuvent convenir à son robuste tempérament.

La statistique des six concours ouverts à la même époque porte pour l'Hérault : Espèce bovine, 150; es-

pèce ovine, 225; espèce porcine, 20. Animaux de basse-cour, 31 lots. Instruments, 513; produits, 437.

Si nous nous comparons à une région voisine, la Haute-Garonne, le catalogue de l'exposition porte 490, espèce bovine, nous sommes inférieurs dans cette catégorie de 2 cinquièmes. L'espèce porcine accuse également un déficit de moitié. L'espèce ovine et les produits agricoles se trouvent sur le même rang.

Espèce bovine. — La race qui a obtenu le plus grand nombre de distinction est la race *Tarentaise* ou de la Savoie; elle est aujourd'hui en honneur dans tout le midi de la France; elle est surtout laitière, s'engraisse assez facilement. Pour le travail je la crois médiocre.

La race suisse du canton de Schwitz a eu aussi sa belle part de récompenses; dans mon opinion, elle est supérieure à la race tarentaise; elle travaille, s'engraisse assez facilement, elle est par-dessus tout bonne laitière. Les races de travail étaient représentées par les races garonnaise, bazadaise et d'aubrac. Toutes les trois sont solides au labeur, rendent des services dans leurs pays respectifs; mais elles manquent de finesse et d'harmonie dans leur conformation, conséquemment elles ne sont pas prédisposées à s'engraisser facilement.

2e classe. — Espèce Ovine.

1re Catégorie. — *Races Mérinos et Métis-Mérinos.*

Cette famille est bien représentée par le nombre de sujets exposés; la laine est belle généralement, la conformation est vicieuse : presque tous les animaux ont le garrot pointu, poitrine sanglée, hauts sur jambes, cou plissé, cornes démesurément longues, cette race est à

remanier : il faut la transformer en porte-viande au lieu de la laisser porte-laine.

2e Catégorie.

Race barbarine. — Ces animaux sont surtout remarquables par le poids qu'ils peuvent atteindre; les fibres qui constituent leurs muscles sont grossières, et malgré les qualités prolifiques des mères, je doute qu'un cultivateur tenant sa comptabilité en partie double les conserve longtemps. Ces animaux sont en un mot des consommateurs qui payent très mal les aliments qu'ils transforment en viande ou autres produits.

La race lauragaise, par sa conformation, m'inspire beaucoup plus de confiance.

Les croisés soudhdown, lauragaise et mérinos étaient généralement beaux, leur conformation était presque irréprochable. Les soudhdown pure étaient trop gras comme reproducteurs, et aussi, il faut le dire, ils manquent de cette ampleur qui, dans les types bien réussis, représente un cube.

3e classe. — Espèce Porcine.

Cette classe est la plus faible du concours : tous les sujets, de race anglaise pure ou croisée, sont d'une infériorité qui atteste que l'élève de cet animal ne doit pas être très lucratif dans la région.

INSTRUMENTS, MACHINES ET APPAREILS AGRICOLES.

Les charrues étaient nombreuses, mais en général d'une médiocre valeur. Les charrues Howard et de Grignon représentent aujourd'hui tout ce qu'il y a de plus parfait dans cette partie de la mécanique agricole. Les diverses

modifications qu'on leur a fait subir sous prétexte de perfectionnements ou d'inventions n'ont abouti qu'à en diminuer la valeur pratique. Les modèles de charrues vigneronnes n'étaient pas mieux réussis : un seul constructeur a osé enlever une partie de l'âge long; il a dû faire jeter de hauts cris, car l'âge brisé, malgré ses avantages incontestables, n'est pas en faveur dans le midi de la France.

Je mentionnerai d'une manière toute particulière une petite charrue à tourne-oreille, de la maison Sanson et Cie de Lyon, d'un mécanisme très simple : elle se renverse d'elle-même en tournant, et reprend le même sillon comme le laboureur le fait avec notre *Dantal*, et le travail est aussi parfait que celui exécuté avec notre charrue à versoir. Je n'ai pas besoin d'insister sur la haute valeur d'un pareil instrument : le niveau du terrain n'est pas détruit, et les arrosages dans ces conditions se feraient avec plus de régularité dans toutes les terres soumises à l'irrigation. Les terres situées en pays montagneux conserveraient à moins de frais leur couche végétale, toujours entraînée naturellement par l'effet des eaux vers les parties déclives. Cette charrue coûte 75 fr., moins le port. Je crois, sans pouvoir cependant l'affirmer d'une manière positive, car il ne m'a pas été permis de la voir fonctionner, qu'elle pourrait nous rendre des services en Roussillon. C'est une lacune grave de nos concours de ne pas faire l'essai en public des instruments qui ont obtenu les premières distinctions.

Le pressoir Sumain mérite à tous égards d'être cité dans notre revue : il est à Genouillère; deux hommes peuvent produire une pression de 100,000 kilogrammes;

il est muni d'un dynamomètre qui indique la pression obtenue et d'un frein qui en limite le maximum. Le représentant de la maison a promis de le faire fonctionner, à la campagne prochaine, sous les yeux d'une commission prise dans le sein de la Société d'agriculture des Pyrénées-Orientales.

Un trisoc exposé par une maison de Nîmes, m'a paru être bien pour scarifier les sols trop durs et préparer la marche régulière d'instruments expéditifs et plus économiques.

CULTURE DE LA VIGNE DANS L'HÉRAULT.

La culture économique de la vigne dans l'Hérault n'est pas supérieure à celle des Pyrénées-Orientales. Le fourcat emmanché d'une charrue simple ou à versoir de petite dimension attelé d'un seul cheval est l'instrument le plus généralement employé. Les terres de garrigues, par leur nature compacte, indiquent une force de traction plus considérable; aussi sont-elles labourées avec la charrue à versoir attelée de deux chevaux ou mulets. Ils font quatre labours croisés, deux en hiver et deux au printemps, les ceps sont échausselés après la première façon d'hiver à forfait. Toutes les vignes sont parfaitement travaillées à la charrue ou à la main, le sol est meuble et exempt de mauvaises plantes, comme le sont les jardins de Saint-Jacques.

Les cépages cultivés sont : le carignan, dans les terrains de moyenne et même de médiocre fertilité; l'aramon a envahi les bas-fonds, les terres d'alluvion à sous-sol profond et riche, par son mode de végétation, ces terres seules lui conviennent, sa racine pivote et

n'émet qu'accidentellement des racines horizontales; il prend sa nourriture dans les couches profondes du sol; il procède à l'inverse des autres races qui font partie du même genre naturel ou botanique qui s'alimentent principalement dans l'épaisseur de la couche végétale.

Ces caractères physiologiques, théoriques, comme le disent à chaque instant les praticiens, nous amènent tout naturellement à cette conclusion pratique, basée sur les principes scientifiques : Labourer profondément les vignes à cépages pivotants, superficiellement celles qui sont implantées en cépages à racines traçantes. Ils mélangent dans la cave le vin provenant des deux cépages indiqués plus haut, ce mélange leur procure un bon vin de table et à assez bon marché pour être accessible à toutes les classes de la société.

Dans les années de cherté, ils le vendent séparément; et dans ce cas particulier le viticulteur réalise un bénéfice plus considérable.

Le grand mérite, à nos yeux, des propriétaires de l'Hérault, c'est d'avoir compris de bonne heure et en temps opportun qu'il fallait remplacer le système céréal peu productif par le système arbustif; le climat, la nature du terrain et les circonstances économiques, tout milite en sa faveur.

Une fois lancés dans la bonne voie, ils ont étudié les meilleurs modes d'exploitation, la culture intensive a été mise en application; ils ont fait un emprunt heureux des principes agronomiques modernes, qui consiste au moyen de gros capitaux à obtenir d'une surface donnée le plus haut rendement possible : 20 hectares de terre en culture, avec un capital d'exploitation de 20,000 francs,

donneront autant que 40. Nous avons tous entendu dire de certains propriétaires riches en terres, possesseurs de grandes étendues de terrains : la terre lui fait la guerre. Ne dit-on pas tous les jours : « Qui trop embrasse mal étreint. » Je termine ce trop long rapport par quelques observations relatives à la culture économique de la vigne dans les Pyrénées-Orientales.

Labourer la vigne en hiver avec une petite charrue à versoir, armée suivant la nature du sol d'un soc ayant la forme d'un triangle rectangulaire ou pyramidale (poinçon), munie d'un régulateur qui permette d'attaquer la couche arable à une plus ou moins grande profondeur; cette seule façon complétée par l'échausselage suffit, pourvu qu'au fur et à mesure que la terre se prend, devient dure à la surface, le cultivateur ait le soin de faire passer entre les lignes la houe de Maux ou la ratissoire Séguy, de Béziers.

La houe de Maux est un admirable instrument, armé de huit socs de scarificateur ou d'extirpateur, suivant les circonstances. Il attaque les terres les plus compactes, pourvu que l'on ait le soin d'incliner davantage les socs. Cette légère modification nous appartient, elle contribuera, nous en avons la conviction, à en vulgariser la pratique.

Pour les façons de printemps, on remplace les socs qui divisent perpendiculairement par les socs d'extirpateur à triangle isocèle tronqué ; ceux-là surelèvent la terre horizontalement et font un travail qui, par sa perfection, est supérieur à un bon binage.

Dans les terres résistantes et en hiver, deux chevaux placés de file sont nécessaires, malgré le labour préalable,

pour ameublir la couche arable à une certaine profondeur. Cette seule paire en remplace cinq et le labour est mieux fait qu'avec nos araires primitifs qui, au lieu de détruire les mauvaises plantes, préparent à leurs graines un milieu qui les dispose à germer régulièrement, favorise leur végétation d'une manière désastreuse pour l'agriculture. Au printemps, après un seul labour à la petite charrue à versoir, la houe attelée d'un seul cheval fait le travail de dix ou une étendue de trois hectares par jour. Cette célérité dans les travaux est d'une importance considérable, car dans notre capricieux climat, après la pluie le vent du nord-ouest souffle, et aidé du soleil, nous dessèche les terres dans trois ou quatre jours, nous n'avons pas assez d'attelages; ordinairement dix houes attelées de dix chevaux feraient 30 hectares par jour; trois ou quatre jours suffiraient aux exigences des plus grandes exploitations.

CULTURE DE LA VIGNE.

Par M. **Joseph Labau**, Président de la Section Agricole, Sous-Directeur et Professeur à la Ferme-Ecole, Professeur d'Agriculture et d'Horticulture au Collége et à l'École Normale.

L'année dernière, à pareille époque, encouragé par quelques amis du progrès agricole, j'ai fait deux conférences ayant trait à la culture de la vigne dans les Pyrénées-Orientales. Climat, nature du sol, exposition, défoncement, plantation, races de cépages, taille sèche, taille verte, labours, espacement des ceps, repeuplement, rajeunissement de la vigne, toutes ces diverses opérations ont été passées en revue.

De nouveau sollicité en 1870, j'ai fait une conférence à la Société d'Agriculture, à la salle Arago, à Rivesaltes et à Thuir. J'ai continué de démontrer théoriquement et pratiquement les avantages considérables qu'obtiendraient les viticulteurs d'appliquer un autre mode de culture et de taille, que je n'ai certes pas inventé, mais que j'expérimente depuis douze ans. S'il y a un mérite quelconque, c'est de l'avoir appliqué, modifié suivant les besoins de nos localités.

Désireux de contribuer autant qu'il est en moi à l'amélioration du bien-être de nos populations rurales, j'ai cru qu'en appelant l'attention de nos agriculteurs sur

une question d'une aussi haute importance, j'engagerais l'expérimentation sur un plus vaste théâtre et que d'un grand nombre d'observations faites dans tous les centres viticoles devait jaillir, dans un temps donné, évidemment, la lumière que nous appelons de tous nos vœux.

Le sujet que je me propose de traiter est immense, plein d'avenir, peut-être au-dessus de mes forces; néanmoins je l'aborde, persuadé d'avance que je puis compter sur l'indulgence de mes confrères en agriculture et viticulture.

Le Roussillon était vierge naguère de plantations de vignes, car ce n'est que depuis 25 ans que cette culture prend de l'extension. Avant cette époque, le pauvre arbrisseau était relégué dans les sites et terrains qui résistaient à la culture économique de nos nombreuses plantes agricoles et accompagné d'un arbre très-généreux, l'olivier.

Nos vallées, comme nos vallons, sillonnés par de nombreux cours d'eau qui activent en été la végétation des plantes, présentent un tableau varié saisissant d'intérêt et d'une riche production en plantes agricoles et horticoles.

Ces sources bienfaisantes se tarissent; quelques localités privilégiées seules en jouissent. Trois causes ont amené cet état de choses : 1° Le déboisement de nos montagnes; 2° La culture intensive; 3° Les défrichements et drainages des terres vagues, encouragés par une valeur plus élevée qu'a acquis la terre. Ces terres vagues et humides, vouées à la stérilité depuis des siècles, si elles avaient la propriété de concentrer les vapeurs de l'atmosphère, elles avaient aussi de redou-

tables inconvénients; c'est ainsi que les flaques d'eau qui existaient à l'intérieur comme à l'extérieur, en se desséchant en été, l'eau à l'état de vapeur entraînait des principes pestilentiels, cause primordiale toujours d'épidémies et d'épizooties qui venaient périodiquement porter la désolation dans nos campagnes et quelquefois dans les villes.

Aujourd'hui, les plaintes relatives à la rareté de l'eau d'irrigation sont générales, là où l'on arrosait il y a quinze ans régulièrement, à peine si l'on peut amener à bien les récoltes de printemps semées à dessein de bonne heure, en acceptant d'avance les chances de non réussite en les confiant au sol à une époque inopportune de l'année.

Il faut planter en vigne toutes les terres à irrigations incertaines, et aussi celles d'une médiocre fertilité, et surtout nos terrains qualifiés du nom d'Aspres. C'est la véritable clef de la fortune de notre pays.

Il serait facile de démontrer que des terres d'une valeur de 500 francs les 60 ares où l'ayminate donnent un résultat supérieur aux meilleures terres arrosées du département estimées entre 3 et 5,000 francs.

La culture de la vigne est facile et agréable; elle donnera toujours dans une moyenne de vingt ans des résultats supérieurs à toutes les autres spéculations agricoles.

Les propriétaires de deux départements voisins, l'Aude et l'Hérault, ont fait des fortunes relativement colossales en cultivant avec intelligence la vigne. C'est elle qui commandite toutes les autres industries qui font partie du domaine rural. Le paysan de l'Hérault dit : la vigne

achète le champ, comme le cultivateur du Nord dit que le pré achète la terre. Si les habitants d'un village ont de l'aisance, ils la doivent à la vigne; le vigneron seul possède des avances et quelques écus en réserve, et est toujours prêt à faire quelques acquisitions, en maisons, champs ou vignes.

Le climat, la nature du sol et les diverses expositions, placent notre département au premier rang de la viticulture française. Je ne serais pas étonné qu'après les vins alcooliques et foncés de la plaine, il fût possible d'obtenir à une altitude plus élevée des vins semblables à ceux qu'obtiennent les vignobles les plus en renom et qui font en fait de produits œnologiques la gloire de la France, le Bordelais et la Bourgogne.

Le Carbonet-Sauvignon, le Pinot et leurs variétés, trouveraient à la base des divers points d'appui de nos montagnes pyrénéennes leur station géographique; c'est un jalon que je plante, à d'autres plus jeunes d'en tracer la route par l'expérimentation qui, dans aucun cas, ne saurait les entraîner à des mécomptes, car l'expérience peut être faite sur une petite échelle; la solution du problème sera aussi satisfaisante avec 20 pieds qu'avec 20,000.

Notre département, sur une étendue de 416,000 hectares, en cultive 50 à 60,000 en vigne, qui, à 20 hectolitres l'hectare, soit 1,200,000 hectolitres, et au prix de 20 à 25 francs, donnent un revenu de 24 à 30,000,000 de francs de produit brut.

30,000 familles ou 120,000 habitants, plus de la moitié de la population, tirent donc leur existence du septième du territoire total. Les 356,000 hectares autres que la

vigne, dit M. Jules Guyot, donnent à peine 20,000,000 de francs sans les animaux, et 33,000,000 avec les produits animaux.

Cette statistique, quoique un peu élastique et se ressentant du peu de temps qu'a pu passer l'auteur dans notre contrée, est néanmoins un enseignement pour nous, elle nous indique la marche à suivre. Planter encore 40,000 hectares en vigne et arriver au chiffre rond de 100,000 hectares, c'est deux cinquièmes ajoutés à notre surface actuelle, de terres d'une plus haute fertilité, car il faut l'avouer jusqu'à présent, ce sont les terres inférieures qui ont fourni les principaux lots de la culture de la vigne. Par une culture judicieusement appliquée, ces 100,000 hectares devraient donner un rendement minimum de 30 hectolitres à l'hectare, soit pour l'ensemble 3,000,000 d'hectolitres à 15 fr. égale 45 à 50,000,000, car, il ne faut pas se le dissimuler, la quantité est obtenue au détriment de la qualité. Ne serait-ce pas un beau chiffre, obtenu avec le quart de l'étendue des terres arables du département, en y comprenant les terres ingrates incultes de nos garrigues et l'immense étendue de nos aspres, à peu près sans résultat économique par le système de culture mis en application.

Sans accepter d'une manière rigoureuse les données des staticiens, il peut être admis que pendant la saison rigoureuse de l'année, l'hiver, 150,000 habitants trouvent leur existence assurée par leur travail quotidien. C'est un beau spectacle pour tout homme honnête et de cœur. Cet immense chantier ouvert à leur activité leur procurera les moyens de se suffire et de faire vivre dans une aisance relative leur famille.

Les travaux de vignes terminés au mois de mai, cette nombreuse population se déplacera et reprendra gaiement la voie qui la conduit directement à son pays natal. Là, aussi dans la montagne comme dans la plaine, des travaux multiples, variés, incessants, attendent les bras vigoureux du travailleur.

Ici point d'antagonisme entre la viticulture et l'agriculture, les deux sœurs sympathisent, s'entr'aident, se complètent à la grande satisfaction de tous les intéressés.

La montagne nous fournit du bois de chauffage et d'industrie, le bétail ; la plaine nous fournit les fourrages, les céréales et les plantes sarclées ; les parties privilégiées par la fertilité du sol et par l'irrigation facile sont admises à la culture horticole. Cette industrie s'exerce sur une étendue considérable de terrain, elle livre à la consommation locale et extérieure des masses de jardinage et des fruits exquis de toute espèce. C'est ici que la maxime : « tant vaut l'homme, tant vaut la terre, » peut avoir son application avec toute sa rigueur ; le jardinier est excessivement laborieux, le travail est son capital, il se lève à deux heures du matin et se couche à huit heures du soir, aussi s'enrichit-il en même temps qu'il augmente de valeur son lot de terre.

De l'aisance naît la consommation. N'est-il pas déplorable que la population laborieuse se trouve en grande partie, par sa position précaire et nécessiteuse, obligée de se passer d'une boisson fortifiante et économique indirectement, puisqu'il est démontré par l'observation que l'homme qui boit du vin mange moins de pain. Si dans un moment donné toute la population de la France peut boire du vin à un demi litre par tête, la consom-

moyenne sera augmentée de 40 à 50 millions d'hectolitres et sera portée à 100 millions. Elle n'est aujourd'hui que de 50 à 60 millions. Les traités internationaux, l'adoucissement des octrois, les voies ferrées, les routes impériales et départementales, les chemins vicinaux, formeront bientôt un réseau, qui permettra au propriétaire de vignobles d'offrir leur trop plein à un prix accessible à toutes les classes de la société, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Les Bretons, les Picards, les Normands, le Nord, malgré leur patriotisme pour leurs boissons habituelles, le cidre et la bière, préfèreront le vin comme boisson hygiénique et essentiellement tonique. Les petits vins des environs de Paris, de Suresne, d'Argenteuil et d'autres contrées qui se trouvent dans les mêmes conditions, ne pourront pas soutenir la concurrence et forcément seront rayés de la carte viticole.

Le Roussillon doit appliquer le système intensif aux vignes, comme le Nord l'applique à toutes les cultures, c'est-à-dire produire beaucoup et à bon marché.

La production de nos vignobles peut-elle être véritablement augmentée? L'hésitation n'est pas permise, si nous comparons nos faibles rendements à ceux qu'obtiennent nos voisins dans la même zône méridionale, l'Aude et l'Hérault; ce dernier département accuse un rendement moyen de 90 hectolitres à l'hectare; la Nièvre 30 hectolitres; le Bas-Rhin et les Vosges de 50 à 60; l'Aisne de 40.

Il me semble incompréhensible qu'une situation aussi propice que l'est celle de notre département pour la culture de cet arbrisseau accepte cette position inférieure dans le monde viticole.

Une étude approfondie des diverses opérations appliquées à la vigne est indispensable pour nous rendre compte de cette infériorité.

Puissions-nous par cette étude critique réveiller l'esprit de nos compatriotes, et nous aider par leurs conseils et leur expérience à faire progresser l'art de cultiver la vigne.

Cette industrie agronomique est et sera toujours l'industrie la plus lucrative du Midi de la France et du Roussillon en particulier, et comme l'a dit M. Guillaumin à la chambre des députés, le plus beau fleuron de la couronne agricole.

HISTOIRE NATURELLE.

La vigne appartient au premier embranchement des végétaux dicotylédonés ou exogènes, à la première classe, Thalamiflores et de la famille des ampelidées.

Kent. — A la pentendrie de Linnée, aux arbres rosacés de Tournefort, genre vitis, arbustes sarmenteux, grimpant à feuilles digitées, à fleurs verdâtres très petites, en grappes opposées aux feuilles, quelquefois avortées et réduites à une vrille rameuse.

Espèces. — *Vitis vinifera,* fleurs odorantes; feuilles pétiolées à cinq lobes dentés; baies noires, violacées, blanches ou jaunâtres, et dans cette espèce il y a une infinité de races qui ont d'autres caractères spécifiques.

Le raisin, médicalement parlant, est adoucissant et légèrement laxatif; par la fermentation il produit du vin, dont les effets sont connus de tout le monde; il est surtout tonique et digestif.

CLIMAT.

La vigne est originaire de l'Asie, comme la plupart de nos arbres fruitiers; elle a vu ses produits comme les leurs se modifier d'une manière avantageuse par un climat différent et une culture appropriée. Aussi l'avis de Chaptal est-il partagé par tous les écrivains qui ont écrit sur la vigne, que les climats tempérés et particulièrement notre belle France sont les plus favorables à la production des bons vins.

Les climats trop chauds et les climats trop froids sont également contraires à la culture de la vigne; aussi ne la cultive-t-on en grand et avec profit qu'entre le vingt-cinquième et le cinquante-deuxième degré de latitude. Schiraz, en Perse, est le point le plus méridional, et Coblentz le point le plus septentrional où on la trouve.

Tous les départements de la France ne peuvent pas se livrer avec profit à la culture de la vigne. 79 rentrent dans cette catégorie actuellement; là, la chaleur est suffisante pour amener le raisin à une bonne maturité, et pour donner un vin dont les qualités diffèrent suivant les centres de production.

Le Nord nous fournit les vins secs et inimitables de la Champagne, de la Bourgogne et plus au Midi les vins foncés de Bordeaux.

Le Midi fournit les vins alcooliques chauds et colorés; ainsi que les vins de liqueur, les premiers servent au coupage et à relever les vins faibles du centre et du nord qui ne contiennent que de 7 à 11 % d'alcool. Les vins de liqueur, le muscat, le grenache, le macabeu, le malvoisie sont produits par certains crûs renommés de notre département.

Rivesaltes, représenté par M. Gélabert aux concours de Perpignan, Londres et Paris, a obtenu le premier prix du vin muscat. Banyuls-sur-mer, Collioure, Port-Vendres, Cosperons, produisent des vins de liqueur hors ligne.

Notre département, par son altitude progressive des bords de la mer aux Pyrénées, ceint par deux bras puissants, les Albères et les Corbières, dominé par l'imposant Canigou, représente les climats variés de l'Europe, le Midi, le Centre et le Nord. La première région comporte toutes les cultures méridionales : la vigne, les vins de liqueurs, la plaine, les vins abondants colorés et alcooliques; le Conflent jusqu'à Olette peut parfaitement être assimilé au centre de la France. Je me tromperais beaucoup si les plants de la Bourgogne et du Bordelais n'y avaient pas une complète réussite, j'ai la conviction qu'avec une taille appropriée et les soins convenables, ces cépages fourniraient un vin de table exquis et en plus grande quantité que les cépages du pays, habitués qu'ils sont à végéter dans un milieu plus chaud.

EXPOSITION.

L'exposition du midi est considérée comme la meilleure par tous les auteurs qui ont traité cette question ; celle du Nord réussit encore pourvu que le terrain ne soit pas trop élevé, il serait facile de produire à l'appui une foule d'exemples ; l'exposition du Levant est à craindre à cause des gelées printanières, celle du couchant ou sud ne reçoit pas une assez grande quantité de calorique pour que le raisin arrive à sa maturité complète. Le principe mucoso-sucré y fait défaut, la quantité d'alcool n'est pas suffisante pour empêcher le vin de tourner à l'acide.

NATURE DU SOL.

La vigne s'accomode de toute espèce de terrain, pourvu qu'il ne soit pas imperméable à sa racine ou abreuvé par des eaux stagnantes. L'imperméabilité n'est que relative, car j'ai vu à Saint-Nazaire, et tout le vignoble de Torremila se trouve à peu-près dans ces conditions, des récoltes qui sont au-dessous de la moyenne, il est vrai, mais produisant des vins très foncés en couleur et ayant un titre élevé d'alcool. C'est que le sol de la couche végétale, composée de cailloux ronds en quantité, laisse pénétrer l'air et la chaleur, qui viennent contrebalancer les mauvais effets du sous-sol ; c'est dans ce milieu largement poreux que les racines horizontales viennent élire leur domicile et procurer la nourriture au cep de vigne.

Les beaux vignobles de Maury sont établis dans un terrain schisteux qui se délite au contact de l'air. Baixas cultive la vigne dans un terrain calcaire. Le terrain de prédilection pour la vigne est celui qui est de nature argilo-calcaire, coloré par le peroxide de fer. Les bonnes vignes de Rivesaltes, qui font partie de l'ancien terrain, se trouvent dans ces bonnes conditions.

Les terrains granitiques donnent en général des vins fins, mais en petite quantité; mélangés à un peu d'argile le rendement est supérieur sans que la qualité en soit altérée.

Les vignes à grands rendements sont dans la plaine et en particulier dans les terres franches, quelquefois avec prédominance d'argile, à sous sol perméable et profond. Celles à sous-sol légèrement imperméables,

conséquemment fraîches, donnent de très beaux rendements depuis quelques années, à cause des sécheresses intenses que nous subissons, le vin est moins alcoolique et a une robe moins foncée.

Les terres légères à sol peu épais, dépourvues d'une fraîcheur continuelle, éprouvent les mauvais effets des alternatives de sécheresse et d'humidité, aussi le rendement est-il toujours incertain et faible pour le propriétaire. Ces terres chaudes sont excellentes pour le Nord et mauvaises pour le Midi en général, car ce que nous avons à redouter ce sont les sécheresses qui prennent, depuis quelques années dans les localités les plus riches en vigne, les proportions d'une véritable calamité publique.

Les terrains de formation nouvelle, la riche plaine de la Salanque, est peu propice à la culture de la vigne; néanmoins certains cépages y prospèreraient, le terret-bourret, l'aramon. Les terres profondes et fertiles plaisent à ces deux races de raisin à racine pivotante; ils vont chercher les sucs nutritifs à une très grande profondeur ainsi que l'humidité qui leur est essentielle pour fournir et maintenir dans l'état normal leur splendide expansion foliacée. Trois causes peuvent enrayer la culture de la vigne de la belle Salanque : 1° Le sel qui se trouve en mélange avec la terre, si la proportion est trop considérable, les racines seront corrodées et la vigne dépérira; 2° L'humidité et les rosées blanches, la haute fertilité et l'humidité du sol lui seront défavorables en faisant développer outre mesure les organes de la nutrition, au détriment du raisin qui recevra une sève pauvre et mal élaborée; le raisin aura de la difficulté à mûrir et dans tous les cas il fournira un moût très pauvre en principes

sucrés. Les pampres pousseront toujours au détriment de la quantité et surtout de la qualité de la production. Ce n'est pas en vain que l'on dépasse les lois de la nature. Le pollen dans les années humides, sera délayé dans l'eau, l'ovaire ne sera pas fécondé et le raisin coulera comme l'on dit vulgairement, c'est-à-dire, qu'il n'y aura pas eu de fécondation, la grappe dénudée ne donnera qu'un mince résultat, et cependant, on se trouvera en face d'une végétation si luxuriante qu'elle déconcertera même les hommes pratiques les plus versés dans l'art de cultiver la vigne !....

Je vais rapporter dans ce travail deux analyses chimiques qui ont été faites par M. Peplowski, professeur de chimie agricole à l'Ecole Impériale d'Agriculture de Grignon.

VIGNOBLE DE BANYULS-SUR-MER.

Dans la partie élevée où se récoltent les meilleurs vins de Banyuls, le sol est schisteux; soumis à l'analyse chimique, il renferme :

Oxide de fer	10.746
Alumine	5.020
Magnésie	0.882
Silice soluble	0.963
Acide phosphorique	0.109
Sels alcalins	1.235
Carbonate de chaux	0.909
Matières organiques	4.478
Résidu insoluble	75.657
	100.000

VIGNOBLE DE RIVESALTES.

Le vignoble de Rivesaltes est le plus important du département, il ne comprend pas moins dit M. l'Inspecteur Général Rendu, de 10.500 hectares. Les terres de la plaine présentent la composition suivante :

Oxyde de fer	5.407
Alumine	4.851
Magnésie	0.430
Silice soluble	0.600
Acide phosphorique	0.074
Sels alcalins	1.852
Carbonate de chaux	0.785
Matières organiques	4.653
Résidu insoluble	82.164
	100.000

Lorsque le cépage est bien choisi, c'est-à-dire parfaitement approprié au sol et au climat, voilà en définitive le grand secret pour obtenir des vins remarquables; néanmoins il n'est pas possible de se dissimuler que certains éléments minéralogiques n'aient une grande influence.

C'est ainsi que l'oxyde de fer se trouve toujours en proportions plus ou moins considérables dans les vignobles les plus célèbres : dans tous les crûs de la Côte-d'Or, dans ceux de la Marne, de l'Ermitage, du Médoc et du Roussillon, etc. Le carbonate de chaux se trouve aussi dans tous ces centres, mais sa présence n'y semble pas jouer le même rôle; il n'a pas la même influence sur les grands vins de Côte-Rotie, de l'Ermitage, du Médoc, et du Cap-Breton; l'acide le plus énergique y produit à peine une légère effervescence.

L'oxyde de fer, comme le dit notre savant Inspecteur Général, est un des éléments constitutifs de tout vin qui offre de la distinction? En ajoutant, dit-il, à cette considération celle non moins importante des propriétés physiques du sol qui le rendent apte à recevoir et à retenir une dose plus ou moins considérable d'humidité, on a suivant nous, l'explication la plus vraisemblable des analogies et des dissemblances qui rapprochent ou séparent les produits des différents crûs.

PRÉPARATION DES TERRES DESTINÉES A ÊTRE PLANTÉES EN VIGNE.

Le sol doit être défoncé à une profondeur de soixante à quatre-vingt centimètres en automne, ou mieux un an ou six mois avant plantation, si cela est possible, afin que la terre s'ameublisse par les seuls efforts de la nature qui sont toujours les meilleurs et les plus économiques. En recevant les bienfaits des agents atmosphériques, elle se fertilise. Cette épaisseur de terre permet aux racines de l'arbrisseau de s'introduire profondément, d'y puiser un supplément de principes nutritifs qui y sommeillaient depuis des sièles et de s'opposer à l'effet toujours pernicieux des grandes humidités, comme des grandes sécheresses. C'est par la capillarité que l'eau emmagasinée pendant l'hiver, remonte à la surface pendant les grandes chaleurs de l'été, les binages répétés en brisent la croûte qui s'est formée à la surface, engageant ces tubes naturels à déverser ce fluide bienfaisant au pied de la plante. Le Provençal dit : Deux binages valent un arrosage. Il est démontré aujourd'hui, par la théorie comme par la pratique, que les labours profonds obtenus,

n'importe par quel système mécanique, drainent les terres humides. Un simple fermier, M. de Crombecque, a démontré dans la plaine de Lens qu'un labour fait à quatre-vingts centimètres de profondeur avec la charrue appelée la *Révolution*, attelée de 12 paires de bœufs, suffisait pour enlever l'humidité. Les labours profonds ne sont contre-indiqués que dans les cas où le sol est très perméable, ou qu'il est formé de roches inattaquables par les instruments économiques.

S'il y a un pays où les labours profonds soient d'une très grande utilité, c'est le nôtre, et cependant ils n'y sont pratiqués que très exceptionnellement. C'est dans ce milieu profondément remué par les instruments perfectionnés et non par votre outillage informe et cher que les mauvaises plantes qui se multiplient principalement par leurs racines, comme le chiendent, la luzerne sauvage, le roseau plumeux et phragmité, l'arrête-bœufs, etc., seront complétement détruites. C'est dans ce milieu bien préparé, s'il est possible, depuis un an, le sacrifice d'un an n'est rien en comparaison de la durée d'une vigne qui est d'un siècle, c'est dans ce milieu que la vigne a de l'avenir; c'est là qu'elle prolongera sa vitalité et qu'elle donnera son rendement maximum. Tous les cultivateurs ont remarqué que là où une rigole a été comblée les récoltes sont toujours plus belles.

CHOIX DES CÉPAGES.

Le choix des cépages doit être subordonné à la qualité du vin que l'on se propose d'obtenir; cependant quelquefois la nature du sol a son influence particulière, comme le climat et même l'exposition. C'est ainsi que

dans les terrains secs le grenache réussit mieux et n'est pas attaqué par la carie sèche. Le carignan prospère dans les terres fraîches et fertiles de la plaine, l'aramon et le terret-bourret dans les alluvions modernes. Il est reconnu néanmoins que le cépage a une action prépondérante sur la nature du sol, le climat et les propriétés physiques de la couche arable.

En Roussillon, les cépages cultivés dans la plaine sont : le carignan, le Grenache et le teinturier ou mataro. Par leur mélange, ils fournissent des vins de coupage foncés en couleur et très alcooliques; ils sont destinés à remonter en couleur et en chaleur les petits vins du nord et du centre de la France.

La plantation des diverses races doit être faite à part, sinon elles se nuisent réciproquement, car il y a toujours des races plus fortes les unes que les autres. Le mélange du raisin doit être fait lors de la vendange.

La proportion de ces cépages, dans un vignoble, varie suivant la nature du sol : en terres sèches, le grenache prédomine; en plaine, le carignan; le mataro, n'est cultivé que jusqu'à concurrence d'un cinquième; il coule souvent, et si ce n'était la couleur qu'il fournit, il serait complétement délaissé.

Le carignan, plant robuste, donne la quantité; le grenache donne de la finesse au vin, sa saveur est délicate et agréable au palais; le mataro, la teinture.

PLANTATION D'UNE VIGNE.

Choix des boutures. — Le meilleur mode de multiplication d'une vigne est par la bouture, morceau de sarment ou rameau de l'année; il est aussi le plus économique.

Le choix de la bouture doit être fait avec entente, elle doit être prise sur les ceps les plus fertiles. Ils doivent être marqués d'avance et quand la récolte est encore pendante, moyen infaillible de réussite pour ce qui est relatif à la fertilité du cépage. Elle doit être moyenne en vigueur; trop forte, elle donnerait naissance à une végétation gourmande; trop faible, les bourgeons seraient rachitiques, prédisposés à donner du fruit, et sous cette frêle organisation elle ne tarderait pas à périr. Mises en paquets réguliers elles seront plongées dans l'eau limpide jusqu'à l'époque de la plantation, ou bien stratifiées à une certaine profondeur dans un sol qui conserve un peu de fraîcheur. Ce procédé pour l'établissement d'une vigne, comme je l'ai dit plus haut, est le plus économique.

Néanmoins, pour certains propriétaires riches et désireux d'avancer l'époque de la production, les boutures enracinées d'un an à deux ans, plantées dans un trou de trente centimètres cubes et arrosées s'il est possible, réussissent et procurent au propriétaire qui a fait ces avances un bénéfice plus immédiat. Les arboriculteurs sont unanimes pour conserver une partie du bois de l'année précédente. Dans leur opinion, la réussite est mieux assurée; cette opinion a été soutenue avec beaucoup de talent par M. Trouillet, arboriculteur distingué, au dernier congrès de Beaune, institué par la Société des agriculteurs de France.

La théorie semble lui donner gain de cause; en effet, du vieux bois sortent une infinité de racines. Nous nous proposons de faire des expériences, cette année même, pour vérifier le fait avancé par M. Trouillet.

ÉPOQUE DE LA PLANTATION.

La meilleure époque est, pour notre département, le mois de février; les journées sont longues, le soleil est bon, et pour peu qu'il y ait de la fraîcheur, la végétation commence à se réveiller, les boutons se gonflent à la partie aérienne pour préparer les organes foliacés; en bas les premières racines font leur apparition.

C'est la sève figée en quelque sorte par le manque de chaleur pendant l'hiver, dans les cloisons qui constituent le tissu ligneux et le tissu cellulaire et renfermée en abondance dans le tuyau médullaire qui, sous l'influence du calorique, se liquéfie et circule; c'est la vie active du végétal. Admirable réserve qui provoque avant le temps voulu les premières phases de la végétation. L'émission des racines et des bourgeons est-elle simultanée, comme le prétend M. Jules Guyot? Je ne le crois pas, les bourgeons sont les premiers à faire leur évolution en contact plus direct avec l'air et la chaleur. Il y a dans les boutons comme dans la graine les premiers éléments de la nutrition; un peu plus tard, les racines sortent des boutons inférieurs pour continuer cette nutrition. Les boutons hors terre n'ont pas un besoin immédiat des souterrains. Un fagot de sarments bourgeonne quand la température est convenable. Du reste, je me livre à des expériences pour éclairer ce point litigieux de physiologie végétale.

Il est à craindre que, plantés en automne, les boutons n'éprouvent un arrêt, et que si le mouvement s'est prononcé, cet arrêt dans la végétation ne leur soit préjudiciable. En terres humides et froides, les plantations doivent se faire en mars et avril; à cette époque, la terre

est moins forte et la végétation n'éprouve pas d'interruption.

Pour les arbres fruitiers enracinés on plante en automne de bonne heure dans les terrains secs. Les jardiniers gagnent une année, ils ne se trompent pas, ils arrosent et, si la température est douce, ces arbres ont encore le temps d'émettre de nouvelles racines avant l'hiver.

Si le terrain est humide, ils plantent en mars.

DISTANCE DES CEPS.

La distance entre les ceps doit varier suivant la plus ou moins grande fertilité du sol depuis un mètre carré jusqu'à un mètre soixante et un mètre soixante-quinze.

La vigne, comme tous les arbres fruitiers et forestiers, doit avoir un espace en rapport avec le développement aérien et souterrain.

Dans les terres pauvres, les racines s'étendent moins, les pampres ont une surface rétrécie, donc il faut leur accorder moins d'espace. sous peine de supporter des pertes très sensibles, car dans ces conditions 5,000 à 7,500 ceps à l'hectare ne pourront jamais donner le revenu de 10,000; au contraire, dans un sol fertile et profond, comme dans nos terrains francs, il faut donner de l'espace, les racines sont nombreuses, fortes, pleines de vigueur; elles s'étalent avec rapidité à la surface de la couche végétale comme dans sa profondeur, elles provoquent à l'extérieur une sortie de pampres d'une végétation splendide. Dans un petit carré, l'extérieur représenterait un véritable fourré impénétrable au soleil et à l'air.

Par cette gêne imposée nous obtiendrons peut-être beaucoup de raisins, mais qui ne mûriront pas, faute de soleil et d'un bois assez parfait, parce qu'il a manqué de lumière. Tout le monde sait que le bois est d'autant plus estimé que l'arbre a poussé dans un espace plus exposé au soleil et à l'air. On se méfie toujours du bois qui provient d'arbres venus à l'ombre, ce sont ceux-là qui se carient, le vulgaire l'attribue fort gratuitement aux phases de la lune.

Les racines elles-mêmes forment un treillage à la couche inférieure, et elles se nuisent réciproquement dans cette lutte de rivalité, sans trève ni merci; les plus faibles succombent, ou bien si la lutte est plus acharnée, presque égale, toutes éprouvent une souffrance qui les amène au terme de leur vie prématurément, au préjudice du propriétaire qui aura enfreint les lois de la nature.

Je préfère le carré aux alignements que l'on préconise de nos jours : deux mètres entre les lignes, un mètre dans la ligne ; cette méthode est vicieuse au suprême degré, les ceps trop rapprochés se nuisent et par leurs pampres et par leurs racines, l'harmonie de l'arbuste est détruite, puisque les racines pressées latéralement prendront fatalement la forme d'un ovale dont les deux sommets envahiront l'interligne.

(A continuer.)

DE L'ABOLITION

ET

DE LA CONSERVATION DES OCTROIS

EN FRANCE

Au point de vue des intérêts de l'Agriculture.

Par M. Numa Lloubes, membre correspondant.

La charrue, en traçant le premier sillon, a creusé les fondements de la société.

Ce n'est pas seulement du blé qui sort de la terre labourée, c'est une civilisation tout entière.

(Lamartine.)

Les villes doivent songer aux champs sans lesquels elles n'existeraient pas.

(A. Neufchateau.)

I.

L'origine des octrois paraît remonter à l'établissement même du régime municipal.

Les communes, obligées de pourvoir à leur sûreté et à leur police intérieure, eurent nécessairement besoin d'un budget qui ne pouvait être alimenté que par des contributions frappant les habitants mêmes de la commune ou les produits étrangers entrant dans ses murs.

Ce dernier mode parut rationnel à nos pères, et tout produit étranger dut, en franchissant les murs d'enceinte, acheter son entrée par une redevance. Ce droit ou plutôt ce privilége, dérivait de l'autorité royale, heureuse de voir ainsi les communes se suffire à elles-mêmes, et de les faire bénéficier aussi en partie de ce nouvel impôt.

Un autre motif avait dû encore militer en faveur de ce système. C'était le meilleur moyen de protéger les produits locaux contre la concurrence étrangère. C'était le système protecteur appliqué aux communes. Plus tard, lorsque les idées s'élargirent, que les communications devinrent plus faciles, lorsque la France eut acquis cette grande et belle unité qui fait sa force et sa gloire, le gouvernement chercha, par tous les moyens, à développer l'industrie et le commerce.

Jusque-là, l'agriculture avait résumé tout le travail national; aussi rien ne fut négligé pour aider au développement de l'industrie : exemptions de droits, priviléges de toute espèce, concessions nombreuses, tout fut mis en œuvre, et c'est probablement à ces tendances que l'on doit la législation qui détermine les matières sur lesquelles pèsent, en général, les droits d'octroi.

Ils ne peuvent être établis que sur des objets de consommation locale compris dans les cinq catégories suivantes : les boissons et les liquides, les comestibles, les combustibles, les fourrages et les matériaux.

L'agriculture a seule ainsi le triste et onéreux privilége de supporter les impôts d'octroi.

Ce qui était rationnel lors de l'émancipation des communes et des siècles suivants, tant que l'agriculture a été à peu près la seule industrie ou du moins l'industrie la plus

considérable du pays, ne l'est plus aujourd'hui que les nouvelles industries ne peuvent contenir dans le grand palais du Champ-de-Mars.

De là, ce caractère d'injustice et d'iniquité qui s'attache aux droits d'octroi, opposés à toutes les idées d'égalité et surtout de liberté du commerce.

Aux yeux de la loi, l'ouvrier des villes est politiquement l'égal de celui dès champs; le propriétaire, l'égal du manufacturier; pourquoi l'ouvrier et le laboureur, le manufacturier et le propriétaire ne seraient-ils pas égaux en face des lois économiques?

On frappe la propriété qui donne le nécessaire de la vie, et l'on affranchit de tout droit les produits manufacturés qui en forment, en général, le superflu.

Ce n'est pas ainsi que l'on devrait traiter la mamelle nourricière de la France.

Les villes qui doivent leur opulence à l'industrie et au commerce, protégées par la loi qui consacre un inqualifiable privilége, semblent, dans leur fol orgueil, prendre l'agriculture comme une vassale et la traitent en conséquence.

Les cités agricoles, elles, ne peuvent rien contre leurs superbes rivales : la loi le leur défend.

C'est ainsi que les barrières de notre ville restent ouvertes à tous les produits industriels de la capitale, qui ferme les siennes aux vins, le produit le plus important du Roussillon. Est-ce équitable?

Rouen, une des plus grandes, des plus peuplées, des plus commerçantes et des plus riches villes de la France, remplit nos magasins de lainages, d'étoffes de coton, de toiles de toute espèce, avec exemption de tout droit, et si en échange, nous lui expédions nos vins, si nécessaires

à l'alimentation des nombreux ouvriers de ses fabriques, on nous répond avec urbanité : « Entrez, mais payez 18 fr. 18 c. par hectolitre. » Est-ce encore équitable?

Si, à notre tour, nous imposions à l'entrée du Roussillon les produits de la capitale et des villes manufacturières de la Normandie, que répondrait-on à de telles représailles?

Nous pourrions encore citer Lille qui nous impose 12 fr. 43 c. l'hectolitre; Lyon, 16 fr. 36 c., etc., etc.

Ainsi les municipalités de la France unitaire établissent, à peu près selon leur bon plaisir, des tarifs quasi-internationaux, presque des tarifs d'exclusion.

Après toutes les conquêtes des temps modernes, après les luttes qu'ont eu à soutenir les grandes idées d'émancipation commerciale, il semble que le système, nous ne disons pas protecteur, puisqu'ici il n'y a pas de produits similaires à défendre; mais un système bien plus fatal, celui d'exclusion, se soit réfugié dans l'intérieur après avoir été chassé des frontières.

Le gouvernement ne peut rester constamment sourd aux justes réclamations des pays viticoles, il doit résolument marcher en avant et appliquer à l'intérieur du pays, comme il l'a fait sur les frontières, les grandes idées de la liberté de commerce, et, mieux qu'il ne l'a fait jusqu'ici, les idées d'égalité en matière d'impôt.

Pourquoi n'en serait-il pas de l'impôt formant les droits d'octroi comme de celui des contributions directes? Pourquoi les produits manufacturés ne seraient-ils pas frappés comme les produits agricoles? Il y a dans la législation une inconséquence qui doit nécessairement disparaître.

Les agriculteurs subissent la loi du recrutement; les bons laboureurs sont encore, comme le disait M. Dupin, aîné, les meilleurs soldats de la meilleure armée du monde; ils sont aussi, et l'histoire de tous les temps le confirme, les meilleurs soutiens de la tranquillité publique et les plus fermes défenseurs de tout gouvernement qui écoute leurs vœux et comprend leur mission; car « la charrue en traçant le premier sillon, a creusé les fondements de la société. » Or, celui-là seul qui a fondé peut bien défendre et consolider.

Nous avons prouvé que les impôts perçus à l'entrée des villes n'étaient pas établis d'une manière équitable; tâchons d'étudier le système qui conviendrait le mieux pour répondre aux besoins des villes, en restant dans les voies de la justice et de la modération.

II.

Avant de rechercher cependant le système que nous croyons le meilleur pour remplacer le système actuel, qualifié justement d'oppressif, de vexatoire et d'inique, nous avons dû nous occuper de ceux qu'ont mis en avant certains économistes, qui ont compris la difficulté de donner la libre entrée des villes à tous les produits indistinctement, sans enlever à celle-là les ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins de plus en plus nombreux.

Quelques économistes disent : taxez les cheminées, les chevaux, etc.; d'autres : recourez à la contribution locative, à celle des portes et fenêtres ou à celle des patentes; d'autres encore demandent d'imposer un peu plus le vin,

enfin la Belgique a complétement enlevé les barrières des villes pour les reporter sur les frontières.

Examinons sommairement ces divers systèmes. Taxer les cheminées, augmenter la contribution locative, celles des portes et fenêtres. Qui payera le nouvel impôt? Ce seront les locataires, c'est-à-dire, d'une manière générale, ceux qui ne possèdent pas.

Nous déclarons pour notre part, que l'impôt le plus mauvais, le plus mal réparti est celui qui s'attaque au nécessaire.

Cependant comme en impôt, ainsi qu'en toute autre chose, nous aimons l'égalité autant que la liberté (nous entendons cette liberté morale, honnête, qui permet de tout faire pourvu qu'on ne nuise pas au voisin), nous admettrions qu'on imposât les cheminées, les portes, etc. Mais ici il faudrait distinguer; car la cheminée du pauvre qui fume chez plusieurs bien rarement, hélas! payerait-elle comme celle qui fume toujours? La porte cochère ne devrait-elle pas payer beaucoup plus que la porte de ces logements dont la vue serre le cœur? Ces croisées ornementées, grandioses, que nous aimons à voir jeter avec profusion l'air et la lumière dans l'intérieur des pièces, seront-elles taxées comme ces vasistas de la mansarde, avares d'air et de soleil?

Nous n'aimons pas toutes ces distinctions, car nous croyons qu'elles peuvent donner souvent lieu à l'arbitraire.

L'impôt sur les chevaux de luxe, sur les voitures de luxe, rentrerait mieux dans nos idées.

On dira peut-être que cet impôt tendrait à diminuer le développement de certaines industries : nous ne le croyons pas, et nous sommes persuadé que le propriétaire

d'une voiture ne l'abandonnerait pas parce qu'il serait taxé à un impôt que sa fortune lui permettrait de supporter à l'aise.

Augmentez l'impôt foncier.

Oui, mais alors, assurez-moi des prix rémunérateurs suffisants.

Arrêtez la grêle meurtrière, les vents violents, les pluies torrentielles, et donnez, à propos, des vents modérés, des pluies qui répandent la fécondité et la vie, des récoltes abondantes. Comme vous ne pouvez nous enlever cela et nous donner ceci, nous ajouterons : l'impôt foncier est déjà trop élevé, cherchons encore à le diminuer; ce sera peut-être le moyen d'attirer les capitaux vers le sol, et alors le sol nous donnera la vie à bon marché, but où tendent tous ceux qui aiment l'humanité.

Augmentons la contribution locative.

Mais alors nous empêchons le pauvre de se loger un peu moins à l'étroit, de rechercher tout ce qui contribue à lui donner des bras forts et vigoureux pour son travail journalier, une santé robuste, une famille que l'on ne soit pas toujours obligé de séparer de la grande famille appelée, aux jours de danger, à défendre la patrie.

Un logement exigu est d'ailleurs une source de démoralisation. Les familles pauvres sont généralement les plus nombreuses; si nous augmentons encore la cherté des logements par l'élévation de la contribution locative, nous les forçons à vivre les uns sur les autres.

N'allons pas plus loin dans les conséquences qu'entraînent fatalement des logements étroits, presque toujours privés d'air et de lumière. Non, que surtout les familles

Comment déterminer le revenu du propriétaire lorsque le lendemain de l'appréciation qui en sera faite, l'inondation détruira ses récoltes?

Comment imposer le négociant sans porter une indiscrète curiosité sur le secret de ses opérations? Il échappera d'ailleurs facilement à toute investigation inquisitoriale par des pertes simulées.

Cet impôt ne frapperait d'une manière certaine que les traitemens annuels des employés du gouvernement.

L'impôt unique sur le revenu, pour être juste et équitable, forcerait le fisc à s'ingérer dans les secrets des familles, et c'est là surtout que l'on reconnaîtra combien il est dangereux.

Nous croyons avoir démontré l'inanité ou le danger des réformes proposées; nous allons essayer maintenant de donner le moyen de faire vivre le budget des villes, sans trop surcharger le consommateur, peut-être même sans le surcharger du tout.

III.

Nous avons dit, dans la première partie : Tout impôt doit être basé sur cette égalité que nous aimons tant en France et que nous parvenons si rarement à obtenir en matière de taxes.

Nous avons dit aussi : la loi qui fait supporter à la propriété seule l'impôt des octrois, a été promulguée dans un temps où l'industrie française ne faisait que de naître, et demandait, par conséquent, toute la sollicitude du gouvernement.

Les industries étrangères l'auraient empêchée de vivre,

C'était un enfant dans les langes, qu'il fallait laisser grandir en toute liberté, afin qu'il acquît tout le développement et la vigueur nécessaires. Ce développement, cette vigueur, l'industrie française les possède, croyons-nous, aujourd'hui, puisque l'Exposition Universelle peut à peine nous montrer les innombrables échantillons de ses produits.

Pour notre compte, nous la félicitons sincèrement de sa prospérité et nous la remercions de tout cœur de montrer aux étrangers toute la vitalité de la France.

Mais nous lui dirons aussi : Sous l'aile tutélaire de l'agriculture, votre douce et bonne mère, votre sœur aînée, si vous voulez, vous avez grandi, au point de devenir plus forte qu'elle; comme vous avez le sentiment de votre force, ayez celui de votre gratitude. Vous l'aiderez alors avec plaisir à supporter le lourd fardeau des charges publiques.

Ne craignez rien; une mère ne laisse pas s'épuiser son enfant; aussi, quelque faible qu'elle soit, elle portera la moitié de la charge. Mais, de grâce! ne soyez pas ingrate; n'obligez pas l'agriculture à succomber sous le poids des impôts qui l'accablent; elle vous entraînerait dans sa chute.

L'industrie doit demander de faire cesser le privilége inique qui fait supporter à l'agriculture seule les droits d'octroi. Elle doit aussi demander la mise en pratique du bienfaisant système de l'égalité.

Alors les articles de la loi sur les octrois seront remplacés par ceux-ci : *Tous les produits agricoles et industriels seront frappés, à l'entrée des villes, d'une taxe égale, d'un impôt de un centime par franc, par exemple.* Tel

est le système que nous proposons. La perception des taxes pourrait se faire au moyen des déclarations écrites ou verbales du contribuable.

Il pourrait être créé des timbres-taxe à l'instar des timbres-poste. Il serait procédé à l'unification des tarifs de toutes les villes ayant des octrois.

Comme on le voit, nous ne détruisons aucunement les octrois, quoique nous soyons loin d'approuver leur maintien; nous ne faisons que déplacer en partie la source de leurs revenus.

Nous allons essayer de prouver que cet impôt serait juste et selon les idées vraies d'égalité.

Nous ne reconnaissons rien de durable s'il n'a pas pour principe la justice et l'égalité. Nous le demandons à tout homme sans prévention, n'est-il pas équitable que les produits industriels supportent les mêmes charges que les produits agricoles? Pourquoi l'industrie serait-elle toujours mieux traitée que l'agriculture?

C'est aujourd'hui l'agriculture qui devrait être protégée contre l'industrie.

Comment le laboureur n'abandonnerait-il pas sa charrue s'il trouve dans l'industrie plus de bien-être et de considération? Ce serait méconnaître l'humanité.

Protégeons l'agriculture, non-seulement par des phrases et des concours, mais plus efficacement en abaissant les taxes qui frappent ses produits, surtout à l'entrée des villes.

Nous admettons en franchise les produits de l'industrie parisienne, rouennaise, lyonnaise, et nos vins paient des impôts fabuleux!

De quel droit Paris, Rouen et Lyon peuvent-ils ran-

çonner nos vins, tandis que nous ne pouvons imposer ni une toupie d'enfant, ni un mètre de toile, ni un mouchoir de poche?

On se perd réellement dans les pourquoi que l'on s'adresse au sujet d'une pareille législation. La raison, l'équité demandent et exigent que la réciprocité, ou mieux l'égalité, soit le principe de la nouvelle loi : cette égalité que nous réclamons, en abaissant le prix des produits agricoles, en augmentera considérablement la consommation; la campagne verra s'agrandir ses débouchés naturels; l'aisance s'y montrera plus souvent, et le villageois, plus rémunéré de ses fatigues, continuera la culture du champ de ses aïeux. Alors aussi une autre cause qui pousse vers la ville les habitants des campagnes, tendra à disparaître : le manque d'instruction.

Organisez de sérieux établissements d'instruction dans les grands centres des campagnes, et vous verrez bientôt les communes rurales envoyer au chef-lieu de canton tous les enfants dont elles veulent développer l'intelligence.

Que l'on trouve au sein des campagnes une instruction forte, saine, substantielle, et qui sera d'autant plus morale que l'éducation de la famille la cotoiera toujours, et les jeunes gens qui ne seront pas venus puiser à la ville, avec l'instruction qui élève et fortifie, le goût des plaisirs délétères, qui dessèchent le cœur, ne sèmeront pas chez eux le désordre et souvent la corruption.

L'impôt que nous proposons ne serait préjudiciable ni à l'industrie ni au consommateur.

Industrie et consommation sont deux choses qui se développent ensemble.

Si le consommateur paie moins certaines consommations, elles augmentent nécessairement; s'il ne paie pas plus cher, elles ne diminuent pas.

En définitive, la consommation augmentera. Cette augmentation profitera aux campagnes, et en leur apportant l'aisance, elle leur procurera le moyen d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie.

Reste à prouver que la taxe, que nous demandons d'imposer indistinctement à tous les produits, donnera une somme au moins égale aux revenus actuels de l'octroi.

Les considérations qui précèdent s'appliquent généralement à toutes les villes essentiellement agricoles; celles qui vont suivre concernent d'une manière plus particulière la ville de Perpignan.

IV.

Depuis longtemps on ne cessait de réclamer contre l'impôt exorbitant qui frappait le vin à l'entrée de la ville. Tout-à-coup les taxes d'octroi sont révisées, et, à l'étonnement général, c'est le vin, cette récolte indigène, dont la plus ou moins value fait, chez nous, la misère ou l'aisance, c'est le vin qui supporte la charge la plus lourde. Nous pourrions citer aussi l'huile qui paie à Perpignan 10 fr. l'hectolitre, tandis qu'elle paie 4 fr. à Narbonne, 6 fr. à Toulouse, et qu'elle est exempte de tous droits à Carcassonne.

Nous savons cependant qu'il ne pouvait guère en être autrement.

Les charges de la ville se sont énormément accrues,

et, pour faire face aux dépenses, il faut bien augmenter les recettes. Les matières imposables étant légalement déterminées, il faut nécessairement se soumettre à n'imposer qu'elles.

Nous allons appliquer notre système à la ville de Perpignan : Le gouvernement appréciera nos raisons, et il mettra sans doute un terme à l'état de choses actuel.

L'empereur doit trop aux campagnes pour qu'il ne prenne chaudement leur intérêt, et qu'il ne parvienne à mettre l'agriculture à côté de l'industrie, au moins en matière d'impôts.

Les chiffres qui suivent diront de la manière la plus concluante la bonté du système que nous proposons.

Les chiffres du tableau n° 1 sont pris à la gare de Perpignan (grande et petite vitesse), sur tous les produits qui entrent en ville, et ceux du tableau n° 2, sont fournis par l'octroi de la ville de Perpignan.

Suivent les Tableaux.

N° 1. — Tableau de quelques Marchandises.

MARCHANDISES.	POIDS.	VALEUR DES UNITÉS OU POUR CENT.	VALEUR TOTALE.	DROITS PERÇUS à 1 p. % AD VALOREM. fr.	c.
Farines (1)	7.470.000 kilogr.	50 fr. p. %	3.735.000 fr.	37.350 fr.	» c.
Fers bruts	639.000	28 fr. p. %	178.920	1.789	
Quincaillerie et fers	312.000	50 fr. p. %	156.000	1.560	
Vins en fût	216.600	20 fr. p. %	52.320	523	20
Spiritueux. — Liqueurs	441.600	128 fr. p. %	529.920 à 20 %	105.984	
Vinaigre de Bully / Parfumerie et pommades	3,219	30 fr. le kil.	96.570	965	70
Fromages secs et frais	36,900	1 fr. 50 p. %	55.350	553	50
Sucres en pains et en fûts	574.500	1 fr. 40 p. %	804.300	8,043	
Saucissons et viandes salées	27.927	4 fr. le kil.	111.708	1.117	
Savons en caisse	532.200	0 fr. 90 le kil.	478.980	4,789	80
Mercerie. — Bimbeloterie / Outils de Paris	51.300	0 fr. 30 le kil.	1.539.000	15.390	
Draps. — Rouenneries / Toiles	372.600	10 fr. le kil.	3.726 000	37.260	
Ferronnerie	28,200	70 fr. les 100 kil.	19.740	197	40
				215.522	60
Valeurs déclarées à la grande vitesse			174.000 ...	1.740	»
				217.262	60

(1) On pourrait déroger à la loi commune pour cet article.

N° 2. — Tableau des produits entrant en ville sans passer par la gare et payant la taxe par mesure ou poids.

DÉSIGNATION des OBJETS SOUMIS AUX DROITS	MESURES ou poids.	VALEUR des unités ou pour cent.	QUANTITÉS soumises aux droits pendant l'année.	VALEUR TOTALE.	DROITS PERÇUS à 1 p. % AD VALOREM.
Vins en cercles et en bouteilles	l'hectolitre.	20f »	20.119 84	402.380f »	4.023f 80
Vendanges réduites	Id.	20 »	360 39	7.200 »	72 »
Alcool pur	Id.	70 »	581 99	47.670 »	476 70
Vinaigre	Id.	15 »	283 59	4 245 »	42 45
Bière	Id.	30 »	1.725 85	51.750 »	517 50
Huile d'olives et de sésame	Id.	110 »	1.076 68	118 360 »	1 183 60
Autre huile de toute nature et crasses	kilogramme.	» 20	63.836	12.767 »	127 67
			quint. métr.		
Bœufs	100 kilogr.	14 »	6.944 71	972.259 »	9.722 59
Vaches	Id.	12 »	6.404 73	768.564 »	7.685 64
Veaux	Id.	18 »	931 62	167.691 »	1.676 91
A Reporter				»	25.528 86

N° 2. — Tableau des produits entrant en ville sans passer par la gare et payant la taxe par mesure ou poids. *(Suite.)*

DÉSIGNATION des OBJETS SOUMIS AUX DROITS.	MESURES ou poids.	VALEUR des unités ou pour cent.	QUANTITÉS soumises aux droits pendant l'année.	VALEUR TOTALE.	DROITS PERÇUS à 1 p. % AD VALOREM.
Report					25.528f 86
			quint. métr.		
Moutons	100 kilogr.	16f »	3.175 29	508.046f »	5.080 46
Agneaux	Id.	18 »	3.680 52	662.493 »	6.624 93
Cochons	Id.	14 »	3.286 59	460.122 »	4.601 22
Viande dépécée fraîche	kilogramme.	1 40	13.890	19.446 »	194 46
Viande salée, cochon salé	Id.	1 40	68.519	95.926 »	959 26
Poisson sec ou salé	Id.	» 80	25.992	20.793 »	207 93
Poisson frais divers	Id.	2 »	107.919	215.838 »	2.158 38
Langoustes et thon	Id.	2 »	3.496	6.992 »	69 92
Huîtres de l'Océan	Id.	2 »	11.633	23.266 »	232 66
Coquilles, huîtres, sèches	Id.	2 »	34.319	68.638 »	686 38
Oranges, citrons, limons	Id.	20 »	104.372	20.860 »	208 60
Fromage de l'étranger	Id.	» »	15.621	»	» »
Raisins secs, figues, pruneaux	Id.	2 »	38.348	76.696 »	766 96
Volaille (morte) de toute nature	Id.	100 »	12.833	121.624 »	1.216 24
Dindes, oies, paons (vivants)	Tête.		1.086		
Volaille (vivante) autre que celle ci-dessus	Id.		87.421		
Perdrix, canards, lapins	Id.		20.284		

[illegible]									
Charbon de bois, de pierre, coke	Id.	6	»	22 794	50	136.767	»	1.367	67
Cire blanche	kilogramme.	5	50	6 275		34.512	50	345	12
Bougie et cierge stéarique	Id.	2	20	36 593		32.331	25	823	34
Cire jaune	Id.	4	»	751		3.004	»	30	04
Suif préparé et chandelles	Id.	1	20	4 393		5.271	60	52	70
Suif brut introduit	Id.	1	»	1.210		1.210	»	12	10
Majouries	100 kilogr.	5	»	4.047		20.235	»	202	35
Planches et chevrons	Id.	16	»	8.296		132.736	»	1.327	36
Bois en grume	Id.	12	»	2 277		27.324	»	273	24
Plâtre cuit et brut	Id.	2	10	14.102		»		»	
Chaux vive	Id.	3	07	9 483		»		»	
Chaux éteinte	Id.	1	10	2 137		»		»	
Pierres de taille et marbres	Id.	2	37	11 453		27.136	50	271	36
Moëllons	Id.	»	20	8.176		2.452	80	24	52
Parrots et grosses briques	Id.	0	»	40.232		2.011	60	20	11
Rajoles grandes et tuiles	Id.	3	»	13.153		394	50	3	94
Briques fines	Id.	3	»	2.081		62	43	»	62
Fers pour portail, solives, etc.	Id.	35	»	61		2.135	»	21	35
Produits non indiqués dans les tableaux ci-dessus et valeurs arrivant par la voie de la poste dont les droits à percevoir peuvent être évalués approximativement à						»		50.000	»
TOTAUX						»		109.684	71
Report du tableau nº 1						»		217.262	60
TOTAUX des deux tableaux ensemble						»		326.947	31

Le budget pour 1867 de la ville de Perpignan, dont la population est de 23,462 habitants, donne, Chapitre Ier (Des recettes ordinaires), Section II (Octrois) :

Produit brut présumé de l'octroi.... 213,000 fr. »

Comme nous l'avons vu, les matières appréciées généralement à des prix relativement bas, produisent à un centime par franc.................. 326,947 fr. 31

Boni net......................... 113,947 fr. 31

Au moyen de recettes aussi considérables, les villes pourraient avoir un fonds d'amortissement pour faire le rachat des droits d'octroi en un nombre déterminé d'années, tout en sauvegardant les intérêts du trésor, et s'affranchir par ce moyen d'un impôt devenu impopulaire à cause de son inique répartition.

Nous allons terminer en prouvant par quelques mots que cet impôt de un centime par franc, n'influera pas sur l'augmentation des marchandises, et par conséquent sur la consommation.

Supposons, par exemple, le drap que nous avons porté à 10 fr. le mètre en facture.

Les 10 fr. augmentés de la taxe de l'entrée de la ville, arriveraient en magasin à 10 fr. 10 c., et à la vente à 12 fr. 52 c., soit 25 p. 0/0 de bénéfice brut.

Croit-on sérieusement que ce mètre de drap ne puisse être vendu à 12 f. 42? c'est-à-dire avec un bénéfice brut de 24,80 p. 0/0.

Eh bien ! si, comme nous le pensons, il n'y a pas d'objection sérieuse contre cette dernière appréciation, nous concluons :

1° Que nous augmentons l'article du budget de la ville (Octroi.)

2° *Que nous ne surchargeons pas le prix de consommation.*

3° *Que nous l'augmentons même en facilitant aux producteurs agricoles des débouchés qui leur donnent l'aisance, et qui leur permettent ainsi d'ouvrir eux-mêmes de larges débouchés à l'industrie.*

Notre but, dans cette étude sur l'abolition et la conservation des octrois en France, n'a pas été seulement d'appeler l'attention du gouvernement sur un état de choses qui ne peut se perpétuer sans nuire à l'agriculture, cette source intarissable et féconde de la richesse nationale, mais de provoquer de sérieuses discussions sur les meilleurs moyens à employer pour conserver aux villes des revenus suffisants sans frapper la classe la plus intéressante, celle que l'on doit s'appliquer à soulager toujours, nous voulons dire la classe des travailleurs qui n'ont pour vivre que le salaire de la journée.

Le gouvernement marche trop dans cette voie pour qu'il ne nous écoute pas, et nous trouverons dans nos concitoyens, nous en sommes sûrs, de nombreux et fidèles échos, sinon pour l'emploi des moyens, du moins pour le but à atteindre.

NOTES

SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

Dans le Département des Pyrénées-Orientales.

pendant la période de 1861-1865

Par M. **Antoine Tastu**, Ingénieur en chef

des Ponts-et-Chaussées

Les tableaux du mouvement de la population en France pendant les années 1858-59 et 1860 publiés en 1863 par le bureau de statistique générale montrent que le département des Pyrénées-Orientales a été pendant cette période celui où la vie moyenne a eu le moins de longueur.

Comme ces tableaux tirés à un petit nombre d'exemplaires sont peu connus, nous transcrivons ci-dessous le résumé dans les pages LXIIJ et LXIV de l'introduction en nous arrêtant aux deux premières lignes de chaque tableau récapitulatif.

AGE MOYEN DES DÉCÉDES.

1858		1859		1860	
DÉPARTEMENTS QUI ONT LA VIE MOYENNE.		DÉPARTEMENTS QUI ONT LA VIE MOYENNE.		DÉPARTEMENTS QUI ONT LA VIE MOYENNE.	
la plus longue	la plus courte	la plus longue	la plus courte	la plus longue	la plus courte
		SEXE MASCULIN.			
MOYENNE GÉNÉRALE, 34, 98.		MOYENNE GÉNÉRALE, 31, 89.		MOYENNE GÉNÉRALE, 36, 18.	
Lot-et-Garonne 47, 02	Pyrénées-Orientales 24, 28	Calvados 43, 62	Pyrénées-Orientales 23, 42	Orne 47, 31	Pyrénées-Orientales 25, 42
Gers 45	Gard 27, 26	Orne 43, 02	Cher 24, 83	Lot-et-Garonne 474 6	Ardèche 27, 65
		SEXE FÉMININ.			
MOYENNE GÉNÉRALE, 38, 53.		MOYENNE GÉNÉRALE, 34, 82.		MOYENNE GÉNÉRALE, 38, 78.	
Calvados 50, 27	Pyrénées-Orientales 27, 30	Calvados 46, 46	Pyrénées-Orientales 24, 24	Calvados 50, 30	Pyrénées-Orientales 25, 80
Lot-et Garonne 50, 26	Nièvre 30, 08	Manche 44, 39	Gard 27, 39	Lot-et-Garonne 49, 77	Bouches-du-Rhône 28, 84

L'infériorité du département des Pyrénées-Orientales a été très sensible en 1858-50 et 60, non-seulement parce que ce département a été celui où la vie moyenne a été la plus courte pour les deux sexes, mais encore parce qu'il est notablement en-dessous de ceux qui viennent immédiatement après lui dans chacune de ces trois années.

L'administration n'a pas encore publié les tableaux relatifs aux années 1861 et suivants et on ne sait pas si les Pyrénées-Orientales ont continué d'occuper le dernier rang dans la liste des départements rangés par ordre décroissant de l'âge moyen des décédés.

Un résumé du mouvement de la population en France pendant les années 1861-62-63 et 1864 ayant été présenté dans un rapport à l'Empereur, publié dans le *Moniteur* du 15 avril 1867, nous avons pensé qu'il serait intéressant de comparer les mouvements de la population dans le département pendant la période quinquennale de 1861 à 1865 aux moyennes fournies par le *Moniteur* pour toute la France.

M. le chef de division de la Préfecture a bien voulu nous communiquer les tableaux annuellement dressés dans le département.

Les naissances et les décès sont dans ces tableaux répartis par sexe, état civil, mais il eut été inutile pour l'objet que nous avons en vue d'entrer dans ces détails qui se retrouveront dans la publication qui sera faite par le bureau central de statistique.

Nous ne considérons dans les tableaux suivants que la totalité des naissances et des décès sans distinction de sexe, ni d'état civil.

RÉSUMÉ DES MOUVEMENTS DE LA POPULATION DE 1861 A 1865.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Années.	Popul.	NAISSANCES.		EXCÈS DES		NOMBRE D'HABITANTS		NOMBRE de décès pour 100 naiss.	NOMBRE de décès pour 100 habitants.	OBSERVATIONS.
		(2)	Décès. 3	naissances.	décès.	pour une naissance.	pour un décès.			
1861	181763	6221	4892	1329	»	29.22	37.36	79.01	2.69	
1862	183308	6009	4146	1863	»	30.54	44.22	68.98	2.26	
1863	184853	6081	4370	1711	»	30.40	42.30	71.85	2.36	(2) Non compris les morts-nés.
1864	186399	6215	5234	981	»	29.99	35.61	86 16	2.81	
1865	187945	6140	5655	485	»	30.61	33.23	92.10	3.00	
TOTAUX et moyennes	924268	30666	24297	6369	»	30.14	38.04	79.23	2.63	

La population de 1861 a été donnée par le recensement fait dans le courant de cette année. Les populations des années suivantes ont été calculées en supposant que l'augmentation de 7,727 habitants accusée par le recensement de 1866 ait eu lieu chaque année d'une manière continue.

L'excédant des naissances sur les décès — 6369 — est de peu supérieur à l'augmentation de la population — 6182. —

La fécondité absolue a beaucoup dépassé la moyenne de la France puisque le rapport du nombre d'habitants à celui des naissances qui est de 30,14 pour le département a été en 1864 de 37. 7 pour toute la France [1].

La moyenne de la mortalité a été en France pour 100 habitants :

En	1861—	1862—	1863—	1864
De	2,32	2,16	2,24	2,27

Les années 1862—1863 ont été dans les Pyrénées-Orientales comme pour l'ensemble de l'empire des années de moindre mortalité; mais celle-ci a toujours dans le département notablement dépassé la moyenne.

La distribution des décès par âges et la vie moyenne que nous considérons comme équivalente à l'âge moyen des décédés sont données dans le tableau suivant pour chacune des années de la période de 1861 à 1865.

(1) Le nombre total des mariages de 1861 à 1865 a été de 7,883 : en admettant que le nombre des naissances d'enfants naturels ait été comme les années précédentes des 0,056 du nombre total, on trouve qu'à chaque cent mariages correspondent 367 enfants légitimes : proportion favorable, car la moyenne pour la France entière dans la période de 1861-1864 a été de 307.

DÉSIGNATION des AGES.	DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES. 1861 VIE moyenne à partir de chaque âge.	1861 Proportion pour cent des décédés de chaque âge	1862 VIE moyenne à partir de chaque âge.	1862 Proportion pour cent des décédés de chaque âge	1863 VIE moyenne à partir de chaque âge.	1863 Proportion pour cent des décédés de chaque âge	1864 VIE moyenne à partir de chaque âge.	1864 Proportion pour cent des décédés de chaque âge	1865 VIE moyenne à partir de chaque âge.	1865 Proportion pour cent des décédés de chaque âge	France entière de 1861 à 1864. VIE moyenne à partir de chaque âge.
de 0 à 1 an.	25 ans 54	21 30	32 ans 11	17 67	31 ans 08	17 62	28 ans 12	18 20	28 ans 62	17 91	36 ans 5
de 1 à 5 ans.	31 32	28 00	37 09	21 08	36 64	23 72	33 30	27 50	33 06	28 38	44 11
5 10	43 52	4 49	46 26	4 20	46 66	2 83	45 18	3 97	45 48	3 30	48 5
10 15	42 51	1 79	44 47	1 54	43 91	2 05	43 55	1 71	43 30	1 92	45 8
15 20	39 12	2 12	40 64	2 31	40 49	2 35	40 01	2 50	39 92	2 22	42 »
20 25	35 81	3 27	37 30	3 47	37 23	3 59	37 05	3 11	35 96	3 34	38 8
25 30	33 76	2 60	34 74	3 13	34 89	3 04	34 55	2 82	34 37	2 86	35 11
30 35	30 99	2 35	31 91	2 82	32 04	2 44	31 81	2 19	31 65	2 84	32 9
35 40	27 97	2 30	28 80	2 65	28 75	2 65	28 52	2 23	28 88	2 26	29 6
40 45	24 84	29 2	25 50	2 60	25 51	2 60	25 14	2 42	25 69	2 26	26 1
45 50	21 37	2 84	22 06	2 91	22 13	2 92	21 80	2 65	22 14	2 45	22 9
50 55	18 36	3 35	18 66	4 02	18 82	3 20	18 45	3 05	18 79	2 90	19 5
55 60	15 63	3 12	15 73	3 79	15 51	4 11	15 23	3 28	15 52	3 58	16 2
60 65	12 64	4 47	12 53	6 02	12 51	6 52	11 96	5 69	12 46	4 94	13 »
65 70	10 50	3 96	10 45	5 76	10 73	5 47	9 86	5 90	10 09	5 55	10 5
70 75	8 15	4 82	8 35	5 76	8 77	5 14	8 29	4 75	8 26	4 70	8 2
75 80	6 99	2 86	6 75	4 31	7 11	3 98	6 77	3 51	6 42	4 00	6 3
80 85	5 02	2 63	4 98	3 64	5 32	2 40	5 19	2 65	4 88	2 88	4 9
85 90	4 14	1 16	4 46	1 37	4 67	1 48	4 31	1 26	3 97	1 27	3 11
90 95	3 40	0 37	3 61	0 53	3 82	0 59	4 10	0 38	3 58	0 31	3 6
95 100	2 50	0 08	3 50	0 10	3 12	0 16	5 50	0 04	2 50	0 09	2 10
100 et au dessus.	«	«	2 50	0 02	2 50	0 02	2 50	0 05	«	«	0 6

On ne peut douter d'après ce tableau que le département des Pyrénées-Orientales n'ait été, pendant la période 1860-1865 un de ceux où la vie moyenne a été la plus courte.

Cette brièveté de la vie moyenne est principalement causée par la mortalité extraordinaire qui règne parmi les enfants de 1 à 5 ans.

Dans l'année la plus favorisée (1862) il n'y a pas eu moins de 21,08 p. °/₀ de décès d'enfants de cet âge, tandis que la proportion moyenne a été en France pour les garçons dont la mortalité est plus grande que celle des filles de 11,938 p. °/₀ dans la période 1861-64.

Il est à remarquer, au contraire, que la mortalité de la première année est dans le département notablement inférieure à la moyenne (22,97 p. °/₀ pour les garçons et 18,856 p. °/₀ pour les filles.)

Le nombre total des morts-nés de 1861 à 1865 a été de 934 ce qui donne 3,05 pour cent enfants nés vivants : ce rapport a été pour la France entière de 4,63 en 1864.

Les enfants naissent généralement bien constitués et ils succombent en très grand nombre après la première année.

Cette mortalité doit, sans doute, être attribuée en partie à l'influence du climat; mais il est permis de penser qu'elle dépend aussi des mauvaises conditions hygiéniques dans lesquelles sont élevés les enfants des classes de la population qui vivent de leur travail manuel. Du reste, les tableaux précédents montrent qu'à tous les âges jusqu'à soixante ans, la vie moyenne est plus courte dans le département que dans la France entière.

Les trois arrondissements que comprend le départe-

ment se trouvent dans des conditions climatériques très différentes.

Celui de Perpignan est presque entièrement en plaine et situé à une petite hauteur au-dessus du niveau de la mer.

Celui de Prades est montagneux et deux de ses cantons se trouvent à une altitude d'environ 1,000 mètres.

Enfin l'arrondissement de Céret comprend un canton, celui d'Argelès, qui est au bord de la mer et deux autres dans la haute montagne dont la population totale est de peu inférieure à celle du canton d'Argelès.

Dans ces circonstances, il y a intérêt à rechercher si les mouvements de la population ont notablement différé d'un arrondissement à l'autre.

Les éléments de cette comparaison ont été résumés dans le tableau suivant :

Années	Population	Naissances (2)	Décès (2)	Excès des naissances	Excès des décès	Nombre d'habitants pour une naissance	Nombre d'habitants pour un décès	Nombre de décès pour cent naissances	Nombre de décès pour cent habitants	Vie moyenne à partir de la naissance.	Observations
ARRONDISSEMENT DE PERPIGNAN.											
1861	90894	3195	2302	893	»	28.45	39.48	72.05	2 53	25 62	(2) Non compris les morts-nés
1862	92007	3145	2055	1090	»	29.26	44.77	65 34	2 23	30 79	
1863	93120	3494	2164	1330	»	26.65	43.13	61.91	2.32	30.68	
1864	94232	3276	2645	631	»	28.76	35.62	80.74	2.81	27.66	
1865	95345	3115	3005	110	»	30.61	31.73	96.47	3.15	27.44	
Totaux et moyennes	465598	16225	12170	4054	»	28.70	38.26	75.00	2.61	28.29	
ARRONDISSEMENT DE PRADES.											
1861	49458	1624	1397	227	»	30.45	35.40	86.02	2.82	26.53	
1862	49454	1544	1175	369	»	32.03	42 09	76.10	2.37	33.68	
1863	49450	1543	1300	243	»	32 05	38.03	84.25	2.63	31.02	
1864	49447	1583	1421	162	»	31.24	34.80	89.77	2.87	29.62	
1865	49443	1601	1392	209	»	30.88	35.52	86.95	2.82	30.96	
Totaux et moyennes	247252	7895	6685	1210	»	31.32	37.00	84.67	2.70	30 24	
ARRONDISSEMENT DE CERET.											
1861	41411	1402	1193	209	»	29.54	34.71	35.09	2.88	24 24	
1862	41847	1320	916	404	»	31.43	45.29	69.39	2.21	33.04	
1863	42283	1041	906	138	»	40 50	46 67	86 78	2 14	32.19	
1864	42720	1356	1168	188	»	31.50	36.58	86.14	2.73	27.38	
1865	43157	1424	1258	166	»	30.31	34 31	88.34	2.92	26.32	
Totaux et moyennes	211418	6546	5441	1105	»	32 30	38 86	83 12	2.58	28 21	

Les populations de l'année 1861 ont été prises sur les tableaux du recensement opéré dans le courant de cette année et celles des années suivantes ont été calculées ainsi qu'il a été exposé pour le département entier.

L'augmentation de la population qui est de 4,451 pour l'arrondissement de Perpignan et de 1746 pour celui de Céret est due à la fois à l'excédant des naissances sur les décès et à l'immigration.

La population a légèrement fléchi dans l'arrondissement de Prades quoique les naissances aient été plus nombreuses que les décès.

Ce mouvement d'émigration est une nouvelle preuve du malaise qui pèse depuis un certain nombre d'années sur la partie montagneuse du département.

Malgré cela l'arrondissement de Prades est celui où la vie moyenne est la plus longue et qui présente par conséquent les meilleures conditions hygiéniques.

Il est à remarquer que la mortalité a été plus grande dans cet arrondissement que dans les deux autres quoique la vie moyenne y ait été plus longue.

Cela peut tenir à l'émigration qui portant principalement sur des adultes dont la mortalité est fort petite, tend à augmenter le chiffre de la mortalité de la population restante.

Les populations des communes rurales ne sont pas assez considérables pour qu'on puisse, au moyen de tableaux numériques analogues à ceux qui ont été dressés pour les arrondissements, déterminer avec exactitude celles qui présentent les meilleures conditions d'existence.

Il y a cependant certaines communes où la vie

moyenne est tellement courte, que l'on ne peut douter qu'elles ne soient dans une situation hygiénique particulièrement mauvaise.

Telle est, par exemple, la commune de Salces, dont nous présentons la table de mortalité, calculée d'après les décès qui ont eu lieu dans la période de 1861-1865.

Cette extrême insalubrité est due aux étangs du littoral, dont l'influence se fait sentir sur toutes les communes qui les bordent.

Table de mortalité de la commune de Salces, calculée sur l'ensemble des années 1861-1865.

Désignation des âges.	Vie moyenne à partir de chaque âge.	Proportion pour cent des décédés de chaque âge.	OBSERVATIONS
de 0 à 1 an	18.80	29.97	La population de Salces était en 1861 de 1603
de 1 à 5	25.45	30.82	1866 de 1704
de 5 à 10	40.38	4.71	Le nombre des naissances et des décès ont été respectivement
de 10 à 15	39.30	0.86	en 1861 de 73 et de 35
de 15 à 20	35.22	0.43	1862 81 40
de 20 à 25	30.63	3.00	1863 77 53
de 25 à 30	28.32	1.71	1864 74 45
de 30 à 35	24.82	3.45	1865 66 63
de 35 à 40	23 17	0.86	en totalité 371 236
de 40 à 45	18.88	2.57	
de 45 à 50	15.38	3.00	Le rapport du nombre d'habitants au nombre annuel des nais-
de 50 à 55	12 82	5.56	sances a été en moyenne de 22.2.
de 55 à 60	12.00	2.56	La population de la ville de Perpignan, y compris la population
de 60 à 65	9.22	3.42	flottante, était en 1861 de 23462
de 65 à 70	7.22	3.42	1866 de 25264
de 70 à 75	6	2.56	Le nombre total des naissances de 1861 à 1865 a été de 3751
de 75 à 80	6.25	0.86	et celui des décès de 3648
de 80 à 85	5	0.43	Les rapports du nombre d'habitants, au nombre annuel des nais-
de 85 à 90	2.50	0.43	sances et des décès sont de 32.1 et 33.1.
de 90 à 95	»	»	On ne peut tirer aucune conclusion de ces chiffres, parce que la
de 95 à 100	»	»	population flottante est relativement considérable.

L'excédant total des naissances sur les décès qui a été dans le département, de 6369, de 1861 à 1865, inclusivement, correspond à un accroissement annuel de 0,68 pour cent habitants, accroissement supérieur à celui de la France entière qui, de 1861 à 1864, a oscillé de 0,49 à 0,37.

La mortalité a donc été compensée par la fécondité si, par le dessèchement des marais et par de bonnes mesures hygiéniques, on parvenait à faire vivre un plus grand nombre d'enfants, le département fournirait chaque année un excédant considérable de population.

Il a été constaté pour la France entière que depuis le commencement de ce siècle, l'allongement de la vie moyenne et la diminution de la fécondité ont suivi une marche à peu près parallèle, de sorte que le nombre absolu des naissances n'est guère plus élevé de nos jours avec une population accrue de près d'un tiers, qu'à la fin du siècle dernier.

On remarque de même que la fécondité est moindre dans l'arrondissement de Prades que dans celui de Perpignan, et qu'elle est au contraire très grande dans la commune de Salces.

Mais il ne faudrait pas conclure de ces observations que la longueur de la vie moyenne et la fécondité soient comme les deux termes d'un produit constant dont l'un ne peut augmenter sans que l'autre diminue.

Ainsi dans la Grande-Bretagne, où la vie moyenne est d'environ trente ans, et plus longue que dans les Pyrénées-Orientales, l'excès annuel des naissances sur les décès, a été dans ces dernières années de 1,35 pour cent habitants, ce qui prouve que la fécondité a été aussi

beaucoup plus grande que dans le département où cet excès n'est que de 0,68 pour cent.

On peut donc sans contradiction se proposer à la fois, l'augmentation de la vie moyenne et celle de la fécondité des mariages.

Des mesures administratives, telles que l'assainissement des marais, peuvent efficacement agir sur la longueur de la vie moyenne.

Quant à la fécondité des mariages, elle tient à des causes physiques et morales qui sont encore bien peu connues et qui échappent sans doute à toute réglementation.

En poussant à l'extrême des faits et des raisonnements qui ne sont vrais qu'entre certaines limites, une école célèbre n'a pas craint de recommander au nom de l'économie politique la limitation volontaire du nombre d'enfants; on a affirmé que dans les contrées où la population s'impose volontairement des limites à la fécondité, il y a plus de bien-être et une plus grande longueur de la vie moyenne.

Cette allégation ne manque pas entièrement de vérité; la sagesse, de tous les temps, a recommandé de ne s'engager qu'avec prudence dans le mariage; mais il est évident d'autre part que l'Etat tomberait dans une décadence rapide si, par une limitation volontaire de la part des époux, le nombre d'enfants était réduit en moyenne à deux par mariage.

Un savant économiste a essayé de démontrer dans un article inséré au *Moniteur* du 3 février 1867, que la diminution du nombre des naissances telle qu'elle a été constatée en France est l'indice du bien-être croissant dans

notre pays et d'une diffusion de plus en plus égale de ce bien-être dans toutes les classes de la société.

Pour cela, M. Legoyt a dressé pour une période de douze années, 1863-1864, un tableau d'où il résulte, d'après ses propres expressions, que le plus grand nombre de survivants à vingt ans et la plus longue vie moyenne se rencontrent précisément dans les départements qui ont la moindre fécondité.

Nous admettons avec M. Legoyt que le nombre de vivants à vingt ans peut être considéré comme étant la mesure de la force et de la prospérité d'un Etat; mais il faut observer que le tableau dressé par cet économiste ne porte pas le nombre absolu des survivants à vingt ans.

Ce tableau donne seulement le rapport du nombre des survivants à celui des naissances; et il n'en résulte pas du tout que le nombre des vivants de vingt ans soit le plus grand dans les régions où la fécondité est la plus petite. C'est le contraire qui est vrai en France, comme le montre le tableau suivant, où nous avons comparé pour la période de 1836 à 1866 les nombres d'inscrits portés sur les ordonnances ou décrets annuels de la répartition du contingent avec les populations de la France entière, du département des Pyrénées-Orientales et des départements du Lot-et-Garonne, du Calvados et de l'Orne, où la vie moyenne du sexe masculin a été respectivement la plus longue pendant les années 1858-59 et 60, et où la fécondité a été aussi des moindres.

Années.	France entière			Pyrénées-Orientales			Lot-et-Garonne			Calvados			Orne		
	Population P	Nombre d'inscrits. G	Rapport de la population au nombre d'inscrits. P/G	Population P	Nombre d'inscrits. G	Rapport de la population au nombre d'inscrits. P/G	Population P	Nombre d'inscrits. G	Rapport de la population au nombre d'inscrits. P/G	Population P	Nombre d'inscrits. G	Rapport de la population au nombre d'inscrits. P/G	Population P	Nombre d'inscrits. G	Rapport de la population au nombre d'inscrits. P/G
1836	33.540.910	310.572	108	164.325	1.617	102	346.400	2 856	121	501.775	4.084	123	443.688	4.110	108
1841	34.230.178	301.474	114	173.592	1.405	124	347.075	2.830	123	496.198	3.940	126	442.072	3.789	117
1846	35.401.761	307.788	115	180.794	1.518	119	346.260	2.995	116	498.385	3.888	128	442.107	3.721	119
1851	35.781.628	311.742	115	181.955	1.715	106	341.345	2.799	122	491.210	4.005	123	439.884	3.713	118
1856	36.039 364	310.833	116	183.056	1.609	114	340.041	2.766	123	478.397	3.728	128	430.127	3.553	121
1861	37.382 225	321.946	116	181.763	1.735	105	332.065	2.296	145	480.992	3.643	132	423.350	3.301	128
1866	38.067.094	312.559	122	189.490	1.674	113	327.962	2.254	146	474.909	3.467	137	414.618	3.312	125

Ce tableau montre avec évidence que malgré la grande mortalité qui frappe les premiers âges, le département des Pyrénées-Orientales fournit proportionnellement à sa population plus de soldats que ceux où la vie moyenne est plus longue et où la fécondité est diminuée soit volontairement, soit par suite de causes qui nous échappent.

Le nombre des vivants à vingt ans n'est pas à la vérité pour le sexe masculin exactement égal à celui des inscrits : mais il en diffère peu et on doit aussi conclure du tableau précédent que le département des Pyrénées-Orientales présente relativement à sa population plus de vivants de vingt ans que les trois autres.

L'allongement de la vie moyenne ne compense pas le déficit occasionné par la diminution de la fécondité naturelle quand celle-ci tombe au-dessous d'une limite qui est dejà atteinte dans certaines parties de la France.

Cette diminution est donc une cause certaine d'affaiblissement pour l'Etat, et bien loin d'en faire honneur à une sage prévoyance, l'économiste ne doit pas hésiter à en reconnaître les inconvénients.

La faiblesse des contingents fournis par les départements du Lot-et-Garonne, de l'Orne et du Calvados ressort encore précieux si au lieu de comparer le nombre d'inscrits de chaque année avec la population de la même année, on la compare avec la population de la classe correspondante; ainsi qu'on le voit dans le tableau suivant, où l'on n'a porté que les années où la population est donnée par le recensement.

Indication des rapports.	France entière.	DÉPARTEMENTS.			
		Pyrénées Orientales.	Lot-et-Garonne.	Calvados.	Orne.
Rapport de la population de 1836 à la classe de 1836.......	108	102	125	134	121
Rapport de la population de 1841 à la classe de 1841.......	106	100	151	136	133
Rapport de la population de 1846 à la classe de 1846 (¹)....	116	108	153	144	133

(¹) Le nombre d'inscrits de la France entière en 1866 a été pour obtenir le rapport ci-contre diminué de 7,157 correspondant aux département des Alpes-Maritimes, de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Ainsi la génération née en 1846 a fourni dans le département des Pyrénées-Orientales un inscrit sur cent-huit vivants en 1866 et seulement un inscrit sur cent-cinquante-trois vivants dans le Lot-et-Garonne :

La différence entre ces deux rapports est très sensible ; et il est manifeste que la population dans les départements ci-dessus indiqués est en voie de décadence.

Nous en conclurons, en ce qui concerne spécialement le service des ponts-et-chaussées, que le département des Pyrénées-Orientales, qui donne à l'Etat un grand nombre de soldats, mérite par cela même d'obtenir une large part dans la distribution des fonds consacrés par le Trésor à l'exécution des travaux publics.

Des calculs analogues feront connaître au bout d'une nouvelle période quinquennale les modifications qui auront pu survenir dans l'état sanitaire du département.

RAPPORT

SUR

UNE EPIZOOTIE QUI ATTAQUE LES OISEAUX DE BASSE-COUR

Adressé à M. le Préfet du département

Par **M. Rouzaud**, médecin-vétérinaire

Membre résidant.

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez fait l'honneur de me communiquer une lettre circulaire de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce au sujet d'une épizootie qui s'est déclarée parmi les oiseaux de basse-cour, et vous m'avez chargé de faire un rapport sur cette étrange affection, si toutefois elle existe dans le département. Je m'empresse de me rendre à vos désirs.

Depuis quelques années déjà, les habitants de la campagne se plaignent de ce qu'une maladie très meurtrière enlève les volailles, les canards, oies domestiques, et prive les uns d'un aliment nécessaire et d'autres des revenus d'une spéculation souvent très lucrative. Aussi hésitent-ils, en général, à entreprendre la production des gallinaires.

L'année dernière, à la suite d'une extrême sécheresse, plusieurs exploitations rurales furent visitées par l'épizootie. Les conditions atmosphériques n'ayant pas changé,

et l'été s'annonçant brûlant, il est à craindre pour cette année-ci qu'elle ne sévisse avec une nouvelle intensité.

Il résulte des renseignements qui m'ont été fournis et de mes propres observations que cette affection débute le plus souvent à l'improviste et frappe indistinctement les sujets de tout âge. Deux ou trois jours suffisent pour enlever ceux qui se trouvent disposés à subir l'influence morbide. Les signes qui la caractérisent s'annoncent par de la tristesse, de la faiblesse, marche chancelante, ailes traînantes; l'appétit devient nul et la soif très vive; une diarrhée de matières liquides, blanchâtres, précède ou accompagne la maladie; un liquide filant s'échappe de la bouche, surtout quand on prend l'animal par les pattes, la tête en bas; la crête de rouge devient bleuâtre et se ratatine. L'abattement s'accentue de plus en plus, les plumes se hérissent, le dos se *vousse*; les yeux deviennent secs, flétris, la respiration précipitée et anxieuse. Ces derniers symptômes annoncent une mort prochaine qui survient au milieu de mouvements convulsifs qui agitent tout le corps et qui sont accompagnés d'un cri rauque entrecoupé. Les véritables causes de cet affection sont encore ignorées. Cette épizootie s'est déclarée dans les localités les plus diverses, au milieu des conditions hygiéniques les plus opposées. La population gallinacée de la plaine de même que celle de la montagne, lui a jusqu'ici payé un large tribu. Je désire que ce soit le dernier. J'ai néanmoins la conviction intime que la cause est spécifique, qu'elle est due à un agent infectieux qui souille l'atmosphère et que, la contagion aidant, elle semble vouloir se naturaliser dans nos contrées.

Si on arrache les plumes de l'animal mort, les chairs

revêtent une teinte en général jaunâtre; l'œil est flétri et la crête violacée; l'intérieur du bec est bleuâtre et enduit d'un liquide filant. Sur le tube digestif se rencontrent des lésions d'une grande importance. La masse intestinale est d'un rouge violacé à l'extérieur; l'intestin grêle contient un liquide grisâtre mêlé de pus à l'extrémité. Le même liquide se retrouve dans le gros intestin et devient dans le rectum comme du lait altéré ; la membrane interne de l'intestin présente une couleur rouge ; des granulations qui ne sont autre chose que des follicules tuméfiés, existent dans toute son étendue. Le foie, d'un rouge foncé, présente un volume plus grand qu'à l'état normal, perd de sa consistance, s'écrase sous les doigts.

Le cœur présente çà et là des ecchymoses ; les ventricules renferment du sang noir, coagulé; le péricarde contient du liquide citrin en quantité variable.

Le sang des veines est très noir, et le caillot est résistant, difficile à diviser et non adhérant aux parois des vaisseaux. La nature de cette étrange affection, sans doute, est encore un mystère; mais bien qu'on ne puisse constater une identité parfaite entre cette épizootie et l'épidémie cholérique, elles offrent entre elles une analogie de formes et d'expressions extérieures des plus frappantes, et partant, certains hommes de l'art lui ont donné le nom de *choléra des poules*.

Le traitement de cette maladie n'est pas plus avancé aujourd'hui qu'à l'époque de son apparition. Les remèdes les plus opposés par leurs effets ont été tour à tour essayés; antispasmodiques, toniques, excitants, tempérants.

La saignée, que l'on prodigue dans toutes les épizooties, comme moyen curatif et préservatif, n'a servi qu'à exécuter plus vite les malades et à augmenter le danger des autres. D'où je suis autorisé à conclure que jusqu'ici aucune méthode curative n'a montré une efficacité suffisante pour être suivie avec quelque confiance, et qu'il n'y a pour le moment que des soins hygiéniques qui puissent prévenir les effets désastreux de cette affection.

J'ai l'honneur, M. le Préfet, de proposer les suivants :

1° Eviter pendant quelque temps l'introduction de volailles étrangères, parce qu'elles peuvent propager l'agent infectieux.

2° Se défendre contre l'entassement des volailles.

3° Faire ouvrir à tous les vents les poulaillers, les entretenir dans un état de propreté parfaite, les assainir avec une solution d'acide phénique et eau de goudron 1 p. °/₀, laver tous les objets et surfaces à l'eau de chaux chlorurée, renouveler souvent l'eau des abreuvoirs, dans laquelle on met de vieux clous ou du sulfate de fer, 5 centigrammes pour 100 grammes d'eau.

4° Le matin faire distribution de pain émietté, composé de gruau, petit son, mélangé à des poudres toniques ; telles que gentiane et baies de genièvres ; à défaut donner du pain ordinaire détrempé dans du vin de quina étendu d'eau.

5. Immédiatement après l'apparition de la maladie dans un poulailler, il faut isoler tous les sujets non encore atteints, les placer dans des poulaillers à claire-voie, qu'on pourrait confectionner avec des roseaux, et changer de place à l'aide de petites roues. A défaut, lâcher les volailles dans les champs et les laisser per-

cher sur des arbres, sans cependant négliger le régime hygiénique ci-dessus.

Les volailles mortes de l'épizootie ont été souvent consommées dans les fermes et vendues dans les centres de populations, sans que jamais j'aie entendu dire qu'elles eussent exercé une influence fâcheuse sur la santé. J'ai souvent conversé avec des personnes qui s'en étaient nourries; toutes sont d'accord sur la parfaite innocuité de cette viande. Néanmoins, je suis d'avis que l'autorité doit prohiber la vente des volailles mortes de l'épizootie, et faire enfouir celles qu'on a la mauvaise habitude de jeter sur le sol à l'air libre.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

ROUZAUD.

MÉTÉOROLOGIE
ET
MALADIES RÉGNANTES

Observées à Perpignan pendant l'année 1869

Par le Docteur J. Fines, membre résidant.

INTRODUCTION

L'influence des agents extérieurs sur nos organes a été reconnue et étudiée depuis longtemps. Quelques-uns des faits généraux qui résultent de l'action du milieu dans lequel nous vivons sont bien connus et expliqués; mais nous ignorons l'existence de beaucoup d'autres, et nous ne savons presque rien des faits particuliers.

Depuis quelques années, de nombreux travaux de climatologie médicale ont été publiés. On enregistre avec soin la fréquence et le degré d'activité des phénomènes atmosphériques; on décrit parfaitement la forme, la nature, les productions du pays dont on étudie le climat; mais c'est à peine si on s'occupe de la fréquence et surtout du mode de production des maladies observées dans ce même pays et des causes climatériques qui favorisent leur développement. L'influence météorologique sur la pathogénie est difficile à saisir, mais cette difficulté ne doit pas nous arrêter, parce que c'est dans cette étude que se trouve le véritable intérêt, l'utilité pratique.

La plupart des phénomènes météorologiques sont attentivement observés et inscrits; on peut noter la fréquence et la nature des maladies, le nombre, l'époque et

les causes des décès. Le rapprochement de toutes ces circonstances peut seul nous permettre d'arriver à l'appréciation du degré d'action des éléments météorologiques dans la production des maladies.

La difficulté de ce rapprochement vient surtout de la corrélation des phénomènes atmosphériques entre eux ; corrélation qui exige la recherche et l'isolement des phénomènes réellement actifs dans une circonstance donnée et ensuite de la durée de temps nécessaire pour que l'influence matérielle locale ou l'action météorologique se fasse sentir sur notre organisme et puisse être appréciée.

La corrélation de certains phénomènes atmosphériques entre eux est connue, on sait qu'elle varie suivant les circonstances et les localités : les oscillations barométriques n'indiquent pas toujours les mêmes faits ; la pluie amène quelquefois le vent et constamment une augmentation dans la quantité d'ozone et un abaissement de température. Dans notre pays les bourrasques de Nord-Ouest s'accompagnent toujours de grands écarts de la pression atmosphérique, de la température et de l'humidité de l'air. C'est en partie l'isolement de chacun de ces faits et son étude spéciale qui retarde les applications de la météorologie à la pathogénie.

Il est peut-être encore plus difficile de se rendre exactement compte de la durée de temps nécessaire pour que l'influence matérielle locale ou l'action météorologique se fasse sentir d'une manière appréciable sur notre organisme. L'intoxication tellurique produit souvent des effets immédiats ; il suffit que certains individus changent de résidence et subissent pendant quelques instants l'action d'un air particulier

pour qu'ils soient pris aussitôt de fièvres intermittentes. Chez d'autres, cette action ne se fait sentir que dans certaines conditions spéciales, par exemple, lorsqu'ils s'exposent à un refroidissement rapide. Il y aurait alors comme une rétrocession de la transpiration cutanée qui ferait pénétrer dans le corps les germes de la maladie ; ou plutôt l'absorption serait rendue plus facile et plus active par le mouvement de détente et de faiblesse qui suit le refroidissement.

C'est en observant attentivement pendant longtemps les phénomènes météorologiques et en les rapprochant des accidents pathologiques, c'est en isolant le plus possible les éléments divers et en étudiant le mode d'action de chacun d'eux, qu'on peut seulement apprécier avec exactitude leur influence.

Cette étude exige donc de la part de celui qui s'y livre la connaissance des lois de la physique et une grande délicatesse d'observation pour démêler et rapporter à sa véritable cause l'effet observé.

Si la météorologie médicale n'a pas fait plus de progrès, ce n'est pas à cause du défaut d'observateurs, mais à cause du mode vicieux d'observation.

Les plus anciens auteurs qui n'avaient pas à leur disposition les instruments de physique que nous possédons aujourd'hui, inscrivaient le résultat de leurs impressions sensorielles, qui relevaient essentiellement d'une appréciation intellectuelle. Celles des météorologistes et de la plupart des climatologistes modernes sont le résultat des lectures faites sur des instruments fort bien construits et d'une sensibilité parfaite. Ces instruments peuvent inscrire continuellement eux-mêmes, avec une

merveilleuse exactitude, les plus petites variations de quelques-uns des éléments de l'atmosphère. Mais malgré leur perfection, toutes ces observations ne sont que des inscriptions mécaniques qui ne traduisent aucune des impressions ressenties par nos organes, aucun des effets physiologiques ou pathologiques produits.

M. le professeur Fuster avait fait bien ressortir cette tendance lorsqu'il disait en 1825 : « Les médecins de nos jours n'observent pas l'atmosphère pour leur propre compte. Quand ils s'en occupent, ils abdiquent volontairement leur condition de médecin et se transforment en météorologistes. »

La météorologie médicale doit s'occuper de tous les phénomènes qui se passent dans la masse gazeuse qui nous enveloppe et dans laquelle nous vivons, et surtout de toutes les impressions physiologiques ou pathologiques que ces phénomènes font ressentir à nos organes. Ces impressions doivent être attentivement étudiées avant d'être inscrites; elles doivent être le résultat d'un véritable jugement, d'une opération intellectuelle assurément moins exacte que l'inscription mécanique d'un instrument; leur délicatesse peut même les faire varier plus ou moins, suivant les aptitudes personnelles, mais elles sont de la plus grande utilité pratique, et malgré la difficulté, elles doivent être recherchées et notées avec le plus grand soin.

Les observations physiques permettent aux météorologues d'étudier les lois qui régissent les phénomènes atmosphériques. Les modifications physiologiques ou pathologiques produites sur nos organes doivent être notées très attentivement, afin de permettre au médecin

d'indiquer les règles de l'hygiène climatologique et de créer la météorologie médicale.

Celle-ci ne saurait avancer par les seuls efforts des professeurs de clinique ou des praticiens : il faut joindre aux connaissances de la physiologie et de la pathologie la connaissance des lois physiques, afin de rattacher à leur véritable cause les phénomènes qui sont observés.

Quelques médecins instruits se sont servi du concours de ces deux sciences, trop souvent étrangères l'une à l'autre. Un ancien chef de clinique de la Faculté de médecine de Paris, aujourd'hui professeur de botanique à la faculté de médecine de Montpellier et médecin météorologiste très distingué, nous a tracé pour ce sujet des modèles très utiles d'étude et d'analyse dans les nombreux travaux qu'il a publiés. Nous nous efforcerons d'observer comme lui : notre travail sera la relation historique fidèle de ce que nous aurons vu. Nous constaterons des coïncidences; celles-ci se produiront quelquefois dans des circonstances opposées et paraîtront être de véritables contradictions que nous enregistrerons également avec impartialité. Le grand nombre, la fidélité, l'exactitude des documents peuvent seuls permettre d'éliminer les contradictions apparentes et de voir les rapports vrais qui doivent exister entre les agents atmosphériques et la pathogénie.

Comme sauvegarde contre le découragement que pourrait amener une étude si longue et si pénible, nous avons contracté l'obligation de lire régulièrement des rapports mensuels aux séances que tient chaque mois la section des sciences de notre société.

Dans un premier article, nous décrirons la marche de

tous les éléments atmosphériques et les rapports qu'ils paraissent avoir entre eux. Nous nous servirons pour ce travail des observations que M. Béguin, dirécteur de l'école normale de Perpignan, fait sans intèrruption depuis 21 ans.

Toutes les fois que nous parlerons de la pression atmosphérique, nous donnerons la hauteur du baromètre réduit à 0° à l'altitude de 45 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La température sera indiquée en degrés centésimaux et, pour plus de simplicité, les moyennes seront calculées d'après les demi-sommes des maxima et des minima diurnes.

L'état hygrométrique sera noté d'après les lectures du psychromètre d'August et les colorations diverses du papier ozonométrique seront marquées avec le papier préparé suivant la méthode de M. James de Sedan et d'après l'échelle de M. Bérigny : 21 correspond au maximum de coloration.

Des signes particuliers représenteront à la fois la direction et la force du vent que nous espérons pouvoir enregistrer bientôt avec un anémométrographe (1). En attendant, nous indiquerons sa vitesse de la manière suivante : 0 calme ou vent presque nul ; 1 faible ; 2 modéré ; 3 assez fort ; 4 fort ; 5 très fort.

L'état de nébulosité du ciel sera calculé d'après la moyenne de la journée, nous donnerons aussi le résultat des observations faites à midi. Les nombres suivants

(1) Depuis le mois de décembre 1869, un anémométrographe inscrit constamment dans notre cabinet la direction et la vitesse du vent.

représenteront : 0 ciel beau ou sans nuage, 1 peu nuageux, 2 nuageux, 3 très nuageux, 4 couvert ou pluvieux.

La quantité de pluie ou de neige, les brouillards, les orages, etc., seront indiqués avec soin.

Enfin nous calculerons les moyennes et les différences quotidiennes de chaque élément météorologique ; nous signalerons régulièrement les grandes variations, parce que l'observation nous a démontré que c'est de ces brusques variations de température, d'humidité, de pression que peuvent dépendre quelques-uns des phénomènes dont nous cherchons à nous rendre compte.

Bien que notre étude porte de préférence sur les phénomènes physiques qui frappent nos sens plus directement, nous donnerons aussi notre attention aux influences chimiques ou organiques qu'engendre le laboratoire atmosphérique. C'est l'observation persévérante qui peut seule nous apprendre si les fièvres intermittentes et les maladies épidémiques dépendent de la présence de germes, ou d'organismes vivants qui se développent à la surface du sol ou flottent dans l'air en propageant la contagion, ou bien de substances organiques volatiles, tenues en dissolution dans l'air atmosphérique.

Dans un second article, nous nous occuperons des maladies régnantes et des causes des décès observés.

Notre département n'a pas de société médicale, il ne nous sera donc pas possible de mettre à contribution, aussi largement que nous l'aurions désiré, les observations faites par nos confrères. Cependant les bonnes relations que nous sommes heureux d'entretenir avec les médecins de la ville nous permettent d'espérer qu'ils voudront

bien nous communiquer les résultats de leurs observations et nous donner quelques renseignements sur les faits importants de leur clientèle qui nous intéressent le plus.

Les médecins des hôpitaux de la ville nous ont accueilli avec une gracieuseté et une bienveillance qui nous encouragent. L'hôpital civil donne asile à beaucoup de maladies chroniques et compte un nombre trop grand de vieillards et de convalescents pour que les statistiques qu'il publie nous soient d'une grande utilité. De plus, la classe pauvre se résout à grand peine à entrer dans cet établissement, qui ne saurait représenter, excepté en temps d'épidémie grave, la constitution médicale du lieu. Néanmoins, M. le médecin en chef nous a donné l'autorisation d'assister quelquefois à ses visites, nous pourrons ainsi relever et reproduire les faits les plus intéressants qui seront observés.

L'hôpital militaire ne reçoit que des adultes et il est alimenté par une garnison moyenne de près de deux mille hommes. Tout individu atteint de maladie doit être évacué à l'hôpital militaire, où les médecins inscrivent avec beaucoup de soin les détails divers qui permettent de faire une bonne statistique. Nous pourrons, en nous aidant de ces nombres, établir la fréquence, la durée et la gravité de certaines maladies.

Notre position nous oblige nous-même à faire chaque mois des relevés et des rapports qui rendront moins pénible la tâche que nous nous imposons.

Après avoir puisé nos documents à ces sources diverses, nous les résumerons dans notre travail périodique et nous établirons avec eux les caractères de la constitution médicale. Nous y ajouterons tous les détails nécessaires

pour faire l'histoire des maladies régnantes et laisser ainsi un document qui puisse être consulté avec fruit et facilite plus tard les recherches et les comparaisons.

Malgré tous nos efforts, nous ne pourrons arriver à faire qu'une statistique bien incomplète; nous ne pourrons pas donner, pour établir l'intensité et les fluctuations d'une épidémie, le nombre total des cas observés. Et, comme un chiffre approximatif ne saurait être assez exact, nous nous contenterons de dire si la maladie reste stationnaire, si elle augmente ou si elle diminue.

L'administration municipale nous a donné toutes les facilités possibles pour que nous puissions faire régulièrement le relevé des causes des décès et connaître aussi par ce moyen la gravité des constitutions médicales. Nous tâcherons de rendre cette statistique aussi complète et aussi exacte que nous le permettra le dépouillement attentif des bulletins. La légitimité des classements sera moins contestable parce que nous mettrons des indications précises dans les rapports mensuels. Quoique la cause de tous les décès ne soit pas connue, puisqu'un certain nombre de bulletins n'est pas remis à l'officier de l'état civil; et, quoique l'exactitude du diagnostic puisse quelquefois paraître discutable, ce travail pourra néanmoins être fort utile et nous avons la confiance que nos confrères nous fourniront avec empressement les divers renseignements dont ils pourront eux-mêmes tirer leur profit.

Nous avons adopté dans nos rapports et dans les tableaux qui représentent la fréquence des maladies ou des décès la nomenclature qui a été faite par l'Académie et publiée par le ministre pour la classification des

causes de décès. Nos tableaux ne porteront que les principales classes de maladies, afin d'éviter de trop nombreuses divisions; la désignation technique de chaque cause se trouvera dans le compte-rendu mensuel.

La méthode graphique que nous avons employée rend plus facile, au moyen des courbes, les appréciations et les rapprochements; elle permet de saisir d'un coup d'œil les rapports des phénomènes atmosphériques et pathologiques entre eux.

Nos chiffres différeront quelquefois de ceux qui se trouveront dans les statistiques officielles, parce que nous ne nous sommes pas livré en faisant nos relevés à ces classifications capricieuses, fantaisistes que doivent faire nécessairement les employés des administrations, le plus souvent étrangers à toute notion de médecine.

Qu'il nous soit permis maintenant de nous défendre à l'avance contre certaines critiques qui pourraient nous être adressées. Notre travail est fait à un point de vue spécial : notre principal objectif est le rapport qui doit exister entre la pathogénie et les influences météorologiques. Mais nous sommes loin de dire que les agents atmosphériques sont la cause unique de toutes les maladies.

On nous reprochera peut-être aussi de ne tirer aucune conclusion immédiate et de faire, par conséquent, un travail sans utilité. Mais, nous l'avons déjà dit, ce serait compromettre sûrement les résultats que de trop se hâter de conclure. Constatons d'abord des coïncidences et lorsque celles-ci se seront reproduites assez fréquemment dans les mêmes conditions, il nous sera seulement possible d'établir des conclusions.

Perpignan, janvier 1869.

COMPTES RENDUS MENSUELS DES MALADIES RÉGNANTES ET DE LEURS RAPPORTS AVEC LA MÉTÉOROLOGIE

Année 1868-1869.

Mois de Décembre 1868.

MÉTÉOROLOGIE.

Pendant la première dizaine du mois de décembre 1868, la pression barométrique a suivi la marche ascendante qui avait commencé le 23 novembre; la température est restée assez élevée, l'humidité de l'air a été assez abondante et la coloration du papier ozonométrique a été assez foncée. Les vents ont été variables et le ciel a été habituellement nuageux.

Du 10 au 20, le même état météorologique semble continuer, mais le baromètre subit deux fortes dépressions qui sont le prélude du mouvement important qui se produit dans l'atmosphère pendant la dernière dizaine. Du 9 au 13, le mercure descend de $764^{mm}.85$ à $753^{mm}.17$; il remonte ensuite jusqu'au 17, puis descend en 7 jours de $763^{mm}.12$ à $749^{mm}.27$ pour se relever jusqu'à la fin du mois.

Immédiatement après ces deux dépressions, l'humidité de l'air et la quantité d'ozone diminuent, la température moyenne ne varie pas, mais les températures extrêmes présentent deux écarts considérables : $13^{o}.5$ le 21 et $14^{o}.7$ le 28.

La pression atmosphérique moyenne du mois de

décembre à midi, a été de 757mm.60; elle se trouve de 1mm.34 inférieure à la moyenne des vingt dernières années. Les différences d'un jour à l'autre ne dépassent pas 2mm.1. Les oscillations se sont faites entre 765mm.42, pression observée le 9 à 9 heures du soir et 748mm.50, pression du 24 à 3 heures du soir. C'est dans cette étendue de 17 millimètres que se sont faits les deux seuls écarts importants du mois.

L'humidité relative de l'air a été un peu élevée, surtout pendant la première quinzaine; le psychromètre a presque constamment indiqué, le jour comme la nuit, 0.84. Elle a progressivement diminué pendant la seconde quinzaine, mais la moyenne mensuelle s'élève à 0.80. Ce coefficient, un peu fort, ne saurait dépendre du nombre de jours pluvieux qui a été assez faible (4), ni de la petite quantité de pluie mesurée, 13mm.8. L'humidité a été entretenue par une assez grande fréquence des vents du Sud.

C'est aussi de la fréquence de ces vents que dépend la température élevée que nous avons eue pendant le mois de décembre. La moyenne des températures extrêmes a été de 12°.1, celle des maxima 16° et celle des minima 8°.2. C'est donc une différence moyenne de 7°.8 que nous avons observée entre les températures extrêmes de tout le mois. Cette différence est assez faible et aurait paru bien plus forte si la fréquence et la force du vent du Nord avaient été plus grandes. La température la plus basse a été 2°.1, le 27, et la plus élevée 23° le 21. C'est à ces deux époques que se reportent les deux écarts les plus importants des températures extrêmes : 13°.5 le 21 et 14°.7 le 28.

Le ciel a été ordinairement nuageux, aussi le rayonnement nocturne a-t-il été assez faible et nous n'avons enregistré que six jours de rosée et une gelée blanche.

Les vents ont été variables et ont soufflé avec une faible intensité ; ils n'ont acquis de la force que pendant deux jours, en venant du Nord-Ouest.

En résumé : la pression atmosphérique a été un peu faible et a subi deux écarts auxquels correspondent des abaissements de température proportionnels. En somme, cependant, la température a été plus élevée et l'humidité de l'air a été plus considérable qu'elle ne l'est ordinairement au mois de décembre.

MALADIES RÉGNANTES.

La constitution médicale du mois de décembre se rapproche beaucoup de celle du mois dernier. Les maladies des organes digestifs et les anémies occasionnées par les chaleurs de l'été ont entièrement disparu de la scène pathologique dont les fièvres éruptives et les fièvres typhoïdes occupent le premier plan.

Les fièvres typhoïdes sont assez communes et prennent habituellement la forme muqueuse et quelquefois le type remittent. La durée moyenne des cinq cas observés à l'hôpital militaire n'a été que de vingt-cinq jours. Peu graves, ordinairement, elles ont néanmoins occasionné le décès à l'hôpital civil d'un homme de 25 ans et dans la ville celui de quatre individus âgés de 68, 44, 17, (?) ans, morts les 9, 11, 23, 25, et 27 décembre.

Les fièvres intermittentes, qui avaient été très fréquentes pendant l'automne, ont continué à être observées au commencement de l'hiver et ont adopté de préférence le type

quotidien. Ordinairement peu graves, elles cédaient facilement à l'usage des anti-périodiques; dans quelques cas cependant elles ont pris le caractère pernicieux et elles ont occasionné le décés de deux hommes âgés de 42, et 23 ans.

La constitution médicale éruptive de novembre se maintient. Les rougeoles cependant paraissent être moins nombreuses et semblent diminuer de gravité quoiqu'elles prennent souvent la teinte typhoïde et se compliquent alors d'accidents gastro-intestinaux. Cette maladie, comme d'habitude, épargne généralement les adultes et frappe de préférence les enfants : 2, âgés de 2 ans et de 14 mois, sont morts le 19 et le 24, des accidents graves qui l'ont compliquée. A l'hôpital militaire, il y en a eu quatre cas, assez bénins, qui ont eu une durée moyenne de dix journées de traitement.

Nous devons noter quelques cas de varicelle observés dans la ville et dans les hôpitaux. La garnison en a fourni trois cas qui ont rapidement guéri.

Les érysipèles sont toujours assez nombreux, mais exempts de complications graves, aussi n'avons nous enregistré aucun décès qui se rapporte à cette maladie.

Les rhumatismes et les névralgies, les manifestations des diverses maladies constitutionnelles ont été rares.

Les affections des centres nerveux ont été peu observées, néanmoins un jeune homme de 15 ans est mort le 14 d'une méningite tuberculeuse, et un de mes clients, âgé de 33 ans, a été emporté par cette maladie survenue dans le cours d'une phthisie aigüe, consécutive à une fièvre typhoïde à forme rémittente.

Les vieillards ont payé leur tribut ordinaire à l'apoplexie et par hasard les décès ne portent que sur cinq femmes

âgées de 73, 45, 81, 70, et 82 ans qui sont mortes le 4, 8, 8, 22, et 25.

Les angines et les laryngites pseudo-membraneuses ont fait sept victimes âgées de 1, 4, 3, 1, 4, 3 et 2 ans.

Grâce à la douceur et à la régularité de la température, les affections catarrhales et les maladies inflammatoires des voies respiratoires ont été peu observées pendant la première quinzaine; le nombre a augmenté pendant la seconde quinzaine, à la suite des variations de température. Nous avons inscrit la mort d'une femme de 70 ans, qui a succombé le 23 à une bronchite et celle de quatre personnes, âgées de 54, 65, 2 et 18 ans, mortes les 25, 2, 2 et 27 de pneumonie ou pleuro-pneumonie. Une femme, âgée de 84 ans, est décédée d'un hydro-thorax le 15 et une autre de 75 ans d'une congestion pulmonaire le 21.

Les maladies chroniques des organes de la respiration ont déterminé la mort de trois *phtisiques* à l'hôpital civil (16, 35 et 55 ans); et dans la ville un décès de phthisie pulmonaire, (femme de 50 ans); deux de *bronchite chronique* (25, 55 ans), dont un au moins devrait, très probablement, être reporté à la cause précédente et enfin celui de deux vieux *asthmatiques*, morts à l'âge de 80 et 68 ans.

Les affections des voies digestives ont été rares; nous devons cependant signaler quelques cas de stomatite diphthéritique ou ulcéreuse, et enfin un tout petit nombre de gastro-entérites et d'ictères. Un garçon de 9 mois est mort du *muguet*, une femme de 76 ans a été rapidement emportée par une *cholérine*, une autre de 65 ans par une hydropisie et deux autres de 72 et 94 ans par des *entérites chroniques*.

Inscrivons enfin, pour compléter ce relevé nécrologique, le décès de quatre personnes mortes de vieillesse, à l'âge de 89, 84, 86 et 78 ans.

Beaucoup de journaux racontent en ce moment les merveilles de la végétation de l'hiver de 1868 à 1869. On voit des cerises et des prunes à Nice, nous avons des raisins et des petits pois, aux pieds du Canigou, à Vernet-les-Bains.

Comme l'organisme végétal, notre organisme se ressent de la douceur de l'hiver et comme les végétaux, nous sommes pleins d'une exubérance de vie.

Vers la fin de décembre, j'ai observé le fait pathologique suivant : deux hommes malades se sont plaints à moi de constipation et de démangeaisons intolérables qui limitaient leur siége aux paupières supérieures et inférieures et aux organes génitaux. Les paupières étaient un peu boursouflées, la peau des bourses paraissait épaissie et présentait les mêmes élevures papuleuses que dans le prurigo. Cette maladie a duré près de quinze jours et s'est terminée par une légère desquamation furfuracée. Le traitement employé n'a consisté qu'en des boissons rafraîchissantes diurétiques et des bains. Le prurit, très violent par intervalles, était promptement calmé par l'application de compresses imbibées d'eau froide seule ou additionnée d'astringents végétaux.

Ce fait pathologique acquiert, en ce moment, une plus grande importance, parce qu'il rapproche davantage la constitution médicale actuelle de celle du printemps. C'est à cette époque, en effet, et pendant l'été, que le prurigo se développe ordinairement.

Il nous est difficile de saisir les rapports qui doivent

existler entre les phénomènes atmosphériques et les maladies observées pendant le mois de décembre. Nous remarquons cependant que le nombre des malades entrés à l'hôpital militaire a été de 20 pendant la première moitié du mois et de 31 pendant la seconde. La mortalité a été la même durant ces deux périodes. Si nous recherchons les coïncidences qui se sont produites au moment des périodes critiques caractérisées du 9 au 13 et surtout du 17 au 24 par un abaissement de la pression et de la température, nous ne trouvons rien de bien sensible pour la première qui a été moins fortement accentuée et nous trouvons pour la seconde : 1 congestion pulmonaire, 2 apoplexies cérébrales, 3 croups, 2 rougeoles, 1 asthme et 1 catarrhe, 1 hydropisie et 1 fièvre typhoïde, qui se sont terminées par la mort.

En résumé, nous pouvons dire que la constitution médicale du mois de décembre a été éruptive et typhoïde ; elle n'a pas pris le caractère catarrhal, qu'elle adopte habituellement, parce que la température a été exceptionnellement douce et régulière.

Mois de janvier 1869.

MÉTÉOROLOGIE.

Le baromètre a peu varié et s'est tenu élevé pendant la première dizaine du mois de janvier. Une baisse assez rapide, mais régulière, a commencé le 9 et a duré jusqu'au 13. Pendant cette période, le mercure est descendu de 769mm.61 à 757mm.70. Il est remonté ensuite jusqu'au 19 (766mm.85), pour descendre d'une manière presque continue jusqu'au 29 (740mm.72). L'écart le

plus grand s'est produit en ce moment et la pression atmosphérique s'est élevée rapidement du 29 au 30 de 749mm.72 à 762mm.12. Les oscillations se sont donc faites entre 769mm.51, hauteur observée le 9 à midi et 749mm.72, hauteur correspondante à la lecture du 29 à 9 heures du matin. Les écarts moyens d'un jour à l'autre ont été de 2mm.9 et le plus fort est arrivé à 10mm. 6 pendant la hausse rapide du 29 au 30.

La pression moyenne à midi s'est élevée jusqu'à 762mm.34 et se trouve supérieure de 3mm.96 à la moyenne mensuelle des vingt dernières années.

La moyenne journalière de l'humidité relative de l'air a beaucoup varié d'un jour à l'autre, quoique la moyenne mensuelle soit restée assez élevée et qu'elle corresponde à 0. 785. La différence moyenne d'un jour à l'autre a été de 0. 113. Ce chiffre est très fort; le corps s'accommode mal de ces variations hygrométriques, qui pendant quatre jours ont atteint de 0. 25 à 0. 30. Plus souples qu'un morceau de bois, nos organes sont bien moins tourmentés que celui-ci, mais nous n'en éprouvons pas moins un malaise qui se traduit ordinairement par des douleurs assez vaguement prononcées.

Les vents ont tendu à retourner vers leur direction dominante, et ont plus fréquemment soufflé, quoique avec peu de force, du Nord-Ouest. Pendant vingt-six jours le vent a été nul ou faible, quatre fois il a été assez fort et il n'a acquis de la violence que pendant une seule journée (le 23). Le coefficient qui représente son intensité moyenne est 1.19, en admettant que 5 soit le coefficient du vent très fort.

Le ciel a été clair nuageux ou couvert pendant un

temps à peu près égal. Les 1.99 des 4/4 du ciel ont été couverts.

Il a neigé une fois (le 24); il y a eu cinq gelées blanches, quatre jours de rosée et pendant deux jours, le matin, un brouillard assez dense.

Les deux courtes périodes pluvieuses que nous avons observées pendant le mois sont arrivées pendant les deux mouvements de dépression barométrique. Il est tombé en quatre jours 29mm.8 d'eau de pluie ou de neige. Le 24, de 9 heures du matin à 3 heures du soir, nous avons eu un peu de neige qui fondait dans les rues en tombant. Celle qui restait sur les toits a été fondue par la pluie de la nuit. La quantité d'eau recueillie ce jour-là a été de 7mm.8.

Pendant la dernière dizaine du mois, la coloration du papier ozonométrique a été sensiblement plus foncée que pendant la première, et le degré de coloration a été entièrement indépendant du degré d'humidité. La moyenne mensuelle a été de 12°.8.

La clémence de la température du mois de décembre a continué pendant le mois de janvier, quoique le temps se soit refroidi, surtout pendant les premiers jours. Les journées des 6, 7 et 8 ont été très chaudes; l'air a été sec et le ciel pur de tout nuage pendant ces trois jours. Le 24, un rapide refroidissement se produit et la moyenne des températures extrêmes de la journée (3°.6 et 2°.2) est descendue à 2°.9, température très supportable à cause du calme de l'air. Au même moment, un froid rigoureux sévissait sur presque toute la France; il gelait à Cannes (— 1.2 le 26), le thermomètre descendait jusqu'à — 10°, dans la ville et — 11° dans le jardin des

plantes de Montpellier [1]. Dans cette dernière ville, le thermomètre est descendu au-dessous de zéro pendant 8 jours consécutifs. Ce fait est important à noter, parce qu'il confirme la différence du climat que nous avons maintes fois signalée, différence caractérisée, surtout par une plus grande amplitude dans le parcours de l'échelle thermométrique et très importante sous le rapport hygiénique et agricole.

La température moyenne du mois a été de 9°; le maximum absolu s'est élevé à 20°.3 et le minimum absolu est descendu à 0°.7 ; la différence mensuelle de la température moyenne d'un jour à l'autre, a été de 8°.3. Le plus grand écart entre les maxima et les minima a été de 17°.8, le 6; le thermomètre qui était monté dans le jour jusqu'à 20°.2, est descendu pendant la nuit à 2°.4. Ces écarts auxquels nous sommes peu habitués et qu'il est fort rare heureusement d'observer dans notre climat, se produisent dans la plupart des régions du midi de la France et caractérisent les climats extrêmes.

En résumé : la constitution météorologique du mois de janvier a été marquée par une pression atmosphérique assez élevée, le calme habituel de l'air et une température douce et sèche.

MALADIES RÉGNANTES.

Nous disions dans notre précédent compte-rendu que le mois de décembre, caractérisé par une température relativement chaude et humide, avait été marqué patho-

(1) La moyenne des minima pendant cette période de froid (du 17 au 26) a été à Perpignan + 4°.0, à Nice + 1°.3 et à Montpellier + 0°.2.

logiquement par des fièvres graves typhoïdes ou éruptives. L'état atmosphérique du mois de janvier ne lui ressemble pas, nous venons de le voir, aussi sera-t-il marqué par une constitution médicale bien différente.

Les fièvres graves, qui étaient assez communes, sont moins fréquemment observées et leur gravité a beaucoup diminué dans la ville, aussi nous n'avons enregistré aucun décès provenant de cette cause. A l'hôpital civil, une seule femme, âgée de 66 ans, est morte, le 28, d'une fièvre adynamique. La garnison, au contraire, a fourni des fièvres typhoïdes graves et assez nombreuses; les jeunes soldats, victimes d'un changement forcé dans leurs habitudes, ont payé un assez large tribut à cette maladie. Nous avons compté sur une population de 1,929 hommes 11 cas de fièvre typhoïde et 3 décès. Nous ne comprenons pas dans ce nombre un militaire entré le 28 à l'hôpital, où il est mort le trente-et-unième jour, parce que ce décès sera reporté au mois prochain. La durée moyenne a été de 38 jours pour les cas qui se sont heureusement terminés et la mort est survenue dans les autres cas, les 13e, 6e et 9e jour.

Nous devons rapprocher de ces maladies les fièvres remittentes, que nous pourrions mieux définir des fièvres typhoïdes à forme muqueuse, compliquées d'accès presque toujours quotidiens. Ces affections, ordinairement bien moins graves que les précédentes, ont eu une moyenne durée de trois septenaires.

Les fièvres intermittentes sont encore fréquentes, prennent le type quotidien ou tierce, résistent plus ou moins à l'usage des anti-périodiques, suivant le degré d'empoisonnement et peut-être aussi suivant les modifi-

cations atmosphériques diverses. Nous en avons compté 19 cas à l'hôpital militaire, et ceux-ci présentaient ce fait curieux d'une résistance et d'une gravité progressive très régulière et très marquée. Elles cédaient après quelques jours de traitement, au commencement du mois, et à la fin elles ont acquis une grande ténacité et ont exigé en moyenne un mois de traitement.

Quelquefois ces fièvres ont pris le caractère pernicieux et nous avons inscrit le décès d'une femme âgée de 43 ans, morte le 24 d'accès pernicieux à forme apoplectique.

Nous continuons à observer quelques cas de rougeole et cette épidémie, qui ne donne lieu à aucune considération particulière, paraît rester stationnaire. Deux jeunes enfants de 9 mois et de 1 an sont morts le 8 et le 12 de cette maladie.

Le nombre des érysipèles diminue et nous en observons beaucoup moins que les mois précédents. Cependant un homme de 58 ans a été victime de cette maladie.

Le développement des affections générales constitutionnelles a occasionné le décès de deux femmes âgées de 65 et 51 ans, atteintes d'un cancer du sein et d'un cancer généralisé. Nous devons aussi noter cinq décès attribués à la fièvre hectique (2, 2. 1, 63, 75 ans) et celui d'un nouveau né, mort le huitième jour de convulsions.

Sous l'influence de la chaleur du jour et du refroidissement de la nuit, des variations de température d'humidité et de pression, les maladies congestives du cerveau, des poumons et du cœur ont pris un développement exceptionnel.

Les apoplexies cérébrales ont déterminé la mort de sept individus les 8, 8, 15, 20, 22, 28 et 30 janvier; trois individus porteurs d'anciennes maladies du cerveau sont morts le 25, 28 et 31. Comme on le voit, ces décès surviennent ordinairement pendant les périodes dangereuses et par l'effet d'une dépression barométrique et d'un abaissement de température.

C'est dans ces mêmes circonstances que nous avons observé les décès occasionnés par les maladies de l'organe central de la circulation. Les décès de cinq vieillards âgés de 84, 62, 75, 60 et 71, porteurs de maladies du cœur, a été noté deux fois le 14, et les 25, 26 et 30. Nous devons encore faire remarquer que deux de nos concitoyens sont morts subitement de la rupture d'un anévrisme le 25 en pleine dépression barométrique et au moment du refroidissement le plus fort.

Les maladies aigües des voies respiratoires n'ont pas été très communes. Les maladies chroniques se sont aggravées et se sont quelquefois compliquées d'accidents graves. Les cas d'angine, de bronchite de pneumonie que nous avons vus ont présenté plutôt le type inflammatoire que le type catarrhal, qui constitue habituellement le fonds des maladies de cette saison. Une femme de 86 ans est morte d'un catarrhe suffocant, il y a eu deux décès de pneumonie et un de pleurésie, observés chez des individus âgés de 49, 8 et 28 ans.

Les congestions pulmonaires et les hémoptysies ont mis à l'épreuve les poitrines délicates et bon nombre n'a pu résister à ces fâcheuses complications. Aussi avons nous enregistré le décès de 8 phthisiques, morts à l'âge de 30, 18, 34, 25, 28, 3, 32 et 29 ans. Pendant les

journées des 6, 7 et 8 janvier, nous avons dit que la température était élevée, l'air plus sec et la pression atmosphérique assez forte, c'est en ce moment surtout que les poitrines malades ont le plus souffert et que nous avons constaté quelques cas de congestion et d'hémoptysie chez les tuberculeux, qui se trouvaient déjà prédisposés à ces accidents par la turgescence organique, cette exubérance de vie dont nous parlions le mois dernier en signalant la chaleur exceptionnelle de cet hiver.

Les angines ou laryngites pseudo-membraneuses, ont occasionné neuf décès : deux sont consécutifs à des angines et sept à des laryngites; ils sont survenus irrégulièrement dans le courant du mois. Dans ce nombre se trouve compris le décès d'un soldat âgé de 22 ans, qui a été enlevé par le croup en 24 heures.

Les maladies des organes digestifs sont encore très rares. La température anormale dont nous avons été favorisés pendant le mois de janvier, a diminué le nombre des diarrhées que nous aurions eues; mais aussi, peut-être les ictères plus nombreux dépendent-ils de cette cause. Les décès qui se rapportent à cette classe sont peu nombreux et nous ne comptons que celui de trois nouveaux-nés morts de gastro-entérite, celui d'une femme de 34 ans, qui a succombé à une gastro-entérite chronique et celui d'un homme de 45 ans, mort des suites d'une cirrhose du foie.

Il est évident, d'après ce compte-rendu, que la constitution médicale du mois de janvier a perdu beaucoup du caractère typhoïde éruptif qu'elle avait en décembre et qu'elle a revêtu la forme congestive inflammatoire. Nous croyons devoir rattacher les congestions et les hémor-

rhagies pulmonaires ou cérébrales, ainsi que la fréquence et la gravité des maladies du cœur et des gros vaisseaux, surtout à ces grandes variations thermométriques qui ont acquis une grande amplitude et nous ont donné le 6 une différence de 17°.8 pour les températures extrêmes de la journée. Une période plus dangereuse, marquée par une notable dépression atmosphérique, un assez fort refroidissement et une diminution dans l'état hygrométrique de l'air a duré du 20 au 25 et a occasionné les plus nombreux décès et les morts subites que nous avons signalées.

Mois de février 1869.

MÉTÉOROLOGIE.

La pression atmosphérique a été assez élevée pendant les quinze premiers jours du mois de février; la moyenne durant cette période, a été de 766 millimètres. Le 14 commence la plus forte dépression du mois; le baromètre descend alors progressivement de 769mm.37 jusqu'à 752mm.67 le 19 à 3 heures du soir et marque, après s'être légèrement relevé de 3 millimètres le jour suivant, 749mm.15 le 21 à 6 heures du soir, comprenant ainsi une amplitude totale de plus de 20 millimètres. Le mouvement de hausse reprend alors et le mercure arrive à 767mm.68 le 26.

La moyenne mensuelle, 763mm.40, est de 3mm.81 plus élevée que la moyenne générale, et la différence moyenne de pression d'un jour à l'autre a été de 3mm.5.

L'état hygrométrique a suivi assez fidèlement, mais en

sens inverse les variations de la pression atmosphérique. Du 14 au 15, sous l'influence d'un fort coup de vent du Nord-Ouest, l'air est devenu très sec et le degré de saturation descend de 0.78 à 0.52. Nous tâcherons de nous rendre compte des effets produits par ces brusques modifications de l'atmosphère. La moyenne de l'humidité relative est de 0.705 et la différence d'un jour à l'autre de 0.122.

Nous disions le mois dernier que les vents tendaient à retourner vers leur direction dominante. Cette tendance déjà sensible pendant la première quinzaine, l'a été davantage pendant la seconde et les vents ont soufflé avec force du Nord-Ouest. Le 27 février à 11 heures du matin, le vent est devenu froid et violent et nous avons commencé à ressentir les bourrasques habituelles du mois de mars. Le coefficient qui représente la force moyenne journalière du vent est 2.24

Le ciel, qui avait été nuageux pendant la première dizaine, a été clair pendant la seconde, très nuageux et troublé par des rafales pendant la dernière semaine. Les 2/4 du ciel ont été nuageux ou couverts pendant tout le mois.

Le 1 et le 2 février nous avons mesuré 9mm.5 d'eau. Le 20 à 5 heures du soir, la pluie a commencé à tomber avec abondance, elle a duré jusqu'à la nuit du 21 au 22, donnant en tout 52mm.6. Toutes nos montagnes, les Albères, le Canigou, les Corbières se couvraient en même temps de neige jusqu'à une limite assez basse et refroidissaient l'atmosphère. En somme, il est tombé pendant le mois de février, en quatre jours, 62 millimètres de pluie.

La moyenne ozonométrique a été assez élevée et les courbes qui représentent les divers degrés de coloration

correspondent fidèlement à celles de l'état hygrométrique de l'air; notons qu'une diminution sensible a coïncidé pendant la seconde dizaine avec l'état de sérénité et de sécheresse de l'atmosphère.

La température a, comme tous les autres éléments, subi de grandes variations pendant le mois de février, quoique la moyenne mensuelle reste assez élevée : 11°.8. La différence journalière des températures extrêmes a été ordinairement assez faible; mais il faut remarquer qu'il y a eu des écarts importants, qui se sont renouvelés pendant trois ou quatre jours de suite, à trois reprises différentes : 14° du 9 au 12; 11°.7 du 15 au 18; 11°3 du 25 au 27. Nous devons tenir bien compte de ces écarts de température, parce qu'ils sont dangereux pour l'homme et les végétaux surtout lorsqu'ils coïncident avec des vents violents qui augmentent l'impression du froid. Les oscillations viennent surtout de ce que le maximum a été quelquefois très élevé : il est monté jusqu'à 23°.1 le 12. La moyenne des maxima de ce mois est 16°.5, celle des minima 7°.2, ce qui donne une différence de 9°.3 et une température moyenne de 11°.8.

L'état du ciel, fréquemment nuageux pendant la nuit, et la force du vent nous ont préservés des gelées; il n'y a eu que quatre jours de rosée et la plus basse température de tout le mois a été 4° le 25.

En résumé, le mois de février a été remarquable par les écarts sensibles, simultanés et persistants des divers agents atmosphériques et par le retour des vents du Nord-Ouest, qui n'avaient pas encore soufflé avec force pendant cet hiver.

MALADIES RÉGNANTES.

Le nombre et la gravité des fièvres typhoïdes avaient diminué dans la ville pendant le mois précédent; durant le mois qui vient de s'écouler, les cas ont été plus nombreux et se sont plus souvent terminés par la mort. Nous n'avons compté qu'un seul décès en janvier et ce mois-ci nous en avons inscrit cinq pour la ville, dont un seul à l'hôpital civil. A l'hôpital militaire, il y a eu une diminution légère dans la fréquence, la durée et la gravité de cette maladie. Des neuf soldats atteints sur une garnison de 1,964 hommes, un seul est mort, le 23e jour, et tous les autres ont guéri après une durée moyenne de 32 journées de traitement. Nous avions eu en janvier 11 cas dont la durée moyenne avait été de 38 jours et dont 3 s'étaient fatalement terminés. Nous devons mentionner ici le décès d'un autre soldat, qui était entré le 28 janvier à l'hôpital militaire et n'est mort que le 28 février.

Dans la ville, tous les malades morts de cette affection sont du sexe féminin; il étaient âgés de 9, 32, 70, 50 et 13 ans et leur décès est survenu le 5, 10, 19, 20 et 22 février.

L'adynamie compliquait et caractérisait le plus souvent cette maladie, dont le cachet a été imprimé à quelques-unes des autres affections observées.

Les fièvres rémittentes paraissent avoir été moins communes que pendant le mois dernier. Les fièvres intermittentes occupent toujours une place importante dans nos relevés. Plus de la moitié des entrants de l'hô-

pital militaire (27 sur 51) en étaient atteints. La durée moyenne de cette maladie n'avait été que de 9 jours en décembre et de 20 en janvier; elle a été de 25 en février.

Nous avons encore soigné pendant ce mois quelques rougeoles, des érysipèles et deux cas de purpura. Tous ces cas ont été d'une grande bénignité. Cependant une femme âgée de 83 ans est morte d'un érysipèle le 22.

Les maladies constitutionnelles ont occasionné le décès de deux enfants morts de rachitisme et du carreau, d'une femme atteinte d'un cancer du sein et d'un vieillard épuisé par la fièvre hectique.

Les méningites, qui deviennent ordinairement plus fréquentes au printemps, ont déjà fait trois jeunes victimes de 4, 11 et 16 ans, le 8, 13 et 14.

Cinq vieillards, âgés de 77, 62, 64, 82 et 65 ans ont été frappés d'apoplexie et sont morts les 2, 11, 13, 16 et 24, pendant ou immédiatement après les périodes fatales que nous avons signalées.

C'est aussi pendant ces mêmes périodes que sont arrivés les décès occasionnés par des maladies chroniques des poumons et du cœur. Quatre phthisiques, âgés de 17, 19, 53 et 63 ans sont morts les 4, 6, 14 et 20 et quatre personnes âgées de 55, 62, 66 et 78 ans atteintes de maladies organiques du cœur, sont mortes les 3, 18, 18 et 20 février.

Les affections des voies respiratoires sont devenues plus nombreuses après les journées froides et humides qui ont accompagné la chûte de neige sur les montagnes qui entourent une partie de la plaine du Roussillon. Du 19 au 24, nous avons constaté un nombre bien plus grand de bronchites ou de broncho-pneumonies, parti-

culièrement chez les enfants. Les pneumonies ou pleuro-pneumonies franches ont été assez rares et n'ont occasionné que deux décès; d'un individu âgé de 20 ans, et d'un autre de 67 ans. Deux enfants de 2 ans et un homme de 51 ans sont morts de bronchite (?).

Le croup avait fait neuf victimes en janvier, dans le cours de ce mois il n'est mort de cette maladie que deux garçons, âgés de 9 mois et de 3 ans, le 6 et le 18.

Nous avons vu un très petit nombre de maladies des voies digestives et les dyssenteries que nous observons ordinairement à la suite des hivers rigoureux sont à peines rappelées par le décès d'une femme de 80 ans et d'un homme de 48 ans. Deux jeunes enfants, âgés de 2 ans et de 13 mois sont morts de gastro-entérite. Enfin deux vieillards, âgés de 63 et 73 ans sont morts de maladies du foie.

Il ne nous reste pour compléter le relevé de toutes les causes de décès connues, qu'à signaler un suicide, une commotion cérébrale, une hernie étranglée et une carie des vertèbres lombaires.

La douceur exceptionnelle de la température et le calme relatif de l'air pendant presque toute la durée de cet hiver, nous ont rendus plus sensibles à l'impression physiologique du froid, produite non par un fort abaissement de température, mais par un renouvellement plus rapide de l'air amené par le vent, qui a persisté pendant presque toute la seconde quinzaine de février.

Nous avons insisté sur les brusques écarts, simultanés et persistants des différents éléments de l'atmosphère, que nous avons observés pendant ce dernier mois. A chacune de ces oscillations se rattachent de nombreuses

maladies et se rapportent une grande partie des décès occasionnés par les attaques d'apoplexie et par des maladies chroniques de la poitrine et du cœur.

Il nous est impossible d'assigner un caractère particulier à la constitution médicale du mois de février : le nombre des maladies graves a été assez peu considérable et la mortalité au dessous de la moyenne.

Mois de mars 1869.

MÉTÉOROLOGIE.

Nous terminions notre dernier compte-rendu en rappelant la clémence de l'hiver de 1869, qui a été chaud, humide et très calme. Les vents étaient restés variables pendant les deux premiers mois et reprenaient leur direction dominante pendant le mois de février. Le 28 de ce mois, une bourrasque envahissait le département des Pyrénées-Orientales et le Nord-Ouest commençait à souffler avec une grande violence, qu'il a conservée durant tout le mois de mars.

Le temps a été changeant, mais habituellement frais et sec pendant la première quinzaine. La nuit du 12 au 13, très sereine, nous donne une gelée blanche. Le lendemain le temps reste froid et pluvieux à Perpignan, pendant qu'il grêle et qu'il neige sur la montagne (grêle à Prats-de-Mollo et à Coustouges. La neige descend jusqu'au Boulou). Le 19 nous observons la plus haute température du mois, 19°.4, et la température moyenne de la journée monte à 14° pour descendre le lendemain à 8°.7 et le surlendemain à 5°.6. Cet abaissement de tem-

pérature du 19 au 21, coïncide avec une baisse barométrique de 15 millimètres ($759^{mm}.29$ à $744^{mm}.41$) et un temps variable caractérisé par des éclaircies de soleil, des giboulées, du grésil et de la pluie. Le 22, le ciel devient moins nuageux, le temps se régularise et nous jouissons d'une température assez douce jusqu'au 27. Ce jour-là, de 9 heures du soir à minuit, par un vent du Nord-Ouest fort, il tombe un peu de pluie à Perpignan, tandis qu'il neige à Béziers et à Lodève. Aussi le minimum baisse et descend à 2° le 28 et à 0° le 29; une gelée blanche se produit pendant ces deux jours, mais elle ne se renouvelle pas, fort heureusement, aussi les vignes et les arbres fruitiers ont-ils bien peu souffert et seulement dans quelques bas fonds. Les arbres fruitiers à noyau ont été plus éprouvés à cause de leur précocité. Enfin le ciel se couvre et devient pluvieux, le temps reste lourd et de petits orages éclatent dans l'après-midi pendant les trois derniers jours du mois.

Durant la bourrasque de Nord-Ouest, qui a débuté à la fin de février, le baromètre a subi des oscillations considérables. Il est tombé de $767^{mm}.26$ le 26 février, à $749^{mm}.59$ le 2 mars, pour se relever de $13^{mm}.28$ en trois jours, descendre du 5 au 10 de $762^{mm}.87$ à $733^{mm}.41$ et atteindre $759^{mm}.29$ le 19. Il est descendu de $14^{mm}.88$ pendant le coup de vent du 18 au 21 et n'a subi ensuite que de légères oscillations. La colonne barométrique a marché entre $762^{mm}.87$, maximum du 5 et $733^{mm}.41$, minimum du 10. La pression moyenne a été de $749^{mm}.74$ et la moyenne des variations d'un jour à l'autre n'a pas dépassé $2^{mm}.5$.

La température a été plus basse que celle des mois

précédents. La moyenne ne s'est élevée qu'à 8°.1 ; la différence des températures extrêmes journalières a été un peu plus grande et le thermomètre, qui n'était pas descendu à 0° de tout l'hiver, a marqué ce degré le 29. Le maximum était arrivé à 19°.4 le 19.

L'humidité relative de l'air a suivi assez exactement les grands mouvements de la pression atmosphérique, sans avoir toutefois des oscillations aussi étendues. En effet, la plus forte humidité observée coïncide avec la plus basse pression et s'élève à 0.88 le 11. Le plus grand degré de sécheresse ne dépasse pas 0.44 le 4. C'est le maximum de la période de temps frais et sec du commencement du mois de mars. Cette conformité dans la marche des éléments atmosphériques s'observe encore, mais d'une manière moins accentuée, pendant la dernière période du mois. La différence moyenne du degré d'humidité d'un jour à l'autre s'est élevée à 0.117.

La moyenne ozonométrique a été de 13°.5. La coloration du papier réactif a peu varié et ce n'est qu'à la fin du mois que la quantité d'ozone augmente beaucoup et s'élève jusqu'à 17°, le 31.

Le vent a soufflé du Nord-Ouest fort pendant 25 jours, c'est-à-dire pendant presque toute la durée du mois.

Le ciel n'a été clair que pendant trois jours; il a été habituellement nuageux et la moyenne des observations quotidiennes sur le degré de nébulosité du ciel est de 68 centièmes.

La quantité de pluie mesurée est de 62 millimètres. Il n'a pas neigé à Perpignan, mais la neige est descendue le 14 jusqu'au Boulou, à une altitude de 84 mètres, et a

beaucoup refroidi la plaine du Roussillon. Il neigeait encore dans les départements voisins le 27 mars.

Nous avons observé trois fortes gelées blanches : la première le 16, les deux autres le 28 et le 29.

Trois petits orages ont éclaté le 29 à 4 heures, le 30 de 6 heures et demie à 8 heures du soir et le 31 de 3 heures 40 minutes à 4 heures 10 minutes de l'après-midi.

En résumé, pendant le mois de mars le vent du Nord-Ouest a soufflé presque constamment avec force, le ciel a été habituellement nuageux, les oscillations barométriques ont été très étendues, la température s'est maintenue assez basse et l'état hygrométrique de l'air a été caractérisé par des alternatives d'humidité et de sécheresse assez importantes.

MALADIES RÉGNANTES.

La constitution atmosphérique de l'hiver que nous venons de passer, caractérisée par un temps calme et une température douce et humide, a coïncidé avec une constitution médicale irrégulière peu grave. Nous avons observé plutôt des indispositions que de véritables maladies.

Le premier mois du printemps a été plus variable et plus froid. La température s'est abaissée, le vent a soufflé avec violence, et ce froid sec, augmenté par la rapidité de la circulation de l'air atmosphérique, a amene une constitution médicale caractérisée par de très nombreuses maladies inflammatoires des voies respiratoires, des congestions et des hémorrhagies cérébrales ou pul-

monaires plus fréquentes et quelques méningites. Le bilan nosologique du mois de mars est complété par des fièvres éruptives, quelques rhumatismes et quelques maladies des voies digestives.

Les fièvres graves ont été rarement observées dans la pratique civile et ces maladies affectaient de préférence la forme muqueuse. Elles ont néanmoins occasionné le décès de deux individus âgés de 32 et 77 ans, morts le 19 et le 23 mars.

La garnison a payé un plus fort tribut : l'hôpital militaire a reçu en effet sept fièvres typhoïdes et dix fièvres rémittentes. Ces sept fièvres typhoïdes ont eu une durée moyenne de 21 jours et ont occasionné trois décès survenus le 14e, 17e et 19e jour. Les dix cas de fièvres rémittentes ont duré en moyenne 16 jours et se sont toutes heureusement terminées.

Les fièvres intermittentes ont été assez rares et n'ont présenté rien de particulier dans la ville, bien qu'elles soient nombreuses et tenaces chez les militaires. Ceux-ci en ont fourni vingt-trois cas, dont la durée moyenne a été de 18 jours.

La rougeole, que nous signalons régulièrement depuis quatre mois, sévit encore avec une certaine intensité, mais en limitant ses effets dans le quartier St-Mathieu, d'où elle s'étend dans la banlieue. Elle conserve le même type que nous avons primitivement constaté, mais elle s'est compliquée en dernier lieu, dans quelques cas, d'inflammation gastro-intestinale ou pulmonaire, et ces complications ont déterminé la mort de trois enfants. Deux sont morts de pneumonie consécutive le 29 et un autre d'accidents gastro-entériques le 26.

Je n'ai observé qu'un seul érysipèle de la face très bénin.

On signale en ville deux cas seulement de scarlatine.

Les maladies aiguës des centres nerveux ont été plus nombreuses que durant les mois précédents. Nous avons vu des cas assez fréquents de céphalalgie congestive et cette disposition maladive, très développée chez les enfants et les vieillards a occasionné huit décès par apoplexie et quatre de méningite. Ces faits méritent une attention particulière à cause surtout du moment où ils se sont produits.

Décès par congestion cérébrale ou hémorrhagie.

DATE DE LA MORT.	NOMBRE DES DÉCÈS.	AGE DES DÉCÉDÉS.
11 mars.........	1 apoplexie........	35 ans.
22	3	2, 62, 83
23	1	73
25	2	1, 72
30	1	66

Comme je l'ai déjà fait remarquer, je constate encore que ces accidents sont survenus les jours des minima barométriques, coïncidant avec une baisse thermométrique au moment d'une perturbation atmosphérique, le 11 et le 21.

Les maladies des voies respiratoires ont de beaucoup été les plus fréquentes.

Les cas de croup ne sont pas très nombreux, mais ils sont presque constamment mortels; la guérison est une très rare exception. Cette maladie a fait quatre victimes; c'est probablement le chiffre représentant le nombre de cas observés. Quatre enfants âgés de 3, 5, 5 et 2 ans sont morts les 14, 18, 21 et 30 mars.

Nous avons eu d'assez nombreuses grippes à forme thoracique, caractérisées par une bronchite intense, une fièvre modérée, un peu de céphalalgie, du malaise et une prostration extrême des forces avec douleur contusive de la poitrine et des membres. La toux, très fatigante, était accompagnée d'une expectoration spumeuse très peu abondante. Le repos absolu, quelques boissons émollientes et au besoin quelques calmants pour modérer la toux, ont suffi pour obtenir la guérison au bout de huit à douze jours ordinairement. Dans un cas il y a eu complication de pneumonie et la convalescence a été plus longue.

Nous avons aussi observé quelques cas de pleurésie et de pneumonie. Les épanchements pleurétiques ont duré plus longtemps et leur résorption a été plus difficile ; nous l'avons cependant obtenue constamment, grâce aux vésicatoires et aux diurétiques.

Malgré leur fréquence, les maladies aiguës des voies respiratoires n'ont pas occasionné beaucoup de décès; il y en a eu neuf, qui se répartissent de la manière suivante : quatre croups, trois pneumonies, une congestion pulmonaire et un hydrothorax. Je ne reporte pas les deux cas de pneumonie secondaire déjà signalés en parlant de la rougeole. Les maladies chroniques ont compté de plus nombreuses victimes ; il y a eu en effet quatre décès par bronchite chronique et onze de phthisie pulmonaire. Il faudrait déduire de ce dernier nombre trois décès d'individus étrangers au département et deux autres de militaires venus mourants d'Amélie-les-Bains. Nous devons noter que sur ces onze décès, il y en a eu cinq qui sont inscrits du 1 au 20 et 6 du 20 au 28. Les

maladies des organes de la respiration ont donc déterminé vingt-quatre décès, c'est-à-dire presque la moitié de tous les décès du mois de mars.

Cette nombreuse mortalité s'explique très bien par les variations climatériques diverses auxquelles nous avons été beaucoup plus soumis au commencement du printemps que pendant l'hiver. Après les journées tièdes et humides de décembre, janvier et février qui, nous l'avons dit, ont produit une constitution médicale catarrhale et éruptive, est arrivé le mois de mars avec un froid sec, que rendait plus pénible et plus dangereux encore le Nord-Ouest, qui a soufflé avec force pendant presque toute la durée du mois. Les organismes robustes ont peu souffert de cette constitution catarrhale, qui a plus péniblement affecté ceux dont la santé était déjà compromise. Aussi les premiers ont parfaitement supporté la bourrasque de mars, qui a fortement éprouvé les seconds. Les vieux catarrhes, les anciennes phthisies se sont compliqués d'accidents inflammatoires, qui ont amené une terminaison rapidement mortelle.

Les maladies du cœur et des gros vaisseaux n'ont amené que le décès d'une femme de 31 ans, morte d'une hypertrophie du cœur le 8, et celui d'un vieillard de 78 ans, atteint d'un anévrysme de l'aorte.

Les maladies des voies digestives ont été peu communes dans la ville et je n'ai eu que quelques cas de diarrhée et de dyssenterie chez des hommes que leurs occupations obligent à travailler constamment en plein air. Un homme âgé de 67 ans est mort de diarrhée et deux enfants de gastro-entérite secondaire.

Enfin un adulte (31 ans) est mort d'hydropisie le 23.

Nous pouvons dire, en nous résumant, que nous avons particulièrement observé des congestions pulmonaires ou cérébrales et que les organes respiratoires ont surtout souffert des vicissitudes atmosphériques du mois de mars.

Mois d'avril 1869.

MÉTÉOROLOGIE.

Pendant la première semaine du mois d'avril, le baromètre a suivi une marche ascendante régulière. Le 6 une baisse légère s'est produite et le mercure est descendu en quatre jours de 764^{mm}.73 à 759^{mm}.68; il est remonté ensuite pendant trois jours et est redescendu rapidement de 766^{mm}.74 à 749^{mm}.53, du 12 au 17. Cet écart de 17^{mm}.21 est le plus important du mois. Le baromètre a marqué de nouveau 761^{mm}.56, le 21, et s'est maintenu à peu près à cette hauteur jusqu'à la fin du mois. Les oscillations se sont faites entre 766^{mm}.74, maximum du 12 et 749^{mm}.53, minimum du 17. La pression atmosphérique moyenne de tout le mois a été de 758^{mm}.36; la différence moyenne de la pression d'un jour à l'autre a été de 2^{mm}.53, nombre bien moins élevé que celui du mois précédent, qui avait atteint 4^{mm}.4.

La température avait été pendant le mois de mars sensiblement plus basse que pendant les mois de décembre, janvier et février derniers (12°, 9°, 11°.8, 8°); elle a donné une moyenne de 13°.8 pour le mois d'avril. Le maximum absolu du mois a été de 28°.2 le 25, et le minimum absolu de 3°.5 le 1. La différence journalière

moyenne des températures extrêmes a été de 9.5°, par conséquent un peu plus forte que celle du mois précédent.

Il n'y a eu cependant qu'un seul écart important et le maximum qui s'était élevé à 28°.2 le 25 est descendu le lendemain à 21°.5 et le surlendemain à 18°; le minimum descendait en même temps à 12°, ce qui donnait une différence de 16°.

L'alternance des vents de Nord-Ouest et d'Est a fait que la moyenne de l'humidité relative de l'air est restée assez élevée : 0.695 et que la moyenne des différences d'un jour à l'autre a été assez forte; nous avons trouvé 0.117. Cette différence a été surtout considérable lorsque se sont produits les changements des courants atmosphériques : elle était de 0.26 du 7 au 8, de 0.20 et de 0.24 du 19 au 21, de 0.23 et de 0.36 du 25 au 27.

Pendant onze jours, les vents ont soufflé du Nord-Ouest et pendant dix-neuf de l'Est. La Tramontana n'a été forte que pendant cinq jours, le 4 et le 5, le 17, le 18 et le 19.

Le ciel a été assez nuageux.

Il est tombé 29^{mm}.8 de pluie en huit jours. Nous n'avons eu ni orage, ni gelée blanche, nous avons compté quatre jours de rosée.

Il est nécessaire maintenant d'étudier les rapports qu'ont eu entre eux les divers phénomènes atmosphériques.

Nous avons dit que pendant la première semaine du mois d'avril, le vent avait soufflé habituellement du Nord-Ouest ; durant ce temps le baromètre montait progressivement, la température s'élevait, mais en subissant du

3 au 5 un refroidissement produit par l'effet du courant pôlaire ; le degré de saturation d'humidité de l'air s'abaissait, la quantité d'ozone diminuait et le ciel un peu nuageux nous donnait des minima assez faibles et par conséquent de petits écarts entre les températures extrêmes de la journée. Du 3 au 4, sous l'influence d'un violent coup de Tramontana, cette différence s'élève à 14°.

Dans la soirée du 6 le vent tourne à l'Est et souffle de cette direction pendant huit jours. Durant ce temps, le mercure baisse, la température s'élève, l'humidité et la quantité d'ozone de l'air augmentent. La marche des phénomènes est rigoureusement inverse pendant ces deux périodes.

Le 15, le vent passe au Nord-Ouest de nouveau, il souffle modérément pendant deux jours, très fort pendant les trois jours qui suivent, diminue le 20 et tourne à l'Est pour souffler de cette direction jusqu'à la fin du mois.

Pendant ces deux nouvelles périodes, la marche des éléments atmosphériques n'est pas aussi régulière que pendant les deux premières. La température continue à monter du 15 au 21 et l'air reste assez humide; le psychromètre en effet donne 0.85.

La dernière période comprend la dernière dizaine du mois. Les vents ont soufflé ordinairement de l'Est, le baromètre s'est tenu assez haut et n'a subi que de faibles oscillations, la température a été douce et a donné une moyenne de 18°.5. L'état hygrométrique de l'air à été très variable et a fourni dans ce court espace de temps des écarts considérables. La moyenne ozonométrique avait été de 17°.4 du 11 au 15, elle est descendue à 13°.2 pendant la dernière dizaine.

Le temps a été très beau pendant les quinze premiers jours, mais dès qu'arrive la bourrasque du Nord-Ouest, qui commence le 16 au soir, le temps devient frais et variable. Lorsque la bourrasque s'éloigne, le temps se remet au beau jusqu'au 24 et alors reste doux et couvert, s'éclaircissant à peine au milieu du jour, jusqu'à la fin du mois.

En résumé nous avons eu du 1 au 6, Nord-Ouest fort, temps beau, sec et assez frais, peu d'ozone; du 7 au 14, Est modéré, très beau temps, chaud, humide et beaucoup d'ozone; du 15 au 20, Nord-Ouest très fort, temps variable, pluie et giboulées ; du 21 au 30, Est faible, beau temps jusqu'au 25 et puis doux et couvert jusqu'au 30.

MALADIES RÉGNANTES.

Nous venons de voir que la constitution météorologique du mois d'avril avait été caractérisée par les alternatives d'un temps frais et sec, qui succédait à un temps chaud et humide ; ces alternatives étaient occasionnées par la succession des vents de Nord-Ouest et d'Est.

Ces variations de température et d'humidité auxquelles notre organisme a été d'autant plus sensible qu'il se trouvait dans l'état d'effervescence printanière, ont amené un assez grand nombre de maladies aiguës des voies respiratoires, et de fièvres intermittentes. La turgescence organique a aussi déterminé un assez grand nombre de congestions cérébrales ou pulmonaires, et une recrudescence de la rougeole qui tendait, depuis le mois précédent, à déserter la ville pour sévir dans la banlieue.

Les affections catarrhales des voies respiratoires ont surtout été fréquentes pendant le mois d'avril et souvent elles ont été accompagnées d'accidents inflammatoires. Les angines, les bronchites, les pneumonies et les pleurésies ont occupé la scène pathologique. Les hommes adultes, plus directement exposés aux influences atmosphériques ont aussi été plus fréquemment atteints que les femmes et les enfants. Ceux qui étaient porteurs de maladies chroniques ont particulièrement souffert. Le nombre des décès par phthisie pulmonaire n'a pas augmenté cependant, puisqu'il n'a pas dépassé cinq, tandis qu'il y a eu un cas de pleurésie et cinq pneumonies, qui ont occasionné la mort. C'est plus que nous n'en avions eu pendant les autres mois de cet hiver. Le relevé nécrologique des affections des voies respiratoires comprend encore la mort d'un enfant à la suite d'une bronchite capillaire, trois décès par bronchite chronique, trois par le croup, observé chez les enfants et deux par l'asthme chez les vieillards.

Les affections catarrhales des voies digestives ont été rares ; les affections inflammatoires de ces organes ont été plus communes, surtout chez les enfants, qui ont présenté quelques cas de dyssenterie et d'entérite compliquant la dentition. Cette dernière maladie, à l'état aigu, a déterminé la mort de deux enfants ; deux malades sont morts d'entérite et de dyssenterie chroniques.

Nous avons observé des cas de rhumatismes polyarticulaires assez nombreux et assez tenaces. A l'hôpital militaire il y en a eu quatre cas, qui ont duré en moyenne trente-trois jours. Les douleurs rhumatiques ont été encore fréquemment observées et bien plus souvent chez

les hommes que chez les femmes et les enfants, parce que je l'ai déjà dit, les premiers sont plus directement affectés par les agents atmosphériques, s'allégent plus vite de vêtements et prennent moins de précautions.

La turgescence organique développée par les premières chaleurs a favorisé les congestions viscérales. Nous avons déjà signalé les congestions pulmonaires quelquefois suivies d'hémoptysie; d'autres fois le mouvement congestif s'est dirigé vers le cerveau. Cependant, même malgré le voisinage de l'équinoxe, la gravité de ces maladies n'a pas augmenté et nous n'avons eu que cinq décès par apoplexie et deux à la suite d'affections chroniques du cerveau (épanchement et ramollissement). Un enfant est mort de convulsions compliquant la dentition et trois autres de méningo-encéphalite.

Une femme, âgée de 76 ans, a été emportée par une endocardite et deux hommes par des maladies organiques du cœur (43 et 71 ans).

Les fièvres typhoïdes s'observent très peu dans la ville et dans les hôpitaux. Elles ont néanmoins déterminé encore le décès d'un soldat à l'hôpital militaire, d'un enfant et d'un vieillard, dans la ville, les 6, 25 et 30 avril.

Les fièvres intermittentes, assez communes pendant le mois d'avril, n'ont acquis de la gravité que vers la fin du mois. Elles prenaient alors le caractère pernicieux et adoptaient la forme rémittente bilieuse ou céphalique. Nous avons observé des cas assez nombreux de fièvres larvées, prenant le masque une fois d'une névralgie sciatique, ordinairement celui de névralgies faciales ou de migraines périodiques. Celles-ci ont toujours cédé à l'usage du sul-

fate ou du valérianate de quinine sans qu'il fut nécessaire de faire précéder l'emploi de ce médicament d'un vomitif ou d'un éméto-cathartique.

Un mouvement de recrudescence s'est manifesté dans la petite épidémie de rougeole, qui tendait à disparaître de la ville et ne sévissait guère plus que dans la banlieue. Nous avons vu que cette maladie avait débuté dans le quartier St-Jacques, à l'Est, était descendue au centre pour occuper en dernier lieu le quartier St-Mathieu, situé à la partie occidentale et de là envahir la campagne. Divers cas ont été observés dans tous les quartiers indistinctement et ont conservé la même apparence qu'auparavant : l'éruption a été généralement discrète, la fièvre modérée, le catarrhe naso-oculaire a été très faible ou nul, les symptômes gastriques et l'angine dominaient. Chose remarquable, malgré la fréquence des maladies inflammatoires des organes de la respiration, la broncho-pneumonie rubéolique a été très rare. En somme, les cas n'ont été ni très nombreux, ni très graves; ils se sont quelquefois compliqués de convulsions et deux fois ont amené la mort de jeunes enfants.

Je n'ai pu observer que deux cas de scarlatine chez deux frères, qui ont été affectés en même temps.

Il y a eu un décès de variole, ce fait est entièrement isolé.

Les variations répétées des divers éléments atmosphériques rendent plus difficile l'étude des relations que peuvent avoir les influences extérieures et la pathogénie. Nous constatons cependant que deux cas d'apoplexie foudroyante sont survenus le 18 et le 19, au moment de la plus grande dépression barométrique et d'un abaisse-

ment de température. Les bronchites et les pneumonies éclatent souvent pendant les périodes de beau temps, parce que les malades se prémunissent moins contre les refroidissements. Sur quatre cas de rhumatisme polyarticulaire, trois se sont développés pendant la période de chaleur humide et le quatrième pendant la bourrasque de Nord-Ouest.

En résumé, les affections catarrhales et les maladies inflammatoires du poumon, quelques fièvres intermittentes et des rougeoles ont été principalement observées pendant le mois d'avril, météorologiquement caractérisé par les alternatives d'un temps frais et sec et de chaleur humide.

Mois de mai 1869.

MÉTÉOROLOGIE.

Du 1 au 3 mai, la pression barométrique a augmenté, la température s'est élevée, la quantité d'ozone a progressivement diminué et le temps est resté beau, chaud et sec. Les vents ont alors tourné du Nord-Ouest au Sud-Est fort et le baromètre est descendu de $760^{mm}.14$ à $743^{mm}.99$, du 3 au 7. Le temps s'est couvert ensuite, est devenu pluvieux et il est tombé $3^{mm}.2$ d'eau le 8 et le 10 et $14^{mm}.5$ le 15 et le 16. Le Nord-Ouest veut reprendre encore, mais il doit céder aux vents d'entre Nord et Est. Le ciel qui s'était éclairci, se charge de nouveau de nuages et l'air qui était doux et sec devient un peu humide pendant les journées des 19 et 20 mai. Le temps se remet au beau, frais et sec du 22 au 26, le

baromètre descend de 760mm.66 à 746mm.73, l'humidité de l'air diminue, quoique la température s'élève et le ciel se découvre. Le 26 au milieu du jour le vent souffle du Sud-Ouest, le temps devient lourd, énervant pendant quelques heures et un état atmosphérique, inverse du précédent, se produit. Les vents continuent ensuite à souffler du Nord à l'Est. Le baromètre remonte de 746mm.73 à 759mm.02 le 31, l'humidité de l'air et la quantité d'ozone augmentent pendant que la température baisse. Le 30 le Nord-Ouest souffle faible d'abord, assez fort ensuite, le temps se rafraîchit et devient pluvieux à Perpignan pendant qu'il gèle dans le Nord de la France.

Dans la nuit du 31 mai au 1er juin, les sommets du Canigou se sont couverts de neige et celle-ci est descendue sur le versant méridional un peu plus bas que le *mas Picoutous*, ce qui, disent les habitants de ces montagnes, ne s'était pas vu de mémoire d'homme.

Pendant le mois de mai la moyenne barométrique à midi a été de 753mm.85 et les oscillations extrêmes se sont faites entre 743mm.99, le 7, et 760mm.66, le 22. Il n'y a eu que deux grands écarts de 760mm.14 à 743mm.99 du 3 au 7 et 760mm.66 à 746mm.73 du 22 au 26. Ces deux écarts, de 16mm.15 et de 13mm.93, arrivés en cinq jours, ont été assez lents et réguliers. La moyenne des écarts journaliers est arrivée exceptionnellement à 3mm.5, c'est presque le chiffre des fortes oscillations des mois de février et de mars.

La température moyenne, qui s'était progressivement élevée pendant le mois d'avril, s'est élevée d'une manière aussi régulière pendant le mois de mai. Les écarts quo-

tidiens des températures extrêmes ont été plus étendus que ceux du mois précédent ; la moyenne a été de 10°.6, tandis qu'elle n'avait été que de 9°.5. Le maximum absolu a été de 28°.6 le 4 et le minimum absolu de 11°.8 le 1 et le 11. La plus grande différence entre le maximum et le minimum d'une même journée a été observé le 26 et n'a pas dépassé 14°.4. La température moyenne du mois a été de 19.2, c'est-à-dire de 2° plus élevée que la moyenne générale.

L'humidité relative de l'aïr a été de 0.648 à 9 heures du matin ; elle n'a présenté que deux fois des différences notables, de 0.94 à 0.59 du 14 au 17 et de 0.82 à 0.55 du 22 au 23. Les écarts d'un jour à l'autre ont été de 0,098.

La quantité d'ozone a diminué un peu pendant le mois de mai, elle a été de 12°.2. Les différences d'un jour à l'autre ont été plus grandes que celles des autres éléments et paraissent devoir se rattacher à la direction des vents qui font varier l'humidité de l'air et peuvent se rattacher ainsi aux variations de la quantité d'ozone dans l'air atmosphérique.

Les vents ont soufflé pendant sept jours du Nord-Ouest, une fois du Sud-Ouest et vingt-trois fois de l'Est ; ils ont été habituellement assez faibles et n'ont soufflé avec force que deux fois du Sud-Est.

Le ciel a été pendant presque tout le mois nuageux ou couvert ; il n'a été clair que pendant sept jours.

Il est tombé 26^{mm} de pluie en cinq jours. Nous n'avons pas eu d'orage et il n'y a eu que deux jours de rosée le 5 et le 24.

Malgré les petites variations des divers éléments atmos-

phériques que nous venons de signaler, le régime météorologique du mois de mai a été caractérisé par une assez grande régularité dans la marche de tous ces phénomènes.

Le régime d'été qui tendait à s'établir dès le mois d'avril s'est un peu régularisé pendant le mois de mai. Aux brises diurnes qui nous arrivent ordinairement du Sud-Est vers 9 heures du matin, a succédé assez fréquemment vers 3 heures du soir le vent de terre. A quatre reprises différentes, le Nord-Ouest a soufflé avec assez de force pendant environ 24 heures, mais il n'a pu tenir et a dû céder aux vents d'Est.

En résumé, la pression atmosphérique a été peu élevée et n'a subi que deux écarts importants, la température a été douce et régulière et la moyenne hygrométrique de l'air assez faible. Le ciel a été ordinairement nuageux; les vents ont soufflé habituellement de l'Est pendant le jour et assez souvent du Nord-Ouest pendant la nuit.

MALADIES RÉGNANTES.

La constitution médicale du mois de mai n'a pas présenté des caractères propres qui permettent de la définir d'une manière précise. Aucun genre de maladie n'a particulièrement dominé et quoique les affections catarrhales aient encore été assez fréquentes, quoique les maladies de l'été aient commencé à être observées, aucune d'elles n'a été très commune. Du reste il y a eu peu de malades et la mortalité a été assez faible, si on la compare a celle des mois correspondants des années précédentes.

Il y a eu peu de fièvres graves, elles ont adopté de préférence la forme muqueuse et ont, comme d'habitude, imposé leur cachet aux diverses maladies inflammatoires observées, sans cependant établir une constitution médicale bien caractérisée; les fièvres typhoïdes graves ont été rares et n'ont occasionné que trois décès chez deux enfants de 4 et 6 ans et chez un homme de 63 ans. Dans ces trois cas, elles avaient revêtu le type ataxo-adynamique. Les fièvres intermittentes, assez fréquentes surtout au commencement du mois, n'ont présenté de particulier que les complications gastriques ou abdominales qu'on observe assez souvent dans cette saison.

Les fièvres éruptives sont en pleine décroissance.

Les rougeoles cependant ont été encore assez nombreuses et ont pris les mêmes caractères que précédemment. L'angine a dominé et le catarrhe naso-oculaire a manqué presque toujours. Chez quelques enfants cette éruption a occasionné des complications abdominales sans gravité et aussi, mais plus rarement, des inflammations pulmonaires. Un garçon de trois ans est mort de pneumonie consécutive à la rougeole.

La fièvre scarlatine, qui paraissait vouloir succéder à la rougeole et que nous avions fréquemment observée pendant la première quinzaine du mois de mai, a beaucoup diminué pendant la seconde. Elle a été presque toujours anormale. Après quelques jours de malaise, les enfants présentaient les symptômes d'un embarras gastrique fébrile, avec angine; après des vomissements spontanés ou provoqués, quelquefois après des convulsions, des taches rouges plus ou moins pointillées, rarement uniformes, paraissaient sur la surface du corps. Une seule

fois la desquammation s'est faite d'une manière régulière par écailles; dans toutes les autres circonstances la peau très sèche et rude au toucher ne présentait qu'une desquammation furfuracée.

Un des deux enfants qui avaient été des premiers atteints de cette maladie et que j'ai signalés le mois dernier, a eu une néphrite albumineuse accompagnée d'anasarque suraigu , qui a rapidement mis sa vie en danger.

Ce garçon âgé de 7 ans, lymphatique, d'une faible constitution, fut pris le 12 avril de malaise et d'inappétance avec fièvre modérée, accompagnée d'une toux très fatigante, d'inflammation à la gorge et d'une grande gêne pour avaler. Une rougeur pointillée couvrit tout son corps et disparut au bout de cinq jours sans être suivie de desquammation proprement dite : à peine blanchissait-on un drap noir promené sur le corps.

Le 16 mai, trente-quatre jours après l'invasion de la maladie, les parents m'appelèrent de nouveau parce que la face de cet enfant était bouffie et que les jambes s'enflaient. L'anasarque se développa très vite, le second jour pendant la nuit, le petit malade suffoquait et ne respirait qu'avec la plus grande difficulté. A l'auscultation je trouvai des râles humides généralisés et une grande obscurité du bruit respiratoire : la maladie se compliquait d'œdème du poumon. Les urines brunes, rougeâtres, très albumineuses laissèrent déposer une matière noirâtre granuleuse. Examinées au microscope celles-ci présentaient quelques rares cristaux d'acide urique et d'oxalate de chaux, de très nombreux globules de sang, quelques globules muqueux, des fragments de *tubuli* et des orga-

nismes d'une vitalité et de mouvements très rapides, dont je ne puis déterminer la nature animale ou végétale.

Ces organismes affectaient des formes différentes: c'était :

1° De très fines granulations mobiles.

2° Des points noirs ou plutôt de petites cellules avec un ou deux noyaux, paraissant avoir un prolongement flagelliforme comme dans les monadiens, mais tournant constamment sur eux-mêmes, tandis que ces derniers ne font le plus souvent que se balancer.

3° Des vibrions ayant la forme d'un trait régulier droit ou plus ou moins courbé sans renflements terminaux, qui s'agitaient dans tous les sens.

4° Des granulations transparentes réunies au nombre de quatre à six pour former une chainette mobile de tous côtés.

Ces êtres organisés existaient assurément, mais en petit nombre, au moment même de la miction; ils se reproduisaient rapidement en nombre infini conservant la même forme et les mêmes mouvements. Les vibrions seuls se renflaient à leur extrémité et paraissaient acquérir avec le temps une plus grande dimension [1].

(1) MM. Coze et Feltz, professeurs à la faculté de médecine de Strasbourg, qui ont fait beaucoup de recherches expérimentales sur la présence des infusoires et l'état du sang dans les maladies infectieuses, ont signalé des êtres vivants semblables dans ces maladies, mais ils ne leur ont pas, croyons-nous, donné de nom.

MM. Christel et Kiener de Lyon ont trouvé dans le sang et les produits virulents d'un malade atteint de morve aiguë des infusoires sous forme de granulations et de batonnets, que MM. Béchamp et Estor ont dénommés torula et bacteries.

Fuchs avait trouvé des bacteries dans les maladies septiques en 1848. Davaine en 1850 et Pollender en 1555 les avaient rencontrées dans le sang de rate. (Casper's Vierteljahrschrift 1. B., 1. Heft.)

J'ai examiné chaque jour les urines de mon jeune malade; la couleur s'est éclaircie lentement, la quantité d'albumine et de sang a diminué petit à petit et les organismes ne s'observent plus maintenant que lorsque les urines ont été rendues depuis quelque temps.

Le traitement que j'ai employé a consisté dans l'application d'un large vésicatoire sur la poitrine, et dans l'administration de tisane d'orge et de chiendent nitrée et additionnée chaque deux heures d'un paquet contenant cinq centigrammes de calomel et vingt-cinq milligrammes de poudre de feuilles de digitale.

Sous l'influence de ce traitement, la suffocation a vite diminué, les nuits sont devenues meilleures, l'enfant qui ne pouvait reposer qu'assis sur son lit, a pu dormir en s'allongeant, l'hydropisie a disparu assez promptement et le malade peut être considéré comme guéri.

Chez un garçon, j'ai vu une éruption rubéolique sur le tronc et les membres et des plaques scarlatiniformes sur le menton.

Chez une fille âgée de 7 ans, atteinte de scarlatine avec coloration rouge uniforme non pointillée, j'ai observé un gonflement inflammatoire très douloureux du poignet droit, qui a cédé à l'usage de frictions avec du baume tranquille laudanisé.

En somme, la scarlatine a été assez fréquemment observée, elle a été presque toujours anormale et n'a occasionné qu'un décès déterminé par une méningite survenue pendant la période prodomique.

J'ai observé un cas isolé de varioloïde chez un adulte.

Il y a eu un érysipèle de la face à l'hôpital militaire.

Parmi les maladies constitutionnelles, je dois noter

un cas de rhumatisme articulaire aigu et quelques cas de rhumatisme musculaire.

Un militaire âgé de 39 ans, évacué d'Amélie-les-Bains, est mort d'une atrophie musculaire progressive, et un homme de 40 ans est mort à l'hôpital civil d'un tétanos spontané.

Les maladies des centres nerveux ont été moins observées que le mois dernier et que les mois correspondants des autres années. Il n'y a eu que deux décès par congestion cérébrale chez un enfant de 2 ans, chez un homme de 48 ans, et cinq cas de méningite mortelle observés chez un adulte tuberculeux, chez trois enfants de 1 à 3 ans et chez un vieillard de 80 ans. N'oublions pas que dans ce nombre est compris le cas de méningite survenu pendant l'éruption scarlatineuse dont j'ai parlé plus haut. Ces décès ont été inscrits les 11, 14, 23, 29 et 30 mai. Un vieillard de 67 ans est mort d'hémiplégie le 28.

Les affections des voies respiratoires, depuis longtemps les plus communes, ont encore dominé pendant le mois de mai, quoi qu'elles aient, de beaucoup, diminué de fréquence.

Il y a eu quelques angines couenneuses bénignes chez les adultes; quelques amygdalites chez les enfants; vers le milieu du mois, les laryngites paraissent avoir été plus fréquentes. Deux enfants âgés de 3 ans et de 5 ans sont morts le 11 et le 17 du croup. Un autre enfant a guéri de cette maladie après l'expulsion spontanée d'un tube pseudo-membraneux.

Le nombre des bronchites a beaucoup plus diminué que celui des inflammations de la plèvre et du paren-

chyme pulmonaire. Un enfant et un vieillard sont morts de pneumonie primitive et un autre enfant de pneumonie secondaire, consécutive à la rougeole. Il y a eu deux décès par hydrotorax à 85 ans et à 30 ans, un par asthme à 54 ans, trois par de vieilles bronchites et sept par des phthisies les 1, 9, 13, 19, 20, 24, 27, 28 et 28 mai. Je ne marque pas les décès de deux militaires, étrangers à la garnison, qui ont quitté Amélie pour venir mourir à Perpignan.

Une fille et une femme sont mortes d'hypertrophie du cœur le 1 et le 3.

Les maladies des organes digestifs ont augmenté de fréquence à mesure que la température s'est élevée. Les embarras gastriques ont été communs et souvent ont compliqué les diverses affections. Les inflammations abdominales ont été beaucoup plus observées vers la fin du mois. La dentition chez les enfants s'est compliquée d'accidents gastro-entériques. Nous n'avons vu que quelques cas de cholérine légère, sans crampes. Il y a eu assez de diarrhées catarrhales et quelques dyssenteries, surtout chez les enfants. M. le Docteur X... m'a signalé deux cas de péritonite spontanée chez deux hommes. Dans l'un, la maladie généralisée, a occasionné la mort en 24 heures ; dans l'autre la péritonite, limitée dans un petit espace, a guéri par les moyens ordinaires.

Dans deux cas, j'ai vu des accidents gastriques et encéphaliques occasionnés par la présence d'oxyures vermiculaires dans le rectum de deux enfants.

Nous avons observé quelques engorgements du foie et un cas d'ictère essentiel. A l'hôpital militaire, un soldat atteint d'une ancienne maladie du foie, probablement

d'une obstruction des canaux biliaires, a présenté aussi cette même coloration caractéristique.

Les décès déterminés par les maladies des organes digestifs se répartissent ainsi : un abcès du foie à 39 ans, une gastro-entérite chez un enfant de 1 an, une péritonite chez un homme de 62 ans, deux dyssenteries chez des vieillards de 70 et 87 ans, une entérite chronique chez un homme de 58 ans, enfin une femme de 69 ans est morte d'un squirrhe de l'estomac.

Une femme de 50 ans est morte albuminurique et une autre âgée de 32 ans d'hydropisie.

Les éruptions sudorales ont commencé à se montrer, nous avons vu des éruptions érythémateuses, urticaires et milliaires. A la fin du mois, j'ai observé quelques éruptions furonculeuses, quelques abcès et un anthrax de la région scapulaire. Deux jeunes femmes ont été atteintes de purpura, l'un simple, l'autre hémorrhagique. Le premier paraissait être le résultat des chagrins et de la misère.

Signalons encore deux cas d'oreillons chez un garçon et chez une fille.

Il résulte de tous ces faits que la constitution médicale a été sensiblement modifiée depuis le mois dernier; le nombre des affections catarrhales légères a beaucoup diminué, celui des pleuro-pneumonies reste assez élevé; les fièvres éruptives, après une courte mais assez forte recrudescence, ne sont plus aussi fréquentes à la fin du mois; les éruptions sudorales, les maladies des organes digestifs et de leurs annexes deviennent assez communes: nous avons compté enfin des cas assez nombreux de méningite et très peu d'apoplexie.

Mois de juin 1869.

MÉTÉOROLOGIE.

Ce mois, qui paraît avoir été froid dans le Centre et le Nord de la France, a été relativement très beau et chaud dans le département des Pyrénées-Orientales [1]. Les régions inférieures de l'atmosphère ont été mises en mouvement par deux courants venus tour à tour du Nord-Ouest et du Sud-Est. Comme pendant la saison d'hiver, le premier a toujours amené un abaissement de température, tandis que le second a fait monter la colonne thermométrique. Le maximum du mois s'est produit cependant le 9 (36°.8) par un vent de l'Ouest Nord-Ouest assez fort.

Le mouvement de hausse barométrique qui s'était produit pendant les six derniers jours du mois dernier s'est arrêté dès le 1er juin; la pression qui avait diminué de deux millimètres en trois jours, est remontée de quatre millimètres dans le même espace de temps. Le 6, la colonne mercurielle marquait 764mm.20; elle est descendue lentement jusqu'à 752mm.49, le 14. Trois jours après, elle marquait de nouveau 764mm.89 pour redescendre à 755mm.48, le 20. Après ces deux oscillations, qui sont les plus étendues du mois, la pression atmosphérique a augmenté de 6mm.61 jusqu'au 23 et a diminué ensuite de 10mm.73 jusqu'au 31 à 3 heures du soir.

(1) La température moyenne de toute la France a été de 14° environ. Perpignan paraît avoir atteint le chiffre plus élevé, 21.3; les stations voisines du Midi de la France ont eu : Foix 15.5, Béziers 20.3; Montpellier 1[illegible].7; Marseille, 18.2; Nice 19.0. (Voir les *Nouvelles Météorologiques* 1869, p. 216.)

La hauteur du baromètre a varié d'un jour à l'autre de 2mm.1 en moyenne; il ne s'est pas produit de très brusques écarts et les trois plus grands mouvements d'amplitude qui ont été observés sont compris entre 764mm.89, maximum absolu et 751mm,88 plus basse pression de tout le mois.

La température avait suivi une marche ascendante très régulière depuis le commencement du mois d'avril, elle a subi pendant le mois de juin deux abaissements compris entre une période de chaleur anormale assez courte, mais très élevée. La température moyenne qui était de 21°.2 le 28 mai, est descendue jusqu'à 16°.1 et le minimum ne marquait que 11° le 2. A partir de ce moment, la chaleur a augmenté progressivement et s'est élevée à une moyenne de 29°.4, le 9. Ce jour-là le maximum de la journée a été de 36°.8, chiffre que nous n'atteignons pas souvent au milieu des plus fortes chaleurs de l'été. Le minimum de ce même jour a été de 22°, chiffre encore très exceptionnellement élevé pour la saison. La chaleur a diminué ensuite lentement et nous n'avons pas été soumis à ce grand refroidissement immédiat, qui a été signalé dans toute la France. La plus basse température observée a été de 13°, le 15.

La différence moyenne des températures extrêmes s'est élevée à 11°.6 ; ce nombre est assez faible si l'on tient compte de la période de chaleur exceptionnelle que nous avons traversée. Le maximum absolu, avons-nous déjà dit, a été de 36°.8, le 9, et le minimum de 13°, le 15.

L'humidité relative de l'air a été assez forte et s'est

maintenue d'une manière assez régulière pendant le jour et pendant la nuit. La moyenne a été de 0.677 à 9 heures du matin, de 0,624 à midi et de 0.632 à 3 heures et à 6 heures du soir; elle s'est élevée à 0.74 et 0.79 à 9 heures du soir et à 6 heures du matin. La différence d'un jour à l'autre a été assez faible et n'atteint que 0.079. Cette régularité dépend non pas des pluies que nous avons eues dans ce pays, mais de la période pluvieuse qui a duré dans toute la France du 12 au 22. Pendant trois jours, les 1, 12 et 22, l'état hygrométrique s'est élevé jusque vers 0,90.

Il n'est tombé durant tout le mois que 19mm.9 de pluie; 2mm.2 le 26 et 17mm.7 le 29, pendant un petit orage qui a duré de 1 heure à 6 heures 30 minutes de l'après-midi d'abord et qui a repris le matin vers quatre heures. Cette période pluvieuse ne se rattache pas à de fortes dépressions barométriques, celles-ci paraissent mieux correspondre aux trois jours d'humidité exceptionnelle que nous avons signalés.

La coloration du papier ozonométrique n'a pas été uniforme pendant tout le mois, les teintes ont beaucoup varié et les plus foncées correspondent très bien aux périodes d'humidité. La moyenne a été cependant peu en rapport avec l'état hygrométrique, puisqu'elle n'a pas dépassé 9.7.

Le vent du Nord-Ouest a soufflé assez fort pendant environ la moitié du mois, mais à diverses reprises, alternant toujours avec des vents assez faibles d'entre Sud et Nord passant par l'Est. L'intensité moyenne du vent est représentée par 2.5.

Le ciel a été généralement beau sur le milieu du

jour ; il s'est couvert fréquemment le soir lorsqu'aux brises de mer a succédé le vent de terre, aussi le coefficient de la nébulosité est-il représenté par 2/4, ce qui indique que la moitié du ciel environ a été voilée pendant le mois de juin.

MALADIES RÉGNANTES.

Les fièvres continues ont été plus nombreuses et ont présenté un caractère plus grave pendant le mois de juin que pendant les mois précédents. Elles ont pris ordinairement la forme muqueuse et se sont assez fréquemment compliquées d'accidents adynamiques. Sur une garnison de 2,330 hommes, l'hôpital militaire a reçu quinze malades atteints de fièvre muqueuse et huit de fièvre typhoïde proprement dite. Les deux décès occasionnés par cette maladie sont survenus deux jours après l'entrée des malades à l'hôpital. A l'hospice civil, cette maladie n'a pas déterminé de décès. En ville, nous en comptons quatre : un chez un enfant de 2 ans et les trois autres chez des individus de 45, 46 et 55 ans.

Les fièvres intermittentes étaient assez rares au commencement du mois ; elles ont été plus souvent observées pendant la dernière quinzaine et ont presque toujours coïncidé avec un état gastrique qui nécessitait l'usage d'un vomitif avant celui des anti-périodiques.

Les fièvres éruptives tendent à disparaître, il y a cependant encore quelques cas très rares de rougeole et des cas plus nombreux de scarlatine. Chacune de ces maladies a fait sa victime. Une fille de 5 ans est morte, le 5, d'une pneumonie double survenue pendant la rou-

geole et un garçon âgé de 3 ans est mort, le 2, des suites de la scarlatine.

Les maladies de la peau occasionnées par les hautes températures se sont développées surtout pendant la période de chaleur qui a fait monter le thermomètre à 36°.8. Nous avons vu des érythèmes, des urticaires et quelques affections pustuleuses, mais en petit nombre.

Je ne connais qu'un cas d'érysipèle de la face traité chez un soldat.

Les affections rhumatismales musculaires ou articulaires ont été assez communes pendant la seconde moitié du mois de juin. Leur fréquence se rattache aux écarts de température et aux variations de l'état hygrométrique de l'air. L'hôpital militaire a reçu cinq rhumatismes articulaires assez légers, puisque leur durée moyenne n'a pas dépassé quatorze jours. Chez quatre malades atteints de sciatique, la durée moyenne du traitement a été de 25 jours.

Les décés causés par des maladies des centres nerveux sont assez nombreux. Cinq individus âgés de 64, 71, 67, 20 et 27 ans sont morts d'apoplexie cérébrale les 4, 4, 20, 22 et 24 juin. Il y a eu deux autres décès par épanchement et paralysie (10 et 27 ans). Ainsi qu'on le voit, ces décès arrivent par petits groupes, mais il n'est pas possible de les rattacher presque tous, comme nous l'avons fait jusqu'ici, à des variations barométriques et thermométriques étendues.

Parmi les causes de décès, on compte sept cas de méningite chez des enfants dont un seul est âgé de 4 ans; tous les autres ont 2 ans au plus. Ces cas de mort paraissent devoir se rattacher en partie aux acci-

dents cérébraux qui compliquent les gastro-entérites occasionnées par la dentition. Ces jeunes décédés étaient âgés de 3, 5, 17, 24, 24, 24 mois et de 4 ans; leur mort a été enregistrée les 5, 8, 18, 23, 24, 24 et 29 juin.

Si nous rapprochons les époques des décès par méningite et apoplexie, nous trouvons pour les deux maladies que les décès ont été observés du 4 au 8 et du 18 au 24; un seul est arrivé le 29. Sur ces douze décès, la moitié se rapporte à la période comprise du 20 au 24 et pourrait peut-être se rattacher à la dépression barométrique et au refroidissement qui a suivi les quelques journées de chaleur pendant lesquelles le thermomètre a atteint 36°.8.

Les maladies des voies respiratoires deviennent moins communes; cependant l'abaissement rapide de la température survenu au commencement de la seconde dizaine du mois a occasionné une augmentation bien appréciable dans le nombre de ces maladies.

Les bronchites, les laryngites simples ou pseudo-membraneuses ont été plus nombreuses vers le 15. Cette dernière maladie, beaucoup plus rare et moins grave chez les adultes, a présenté une plus grande gravité chez les enfants. Quatre, âgés de 2, 2, 3 et 11 ans sont morts du croup les 2, 20, 20 et 29. Il n'y a eu qu'un décès par bronchite capillaire (garçon de 16 mois, mort le 10); deux par pneumonie (4 mois et 72 ans, morts le 15 et le 30); et un par pleurésie (57 ans, le 3).

Un vieillard âgé de 90 ans est mort d'un catarrhe chronique et un homme de 34 ans d'un emphysème pulmonaire.

La phthisie a continué de faire de nombreuses victimes. Elle a déterminé dix décès, il y en aurait un onzième provenant d'un soldat mort à l'hôpital militaire, que je ne comprends pas dans cette statistique; quatre viennent de l'hospice civil (29, 43, 44 et 61 ans), et six de la ville (14, 17, 18, 29 29 et 53 ans). Ces décès ont été inscrits les 3, 5, 11, 12, 13, 18, 22, 22, 22 et 24. On voit encore ici la prédominence fatale de la période que nous avons signalée plus haut, puisque la moitié de ces décès se rapporte à cette période.

Pendant les premiers jours du mois, les fortes chaleurs ont favorisé les congestions viscérales et surtout les congestions pulmonaires, les hémoptysies ont été assez fréquentes. Ceux qui étaient atteints de tubercules pulmonaires ont particulièrement souffert.

Les maladies des organes de la circulation n'ont pas été bien nombreuses; il y a eu cependant cinq décès qui s'y rattachent : une péricardite (7 ans), une embolie (68 ans), deux hypertrophies (31 et 70 ans), une lésion organique du cœur [?] (81 ans).

Les voies digestives ont été le siége de la plupart des indispositions et des maladies que nous avons observées pendant le mois de juin.

Il y a eu quelques cas de muguet : cette maladie n'a pas présenté ordinairement de la gravité, elle a néanmoins occasionné la mort d'un enfant de 4 mois et d'une femme de 64 ans, qui est portée comme morte de cette maladie. Il est probable que ces deux malades étaient atteints d'une fièvre adynamique, la stomatite ne serait qu'un symptôme prédominant de cette affection.

Un homme de 70 ans est mort à l'hôpital civil d'un ulcère de l'estomac.

Les premiers flux gastro-intestinaux que j'ai observés cette année remontent au 9 juin, c'est à dire au jour où nous avons eu 36°.8, température tout à fait anormale pour cette saison. Les adultes affaiblis et les enfants en furent les premiers atteints. Ces flux arrivèrent sans être précédés de la surcharge gastrique qui les devance ordinairement. Ce signe ne s'est produit que quelques jours plus tard; c'est vers le 20 que les embarras gastriques sont devenus plus communs, ils ont été quelquefois accompagnés de fièvre et rarement de céphalalgie.

Les vomissements et la diarrhée, symptômes caractéristiques de la gastro-entérite de la première enfance, ont été souvent observés et cette cause de décès est devenue assez importante. Neuf enfants âgés de 1, 1, 2, 3, 10, 12, 12, 14 et 16 mois sont morts de cette maladie. Nous devrions même, ce nous semble, rapporter à cette cause, ainsi que nous l'avons dit plus haut, quelques-uns des décès inscrits comme résultant des méningites franches. Ce sont probablement des pseudo-méningites, des catarrhes gastro-intestinaux à forme ataxique ou méningée, dont quelques-uns peuvent dépendre du travail de la dentition.

Les cas de dyssenterie ont été assez rares dans la ville et n'ont occasionné que la mort d'un enfant de 10 mois et d'un vieillard de 66 ans. A l'hôpital militaire, il y a eu deux cas de dyssenterie qui ont duré l'un 31 jours et l'autre 38.

Il y a eu quelques cas rares d'ictère bénin et un cas de péritonite générale mortelle chez un homme de 62 ans.

Enfin deux hommes (39 et 63 ans) sont morts d'albuminurie sans autre désignation.

Nous avons dit que l'état atmosphérique du commencement du mois de juin avait été caractérisé par une brusque diminution dans l'état hygrométrique de l'air coïncidant avec une grande élévation de température précédée d'une hausse barométrique. A cette première période correspondent les flux gastro-intestinaux, les congestions viscérales, les hémoptysies et quelques dermatoses.

Après le 9 survient un refroidissement assez rapide, les angines deviennent plus communes et prennent de la gravité chez les enfants. Le nombre des bronchites et des rhumatismes augmente et vers la fin du mois les fièvres intermittentes et les embarras gastriques sont plus fréquents. La mortalité occasionnée par les apoplexies cérébrales, les méningites et les phthisies pulmonaires devient aussi très considérable pendant la période du 20 au 24.

Au fond, la constitution médicale du mois de juin a pris le caractère muqueux, adynamique ou congestif. Les fièvres typhoïdes ont été un peu plus fréquentes et le cachet typhique s'est imprimé assez souvent aux diverses affections; les congestions viscérales assez communes ont amené quelques accidents graves et ont occasionné un plus grand nombre de décès. La mortalité moyenne de la ville, non compris les hôpitaux, ne dépasse pas 44, et pendant ce mois de juin elle s'est élevée à 71, dépassant ainsi d'un gros tiers la moyenne des trente dernières années.

Mois de juillet 1869.

MÉTÉOROLOGIE.

Je commençais mon dernier compte-rendu de l'état météorologique pendant le mois de juin, en signalant la température relativement froide pendant quelques jours dans notre département. Je disais que cette diminution venait surtout du refroidissement beaucoup plus intense qui s'était produit dans toute la France ; nous savons aujourd'hui que le temps a éprouvé dans le Nord, comme partout, un changement rapide; après deux jours d'une grande chaleur, il a gelé presque partout encore quatre fois; le 1er et le 2 il avait déjà gelé, c'est donc un total de six gelées pour le mois de juin (Voir nouvelles météorologiques 1869.)

Autant la température du mois dernier a été exceptionnellement froide, autant celle du mois de juillet a été chaude. Du 1er au 23, la température moyenne du jour s'est progressivement élevée de 17°.7 à 31°; nous avons observé ce jour là, 23 juillet, en plein air et à l'ombre 39°; c'est une température que nous atteignons rarement dans ce pays et que nous n'avons dépassée depuis 1836 qu'une fois; le thermomètre de l'école normale donna comme maximum de la journée 39°.3, le 15 juillet 1859. Ce mois et le mois dernier ont été les plus chauds de tous ceux de la période comprise entre 1836 et 1869. La moyenne de leurs températures extrêmes s'est élevée à 26°.1. La moyenne des maxima n'atteignit que 31°.8 en 1869. Cette température fut inférieure de 0°.4 à celle du mois de juillet 1869, mais la moyenne des minima fut plus élevée de 0°.4 et s'éleva à 20°.9. La

différence moyenne des températures extrêmes a été de 11°.7, elle s'est élevée à 17°, le 9.

Un orage traversa le département dans la soirée du 13 juillet et se prolongea dans la nuit sans donner une goutte d'eau, aussi la chaleur sèche persista et ce ne fut que le 24, après un orage qui éclata de 11 heures du soir à minuit et demi que la chaleur diminua; à la suite d'une pluie assez faible (1 millimètres), la température moyenne descendit de 31° (23 juillet) à 22°.2 (25 juillet) et la chaleur devint moins pénible à supporter.

Durant tout le mois, le baromètre s'est tenu assez élevé. Il marquait 755mm.42 le 1er; il a suivi une marche régulière ascendante jusqu'au 9 et après être resté pendant trois jours à une pression moyenne de 763mm.3, il est lentement descendu jusqu'à 754mm.32 le 18, pour remonter encore ensuite, en subissant de légères fluctuations, jusqu'à 762mm.18, le 31.

Les oscillations se sont donc faites entre 763mm 34 le 11, et 754mm.32, le 18. La pression atmosphérique moyenne, observée à midi, a été de 758mm.71 et la différence d'un jour à l'autre n'a été que de 1mm.6.

L'humidité relative de l'air a été assez grande pendant le mois de juillet, même au milieu du jour, et la différence entre l'état hygrométrique du matin et du soir a été assez faible. La moyenne de 9 heures du matin, midi, et 3 heures du soir donne 0.621 et celle de 6 heures du matin et 9 heures du soir 0.711. Régulière et constante pendant la première moitié du mois, l'humidité de l'air a subi de grandes variations pendant la seconde quinzaine et du 13 au 17, sous l'influence d'un changement de direction du vent qui passe de l'Est au Nord-Ouest,

l'état hygrométrique descend de 0.85 à 0.32 et les différences d'un jour à l'autre qui n'avaient pas dépassé 0.07 pendant la première quinzaine, sont arrivées à 0.16 pendant la seconde, la différence moyenne pendant tout le mois a été de 0.114.

Les vents inférieurs ont été généralement faibles; les brises de mer ont alterné avec les vents du Nord-Ouest et ceux-ci n'ont été un peu forts que pendant cinq jours. La moyenne générale des observations tri-horaires donne une intensité égale à 2.

Les régions plus élevées de l'atmosphère ont été calmes pendant la première quinzaine; c'est la faiblesse des courants supérieurs qui a probablement maintenu pendant 8 jours les brouillards secs que nous avons observés du 6 au 13.

Le mardi 6 juillet dans l'après-midi le ciel, entièrement sans nuages, a pris une teinte grisâtre, un aspect vaporeux, qui permettait de distinguer dans ses moindres détails les montagnes qui limitaient l'horizon, mais obscurcissaient beaucoup le soleil. On pouvait le fixer librement, sans fatigue, et sa masse dépourvue de rayons apparaissait comme un globe de feu. Pendant le jour, l'ombre des objets divers avait les bords indécis, et le soir les étoiles étaient peu visibles, même au zénith. Le 10, le ciel commence à s'éclaircir, à 3 heures quelques cumuli se dessinent par intervalles et marchent lentement de l'Ouest au Sud-Est; dans la journée du 11, le ciel reprend son aspect grisâtre; le 12 un brouillard assez dense persiste depuis 5 heures jusqu'à 8 heures du matin et s'étend sur toute la plaine; à 9 heures quelques rares cumuli se montrent sur un fond grisâtre, ils

sont peu visibles et marchent lentement de l'Ouest à l'Est. Le lendemain 13, le ciel s'est beaucoup éclairci et permet de voir quelques cirrhi, mais dès 3 heures du soir il se charge de cumulo-nimbi, le courant supérieur venant de l'Ouest-Nord-Ouest se rencontre avec le courant inférieur venant de l'Est-Nord-Est et occasionne un orage sec qui se prolonge dans la nuit. Ces mouvements de l'atmosphère rendent au ciel sa pureté et le soleil reprend son éclat habituel [1].

Si on ne tient pas compte de cet état vaporeux, le ciel n'a été couvert que pendant deux jours ; il est resté clair et souvent sans nuages.

En résumé il a fait très chaud pendant le mois de juillet, l'état hygrométrique a été très élevé et deux fois seulement de petits orages ont légèrement adouci la température.

(1) M. Renou donne une explication de ce phénomène que nous croyons utile de reproduire.

« Cet état du ciel indique tout simplement un décroissement de la température plus lent que d'habitude dans la verticale, l'air chaud et humide des régions supérieures, trouvant en bas un air relativement froid, s'y trouble et reste ainsi longtemps par défaut de mélange suffisant ; un coup de vent ferait disparaître cet état de l'atmosphère. Ce manque de transparence n'empêche pas néanmoins de voir les montagnes fort éloignées ; il est opposé à l'état du ciel avant les orages ; quand le ciel se prépare à l'orage et à la grande pluie, le décroissement de la température est au contraire très rapide ; de là un air extraordinairement sombre en haut et extraordinairement transparent près de la terre où la grande chaleur dissout instantanément les vapeurs des régions supérieures. »

(*Nouvelles Météorologiques*, août 1869, p. 199.)

MALADIES RÉGNANTES.

La constitution atmosphérique du mois de juillet est bien différente de celle du mois précédent ; aussi elle amène un changement bien notable dans la constitution médicale. Les fièvres graves sont encore peu communes dans la ville, bien que le cachet typhique soit imprimé fréquemment aux diverses maladies fébriles que nous observons. La variole fait son invasion et les maladies de l'été deviennent excessivement nombreuses. Les flux gastro-intestinaux sont très communs, surtout pendant la première quinzaine, les affections catarrhales des bronches et des intestins sont également observées pendant toute la durée du mois.

Nous constations déjà le mois dernier la plus grande fréquence des fièvres graves à l'hôpital militaire. Tandis que dans la ville nous observions assez peu de fièvres typhoïdes nettement caractérisées, et pendant que sur une population de 25,000 âmes nous ne comptons que deux décès, une garnison de 1,591 hommes a fourni seize cas de fièvre typhoïde, dont sept ont été suivis de mort. Dans la ville, les décès se rapportent à un jeune homme de 28 ans, qui est mort le 9 d'une fièvre ataxique, et à un garçon de 8 ans, qui est mort d'une fièvre muqueuse. La durée moyenne des fièvres typhoïdes traitées à l'hôpital militaire a été de 25 jours. Sur seize entrants, il y a eu sept décès observés les 7e, 5e, 10e, 11e, 15e, 9e, et 20e jours, mais les deux premiers seulement doivent être compris dans le relevé de ce mois. Il est évident que la fréquence et la gravité de ces maladies sur une classe de la popu-

lation qui en apparence se trouve dans des conditions hygiéniques plus favorables, doit relever de causes spéciales qu'il sera utile de rechercher et qu'une observation attentive peut permettre de découvrir.

Les fièvres intermittentes ont été plus nombreuses que pendant les autres mois; elles se sont compliquées presque toujours d'embarras gastrique, quelquefois elles ont pris la forme névralgique, mais plus souvent elles ont adopté la forme cholérique. Dans ces derniers cas, les malades, après quelques frissons, étaient pris ordinairement vers le milieu de la nuit de vomissements et de diarrhées avec de très vives douleurs dans les membres, sans que ces douleurs fussent accompagnées de crampes. Les urines étaient presque supprimées, la voix était affaiblie, la face devenait pâle et la peau froide. L'accès durait environ une dizaine d'heures et se terminait par des sueurs plus ou moins abondantes. Si on n'administrait pas le sulfate de quinine ordinairement, après un jour de repos, l'accès se reproduisait avec la même forme et souvent avec une plus grande intensité.

Les douleurs des membres me paraissent devoir être un des signes qui permettent de distinguer les flux simples des flux à retours périodiques. Toutes les fois en effet que ce *très fort endolorissement* des membres a manqué, il a suffi d'administrer aux malades quelques boissons stimulantes anodines pour arrêter les symptômes. La potion anti-émétique de Dehaen réussissait fort bien dans ces cas, mais je substitue toujours au laudanum une quantité équivalente de teinture thébaïque, parce que celle-ci laisse au remède les mêmes avantages sans lui conserver le goût de safran, qui est désagréable

à certains malades et ne leur permet pas la tolérance.

Les fièvres éruptives continuent à se montrer dans la ville et nous les aurons dans un espace de 8 mois passées toutes en revue.

La rougeole dont nous avions signalé la rapide décroissance n'a guère plus été observée pendant le mois de juillet.

La scarlatine, au contraire, a été assez fréquente, et n'a présenté de remarquable que les irrégularités que nous avons signalées dans le développement et la marche de la maladie. J'ai vu le 2 juillet trois enfants d'une même famille qui furent atteints à la fois d'une scarlatine rubéolique suivie d'une toux spasmodique tenace. Cette maladie a occasionné le 3 et le 7 la mort de deux enfants âgés de 5 ans et de 17 mois.

La varicelle et la variole ont fait une invasion subite et plusieurs cas ont été signalés à la fois dans les divers quartiers de la ville. Dès le 4 juillet, je voyais une femme et le 10 deux enfants atteints de *varicelle vraie*. Chez ces deux petits malades surtout, le doute ne pouvait pas être permis, attendu qu'aux petites taches rouges acuminées avaient succédé des vésicules opalines, transparentes, acuminées et des *bulles* nombreuses. Chez un enfant, ces bulles ont acquis jusqu'à quinze millimètres de diamètre ; elles siégeaient sur toute la surface du corps, il y en avait une à chaque tubérosité ischiatique et celles-ci, malgré le frottement, n'ont pas été suivies d'ulcérations après la déchirure de l'épiderme, ce qui prouve que nous n'avions pas affaire à un cas de pemphigus.

Pendant que nous traitions ces cas de varicelle, nettement caractérisés par la bénignité des symptômes, la

forme de l'éruption et la rapidité de la marche, nous avons observé des cas assez nombreux de variole et de varioloïde, qui ont acquis une grande gravité. Le 10, une femme âgée de 53 ans mourait de cette maladie, le 16 et le 30 nous enregistrions deux nouveaux décès produits par cette cause.

Sous l'influence de la chaleur et quelquefois du raptus cérébral favorisé par le travail de la dentition, les méningo-encéphalites sont devenues plus nombreuses que pendant les mois précédents et onze enfants âgés de 3, 8, 8, 9 et 15 mois; 1, 2, 2, 4, 5 et 5 ans sont morts de cette maladie.

Nous n'avons enregistré que deux décès d'apoplexie cérébrale survenus chez deux vieillards âgés de 85 et 69 ans, morts le 3 et le 12. Le décès d'un enfant de 7 mois, mort le 28 juillet, est encore attribué à cette cause. Les maladies chroniques ne comprennent que le décès d'un homme âgé de 54 ans, mort d'une paralysie générale consécutive à un ramolissement du cerveau.

Les chaleurs exceptionnelles que nous avons endurées ont occasionné quelques insolations et sont probablement pour beaucoup dans deux cas d'empoisonnement par l'atropine que nous avons observés le même jour.

Pour notre part, nous avons traité deux hommes frappés d'insolation : Le premier est un portefaix qui, le 10 juillet, par une température de 38°.5, à l'ombre, fut atteint d'insolation. Chez ce malade, les accidents prirent une plus grande gravité, parce qu'il eut la malheureuse inspiration de plonger ses pieds dans l'eau froide pour se soulager du mal de tête qu'il éprouvait. Le second est un mécanicien des chemins de fer du

midi, qui dût s'arrêter le 16 juillet et chez lequel les accidents cédèrent vite. Pour nous rendre compte des conditions particulières qui avaient été faites à ce malade, nous plaçâmes un thermomètre à 0m.50 devant la porte du foyer de la machine n° 812. Pendant le repos, par un vent de Sud-Est assez fort et avec trois atmosphères de moins de pression que pendant la marche, le mercure ne s'éleva pas au delà de 45°. En plein air le thermomètre avait encore marqué à l'ombre 38°.5 et au soleil 41°.4. Un thermomètre à maxima placé sur un mur librement exposé au soleil ne dépassa pas 55°.

Les deux cas d'empoisonnement par l'atropine que nous avons vus, remontent tous les deux au 10 juillet: ce jour-là, la température s'est aussi élevée à 38°.5 en rase campagne et à l'ombre.

Le premier malade fut un Espagnol, résidant à Figuères, qui était venu à Perpignan pour nous prier de le soulager d'une douleur qui s'étendait sur toute la région externe du tiers inférieur de la jambe droite. Comme il demandait surtout à être soulagé et à pouvoir marcher, je lui fis à onze heures et demi, *loco dolenti*, une injection de dix gouttes de solution de sulfate neutre d'atropine au 100e.

Un quart d'heure après il s'est plaint de troubles de la vue d'abord et quelques instants après de vertiges. Sa tête s'en allait, il chancelait et quoi qu'il n'éprouvât aucune souffrance, il fut obligé de se coucher.

A une heure on est venu me chercher : le malade ne parlait pas, sa figure était rouge, animée, les conjectives étaient injectées, et les pupilles très dilatées. Les yeux s'ouvraient par moment, mais sans intelligence; ses dents

étaient serrées, le malade ne pouvait pas avaler; la respiration était un peu fréquente, mais nullement embarrassée; le tronc et les membres étaient le siége de mouvements convulsifs assez violents et tout le corps était en proie à des mouvements fibrillaires presque continus.

Après avoir essayé de lui faire avaler quelques cuillerées de café et après avoir fait appliquer plusieurs sinapismes, l'état ne s'améliora pas : le pouls restait *fréquent* et *fort* (120 pulsations); la tête était très chaude et l'intelligence toujours abolie. Je lui fis administrer un lavement avec 60 grammes de sel marin, et ce ne fut que vers 4 heures que le malade revint à lui lentement. Il commença à se plaindre d'une douloureuse dysurie, qui ne cessa que vers 6 heures du soir lorsqu'il eut uriné abondamment. Dès lors, l'hésitation de la parole diminua, l'intelligence revint complétement, le malade s'endormit. Le lendemain il ne se souvenait de rien, tous les symptômes avaient disparu, il ne restait qu'une grande faiblesse. Les injections hypodermiques que je renouvelai deux jours après n'amenèrent aucun accident.

Le second malade est une femme âgée de 72 ans, à laquelle j'avais instillé trois ou quatre gouttes à chaque œil de la même solution d'atropine. Les suites furent les mêmes que dans le premier cas.

Depuis longtemps je faisais usage pour les injections hypo-dermiques et pour instiller dans les yeux de la même solution d'atropine qui me servit le 10 juillet et jamais je n'avais observé le moindre accident. Comment se fait-il que ce même jour, quelques gouttes de cette même solution ont occasionné des accidents graves

chez deux individus différents. Faut-il l'attribuer au hasard qui m'a amené en même temps deux personnes d'une impressionnabilité exceptionnelle? La chaleur très forte qu'il faisait ce jour-là y est-elle pour quelque chose? (?)....

Le lendemain je fis renouveler la solution d'atropine et depuis lors je m'en suis servi bien des fois et toujours sans inconvénient.

Les maladies des organes respiratoires, dont le développement avait été favorisé par les vicissitudes atmosphériques et le refroidissement observé pendant les quatre derniers jours de juin ont encore été assez communes pendant la première quinzaine de juillet. Nous avons traité un bon nombre de bronchites, mais il y a eu peu de pleurésies et de pneumonies. Deux enfants âgés de 2 ans et 6 ans sont morts de cette dernière affection le 3 et le 18.

La marche des maladies chroniques des poumons ne parait pas avoir été accélérée par la chaleur et le chiffre de la mortalité a diminué. Quatre individus âgés de 15, 2, 22 et 52 ans sont morts les 19, 19, 29 et 25 juillet à l'hôpital civil; un Espagnol de passage à Perpignan a été victime de cette maladie, mais je ne le comprends pas dans mon relevé; en ville, nous avons inscrit le décès de quatre individus du sexe masculin, âgés de 17, 18, 55 et 60 ans, morts les 4, 21, 25 et 28 de ce mois.

Les maladies des voies digestives ont été, comme d'habitude, très nombreuses pendant ce mois et nous ont présenté des types très variés qui au fond ne dépendaient que d'une même cause et n'étaient que des traductions différentes d'un même état morbide plus ou moins variable, suivant les idiosyncrasies individuelles.

Certains malades après avoir souffert pendant quelques jours de malaise et de céphalalgie, quelquefois après des frissons et de la fièvre, étaient pris de nausées et se présentaient à nous avec la langue recouverte d'un enduit limoneux plus ou moins jaunâtre, qui trahissait la surcharge gastrique, et que, suivant les cas, nous appelions *embarras gastrique simple, fièvre gastrique* ou *fièvre gastro-céphalique.*

Souvent nous avons observé un état gastrique particulier, caractérisé par l'absence de céphalalgie, de l'anxiété et de la gêne à la région épigastrique. Dans quelques cas cette gêne s'étendait jusqu'à la partie supérieure de la poitrine et diminuait après les vomissements bilieux qui se produisaient ordinairement après les repas ou une trop grande ingestion de boissons.

Dans ces circonstances, il n'y avait pas de céphalalgie, la bouche n'était pas mauvaise, la langue conservait sa couleur normale et si elle se recouvrait d'un enduit jaunâtre léger, ce n'était qu'à la base. L'épigastre n'était pas gonflé et n'était pas douloureux à la pression, il n'y avait ni coliques, ni borborygmes; la miction et les déjections alvines étaient naturelles. C'était des *vomissements spasmodiques* que l'usage de boissons acidulées ou aromatiques, additionnées de quelques gouttes de teinture thébaïque, guérissaient assez rapidement.

D'autres fois, la tête restait plus ou moins libre, le pouls, sans être plus fréquent, prenait de la force, la peau était chaude, la bouche sèche, il y avait un sentiment de chaleur au creux de l'estomac, quelquefois de la tendance aux acidités; souvent les malades avaient des renvois, mais sans vomissements ni diarrhée. Au bout

d'un temps généralement assez long, des sueurs abondantes survenaient et tous les symptômes cessaient lorsqu'à la constipation succédait, pendant deux ou trois jours, une diarrhée bilieuse caractérisée par du ténesme et des évacuations verdâtres, qui ne se faisaient jamais sans occasionner une vive cuison au pourtour de l'anus. Cette diarrhée critique ne s'observait pas lorsque les malades, après avoir consulté le médecin, faisaient usage d'un vomitif pour guérir cet *état bilieux*.

Enfin chez quelques-uns et presque uniquement chez les enfants, un *état muqueux* particulier se développait sous l'influence de la chaleur et des boissons prises en trop grande abondance. Les malades étaient pris de vomissements et ne rendaient que des matières claires, sans amertume ni coloration verdâtre. Dans ces cas, la céphalalgie manquait encore, la face était pâle et les jeunes malades sans force, abattus, s'assoupissaient. Lorsque cet affection n'était pas jugée par les premiers vomissements, la fièvre s'allumait et les malades présentaient pendant dix à quinze jours les symptômes d'un état muqueux, caractérisé par la fièvre, une coloration vive des muqueuses, qui contrastait très bien avec la pâleur de la face et l'affaiblissement général, de la diarrhée et finalement de l'assoupissement et une disposition au coma.

Aucun de ces trois premiers états morbides n'a présenté une sérieuse gravité, l'état muqueux, au contraire, a caractérisé souvent le début des maladies gastro-intestinales diverses de l'enfance, qui ont fait pendant ce mois de bien nombreuses victimes.

Nous avons inscrit en effet, comme morts de gastro-

entérite, dix-huit enfants qui n'étaient pas âgés de plus de 2 ans, tandis que cette cause n'a occasionné, pour les autres âges, que le décès d'une femme de 48 ans et d'un homme de 55 ans.

Les maladies du foie et la dyssenterie qui se développent sous l'influence des chaleurs prolongées, n'ont pas encore été beaucoup observées et nous ne trouvons que trois décès occasionnés par des hépatites anciennes et une dyssenterie aiguë, chez un vieillard âgé de 71 ans.

En résumé, pendant le mois de juillet, nous avons vu les fièvres graves sévir sur la garnison pendant que les habitants de la ville étaient presque entièrement préservés, la variole a fait invasion et de nombreuses affections gastro-intestinales, bénignes chez les adultes et graves chez les enfants, se développent sous l'influence des chaleurs persistantes que nous avons endurées pendant tout ce mois. Néanmoins, bien que la mortalité soit encore forte, elle n'a pas dépassé soixante dix-neuf décès, pour la ville seule. La moyenne étant de cinquante-six, nous ne l'avons dépassée que de vingt-trois, tandis que nous vous signalions le mois dernier une augmentation de vingt-sept décès.

Mois d'août 1869.

MÉTÉOROLOGIE.

La baisse barométrique légère qui avait commencé le 30 juillet a peu duré et le mercure, après être descendu de 762^{mm}.18 à 757^{mm}.38 en trois jours, est remonté à 762^{mm}.58 dans le même espace de temps. Il est ensuite descendu lentement à 756 millimètres du 4 au 10. Le 12, il montait de nouveau à 761 millimètres et jusqu'au 27 il

restait constamment en fluctuation entre 759 et 761 millimètres. Une petite baisse de 5 millimètres se produit encore et la colonne barométrique descend de nouveau de 761^{mm}.27 à 755^{mm}.97 en trois jours.

En somme, la pression atmosphérique a été assez forte pendant le mois d'août : la moyenne mensuelle s'est élevée à 759^{mm}.50; les oscillations d'un jour à l'autre ont été très faibles et la moyenne ne dépasse pas 1^{mm}.3. La pression la plus forte, 762^{mm}.58, a été observée le 4 et la plus grande dépression, 755^{mm}.97, le 30. Cette stabilité de la pression atmosphérique s'observe bien rarement et presque toujours les écarts absolus d'un mois dépassent de beaucoup la différence extrême de 6^{mm}.61, que nous avons constatée.

La chaleur encore assez élevée a été plus douce que pendant le mois précédent. Durant la première dizaine, le temps a été assez beau et chaud; à partir de cette époque, les orages se sont fréquemment succédé sur nos montagnes, où ils ont versé une abondante quantité de pluie qui a rafraîchi l'atmosphère. Les matinées et les soirées sont devenues fraîches, quoique la température du milieu du jour fut assez élevée. Le temps cependant est resté chaud et sec pendant les vingt premiers jours du mois, parce que nous étions soumis au courant boréal, qui traversait un sol fortement échauffé par le soleil et dépourvu d'humidité. Les pluies d'orage tombées pendant la seconde dizaine, ont adouci la température et dès le 20, sous l'influence des vents de mer, l'air est devenu plus humide et quoique la chaleur du milieu du jour fut assez lourde, la fraîcheur des soirées et des matinées a rendu le temps beaucoup moins pénible.

La température moyenne du mois a été 24°.3; le maximum absolu s'est élevé à 35°.4, le 5, et le minimum absolu n'a pas dépassé 15°.2, le 12. La plus grande différence d'un jour à l'autre, 17°.2 (35°.4 à 18°2), a été observée le même jour que le maximum absolu. La différence moyenne des températures extrêmes a été de 11°.6.

Les variations de l'humidité relative de l'air sont un des phénomènes les plus remarquables du mois d'août. Je disais en parlant de la température que la chaleur du milieu du jour était sèche, que les matinées et les soirées étaient moins chaudes et plus humides. La moyenne de l'humidité relative de l'air n'a pas dépassé 0.45 à midi et 0.44 à trois heures du soir, tandis qu'elle s'est élevée à 0.74 à 6 heures du matin et à 0.637 à 9 heures du soir. Ces alternatives quotidiennes de chaleur et d'humidité sont une des causes qui doivent agir avec le plus d'activité sur nos organes et nous devrons en rechercher les effets.

Les orages ont été fréquents sur nos montagnes, pendant le mois d'août, et ils ont versé dans les régions où ils ont éclaté une pluie abondante. Perpignan n'a eu que deux orages : le premier a éclaté le 2 entre 3 heures 30^{m} et 6 heures 30^{m} du matin, il a donné 8^{mm}.6 de pluie; le second a éclaté le 31 de 4 heures 30^{m} à 6 heures du soir et n'a pas donné plus de 2^{mm}.8 d'eau (1).

La coloration du papier ozonométrique a été faible

(1) Dans la nuit du 17 au 18 août, on a entendu quelques coups de tonnerre et il a plu dans le vallon du Vernet de 9 heures du soir à 3 heures du matin. Les sommets du Canigou se sont couverts de neige, celle-ci est descendue assez bas et a tenu pendant trois jours.

pendant la période de sécheresse; elle a augmenté rapidement avec l'état hygrométrique de l'air. Après avoir varié entre 8° et 12° pendant les vingt premiers jours, elle s'est élevée à 17°, le 27. La moyenne mensuelle des observations faites pendant la nuit, c'est à dire pendant que l'air était plus chargé d'humidité, s'est élevée à 11°.5; la moyenne des observations faites pendant le jour, alors que l'air était sec, a été de 10°.2. Ce fait, rapproché de la rareté des orages à Perpignan, durant ce mois, tend à prouver que la coloration du papier ozonométrique est loin de dépendre de l'état hygrométrique ou électrique de l'air.

Pendant les vingt premiers jours du mois, le vent a presque toujours soufflé assez fort du Nord-Ouest et pendant trois jours avec beaucoup de force. Il a tourné ensuite à l'Est et a soufflé avec assez d'énergie pendant la dernière semaine. La moyenne de la force du vent est de 2.4.

Le ciel, qui était un peu nuageux, s'est éclairci après la petite bourrasque de Nord-Ouest et pendant huit jours, du 16 au 24, le ciel est constamment resté sans nuages. La moyenne de la nébulosité du ciel est représentée par 3.2.

Le 26 et le 27 les régions inférieures de l'atmosphère étaient occupées le matin par un brouillard assez dense, qui ne se résolvait qu'avec la forte chaleur du jour, vers neuf heures du matin.

En résumé, le baromètre assez haut est resté presque stationnaire pendant le mois d'août; la température, moins élevée que pendant le mois précédent, a été assez chaude, quoique modérée par la fraîcheur relative du matin

et du soir; les alternatives de la chaleur sèche du jour avec la fraîcheur et l'humidité de la nuit, sont au point de vue pathogénique les phénomènes les plus importants que nous avons observés pendant le mois d'août.

MALADIES RÉGNANTES.

Déjà fatigué par les chaleurs humides du mois de juillet, l'organisme humain a été rudement éprouvé pendant le mois d'août, qui a été chaud et sec et quoique la température ait été moins élevée, le nombre et la gravité des maladies a augmenté.

Les fièvres graves ont été plus fréquemment observées dans la ville, elles ont aussi augmenté de gravité et le cachet typhoïde s'est plus communément imposé aux diverses affections que pendant le mois dernier. Dans la ville, cinq individus âgés de 5 mois, de 41, 60, 80 et 83 ans, sont morts les 1, 6, 16, 17 et 20 août. Deux fois la terminaison a été précipitée par des hémorrhagies intestinales mortelles. A l'hôpital civil, deux hommes, âgés de 39 ans et de 50 ans, sont morts le 4 et le 17 de cette maladie et l'un de ces deux malades est mort subitement sans cause connue. Bien que le nombre des entrants ait diminué à l'hôpital militaire, puisqu'il n'y a été admis que six individus, atteints de fièvre typhoïde, tandis qu'il y en avait eu seize en juillet, ceux qui restaient en traitement du mois dernier ont payé un très large tribut et cinq sont morts. Un de ces hommes a été emporté par une hémorrhagie intestinale, un autre par la diarrhée. La durée moyenne du traitement a été de 31 jours, comme le mois précédent. Cette maladie

paraît avoir adopté de préférence la forme adynamique. Les fièvres intermittentes ont été très peu observées et les flux cholériformes périodiques sont devenus très rares.

Parmi toutes les maladies, la variole est celle qui a le plus fixé notre attention pendant le mois d'août. Les cas sont devenus très nombreux et très graves. Des individus de tous les âges ont été frappés. Nous avons vu le mois dernier que les trois premières victimes étaient âgées de 53, 29 et 24 ans. Au commencement de ce mois, la mort frappe parmi les enfants et porte ensuite de nouveau son choix sur ceux qui étaient plus avancés dans la vie. L'âge moyen des décédés est de 13 ans et 1 mois, et sur 17, il y en a 8 du sexe masculin et 9 du sexe féminin. La maladie se compliquait le plus souvent d'embarras gastrique et quelquefois de diarrhée. La mort paraît avoir été le plus souvent occasionnée par la résorption purulente.

La petite épidémie de rougeole, qui durait depuis le printemps dernier, a cessé complétement ; quelques-uns de mes confrères ont encore vu quelques cas de scarlatine. Pour notre part, nous en avons vu un très irrégulier, qui nous paraît assez intéressant. J'ai été appelé le 23 août auprès d'une demoiselle âgée de 19 ans, qui avait une fièvre intense et de violents maux de reins. Le pouls battait 140 pulsations et la température sous la langue était de 39°. Tout me faisait supposer que j'avais affaire à une variole, j'attendis. Le 26, les douleurs de reins se calmèrent, la malade commença à tousser ; le pouls marquait 120 pulsations et la température 38°.5. Le 28, la température sublinguale descend à 37°.7, des

plaques d'urticaire paraissent disséminées sur les membres et sur les reins et une éruption scarlatineuse couvre la face dorsale des mains, le dessus des genoux et quelques parties des jambes et des cuisses. A part une assez vive démangeaison, la malade ne se plaint guère que de la toux persistante. L'auscultation et la percussion nous permettent de reconnaître une congestion pulmonaire, mais l'expectoration conserve le caractère muqueux et il n'y a pas de traces de crachats sanguinolants. L'urticaire et les taches pointillées rouges disparaissent, la fièvre tombe, le douzième jour le pouls ne marque plus que 72 pulsations et la température est à 36°.2. La malade entre en convalescence et guérit sans la moindre trace de desquammation. Je n'ai employé dans ce cas que les excitants diffusibles au début, quelques révulsifs cutanés et des calmants contre la congestion pulmonaire et la toux. A la fin, l'état de la malade m'a forcé à lui conseiller l'usage des toniques.

Pendant que dans la ville nous ne voyons aucun cas d'érysipèle, j'en ai compté une dizaine de cas dans l'établissement du Bon-Pasteur; tous ont été d'une grande bénignité.

Les maladies aiguës des centres nerveux continuent à être assez nombreuses et n'attaquent guère que les enfants tout jeunes et les vieillards. Nous avons inscrit le décès de dix enfants, atteints de méningo-encéphalite à l'âge de 9, 12, 12, 14, 15, 18, 18, 20, 24 et 36 mois. Ces décès sont répartis régulièrement dans le courant du mois.

Un garçon de 19 mois est mort le 14 d'une congestion cérébrale et quatre individus âgés de 46, 62, 69, 80 et

87 ans sont morts d'attaques d'apoplexie les 1, 2, 3, 15 et 24 août. Nous trouvons encore ici les coïncidences atmosphériques que nous constatons habituellement entre les dépressions barométriques et le refroidissement d'un côté et les attaques d'apoplexie de l'autre.

Deux vieillards de 71 et 78 ans sont morts de maladies chroniques du cerveau, le 11 et le 20.

Nous avons observé très peu de maladies aiguës des voies respiratoires, néanmoins il y a eu quelques cas de bronchite et de pleuro-pneumonie, qui ont rapidement guéri. Du 5 au 10, nous avons soigné quelques individus atteints de congestion pulmonaire et d'hémoptysie. Il est certain que durant cette courte période, ces faits ont été d'une fréquence anormale dans notre clientèle privée. Nous notions en même temps un grand nombre de vomissements spasmodiques.

Les maladies chroniques des voies respiratoires ont occasionné le décès de deux hommes atteints de laryngite tuberculeuse (32 et 77 ans) et de sept phthisiques, âgés de 16, 28, 28, 35, 42, 45 et 47 ans, morts les 1, 1, 8, 11, 20, 29 et 29 août.

Inscrivons encore la mort de deux femmes, âgées de 55 et de 70 ans, à la suite d'une hydro-péricardite et d'une endocardite.

Nous avons dit dans le rapport du mois dernier combien les maladies des voies digestives avaient été fréquentes et dangereuses pour les enfants. Bien que le nombre des cas n'ait pas augmenté et que la température ait diminué, nous trouvons un plus grand nombre de décès, parce que quelques-uns des anciens malades, éprouvés par les chaleurs du mois dernier, avaient résisté

que l'action de la chaleur n'est ent, la plupart de ses effets it. Aussi trouvons-nous ce affections diverses que nous om de *gastro-entérite*, de nom-

décès produits par la gastro-entérite, ent dans la première moitié du mois et six pendant la seconde. Ces vingt-deux décédés âgés de 1, 4, 5, 6, 7, 7, 9, 9, 12, 12, 14, 17, 20, 22, 24, 24 et 24 mois, de 8, 52, 62 et 69 ans. Les individus qui sont morts de la dyssenterie étaient âgés de 20 mois, de 35, 60 et 68 ans. Nous trouvons encore trois personnes, âgées de 2, 24 et 68 ans, mortes d'entérite chronique et deux autres d'abcès du foie. C'est donc un total de trente et un décès, dépendant de maladies des voies digestives ou de leurs annexes. Nous n'en avions compté que vingt-sept pendant le mois de juillet.

On voit, d'après ce compte-rendu, qu'à la suite des chaleurs assez humides du mois de juillet et pendant le mois d'août, qui a été assez chaud mais beaucoup plus sec, le nombre et la gravité des fièvres typhoïdes, des maladies aiguës du cerveau et surtout des voies digestives a beaucoup augmenté et a aussi occasionné une plus grande mortalité. En juillet, nous n'avions dépassé la mortalité moyenne que de vingt-trois; en juin l'augmentation avait été de vingt-sept et pendant ce mois d'août, elle a été de trente. Nous trouvons en effet quatre vingt-sept décès pour la ville, tandis que la moyenne ne dépasse pas cinquante-sept.

Mois de septembre 1869.

MÉTÉOROLOGIE.

La marche des divers éléments météorologiques avait été assez régulière pendant les deux mois derniers ; les grands écarts de température, de pression ou d'humidité atmosphérique avaient été rares. Au moment des équinoxes, cette régularité cesse et de fortes variations se produisent.

Le baromètre était resté presque stationnaire pendant le mois d'août : en septembre les mouvements d'amplitude de la colonne mercurielle se sont beaucoup étendus et comprennent une hauteur absolue de 18mm.44.

Il y a eu pendant ce mois trois dépressions assez rapides et de plus en plus étendues. Durant la première, en trente heures, du 9 à 9 heures du matin au 10 à 3 heures du soir, le baromètre est descendu de 758mm.31 à 750mm.64 (7mm.67) et a remonté en quatre jours à 764mm.20, le 14 à 3 heures du soir ; il redescend ensuite lentement pendant quatre jours de 764mm.20 à 758mm.88, le 18 à midi, et de ce moment, au 20 à 3 heures du soir, il baisse de 758mm.88 à 748mm.77 (10mm.11) ; — la troisième et plus forte amplitude se produit alors, la pression atteint 765mm.79 le 29 et diminue ensuite jusqu'à la fin du mois, pour ne marquer le 30 à midi que 750mm.59.

La moyenne mensuelle de la pression atmosphérique a été à midi de 757mm.71, les oscillations se sont faites entre 767mm.21, maximum observé le 23 à 9 heures du

matin et 748^{mm}.77, minimum du 20 à 3 heures du soir; l'amplitude absolue a donc été 18^{mm}.44. La différence moyenne de pression d'un jour à l'autre a été de 2^{mm}.4.

La température n'a pas subi les brusques écarts que nous venons de signaler dans la pression atmosphérique : la moyenne des maxima a été de 27°.8, celle des minima de 16°.6, donnant une différence de 11°.2 et une moyenne de 22°.2. Le maximum absolu du mois s'est élevé à 32° le 14 et le minimum absolu observé le 23 est descendu à 13°, donnant ainsi une différence absolue de 19°. La différence la plus forte entre les températures extrêmes diurnes (30°.2, 15°.0), a été de 15°.2 le 24.

Quoiqfie la différence moyenne des températures extrêmes de chaque jour (11°.2) n'ait pas été très forte, elle dépasse cependant la moyenne générale du mois (9°.93). Nous devons aussi faire remarquer que cette différence a été beaucoup plus forte à la suite des orages qui ont éclaté le 6 et le 29.

C'est encore, comme le mois précédent, les variations de l'humidité relative de l'air aux diverses heures de la journée et d'un jour à l'autre, qui nous paraissent devoir fixer le plus notre attention. Les courbes qui figurent les oscillations de la pression atmosphérique et de l'humidité de l'air se ressemblent assez, mais les dernières se produisent naturellement en sens inverse et sont beaucoup plus fortes.

La moyenne de l'humidité de l'air à 6 heures du matin a été pour le mois de septembre de 0.80, celle de midi de 0.543, ce qui donne une différence de 0.257, tandis qu'elle s'élevait le mois précédent aux mêmes heures à 0.31. Les différences de l'humidité d'un jour à

l'autre donnaient une moyenne de 0.113 pour le mois de septembre, tandis qu'elle n'avait été que de 0.092 pour le mois d'août.

Le papier ozonométrique a été assez fortement coloré et le sommet des courbes représentant les divers degrés de coloration correspond aux plus basses dépressions barométriques et aux périodes de plus grande humidité. Le maximum a été à ces époques de 13°.5, 15°.5 et 17°.5 ; la moyenne du mois a été de 13°.1.

Les vents ont été généralement faibles et leur direction assez variable, ils n'ont acquis de la force que par les courants venus du Nord et pendant deux journées seulement ils ont été très forts. Le coefficient représentant l'intensité moyenne du vent pendant le mois de septembre est 2.1.

Le ciel a été assez clair, surtout vers le milieu du mois ; le coefficient de la nébulosité est 3°.9.

Nous avons eu trois orages : le premier a éclaté de 3 à 4 heures du soir, le 1er jour du mois, donnant 8mm.4 de pluie de 3 à 6 heures; le second a éclaté le 6, nous avons entendu quelques coups de tonnerre de 3 heures 30 à 4 heures du matin, il est tombé pendant ce temps deux millimètres d'eau ; le ciel est resté orageux, le tonnerre a grondé de nouveau de 2 heures à 2 heures 30 de l'après-midi, et nous avons mesuré 2mm.6 de pluie ; le troisième orage a été plus fort, il a duré de 2 heures à 5 heures du soir et a fourni six millimètres d'eau.

En résumé : l'atmosphère a été généralement calme et le ciel assez clair ; pendant deux journées seulement, le 3 et le 21, le Nord-Ouest a soufflé avec violence. La température du mois de septembre a été presque aussi élevée

que celle du mois d'août, mais plus humide ; trois fortes dépressions se sont produites, le 10, le 20 et le 30 ; elles ont coïncidé avec une augmentation de l'humidité de l'air et de la coloration du papier ozonométrique.

MALADIES RÉGNANTES.

La constitution médicale du mois d'août a continué pendant le mois de septembre, nous allons, en vous rendant compte des maladies que nous avons observées pendant ces deux mois, nous efforcer de saisir les petites différences qui les distinguent.

Les fièvres graves ont été assez nombreuses ; mais leur gravité a diminué et quatre décès seulement se rapportent à cette cause.

La forme gastrique a largement dominé pendant la première quinzaine. Elle a été peu observée pendant la seconde moitié du mois et les fièvres ont pris de préférence la forme muqueuse. La forme céphalique a été très rare, ainsi que les fièvres typhoïdes proprement dites. Si nous rapprochons la statistique de ce mois de celle que nous avons établie pour l'hôpital militaire durant les mois précédents, nous apprécierons plus facilement ces différences : en effet, il est entré pendant le mois de septembre dans cet établissement un seul homme atteint de fièvre céphalique, dix atteints de fièvre gastrique, sept de fièvre muqueuse, un de fièvre typhoïde. Ces dix-neuf malades ont tous guéri.

A l'hôpital civil, cette maladie a été peu observée, néanmoins, une fille de service, âgée de 20 ans, entrée le 11, y est morte le 18.

Dans la ville, il n'y a eu que trois décès, un garçon

de 5 ans et deux vieillards âgés de 82 et de 70 ans sont morts de fièvre typhoïde à forme muqueuse.

Les fièvres intermittentes ont été plus fréquemment observées dans la ville ; ordinairement elles étaient accompagnées d'un embarras gastrique. Dans quelques cas il y a eu des accidents cérébraux très graves, une dame âgée de 61 ans est morte ainsi le 17 septembre ; quelques maladies ont pris le caractère pernicieux et deux fois elles se sont promptement terminées par la mort. Ces deux malades doivent arrêter un instant notre attention.

Le docteur X... a été appelé le 12 septembre auprès de deux malades, atteints tous les deux de sueurs profuses avec éruption miliaire blanche et rouge sur le cou, la poitrine et les membres supérieurs ; tous les deux sont morts presque subitement, le 14.

Le premier malade était un jeune homme âgé de 24 ans, qui s'est alité le 12 ne se plaignant que de courbature ; la fièvre était modérée, il portait quelques rares boutons semblables à ceux de la variole. Le second jour, des sueurs profuses survinrent et une éruption miliaire parut sur les parties que j'ai indiquées. Rien ne pouvait faire prévoir une prompte et fatale terminaison. Le soir, vers 8 heures, le médecin, qui l'avait vu peu de temps avant, et l'avait laissé fort tranquille, est appelé de nouveau : il ne peut alors constater que des symptômes de congestion cérébrale et la mort.

Le second malade est une fille âgée de 19 ans, qui le même jour présente les mêmes symptômes, moins les quelques boutons de variole, et meurt aussi le troisième jour, subitement, d'accidents semblables aux premiers.

Les préparations de quinquina avaient été employées chez ces deux malades autant pour combattre les sueurs profuses que pour se préserver des accès pernicieux contre lesquels nous devons toujours nous tenir en garde.

Les cas semblables paraissent avoir été fort rares, néanmoins, j'ai donné mes soins à cette même époque à une femme âgée de 68 ans, chez laquelle j'ai observé des sueurs profuses, qui ont duré cinq à six jours sans interruption et se compliquaient le soir de malaise et de céphalalgie. J'ai recherché avec attention des sudamina que je n'ai pu trouver. La malade, soumise chaque jour à l'usage des apozèmes composés avec trente grammes de quinquina et un gramme de sulfate de quinine, s'est fort heureusement rétablie, mais après une assez longue convalescence.

Une autre malade, âgée de 42 ans, fut prise le 2 septembre de fièvre, accompagnée de céphalalgie, épistaxis et vomissements, après avoir lavé un appartement avec de l'eau froide. Le second jour, elle se plaignit de mal de gorge, la fièvre augmenta (120 pulsations), la température du corps s'éleva (39°), enfin le cinquième jour, après de nouveaux vomissements, une éruption rouge, pointillée se montra sur la face, le lendemain celle-ci présenta de larges plaques scarlatineuses qui couvraient tout le visage et ne parurent sur aucune autre partie du corps. Le cou, la poitrine et le ventre présentaient en même temps des taches ecchymotiques très petites, ne s'effaçant pas sous la pression du doigt et ressemblant tout à fait aux pétéchies de la fièvre typhoïde ou à celles que l'on voit encore dans les rougeoles ou dans les

varioles hémorrhagiques, — les sueurs profuses furent dans ce cas régulièrement intermittentes et durèrent tous les jours de midi à 8 heures du soir. Je n'ai pas trouvé trace de miliaire proprement dite. Le septième jour la fièvre diminua sensiblement (102 pulsations), la température baissa (sous la langue, 37°.7), pendant que d'abondantes épistaxis se produisaient la nuit et le matin. Les taches rouges se décolorèrent et les sueurs cessèrent. Dans ce cas encore, le quinquina a été utilement administré et la malade a guéri. La desquamation épidermique de la face a commencé le dixième jour et s'est faite sous forme de petites écailles furfuracées.

Le cas de scarlatine que nous venons de citer n'a pas été le seul, d'autres cas, peu nombreux il est vrai, ont été observés et une jeune femme, âgée de 21 ans, es morte le 14 de cette maladie.

Durant le mois d'août, un cas de rougeole avait encore été signalé dans la ville, chez un adulte. Il n'y en a pas eu pendant le mois de septembre.

La variole a continué ses ravages; c'est elle qui a fourni le plus de malades et qui a fait aussi le plus de victimes. Les enfants paraissent avoir été frappés de préférence pendant le mois dernier : l'âge moyen de ceux qui sont morts avait été de 13 ans et un mois, il s'est élevé ce mois-ci à 22 ans et 8 mois, ce qui prouve que la maladie a généralement sévi sur des hommes plus avancés en âge.

Aucun cas n'a été observé chez les hommes de la garnison; à l'hôpital civil, il n'est entré que peu de malades pour cette cause et il n'y a eu qu'un décès observé chez une femme de 23 ans, qui avait été admise le

2 août, et est morte le 16 septembre, après avoir contracté la maladie dans les salles.

Dans la ville, les cas de variole ont été très nombreux, les adultes, je l'ai déjà dit, ont été plus particulièrement atteints. Les enfants sont morts ordinairement le cinquième jour et les adultes et les vieillards vers le onzième. Le nombre des décès a été de 14 : 7 hommes et 7 femmes. En ajoutant à ce total la femme qui est morte à l'hôpital civil, nous avons trouvé que l'âge moyen des varioleux décédés était de 22 ans et 8 mois.

Quelques-uns de ces malades ont été emportés brusquement, sans que rien ait permis de prévoir cette subite terminaison. Trois adultes, à ma connaissance, ont été ainsi enlevés, sans que j'aie pu savoir si la mort était le résultat d'une syncope ou d'une mpoisonnement. Dans un cas, la malade, âgée de 29 ans, vaccinée, fut atteinte de variole confluente; les pustules très nombreuses étaient assez larges, mais peu élevées. Il n'y avait eu ni frissons, ni délire. La malade se sentait si bien, qu'elle engagea vers 9 heures la garde à se coucher dans la chambre voisine. Vers minuit, celle-ci fut réveillée par le bruit que fit la malade en quittant son lit. Elle avait de l'agitation, ne connaissait plus personne, elle s'affaissa et mourut à 1 heure du matin.

Une autre femme, âgée de 35 ans, non vaccinée, arrivée au septième jour de l'éruption, ne me donnait aucune inquiétude lorsque je la quittai à 5 heures du soir. On vint me chercher vers 8 heures; j'y fus immédiatement et quand j'arrivai elle était déjà morte.

Enfin un employé du télégraphe, atteint de varioloïde et arrivé au dixième jour de sa maladie, allait si bien,

qu'il se levait déjà et mangeait. Son médecin le vit le matin à 8 heures et causa quelques instants avec lui, sans que celui-ci accusât aucune souffrance ou présentât le moindre symptôme inquiétant. Environ 1 heure après, il était mort. Le confrère qui m'a communiqué ces détails n'a pu déterminer quelle était la cause de cette mort subite.

L'attention de la Société médicale des hôpitaux de Paris ayant été appelée non seulement sur la dénomination, mais particulièrement sur la gravité des *varioles Rash*, nous avons soigneusement recherché tous ces cas. Il ne nous a été permis d'en observer qu'un seul chez un homme âgé de 39 ans, vacciné et alcoolique. Chez ce malade, en dehors du caractère particulier de l'éruption et des accidents produits par l'intoxication alcoolique, nous avons trouvé la température du corps assez élevée. C'est le seul cas où le thermomètre a dépassé quarante degrés. De plus, il n'a jamais ressenti de rachialgie.

Confluente sur la face et discrète sur les membres, l'éruption a presque épargné la région abdominale où j'ai trouvé sur la région inguinale des deux côtés, mais bien plus à droite qu'à gauche, de très nombreuses taches violacées, à peine grosses comme une petite lentille et reposant sur un fond légèrement jaunâtre. Lorsque les papules de la variole se montraient, le troisième jour, je constatai qu'il n'y avait rien sur les plis de l'aine ; ce ne fut que le lendemain que je remarquai la présence des taches ecchymotiques, que j'étudiai attentivement. Le quatrième jour, après leur apparition, elles commencèrent à se décolorer, et la coloration jaunâtre du fonds augmenta. Le Rash a commencé à disparaître, en même temps que

le point noir de la dessiccation se formait sur la dépression centrale des pustules.

L'agitation, le délire surtout, et le tremblement alcoolique m'ont obligé à donner du vin et de l'opium au malade, qui a repris ses occupations ordinaires après 25 jours seulement d'interruption.

Les rhumatismes articulaires, assez fréquents dans la ville, ont été assez bénins et leur durée a été assez courte. Ces remarques peuvent s'appliquer à trois militaires, qui sont entrés à l'hôpital pour cette maladie. La fréquence des affections rhumatismales s'explique très bien par les alternatives de chaud et de froid, mais surtout par les grandes variations dans l'humidité relative de l'air, qui, forte pendant la nuit, devenait presque nulle durant le jour, et descendait de 0.80 à 6 heures du matin, à 0.29 ou 0.30 vers midi ou 3 heures du soir.

Ces mêmes causes ont encore occasionné un grand nombre de courbatures et d'angines. Les bronchites ont été relativement peu nombreuses; il y a eu quelques rares pneumonies et cette maladie n'a occasionné qu'un seul décès (homme âgé de 62 ans, mort le 4).

La phthisie pulmonaire a fait neuf victimes, six hommes et trois femmes. Cinq sont morts dans les trois premiers jours du mois et quatre du 24 au 26. L'âge moyen des phthisiques, morts pendant cette période, a été de 31 ans.

Notons en passant que la mort de ces phthisiques, survenue immédiatement après les deux coups de vent très violents du 2 et du 21, ont coïncidé avec un assez fort abaissement de température et une très grande diminution dans l'humidité relative de l'air.

Les affections des voies circulatoires ont été peu communes. Nous devons cependant signaler la mort d'un homme de 69 ans, emporté subitement par la rupture d'un anévrisme et le décès d'un autre, âgé de 31 ans, qui a succombé à une endo-péricardite, suite d'un rhumatisme articulaire. Ces deux malades sont morts, le premier le 4, et le second le 25.

C'est encore à ces deux périodes fatales que se reportent quelques-uns des décès survenus à la suite de maladies des centres nerveux. Sur trois morts de méningite, deux sont arrivés le 1, et un le 18. Les cinq congestions ou hémorrhagies cérébrales sont survenues les 1, 4, 9, 10 et 30 septembre.

Le nombre des maladies des voies digestives a bien diminué depuis le mois dernier. Il y a encore quelques diarrhées, mais les dysenteries, qui devraient avoir succédé aux nombreuses diarrhées occasionnées par les fortes chaleurs de l'été que nous venons de passer, ont été rares. Elles ont néanmoins déterminé la mort de deux vieillards et d'un adulte atteints de dyssenterie chronique (80, 65, 40 ans).

La diarrhée n'a fait des victimes qu'aux âges extrêmes de la vie : deux femmes de 80 ans et deux tout jeunes enfants sont morts de cette maladie. Le nombre des enfants morts de gastro-entérite, est descendu à quatre, tandis qu'il y en avait vingt-deux et vingt les mois précédents.

Il reste encore à noter un cas d'albuminurie, et deux cas d'anasarque, dont les causes ne sont pas indiquées.

Si nous devions classer les maladies par ordre de fréquence, nous trouverions d'abord les varioles, les fièvres

intermittentes, les fièvres graves et les affections rhumatismales; les maladies des voies digestives et des voies respiratoires viendraient ensuite. En somme, il n'y a pas eu beaucoup de malades et c'est surtout à la variole qu'il faut rattacher le nombre de décès, qui dépasse de vingt et un la moyenne générale.

Mois d'octobre 1869.

MÉTÉOROLOGIE.

Les phénomènes atmosphériques ont présenté des caractères très différents pendant les deux moitiés du mois d'octobre. Durant la première quinzaine, le temps a été remarquablement beau, le ciel pur et l'air calme, le baromètre s'est tenu constamment élevé, la température chaude pendant le jour se refroidissait sensiblement pendant la nuit à cause du grand rayonnement nocturne. Le degré d'humidité de l'air et la quantité d'ozone, relativement assez élevés, ont peu varié le jour et la nuit.

Une dépression barométrique assez forte commence le 15 et se continue jusqu'au 17 : le baromètre descend de 766^{mm} le 13, à 6 heures du matin, à 750^{mm},32 le 17 à midi. En ce moment, le thermomètre, qui était resté assez élevé, descend brusquement et la température moyenne qui, le 17, était encore de 19°.8, n'est plus que de 9°.9 le 20.

Alors commence la seconde période, les oscillations barométriques sont un peu plus fortes, la pression diminue, la température baisse beaucoup et la moyenne

de la journée, qui avait été de 19°.2 pour la première quinzaine, n'est plus que de 11°.1 pour la deuxième. L'air est plus sec et la moyenne descend de 0.69, moyenne du 1 au 17, à 0.56, moyenne du 18 au 31. Le ciel reste habituellement couvert; un vent du Nord-Ouest, assez violent, souffle durant cette période et rend plus sensible le refroidissement.

Tel est l'ensemble des deux mouvements bien caractérisés que nous avons observés dans les éléments météorologiques. Nous allons les étudier en détail.

Le baromètre, avons-nous dit, est resté assez élevé pendant le mois d'octobre. La moyenne, à midi, a été de 759mm.39 et les oscillations se sont faites entre 766mm.09, le 13 à 6 heures du matin, et 749mm.97, le 19 à la même heure. Malgré l'écart de seize millimètres, qui se produit du 13 au 17, la moyenne des différences journalières de la pression barométrique ne dépasse pas 2mm.4 et reste au-dessous de la moyenne mensuelle.

Les écarts de la température ont été beaucoup plus forts que les précédents; le 9, le maximum atteignait 32°.6 et le 31, le minimum descendait jusqu'à — 1°.8. La différence moyenne des températures extrêmes du mois dépasse la moyenne générale de 1°, quoi qu'elle ne soit que de 9°.7. Cette différence aurait été bien moins considérable sans le refroidissement nocturne que nous avons eu pendant la première dizaine du mois, refroidissement qui a occasionné un écart moyen de 12° entre la chaleur du jour et le froid de la nuit, alors que ce même écart n'a été que de 8°.2, pendant les vingt derniers jours. C'est le jour où le maximum absolu du mois

a été observé, que nous avons eu la plus grande différence : le thermomètre est descendu de 32°.6 à 12°, donnant ainsi une différence de 20°.6 dans un jour.

L'humidité relative de l'air, assez élevée pendant la première période, a beaucoup diminué pendant la seconde. La moyenne, à 9 heures du matin est descendue de 0.69, moyenne du 1 au 17, à 0.56, moyenne du 18 au 31. L'écart le plus fort est arrivé en même temps que l'abaissement de température et a fait varier rapidement l'état hygrométrique de 0.79, le 17, à 0.48, le 21. La différence d'un jour à l'autre a été de 0.063.

La coloration du papier ozonométrique n'a guère varié pendant le mois et les différences que nous venons de signaler dans les divers éléments météorologiques pendant les deux périodes, ne sont pas appréciables ici. La moyenne de la quantité d'ozone a été de 13°.2 dans la première et de 12° dans la seconde, la moyenne du mois, assez élevée, est arrivée à 12°.8.

Il n'est tombé pendant le mois d'octobre que $3^{mm}.8$ de pluie, dans la nuit du 18 au 19. En même temps la neige tombait sur le Canigou, descendait assez bas et tenait pendant 4 à 5 jours. Le 28, la neige tombait encore, mais en moins grande abondance, elle fondait aussi beaucoup plus vite.

L'humidité de l'air avait été un peu entretenue pendant les quinze premiers jours par d'abondantes rosées et les courants marins; nous avons déjà signalé la sécheresse de la dernière quinzaine, occasionnée par la persistance des courants septentrionaux.

Pendant la période de calme, le ciel est resté presque toujours sans nuages; les vents d'Est ont soufflé habi-

tuellement et ont entretenu l'humidité de l'air. A l'approche du coup de vent de Nord-Ouest, qui a soufflé avec force pendant quatre jours consécutifs, le ciel s'est couvert et ce n'est guère qu'à la fin du mois, lorsque le vent a diminué d'intensité, que le ciel a recouvré sa sérénité.

Le coefficient, qui représente la nébulosité moyenne du ciel, arrive presque à $^4/_{10}$; celui qui donne la force est de $^5/_{10}$.

Les caractères météorologiques de la première quinzaine ont donc été bien différents de ceux de la seconde. Nous trouvons d'abord un ciel pur, un air calme, avec une forte pression et une température élevée pendant le jour et assez fraîche le soir; beaucoup d'ozone et d'humidité. — Pendant la seconde période, le ciel se couvre, le courant polaire froid et sec succède au courant équatorial qui nous arrivait tiède et chargé d'humidité, le baromètre descend brusquement et ne se relève qu'avec peine pendant que la température baisse d'une manière rapide et continue jusqu'à la fin du mois.

MALADIES RÉGNANTES.

Nous avions fait remarquer, le mois dernier, que le nombre des fièvres graves avait diminué, ainsi que leur nocuité. Pendant le mois d'octobre, la recrudescence automnale habituelle paraît avoir repris, les cas de fièvre grave paraissent avoir été un peu plus nombreux; la mortalité s'est aussi élevée, mais cette recrudescence n'a été observée qu'à l'hôpital militaire, les habitants civils ont été très peu atteints et presque toujours d'une manière peu dangereuse. L'hôpital militaire a reçu treize soldats

atteints de fièvres graves, et celles-ci se répartissent, quant à la forme, de la manière suivante : fièvres gastriques trois, fièvres muqueuses quatre, fièvres typhoïdes six. C'est à cette dernière que se rapportent les trois décès observés les 12, 20 et 27. La mort est arrivée dans ces cas le 9e, 13e, 29e jour de la maladie. La durée moyenne des cas, qui se sont heureusement terminés, a été de 36 jours, celles des autres cas, de 17.

En ville, ces maladies diminuent sensiblement et n'ont occasionné que le décès d'un enfant de 2 ans et d'un vieillard âgé de 81 ans, mort le 13 d'une fièvre adynamique. La saison nous a amené un plus grand nombre de fièvres intermittentes, ordinairement très bénignes; celles-ci ont rarement pris le caractère pernicieux et nous ne relevons que le décès d'un enfant de 3 ans, qui *paraît* être mort d'une fièvre pernicieuse. Quant à la fréquence du type, nous trouvons qu'il y a eu à l'hôpital militaire douze fièvres intermittentes, dont six quotidiennes, trois tierces et trois indéterminées.

La variole sévit toujours : l'épidémie paraît toutefois diminuer d'intensité. Nous notions en effet quinze décès, le mois dernier, et nous n'en avons que huit pendant le mois d'octobre. Remarquons bien que tous sont survenus du 11 au 20 (11, 12, 15, 16, 16, 17, 18, 20), c'est-à-dire pendant la période critique durant laquelle nous observions une forte dépression barométrique, coïncidant avec un brusque refroidissement de l'air et une grande variation de l'état hygrométrique. L'âge moyen des décédés est de 4 ans 8 mois, dans ce total est compris une fille de 19 ans.

La garnison, qui, jusqu'à présent, avait été épar-

gnée, a fourni trois entrants, atteints de variole. Ils ont tous guéri.

Un cas de variole, que j'ai observé dans ma clientèle, me paraît exiger une mention spéciale.

Une femme veuve, âgée de 62 ans, fut subitement atteinte, le 28 octobre, d'une hémiplégie du côté gauche, que tout me portait à rendre symptomatique d'une affection cérébrale et que je traitai par une forte application de sangsues derrière les apophyses mastoïdes et l'usage des purgatifs. La paralysie diminua. Le 30, à ma visite du soir, grande fut ma surprise lorsque j'aperçus sur la face dorsale des mains de petits boutons rouges, qui me parurent être des pustules varioliques au début. L'éruption se développa parfaitement, les symptômes cérébraux et la paralysie cessèrent, et cette femme, qui n'avait pas été vaccinée, eut une variole confluente noire, qui se termina très heureusement.

C'est encore chez cette femme que j'observai des ecchymoses sous-cutanées, fluctuantes, occupant toute la moitié terminale des doigts et simulant assez bien des doigts de gants noirs. La résolution se fit lentement.

Les maladies constitutionnelles n'ont pas été bien fréquentes pendant ce mois. Il n'y a eu qu'un décès à la suite d'un rhumatisme cérébral et un autre provenant de tuberculation mésentérique. Les rhumatismes musculaires ont été assez communs et il y a eu quelques rares cas de rhumatisme articulaire.

J'ai observé le décès par suite d'un rhumatisme cérébral chez un homme, âgé de 68 ans, grand buveur, qui, à plusieurs reprises, avait souffert de douleurs rhumatismales. Il s'alita le 25, en proie à de violentes douleurs

dans les articulations des membres inférieurs et fut pris tout à coup le 28 d'accidents apoplectiformes, qui l'emportèrent en 20 heures.

Les symptômes qui m'ont le plus frappé dans cette circonstance sont une *surdité complète* et une impossibilité absolue de traduire la pensée par la parole, qui plongeaient le malade dans un état d'hébètement complet. Ainsi que je l'ai dit, la mort survint une vingtaine d'heures après l'apparition des accidents cérébraux, malgré un traitement très énergique.

Vers le milieu du mois, il semble qu'il y a eu une poussée de tuberculisations pulmonaires. Quelques-uns de mes confrères, que j'ai interrogés à ce sujet, ont fait la même remarque. Il n'y a pas eu cependant une augmentation dans la mortalité, ainsi que nous le verrons quand nous en serons aux maladies des voies respiratoires.

Comme les affections rhumatismales, les névralgies ont été assez fréquentes et se sont portées de préférence vers la cage thoracique. Les points de côté ont été assez nombreux, ainsi que les névralgies intercostales.

A l'hôpital militaire, deux officiers atteints de lypémanie ont dû être évacués l'un à Montpellier, l'autre chez ses parents, avec un congé de convalescence.

Un enfant de 5 ans est mort de convulsions, sans autre indication.

Les érysipèles n'ont pas été bien nombreux, toutefois il y en a eu un cas à l'hôpital militaire et j'en ai eu cinq chez des enfants au Bon-Pasteur. La face a toujours été le point de départ de la maladie, qui s'est ordinairement propagée sur le cuir chevelu et s'est éteinte sur place, sans présenter de gravité.

Les méningites sont devenues très rares et, durant le mois d'octobre, un seul décès se rapporte à cette cause.

Les apoplexies cérébrales ont été plus communes et sept cas de mort s'y rattachent; c'est toujours les vieillards qui payent un très large tribut. Ces décès ont survenu le 5, 16, 18, 18, 25, 26, 30. La moitié appartient donc à la période critique du 17 au 20, de laquelle peuvent encore dépendre ceux du 25 et 26. Quant à celui qui est arrivé le 30, il a été occasionné par l'ivresse.

Les magnifiques journées que nous avons eues pendant la première moitié du mois étaient chaudes pendant le milieu du jour et fraîches le soir et le matin, aussi les courbatures ont été très fréquentes et les maladies des voies respiratoires très nombreuses. Le brusque refroidissement survenu du 17 au 20 et la grande différence dans l'état hygrométrique de l'air ont aggravé l'état de ceux qui étaient atteints de maladies chroniques et ont occasionné quelques décès.

Les laryngites et les bronchites n'ont rien présenté de particulier et ont guéri après une douzaine de jours de traitement; deux jeunes enfants sont morts l'un d'une laryngite et l'autre d'une bronchite.

Les pneumonies ont été beaucoup plus graves et ont occasionné cinq décès; quatre vieillards sont morts de bronchites chroniques ou d'asthme.

La phthisie enfin a occasionné le décès de six femmes et d'un homme. L'âge moyen des décédés est de 24 ans. Ainsi que je le faisais remarquer plus haut en parlant de la variole, c'est pendant la période critique du 11 au 20, que le plus grand nombre de ces décès a aussi été observé : 2, 8, 13, 15, 18, 19, 24.

Les personnes atteintes de maladies du cœur ont également souffert, il n'y a eu toutefois que les décès de deux vieillards (63 et 84 ans), qui s'y rapportent.

Du côté des voies digestives nous avons observé quelques angines graves; dans trois cas elles ont été mortelles. Il y a eu aussi quelques embarras gastriques, des diarrhées catarrhales et peu de dyssenteries. La gastro-entérite et l'entérite ont déterminé la mort de cinq enfants, un adulte est mort d'un abcès du foie. Nous venons de dire que la dyssenterie a été peu observée et cependant nous trouvons huit décès qui relèvent de cette cause. Deux en ville et six à l'hôpital civil. Ce nombre, relativement très élevé, vient évidemment de ce que les individus épuisés par les besoins et la maladie ont enfin cherché un refuge à l'hôpital, où ils sont venus mourir.

Deux femmes sont mortes, l'une âgée de 46 ans, le 18, d'une hydropisie ascite, l'autre âgée de 66 ans, le 23, d'une entérite chronique.

Pour compléter le relevé des diverses causes de décès connues, il nous reste à signaler un cas d'abcès des ovaires (63 ans), deux cas d'anasarque (77 et 16 ans), un abcès par congestion chez un adulte et enfin le suicide d'un homme âgé de 75 ans, qui s'est coupé la gorge le 3.

Nous ne pouvons pas assigner à la constitution médicale de ce mois un caractère franc bien défini. Le nombre et la gravité des fièvres graves et des varioles a diminué. Les rhumatismes et les maladies aigues des organes respiratoires ont été plus fréquents et les affections des voies digestives sont devenues très rares,

nous sommes en pleine transition du régime atmosphérique de l'été à celui de l'hiver et la constitution médicale correspond assez bien à ce changement.

Mois de novembre 1869.

MÉTÉOROLOGIE.

La violente bourrasque de Nord-Ouest, qui avait sévi pendant la seconde moitié du mois d'octobre, s'est un peu calmée à la fin de ce mois, mais n'a réellement cessé que le 5 du mois suivant. En ce moment, les vents ont passé à l'Ouest, la température s'est rapidement relevée et la sécheresse de l'air a un peu diminué. Le temps est devenu calme, le ciel a repris sa pureté pendant le jour et ne s'est un peu voilé que le soir, lorsque se condensaient les nombreuses vapeurs suspendues dans l'air. La température s'est adoucie et durant la nuit, pendant la première dizaine du mois, les minima se sont tenus à huit ou dix degrés au dessus de zéro.

Dans la matinée du 10, la Tramontana reprend et souffle avec force jusque dans la soirée du lendemain. Le calme se fait ensuite, le ciel reste beau, mais la température s'abaisse et descend jusqu'à 0° le 13. Pendant la seconde dizaine, mais surtout du 10 au 15, les écarts de température sont assez forts, et le thermomètre, qui s'élevait jusque vers 20° au milieu du jour, descend jusqu'à deux ou trois degrés pendant la nuit.

Le 20, une très forte dépression barométrique commence à se produire, la température moyenne s'abaisse beaucoup, les vents du Nord-Ouest règnent de nouveau, le ciel devient nuageux, mais les différences des températures extrêmes du jour et de la nuit sont bien moins sensibles.

Tel est l'ensemble des phénomènes que nous avons observés ; étudions maintenant chacun des éléments météorologiques en particulier.

Les amplitudes barométriques, qui avaient progressivement diminué d'étendue en avançant vers la belle saison, ont augmenté graduellement, et du 19 au 23 novembre, il y a eu une différence de pression de 27mm.19. Le baromètre est en effet descendu de 768mm.26 le 19 à 9 heures du matin, à 741mm.07 le 23 à 3 heures du soir. Cette oscillation est la seule importante; nous devons cependant faire remarquer que du 13 au 16 le mercure était descendu de 771mm.38 (le 13 à 9 heures du matin), à 759.12 (le 16 à midi). Aussi les variations barométriques d'un jour à l'autre sont elles assez fortes : leur moyenne s'est élevée à 3mm.68. La pression moyenne à midi a été un peu plus élevée que la moyenne annuelle : elle est arrivée à 759mm.36.

Pendant le mois d'octobre, la température avait suivi une marche bien régulièrement descendante et la différence des températures extrêmes n'avait pas dépassé 9°.7. En novembre, sous l'influence de la bourrasque dont nous avons parlé, nous débutons par un froid de —1°.3, observé pendant la première nuit du mois; d'un saut, le minimum monte, le 2, à 7°.4. Durant dix jours, la plus basse température se tient entre 8° et 10° et la plus élevée monte pendant le jour jusqu'à 22°.3. Aussi la différence des maxima et des minima donne-t-elle une moyenne de 11°.6 pour la première dizaine. Du 12 au 16, un nouveau refroidissement se produit encore et la différence des maxima et minima arrive à 17°.7, le 15. L'écart moyen devient beaucoup plus grand et s'élève

à 15°.1. Les écarts diminuent ensuite très vite et pendant la dernière dizaine ils ne sont en moyenne que de 7°.

Il faut tenir un très grand compte de ces variations, et ne pas se contenter de prendre la moyenne du mois, car ces grandes différences se produisent souvent par périodes de 5 à 10 jours et sont confondues dans la moyenne. Le thermomètre peut, après être resté presque stationnaire pendant un certain temps, parcourir une longue étendue de son échelle et donner des différences qui s'élèvent quelquefois jusqu'à 15 et 18 degrés. Ces faits, je le répète, méritent la plus grande attention, parce que l'homme, aussi bien que les végétaux, s'accommode mal et souffre de ces variations trop étendues, surtout lorsqu'elles durent assez longtemps.

Le maximum absolu de température a été de 22°.3, le 7 et le minimum le plus bas de — 1°.3, le premier. La moyenne des températures extrêmes a été de 11°.6 et leur différence de 10°.3.

Pendant tout le temps qu'à duré la bourrasque de Nord-Ouest, le froid a été vif et sec; l'humidité de l'air a augmenté ensuite sous l'influence des courants qui nous arrivaient du Sud et de l'Est, chargés des vapeurs de la Méditerranée. Néanmoins, l'absence complète de pluie, qui a retardé et sur presque tous les points empêché les semailles, laisse dans l'air quelque chose que nous ressentons, dont l'influence agit sur l'organisme et que le psychromètre ne saurait indiquer.

Quant aux différences de l'humidité de l'air aux diverses heures de la journée, elles ont été moins fortes que les mois précédents; l'humidité moyenne a été de 0.742 à 6 heures du matin et de 0.66 à 9 heures du

soir; elle n'est pas descendue pendant le jour au dessous de 0.48, à midi, et de 0.509 à 3 heures du soir. La moyenne de 9 heures du matin a été de 0.615.

La quantité d'ozone a diminué, la moyenne de la nuit reste encore assez élevée, puisqu'elle est de 11°.3, mais celle du jour n'a pas dépassé 9°.4.

Les vents du Nord-Ouest ont dominé, ils ont soufflé de cette direction pendant la moitié du mois et avec beaucoup de force pendant trois fois, le 11, le 21 et le 26. Leur vitesse a été bien moins grande et leur rapidité a été de 2.1. Les vents, qui ont soufflé cinq fois de l'Ouest et sept fois de l'Est ou du Sud, ont toujours été très faibles.

Quant à la pluie, il n'est pas tombé une goutte d'eau, alors qu'il en tombe en moyenne 59 litres par mètre carré, pendant ce mois. En 1841, le mois de novembre se passa également sans pluie, et en 1861, on n'en recueillit qu'un millimètre.

Le ciel a été très beau pendant la première quinzaine, il est devenu plus ou moins nuageux durant la seconde moitié de novembre, aussi nous avons eu cinq jours de rosée et deux jours de gelée pendant la première période, tandis qu'il n'y a eu que deux jours de rosée pendant la seconde. La moyenne de la nébulosité du ciel a été de 3.5.

En résumé, on pourrait diviser le mois de novembre en deux périodes : pendant la première, période de calme, le ciel est clair, la pression peu variable et les différences des températures extrêmes sont assez grandes. Pendant la seconde, le ciel est nuageux, la colonne barométrique fait de grands mouvements, le thermomètre remonte et ses écarts diminuent d'étendue.

MALADIES RÉGNANTES.

La constitution médicale du mois de novembre ne présente rien de bien remarquable à signaler : c'est une période de transition des maladies occasionnées par les fortes chaleurs de l'été dernier ou par les chaleurs tardives du commencement de l'automne, aux froids précoces qui leur ont brusquement succédé.

Les fièvres graves sont plus rares et moins dangereuses que pendant les mois derniers. Elles revêtent de préférence la forme muqueuse et surtout gastrique. Dans quelques cas, très rares il est vrai, elles ont cependant été accompagnées d'accidents ataxiques ou ataxo-adynamiques. Quelquefois, et en particulier chez un adulte que j'ai vu en consultation, les symptômes thoraciques ont dominé et le malade est mort d'une pleuro-pneumonie, survenue vers le huitième jour d'une fièvre muqueuse qui, au début, paraissait être très bénigne. Chez un homme de 62 ans, une pneumonie a été suivie d'accidents typhoïdes qui ont enlevé le malade vers le 25e jour. A l'hôpital militaire, les fièvres graves ont été bien moins nombreuses que les mois précédents, on en a compté dix qui toutes ont guéri. A l'hôpital civil elles n'ont occasionné aucun décès. En ville, la fièvre typhoïde n'a fait que les deux victimes dont nous avons ci-dessus indiqué la cause de la mort.

Les fièvres intermittentes ont été assez nombreuses pendant le mois de novembre, mais nous ne les croyons pas aussi communes que le supposent quelques-uns de nos confrères. Nous savons en effet que les maladies

fébriles catarrhales s'accompagnent presque toujours d'un redoublement journalier caractérisé par du malaise, des frissons, de la céphalalgie et de la moiteur de la peau. Ces phénomènes morbides surviennent, ou du moins augmentent, ordinairement au coucher du soleil. Dans presque toutes les maladies aigües et dans les fièvres muqueuses en particulier, on observe cette recrudescence journalière de quelques symptômes, qui constitue ce que l'on appelle habituellement l'accès du soir, accès qui se juge lui-même et ne nécessite pas l'usage des anti-périodiques.

La durée de la maladie semble venir à l'appui de notre opinion : les fièvres intermittentes franches cèdent ordinairement très vite et durent peu, tandis que la durée moyenne de ces fièvres, réputées intermittentes, est de quinze jours au moins, temps qui représente la durée des maladies fébriles dont elles ne seraient qu'un symptôme et qui guérissent sans que nous ayons recours au sulfate de quinine.

L'épidémie de variole paraît avoir diminué depuis le mois d'août et septembre jusque vers le milieu de novembre. Les cas sont alors devenus beaucoup plus nombreux, il y a eu une recrudescence manifeste dans la fréquence, mais la gravité a diminué puisque le nombre des décès n'a pas augmenté et reste à huit comme au mois d'octobre, époque où les cas étaient moins fréquents. Cette augmentation est assez forte et évidente à l'hôpital militaire, où le nombre des varioloïdes monte de trois à six, sans qu'il y ait cependant de décès. Cela tient à ce que les militaires vaccinés ou non sont toujours revaccinés en entrant au corps. A l'hôpital civil, trois

novembre. Depuis longtemps nous n'avions pas eu un total de décès se rattachant à cette cause qui fut relativement aussi considérable.

La phthisie pulmonaire n'a occasionné que cinq décès, survenus le 6, 22, 24, 24 et 29 du mois de novembre. Les trois décès notés le 22 et 24 arrivent cette fois encore après un coup de vent très fort, suivi d'une dépression barométrique très rapide et d'un abaissement de température très sensible.

Quant aux maladies des voies digestives, elles ont beaucoup diminué de fréquence et l'on ne compte guère plus que de vieilles dyssenteries qui, deux fois à l'hôpital civil et deux fois en ville, ont occasionné la mort des malades qui en étaient atteints. Il y a eu encore deux morts à la suite d'une cirrhose du foie et d'un étranglement interne.

On a écrit que les intempéries du mois de novembre avaient occasionné à Toulon un grand nombre d'angines couenneuses et d'attaques d'apoplexie rapidement mortelles. Dans notre région, nous avons vu que les angines couenneuses étaient assez rares et généralement bénignes. Les attaques d'apoplexie n'ont guère été plus fréquentes que d'habitude : il n'y a eu que six décès rapportés à cette cause, et survenus le 5, 5, 6, 8, 11 et 22 novembre, c'est à dire au moment des brusques variations de température et de pression.

Les malades, porteurs d'anciennes maladies du cœur, ne paraissent pas avoir été plus spécialement frappés durant le mois de novembre, quoi qu'il y ait eu 3 décès produits par cette cause le 20, 25 et 28.

Notons enfin deux maladies des voies génito-urinaires.

qui ont occasionné la mort d'une femme de 62 ans (albuminurie) et d'un homme de 56 ans (catarrhe de la vessie?) et quatre décès de vieillesse, à 74, 75, 80 et 84 ans.

Il résulte de ce compte-rendu que la constitution médicale du mois de novembre ne présente pas de caractère nettement défini. Les varioles ont été plus nombreuses, sans augmenter de gravité; les fièvres typhoïdes ont été plus rares et se sont d'ordinaire heureusement terminées. Les affections des voies respiratoires dont nous avons constaté la fréquence ont présenté le caractère de n'être pas aussi franches que d'habitude. En somme, l'état sanitaire a été assez satisfaisant et la mortalité a été assez faible, eu égard au nombre considérable de maladies que nous avons eu à traiter.

Causes de décès connues à Perpignan pendant l'année 1868-1869.

CAUSES DES DÉCÈS.			PAR MOIS.											Par année	PAR SAISON.			
			D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N		Hiv.	Prin.	Eté	Aut.
		Continues graves ou typhoïdes	5	4	7	5	3	3	6	4	11	4	5	2	59	16	11	21	11
Fièvres	Intermittentes		2	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	6	3	0	0	3
Fièvres	Eruptives	Variole	0	0	0	0	1	0	0	3	17	15	8	8	52	0	1	20	31
		Rougeole	2	2	0	3	2	2	1	0	0	0	0	0	12	4	7	1	0
		Scarlatine	0	0	0	0	0	0	1	2	0	1	0	1	5	0	0	3	2
Maladies générales constitutionnelles		Rhumatismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
		Rachitisme	0	0	1	1	1	0	0	1	2	2	0	0	8	1	2	3	2
		Cancer	0	0	1	0	0	0	0	0	2	1	0	1	5	1	0	2	2
		Tubercules	0	1	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	4	2	0	2	0
		Lymphatisme	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	0	1	0	1
		Anémie	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	3	0	0	1	2
		Mal. virulentes ou contagieuses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Autres (Fièvre hectique, etc.)	1	5	1	1	2	0	1	0	2	1	0	1	15	7	3	3	2
Névroses			0	1	0	2	0	2	1	0	1	0	1	0	8	1	4	2	1
Maladies du cerveau et de la moëlle.	Aiguës	Méningo-encéphalite	2	0	3	4	3	5	7	11	10	3	1	0	49	5	12	28	4
		Apoplexies	5	7	5	8	5	2	5	3	6	5	7	6	64	17	15	14	18
	Chroniques (Ramol., indur., kystes, cancer etc.)		0	3	2	1	3	1	2	1	2	0	0	0	15	5	5	5	0
Maladies aiguës des organes de la respiration		Laryngites pseudo-memb. (croup.)	7	6	2	4	3	2	4	0	0	1	1	1	31	15	9	4	3
		Bronchites	1	1	3	0	1	0	1	0	1	1	1	0	10	5	1	2	2
		Congestions pulmonaires	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	0	0
		Pneumonie	4	2	2	3	5	1	2	2	0	1	5	1	31	8	[illegible]	1	7

Maladies chroniques des organes de la respiration.	Phthisie	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Bronchite chronique	2	1	0	4	3	2	1	2	0	1	1	2	19	3	9	3	[illegible]
	Asthme	2	1	0	0	2	1	1	1	0	0	2	0	10	3	3	2	2
Maladies des organes de la circulation	Aiguës	1	1	1	1	1	0	2	0	2	2	1	0	12	3	2	4	3
	Chroniques	»	6	4	1	1	2	2	1	0	0	1	3	21	10	4	3	4
Maladies des organes de la digestion et de leurs annexes — Aiguës	Stomatites	0	0	0	0	0	0	2	1	0	1	0	0	4	0	0	3	1
	Angines	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	3	1	7	2	0	0	5
	Mal. de l'estomac	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0
	Gastro-entérite	1	3	2	3	0	1	9	20	22	4	3	0	68	6	4	51	7
	Entérite	0	0	0	0	2	0	0	0	0	4	2	1	9	0	2	0	7
	Dyssenterie	0	0	0	0	0	0	2	1	4	3	8	4	22	0	0	7	15
	Mal. du foie	0	1	2	0	0	1	0	2	2	2	1	1	12	3	1	4	4
	Péritonite	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2	0	1	1	0
	Ascite	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	4	1	1	1	1
Chroniques	Mal. de l'estomac	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2	0	1	1	0
	Entérite chronique	2	1	1	1	1	1	0	1	3	0	1	1	13	4	3	4	2
	Dyssenterie chronique	0	0	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	4	1	3	0	0
	Carreau	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	3	0	0	2	1
Maladies des organes génito-urinaires	Reins	0	0	0	0	0	1	2	0	2	1	0	1	7	0	1	4	2
	Vessie	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	0	0	1	1
	Utérus	0	0	1	0	2	0	0	3	1	1	0	0	8	1	2	4	1
	Ovaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1
	Sein	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	0	0	1
Maladies du tissu cellulaire		0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0	0
Maladies de la peau		0	1	1	0	0	0	0	0	0	2	2	0	6	2	0	0	4

DES MALADIES RÉGNANTES ET DE LEURS RAPPORTS AVEC LA MÉTÉOROLOGIE.

ANNÉE 1868—1869.

RÉSUMÉ ANNUEL.

Le nombre des décès occasionnés par les *fièvres typhoïdes*, dans la ville et dans les hôpitaux, s'est élevé à 59 pendant l'année 1869. Le tableau suivant permet d'apprécier la fréquence de cette maladie aux diverses époques de l'année :

FIÈVRE TYPHOÏDE.	D.	J.	F.	M.	A.	M.	J.	J.	A.	S.	O.	N.	ANNÉE.
NOMBRE DES DÉCÈS de la ville	4	0	4	2	2	3	4	2	5	3	2	2	33
NOMBRE DES DÉCÈS des hôpitaux	1	4	3	3	1	0	2	2	6	1	3	0	26
Total	5	4	7	5	3	3	6	4	11	4	5	2	59
Age moyen des décédés de la ville	43	0	41	54	32	24	39	18	53	52	42	47	40 ans

On voit que les décès occasionnés par la fièvre typhoïde ont été plus fréquents en hiver et surtout en été que pendant les autres saisons. C'est au mois d'août que correspond le chiffre le plus fort.

Si nous voulons pénétrer plus avant dans l'étude de la fréquence et de la gravité des fièvres typhoïdes, la statistique des hôpitaux militaires nous fournira de précieux renseignements.

Fièvres typhoïdes traitées à l'hôpital militaire de Perpignan.

MOIS DE L'ANNÉE	NOMBRE DE CAS OBSERVÉS	DURÉE DU TRAITEMENT	NOMBRE DE DÉCÈS
Décembre 1868....	5	25 jours	0
Janvier 1869.......	11	38 —	4
Février...........	9	32 —	1
Mars.............	7	22 —	2
Avril.............	1	30 —	0
Mai..............	0	0 —	0
Juin.............	8	22 —	2
Juillet............	16	23 —	7
Août.............	6	31 —	0
Septembre........	1	37 —	0
Octobre..........	6	28 —	2
Novembre.........	10	38 —	1
Année............	80	30 jours	19

L'influence des saisons est ici bien plus sensible encore que dans le premier tableau. En hiver, il y a eu vingt-cinq cas, dont cinq suivis de mort, et en été trente cas ont déterminé 9 décès. Nous ne trouvons au prin-

temps que deux décès sur huit cas et en automne trois décès sur dix-sept cas. C'est juste au moment où le chiffre de la garnison est le plus élevé, que le nombre et la gravité de ces fièvres diminuent. Au printemps, nous trouvons sur une garnison moyenne de 2.161 hommes 8 individus atteints de fièvres typhoïdes et en été, sur une moyenne de 1.805 hommes, nous en comptons 30. Ce qui nous donne une proportion de 0.004 et de 0.017 pour cent pour ces deux saisons.

Les nombres précédents représentent les cas de fièvres typhoïdes vrais, dont le diagnostic ne saurait être contesté. Si nous recherchons la fréquence de quelques autres fièvres graves que tous nos confrères ne voudront pas faire rentrer dans le cadre précédent, parce que ce n'est pas une même entité morbide, mais qui sont toutes, ils en conviendront assurément, un véritable acheminement vers cette dangereuse maladie, le tableau suivant nous facilitera d'utiles observations.

MALADIES.	Nombre d'hommes atteints par mois.					
	juin	juillet	août	sept.	octob.	nov.
Fièvre muqueuse.......	15	24	6	7	4	1
Fièvre gastrique........	2	16	32	10	3	2
Fièvre céphalique.......	1	5	0	1	0	0
Fièvre gastro-céphalique.	0	6	4	0	0	0

C'est donc un total de 45 fièvres muqueuses et de 50 fièvres gastriques que nous trouvons en été, tandis qu'il n'y a plus que 12 des premières et 15 des secondes pendant l'automne.

D'où vient la plus grande fréquence et la plus grande gravité de toutes ces fièvres, surtout pendant l'été et principalement chez les soldats qui sont assez bien nourris, convenablement logés et qui jouissent d'un bien-être relatif, supérieur à celui des travailleurs de nos campagnes? On ne peut pas les faire dépendre d'un état particulier de l'atmosphère dans laquelle nous vivons tous, puisque les militaires, adultes choisis dans les diverses classes de la population, en sont presque exclusivement atteints, alors que la population civile dans laquelle entrent les enfants, les femmes et les vieillards, généralement plus faibles et plus impressionnables, en est presqu'entièrement préservée.

Peut-on les rattacher plutôt à l'état moral, aux habitudes nouvelles et à l'expatriation des jeunes recrues? Mais les hommes qui sont dans le service déjà depuis plusieurs années en sont également atteints....

Les causes débilitantes multiples auxquelles ces hommes sont soumis par les exigences de leur état ou par le fait des habitudes vicieuses qu'ils ont contractées, nous paraissent déterminer seules cette fréquence. Les soldats, en effet, se lèvent le matin à 4 ou 5 heures et font 2 heures d'exercice (de 6 à 8 heures), sans avoir pris d'autre aliment qu'un petit verre de cognac plus ou moins pur. Ils sont consignés dans leurs casernes de 10 heures du matin à 2 heures du soir, mais, dès qu'ils sont libres, beaucoup d'entre eux font des courses de plusieurs kilomètres en plein soleil, au milieu de l'été, et pendant ces courses, ou à l'arrivée, il se gorgent d'eau et lorsque le moment du repas arrive, ces hommes ne veulent plus manger la viande et les légumes qui sont leur nourriture

ordinaire, ils mangent des fruits *ordinairement* verts ou de mauvaise qualité et boivent de l'eau seule sans la mélanger avec le vin qu'ils vont prendre plus tard dans les cabarets où ils le boivent pur et le plus abondamment possible. L'estomac, déjà échauffé par l'alcool qu'ils ont pris le matin, l'est encore par le vin ou l'eau-de-vie qu'ils boivent dans la journée et par le tabac qu'ils fument. De là viennent en partie les fièvres gastriques et gastro-céphaliques.

Ces mêmes hommes, peu soucieux de leur santé, ne tiennent aucun compte des salutaires conseils qui leur sont donnés par leurs médecins et par leurs chefs. Ils arrivent de l'exercice ou de leur promenade tout couverts de sueur, quittent aussitôt leurs vêtements et se jettent sur le lit ou s'allongent par terre, toujours au plus fort courant d'air. Les brises de mer qui soufflent habituellement pendant le jour, sont ordinairement fraîches et humides, la sueur se refroidit sur le corps et les intestins, déjà congestionnés, deviennent le siége d'une supersécrétion très abondante. De là ces diarrhées graves accompagnées de fièvres qui sont quelquefois observées et constituent de véritables épidémies.

Les rhumatismes articulaires ou musculaires, les sciatiques que nous observons aussi fréquemment pendant l'été, dépendent assurément de ces mêmes causes et viennent plus directement de l'imprudence de ces hommes qui, malgré les défenses de leurs supérieurs, laissent les croisées ouvertes pendant leur sommeil et contractent ainsi de violentes douleurs.

Mettant de côté bien d'autres causes que nous ne pouvons ni ne devons énumérer, nous ne pouvons nous dis-

penser de signaler les habitudes de libertinage auxqu'elles prédisposent les brûlantes chaleurs de l'été et dont les résultats s'ajoutent aux causes précédentes pour épuiser promptement ces malheureux, que frappent alors les fièvres graves dont le dévouement et la science de leurs médecins ne peuvent pas toujours conjurer le danger.

Les *fièvres intermittentes*, endémiques dans le Roussillon, sont fréquemment observées et compliquent souvent d'autres maladies. *Simples*, ordinairement, elles revêtent des caractères différents suivant les saisons et prennent de préférence la forme névralgique pendant l'hiver et gastrique, gastro-intestinale ou gastro-céphalique pendant le printemps et l'été. Quelquefois, mais rarement, elles sont *pernicieuses*. Les relevés faits par les médecins militaires nous permettront d'établir le degré de fréquence et de gravité correspondant à chaque saison.

Fièvres intermittentes traitées à l'hôpital militaire de Perpignan.

	NOMBRE DE CAS OBSERVÉS.	NOMBRE PROPORTIONNEL P. 100.	DURÉE MOYENNE DU TRAITEMENT.
Décembre.....	16	0.83	19 jours
Janvier.......	25	1.27	20
Février.......	27	1.39	25
Mars.........	23	1.10	18
Avril.........	29	1.19	20
Mai..........	27	1.15	13
Juin.........	4	0.25	18
Juillet........	13	0.87	14
Août.........	1	0.08	10
Septembre....	1	0.09	19

	NOMBRE DE CAS OBSERVÉS.	NOMBRE PROPORTIONNEL P. 100.	DURÉE MOYENNE DU TRAITEMENT.
Octobre......	12	0.85	12
Novembre.....	19	0.97	18
Hiver........	68	1.16	21
Printemps.....	79	1.14	17
Eté..........	18	0.40	14
Automne.....	32	0.64	16

Les nombres précédents nous prouvent qu'en 1869 le degré de fréquence et de gravité le plus fort a été en hiver, puis au printemps, en été et en automne.

Nous ne pouvons pas entrer dans des considérations générales, parce que cette statistique s'applique à une classe spéciale de la population et à des individus dont un assez grand nombre conserve encore des restes des fièvres d'Afrique.

D'après les observations que nous avons faites, nous serions disposé à admettre assez souvent l'*intoxication tellurique* comme cause des fièvres intermittentes, plutôt que l'*intoxication marécageuse*. La première nous a paru favorisée quelquefois par la chaleur et peut-être aussi par les variations de la pression barométrique. Dans ces cas, les gaz contenus dans l'atmosphère du sous-sol se dégageraient plus facilement, agiraient directement comme substance volatile toxique et deviendraient en passant dans notre atmosphère la cause efficiente des fièvres intermittentes.

Nous avons vu la petite épidémie de *rougeole* qui avait commencé au mois d'avril 1868, envahir d'abord le quartier Saint-Jacques, qui occupe la partie la plus orientale

et la plus élevée de la ville, descendre ensuite dans le centre pour sévir en dernier lieu dans le quartier Saint-Mathieu, situé à la partie la plus occidentale et de là s'étendre dans la banlieue. L'intensité de cette maladie a subi diverses fluctuations, bien que le nombre des décès ait été presque régulièrement de deux par mois. La mort a été occasionnée quelquefois par une inflammation gastro-intestinale, ordinairement par la broncho-pneumonie. L'angine a le plus souvent dominé le catarrhe oculaire et comme pendant trois mois, de mars à mai, la scarlatine était également observée, le diagnostic est devenu parfois embarrassant : la coexistence des deux maladies chez le même individu ne nous permettait pas toujours de bien établir quelle était la maladie principale. Cette complication n'a pas augmenté la gravité du mal et le nombre des décès a été peu considérable relativement à la fréquence des cas. Le dernier décès a été enregistré au mois de juin.

Les premiers cas de *scarlatine* furent observés pendant le mois de mars; depuis lors, jusqu'à la fin de l'année, des cas peu nombreux ont été traités, mais leur nombre constitue à peine une très petite épidémie. Deux fois, pendant la première quinzaine de mai et pendant le mois de juillet, il y a eu une légère recrudescence, mais le nombre des décés n'a pas augmenté et bien que la maladie ait été presque toujours anormale et que nous ayons souvent observé des complications, nous n'avons inscrit que cinq décès en sept mois.

La *variole* a fait son invasion au mois de juillet, elle a pris un grand développement pendant les mois d'août et septembre, le chiffre mensuel des décès est arrivé à 17 en août et à 15 le mois suivant, puis la fréquence a diminué et

nous ne comptons plus que huit décès en octobre. Le tableau suivant donne l'âge moyen et le sexe des décédés

VARIOLE		juillet	août	sept.	oct.	nov.
NOMBRE DES DÉCÈS	Sexe masculin.	1	8	7	5	2
	Sexe féminin..	2	9	8	3	6
	Total. . . .	3	17	15	8	8
Age moyen des décédés :		35a.,	13a. 1m.,	22a. 8m.,	4a. 9m.,	11 ans.

On voit qu'au début les premières victimes sont des adultes, les jeunes enfants sont plus épargnés et ce n'est que plus tard qu'ils sont frappés de préférence. La mort est arrivée plus fréquemment pendant la période d'éruption chez les très jeunes sujets et plus souvent pendant la période de suppuration chez les adultes et les vieillards. Les cas de mort subite ont été assez nombreux, nous en avons signalé trois cas pendant le mois de septembre. L'influence des agents atmosphériques sur la terminaison fatale de la maladie est ordinairement d'une appréciation très difficile, cependant nous avons fait remarquer (1) que les 8 décès du mois d'octobre sont tous survenus du 11 au 20, pendant une période critique durant laquelle nous observions une forte dépression barométrique, coïncidant avec un brusque refroidissement de l'air et une diminution de l'état hygrométrique.

Nous avons eu de nouvelles preuves, pendant cette épidémie, de l'avantage incontestable de la vaccine et des revaccinations. Nous n'avons pas pu relever encore la proportion des individus vaccinés dans le nombre des décédés, nous espérons pouvoir faire bientôt ce travail,

(1) Voyez page 203.

qui ne laisse pas d'offrir de grandes difficultés pratiques. La vaccination ou la revaccination nous paraît être favorable même pendant la période d'incubation de la variole. Nous en avons observé les heureux effets dans deux cas. Dans l'un, nous vaccinâmes une adulte, non vaccinée, qui, le lendemain, présenta une éruption variolique très confluente, la maladie se compliqua d'accidents cérébraux très graves, la malade était hideuse à voir, néanmoins elle guérit parfaitement.

L'invasion de la *varicelle* et de la *variole* ont été simultanées. Les cas de varicelle, comptés en assez petit nombre paraissent devoir se rapporter principalement au début et à la fin de l'épidémie.

Nous avons cherché à reconnaître quelle pouvait être la cause qui facilitait la production des maladies fébriles que nous venons de passer en revue ; leur étiologie nous a paru échapper directement aux influences atmosphériques et devoir peut-être se rapporter à un empoisonnement du sang par des germes morbides dont l'origine et les caractères spéciaux nous sont encore inconnus.

Dans toutes les fièvres éruptives, immédiatement après la miction et avant la fermentation au contact de l'air, nous avons constaté la présence dans les urines d'organismes vivants, dont nous avons donné la description dans notre compte-rendu du mois de mai (1). Pour nous, les fièvres éruptives seraient le résultat de l'infection du sang par ces germes morbifiques, dont l'élimination se ferait naturellement par les urines dans les cas de guérison. Lorsque, au contraire, cette élimination cesserait ou

(1) Page 152.

ne se ferait plus que d'une manière insuffisante, le sang serait complétement infecté par ces ferments, dont il ne pourrait pas se débarrasser et les malades empoisonnés seraient voués à la mort.

Il ne nous a pas été possible de distinguer la forme particulière que doivent affecter les corpuscules caractéristiques dans les différentes fièvres éruptives.

Le développement des maladies dont nous venons de nous occuper peut être favorisé par des conditions atmosphériques spéciales, nous l'avons vu, mais la cause qui les produit est indépendante de la constitution météorologique et son action est la même par les états météorologiques les plus opposés.

Quelques-unes des maladies qui vont maintenant fixer notre attention, nous ont paru au contraire se trouver en rapport direct avec les modifications de l'atmosphère. Nous étudierons le degré d'influence qu'elles peuvent avoir et le mode d'action de chacune d'elles.

Les *méningo-encéphalites* ont été assez communes cette année; elles ont occasionné 49 décès qui se répartissent ainsi :

Automne.	4	Printemps.	12
Hiver. . .	5	Été	28

Ces chiffres nous disent très bien quelle est l'influence des saisons sur la production de cette maladie, nous avons fait remarquer que les méningites se sont quelquefois développées en plus grand nombre après une période de chaleur exceptionnelle.

Cette maladie a frappé de préférence les jeunes enfants; les 3 cinquièmes des décès sont survenus chez des

enfants qui étaient en plein travail de la dentition. Nous trouvons en effet les proportions suivantes :

De 0 à 1 an....	14	à 33 ans	1
De 1 an à 2 ans.	18	à 66 ans	1
De 2 ans à 10 ans	11	à 80 ans	1
De 10 à 20 ans..	3		

Nous trouvons, pendant l'année 1868, 64 décès attribués à la congestion ou à l'apoplexie cérébrale.

L'influence des saisons, de l'hiver, puis de l'été, a été admise dans la production de l'*hémorrhagie cérébrale* et on l'a établie sur des chiffres; mais la preuve de cette influence est plus apparente que réelle et c'est aux époques où se produisent les violentes perturbations atmosphériques, que les apoplexies sont ordinairement observées.

On avait bien indiqué le passage subit d'une température très chaude à une température très froide et réciproquement comme cause efficiente de l'hémorrhagie cérébrale, quelques cas isolés avaient donné l'éveil.

Dans nos comptes-rendus mensuels, nous avons fait remarquer presque chaque fois que la plus grande partie des décès apoplectiques se rapportaient aux périodes critiques durant lesquelles nous observions une dépression barométrique et un abaissement rapide de température. On nous dira peut-être que ces conditions existent toutes les fois qu'on gravit un lieu élevé et qu'on monte sur les hautes montagnes. S'il n'arrive pas fréquemment des accidents pendant ces ascensions, c'est que ceux qui les font jouissent d'une bonne santé et que l'état d'intégrité de leurs organes les préserve. Quant aux voyageurs qui

s'élèvent graduellement des bords de la mer jusque sur les plus hauts plateaux du globe, ils n'ont aucun accident à redouter. « Chez ces derniers, en effet, en vertu des lois physiques de l'échange des gaz et de leur solubilité dans les liquides, les proportions d'oxigène, d'azote et d'acide carbonique dissous dans le sang se modifient rapidement, se mettent en équilibre avec les pressions extérieures, et l'harmonie s'établit par le seul fait de l'accomplissement des lois immuables qui régissent la matière organique, sans coûter d'effort à l'économie, qui n'a nulle conscience des phénomènes de cet ordre (1). »

Pour bien apprécier le degré d'influence que peuvent avoir les perturbations atmosphériques dans la production des attaques d'apoplexie, il suffit d'étudier le mode d'action des principaux éléments de l'atmosphère.

La diminution de la pression barométrique produit des accidents pathologiques qui sont un effet des pressions de dedans en dehors, exercées par les gaz emprisonnés dans l'économie. La vapeur d'eau fournie par les diverses humeurs a une trop faible tension à la température de notre corps pour qu'elle puisse jouer un rôle sensible dans la production des phénomènes qui accompagnent les plus grands écarts barométriques. Les gaz contenus dans le sang, sous l'influence d'un abaissement considérable et très rapide de pression, peuvent déterminer des accidents graves : « Le sang, en effet, renferme à l'état de simple dissolution, de l'oxigène, de l'azote et de l'acide carbonique. Au moment où la pres-

(1) M. Gavarret. *Dictionnaire Encyclopédique des sciences médicales*, t. VII, p. 154.

sion extérieure diminue, ces gaz tendent à se dégager du liquide sanguin, refoulent les parois des vaisseaux de dedans en dehors et distendent les capillaires pulmonaires et généraux, dont les parois minces et peu résistantes peuvent se rompre. Tel est le mécanisme de production d'hémorrhagies tantôt légères et passagères comme leur cause déterminante, quand elles apparaissent sur les surfaces extérieures, tantôt graves et même mortelles quand elles ont pour siége la profondeur de quelque viscère important (1). »

Les variations de température, d'humidité et du degré d'agitation de l'air que nous observons en même temps que l'abaissement barométrique, pendant les périodes critiques, combinent et ajoutent leurs effets à ceux qui résultent de la dépression atmosphérique.

Les pertes incessantes de chaleur qui s'opèrent par rayonnement, par contact et par évaporation à la surface de la peau et des poumons sont en rapport avec la température, l'état hygrométrique et le degré d'agitation de l'air. Bien différents des corps inorganiques qui tendent à se mettre constamment en équilibre de température avec le milieu qui les entoure, notre corps possède une température propre qui se maintient la même malgré les variations du milieu qui l'enveloppe. Lors donc que survient un refroidissement notable de l'air, il y a aussi une déperdition de chaleur que notre organisme doit remplacer. Comme la production de la chaleur humaine n'est que le résultat des oxydations lentes qui s'accom-

(1) M. Gavarret. *Dictionnaire Encyclopédique des sciences médicales*, t. VII, p. 153.

plissent partout où circule le sang, la consommation d'oxygène augmentera, la respiration et la circulation deviendront plus actives. Les propriétés physiques de l'air froid sont en rapport avec ce besoin de réparation : sous un même volume il a une densité plus élevée et contient plus d'oxigène à une même pression; mais avec un abaissement barométrique, la densité diminue et la consommation d'air devient plus considérable, l'activité de la respiration et de la circulation augmente proportionnellement, les congestions et les hémorrhagies peuvent se produire avec plus de facilité.

Ajoutons encore les perturbations dans les fonctions de la peau, résultant des variations hygrométriques et du degré d'agitation de l'air, qui déterminent sur le système viscéral des actions réflexes dont nous comprenons l'importance sans pouvoir en calculer exactement les effets.

Puisqu'il y a un grand nombre d'affections primitives du cerveau ou des vaisseaux intra-craniens dans lesquelles la congestion ou l'hémorrhagie est l'*accident ultime*, on comprend aisément que les conditions atmosphériques qui la favorisent, en activant la rapidité des mouvements respiratoires et circulatoires peuvent, dans ces cas, devenir la cause efficiente de la mort. Remarquons enfin que, même à l'époque des très fortes chaleurs, cette influence reste la même; nous ne trouvons pas des attaques d'apoplexie qui se rapportent directement aux journées les plus chaudes.

Le tableau suivant représente le nombre, le sexe et l'âge moyen des individus qui sont morts d'apoplexie. Nous en avons distrait et nous avons classé à part les

décès de dix enfants âgés de 1 à 3 ans, qui sont morts de congestion cérébrale.

DÉCÈS PAR APOPLEXIE CÉRÉBRALE.

	NOMBRE DES DÉCÈS.			AGE moyen des décédés.
	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL	
Décembre 1868.	0	5	5	70 ans.
Janvier 1869...	3	4	7	50
Février	1	4	5	70
Mars	2	4	6	73
Avril	2	2	4	56
Mai...........	1	0	1	48
Juin	2	3	5	50
Juillet	1	1	2	77
Août...........	3	2	5	67
Septembre	0	2	2	63
Octobre........	2	4	6	63
Novembre.	4	2	6	65
	21	33	54	62 ans.

ENFANTS DE 0 A 3 ANS, MORTS DE CONGESTION CÉRÉBRALE

	D.	J.	F.	M.	A.	M.	J.	J.	A.	S.	O.	N.	ANNÉE.
Garçons........	0	0	0	1	1	0	0	0	1	2	0	0	5
Filles.........	0	2	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	5
TOTAL........	0	2	0	1	1	1	0	1	1	2	1	0	10

Les organes de la respiration se trouvent directement en contact avec l'air atmosphérique qu'ils consomment en très grande quantité. Suivant les circonstances, ils sont plus ou moins vivement impressionnés. Nous avons

signalé dans presque tous les comptes-rendus mensuels qui précèdent, la rapidité et l'énergie avec laquelle les organes respiratoires sont modifiés par les principaux éléments de l'atmosphère.

La température douce et sèche de l'hiver a favorisé d'une manière sensible les congestions viscérales et surtout les congestions pulmonaires. Nous avons vu que pendant le mois de janvier les poitrines délicates avaient souffert de cette température exceptionnelle, et que celle-ci avait déterminé chez l'homme une turgescence organique semblable à celle que nous avons observée en même temps sur les végétaux, turgescence qui a été suivie immédiatement d'hémoptysies et qui peut avoir facilité plus tard le développement ou hâté la marche de la tuberculation pulmonaire. Lorsque les froides bourrasques de mars sont arrivées, nous avons vu les maladies chroniques des poumons augmenter de gravité et c'est pendant ce mois que nous avons compté le plus grand nombre de décès. En juin, une élévation subite de température favorise de nouveau les congestions pulmonaires et les hémoptysies et précipite la terminaison de quelques anciennes maladies de poitrine. La température très élevée du mois de juillet ne semble pas avoir accéléré la marche de ces maladies, qui paraissent se ressentir beaucoup plus de variations brusques et étendues des divers éléments de l'atmosphère que de la persistance et de l'intensité de la chaleur et du froid. Aussi les vicissitudes climatériques de l'automne ont elles réagi d'une manière fatale sur la marche de la phthisie pulmonaire.

Les *angines couenneuses* et les *laryngites pseudo-mem-*

braneuses ont occasionné 38 décès, qui sont répartis de la manière suivante :

D.	J.	F.	M.	A.	M.	J.	J.	A.	S.	O.	N.	ANNÉE
7	8	2	4	3	2	4	0	0	2	4	2	38

C'est un total de 17 décès pour l'hiver, de 9 pour le printemps, de 8 pour l'automne et de 4 pour l'été.

Les *pleuro-pneumonies* ont déterminé 42 décès, qui se divisent ainsi :

D.	J.	F.	M.	A.	M.	J.	J.	A.	S.	O.	N.	ANNÉE
5	3	2	4	6	6	3	2	0	1	5	5	42

Soit 16 au printemps, 11 en automne, 10 en hiver et 5 en été.

Le chiffre des décès consécutifs à la *phthisie pulmonaire* s'est élevé à 84 et celui des bronchites chroniques à 19. Nous sommes convaincus qu'un certain nombre de ces maladies se rapporte à des bronchites spécifiques et devrait être compris dans les phthisies, mais nous n'avons pas pu les séparer parce que les bulletins ne portent pas d'autre désignation.

DÉCÈS DE PHTHISIE PULMONAIRE.

		D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	Année
Nombre des décès	Sexe masculin.	2	2	3	8	3	3	5	7	4	6	1	3	47
	Sexe féminin. .	2	5	1	3	2	4	5	1	3	3	6	2	37
	Total. . . .	4	7	4	11	5	7	10	8	7	9	7	5	84
Age moyen des décédés	Sexe masc.	25	24	45	41	48	35	41	37	38	32	27	38	36 ans.
	Sexe fém. .	52	28	17	38	13	18	27	2	32	39	23	25	26 ans.

Les mois de mars, juin et septembre, pendant lesquels nous avons observé des variations atmosphériques importantes, sont aussi ceux qui comptent le plus de décès. La saison chaude est celle pendant laquelle la mortalité a été le plus élevée; en hiver, elle a été bien plus faible. Nous trouvons en hiver 15 décès, au printemps 23, en été 25 et en automne 21.

Dans ces 84 phthisiques, qui donnent une proportion de 3.36 décès par 1.000 habitants, nous trouvons quarante-sept individus du sexe masculin et 37 seulement du sexe féminin. Notons en passant la prédominance anormale des décès du sexe masculin. L'âge moyen des hommes était de 36 ans et celui des femmes de 26 ans.

RÉPARTITION DES DÉCÈS PHTHISIQUES SUIVANT LES AGES.

AGE DES DÉCÉDÉS.	TOTAL.	SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.
De 0 à 10 ans.	7	2	5
De 10 à 20 »	14	6	8
De 20 à 30 »	25	13	12
30 à 40 »	8	4	4
40 à 50 »	12	6	6
50 à 60 »	14	12	2
60 à 70 »	4	4	0

C'est donc de 20 à 30 ans que la mortalité a été plus nombreuse. Le chiffre très élevé de 12 décès du sexe masculin de 50 à 60 ans, est une anomalie accidentelle que nous ne retrouverons pas probablement les années suivantes.

Les maladies des voies digestives ont été très rares jusqu'au mois de mai : à cette époque, bien que la cha-

leur n'ait pas été très élevée, les embarras gastriques sont devenus assez communs et souvent ils ont compliqué les diverses affections. Ce n'est que plus tard que les flux gastro-intestinaux ont commencé à être observés : les premiers sont survenus le 9 juin, par une chaleur de 36°.8 ; la température moyenne s'était élevée en huit jours de 16° à 29°. Sous cette influence, les adultes affaiblis et les jeunes enfants furent atteints de flux, qui survinrent sans être précédés de la surcharge gastrique qui les précède et les accompagne ordinairement. Ils restèrent assez fréquents jusque vers le 20, c'est à dire tout le temps que dura le refroidissement qui suivit cet excès de chaleur ; et, lorsque la température s'éleva de nouveau d'une manière régulière, sans refroidissement consécutif, ces flux devinrent assez rares, bien que le nombre des embarras gastriques simples, des fièvres gastriques ou gastro-céphaliques et les états muqueux fussent nombreux. (Voir mois de juillet.) Aussi les décès des jeunes enfants, qui sont plus faibles et plus spécialement atteints, deviennent très nombreux pendant les mois de juillet et août. En septembre et en octobre, la température s'adoucit, ces maladies diminuent de fréquence et nous observons alors un plus grand nombre de dyssenteries, qui affectent surtout les vieillards, aussi nous comptons pendant le mois d'octobre huit décès, provenant de cette cause.

Pendant le mois d'août, nous avons vu quelques ictères essentiels occasionnés par la chaleur.

Dans bien des circonstances, il est impossible d'établir exactement la nature d'une maladie avec le seul secours des symptômes. Ici, nous avons dû réunir dans nos

tableaux statistiques des décès, sous la dénomination de *gastro-entérite*, tous les cas de maladie caractérisés par des accidents gastro-intestinaux, vomissements et diarrhée avec ou sans fièvre, de nature catarrhale ou phlegmasique, etc...

DÉCÈS DE GASTRO-ENTÉRITE.

		D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	année
Nombre de décès par mois.	Sexe masculin.	0	1	0	1	1	1	3	9	11	3	1	1	32
	Sexe féminin.	1	2	2	2	1	0	6	11	11	5	4	0	45
	Total	1	3	2	3	2	1	9	20	22	8	5	1	77

Ce premier tableau nous montre très clairement l'influence fatale des chaleurs de l'été sur la production et la terminaison de la gastro-entérite. Cette cause en effet ne détermine que 9 décès en hiver et 6 au printemps, tandis que nous en comptons 51 en été et 14 en automne. Les deux sexes n'ont pas été également atteints, nous trouvons 45 individus du sexe féminin et 32 du sexe masculin.

RÉPARTITION SUIVANT LES AGES.

De 0 mois à 6 mois	20	De 2 ans à 3 ans	3
6 — 8	3	à l'âge de 8 ans	1
8 — 10	3	— 48 ans	1
10 — 12	11	— 52 ans	1
12 — 14	5	— 55 ans	1
14 — 16	6	— 62 ans	1
16 — 18	2	— 69 ans	1
18 — 20	2	— 76 ans	1
20 — 22	2	— 80 ans	2
22 — 24	11		

Dans le relevé précédent nous trouvons vingt individus qui avaient de 0 à 6 mois, et 45 de 6 mois à 2 ans. Nous voyons que c'est de 10 à 12 mois et de 22 à 24 mois que le nombre des décès a été le plus considérable. De 3 ans à 50 ans, la gastro-entérite ne fait que deux victimes âgées de 8 ans et de 48 ans; la mortalité augmente dans les âges plus avancés, nous ne comptons toutefois que 7 décès de 50 à 80 ans.

DÉCÈS DE DYSSENTERIE.

		D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	année
Nombre de décès par mois.	Sexe masculin.	0	0	0	0	0	0	1	0	3	2	5	3	14
	Sexe féminin. .	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	3	1	8
Total. . .		0	0	0	0	0	0	2	1	4	3	8	4	22

On voit encore ici l'influence de la chaleur sur la terminaison de la dyssenterie, mais le maximum des décès arrive plus tard. En effet, tandis que nous ne trouvons aucun bulletin qui désigne la dyssenterie comme cause de mort pendant l'hiver et le printemps, nous en trouvons pendant l'été 7 et pendant l'automne 15, qui rapportent la mort à cette cause. Le sexe féminin et les très jeunes enfants ont été spécialement atteints par la gastro-entérite. La dyssenterie, au contraire, a produit deux fois plus de décès du sexe masculin que du sexe féminin, de plus, le tableau suivant nous démontre que cette dernière maladie, qui n'a fait que peu de victimes dans l'enfance et dans l'âge adulte, a frappé de préférence les vieillards.

DÉCÈS DE DYSSENTERIE. — RÉPARTITION SUIVANT LES AGES.

AGE	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL
De 0 à 1 an.	»	3	3
De 1 à 2 ans.	»	1	1
30 » 40	2	1	3
40 » 50	2	0	2
50 » 60	2	0	2
60 » 70	5	0	5
70 » 80	3	3	6
	14	8	22

Depuis l'année 1836, époque à laquelle les observations météorologiques commencèrent à être régulièrement inscrites chaque jour à l'école normale de Perpignan, les mois de juillet des années 1859 et 1869 ont été les plus chauds. La température moyenne s'est élevée à 26°.4. En 1869, la moyenne des maxima a atteint 32°.2, tandis qu'elle ne fut que de 31°.8 en 1859, et la différence des températures extrêmes s'éleva à 10°.9, tandis qu'elle a atteint 11°.7 cette année. Il sera utile de comparer les effets que nous avons observés cette année avec ceux que nous observons des années suivantes.

Le nombre total des décès de la ville de Perpignan, non compris les hôpitaux et déduction faite des transcriptions, s'est élevé pendant l'année 1869 à 743. La moyenne des trente dernières années ne dépasse pas 570 décès par an (période de 1840 à 1849 = 516; période de 1850 à 1859 = 566; période de 1860 à 1869 = 627).

Nous avons donc enregistré 173 décès de plus que le nombre représentant la moyenne des trente dernières années et 116 de plus que la moyenne des dix dernières années, laquelle se trouve déjà élevée parce que l'épidémie de choléra qui sévit, mais légèrement en 1865, porta le chiffre annuel des décès à 791.

Cet accroissement dépend peu de celui de la population qui, d'après le recensement de 1841, était de 20.792 habitants et d'après celui de 1866 de 25.264. L'augmentation ne devrait être que de 111 à raison du nombre proportionnel d'habitants aux deux époques, tandis que nous sommes arrivés à 227. Cet accroissement dépend des maladies graves et nombreuses que nous avons observées et la distribution des décès nous fera connaître les causes qui l'ont augmentée.

Les décès sont répartis de la manière suivante dans les différents mois :

	J	F	M	A	M	J	S	O	N	Année.
Moyenne de 1840 à 1849	44	42	44	36	37	4[illegible]	[illegible]1	40	4[illegible]	516
Moyenne de 1850 à 1859	51	45	45	[illegible]	41	4[illegible]	[illegible]5	45	4[illegible]	566
Moyenne de 1860 à 1869	57	49	51	49	50	5[illegible]	[illegible]8	52	4[illegible]	627
Moyenne de 1840 à 1869	51	45	47	41	42	4[illegible]	[illegible]8	46	4[illegible]	570
Année 1869	60	48	61	45	41	7[illegible]	[illegible]9	68	6[illegible]	743

La différence entre la mortalité mensuelle moyenne et le nombre des décès en 1869, a été de :

D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	Année
+10	+3	+14	+4	−1	+27	+23	+30	+21	+21	+14	+4	+173

Ces relevés nous font voir d'abord que les chiffres les plus forts se rapportent à l'été et à l'automne : nous ne comptons en effet qu'un excédant de 36 sur la moyenne des trente années pour les six mois de l'hiver et du printemps, tandis que nous trouvons 137 décès de plus pour les deux autres saisons. Ce sont donc les maladies observées pendant ce dernier semestre qui ont produit cette plus grande mortalité. Les fièvres éruptives ont occasionné 57 décès et la fréquence des affections gastro-abdominales du jeune âge élève la mortalité moyenne des enfants de 1 à 5 ans de 45 pendant l'été de 1869. Ce total supplémentaire de 102 décès nous explique bien l'accroissement dont nous venons de parler, et nous devons nous estimer heureux que les nombreuses maladies que nous avons observées pendant cette année n'aient pas causé une plus grande mortalité.

NOTICE

SUR LA VOIE ROMAINE

DANS LE ROUSSILLON,

INDIQUÉE

DANS LES ITINÉRAIRES D'ANTONIN ET DE PEUTINGER,

Par **M. Menetrier**, Agent-voyer chef, Membre résidant.

La voie romaine, dite Domitienne, qui partait de Narbonne en traversant le Roussillon pour se terminer en Espagne, a été l'objet de recherches savantes et nombreuses, sans que cependant l'on puisse être fixé d'une manière précise sur les points cités par les itinéraires : les divergences sont très grandes et souvent inconciliables. Afin de montrer les appréciations des principaux auteurs qui ont traité cette difficile question nous allons sommairement rappeler les directions données.

M. de Marca, l'un des premiers auteurs qui s'en soient occupés, fait passer la voie romaine aux cabanes de Fitou *(Ad Vigesimum)*, à Salses *(Salsulas)*, Rivesaltes *(Combustam)*, le pont de pierre de Perpignan, à Ruscino, le Boulou *(Ad Stabulum)*, Céret *(Ad Centuriones)*. Le Perthus *(in Sumum Pyrenœo)*.

Danville adopte les mêmes points, sauf pour *Ad Vigesimum*, qu'il place à La Palme; *Combustam* qu'il faudrait chercher sur la rive gauche de l'Agly aux distances données par les itinéraires, à partir de *Salsulas* et de *Ruscino*, et de *Ad Centuriones* qui serait situé près du Tech en face le vallon qui conduit au fort de Bellegarde.

Valkenaer, si ce n'est pour *Ad Pyrenæum* qui serait le château du Réart, donne à peu près les mêmes points que Danville.

M. Henry, en adoptant en général l'opinion de M. de Marca, place *Ad Centuriones* à l'église de Saint-Martin-de-Fonollar, *Vigesimum* aux cabanes de Fitou, *Combustam* près de Rivesaltes, à la chapelle Saint-Martin. Mais à partir de *Ruscino*, il fait passer la voie au confluent de la Cantaranne et du Réart pour prendre la direction actuelle de la route d'Espagne.

Le même auteur dirige à partir du pont de pierre de Perpignan une autre voie par Toulouges, Canohès, Ponteilla, Trouillas, Tresserre et le Boulou *(Ad Stabulum)*.

D'après M. de Saint-Malo, la voie se bifurquerait à la station de *Ad Vigesimum*, qu'il place à La Palme; l'une des branches contournerait cet étang pour se diriger sur Leucate et pour suivre ensuite la chaussée entre l'étang de Salses et la mer. Elle passerait à la Tour sur l'Agly et à *Ruscino*. A partir de cette dernière localité, elle emprunterait la carrerade de *Carlos Magnos* dans la direction de Cabestany, Saleilles, le mas Roque-Brune et Théza où il y aurait une nouvelle bifurcation. L'une des voies passerait par Saint-Cyprien, La Tour Bas-Elne, Argelès, Collioure, etc; l'autre se prolongerait sur Cor-

neilla-del-Vercol, Elne, Taxo, la vallée de Saint-Martin, La Pave, le vallon de Vall *(Ad Centuriones)* et le col de La Carbasse *(Summo Pyrenæo)*.

En dernier lieu, M. Alart s'est occupé en détail de la voie romaine. Il a examiné et discuté avec soin les diverses versions des auteurs anciens et modernes. Il a voulu établir que la voie au lieu de franchir le col du Perthus, pénétrait d'Espagne en France par le col de Banyuls ou celui situé entre la Tour de *Quer Roig* et Cervera, qu'elle passait par Port-Vendres, Collioure *Ad Stabulum* (près du Tech), Elne, *Ruscino,* entre Bompas et Saint-Sauveur, sur le territoire de Pia, au pont *Troucat,* au bois de la femme morte, près de Saint-Pierre del Vilar, Salses, etc [1].

On voit par ces citations combien la question qui nous occupe est sujette à controverse et combien il importe d'examiner et de discuter avec grand soin les données écrites et la tradition qui s'y rapporte, en les conciliant avec les connaissances que l'expérience a fournies sur les voies romaines, notamment en ce qui concerne leur destination mise en rapport avec la topographie des pays traversés et desservis. En l'absence de vestige de construction indiscutable de l'ancienne voie romaine du Roussillon, il faudra bien admettre que sa direction doit être arrêtée suivant les indices que réunissent les preuves les plus probables en satisfaisant aux documents écrits qui nous restent.

Narbonne est séparé de Girone par l'extrémité orien-

(1) Voir le XIIme Bulletin, année 1859, de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales dont la plus grande partie des indications précédentes sont extraites.

tale de la chaîne des Pyrénées plus ou moins accidentée et irrégulière. En partant de la première ville, on traverse en premier lieu une plaine basse située au pied des Corbières, dans laquelle se réunissent différents cours d'eau qui ont donné lieu à la formation d'étangs, dont quelques uns ont une assez grande étendue, notamment ceux de Sijean, de La Palme, Leucate et Salses. Les montagnes où ces cours d'eau ont leur source sont d'abord peu élevées, mais en s'écartant des bords de la plaine, elles ne tardent pas à être extrêmement irrégulières et très accidentées en formant des ravins relativement profonds et hérissés de rochers calcaires assez escarpés. Après Salses, on entre dans la plaine du Roussillon qui n'était dans les temps géologiques qu'une anse de la Méditerranée. Aujourd'hui elle est traversée par diverses rivières parmi lesquelles on peut citer comme des plus importantes, l'Agly, la Tet et le Tech. A son extrémité méridionale elle est limitée par la chaîne des Albères qui s'avance dans la mer sous le nom ancien de *promontoire des Pyrénées* et actuellement sous ceux de Cap de Quers, de Creus, etc. Ce promontoire doit être remarqué pour le sujet qui nous occupe (1).

La chaîne des Albères qui court de l'Est à l'Ouest s'élève subitement au dessus du niveau de la Méditerranée et de la plaine du Roussillon; au Nord, les versants sont très escarpés sans découpure profonde, tandis

(1) On voit sur la table de Peutinger ce cap, formant relativement une saillie prononcée et qui montre que la voie de Narbonne en Espagne ne franchissait pas les Pyrénées sur le rivage de la mer. Il y est désigné sous le nom de *Promontorium Pyrenæo.*

qu'à l'aspect méridional leur inclinaison est beaucoup moins rapide, et ils sont composés de nombreuses gorges dont la direction générale est du Nord-Ouest au Sud-Est; ces gorges sont d'autant plus nombreuses et d'autant moins prononcées qu'elles s'éloignent du sommet de la montagne qui leur a donné naissance. Elles renferment des cours d'eau d'une certaine importance qui vont se jeter dans le golfe de Roses, au delà du cap de Creus, tels que le Llobregat, la Muga, le Fluvia, le Ter et leurs nombreux affluents. Le faîte de la chaîne est vis à vis le cap Cerbère, il suit une ligne sinueuse, marquée par des pics et des cols d'une altitude assez variable. Le cap Cerbère a une hauteur de 208 mètres; les pics les plus élevés, tels que ceux du col del Tour, de Sailfort, des quatre Termes, des trois Termes, de Llobregat, de Calmeilles, etc., ont des altitudes comprises entre 716 et 1,150 mètres. Entre ceux-ci on remarque les cols principaux des Balitres, de Banyuls, del Palle (Carbassa), Fourcat, du Perthus, del Priourat, dont les hauteurs au dessus du niveau de la mer sont dans l'ordre de leur indication, de 260, 362, 891, 687, 290 et 490 mètres.

Les cols des Balitres et du Perthus d'une altitude peu différente sont les plus bas de la chaîne. Les vallées ou gorges qui conduisent de la plaine du Roussillon aux cols cités sont celles de Banyuls, de la Massane par la Pave et celle du Perthus par l'Écluse la plus courte et la plus apparente de toutes. Les deux premières sont extrêmement irrégulières, contournées sur elles-mêmes et d'un accès difficile. Pour arriver à l'embouchure de celle de Banyuls, il faut suivre depuis Argelès, les bords

de la mer déchiquetés par de nombreuses collines schisteuses et on parvient au col des Balitres en continuant de suivre le littoral sur un sol de même nature non moins accidenté.

Cette description montre que le tracé d'un chemin entre Narbonne et Girone était commandé par les accidents du sol et qu'en partant de Narbonne si on s'écartait du point de jonction de la plaine et des Corbières on tombait dans des difficultés presque insurmontables; que pour franchir les Albères, les points les plus faciles étaient en première ligne le col du Perthus et en seconde ligne ceux de Banyuls et des Balitres.

En supposant la voie romaine à Elne où certainement elle passait, on ne saurait contester qu'elle a été prolongée sur Girone suivant la direction la plus rapprochée de la ligne droite qui réunit ces localités et en franchissant les Albères sur le point le plus accessible; or, cette ligne passerait près du col Fourcat, c'est-à-dire plus près du col du Perthus que de celui de la Palle, et à plus forte raison de ceux de Banyuls et des Balitres (1). Outre les difficultés déjà citées pour suivre le littoral et les vallées de Banyuls et de la Massane, il ne faut pas perdre de vue qu'une fois le faite des Albères franchi sur tout autre point que le Perthus, le chemin romain aurait dû pour parvenir à Girone couper des vallées d'autant

(1) La longitude de Girone est approximativement de 0°,28' Est de Paris et celle de Perpignan ou d'Elne de 0°,34' tandis que celle du cap de Creus est au dessus de un degré, ce qui montre que la ligne qui joint les méridiens d'Elne et de Girone est inclinée du côté de l'Ouest, c'est-à-dire qu'elle s'écarte sensiblement du col des Balitres ou du cap de Creus et qu'en suivant la direction de Port-Vendres on allongerait le chemin pour aller à Girone.

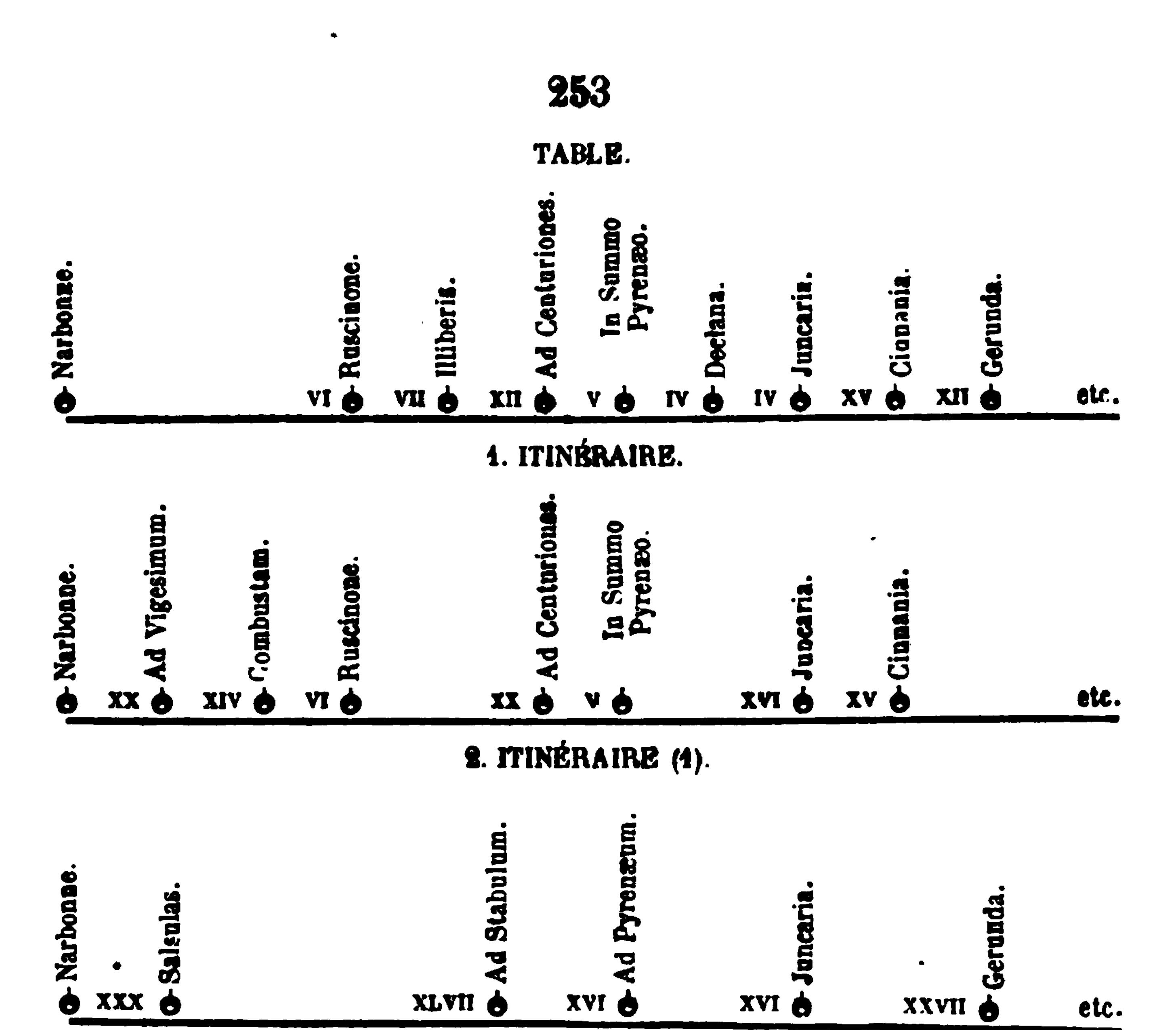
plus nombreuses qu'il se serait plus rapproché de la mer, ou d'autant plus accidentées qu'il aurait été construit plus près du sommet de la montagne, c'est-à-dire que dans l'un et l'autre cas on aurait eu à surmonter des difficultés considérables en s'écartant de la ligne droite. Le col du Perthus si visible de la plaine du Roussillon, offre ainsi à la fois à partir d'Elne la plus courte distance et les plus grandes facilités d'accès, par conséquent, on se demande comment au point de vue topographique, il n'aurait pas servi au passage de la route qui du temps des Romains, comme de nos jours, a relié et relie l'Espagne à la France.

Considérons maintenant notre étude à un autre point de vue. En consultant l'histoire, nous voyons les Romains étendre successivement leurs conquêtes sur la Provence, en l'an 121 avant J.-C.; sur la Narbonnaise, en l'an 118; quelque temps après que Pompée eut étouffé en Espagne (l'an 79), la guerre civile par de nombreux et sanglants combats, Jules-César (l'an 60), y prélude à sa grande carrière militaire dans les Gaules; il subjugue la Lithuanie, puis la Galicie et rentre à Rome triompher de ses exploits (l'an 61). Ce conquérant termine plus tard la guerre des Gaules en soumettant les peuples de l'Aquitaine (l'an 51), mais sans franchir la chaîne occidentale des Pyrénées. La voie romaine du Roussillon a donc été pendant très longtemps la seule artère qui réunissait les peuples Ibériens à la République romaine. On se demande dès lors comment une voie si importante n'aurait été qu'un sentier informe, impraticable aux voitures, tels que ceux des cols de la Palle, de Banyuls et des Balitres.

L'importance du chemin qui nous occupe nous fournit donc une nouvelle preuve qu'il passait par le col du Perthus, sans que pour cela la version de Strabon que l'on croit le concerner soit infirmée, puisque ce géographe dit que la route entre l'embouchure de l'Ebre et les Gaules s'éloignait quelquefois de la mer.

Après avoir établi la direction générale de la voie Domitienne, il nous reste à fixer en détail ses points de passage. Nous avons à ce sujet trois documents précieux qui sont la table de Peutinger et les deux itinéraires d'Antonin. En les consultant, on remarque qu'ils n'indiquent pas tous à la fois les mêmes localités, mais que de leur ensemble il s'en suit qu'ils s'appliquent à une même voie. En effet, si par exemple la table comprend une station non portée sur les itinéraires elle se trouve désignée entre les stations portées sur ces derniers. Ainsi *Combustam* ne figure pas sur la table, elle est rapportée sur l'un des itinéraires ; ou bien *Ad Stabulum*, mentionné dans un itinéraire est omis sur la table. D'autres fois les désignations sont communes à la table et aux itinéraires ou bien à la table et à l'un des itinéraires, telles que les stations de *Narbonne*, *Ruscino, Illiberis, Ad Centuriones, in Summo Pyrenœo* ou *Ad Pyreænum*, *Juncaria*, *Gerunda.*

Si nous mettons en regard, sur trois lignes ainsi qu'il suit, les localités et les distances indiquées par la table et les itinéraires, nous aurons les résultats ci-après que nous pourrons comparer :



D'après ces donnés nous calculerons les distances entre chaque station de *Narbonne* à *Gerunda*, ainsi qu'il suit :

De *Narbonne* à *Ad Vigesimum*, la distance est donnée directement, ci....................	XX
De *Ad Vigesimum* à *Salsulas*, nous trouverons XXX—XX=........................	X
De *Salsulas* à *Ad Combustam*, XXXIV—XXX=	IV
De *Combusta* à *Ruscinone*, la distance est donnée par la table et le premier itinéraire, ci.	VI
De *Ruscinone* à *Illiberis*, la table donne....	VII

De *Illiberis* à *Ad Stabulum*, nous remarquerons que la version du 2me itinéraire est erronée,

(1) Les désignations de 1er et 2me itinéraires ne sont prises que pour ordre, sans indiquer en quoi que ce soit une priorité.

LE MUNT DE LA TERRE

D'ALÉNYA.

Entre Alénya et Elne sur le territoire de cette dernière commune, vis-à-vis la métairie d'Armengaud, à une distance approximative de 200 mètres du chemin actuel qui relie les communes précitées, on remarque dans une propriété du sieur Armengaud (Vincent) d'Alénya, des ruines connues sous le nom de *munt de la terre*. L'enceinte autant que l'on peut en juger par les vestiges de murs encore existant, formait un quadrilatère irrégulier d'environ vingt mètres de côté. A l'intérieur il y avait incontestablement des bâtiments puisqu'on y voit des débris de brique, de tuile creuse, et sur le côté méridional un puits maçonné aux trois quarts rempli. D'après l'inclinaison des terres sur tout le contour des murs, on peut, avec certitude, conclure qu'il existait des glacis qui ont sans doute fait donner à ces ruines le nom qu'elles portent actuellement. Les briques et les tuiles sont relativement modernes; les briques pouvaient avoir 0^{m}. 40^{c}. de longueur et 0^{m}. 20^{c}. de largeur, on voit que ces dimensions sont un peu inférieures à celles données actuellement. Quant aux tuiles, les débris n'ont pas permis de connaître leur grandeur.

le 2me itinéraire, en effet de *Juncaria* à *Gerunda* la distance est de XXVII, c'est-à-dire égale à celle de la table XV+XII....................

De Narbonne à Girone on a un total de..... Cmes

Pour placer sur la direction générale de la voie romaine, les stations dont les distances viennent d'être fixées, nous avons pour repère, Narbonne, Salses, Castel-Ruscino, le sommet des Pyrénées; de plus nous savons que la voie passait à Elne, c'est donc entre ces localités que les recherches doivent être limitées et que nous allons les placer successivement.

Ad Vigesimum. Ce n'était qu'un point qui devait marquer un embranchement pour parvenir à une station romaine, parce que cette désignation qui ne rappelle qu'une idée de distance ne saurait se rapporter à aucune ville. Nous placerons *Ad Vigesimum* à 20 milles de Narbonne au pont de Treilles, vers le chemin qui conduit de la route impériale au cap de Leucate, qui par sa position élevée et entourée par les étangs de La Palme et de Salses devait former un de ces postes faciles à défendre que les Romains savaient si bien choisir.

Salsulas, n'est autre chose que Salses [1].

(1) Les indications des mesures ne permettent pas de préciser avec une rigoureuse exactitude, les points d'où les distances partaient, parce qu'on ne connait ni exactement les chemins suivis, ni les points précis de départ. Au surplus, les mesures des itinéraires ne sont données que de mille en mille, c'est-à-dire à peu de chose près de 1,500 en 1,500 mètres. L'on croit que le château de Salses serait l'emplacement de Salsulas. Cela peut-être. Mais il est au moins aussi vraisemblable que ce fut la hauteur de Sainte-Colombe; en faveur du château on a les fontaines

NOTICE
SUR JACQUES Ier LE CONQUÉRANT,

Par M. Thomas Brieudes, Membre résidant.

Notre intention, dans cette courte notice, est d'esquisser un côté de la physionomie de Jacques Ier le Conquérant, qui, s'il fut un héros dans les armes et un politique remarquable, fut aussi un prince aux idées larges et libérales, un prince qui donna des lois à ses peuples. Jacques le Conquérant fut un législateur. Par la situation topographique de ses États, cet homme de génie a marqué son passage dans le Midi de la France ; il nous appartient ; et rien de ce qui l'intéresse ne doit nous laisser indifférents. Français en deçà des Pyrénées, le *Conquistador* rayonne sur les anciennes provinces du Roussillon et du Languedoc en souverain magnanime et généreux.

L'événement qui signala sa naissance fut étrange, et mérite d'être rapporté.

Pierre II d'Aragon avait épousé, plutôt par ambition, que par attachement, Marie de Guillem, de l'illustre famille de ce nom, fille des héroïques et chevaleresques seigneurs de Montpellier. Pierre, en se mariant, n'avait songé qu'à arrondir ses États dans les provinces méridionales de la France ; aussi délaissait-il sa jeune épouse, dont la douceur et les vertus cadraient mal avec sa fougue naturelle, et portait-il ses hommages auprès des

de Salses pour centre que de celui tracé de Castel-Ruscino, parce que du premier côté il n'y a que des terrains libres et réguliers, tandis que de l'autre se trouvent les rivières de l'Agly et de la Tet qui pouvaient faire dévier la voie.

La station aurait donc été placée près de la route départementale de Rivesaltes à Saint-Laurent. L'absence de ruines appartenant à des constructions antiques sur ce point, peut faire penser qu'elle était sans importance, peut-être seulement un point marquant une déviation pour suivre la vallée de l'Agly et arriver par exemple aux stations romaines de Saint-Martin de Rivesaltes, de mas Ferrer sur le territoire d'Espira-de-l'Agly, etc [1].

Ruscino. Nous placerons *Ruscino* à Castel-Roussillon ; la tradition, la situation des lieux et les ruines qu'on y trouve ne permettent pas de doute à ce sujet.

Illiberis. Si pour les auteurs qui se sont occupés des antiquités roussillonnaises, *Illiberis* est représenté par Elne, il n'en est pas de même pour nous et l'opinion que nous allons émettre suscitera l'étonnement pour ne pas dire plus ; on ne vient pas impunément renverser les traditions quand même on a pour soi les meilleures preuves. Malgré cette conviction nous n'hésiterons pas à montrer ce que nous pensons être la vérité et nous avons confiance que les habitants d'Elne qui, dans l'opinion actuelle descendraient des habitants d'*Illiberis*, ne nous

(1) Une colonne romaine trouvée dans l'église de Saint-Hippolyte appartiendrait peut-être à la station romaine de *Ad Combustam* (P. Puiggari). Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, année 1848.

en voudront pas de notre manière de voir, puisqu'ils auraient renoncé au nom de leurs ancêtres.

Pour justifier l'emplacement qui sera désigné pour *Illiberis*, nous allons étudier avec soin en appliquant les distances des itinéraires, les localités, les chemins qui les traversent et les ruines qu'on y découvre. Avant que d'entrer en discussion, nous devons rappeler ce que les anciens historiens rapportent d'*Illiberis*. La première mention de cette ville remonte à 218 ans avant J.-C. (Tite Live). On rapporte qu'Annibal se rendant en Italie vint camper près d'*Illiberis* après avoir franchi la chaîne des Pyrénées. Suivant divers auteurs, elle aurait eu une grande importance, mais du temps d'Auguste on ne voyait plus, dit-on, que de faibles vestiges de son opulence et de sa splendeur passées. Depuis cette époque son souvenir a disparu et jusqu'à son nom. On peut se demander quelle a pu être cette splendeur et cette magnificence d'une ville dont il ne reste aucune ruine marquante, située dans un pays où la civilisation était inconnue. Mais laissons ce sujet de côté en remarquant que les villes qui ont eu une véritable célébrité en ont conservé des traces visibles et encore importantes de nos jours, et retenons ceci, c'est que si Annibal est venu avec son armée camper près d'*Illiberis*, c'est qu'elle était défendue par les retranchements de l'époque et qu'il ne pouvait s'avancer sans danger au delà de son enceinte; en un mot, qu'elle n'était autre chose qu'un *oppidum* des anciens peuples des Gaules dont Jules-César nous donne la description dans ses Commentaires. On le sait et il est utile de le rappeler ici, l'oppidum celtiqne était un lieu de refuge où l'on plaçait tous les

biens de la campagne, défendu par des enceintes de rochers escarpés ou *des marais* plus ou moins franchissables, ou de grands abattis d'arbres, ou bien encore des bois épais entourés de fossés [1].

La localité aux environs d'Elne, qui réunit les meilleures conditions de défenses naturelles, placée en rapport avec les distances données par les itinéraires et qui offre la trace irréfutable d'établissements Romains sinon Celtibériens, devra évidemment être considérée comme la station d'*Illiberis*.

Si des bords de la Tet jusqu'aux pieds des Albères, on étudie attentivement le sol on voit qu'il s'incline insensiblement jusqu'à Corneilla-del-Vercol pour remonter ensuite vers la chaîne citée. Dans cet intervalle se trouvent compris, le Réart, l'agouille de la mar et le Tech. Le premier cours d'eau n'offre rien de saillant pour le sujet qui nous occupe, mais il n'en est pas ainsi de l'agouille de la mar ; elle forme le Talwège où s'écoulent les eaux du bassin qui a pour sommet la plaine de Bages et qui est alimenté par l'ancien étang de Villeneuve. Aux abords de Corneilla, elle assainit les prairies basses qui entourent le monticule sur lequel le village est assis et qui certainement formeraient des marécages si son lit n'était pas entretenu avec soin. Cet abaissement du sol est marqué par la chaussée de la route impériale, les ponts qu'on a dû construire et les flaques d'eau qui se maintiennent de places à autres. En outre, au Nord-Est près du territoire de Théza, il existe des fontaines d'eaux vi-

(1) Guerre des Gaules, Com. Cés. Livre II, Ch. 29 ; Livre III, Ch. 9 et 28 ; Livre V, Ch. 10 et 23 ; Livre VI, Ch. 31 et 34.

ves, transformées en lavoirs [1], donnant naissance à l'agouille de la *Migt-Aigue*.

Le sol se relève à partir de Corneilla et sa déclivité est marquée par la rivière de Tanyari et autres torrents plus ou moins importants qui versent leurs eaux dans le Tech. Ce dernier ne peut se diriger dans la partie la plus basse de la plaine, c'est-à-dire dans l'agouille de la mar. à cause du prolongement de la chaîne du Canigou qui étend ses derniers reliefs jusqu'à La Tour Bas-Elne en s'effaçant de plus en plus et en ne montrant à son extrémité orientale que des monticules détachés, mais on voit que depuis le Boulou, il a détruit l'inclinaison méridionale du terrain et l'a convertie en une sorte de falaise bien marquée jusqu'à Elne [2]. Si on cherche quel aspect présentait la plaine d'Elne sur le côté Sud, il y a dix-huit ou vingt siècles, avant que l'homme n'eut appliqué son travail à dompter les eaux, il est facile de com-

(1) La hauteur de Corneilla est placée presque au centre d'une plaine très-basse, bordée par le Réart qui, en temps de crue, y verse ses eaux, la colline de Villeneuve de la Raho, Montescot et le plateau d'Ortaffa qui s'étend jusqu'à Elne. Les altitudes sont près du Réart de 16 à 21 m.; de 10 m., à l'agouille de la mar, vis-à-vis Montescot, de 4 m., du côté d'Alénya et de 13 à 18 mètres près d'Elne.

(2) L'action des eaux du Tech sur sa rive gauche peut être ainsi expliquée. En temps d'inondation les torrents provenant des Albères ont charrié des graviers abondants qu'ils ont déposés sur la rive droite du Tech. Les eaux de ce dernier sont devenues impuissantes à les entraîner, par suite, elles se sont rejetées sur la rive gauche en sapant le terrain; mais sur cette même rive il y a aussi de nombreux torrents qui ont transporté des dépôts moins importants, lesquels ont fait reculer le lit dans une certaine mesure. Ainsi, avant que le travail de l'homme ne soit venu par des endiguements faits avec intelligence tracer un lit fixe, le Tech oscillait à droite et à gauche en se reportant toutefois plus au Nord, ce qui est encore visible vers Brouilla où il n'y a pas d'endiguement régulier.

coutume admet sous toutes les formes les ordalies ou jugement de Dieu, et dans tous les cas, sous la seule condition du consentement mutuel des parties. Les peines sont presque toutes arbitraires, c'est-à-dire déterminées par le juge et non par la loi; une seule peine est réglée par la coutume, c'est celle des adultères, qui sont promenés nus dans la ville et fouettés; mais les coupables peuvent se racheter en payant une amende au tribunal.

L'organisation judiciaire est des plus simples. Un bayle juge toutes les causes civiles et criminelles en première instance: les appels sont portés devant le tribunal du seigneur ou de son lieutenant. Le bayle a l'entière juridiction dans toute l'étendue de sa baylie. Les viguiers sont chargés spécialement du maintien de l'ordre, de faire exécuter certaines sentences des bayles et de la cour du Roi. Les bayles et les Viguiers doivent lorsqu'ils rendent un jugement être assistés des prud'hommes du lieu.

Jacques le Conquérant tenta d'apporter quelques modifications aux coutumes de Perpignan, car la bourgeoisie dans cette ville était généralement peu puissante, et faiblement animée du souffle de l'indépendance. Il refusa par exemple, de confirmer un article qui reconnaissait aux témoins le droit abusif de ne pouvoir être forcés à prêter témoignage. Plus tard, approuvant une coutume établie par les habitants, il en imposa de sa seule autorité une nouvelle sur l'appel des sentences interlocutoires, se fondant sur ce motif « que l'on en usait ainsi dans toute la Catalogne [1]. » Ces paroles semblaient

(1) Massot Reynier, *Coutumes de Perpignan*.

n'y aurait guère à douter que Corneilla ne fut l'antique *Illiberis*. Mais toute incertitude doit cesser par la découverte des vestiges de constructions romaines qu'on remarque sur le côté droit du chemin de Corneilla à Théza, un peu avant les fontaines publiques, dans un champ de l'hospice. La charrue a mis à jour en traçant des sillons à une plus grande profondeur que d'habitude, des monceaux de briques à rebord, des débris de mortier, des traces de feu, de grandes briques murales, etc. On voit la surface du sol parsemée de cailloutis provenant de béton. Le mortier a une très grande analogie avec celui qui forme le dessous des petits pavés *(Spica Testacea)* de Ruscino.

Ainsi l'emplacement de Corneilla offrait les meilleurs moyens de défense naturelle de l'époque Celtibérienne [1], il est suffisant pour contenir un très grand nombre d'habitants avec leurs troupeaux, il concorde avec les distances données par les itinéraires, les chemins anciens y conduisent en partant de *Ruscino* et l'on y trouve les restes de constructions romaines. Dès lors, c'est incontestablement sur ce point qu'on doit placer *Illiberis*.

ovale irrégulière qui devait être complétement entourée de marécages. On voit qu'une population assez considérable pouvait y contenir. En admettant d'après les vestiges des camps romains qu'une persónne occupait en moyenne 8 mètres carrés, elle aurait contenu 62,500 habitants, quantité que l'on peut sensiblement réduire parce qu'il est douteux qu'au temps d'Annibal une telle population eut existé à proximité pour s'enfermer dans l'oppidum d'*Illiberis*.

(1) On ne pouvait objecter sérieusement que les *oppidum* différaient dans le Roussillon de ceux des Gaules proprement dites, parce que les *Commentaires de César*, dans le récit des guerres d'Espagne, auraient donné de nouvelles descriptions.

Ad Stabulum[1]. Les personnes qui se sont occupées des antiquités roussillonnaises ont placé cette station, les unes au Boulou, les autres sur les bords du Tech ou à Taxo sans se préoccuper des indications des itinéraires, les seules que l'on possède. En les négligeant, chacun est libre d'adopter une localité de son choix. C'est seulement en les consultant et en cherchant une position analogue à celles que les Romains savaient choisir que nous déterminerons son emplacement.

Si nous suivons la direction générale de la voie romaine que nous avons indiquée, nous trouverons à la distance de deux mille pas de Corneilla, ou plus exactement à neuf mille de *Ruscino* le monticule d'Elne qui, s'il ne présentait pas un lieu de refuge propre aux peuples des Gaules, offrait toutefois un emplacement très convenable pour que l'art en eut fait une forteresse appropriée aux guerres des temps anciens. Aucun historien ne peut citer un document justifiant que le nom d'Elne a été substitué à celui d'*Illiberis*, ni pour déterminer le temps ou l'occasion d'un changement de nom aussi marquant et pour en faire connaître l'auteur[2]. On croit que le nom d'Elne a été donné à la cité qui nous occupe par Constantin en vénération pour sa mère, mais

(1) Il est bien difficile d'admettre que *Ad Stabulum* eut formé le mot latin *Volono* qui servait autrefois à désigner le village du Boulou, il faudrait supprimer des lettres du mot latin *Ad Stabulum* et substituer différentes lettres les unes aux autres et ensuite pour faire Boulou, rétablir des lettres primitives et faire de nouvelles transformations. Du reste dans le Roussillon *Volo* du latin *Volono* signifierait *côte rapide* (M. Alart, bulletin cité) et non *étable* ou *écurie*, ainsi que le veut le mot *stabulum*. Si aujourd'hui le Boulou est un relai de Poste, on ne peut en conclure qu'il en était de même à l'époque de l'occupation romaine.

(2) Voir la notice de M. Alart citée.

de là à conclure qu'il eut remplacé le nom d'*Illiberis*, il y a loin. On peut objecter, il est vrai, que l'on n'a pas davantage la preuve écrite qu'Elne eut été substitué à *Ad Stabulum*. Cette objection serait juste si les itinéraires ne venaient fixer les emplacements des stations et si nous n'avions pas démontré qu'*Illiberis* occupait le monticule de Corneilla. Rien ne prouve que *Ad Stabulum* eut été une station marquante et son titre même semble indiquer le contraire. Dès lors, il est bien naturel que ce nom eut disparu et qu'il fût remplacé par le nom d'*Helena* ou Elne, lors de la fondation de cette ville sur son emplacement actuel, avec son enceinte fortifiée. L'erreur qui a été commise s'explique par son rôle marquant dans l'histoire du Roussillon, on a supposé qu'elle avait dû remplacer une ville non moins importante des temps anciens. D'ailleurs, jusqu'à ce jour, il ne paraît pas que la partie haute de la ville eut été habitée par les Romains puisqu'on n'a trouvé des ruines romaines qu'à la partie basse, ce qui est en rapport avec la destination que l'on peut attribuer à cette station d'après son nom.

Si cette ancienne cité n'a pas joué le premier rôle avant l'ère chrétienne et si elle n'a pas eu l'honneur de voir Annibal camper devant son enceinte, elle n'a rien à envier à *Illiberis*, parce qu'elle a la gloire plus réelle, d'avoir été pendant des siècles le siége de l'Église catholique dans la province du Roussillon. Sa part est assez belle pour la consoler.

Ad Centuriones. Des lieux encore plus divers que pour *Ad Stabulum* ont été désignés pour l'emplacement de *Ad Centuriones*. Ainsi qu'on l'a vu, un auteur le place,

à ou près de Collioure, un autre à la Pave, d'autres à Saint-Martin-de-Fenouillard et même à Céret; si les écarts sont aussi marqués, il faut l'attribuer au défaut d'application des distances inscrites sur les itinéraires sur la direction générale de la voie romaine.

L'application des 11 milles à partir d'Elne ou de 20 milles de *Ruscino* conduit près de Saint-Martin-de-Fenouillard et c'est là où nous placerons, avec M. Henry et Danville, la station qui nous occupe.

Les recherches que nous avons faites sur place ne nous ont pas donné la preuve irréfutable du séjour des Romains sur ce point [1]; mais les indices sont plus favorables que partout ailleurs; en effet, dans le pays on conserve un vague souvenir d'une occupation ancienne, on trouve dans le bois de la *Maoute* la preuve de nombreuses et anciennes constructions dont les fondations existent encore; un vase antique de poterie y a été découvert depuis peu d'années et on prétend y avoir trouvé des traces d'une voie pavée, composée de béton.

In Summo Pyrenæo. On ne saurait contester que les itinéraires n'eussent voulu indiquer par *in Summo Pyrenæo*, le point culminant où la voie romaine avait son passage sur la chaîne de la montagne des Pyrénées; toute discussion à ce sujet nous paraît inutile. Nous n'avons donc qu'à vérifier si la distance de 5 milles à partir de *Ad Centuriones* atteint le sommet du col du Perthus. En

(1) Les dispositions du bois de la *Maoute* nous faisant présumer que c'était un *oppidum défendu*, d'un côté par la rivière de Rome ou de Maureillas qui rejoint à une faible distance le Tech, mais le côté Ouest plus élevé que son emplacement laisse des doutes sérieux à ce sujet. Quoiqu'il en soit, le talus à cet aspect, a été régularisé de main d'homme pour ce motif ou pour un autre.

prenant cette distance sur une bonne carte, on arrive sensiblement au point voulu, en face Bellegarde, où M. Henry place les trophées de Pompée. Le point était en effet bien choisi pour satisfaire à la fois l'orgueil et la vanité du général romain en les montrant aux peuples qu'il avait su vaincre par la puissance de ses armes; puisque des Gaules et de l'Ibérie on pouvait voir le monument du conquérant qui a servi à fixer la limite de ces provinces.

Si on ne consultait que les ruines de l'Écluse qui existent sur le côté droit de la route actuelle d'Espagne, on y placerait naturellement une station des Romains, leur étendue, les lieux choisis rappellent leur campement, mais elles ne sont ni au sommet des Pyrénées, ni à une distance suffisante des autres stations.

Nous placerons, d'après les indications des itinéraires, les stations sur le territoire espagnol; *Declana* à ou près du château de Montroig [1]; *Juncaria*, non loin de la voie sur la rivière de Llobregat; *Cinnania* au passage du Fluvia [2]; *Gerunda* à Girone; *Aquas Voconias* près de Malorquinas; *Secerras* entre Céton et Logirant; *Prætorium* non loin de Conorellas sur la Besos et *Barcelone* à Barcelone.

Les distances mesurées, en ayant égard autant que possible aux sinuosités des routes, sur les meilleures cartes que nous avons pu nous procurer, donnent :

Du Perthus à Girone.................... 58 k.

Il y a d'après les itinéraires............. 56 k.

(1) Le sol forme une éminence en pente régulière dont la base s'étend jusqu'à la rivière de Llobregat.

(2) Près de ce cours d'eau il y a un village désigné sous le nom de *Romania*.

De Girone à Barcelone, d'après les cartes.. 89
» » suivant les itinéraires. 88

Ces différences sont trop peu sensibles pour ne pas considérer les itinéraires comme exacts et nous voyons ici une nouvelle preuve de la confiance qu'on doit leur accorder.

Il faudrait encore arrêter la direction de la voie entre les stations désignées, mais l'absence complète de chaussée romaine empêche de pouvoir retrouver les points précis de son passage, cependant de *Salsulas* jusqu'à *Ad Combustam* et même à *Ruscino*, les erreurs d'un tracé arrêté d'après les indications données, ne sauraient être bien grandes. De *Ruscino* à *Illiberis*, deux chemins non loin l'un de l'autre peuvent embarrasser. Doit-on adopter la direction par le mas Roque-Brune, ou celle par Cabestany jusqu'à Saleilles ? Entre *Ad Stabulum* et *Ad Centuriones*, si on ne consultait que les vestiges d'anciennes constructions, on ferait dévier la voie en la dirigeant non loin de Villeclare, où il a été découvert des tombeaux présumés appartenir à l'époque Gallo-Romaine, au lieu de lui faire suivre la direction par les cabanes et le haut du moulin de Brouilla. De *Ad Centuriones* à *in Summo Pyrenæo*, il n'y a pas à douter qu'un chemin suivait la vallée de la rivière de Rome et non la route actuelle. En effet, à partir de l'Écluse del Migt, on retrouve d'abord sur la rive gauche de la rivière et ensuite sur la rive droite, jusqu'en face le Perthus, sur tous les rochers les plus résistants, ses traces incontestables et plusieurs points portent les empreintes des roues. La voie était tracée avec une très grande régularité d'après les contours de la vallée, sa largeur devait être de quatre

mètres environ bien que sous le château de l'Écluse il y ait une partie moins large. La pente suivait un plan sensiblement parallèle au lit de la rivière à une hauteur suffisante pour que les eaux ne puissent jamais gêner la circulation. Près du Perthus, la voie franchissait la rivière de Rome sur un pont dont il existe encore des vestiges sur un rocher placé au milieu du lit, pour monter le long d'un ravin qui aboutit au col du Perthus.

Indépendamment du chemin construit sur les bords de la rivière de Rome, il en existait un autre qui s'élevait à l'Écluse haute et suivait le versant Est du ravin du château des Maures, passait à côté du camp de la Pave et descendait dans une tranchée profonde au fond de la vallée de Rome en franchissant la rivière sur un pont qui est appelé *Vieux Pont*, et plus anciennement se soudait à la voie précédente. Il paraît avoir été abandonné à l'époque de la construction du fort de Bellegarde dans l'intérêt de la défense de la frontière. Est-elle la voie romaine ou est-ce celle qui longeait la rivière? Pourquoi cette dernière si facile au point de vue des transports a-t-elle été abandonnée? La réponse à ces questions ne peut être établie que sur des présomptions. La voie par le fond de la vallée est évidemment très ancienne et il y a bien des siècles qu'elle n'est plus fréquentée, puisque son assiette ne s'est maintenue que sur les rochers d'une grande dureté, partout ailleurs les rochers schisteux qui la supportaient ont été détruits par l'action des eaux et des intempéries. Dominée de toute part, elle ne nous paraît pas d'accord avec le génie guerrier des Romains, à cause des embuscades et des dangers auxquels auraient été exposées les légions qui se seraient engagées dans ce

profond et étroit défilé. La seconde voie, suivant les hauteurs, ne présentait pas les mêmes dangers, elle offrait au contraire au sommet de l'Écluse et au camp de la Pave des positions dominantes propres à la défense. Il nous paraît donc presque certain, que la voie inférieure serait la plus ancienne et que celle supérieure appartiendrait plus particulièrement aux temps de la domination romaine.

Après avoir fixé le tracé de la voie romaine ou plutôt des itinéraires dans le Roussillon, nous ne prétendons pas qu'il n'y en a pas eu d'autres d'une grande importance, nous pensons au contraire que des chemins devaient remonter chacune des vallées principales et longer le littoral, ainsi que le prouvent les ruines diverses qui ont été découvertes en différents endroits et qui attestent le passage ou plutôt l'occupation des Romains. Cependant nulle part on n'a vu les vestiges des chaussées qu'ils établissaient, avec tant de frais, sur les autres parties de leur vaste empire, pour assurer pendant des siècles, la circulation, sans avoir à faire des réparations journalières comme sur les routes modernes (1). A quoi faut-il attri-

(1) On suppose que la chaussée est ensevelie sous les couches d'alluvions de la plaine du Roussillon. Sans nier qu'une chaussée ait existé, on peut cependant en douter, parce que le champ des inondations ne s'étend pas sur toute la partie traversée par la voie romaine. De Salses aux bords de l'Agly le sol n'est jamais submergé, il en est de même presque sur toute la longueur entre *Ruscino* et Elne et vers les points où l'eau exerce son action, aux abords des petites rivières traversées, on devrait, en admettant que la chaussée de la partie inférieure fut cachée, ce qui n'est guère admissible en général, retrouver au moins une partie dénudée vers les sommets. Toutefois, il est certain que sur l'étendue des inondations de la Tet et de l'Agly, le sol s'est assez exhaussé pour cacher l'ancienne chaussée romaine ; en effet, on voit que les inondations recou-

LE MUNT DE LA TERRE

D'ALÉNYA.

Entre Alénya et Elne sur le territoire de cette dernière commune, vis-à-vis la métairie d'Armengaud, à une distance approximative de 200 mètres du chemin actuel qui relie les communes précitées, on remarque dans une propriété du sieur Armengaud (Vincent) d'Alénya, des ruines connues sous le nom de *munt de la terre*. L'enceinte autant que l'on peut en juger par les vestiges de murs encore existant, formait un quadrilatère irrégulier d'environ vingt mètres de côté. A l'intérieur il y avait incontestablement des bâtiments puisqu'on y voit des débris de brique, de tuile creuse, et sur le côté méridional un puits maçonné aux trois quarts rempli. D'après l'inclinaison des terres sur tout le contour des murs, on peut, avec certitude, conclure qu'il existait des glacis qui ont sans doute fait donner à ces ruines le nom qu'elles portent actuellement. Les briques et les tuiles sont relativement modernes; les briques pouvaient avoir $0^{m}.\ 40^{c}.$ de longueur et $0^{m}.\ 20^{c}.$ de largeur, on voit que ces dimensions sont un peu inférieures à celles données actuellement. Quant aux tuiles, les débris n'ont pas permis de connaître leur grandeur.

TUMULUS DE SAINT-NAZAIRE.

En suivant le chemin qui conduit de Cabestany à Saint-Nazaire, après avoir franchi le ruisseau de la Fosseille, on longe pendant quelque temps une faible colline, composée principalement d'argile compacte et à son extrémité où l'on rencontre le terrain de Colmatage [1] du Réart, on aperçoit dans une propriété de M. Bonaventure Durand de Saint-Nazaire, un tertre en forme de cône tronqué, connu sous le nom de *munt de la terre* sur lequel croissaient quelques oliviers.

La culture ainsi que les intempéries ont sensiblement modifié l'inclinaison de ses talus. Sur son sommet on remarque les vestiges de murs en maçonnerie de cailloux roulés, qui composaient une construction ayant la forme d'un parallélogramme rectangulaire dont le côté oriental était remplacé par un demi-cercle.

Le propriétaire ayant eu besoin de terre en a pris sur le côté Nord de ce tertre, en ouvrant une tranchée assez profonde jusqu'au delà du centre. L'administration vicinale a aussi extrait les remblais nécessaires à la construction d'une partie du chemin de Saint-Nazaire.

Les fouilles ont mis à jour un puits au pied Nord, creusé dans l'argile sans aucun revêtement en maçonnerie

(1) Les terrains de Colmatage dans les parties basses des plaines du Roussillon sont composés principalement de petits cailloux roulés et de sable plus ou moins fin, déposés par les rivières torrentielles qui descendent de la chaîne des Pyrénées.

NOTICE

SUR JACQUES Ier LE CONQUÉRANT,

Par M. Thomas Brieudes, Membre résidant.

Notre intention, dans cette courte notice, est d'esquisser un côté de la physionomie de Jacques Ier le Conquérant, qui, s'il fut un héros dans les armes et un politique remarquable, fut aussi un prince aux idées larges et libérales, un prince qui donna des lois à ses peuples. Jacques le Conquérant fut un législateur. Par la situation topographique de ses États, cet homme de génie a marqué son passage dans le Midi de la France; il nous appartient; et rien de ce qui l'intéresse ne doit nous laisser indifférents. Français en deçà des Pyrénées, le *Conquistador* rayonne sur les anciennes provinces du Roussillon et du Languedoc en souverain magnanime et généreux.

L'événement qui signala sa naissance fut étrange, et mérite d'être rapporté.

Pierre II d'Aragon avait épousé, plutôt par ambition, que par attachement, Marie de Guillem, de l'illustre famille de ce nom, fille des héroïques et chevaleresques seigneurs de Montpellier. Pierre, en se mariant, n'avait songé qu'à arrondir ses États dans les provinces méridionales de la France; aussi délaissait-il sa jeune épouse, dont la douceur et les vertus cadraient mal avec sa fougue naturelle, et portait-il ses hommages auprès des

belles dames de sa cour. Cette situation ne laissait pas que d'inquiéter les consuls et prud'hommes de Montpellier, qui craignaient pour la dynastie seigneuriale. Sur ces entrefaites, la ville entière eut connaissance des amours de Pierre avec une noble dame. Les consuls imaginèrent un stratagème pour tirer parti de cette circonstance; après s'être concertés avec la reine Marie et avec un chevalier, confident du roi, il fut décidé qu'on substituerait la femme légitime à la maîtresse, après avoir fait dire à Pierre que celle-ci lui accordait un rendez-vous dans la plus complète obscurité. A la nuit convenue, les douze consuls avec douze chevaliers et citoyens des plus notables de Montpellier, deux chanoines, douze dames et douze damoiselles, quatre religieux et deux notaires, tous un cierge à la main, accompagnèrent la reine Marie jusqu'à l'appartement de son époux, et restèrent en dehors agenouillés jusqu'au jour et en oraison. Durant cette nuit les églises furent remplies de fidèles en prières. Dès que le jour parut, le roi s'aperçut de la supercherie, mais n'en témoigna aucune humeur : « Puisqu'il en est ainsi, Madame, s'écria-t-il, que Dieu veuille accomplir vos vœux! » — Neuf mois après, le 2 février 1208. la reine Marie mettait au monde celui qui devait être Jacques le Conquérant.

Nous sommes au XIIIme siècle, le moment le plus remarquable peut-être du moyen-âge. Un grand mouvement de choses et d'idées se produit. La Renaissance peut dater de cette époque, si ce n'étaient les guerres sanglantes qui vont venir. L'humanité tend à se développer : la civilisation s'efforce à monter d'un degré; les idées qui planent sur les esprits répondent à un besoin universel de bien-

être et de changement. Une révolution morale s'élabore. Des législateurs et des jurisconsultes étrangers les uns aux autres se font les apôtres des idées nouvelles, et combinent des essais de rénovation législative, base des sociétés bien constituées. En France, Louis IX fixe le droit coutumier dans les *établissements*; en Allemagne, Frédéric II importe le droit romain; en Italie, ce même empereur trace un nouveau plan des lois écrites; en Castille, Fernand III lègue ses projets à son fils Alphonse X qui les exécute; en Portugal, Alphonse II donne un nouveau code à ses peuples; le pape Grégoire IX prend part à ces modifications dans ses Décrétales. Comme on le voit, le mouvement est général : ce n'est pas l'œuvre d'un seul homme, c'est l'œuvre du temps.

Ami du progrès, comme l'était Jacques Ier d'Aragon, il ne pouvait rester en dehors de ce courant. Aussi voyons-nous ce prince, après les conquêtes des Baléares et de Valence, s'engager résolûment dans la voie des réformes, et s'attacher à réglementer d'une façon conforme à l'esprit de l'époque la législation dans ses États.

Mais, il convient, avant d'aller plus loin, de déterminer le caractère précis de la rénovation législative qui cherchait à se frayer une issue en tous lieux. C'est ce que nous ferons en peu de mots. On connaît ce qu'on appelle l'établissement des Communes sous Louis le Gros (1066); cette tendance libérale ne s'était pas arrêtée, et avait fait de grands pas au XIIIme siècle. Son esprit était tout différent de celui qui animait la féodalité. Tandis que la société féodale, régie par le privilége, accordait tout à l'aîné et immobilisait les héritages, les bourgeois, imbus du droit rationnel, inscrivaient dans leurs chartes le par-

tage égal des biens entre tous les enfants. Le nouveau droit populaire n'aurait pu lutter avec le droit aristocratique tout puissant, sans être secondé par le vieux droit romain. Or, l'opposition que la bourgeoisie dirigeait contre la féodalité n'était rien moins que rationnelle; la féodalité, ayant rempli sa mission et ayant même dépassé le but, devait céder la place à la légalité, ou pour mieux dire au droit de l'équité.

Jacques le Conquérant, avec son esprit éminemment pratique, vit d'un coup d'œil quelle était la direction des esprits, tant en France que dans ses propres États, et procéda avec la plus grande habileté dans sa réorganisation législative. Il serait trop long d'étudier dans tous ses détails ce qu'il fit de bon et de judicieux; notre désir n'étant pas de présenter les diverses phases du travail du *Conquistador*, mais tout simplement de tracer une ébauche de son action législative en Roussillon. Cette action, il faut le dire tout d'abord, n'est pas très considérable.

Les contrées sur lesquelles régnait Jacques le Conquérant étaient composées d'un groupe de peuples différents de mœurs et de coutumes, malgré une certaine communauté d'origine et de traditions. Il eut été souverainement insensé d'imposer à tous ces peuples l'unité législative. Jacques I[er] ne l'essaya même pas. Il respecta le droit traditionnel et les coutumes de chaque peuple, et établit autant de corps de lois distincts qu'il y avait de pays à régir. Les lois romaines occupaient une région; les lois gothiques et catalanes en occupaient une autre; l'Aragon et le royaume de Valence avaient leurs usages à peu près opposés.

La seigneurie de Montpellier, la ville de Perpignan et quelques autres localités du Roussillon étaient régies par le droit romain : celui-ci y formait la base de la législation, mais n'était pas absolument admis partout, car nous trouvons de nombreuses parties du Roussillon où les lois gothiques et catalanes étaient en vigueur. Perpignan, dont la population était de race romaine, avait conservé ses lois originaires [1].

Mais, durant la période où la féodalité était à l'apogée de sa puissance et fractionnait les législations en fractionnant les territoires, un nouvel élément s'était formé dans chaque ville : cet élément, issu des débris des vieilles lois pliés à l'exigence des nécessités locales, c'était la coutume. La coutume était l'œuvre du peuple. Celui-ci la chérissait. Le besoin se fit bientôt sentir de la conserver par écrit, alors que les réformes tendirent à se faire jour de toutes parts.

La coutume de Perpignan, faussement attribuée à Jacques Ier, se place entre les années 1172 et 1196. Le droit civil occupe dans cette coutume une donnée infiniment restreinte. Il n'en est guère question que pour reconnaître la validité du testament verbal, la liberté de manifester sa volonté par la parole seule dans toute espèce d'actes ou de conventions, pour admettre, à défaut d'enfants, les plus proches parents à l'héritage du défunt intestat sans aucune distinction de biens paternels et maternels, et surtout pour donner au créancier de nombreuses garanties contre son débiteur. La procédure et le droit criminel ont seuls gardé l'empreinte des codes barbares. La

(1) Massot Reynier, *Coutumes de Perpignan*.

coutume admet sous toutes les formes les ordalies ou jugement de Dieu, et dans tous les cas, sous la seule condition du consentement mutuel des parties. Les peines sont presque toutes arbitraires, c'est-à-dire déterminées par le juge et non par la loi; une seule peine est réglée par la coutume, c'est celle des adultères, qui sont promenés nus dans la ville et fouettés; mais les coupables peuvent se racheter en payant une amende au tribunal.

L'organisation judiciaire est des plus simples. Un bayle juge toutes les causes civiles et criminelles en première instance: les appels sont portés devant le tribunal du seigneur ou de son lieutenant. Le bayle a l'entière juridiction dans toute l'étendue de sa baylie. Les viguiers sont chargés spécialement du maintien de l'ordre, de faire exécuter certaines sentences des bayles et de la cour du Roi. Les bayles et les Viguiers doivent lorsqu'ils rendent un jugement être assistés des prud'hommes du lieu.

Jacques le Conquérant tenta d'apporter quelques modifications aux coutumes de Perpignan, car la bourgeoisie dans cette ville était généralement peu puissante, et faiblement animée du souffle de l'indépendance. Il refusa par exemple, de confirmer un article qui reconnaissait aux témoins le droit abusif de ne pouvoir être forcés à prêter témoignage. Plus tard, approuvant une coutume établie par les habitants, il en imposa de sa seule autorité une nouvelle sur l'appel des sentences interlocutoires, se fondant sur ce motif « que l'on en usait ainsi dans toute la Catalogne [1]. » Ces paroles semblaient

(1) Massot Reynier, *Coutumes de Perpignan*.

être et de changement. Une révolution morale s'élabore. Des législateurs et des jurisconsultes étrangers les uns aux autres se font les apôtres des idées nouvelles, et combinent des essais de rénovation législative, base des sociétés bien constituées. En France, Louis IX fixe le droit coutumier dans les *établissements*; en Allemagne, Frédéric II importe le droit romain; en Italie, ce même empereur trace un nouveau plan des lois écrites; en Castille, Fernand III lègue ses projets à son fils Alphonse X qui les exécute; en Portugal, Alphonse II donne un nouveau code à ses peuples; le pape Grégoire IX prend part à ces modifications dans ses Décrétales. Comme on le voit, le mouvement est général : ce n'est pas l'œuvre d'un seul homme, c'est l'œuvre du temps.

Ami du progrès, comme l'était Jacques Ier d'Aragon, il ne pouvait rester en dehors de ce courant. Aussi voyons-nous ce prince, après les conquêtes des Baléares et de Valence, s'engager résolûment dans la voie des réformes, et s'attacher à réglementer d'une façon conforme à l'esprit de l'époque la législation dans ses États.

Mais, il convient, avant d'aller plus loin, de déterminer le caractère précis de la rénovation législative qui cherchait à se frayer une issue en tous lieux. C'est ce que nous ferons en peu de mots. On connaît ce qu'on appelle l'établissement des Communes sous Louis le Gros (1066); cette tendance libérale ne s'était pas arrêtée, et avait fait de grands pas au XIIIme siècle. Son esprit était tout différent de celui qui animait la féodalité. Tandis que la société féodale, régie par le privilége, accordait tout à l'aîné et immobilisait les héritages, les bourgeois, imbus du droit rationnel, inscrivaient dans leurs chartes le par-

tage égal des biens entre tous les enfants. Le nouveau droit populaire n'aurait pu lutter avec le droit aristocratique tout puissant, sans être secondé par le vieux droit romain. Or, l'opposition que la bourgeoisie dirigeait contre la féodalité n'était rien moins que rationnelle; la féodalité, ayant rempli sa mission et ayant même dépassé le but, devait céder la place à la légalité, ou pour mieux dire au droit de l'équité.

Jacques le Conquérant, avec son esprit éminemment pratique, vit d'un coup d'œil quelle était la direction des esprits, tant en France que dans ses propres États, et procéda avec la plus grande habileté dans sa réorganisation législative. Il serait trop long d'étudier dans tous ses détails ce qu'il fit de bon et de judicieux; notre désir n'étant pas de présenter les diverses phases du travail du *Conquistador*, mais tout simplement de tracer une ébauche de son action législative en Roussillon. Cette action, il faut le dire tout d'abord, n'est pas très considérable.

Les contrées sur lesquelles régnait Jacques le Conquérant étaient composées d'un groupe de peuples différents de mœurs et de coutumes, malgré une certaine communauté d'origine et de traditions. Il eut été souverainement insensé d'imposer à tous ces peuples l'unité législative. Jacques Ier ne l'essaya même pas. Il respecta le droit traditionnel et les coutumes de chaque peuple, et établit autant de corps de lois distincts qu'il y avait de pays à régir. Les lois romaines occupaient une région; les lois gothiques et catalanes en occupaient une autre; l'Aragon et le royaume de Valence avaient leurs usages à peu près opposés.

La seigneurie de Montpellier, la ville de Perpignan et quelques autres localités du Roussillon étaient régies par le droit romain : celui-ci y formait la base de la législation, mais n'était pas absolument admis partout, car nous trouvons de nombreuses parties du Roussillon où les lois gothiques et catalanes étaient en vigueur. Perpignan, dont la population était de race romaine, avait conservé ses lois originaires [1].

Mais, durant la période où la féodalité était à l'apogée de sa puissance et fractionnait les législations en fractionnant les territoires, un nouvel élément s'était formé dans chaque ville : cet élément, issu des débris des vieilles lois pliés à l'exigence des nécessités locales, c'était la coutume. La coutume était l'œuvre du peuple. Celui-ci la chérissait. Le besoin se fit bientôt sentir de la conserver par écrit, alors que les réformes tendirent à se faire jour de toutes parts.

La coutume de Perpignan, faussement attribuée à Jacques Ier, se place entre les années 1172 et 1196. Le droit civil occupe dans cette coutume une donnée infiniment restreinte. Il n'en est guère question que pour reconnaître la validité du testament verbal, la liberté de manifester sa volonté par la parole seule dans toute espèce d'actes ou de conventions, pour admettre, à défaut d'enfants, les plus proches parents à l'héritage du défunt intestat sans aucune distinction de biens paternels et maternels, et surtout pour donner au créancier de nombreuses garanties contre son débiteur. La procédure et le droit criminel ont seuls gardé l'empreinte des codes barbares. La

(1) Massot Reynier, *Coutumes de Perpignan.*

coutume admet sous toutes les formes les ordalies ou jugement de Dieu, et dans tous les cas, sous la seule condition du consentement mutuel des parties. Les peines sont presque toutes arbitraires, c'est-à-dire déterminées par le juge et non par la loi; une seule peine est réglée par la coutume, c'est celle des adultères, qui sont promenés nus dans la ville et fouettés; mais les coupables peuvent se racheter en payant une amende au tribunal.

L'organisation judiciaire est des plus simples. Un bayle juge toutes les causes civiles et criminelles en première instance: les appels sont portés devant le tribunal du seigneur ou de son lieutenant. Le bayle a l'entière juridiction dans toute l'étendue de sa baylie. Les viguiers sont chargés spécialement du maintien de l'ordre, de faire exécuter certaines sentences des bayles et de la cour du Roi. Les bayles et les Viguiers doivent lorsqu'ils rendent un jugement être assistés des prud'hommes du lieu.

Jacques le Conquérant tenta d'apporter quelques modifications aux coutumes de Perpignan, car la bourgeoisie dans cette ville était généralement peu puissante, et faiblement animée du souffle de l'indépendance. Il refusa par exemple, de confirmer un article qui reconnaissait aux témoins le droit abusif de ne pouvoir être forcés à prêter témoignage. Plus tard, approuvant une coutume établie par les habitants, il en imposa de sa seule autorité une nouvelle sur l'appel des sentences interlocutoires, se fondant sur ce motif « que l'on en usait ainsi dans toute la Catalogne [1]. » Ces paroles semblaient

(1) Massot Reynier, *Coutumes de Perpignan*.

présager une prochaine substitution du droit catalan aux coutumes locales de Perpignan ; il n'en fut rien cependant, les coutumes de Perpignan acquirent un nouvel empire quand Jacques lui-même les eut octroyées à quelques autres localités [1].

Nous ne pouvons passer sous silence le fameux recueil des *Costumes de la mar*, compilation sans nom d'auteurs des usages acceptés par les divers peuples maritimes des États de Jacques le Conquérant. Sans avoir pris une part directe à cette œuvre, Jacques ne peut néanmoins être considéré comme tout à fait étranger à son perfectionnement.

En résumé, le *Conquistador* est intervenu légèrement dans la législation perpignanaise au XIIIme siècle. Le motif en est visible : là où le droit romain était invoqué par les peuples contre la féodalié, le roi n'avait rien à faire ; dans l'espèce, les peuples servaient bien mieux le pouvoir royal contre les abus féodaux, que ce qu'eût pu accomplir le roi lui-même. Jacques n'avait donc qu'à confirmer les coutumes et les priviléges octroyés par ses prédécesseurs, et à régler quelques points d'administration.

Mais nous avons dit que certaines contrées du Roussillon étaient régies par les lois catalanes. Celles-ci se composaient des lois gothiques et de coutumes locales. Les lois gothiques étaient empruntées au code des Visigoths, dit *Fuero Juzgo,* du milieu du VIIme siècle. Le recueil des *Usatges de Barcelona* de Ramon Bérenguer Ier le Vieux, vers l'an 1068, était un mélange de ces deux éléments. Or, le droit romain n'apparaissait nulle part

(1) Massot-Reynier, *Coutumes de Perpignan.*

dans ces contrées. Qu'avait à faire Jacques le Conquérant en cette occurrence? Imposer brusquement les lois romaines à ces peuples jaloux de leurs coutumes, ou les insinuer peu à peu pour parvenir à une fusion? Jacques était trop habile, et voyait trop bien les dangers du premier moyen : faire en effet une large place aux lois romaines, c'eût été soulever la noblesse et le peuple entier contre une réforme redoutée par les uns, incomprise par les autres. Il préféra laisser le droit romain se glisser de lui-même dans les mœurs pour servir plus tard à une modification législative au bénéfice du pouvoir royal. Dans ce but, il fonda à Lérida une université où, de même qu'à Bologne et à Montpellier on enseignait les vieilles lois impériales. Puis il se borna à confirmer certaines coutumes, à promulguer quelques constitutions, et à décréter des ordonnances, selon les cas [1]. Nous ne pensons pas que Jacques ait décrété, dès son avénement au trône, les *Usatges de Barcelona* obligatoires à Perpignan, malgré l'avis d'un érudit [2]. Les *Usatges* étant déjà en vigueur dans plusieurs régions, nous inclinons à croire que Jacques ne fit que les confirmer et les modifier suivant les besoins du jour, mais qu'il eût manqué d'habileté en les imposant brusquement à une ville régie par sa coutume propre, et très ombrageuse par celà même sur ses droits.

Ainsi, dans le Roussillon, où deux courants législatifs baignaient leurs contrées respectives, l'œuvre de la rénovation législative avait peu de chose à faire. Jacques le Conquérant le comprit et fit preuve d'une habileté vrai-

(1) M. Charles de Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquérant*.
(2) M. Alart.

ment politique, digne d'un grand prince. Car il sait que les lois sont condamnées d'avance lorsqu'elles s'engagent dans une voie où les mœurs ne les ont pas précédées.

Nous ne pouvons, en terminant, résister au désir de citer quelques lignes consacrées au *Conquistador* par l'auteur regretté de la *Littérature catalane* (1) :

« Contemporain d'Alphonse X de Castille et de saint
« Louis, à côté desquels il ne faut pas craindre de le
« nommer, guerrier et législateur comme eux, il fit peut-
« être encore plus qu'eux pour hâter la grande révolution
« qui devait fonder dans toute l'Europe le pouvoir royal
« et l'unité nationale sur les ruines de la féodalité. Moins
« spéculatif que le premier, moins chevaleresque que le
« second, il l'emporte sur tous les deux par l'étendue de
« ses vues politiques, par la hardiesse de ses réformes,
« par son aptitude gouvernementale..... Il réforme et
« régularise la législation, etc. »

La postérité doit révérer la mémoire de tels hommes.

(1) M. Cambouliu.

L'HÔPITAL

ET LA COMMUNE DE LA PERCHE,

Par M. B. Alart, Archiviste du département,

Membre résidant.

Le territoire de La Perche, qui formait anciennement une commune particulière supprimée vers l'an 1800, se trouvait à l'origine enclavé dans la paroisse de l'église de Saint-Pierre des Forcats, délimitée dès le IXe siècle, au nord et à l'est par la Tet et par la paroisse de Prats de Balaguer, au sud par la ligne des Pyrénées, à l'ouest par la paroisse d'Eyna, et au nord-ouest par le territoire de Bolquera dont elle était séparée par le chemin dit autrefois *strata francisca superior* et *via Redesa* ou *Roedana*, qui va de Bolquera au lieu des Angles en traversant la Tet sur l'ancien pont dit des Llates et sert de communication entre la Cerdagne et les pays du Capcir et du Rasès [1]. C'est ce qu'indiquent les anciens documents des IXe et Xe siècles et, entre autres, la donation de l'église des Forcats, faite vers l'an 876 par Ermessinde, veuve du comte Sunifred et ses enfants, au

(1) Le nom du pays de *Capcir* ne se trouve pas dans les docûments avant le XIIIe siècle, et l'on comprend qu'avant cette époque l'on appelât *chemin du Rasès* le chemin qui conduisait en effet de la Cerdagne au *pays de la montagne d'Aude*. C'est ce nom qui désigne le Capcir dans un acte du XIe siècle, et ce pays était d'ailleurs compris dans le *pagus Reddensis* dès les temps les plus reculés.

monastère de Saint-André d'Exalada [1]. Le territoire de cette paroisse ainsi délimité à l'origine, comprenait, outre le lieu des Forcats, les hameaux qui forment aujourd'hui le lieu de Planès, le *vilar* ou hameau de *Caselles* qui semble se rapporter à celui de La Cabanassa, les *manses du Pujol* qui sont probablement ceux de La Perche, une partie du territoire de Bolquera, et le *vilar d'Avancia*, qui a existé sous ce nom ou sous celui *d'Ovansa* jusqu'à la fondation de la citadelle et de la ville de Mont-Louis sous Louis XIV. Le vilar d'Ovansa avait dès les temps les plus reculés un château fort dont la seigneurie semble avoir appartenu, ainsi que celle de ce

(1) Les limites de la paroisse de Saint-Pierre *in Portu Inforiatos* est ainsi indiquée dans la donation de l'an 876 : *Affrontat ipsa parrochia S. Petri de una parte in campo Agreval, de alia in chero Ennegone, de tertia in Catella pendente, de quarta in rivo Bolcharia, de quinta in strata francisca superiore in grado Redese et sic tendit per ipsa Tete (Marca Hisp.* nº 56). Un diplôme royal de l'an 937 confirme, entre autres domaines appartenant à l'abbaye de Saint-Germain et Saint-Michel de Cuxa, l'église Saint-Pierre *quæ est fundata in Infurcatos... Termini autem ejusdem ecclesiæ ii sunt, ab una parte in ipso Agrevalo, de alia vero in monte Catella pendente, de tertia in chero Ennegone, et de quarta in rio Bolcaria, de quinta in strata francisca superiore usque ad Grado Redesso et sic tenditur per ipsa Ted (Marca Hisp.* nº 73). Le *campo Agreval* semble avoir été le nom primitif du lieu de Planès, ou du moins de quelque partie de son territoire, car ce même diplôme et une autre charte de l'an 961 *(Marca Hisp.* nº 97) désignent encore un point appelé *ipso Agrevalo* ou *ipso Agreval* comme limite commune des paroisses des Forcats et de Prats de Balaguer. Quant au *chero* (rocher, sommet) *d'Ennego* (nom d'homme, sous les Wisigoths, devenu Inigo dans le castillan moderne) et au *mont Catella Pendente* (petite chienne suspendue?), ils se rapportent à deux sommets de la chaîne des Pyrénées, au sud de Saint-Pierre, et, bien que l'ordre de situation soit interverti dans le diplôme de l'an 937, le second semble devoir être rapporté au mont appelé aujourd'hui *Cambres d'Ase;* ces deux noms ont d'ailleurs disparu depuis le xᵉ siècle.

village, à l'ancienne famille d'Enveig d'où elle passa sans doute à la famille d'Oms au XIVe siècle, puis à celles de Llupia et de Vilar. Cette forteresse disparut lors de la fondation de Mont-Louis, et quelques ruines en existent encore sous le nom de *Castellas* au dessous de cette place.

Quant aux églises ou chapelles qui ont existé dans cette ancienne paroisse des Forcats, nous n'en connaissons pas d'autres que les églises de Mont-Louis et la petite chapelle de La Cabanasse construites seulement dans ces derniers temps, l'hôpital et l'église de La Perche objet de cette notice, et l'église de Planès qui a été pendant nombre d'années l'occasion de discussions passionnées et qui conserve encore une importance archéologique assez remarquable, bien que cette question soit difficile à décider, car les documents font complétement défaut sur les origines de ce monument. Les archéologues y ont vu tour-à-tour une mosquée, un tombeau de quelque chef musulman et avec plus de raison, croyons-nous, une simple construction chrétienne bâtie d'après un plan tout-à-fait inusité parmi nous. On n'a fait aucune recherche sur l'origine historique de cette église, et tout ce que nous avons pu découvrir à cet égard, c'est qu'elle est mentionnée pour la première fois dans une enquête judiciaire faite à Ille en 1442 au sujet du testament d'un berger décédé au territoire de Planès [1]. Le lieu de Pla-

(1) Il y est dit que ce berger *dona un flori a la obra de la glesa de Sta Maria de Planeses alla on ell mori, e a Nostra dona del Mercadal de Castellnou un coll e un cap de cera..... E mori en la muntanya de la parrochia de Planeses del vegueriu de Serdanya, ont stava per pastor, en dissapte lo primer jorn del present mes de setembre, any MCCCCXLII e mori a la casa den Querol de Planeses, e fo soterrat al scimenteri de Sta-Maria de Planeses.* (Notules de P. Billerach, notaire à Ille). Il

nès fut donné en 1180 par le roi Ildefonse d'Aragon au monastère de Fontfroide [1], mais on ne sait en quoi consistait cette donation, et ce domaine, moins les justices, se trouve occupé dès le xve siècle par le prévôt d'Aja, religieux de Ripoll. Peut-être les archives de ce dernier monastère fourniraient-elles sur la fondation de l'église Sainte-Marie de Planès, si intéressante au point de vue de l'archéologie monumentale, des indications que nous avons vainement cherchées dans les archives du Roussillon.

Comme on l'a vu, l'ancienne paroisse des Forcats s'étendait sur la crête même des Pyrénées, entre la chaîne principale de ces montagnes au Sud, et les dernières ramifications des pentes de Carlit, au Nord. La chaîne s'abaisse en effet considérablement dans cette partie et forme un plateau assez étendu, qui a servi de tout temps de moyen de communication entre les versants de la Tet et de l'Aude et celui du Sègre. Cette paroisse a toujours dépendu du diocèse d'Elne, parce que la majeure partie de son territoire se trouve dans le

s'agit bien ici de Planès près des Forcats, et non pas du lieu de Planées également situé en Cerdagne dans le haut de la vallée de Ribes, car un acte de 1392 mentionne une famille *Querol* du lieu de Planès près des Forcats, et une autre pièce du 19 mai 1447 parle d'un nommé *Guellemus Querol loci de Planesiis terre Ceritanie*, qui doit être le même que celui chez lequel mourut le berger en question. Quant au titre de *paroisse* donné à l'église de Planès dans l'enquête faite à Ille en 1442, c'est sans doute une erreur facile à expliquer dans une déposition faite par un témoin peu éclairé et étranger à la localité, car tous les autres documents jusqu'à l'époque de la Révolution, indiquent l'église de Sainte-Marie de Planès comme une annexe ou succursale dépendante de l'église paroissiale Saint-Pierre-des-Forcats.

(1) *Rubrique* de Michel Rodo (ancien *Liber feudorum B.* f° 72).

versant de la Tet; mais, au point de vue politique ou administratif, ce territoire a toujours été compris dans la viguerie de Cerdagne (1).

Le col de La Perche servant de communication entre la Cerdagne, le Conflent et le Capcir, a été traversé, au moins depuis l'époque romaine, par la *strata* ou *voie* dite *Conflentana* qui, partant d'Elne, remontait la vallée de la Tet jusqu'au-dessus du lieu actuel de la Cassanya où elle passait cette rivière sur un pont dit *pont inférieur*. Elle prenait ensuite la vallée du Jardo, sous le château du vilar d'Ovansa, jusqu'au hameau de *Caselles* ou La Cabanassa, d'où elle gagnait le haut du col de La Perche : c'est ce qu'on appelait au xe siècle la *strata francisca inferior* (voie publique inférieure). A partir du col, la voie prenait le nom de *strata cerdana* (de Cerdagne) et se dirigeait vers la vallée d'Eyna et le col de Rigat. Entre ces deux derniers points, un autre chemin s'en détachait, se dirigeait vers les Angles et le Capcir, en passant par Bolquera, et traversait la Tet à l'endroit appelé au IXe siècle *gué du Rasès (in grado Redese)* (2).

(1) Les donations faites en 876 au monastère d'Exalada et en 965 à celui d'Arles par les comtes de Cerdagne et de Conflent, qui furent sans doute les premiers seigneurs de la paroisse des Forcats, ne concernaient que les dîmes ou des domaines fonciers qu'ils avaient pu y posséder et dont les droits étaient purement féodaux ; quant aux droits de justice et d'administration politique, ils ne furent reconnus à l'abbaye de Cuxa que pour le lieu et territoire de Saint-Pierre des Forcats seulement. Les justices de Planès et du vilar d'Ovansa furent possédées de tout temps par les seigneurs particuliers de ces villages; celles de La Perche étaient partagées au dernier siècle entre le roi, qui possédait la haute justice, et le religieux d'Arles, prieur de La Perche, qui n'avait que la basse justice.

(2) Une enquête du XVIIe siècle signale encore sur ce point dit *pas de es Llat es*, quelques débris d'un ancien pont.

Ce second chemin portait le nom de *strata francisca superior* (voie publique supérieure) ou *via Roedana* (du Rasès); c'est aujourd'hui le chemin dit *dels Capcinesos*.

Ces deux voies traversaient à peu près parallèlement le plateau de La Perche élevé de plus de 1,600 mètres audessus du niveau de la mer, passage dangereux, presque désert, souvent battu par les tempêtes et enseveli sous d'épaisses couches de neige pendant plusieurs mois de l'année. Ce n'est qu'une immense nappe assez unie, mais partout gazonnée, et c'est de là sans doute que lui vient le nom de *port* qui, dans les anciens temps, s'appliquait surtout aux pasquiers ou pacages de ces montagnes, bien qu'on l'ait aussi donné vulgairement aux cols ou passages élevés. Le nom de celui-ci n'était pas à l'origine celui qu'il porte aujourd'hui, et en l'an 897, une bulle du pape Romanus, confirmant les droits de l'église d'Elne, dit que son diocèse s'étend « du port de « *Jardo* à la mer [1]. » Une donation de l'an 965 mentionne aussi le *Jorda* près de la Tet au-dessous du vilar d'Ovansa, et ce nom s'applique incontestablement au ravin de Jardo, encore ainsi nommé, qui descend des maisons de La Perche, passe sous La Cabanassa et se jette dans la Tet au-dessous des ruines du Castellas [2]. On voit bien dès lors que le *port de Jardo* désignait dans ces temps reculés les pacages du plateau ou du col actuel de La Perche, ainsi que le ravin qui en descend.

(1) A portu Iardonis usque ad mare. *(Marca*, nº LVIII).

(2) Les confronts de la devèse du vilar d'Ovansa sont ainsi indiqués dans un acte du 12 août 1392 : *Afronta ab lo fluvi de la Tet e ab laygua qui descorra de la Perxa al dit fluvi de la Tet, qui s'appela lo Jardo*. (Registre intit. *Limitum pasquerii Confluentis*, fº 99, vº).

Quant au nom de *La Perche*, que l'on croit avec raison dérivé des perches ou poteaux qui servaient et servent encore à guider le voyageur à travers les neiges du col, nous n'en trouvons aucune trace avant l'an 1095 où le testament de Guillem-Raymond, comte de Cerdagne, fait mention de ses droits de pasquier « depuis Ille jus- « qu'à La Perche, » *de Insula usque ad Pertiam* (Marca, nº 311); deux ans après, il est encore question de ces mêmes droits « depuis Ille jusqu'à La Perche du port », *de Partica porti usque ad Insulam* (Ibid. nº 313).

Cette dénomination nouvelle et la pose même de ces poteaux s'expliquent peut-être par une concession importante faite plus d'un siècle avant ces documents.

Le 3 des calendes de novembre de l'an 965, Seniofred, comte de Cerdagne, de Conflent et de Vallespir, fit donation à l'abbaye de Sainte-Marie d'Arles de tout ce qu'il possédait « en alleu propre » et provenant du patrimoine de sa mère et de ses prédécesseurs, dans les territoires des Forcats et de Bolquera, dans la partie comprise sous une limite qui part : à l'ouest, « du milieu de la rivière de Bolquera au « lieu dit *Estorrentat*, d'où elle suit la *Via Roedana* « jusqu'à une croix; de là, elle descend par la *Coma* « *Lempeda* et par *Pedernaleres* jusqu'au milieu de la Tet. « Elle descend ensuite par le milieu du cours de la Tet « jusqu'au pont qui est sur la *strata* publique qui conduit « vers la vallée de Balaguer. Dudit pont, elle va au *Jorda* « qu'elle remonte par les Forcats et arrive au dessus du « *Pujol*; elle suit de là le chemin de *Muscalo* jusqu'au « (   ) appelé de Saint-Michel, et continue « vers *Rigat dalu*, d'où elle revient jusqu'au *Pon-* « *tarro* sur lequel la *Via Cerdana* traverse la rivière de

prés
cont
dant
emp
ques
N
des
des
État
dire
cons
men
E
lans
moti
par
faire
pouv
acco
firm
préd
M
sillo
com
Les
goth
recu
le V
élém

(1)

dans ces contrées. Qu'avait à faire Jacques le Conquérant en cette occurrence? Imposer brusquement les lois romaines à ces peuples jaloux de leurs coutumes, ou les insinuer peu à peu pour parvenir à une fusion? Jacques était trop habile, et voyait trop bien les dangers du premier moyen : faire en effet une large place aux lois romaines, c'eût été soulever la noblesse et le peuple entier contre une réforme redoutée par les uns, incomprise par les autres. Il préféra laisser le droit romain se glisser de lui-même dans les mœurs pour servir plus tard à une modification législative au bénéfice du pouvoir royal. Dans ce but, il fonda à Lérida une université où, de même qu'à Bologne et à Montpellier on enseignait les vieilles lois impériales. Puis il se borna à confirmer certaines coutumes, à promulguer quelques constitutions, et à décréter des ordonnances, selon les cas [1]. Nous ne pensons pas que Jacques ait décrété, dès son avénement au trône, les *Usatges de Barcelona* obligatoires à Perpignan, malgré l'avis d'un érudit [2]. Les *Usatges* étant déjà en vigueur dans plusieurs régions, nous inclinons à croire que Jacques ne fit que les confirmer et les modifier suivant les besoins du jour, mais qu'il eût manqué d'habileté en les imposant brusquement à une ville régie par sa coutume propre, et très ombrageuse par celà même sur ses droits.

Ainsi, dans le Roussillon, où deux courants législatifs baignaient leurs contrées respectives, l'œuvre de la rénovation législative avait peu de chose à faire. Jacques le Conquérant le comprit et fit preuve d'une habileté vrai-

¹) M. Charles de Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquérant.*
M. Alart.

présager une prochaine substitution du droit catalan aux coutumes locales de Perpignan; il n'en fut rien cependant, les coutumes de Perpignan acquirent un nouvel empire quand Jacques lui-même les eut octroyées à quelques autres localités [1].

Nous ne pouvons passer sous silence le fameux recueil des *Costumes de la mar*, compilation sans nom d'auteurs des usages acceptés par les divers peuples maritimes des États de Jacques le Conquérant. Sans avoir pris une part directe à cette œuvre, Jacques ne peut néanmoins être considéré comme tout à fait étranger à son perfectionnement.

En résumé, le *Conquistador* est intervenu légèrement dans la législation perpignanaise au XIIIme siècle. Le motif en est visible : là où le droit romain était invoqué par les peuples contre la féodalié, le roi n'avait rien à faire; dans l'espèce, les peuples servaient bien mieux le pouvoir royal contre les abus féodaux, que ce qu'eût pu accomplir le roi lui-même. Jacques n'avait donc qu'à confirmer les coutumes et les priviléges octroyés par ses prédécesseurs, et à régler quelques points d'administration.

Mais nous avons dit que certaines contrées du Roussillon étaient régies par les lois catalanes. Celles-ci se composaient des lois gothiques et de coutumes locales. Les lois gothiques étaient empruntées au code des Visigoths, dit *Fuero Juzgo,* du milieu du VIIme siècle. Le recueil des *Usatges de Barcelona* de Ramon Bérenguer Ier le Vieux, vers l'an 1068, était un mélange de ces deux éléments. Or, le droit romain n'apparaissait nulle part

(1) Massot-Reynier, *Coutumes de Perpignan.*

dans ces contrées. Qu'avait à faire Jacques le Conquérant en cette occurrence? Imposer brusquement les lois romaines à ces peuples jaloux de leurs coutumes, ou les insinuer peu à peu pour parvenir à une fusion? Jacques était trop habile, et voyait trop bien les dangers du premier moyen : faire en effet une large place aux lois romaines, c'eût été soulever la noblesse et le peuple entier contre une réforme redoutée par les uns, incomprise par les autres. Il préféra laisser le droit romain se glisser de lui-même dans les mœurs pour servir plus tard à une modification législative au bénéfice du pouvoir royal. Dans ce but, il fonda à Lérida une université où, de même qu'à Bologne et à Montpellier on enseignait les vieilles lois impériales. Puis il se borna à confirmer certaines coutumes, à promulguer quelques constitutions, et à décréter des ordonnances, selon les cas [1]. Nous ne pensons pas que Jacques ait décrété, dès son avénement au trône, les *Usatges de Barcelona* obligatoires à Perpignan, malgré l'avis d'un érudit [2]. Les *Usatges* étant déjà en vigueur dans plusieurs régions, nous inclinons à croire que Jacques ne fit que les confirmer et les modifier suivant les besoins du jour, mais qu'il eût manqué d'habileté en les imposant brusquement à une ville régie par sa coutume propre, et très ombrageuse par celà même sur ses droits.

Ainsi, dans le Roussillon, où deux courants législatifs baignaient leurs contrées respectives, l'œuvre de la rénovation législative avait peu de chose à faire. Jacques le Conquérant le comprit et fit preuve d'une habileté vrai-

(1) M. Charles de Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquérant*.
(2) M. Alart.

présager une prochaine substitution du droit catalan aux coutumes locales de Perpignan; il n'en fut rien cependant, les coutumes de Perpignan acquirent un nouvel empire quand Jacques lui-même les eut octroyées à quelques autres localités [1].

Nous ne pouvons passer sous silence le fameux recueil des *Costumes de la mar*, compilation sans nom d'auteurs des usages acceptés par les divers peuples maritimes des États de Jacques le Conquérant. Sans avoir pris une part directe à cette œuvre, Jacques ne peut néanmoins être considéré comme tout à fait étranger à son perfectionnement.

En résumé, le *Conquistador* est intervenu légèrement dans la législation perpignanaise au XIIIme siècle. Le motif en est visible : là où le droit romain était invoqué par les peuples contre la féodalié, le roi n'avait rien à faire; dans l'espèce, les peuples servaient bien mieux le pouvoir royal contre les abus féodaux, que ce qu'eût pu accomplir le roi lui-même. Jacques n'avait donc qu'à confirmer les coutumes et les priviléges octroyés par ses prédécesseurs, et à régler quelques points d'administration.

Mais nous avons dit que certaines contrées du Roussillon étaient régies par les lois catalanes. Celles-ci se composaient des lois gothiques et de coutumes locales. Les lois gothiques étaient empruntées au code des Visigoths, dit *Fuero Juzgo,* du milieu du VIIme siècle. Le recueil des *Usatges de Barcelona* de Ramon Bérenguer Ier le Vieux, vers l'an 1068, était un mélange de ces deux éléments. Or, le droit romain n'apparaissait nulle part

(1) Massot-Reynier, *Coutumes de Perpignan*.

dans ces contrées. Qu'avait à faire Jacques le Conquérant en cette occurrence? Imposer brusquement les lois romaines à ces peuples jaloux de leurs coutumes, ou les insinuer peu à peu pour parvenir à une fusion? Jacques était trop habile, et voyait trop bien les dangers du premier moyen : faire en effet une large place aux lois romaines, c'eût été soulever la noblesse et le peuple entier contre une réforme redoutée par les uns, incomprise par les autres. Il préféra laisser le droit romain se glisser de lui-même dans les mœurs pour servir plus tard à une modification législative au bénéfice du pouvoir royal. Dans ce but, il fonda à Lérida une université où, de même qu'à Bologne et à Montpellier on enseignait les vieilles lois impériales. Puis il se borna à confirmer certaines coutumes, à promulguer quelques constitutions, et à décréter des ordonnances, selon les cas (1). Nous ne pensons pas que Jacques ait décrété, dès son avénement au trône, les *Usatges de Barcelona* obligatoires à Perpignan, malgré l'avis d'un érudit (2). Les *Usatges* étant déjà en vigueur dans plusieurs régions, nous inclinons à croire que Jacques ne fit que les confirmer et les modifier suivant les besoins du jour, mais qu'il eût manqué d'habileté en les imposant brusquement à une ville régie par sa coutume propre, et très ombrageuse par celà même sur ses droits.

Ainsi, dans le Roussillon, où deux courants législatifs baignaient leurs contrées respectives, l'œuvre de la rénovation législative avait peu de chose à faire. Jacques le Conquérant le comprit et fit preuve d'une habileté vrai-

(1) M. Charles de Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquérant.*
(2) M. Alart.

présager une prochaine substitution du droit catalan aux coutumes locales de Perpignan; il n'en fut rien cependant, les coutumes de Perpignan acquirent un nouvel empire quand Jacques lui-même les eut octroyées à quelques autres localités (1).

Nous ne pouvons passer sous silence le fameux recueil des *Costumes de la mar*, compilation sans nom d'auteurs des usages acceptés par les divers peuples maritimes des États de Jacques le Conquérant. Sans avoir pris une part directe à cette œuvre, Jacques ne peut néanmoins être considéré comme tout à fait étranger à son perfectionnement.

En résumé, le *Conquistador* est intervenu légèrement dans la législation perpignanaise au XIIIme siècle. Le motif en est visible : là où le droit romain était invoqué par les peuples contre la féodalié, le roi n'avait rien à faire; dans l'espèce, les peuples servaient bien mieux le pouvoir royal contre les abus féodaux, que ce qu'eût pu accomplir le roi lui-même. Jacques n'avait donc qu'à confirmer les coutumes et les priviléges octroyés par ses prédécesseurs, et à régler quelques points d'administration.

Mais nous avons dit que certaines contrées du Roussillon étaient régies par les lois catalanes. Celles-ci se composaient des lois gothiques et de coutumes locales. Les lois gothiques étaient empruntées au code des Visigoths, dit *Fuero Juzgo,* du milieu du VIIme siècle. Le recueil des *Usatges de Barcelona* de Ramon Bérenguer Ier le Vieux, vers l'an 1068, était un mélange de ces deux éléments. Or, le droit romain n'apparaissait nulle part

(1) Massot-Reynier, *Coutumes de Perpignan.*

dans ces contrées. Qu'avait à faire Jacques le Conquérant en cette occurrence? Imposer brusquement les lois romaines à ces peuples jaloux de leurs coutumes, ou les insinuer peu à peu pour parvenir à une fusion? Jacques était trop habile, et voyait trop bien les dangers du premier moyen : faire en effet une large place aux lois romaines, c'eût été soulever la noblesse et le peuple entier contre une réforme redoutée par les uns, incomprise par les autres. Il préféra laisser le droit romain se glisser de lui-même dans les mœurs pour servir plus tard à une modification législative au bénéfice du pouvoir royal. Dans ce but, il fonda à Lérida une université où, de même qu'à Bologne et à Montpellier on enseignait les vieilles lois impériales. Puis il se borna à confirmer certaines coutumes, à promulguer quelques constitutions, et à décréter des ordonnances, selon les cas [1]. Nous ne pensons pas que Jacques ait décrété, dès son avénement au trône, les *Usatges de Barcelona* obligatoires à Perpignan, malgré l'avis d'un érudit [2]. Les *Usatges* étant déjà en vigueur dans plusieurs régions, nous inclinons à croire que Jacques ne fit que les confirmer et les modifier suivant les besoins du jour, mais qu'il eût manqué d'habileté en les imposant brusquement à une ville régie par sa coutume propre, et très ombrageuse par celà même sur ses droits.

Ainsi, dans le Roussillon, où deux courants législatifs baignaient leurs contrées respectives, l'œuvre de la rénovation législative avait peu de chose à faire. Jacques le Conquérant le comprit et fit preuve d'une habileté vrai-

(1) M. Charles de Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquérant*.
(2) M. Alart.

LE MUNT DE LA TERRE

D'ALÉNYA.

Entre Alénya et Elne sur le territoire de cette dernière commune, vis-à-vis la métairie d'Armengaud, à une distance approximative de 200 mètres du chemin actuel qui relie les communes précitées, on remarque dans une propriété du sieur Armengaud (Vincent) d'Alénya, des ruines connues sous le nom de *munt de la terre.* L'enceinte autant que l'on peut en juger par les vestiges de murs encore existant, formait un quadrilatère irrégulier d'environ vingt mètres de côté. A l'intérieur il y avait incontestablement des bâtiments puisqu'on y voit des débris de brique, de tuile creuse, et sur le côté méridional un puits maçonné aux trois quarts rempli. D'après l'inclinaison des terres sur tout le contour des murs, on peut, avec certitude, conclure qu'il existait des glacis qui ont sans doute fait donner à ces ruines le nom qu'elles portent actuellement. Les briques et les tuiles sont relativement modernes; les briques pouvaient avoir 0^m. 40^c. de longueur et 0^m. 20^c. de largeur, on voit que ces dimensions sont un peu inférieures à celles données actuellement. Quant aux tuiles, les débris n'ont pas permis de connaître leur grandeur.

Qu'elle était la destination de ces anciennes constructions, qui d'après les glacis devaient avoir un but militaire. A ce sujet nous ne pouvons que poser des points d'interrogation, mais il est peut-être utile de constater leur état actuel et leur caractère, afin que par la désignation de *munt de la terre* qui est le nom donné aux Tumulus dans les Pyrénées-Orientales, il ne s'établisse pas de confusion.

LE MUNT DE LA TERRE

D'ALÉNYA.

Entre Alénya et Elne sur le territoire de cette dernière commune, vis-à-vis la métairie d'Armengaud, à une distance approximative de 200 mètres du chemin actuel qui relie les communes précitées, on remarque dans une propriété du sieur Armengaud (Vincent) d'Alénya, des ruines connues sous le nom de *munt de la terre*. L'enceinte autant que l'on peut en juger par les vestiges de murs encore existant, formait un quadrilatère irrégulier d'environ vingt mètres de côté. A l'intérieur il y avait incontestablement des bâtiments puisqu'on y voit des débris de brique, de tuile creuse, et sur le côté méridional un puits maçonné aux trois quarts rempli. D'après l'inclinaison des terres sur tout le contour des murs, on peut, avec certitude, conclure qu'il existait des glacis qui ont sans doute fait donner à ces ruines le nom qu'elles portent actuellement. Les briques et les tuiles sont relativement modernes; les briques pouvaient avoir $0^{m}.\ 40^{c}$. de longueur et $0^{m}.\ 20^{c}$. de largeur, on voit que ces dimensions sont un peu inférieures à celles données actuellement. Quant aux tuiles, les débris n'ont pas permis de connaître leur grandeur.

Qu'elle était la destination de ces anciennes constructions, qui d'après les glacis devaient avoir un but militaire. A ce sujet nous ne pouvons que poser des points d'interrogation, mais il est peut-être utile de constater leur état actuel et leur caractère, afin que par la désignation de *munt de la terre* qui est le nom donné aux Tumulus dans les Pyrénées-Orientales, il ne s'établisse pas de confusion.

LE MUNT DE LA TERRE

D'ALÉNYA.

Entre Alénya et Elne sur le territoire de cette dernière commune, vis-à-vis la métairie d'Armengaud, à une distance approximative de 200 mètres du chemin actuel qui relie les communes précitées, on remarque dans une propriété du sieur Armengaud (Vincent) d'Alénya, des ruines connues sous le nom de *munt de la terre*. L'enceinte autant que l'on peut en juger par les vestiges de murs encore existant, formait un quadrilatère irrégulier d'environ vingt mètres de côté. A l'intérieur il y avait incontestablement des bâtiments puisqu'on y voit des débris de brique, de tuile creuse, et sur le côté méridional un puits maçonné aux trois quarts rempli. D'après l'inclinaison des terres sur tout le contour des murs, on peut, avec certitude, conclure qu'il existait des glacis qui ont sans doute fait donner à ces ruines le nom qu'elles portent actuellement. Les briques et les tuiles sont relativement modernes; les briques pouvaient avoir 0m. 40c. de longueur et 0m. 20c. de largeur, on voit que ces dimensions sont un peu inférieures à celles données actuellement. Quant aux tuiles, les débris n'ont pas permis de connaître leur grandeur.

Qu'elle était la destination de ces anciennes constructions, qui d'après les glacis devaient avoir un but militaire. A ce sujet nous ne pouvons que poser des points d'interrogation, mais il est peut-être utile de constater leur état actuel et leur caractère, afin que par la désignation de *munt de la terre* qui est le nom donné aux Tumulus dans les Pyrénées-Orientales, il ne s'établisse pas de confusion.

LE MUNT DE LA TERRE

D'ALÉNYA.

Entre Alénya et Elne sur le territoire de cette dernière commune, vis-à-vis la métairie d'Armengaud, à une distance approximative de 200 mètres du chemin actuel qui relie les communes précitées, on remarque dans une propriété du sieur Armengaud (Vincent) d'Alénya, des ruines connues sous le nom de *munt de la terre.* L'enceinte autant que l'on peut en juger par les vestiges de murs encore existant, formait un quadrilatère irrégulier d'environ vingt mètres de côté. A l'intérieur il y avait incontestablement des bâtiments puisqu'on y voit des débris de brique, de tuile creuse, et sur le côté méridional un puits maçonné aux trois quarts rempli. D'après l'inclinaison des terres sur tout le contour des murs, on peut, avec certitude, conclure qu'il existait des glacis qui ont sans doute fait donner à ces ruines le nom qu'elles portent actuellement. Les briques et les tuiles sont relativement modernes; les briques pouvaient avoir 0m. 40c. de longueur et 0m. 20c. de largeur, on voit que ces dimensions sont un peu inférieures à celles données actuellement. Quant aux tuiles, les débris n'ont pas permis de connaître leur grandeur.

Qu'elle était la destination de ces anciennes constructions, qui d'après les glacis devaient avoir un but militaire. A ce sujet nous ne pouvons que poser des points d'interrogation, mais il est peut-être utile de constater leur état actuel et leur caractère, afin que par la désignation de *munt de la terre* qui est le nom donné aux Tumulus dans les Pyrénées-Orientales, il ne s'établisse pas de confusion.

LE MUNT DE LA TERRE

D'ALÉNYA.

Entre Alénya et Elne sur le territoire de cette dernière commune, vis-à-vis la métairie d'Armengaud, à une distance approximative de 200 mètres du chemin actuel qui relie les communes précitées, on remarque dans une propriété du sieur Armengaud (Vincent) d'Alénya, des ruines connues sous le nom de *munt de la terre*. L'enceinte autant que l'on peut en juger par les vestiges de murs encore existant, formait un quadrilatère irrégulier d'environ vingt mètres de côté. A l'intérieur il y avait incontestablement des bâtiments puisqu'on y voit des débris de brique, de tuile creuse, et sur le côté méridional un puits maçonné aux trois quarts rempli. D'après l'inclinaison des terres sur tout le contour des murs, on peut, avec certitude, conclure qu'il existait des glacis qui ont sans doute fait donner à ces ruines le nom qu'elles portent actuellement. Les briques et les tuiles sont relativement modernes; les briques pouvaient avoir 0^{m}. 40^{c}. de longueur et 0^{m}. 20^{c}. de largeur, on voit que ces dimensions sont un peu inférieures à celles données actuellement. Quant aux tuiles, les débris n'ont pas permis de connaître leur grandeur.

Qu'elle était la destination de ces anciennes constructions, qui d'après les glacis devaient avoir un but militaire. A ce sujet nous ne pouvons que poser des points d'interrogation, mais il est peut-être utile de constater leur état actuel et leur caractère, afin que par la désignation de *munt de la terre* qui est le nom donné aux Tumulus dans les Pyrénées-Orientales, il ne s'établisse pas de confusion.

LE MUNT DE LA TERRE

D'ALÉNYA.

Entre Alénya et Elne sur le territoire de cette dernière commune, vis-à-vis la métairie d'Armengaud, à une distance approximative de 200 mètres du chemin actuel qui relie les communes précitées, on remarque dans une propriété du sieur Armengaud (Vincent) d'Alénya, des ruines connues sous le nom de *munt de la terre*. L'enceinte autant que l'on peut en juger par les vestiges de murs encore existant, formait un quadrilatère irrégulier d'environ vingt mètres de côté. A l'intérieur il y avait incontestablement des bâtiments puisqu'on y voit des débris de brique, de tuile creuse, et sur le côté méridional un puits maçonné aux trois quarts rempli. D'après l'inclinaison des terres sur tout le contour des murs, on peut, avec certitude, conclure qu'il existait des glacis qui ont sans doute fait donner à ces ruines le nom qu'elles portent actuellement. Les briques et les tuiles sont relativement modernes; les briques pouvaient avoir $0^{m}. 40^{c}.$ de longueur et $0^{m}. 20^{c}.$ de largeur, on voit que ces dimensions sont un peu inférieures à celles données actuellement. Quant aux tuiles, les débris n'ont pas permis de connaître leur grandeur.

Qu'elle était la destination de ces anciennes constructions, qui d'après les glacis devaient avoir un but militaire. A ce sujet nous ne pouvons que poser des points d'interrogation, mais il est peut-être utile de constater leur état actuel et leur caractère, afin que par la désignation de *munt de la terre* qui est le nom donné aux Tumulus dans les Pyrénées-Orientales, il ne s'établisse pas de confusion.

LE MUNT DE LA TERRE

D'ALÉNYA.

Entre Alénya et Elne sur le territoire de cette dernière commune, vis-à-vis la métairie d'Armengaud, à une distance approximative de 200 mètres du chemin actuel qui relie les communes précitées, on remarque dans une propriété du sieur Armengaud (Vincent) d'Alénya, des ruines connues sous le nom de *munt de la terre*. L'enceinte autant que l'on peut en juger par les vestiges de murs encore existant, formait un quadrilatère irrégulier d'environ vingt mètres de côté. A l'intérieur il y avait incontestablement des bâtiments puisqu'on y voit des débris de brique, de tuile creuse, et sur le côté méridional un puits maçonné aux trois quarts rempli. D'après l'inclinaison des terres sur tout le contour des murs, on peut, avec certitude, conclure qu'il existait des glacis qui ont sans doute fait donner à ces ruines le nom qu'elles portent actuellement. Les briques et les tuiles sont relativement modernes; les briques pouvaient avoir $0^{m}. 40^{c}$. de longueur et $0^{m}. 20^{c}$. de largeur, on voit que ces dimensions sont un peu inférieures à celles données actuellement. Quant aux tuiles, les débris n'ont pas permis de connaître leur grandeur.

Qu'elle était la destination de ces anciennes constructions, qui d'après les glacis devaient avoir un but militaire. A ce sujet nous ne pouvons que poser des points d'interrogation, mais il est peut-être utile de constater leur état actuel et leur caractère, afin que par la désignation de *munt de la terre* qui est le nom donné aux Tumulus dans les Pyrénées-Orientales, il ne s'établisse pas de confusion.

LE MUNT DE LA TERRE

D'ALÉNYA.

Entre Alénya et Elne sur le territoire de cette dernière commune, vis-à-vis la métairie d'Armengaud, à une distance approximative de 200 mètres du chemin actuel qui relie les communes précitées, on remarque dans une propriété du sieur Armengaud (Vincent) d'Alénya, des ruines connues sous le nom de *munt de la terre*. L'enceinte autant que l'on peut en juger par les vestiges de murs encore existant, formait un quadrilatère irrégulier d'environ vingt mètres de côté. A l'intérieur il y avait incontestablement des bâtiments puisqu'on y voit des débris de brique, de tuile creuse, et sur le côté méridional un puits maçonné aux trois quarts rempli. D'après l'inclinaison des terres sur tout le contour des murs, on peut, avec certitude, conclure qu'il existait des glacis qui ont sans doute fait donner à ces ruines le nom qu'elles portent actuellement. Les briques et les tuiles sont relativement modernes; les briques pouvaient avoir 0m. 40c. de longueur et 0m. 20c. de largeur, on voit que ces dimensions sont un peu inférieures à celles données actuellement. Quant aux tuiles, les débris n'ont pas permis de connaître leur grandeur.

Qu'elle était la destination de ces anciennes constructions, qui d'après les glacis devaient avoir un but militaire. A ce sujet nous ne pouvons que poser des points d'interrogation, mais il est peut-être utile de constater leur état actuel et leur caractère, afin que par la désignation de *munt de la terre* qui est le nom donné aux Tumulus dans les Pyrénées-Orientales, il ne s'établisse pas de confusion.

LE MUNT DE LA TERRE

D'ALÉNYA.

Entre Alénya et Elne sur le territoire de cette dernière commune, vis-à-vis la métairie d'Armengaud, à une distance approximative de 200 mètres du chemin actuel qui relie les communes précitées, on remarque dans une propriété du sieur Armengaud (Vincent) d'Alénya, des ruines connues sous le nom de *munt de la terre*. L'enceinte autant que l'on peut en juger par les vestiges de murs encore existant, formait un quadrilatère irrégulier d'environ vingt mètres de côté. A l'intérieur il y avait incontestablement des bâtiments puisqu'on y voit des débris de brique, de tuile creuse, et sur le côté méridional un puits maçonné aux trois quarts rempli. D'après l'inclinaison des terres sur tout le contour des murs, on peut, avec certitude, conclure qu'il existait des glacis qui ont sans doute fait donner à ces ruines le nom qu'elles portent actuellement. Les briques et les tuiles sont relativement modernes; les briques pouvaient avoir 0m. 40c. de longueur et 0m. 20c. de largeur, on voit que ces dimensions sont un peu inférieures à celles données actuellement. Quant aux tuiles, les débris n'ont pas permis de connaître leur grandeur.

Qu'elle était la destination de ces anciennes constructions, qui d'après les glacis devaient avoir un but militaire. A ce sujet nous ne pouvons que poser des points d'interrogation, mais il est peut-être utile de constater leur état actuel et leur caractère, afin que par la désignation de *munt de la terre* qui est le nom donné aux Tumulus dans les Pyrénées-Orientales, il ne s'établisse pas de confusion.

NOTICE

SUR JACQUES Ier LE CONQUÉRANT,

Par M. Thomas Brieudes, Membre résidant.

Notre intention, dans cette courte notice, est d'esquisser un côté de la physionomie de Jacques Ier le Conquérant, qui, s'il fut un héros dans les armes et un politique remarquable, fut aussi un prince aux idées larges et libérales, un prince qui donna des lois à ses peuples. Jacques le Conquérant fut un législateur. Par la situation topographique de ses États, cet homme de génie a marqué son passage dans le Midi de la France; il nous appartient; et rien de ce qui l'intéresse ne doit nous laisser indifférents. Français en deçà des Pyrénées, le *Conquistador* rayonne sur les anciennes provinces du Roussillon et du Languedoc en souverain magnanime et généreux.

L'événement qui signala sa naissance fut étrange, et mérite d'être rapporté.

Pierre II d'Aragon avait épousé, plutôt par ambition, que par attachement, Marie de Guillem, de l'illustre famille de ce nom, fille des héroïques et chevaleresques seigneurs de Montpellier. Pierre, en se mariant, n'avait songé qu'à arrondir ses États dans les provinces méridionales de la France; aussi délaissait-il sa jeune épouse, dont la douceur et les vertus cadraient mal avec sa fougue naturelle, et portait-il ses hommages auprès des

belles dames de sa cour. Cette situation ne laissait pas que d'inquiéter les consuls et prud'hommes de Montpellier, qui craignaient pour la dynastie seigneuriale. Sur ces entrefaites, la ville entière eut connaissance des amours de Pierre avec une noble dame. Les consuls imaginèrent un stratagème pour tirer parti de cette circonstance; après s'être concertés avec la reine Marie et avec un chevalier, confident du roi, il fut décidé qu'on substituerait la femme légitime à la maîtresse, après avoir fait dire à Pierre que celle-ci lui accordait un rendez-vous dans la plus complète obscurité. A la nuit convenue, les douze consuls avec douze chevaliers et citoyens des plus notables de Montpellier, deux chanoines, douze dames et douze damoiselles, quatre religieux et deux notaires, tous un cierge à la main, accompagnèrent la reine Marie jusqu'à l'appartement de son époux, et restèrent en dehors agenouillés jusqu'au jour et en oraison. Durant cette nuit les églises furent remplies de fidèles en prières. Dès que le jour parut, le roi s'aperçut de la supercherie, mais n'en témoigna aucune humeur : « Puisqu'il en est ainsi, Madame, s'écria-t-il, que Dieu veuille accomplir vos vœux ! » — Neuf mois après, le 2 février 1208. la reine Marie mettait au monde celui qui devait être Jacques le Conquérant.

Nous sommes au XIIIme siècle, le moment le plus remarquable peut-être du moyen-âge. Un grand mouvement de choses et d'idées se produit. La Renaissance peut dater de cette époque, si ce n'étaient les guerres sanglantes qui vont venir. L'humanité tend à se développer : la civilisation s'efforce à monter d'un degré; les idées qui planent sur les esprits répondent à un besoin universel de bien-

être et de changement. Une révolution morale s'élabore. Des législateurs et des jurisconsultes étrangers les uns aux autres se font les apôtres des idées nouvelles, et combinent des essais de rénovation législative, base des sociétés bien constituées. En France, Louis IX fixe le droit coutumier dans les *établissements*; en Allemagne, Frédéric II importe le droit romain; en Italie, ce même empereur trace un nouveau plan des lois écrites; en Castille, Fernand III lègue ses projets à son fils Alphonse X qui les exécute; en Portugal, Alphonse II donne un nouveau code à ses peuples; le pape Grégoire IX prend part à ces modifications dans ses Décrétales. Comme on le voit, le mouvement est général : ce n'est pas l'œuvre d'un seul homme, c'est l'œuvre du temps.

Ami du progrès, comme l'était Jacques Ier d'Aragon, il ne pouvait rester en dehors de ce courant. Aussi voyons-nous ce prince, après les conquêtes des Baléares et de Valence, s'engager résolûment dans la voie des réformes, et s'attacher à réglementer d'une façon conforme à l'esprit de l'époque la législation dans ses États.

Mais, il convient, avant d'aller plus loin, de déterminer le caractère précis de la rénovation législative qui cherchait à se frayer une issue en tous lieux. C'est ce que nous ferons en peu de mots. On connaît ce qu'on appelle l'établissement des Communes sous Louis le Gros (1066); cette tendance libérale ne s'était pas arrêtée, et avait fait de grands pas au XIIIme siècle. Son esprit était tout différent de celui qui animait la féodalité. Tandis que la société féodale, régie par le privilége, accordait tout à l'aîné et immobilisait les héritages, les bourgeois, imbus du droit rationnel, inscrivaient dans leurs chartes le par-

tage égal des biens entre tous les enfants. Le nouveau droit populaire n'aurait pu lutter avec le droit aristocratique tout puissant, sans être secondé par le vieux droit romain. Or, l'opposition que la bourgeoisie dirigeait contre la féodalité n'était rien moins que rationnelle ; la féodalité, ayant rempli sa mission et ayant même dépassé le but, devait céder la place à la légalité, ou pour mieux dire au droit de l'équité.

Jacques le Conquérant, avec son esprit éminemment pratique, vit d'un coup d'œil quelle était la direction des esprits, tant en France que dans ses propres États, et procéda avec la plus grande habileté dans sa réorganisation législative. Il serait trop long d'étudier dans tous ses détails ce qu'il fit de bon et de judicieux ; notre désir n'étant pas de présenter les diverses phases du travail du *Conquistador*, mais tout simplement de tracer une ébauche de son action législative en Roussillon. Cette action, il faut le dire tout d'abord, n'est pas très considérable.

Les contrées sur lesquelles régnait Jacques le Conquérant étaient composées d'un groupe de peuples différents de mœurs et de coutumes, malgré une certaine communauté d'origine et de traditions. Il eut été souverainement insensé d'imposer à tous ces peuples l'unité législative. Jacques Ier ne l'essaya même pas. Il respecta le droit traditionnel et les coutumes de chaque peuple, et établit autant de corps de lois distincts qu'il y avait de pays à régir. Les lois romaines occupaient une région ; les lois gothiques et catalanes en occupaient une autre ; l'Aragon et le royaume de Valence avaient leurs usages à peu près opposés.

La seigneurie de Montpellier, la ville de Perpignan et quelques autres localités du Roussillon étaient régies par le droit romain : celui-ci y formait la base de la législation, mais n'était pas absolument admis partout, car nous trouvons de nombreuses parties du Roussillon où les lois gothiques et catalanes étaient en vigueur. Perpignan, dont la population était de race romaine, avait conservé ses lois originaires [1].

Mais, durant la période où la féodalité était à l'apogée de sa puissance et fractionnait les législations en fractionnant les territoires, un nouvel élément s'était formé dans chaque ville : cet élément, issu des débris des vieilles lois pliés à l'exigence des nécessités locales, c'était la coutume. La coutume était l'œuvre du peuple. Celui-ci la chérissait. Le besoin se fit bientôt sentir de la conserver par écrit, alors que les réformes tendirent à se faire jour de toutes parts.

La coutume de Perpignan, faussement attribuée à Jacques Ier, se place entre les années 1172 et 1196. Le droit civil occupe dans cette coutume une donnée infiniment restreinte. Il n'en est guère question que pour reconnaître la validité du testament verbal, la liberté de manifester sa volonté par la parole seule dans toute espèce d'actes ou de conventions, pour admettre, à défaut d'enfants, les plus proches parents à l'héritage du défunt intestat sans aucune distinction de biens paternels et maternels, et surtout pour donner au créancier de nombreuses garanties contre son débiteur. La procédure et le droit criminel ont seuls gardé l'empreinte des codes barbares. La

(1) Massot Reynier, *Coutumes de Perpignan.*

coutume admet sous toutes les formes les ordalies ou jugement de Dieu, et dans tous les cas, sous la seule condition du consentement mutuel des parties. Les peines sont presque toutes arbitraires, c'est-à-dire déterminées par le juge et non par la loi; une seule peine est réglée par la coutume, c'est celle des adultères, qui sont promenés nus dans la ville et fouettés; mais les coupables peuvent se racheter en payant une amende au tribunal.

L'organisation judiciaire est des plus simples. Un bayle juge toutes les causes civiles et criminelles en première instance: les appels sont portés devant le tribunal du seigneur ou de son lieutenant. Le bayle a l'entière juridiction dans toute l'étendue de sa baylie. Les viguiers sont chargés spécialement du maintien de l'ordre, de faire exécuter certaines sentences des bayles et de la cour du Roi. Les bayles et les Viguiers doivent lorsqu'ils rendent un jugement être assistés des prud'hommes du lieu.

Jacques le Conquérant tenta d'apporter quelques modifications aux coutumes de Perpignan, car la bourgeoisie dans cette ville était généralement peu puissante, et faiblement animée du souffle de l'indépendance. Il refusa par exemple, de confirmer un article qui reconnaissait aux témoins le droit abusif de ne pouvoir être forcés à prêter témoignage. Plus tard, approuvant une coutume établie par les habitants, il en imposa de sa seule autorité une nouvelle sur l'appel des sentences interlocutoires, se fondant sur ce motif « que l'on en usait ainsi dans toute la Catalogne [1]. » Ces paroles semblaient

(1) Massot Reynier, *Coutumes de Perpignan.*

présager une prochaine substitution du droit catalan aux coutumes locales de Perpignan ; il n'en fut rien cependant, les coutumes de Perpignan acquirent un nouvel empire quand Jacques lui-même les eut octroyées à quelques autres localités [1].

Nous ne pouvons passer sous silence le fameux recueil des *Costumes de la mar*, compilation sans nom d'auteurs des usages acceptés par les divers peuples maritimes des États de Jacques le Conquérant. Sans avoir pris une part directe à cette œuvre, Jacques ne peut néanmoins être considéré comme tout à fait étranger à son perfectionnement.

En résumé, le *Conquistador* est intervenu légèrement lans la législation perpignanaise au XIIIme siècle. Le motif en est visible : là où le droit romain était invoqué par les peuples contre la féodalié, le roi n'avait rien à faire ; dans l'espèce, les peuples servaient bien mieux le pouvoir royal contre les abus féodaux, que ce qu'eût pu accomplir le roi lui-même. Jacques n'avait donc qu'à confirmer les coutumes et les priviléges octroyés par ses prédécesseurs, et à régler quelques points d'administration.

Mais nous avons dit que certaines contrées du Roussillon étaient régies par les lois catalanes. Celles-ci se composaient des lois gothiques et de coutumes locales. Les lois gothiques étaient empruntées au code des Visigoths, dit *Fuero Juzgo,* du milieu du VIIme siècle. Le recueil des *Usatges de Barcelona* de Ramon Bérenguer Ier le Vieux, vers l'an 1068, était un mélange de ces deux éléments. Or, le droit romain n'apparaissait nulle part

(1) Massot-Reynier, *Coutumes de Perpignan*.

dans ces contrées. Qu'avait à faire Jacques le Conquérant en cette occurrence? Imposer brusquement les lois romaines à ces peuples jaloux de leurs coutumes, ou les insinuer peu à peu pour parvenir à une fusion? Jacques était trop habile, et voyait trop bien les dangers du premier moyen : faire en effet une large place aux lois romaines, c'eût été soulever la noblesse et le peuple entier contre une réforme redoutée par les uns, incomprise par les autres. Il préféra laisser le droit romain se glisser de lui-même dans les mœurs pour servir plus tard à une modification législative au bénéfice du pouvoir royal. Dans ce but, il fonda à Lérida une université où, de même qu'à Bologne et à Montpellier on enseignait les vieilles lois impériales. Puis il se borna à confirmer certaines coutumes, à promulguer quelques constitutions, et à décréter des ordonnances, selon les cas [1]. Nous ne pensons pas que Jacques ait décrété, dès son avénement au trône, les *Usatges de Barcelona* obligatoires à Perpignan, malgré l'avis d'un érudit [2]. Les *Usatges* étant déjà en vigueur dans plusieurs régions, nous inclinons à croire que Jacques ne fit que les confirmer et les modifier suivant les besoins du jour, mais qu'il eût manqué d'habileté en les imposant brusquement à une ville régie par sa coutume propre, et très ombrageuse par celà même sur ses droits.

Ainsi, dans le Roussillon, où deux courants législatifs baignaient leurs contrées respectives, l'œuvre de la rénovation législative avait peu de chose à faire. Jacques le Conquérant le comprit et fit preuve d'une habileté vrai-

(1) M. Charles de Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquérant*.
(2) M. Alart.

LE MUNT DE LA TERRE

D'ALÉNYA.

Entre Alénya et Elne sur le territoire de cette dernière commune, vis-à-vis la métairie d'Armengaud, à une distance approximative de 200 mètres du chemin actuel qui relie les communes précitées, on remarque dans une propriété du sieur Armengaud (Vincent) d'Alénya, des ruines connues sous le nom de *munt de la terre*. L'enceinte autant que l'on peut en juger par les vestiges de murs encore existant, formait un quadrilatère irrégulier d'environ vingt mètres de côté. A l'intérieur il y avait incontestablement des bâtiments puisqu'on y voit des débris de brique, de tuile creuse, et sur le côté méridional un puits maçonné aux trois quarts rempli. D'après l'inclinaison des terres sur tout le contour des murs, on peut, avec certitude, conclure qu'il existait des glacis qui ont sans doute fait donner à ces ruines le nom qu'elles portent actuellement. Les briques et les tuiles sont relativement modernes; les briques pouvaient avoir $0^m. 40^c.$ de longueur et $0^m. 20^c.$ de largeur, on voit que ces dimensions sont un peu inférieures à celles données actuellement. Quant aux tuiles, les débris n'ont pas permis de connaître leur grandeur.

Qu'elle était la destination de ces anciennes constructions, qui d'après les glacis devaient avoir un but militaire. A ce sujet nous ne pouvons que poser des points d'interrogation, mais il est peut-être utile de constater leur état actuel et leur caractère, afin que par la désignation de *munt de la terre* qui est le nom donné aux Tumulus dans les Pyrénées-Orientales, il ne s'établisse pas de confusion.

NOTICE

SUR JACQUES Ier LE CONQUÉRANT,

Par M. Thomas Brieudes, Membre résidant.

Notre intention, dans cette courte notice, est d'esquisser un côté de la physionomie de Jacques Ier le Conquérant, qui, s'il fut un héros dans les armes et un politique remarquable, fut aussi un prince aux idées larges et libérales, un prince qui donna des lois à ses peuples. Jacques le Conquérant fut un législateur. Par la situation topographique de ses États, cet homme de génie a marqué son passage dans le Midi de la France; il nous appartient; et rien de ce qui l'intéresse ne doit nous laisser indifférents. Français en deçà des Pyrénées, le *Conquistador* rayonne sur les anciennes provinces du Roussillon et du Languedoc en souverain magnanime et généreux.

L'événement qui signala sa naissance fut étrange, et mérite d'être rapporté.

Pierre II d'Aragon avait épousé, plutôt par ambition, que par attachement, Marie de Guillem, de l'illustre famille de ce nom, fille des héroïques et chevaleresques seigneurs de Montpellier. Pierre, en se mariant, n'avait songé qu'à arrondir ses États dans les provinces méridionales de la France; aussi délaissait-il sa jeune épouse, dont la douceur et les vertus cadraient mal avec sa fougue naturelle, et portait-il ses hommages auprès des

belles dames de sa cour. Cette situation ne laissait pas que d'inquiéter les consuls et prud'hommes de Montpellier, qui craignaient pour la dynastie seigneuriale. Sur ces entrefaites, la ville entière eut connaissance des amours de Pierre avec une noble dame. Les consuls imaginèrent un stratagème pour tirer parti de cette circonstance; après s'être concertés avec la reine Marie et avec un chevalier, confident du roi, il fut décidé qu'on substituerait la femme légitime à la maitresse, après avoir fait dire à Pierre que celle-ci lui accordait un rendez-vous dans la plus complète obscurité. A la nuit convenue, les douze consuls avec douze chevaliers et citoyens des plus notables de Montpellier, deux chanoines, douze dames et douze damoiselles, quatre religieux et deux notaires, tous un cierge à la main, accompagnèrent la reine Marie jusqu'à l'appartement de son époux, et restèrent en dehors agenouillés jusqu'au jour et en oraison. Durant cette nuit les églises furent remplies de fidèles en prières. Dès que le jour parut, le roi s'aperçut de la supercherie, mais n'en témoigna aucune humeur : « Puisqu'il en est ainsi, Madame, s'écria-t-il, que Dieu veuille accomplir vos vœux! » — Neuf mois après, le 2 février 1208. la reine Marie mettait au monde celui qui devait être Jacques le Conquérant.

Nous sommes au XIII[me] siècle, le moment le plus remarquable peut-être du moyen-âge. Un grand mouvement de choses et d'idées se produit. La Renaissance peut dater de cette époque, si ce n'étaient les guerres sanglantes qui vont venir. L'humanité tend à se développer : la civilisation s'efforce à monter d'un degré; les idées qui planent sur les esprits répondent à un besoin universel de bien-

être et de changement. Une révolution morale s'élabore. Des législateurs et des jurisconsultes étrangers les uns aux autres se font les apôtres des idées nouvelles, et combinent des essais de rénovation législative, base des sociétés bien constituées. En France, Louis IX fixe le droit coutumier dans les *établissements*; en Allemagne, Frédéric II importe le droit romain; en Italie, ce même empereur trace un nouveau plan des lois écrites; en Castille, Fernand III lègue ses projets à son fils Alphonse X qui les exécute; en Portugal, Alphonse II donne un nouveau code à ses peuples; le pape Grégoire IX prend part à ces modifications dans ses Décrétales. Comme on le voit, le mouvement est général : ce n'est pas l'œuvre d'un seul homme, c'est l'œuvre du temps.

Ami du progrès, comme l'était Jacques Ier d'Aragon, il ne pouvait rester en dehors de ce courant. Aussi voyons-nous ce prince, après les conquêtes des Baléares et de Valence, s'engager résolûment dans la voie des réformes, et s'attacher à réglementer d'une façon conforme à l'esprit de l'époque la législation dans ses États.

Mais, il convient, avant d'aller plus loin, de déterminer le caractère précis de la rénovation législative qui cherchait à se frayer une issue en tous lieux. C'est ce que nous ferons en peu de mots. On connaît ce qu'on appelle l'établissement des Communes sous Louis le Gros (1066); cette tendance libérale ne s'était pas arrêtée, et avait fait de grands pas au XIIIme siècle. Son esprit était tout différent de celui qui animait la féodalité. Tandis que la société féodale, régie par le privilége, accordait tout à l'aîné et immobilisait les héritages, les bourgeois, imbus du droit rationnel, inscrivaient dans leurs chartes le par-

tage égal des biens entre tous les enfants. Le nouveau droit populaire n'aurait pu lutter avec le droit aristocratique tout puissant, sans être secondé par le vieux droit romain. Or, l'opposition que la bourgeoisie dirigeait contre la féodalité n'était rien moins que rationnelle; la féodalité, ayant rempli sa mission et ayant même dépassé le but, devait céder la place à la légalité, ou pour mieux dire au droit de l'équité.

Jacques le Conquérant, avec son esprit éminemment pratique, vit d'un coup d'œil quelle était la direction des esprits, tant en France que dans ses propres États, et procéda avec la plus grande habileté dans sa réorganisation législative. Il serait trop long d'étudier dans tous ses détails ce qu'il fit de bon et de judicieux; notre désir n'étant pas de présenter les diverses phases du travail du *Conquistador*, mais tout simplement de tracer une ébauche de son action législative en Roussillon. Cette action, il faut le dire tout d'abord, n'est pas très considérable.

Les contrées sur lesquelles régnait Jacques le Conquérant étaient composées d'un groupe de peuples différents de mœurs et de coutumes, malgré une certaine communauté d'origine et de traditions. Il eut été souverainement insensé d'imposer à tous ces peuples l'unité législative. Jacques I[er] ne l'essaya même pas. Il respecta le droit traditionnel et les coutumes de chaque peuple, et établit autant de corps de lois distincts qu'il y avait de pays à régir. Les lois romaines occupaient une région; les lois gothiques et catalanes en occupaient une autre; l'Aragon et le royaume de Valence avaient leurs usages à peu près opposés.

La seigneurie de Montpellier, la ville de Perpignan et quelques autres localités du Roussillon étaient régies par le droit romain : celui-ci y formait la base de la législation, mais n'était pas absolument admis partout, car nous trouvons de nombreuses parties du Roussillon où les lois gothiques et catalanes étaient en vigueur. Perpignan, dont la population était de race romaine, avait conservé ses lois originaires (1).

Mais, durant la période où la féodalité était à l'apogée de sa puissance et fractionnait les législations en fractionnant les territoires, un nouvel élément s'était formé dans chaque ville : cet élément, issu des débris des vieilles lois pliés à l'exigence des nécessités locales, c'était la coutume. La coutume était l'œuvre du peuple. Celui-ci la chérissait. Le besoin se fit bientôt sentir de la conserver par écrit, alors que les réformes tendirent à se faire jour de toutes parts.

La coutume de Perpignan, faussement attribuée à Jacques Ier, se place entre les années 1172 et 1196. Le droit civil occupe dans cette coutume une donnée infiniment restreinte. Il n'en est guère question que pour reconnaître la validité du testament verbal, la liberté de manifester sa volonté par la parole seule dans toute espèce d'actes ou de conventions, pour admettre, à défaut d'enfants, les plus proches parents à l'héritage du défunt intestat sans aucune distinction de biens paternels et maternels, et surtout pour donner au créancier de nombreuses garanties contre son débiteur. La procédure et le droit criminel ont seuls gardé l'empreinte des codes barbares. La

(1) Massot Reynier, *Coutumes de Perpignan.*

coutume admet sous toutes les formes les ordalies ou jugement de Dieu, et dans tous les cas, sous la seule condition du consentement mutuel des parties. Les peines sont presque toutes arbitraires, c'est-à-dire déterminées par le juge et non par la loi; une seule peine est réglée par la coutume, c'est celle des adultères, qui sont promenés nus dans la ville et fouettés; mais les coupables peuvent se racheter en payant une amende au tribunal.

L'organisation judiciaire est des plus simples. Un bayle juge toutes les causes civiles et criminelles en première instance: les appels sont portés devant le tribunal du seigneur ou de son lieutenant. Le bayle a l'entière juridiction dans toute l'étendue de sa baylie. Les viguiers sont chargés spécialement du maintien de l'ordre, de faire exécuter certaines sentences des bayles et de la cour du Roi. Les bayles et les Viguiers doivent lorsqu'ils rendent un jugement être assistés des prud'hommes du lieu.

Jacques le Conquérant tenta d'apporter quelques modifications aux coutumes de Perpignan, car la bourgeoisie dans cette ville était généralement peu puissante, et faiblement animée du souffle de l'indépendance. Il refusa par exemple, de confirmer un article qui reconnaissait aux témoins le droit abusif de ne pouvoir être forcés à prêter témoignage. Plus tard, approuvant une coutume établie par les habitants, il en imposa de sa seule autorité une nouvelle sur l'appel des sentences interlocutoires, se fondant sur ce motif « que l'on en usait ainsi dans toute la Catalogne [1]. » Ces paroles semblaient

(1) Massot Reynier, *Coutumes de Perpignan*.

présager une prochaine substitution du droit catalan aux coutumes locales de Perpignan ; il n'en fut rien cependant, les coutumes de Perpignan acquirent un nouvel empire quand Jacques lui-même les eut octroyées à quelques autres localités [1].

Nous ne pouvons passer sous silence le fameux recueil des *Costumes de la mar*, compilation sans nom d'auteurs des usages acceptés par les divers peuples maritimes des États de Jacques le Conquérant. Sans avoir pris une part directe à cette œuvre, Jacques ne peut néanmoins être considéré comme tout à fait étranger à son perfectionnement.

En résumé, le *Conquistador* est intervenu légèrement dans la législation perpignanaise au XIIIme siècle. Le motif en est visible : là où le droit romain était invoqué par les peuples contre la féodalié, le roi n'avait rien à faire ; dans l'espèce, les peuples servaient bien mieux le pouvoir royal contre les abus féodaux, que ce qu'eût pu accomplir le roi lui-même. Jacques n'avait donc qu'à confirmer les coutumes et les priviléges octroyés par ses prédécesseurs, et à régler quelques points d'administration.

Mais nous avons dit que certaines contrées du Roussillon étaient régies par les lois catalanes. Celles-ci se composaient des lois gothiques et de coutumes locales. Les lois gothiques étaient empruntées au code des Visigoths, dit *Fuero Juzgo,* du milieu du VIIme siècle. Le recueil des *Usatges de Barcelona* de Ramon Bérenguer Ier le Vieux, vers l'an 1068, était un mélange de ces deux éléments. Or, le droit romain n'apparaissait nulle part

(1) Massot-Reynier, *Coutumes de Perpignan*.

dans ces contrées. Qu'avait à faire Jacques le Conquérant en cette occurrence? Imposer brusquement les lois romaines à ces peuples jaloux de leurs coutumes, ou les insinuer peu à peu pour parvenir à une fusion? Jacques était trop habile, et voyait trop bien les dangers du premier moyen : faire en effet une large place aux lois romaines, c'eût été soulever la noblesse et le peuple entier contre une réforme redoutée par les uns, incomprise par les autres. Il préféra laisser le droit romain se glisser de lui-même dans les mœurs pour servir plus tard à une modification législative au bénéfice du pouvoir royal. Dans ce but, il fonda à Lérida une université où, de même qu'à Bologne et à Montpellier on enseignait les vieilles lois impériales. Puis il se borna à confirmer certaines coutumes, à promulguer quelques constitutions, et à décréter des ordonnances, selon les cas [1]. Nous ne pensons pas que Jacques ait décrété, dès son avénement au trône, les *Usatges de Barcelona* obligatoires à Perpignan, malgré l'avis d'un érudit [2]. Les *Usatges* étant déjà en vigueur dans plusieurs régions, nous inclinons à croire que Jacques ne fit que les confirmer et les modifier suivant les besoins du jour, mais qu'il eût manqué d'habileté en les imposant brusquement à une ville régie par sa coutume propre, et très ombrageuse par celà même sur ses droits.

Ainsi, dans le Roussillon, où deux courants législatifs baignaient leurs contrées respectives, l'œuvre de la rénovation législative avait peu de chose à faire. Jacques le Conquérant le comprit et fit preuve d'une habileté vrai-

(1) M. Charles de Tourtoulon, *Jacme Ier le Conquérant.*
(2) M. Alart.

ment politique, digne d'un grand prince. Car il savait que les lois sont condamnées d'avance lorsqu'elles s'engagent dans une voie où les mœurs ne les ont pas précédées.

Nous ne pouvons, en terminant, résister au désir de citer quelques lignes consacrées au *Conquistador* par l'auteur regretté de la *Littérature catalane* (1):

« Contemporain d'Alphonse X de Castille et de saint
« Louis, à côté desquels il ne faut pas craindre de le
« nommer, guerrier et législateur comme eux, il fit peut-
« être encore plus qu'eux pour hâter la grande révolution
« qui devait fonder dans toute l'Europe le pouvoir royal
« et l'unité nationale sur les ruines de la féodalité. Moins
« spéculatif que le premier, moins chevaleresque que le
« second, il l'emporte sur tous les deux par l'étendue de
« ses vues politiques, par la hardiesse de ses réformes,
« par son aptitude gouvernementale..... Il réforme et
« régularise la législation, etc. »

La postérité doit révérer la mémoire de tels hommes.

(1) M. Cambouliu.

L'HÔPITAL

ET LA COMMUNE DE LA PERCHE,

Par M. B. Alart, Archiviste du département,

Membre résidant.

Le territoire de La Perche, qui formait anciennement une commune particulière supprimée vers l'an 1800, se trouvait à l'origine enclavé dans la paroisse de l'église de Saint-Pierre des Forcats, délimitée dès le IXe siècle, au nord et à l'est par la Tet et par la paroisse de Prats de Balaguer, au sud par la ligne des Pyrénées, à l'ouest par la paroisse d'Eyna, et au nord-ouest par le territoire de Bolquera dont elle était séparée par le chemin dit autrefois *strata francisca superior* et *via Redesa* ou *Roedana*, qui va de Bolquera au lieu des Angles en traversant la Tet sur l'ancien pont dit des Llates et sert de communication entre la Cerdagne et les pays du Capcir et du Rasès (1). C'est ce qu'indiquent les anciens documents des IXe et Xe siècles et, entre autres, la donation de l'église des Forcats, faite vers l'an 876 par Ermessinde, veuve du comte Sunifred et ses enfants, au

(1) Le nom du pays de *Capcir* ne se trouve pas dans les documents avant le XIIIe siècle, et l'on comprend qu'avant cette époque l'on appelât *chemin du Rasès* le chemin qui conduisait en effet de la Cerdagne au *pays de la montagne d'Aude*. C'est ce nom qui désigne le Capcir dans un acte du XIe siècle, et ce pays était d'ailleurs compris dans le *pagus Reddensis* dès les temps les plus reculés.

monastère de Saint-André d'Exalada [1]. Le territoire de cette paroisse ainsi délimité à l'origine, comprenait, outre le lieu des Forcats, les hameaux qui forment aujourd'hui le lieu de Planès, le *vilar* ou hameau de *Caselles* qui semble se rapporter à celui de La Cabanassa, les *manses du Pujol* qui sont probablement ceux de La Perche, une partie du territoire de Bolquera, et le *vilar d'Avancia*, qui a existé sous ce nom ou sous celui *d'Ovansa* jusqu'à la fondation de la citadelle et de la ville de Mont-Louis sous Louis XIV. Le vilar d'Ovansa avait dès les temps les plus reculés un château fort dont la seigneurie semble avoir appartenu, ainsi que celle de ce

(1) Les limites de la paroisse de Saint-Pierre *in Portu Inforiatos* est ainsi indiquée dans la donation de l'an 876 : *Affrontat ipsa parrochia S. Petri de una parte in campo Agreval, de alia in chero Ennegone, de tertia in Catella pendente, de quarta in rivo Bolcharia, de quinta in strata francisca superiore in grado Redese et sic tendit per ipsa Tete (Marca Hisp.* nº 56). Un diplôme royal de l'an 937 confirme, entre autres domaines appartenant à l'abbaye de Saint-Germain et Saint-Michel de Cuxa, l'église Saint-Pierre *quæ est fundata in Infurcatos... Termini autem ejusdem ecclesiæ ii sunt, ab una parte in ipso Agrevalo, de alia vero in monte Catella pendente, de tertia in chero Ennegone, et de quarta in rio Bolcaria, de quinta in strata francisca superiore usque ad Grado Redesso et sic tenditur per ipsa Ted (Marca Hisp.* nº 73). Le *campo Agreval* semble avoir été le nom primitif du lieu de Planès, ou du moins de quelque partie de son territoire, car ce même diplôme et une autre charte de l'an 961 *(Marca Hisp.* nº 97) désignent encore un point appelé *ipso Agrevalo* ou *ipso Agreval* comme limite commune des paroisses des Forcats et de Prats de Balaguer. Quant au *chero* (rocher, sommet) *d'Ennego* (nom d'homme, sous les Wisigoths, devenu Inigo dans le castillan moderne) et au *mont Catella Pendente* (petite chienne suspendue?), ils se rapportent à deux sommets de la chaîne des Pyrénées, au sud de Saint-Pierre, et, bien que l'ordre de situation soit interverti dans le diplôme de l'an 937, le second semble devoir être rapporté au mont appelé aujourd'hui *Cambres d'Ase;* ces deux noms ont d'ailleurs disparu depuis le xᵉ siècle.

village, à l'ancienne famille d'Enveig d'où elle passa sans doute à la famille d'Oms au XIVe siècle, puis à celles de Llupia et de Vilar. Cette forteresse disparut lors de la fondation de Mont-Louis, et quelques ruines en existent encore sous le nom de *Castellas* au dessous de cette place.

Quant aux églises ou chapelles qui ont existé dans cette ancienne paroisse des Forcats, nous n'en connaissons pas d'autres que les églises de Mont-Louis et la petite chapelle de La Cabanasse construites seulement dans ces derniers temps, l'hôpital et l'église de La Perche objet de cette notice, et l'église de Planès qui a été pendant nombre d'années l'occasion de discussions passionnées et qui conserve encore une importance archéologique assez remarquable, bien que cette question soit difficile à décider, car les documents font complétement défaut sur les origines de ce monument. Les archéologues y ont vu tour-à-tour une mosquée, un tombeau de quelque chef musulman et avec plus de raison, croyons-nous, une simple construction chrétienne bâtie d'après un plan tout-à-fait inusité parmi nous. On n'a fait aucune recherche sur l'origine historique de cette église, et tout ce que nous avons pu découvrir à cet égard, c'est qu'elle est mentionnée pour la première fois dans une enquête judiciaire faite à Ille en 1442 au sujet du testament d'un berger décédé au territoire de Planès [1]. Le lieu de Pla-

(1) Il y est dit que ce berger *dona un flori a la obra de la glesa de Sta Maria de Planeses alla on ell mori, e a Nostra dona del Mercadal de Castellnou un coll e un cap de cera..... E mori en la muntanya de la parrochia de Planeses del vegueriu de Serdanya, ont stava per pastor, en dissapte lo primer jorn del present mes de setembre, any MCCCCXLII e mori a la casa den Querol de Planeses, e fo soterrat al scimenteri de Sta-Maria de Planeses.* (Notules de P. Billerach, notaire à Ille). Il

nès fut donné en 1180 par le roi Ildefonse d'Aragon au monastère de Fontfroide (1), mais on ne sait en quoi consistait cette donation, et ce domaine, moins les justices, se trouve occupé dès le XVe siècle par le prévôt d'Aja, religieux de Ripoll. Peut-être les archives de ce dernier monastère fourniraient-elles sur la fondation de l'église Sainte-Marie de Planès, si intéressante au point de vue de l'archéologie monumentale, des indications que nous avons vainement cherchées dans les archives du Roussillon.

Comme on l'a vu, l'ancienne paroisse des Forcats s'étendait sur la crête même des Pyrénées, entre la chaîne principale de ces montagnes au Sud, et les dernières ramifications des pentes de Carlit, au Nord. La chaîne s'abaisse en effet considérablement dans cette partie et forme un plateau assez étendu, qui a servi de tout temps de moyen de communication entre les versants de la Tet et de l'Aude et celui du Sègre. Cette paroisse a toujours dépendu du diocèse d'Elne, parce que la majeure partie de son territoire se trouve dans le

s'agit bien ici de Planès près des Forcats, et non pas du lieu de Planées également situé en Cerdagne dans le haut de la vallée de Ribes, car un acte de 1392 mentionne une famille *Querol* du lieu de Planès près des Forcats, et une autre pièce du 19 mai 1447 parle d'un nommé *Guellemus Querol loci de Planesiis terre Ceritanie*, qui doit être le même que celui chez lequel mourut le berger en question. Quant au titre de *paroisse* donné à l'église de Planès dans l'enquête faite à Ille en 1442, c'est sans doute une erreur facile à expliquer dans une déposition faite par un témoin peu éclairé et étranger à la localité, car tous les autres documents jusqu'à l'époque de la Révolution, indiquent l'église de Sainte-Marie de Planès comme une annexe ou succursale dépendante de l'église paroissiale Saint-Pierre-des-Forcats.

(1) *Rubrique* de Michel Rodo (ancien *Liber feudorum B.* f° 72).

versant de la Tet; mais, au point de vue politique ou administratif, ce territoire a toujours été compris dans la viguerie de Cerdagne [1].

Le col de La Perche servant de communication entre la Cerdagne, le Conflent et le Capcir, a été traversé, au moins depuis l'époque romaine, par la *strata* ou *voie* dite *Conflentana* qui, partant d'Elne, remontait la vallée de la Tet jusqu'au-dessus du lieu actuel de la Cassanya où elle passait cette rivière sur un pont dit *pont inférieur*. Elle prenait ensuite la vallée du Jardo, sous le château du vilar d'Ovansa, jusqu'au hameau de *Caselles* ou La Cabanassa, d'où elle gagnait le haut du col de La Perche : c'est ce qu'on appelait au xe siècle la *strata francisca inferior* (voie publique inférieure). A partir du col, la voie prenait le nom de *strata cerdana* (de Cerdagne) et se dirigeait vers la vallée d'Eyna et le col de Rigat. Entre ces deux derniers points, un autre chemin s'en détachait, se dirigeait vers les Angles et le Capcir, en passant par Bolquera, et traversait la Tet à l'endroit appelé au IXe siècle *gué du Rasès (in grado Redese)* [2].

(1) Les donations faites en 876 au monastère d'Exalada et en 965 à celui d'Arles par les comtes de Cerdagne et de Conflent, qui furent sans doute les premiers seigneurs de la paroisse des Forcats, ne concernaient que les dîmes ou des domaines fonciers qu'ils avaient pu y posséder et dont les droits étaient purement féodaux ; quant aux droits de justice et d'administration politique, ils ne furent reconnus à l'abbaye de Cuxa que pour le lieu et territoire de Saint-Pierre des Forcats seulement. Les justices de Planès et du vilar d'Ovansa furent possédées de tout temps par les seigneurs particuliers de ces villages; celles de La Perche étaient partagées au dernier siècle entre le roi, qui possédait la haute justice, et le religieux d'Arles, prieur de La Perche, qui n'avait que la basse justice.

(2) Une enquête du XVIIe siècle signale encore sur ce point dit *pas de es Llates*, quelques débris d'un ancien pont.

Ce second chemin portait le nom de *strata francisca superior* (voie publique supérieure) ou *via Roedana* (du Rasès); c'est aujourd'hui le chemin dit *dels Capcineşos*.

Ces deux voies traversaient à peu près parallèlement le plateau de La Perche élevé de plus de 1,600 mètres au-dessus du niveau de la mer, passage dangereux, presque désert, souvent battu par les tempêtes et enseveli sous d'épaisses couches de neige pendant plusieurs mois de l'année. Ce n'est qu'une immense nappe assez unie, mais partout gazonnée, et c'est de là sans doute que lui vient le nom de *port* qui, dans les anciens temps, s'appliquait surtout aux pasquiers ou pacages de ces montagnes, bien qu'on l'ait aussi donné vulgairement aux cols ou passages élevés. Le nom de celui-ci n'était pas à l'origine celui qu'il porte aujourd'hui, et en l'an 897, une bulle du pape Romanus, confirmant les droits de l'église d'Elne, dit que son diocèse s'étend « du port de « *Jardo* à la mer [1]. » Une donation de l'an 965 mentionne aussi le *Jorda* près de la Tet au-dessous du vilar d'Ovansa, et ce nom s'applique incontestablement au ravin de Jardo, encore ainsi nommé, qui descend des maisons de La Perche, passe sous La Cabanassa et se jette dans la Tet au-dessous des ruines du Castellas [2]. On voit bien dès lors que le *port de Jardo* désignait dans ces temps reculés les pacages du plateau ou du col actuel de La Perche, ainsi que le ravin qui en descend.

(1) A portu Iardonis usque ad mare. *(Marca*, n° LVIII).

(2) Les confronts de la devèse du vilar d'Ovansa sont ainsi indiqués dans un acte du 12 août 1392 : *Afronta ab lo fluvi de la Tet e ab laygua qui descorra de la Perxa al dit fluvi de la Tet, qui s'appela lo Jardo*. (Registre intit. *Limitum pasquerii Confluentis*, f° 99, v°).

Quant au nom de *La Perche*, que l'on croit avec raison dérivé des perches ou poteaux qui servaient et servent encore à guider le voyageur à travers les neiges du col, nous n'en trouvons aucune trace avant l'an 1095 où le testament de Guillem-Raymond, comte de Cerdagne, fait mention de ses droits de pasquier « depuis Ille jus- « qu'à La Perche, » *de Insula usque ad Pertiam* (Marca, n° 311); deux ans après, il est encore question de ces mêmes droits « depuis Ille jusqu'à La Perche du port », *de Partica porti usque ad Insulam* (Ibid. n° 313).

Cette dénomination nouvelle et la pose même de ces poteaux s'expliquent peut-être par une concession importante faite plus d'un siècle avant ces documents.

Le 3 des calendes de novembre de l'an 965, Seniofred, comte de Cerdagne, de Conflent et de Vallespir, fit donation à l'abbaye de Sainte-Marie d'Arles de tout ce qu'il possédait « en alleu propre » et provenant du patrimoine de sa mère et de ses prédécesseurs, dans les territoires des Forcats et de Bolquera, dans la partie comprise sous une limite qui part : à l'ouest, « du milieu de la rivière de Bolquera au « lieu dit *Estorrentat*, d'où elle suit la *Via Roedana* « jusqu'à une croix; de là, elle descend par la *Coma* « *Lempeda* et par *Pedernaleres* jusqu'au milieu de la Tet. « Elle descend ensuite par le milieu du cours de la Tet « jusqu'au pont qui est sur la *strata* publique qui conduit « vers la vallée de Balaguer. Dudit pont, elle va au *Jorda* « qu'elle remonte par les Forcats et arrive au dessus du « *Pujol*; elle suit de là le chemin de *Muscalo* jusqu'au « (   ) appelé de Saint-Michel, et continue « vers *Rigat dalu*, d'où elle revient jusqu'au *Pon-* « *tarro* sur lequel la *Via Cerdana* traverse la rivière de

« Bolquera, et par ladite rivière elle arrive jusqu'au « point de départ susdit [1]. » Le comte donnait à l'abbaye d'Arles tout ce qu'il possédait dans ces limites comprenant le *vilar d'Avancia,* les *manses du Pujol*, le vilar de *Caselles* et la partie du *vilar de Bolquera* située sur la rive gauche de la rivière de même nom; le donateur faisait d'ailleurs une réserve pour tout « ce que l'abbaye « de Saint-Germain de Cuxa possédait déjà » dans les limites précitées. Dans son testament de l'année suivante, le même comte léguait à l'abbaye d'Arles « le patrimoine qu'il possédait aux Forcats » *carta faciatis... de ipsa mea hereditate quam ego habeo in Inforcados* [2].

On chercherait inutilement, comme on l'a fait quelques fois, dans la donation de l'an 965, les limites particulières du territoire de La Perche ou d'aucune autre

(1) Voici le texte de cette délimitation publié par Baluze (*Marca hisp.* n° 105) : *Seniofredus comes..... dono.. ad S. Mariam.... Arulas... alaudem meum proprium qui est in comitatu Cerdaniensi, in locum quem vocant Inforcatos et in Mulcaria* (lisez *Vulcaria), qui mihi advenit etc. Et habet terminos ipse alaudes per mediam aquam de Vulcario* (aliàs *Boscaria*, Baluze) *et usque ad locum quem vocant Estorrentat, et usque ad viam Roedana, et pergit per ipsam viam Roedana usque ad crucem, et descendit per Coma Lempeda usque ad Pedernaleres, et descendit per ipsam comam usque intus la Tet, et descendit per medium Ted usque ad pontem qui est in strata publica quæ intrat in Valle Balaguer; et inde vadit usque in Iordanem, et ascendit per Inforcatos, et vadit super Pujol et per viam Muscalon usque ad (   ) quod appellatur sancti Michaelis, et pergit usque ad Rigat dalu, et inde vadit usque ad Pontaron quæ est in aqua de Bulgario vel in via Cerdana, et ascendit per ipsam aquam à Vulgario usque ad supradictos terminos.* L'acte ajoute que le territoire ainsi délimité comprend les lieux suivants : *villare scilicet de Avancia, mansos de Pujol, villare Caselles, et villare Vulcaria, sicut rivolus dividit.*

(2) Marca, n° 104.

des communes qui y sont nommées, car l'acte lui même dit que les biens donnés se trouvent dans les paroisses ou territoires « des Forcats et de Bolquera ». Les noms de lieu portés dans la délimitation existent encore en partie ou sont faciles à reconnaître, à l'exception *d'Estorrentat*, *Coma Lempeda* et *Pedernaleres*. La *via Muscalon* est évidemment le chemin qui conduit à la forêt de Saint-Pierre qui porte encore le nom de *Muscallò*. Le point indéterminé — détruit ou illisible dans le manuscrit original, et laissé en blanc par Baluze — appelé *de Saint-Michel*, se rapporte sans doute à la limite de la paroisse d'Eyna dont l'église est depuis les temps les plus reculés sous l'invocation de saint Michel. Quant au *Rigat dalu*, c'est encore aujourd'hui le *Rigat de Llo*, de sorte que la délimitation de l'acte de 965 comprend en réalité :

Toute la partie nord de l'ancienne paroisse des Forcats, c'est-à-dire tout le territoire des anciennes communes du Vilar d'Ovansa, Mont-Louis, La Cabanassa et La Perche;

Une partie du territoire actuel de la commune d'Eyna, au nord, jusqu'au *Rigat de Llo*;

Toute la partie du territoire de Bolquera située entre la rivière de ce village et la Tet [1].

Il ne serait pas aussi facile de reconnaître aujourd'hui en quoi consistaient réellement les biens ou droits donnés par le comte Seniofred à l'abbaye d'Arles en 965. Il

(1) On peut aussi observer que les limites données à sa donation par le comte Seniofred sont, depuis la rivière d'Eyna jusqu'à la Tet, absolument les mêmes qui sont indiquées au XVII[e] siècle pour les Pasquiers royaux de Conflent et Capcir. La limite de la donation de 965 est donc, dans son ensemble, purement administrative ou domaniale et ne pourrait s'appliquer qu'accidentellement aux limites de certaines communes.

déclare bien donner tout ce qu'il possède de « biens « patrimoniaux » sur les maisons et terrains cultes ou incultes compris dans le territoire délimité; mais ces « biens ou droits patrimoniaux » ne consistaient qu'en propriétés foncières, dîmes ou autres redevances purement féodales qui se conservaient encore en effet, au dernier siècle, entre les mains des religieux d'Arles dans les territoires de La Perche et du Vilar d'Ovansa. Ces droits, qui étaient absolument semblables à ceux que l'abbaye de Cuxa conserva toujours sur le second de ces territoires, consistaient en dîmes et autres redevances dues à l'église paroissiale de Saint-Pierre des Forcats et réservées d'ailleurs dans la donation de 965. Mais, en dehors de ces directes ou droits féodaux, il y avait encore les droits de regalie ou de justice, dont cette donation ne fait aucune mention et qui restèrent évidemment aux mains du donateur et de ses successeurs. En effet les justices du terriroire de Bolquera se trouvent plus tard possédées par les vicomtes de Cerdagne; celles du Vilar d'Ovansa et de Planès par les seigneurs particuliers de ces villages, et celles des Forcats par l'abbaye de Cuxa. Quant au territoire particulier de La Perche, l'abbaye d'Arles n'y posséda jamais que la directe féodale avec les basses justices, tandis que les hautes justices, avec la mère et mixte empire y appartenaient au roi.

Quel était le but du comte Seniofred? Il ne le dit pas dans sa donation et on ne saurait le déterminer avec certitude, mais il semble qu'il ne pouvait avoir d'autre motif que l'établissement d'une maison de secours pour les voyageurs, desservie par un ordre religieux, seule institution qui pût à cette époque remplir une semblable

mission. C'est ce même motif qui amena la création des hôpitaux de Sainte-Susanne de Ramer près du col de Puig Morens, entre la vallée de Querol et le pays de Foix; de Sainte-Marie du col d'Ares, entre le haut Vallespir et le pays de Camprodon; et, sur l'ancienne *Via Conflentana,* ceux de Sainte-Cécile de Rellà entre Thuir et Corbère, et de Sainte-Marie-Madeleine de Lentilla, entre Vinça et Marquexanes. Toutefois, on ne s'explique guère comment Seniofred donna le domaine du Port de Jardo à l'abbaye d'Arles, qui était très-éloignée de ces parages et n'avait d'ailleurs aucune possession importante dans le voisinage de La Perche ou de la Cerdagne, au lieu de le livrer au monastère de Saint-Michel de Cuxa, qui possédait déjà l'église de Saint-Pierre des Forcats et des domaines très-considérables dans le haut Conflent, le Capcir et la Cerdagne, dans le voisinage de La Perche, et semblait par conséquent beaucoup mieux en mesure, sous tous les rapports, de remplir le but qui motiva sans doute la donation.

C'est un point que nous ne pouvons éclaircir, et nous ne savons rien d'ailleurs sur les origines de l'église et de l'hôpital de La Perche. Toutefois, d'après les renseignements que nous avons pu recueillir, il paraît bien que l'établissement fut créé et exista, pendant des siècles, tout-à-fait en dehors de l'action et de l'administration des religieux d'Arles. Mais du moment où une fondation religieuse était faite «dans la paroisse» d'une église qui dépendait du monastère de Cuxa, il est évident que cette abbaye devait intervenir, ne fût-ce qu'à titre de patronat; en effet, d'après la plus ancienne mention que l'on ait à cet égard, « en l'an 1174 Arbert, abbé de Saint-Michel de

« Cuxa, conféra l'église de La Perche à Ferrer, prêtre [1]». C'est là, il est vrai, le seul fait dans lequel on voie le possesseur de l'église des Forcats intervenir dans l'administration de cette maison charitable, et, dans tous les cas, les droits de ce supérieur spirituel ne pouvaient concerner que « l'église » du nouvel hôpital.

Quant à l'abbaye d'Arles, nous ne trouvons, avant le XVe siècle, aucune trace de l'intervention de ses religieux dans l'administration spirituelle ou temporelle de l'hôpital de La Perche, qui semble avoir vécu pendant des siècles, de sa vie propre et de ses propres revenus, sans dépendre d'aucun autre établissement religieux ou charitable.

On trouve donc, dès l'an 1174 au moins, dans le territoire de La Perche deux établissements distincts par leurs origines, leurs propriétés, leurs droits, leur dépendance et leur administration, un *hôpital* et une *communauté d'habitants*, qui naissent, s'éteignent ou se conservent séparément et dont nous allons parcourir les annales.

HÔPITAL DE LA PERCHE.

La maison ou hôpital de la Perche consistait en une église sous l'invocation de Sainte-Marie et une maison de secours ou hôpital, le tout régi par un religieux qui, sous le titre de Précepteur ou Commandeur, avait sous ses ordres quelques frères et *donats* et un certain nombre de gens de service, bergers ou autres. Ses revenus consistaient en propriétés rurales, en redevances féo-

(1) Anno 1174 Arbertus abbas monasterii S. Michaelis Coxanensis ecclesiam de Pertica Ferrario presbytero contulit. *(Gallia christiana).*

dales et en droits de pacage, car c'était surtout l'industrie pastorale qui pouvait faire prospérer la maison. L'hôpital possédait pour l'usage de ses troupeaux une *cabane* ou pasquier située aux environs de la *Bullosa* sur le haut cours de la Tet; mais ces pacages ne pouvaient être fréquentés que dans la belle saison, et pendant l'hiver ses troupeaux descendaient, comme tous ceux de la montagne, dans la plaine basse du Roussillon. La maison s'enrichit d'ailleurs par les libéralités de pieux donateurs; mais ses archives, qui auraient pu seules nous expliquer les origines, les développements et la décadence de cet établissement de charité, ne nous sont point parvenues, et voici tout ce que nous avons pu recueillir.

Par privilége du 11 des calendes de juillet 1235, Nunyo Sanche, seigneur de Roussillon et de Cerdagne, accorda au commandeur de La Perche le droit de vendre dans la ville de Puigcerda le blé de ses récoltes sans payer le droit de leude ou de mesurage (Recueil de Fossa). Le *Gallia christiana* nous apprend aussi que, vers l'an 1250, l'abbé de Cuxa, sans doute comme possesseur de l'église des Forcats, renonça en faveur de Bernard Rainard, Précepteur de l'hôpital de la maison de La Perche, aux dîmes et prémices des terres que « ses frères culti« vaient de leurs propres mains [1]. »

Le testament de Bernard de Berga, évêque d'Elne, du 12 des calendes de mars 1258, contient un legs de 10 sols à

(1) Bernardus (III) abbas S. Michaelis dedit Bernardo Rainardi, hospitalis domus de Pertica preceptori, decimas et primitias terrarum quas ejusdem fratres propriis excolebant manibus. Deest hic nota chronica, sed anno 1251 (idem abbas) vicarium perpetuum in ecclesia S. Juliani instituit. (*Gallia christiana*).

chacune des églises Sainte-Marie d'Oleta et de La Perche, et de 40 sols à l'hôpital de Lentilla [1].

Peu après, Raymond Baro, commandeur de La Perche, eut à prouver l'allodialité de certains revenus, propriétés ou droits seigneuriaux que son église possédait en divers lieux. Le domaine royal réclamait entre autres, à titre de tenures féodales: une redevance de 4 muids et 3 cartals de blé et 5 sols en argent, que le commandeur recevait tous les ans sur les *cossures* [2] de Llivia et dans le territoire d'Ondzès; le manse dit d'En Vesia, qu'il possédait à Vià; les tasques qu'il percevait au territoire dit de La Quillana, « depuis l'église de Saint-Valentin « jusqu'à la bastide de Raymond Vidal de la Llagonna, « d'une part; depuis Escalivat jusqu'au ravin de Rialer, « d'autre part et, à partir du chemin qui va de La Lla- « gona à Pujals, en passant par le lieu dit Escalivat », ainsi que la moitié des prés et des biens qu'il possédait dans les mêmes limites. Mais l'allodialité de tous ces biens ou revenus fut reconnue par une sentence du 17 des calendes de juillet 1267 *(Liber feudorum A*, f° 41 v°*)*, et une autre sentence du 12 des calendes de novembre suivant en fit de même pour d'autres biens de la maison de La Perche, savoir: un manse sis à Caldègues; une redevance d'un muid de blé reçue tous les ans dans le vilar ou hameau de Caillastre, ainsi que la dîme perçue sur les Cortals de La Quillana situés entre le Rialer et

(1) Dimito Ste Marie de Eulata et Ste Marie de Pertica, unicuique X. sol. et hospitali de Lentiniano XL. sol.

(2) C'était un droit de *cossa* ou de mesurage, perçu ordinairement par les baillis sur le produit des récoltes.

Saint-Valentin, et depuis Pujals jusqu'au territoire de Sauto *(ibid* f° 41 v°*)*.

Les actes des deux siècles suivants indiquent aussi d'autres possessions et revenus analogues de l'hôpital de La Perche dans d'autres lieux de la Cerdagne et du haut Conflent, notamment à Serdinya, mais l'origine de ces acquisitions nous est complétement inconnue.

Deux ans après, le 6 des calendes de janvier 1269, le comte de Foix, qui se trouvait sans doute en guerre avec quelqu'un de ses voisins de la Cerdagne, accorda une sauvegarde « aux religieux de l'hôpital de Sainte-Marie de La Perche » *(Recueil* de Fossa), c'est-à-dire aux troupeaux et propriétés qu'ils possédaient sur le théâtre des hostilités.

Enfin le 16 des calendes de juillet 1272, Galcerand de Pinos, seigneur de Llo, accorda au prieur de La Perche le droit de faire pacager le bétail de ce même hôpital dans toute la vallée d'Eyna. (Rec. de Fossa).

C'est tout ce que nous connaissons de priviléges ou de dons importants accordés à l'église de La Perche, et nous ne trouvons plus ensuite que de petits legs testamentaires en sa faveur.

En 1296 (4 Cal. févr.) un legs « aux églises pauvres « d'Oleta et de La Perche » *ecclesiis pauperibus B. Marie de Oleta et de Pertica*, fait par Pons de Serabeu, de Serdinya.

En 1299 (nones de mars) Bernard de Saint-Cyprien, chanoine d'Elne et de Barcelone, lègue 5 couvertures à l'hôpital de La Perche et 3 à celui du col d'Ares [1].

(1) Item lego hospitali de Pertica v flassiatas bonas et bene receptibiles.

Des libéralités semblables se trouvent dans les testaments de Jacques Meso, de Taurinya (en 1324); de Pierre Draper, de Puigcerda (nones de mars 1328). *pro ornamento altaris ecclesie B. Marie de la Pertxa;* de Guillaume Vidal, de Baltarga (nones de nov. 1330), *operi ecclesie Collis de Perticha;* de Bernard Paliol, habitant de la rue *(vicus)* Saint-Jacques de Villefranche (1334); de Guillaume Fabre, marchand de la même ville, *lego hospitali Ste-Marie de Perticha unam flaciatam valoris X sol.* (1347); de Jacques Baro, d'Exalada, en 1375, etc.

Les troupeaux de l'hôpital de La Perche devaient être assez nombreux au XIVe siècle puisque, indépendamment des droits de pasquier de la Quillana qui lui appartenaient, et du droit de dépaissance dans la vallée d'Eyna, un état dressé vers l'an 1343 mentionne « la *cabana* ou pacage « de l'hôpital de La Perche » dans les pasquiers royaux de Barrès aux environs de la Bullosa. Selon l'usage, tout ce bétail allait pacager dans la plaine du Roussillon, comme le prouve une déclaration du procureur royal du 11 juin 1347, à propos d'une saisie de bêtes à laine opérée sur des habitants d'Argelès et dont la restitution fut ordonnée, attendu que *lo dit bestiar es del spital del coyl de La Perxa e de sos pastors*, et que le *Comanador del dit Hospital* en avait déjà vendu la laine à un habitant de Villefranche [1].

Le samedi 9 août 1354, le curé de Vilanova-de-la-Rivière, titulaire de l'hôpital rural de Lentilla, fit signifier « devant la porte de l'église Sainte-Marie de La Perche»

Item hospitali de collo de Aris tres flaciatas bonas etc. *(Procuracio real,* reg. 29 f° 142).

(1) *Procuracio real,* reg. XIX, fol. 17 (Archiv. dép. B. 100).

à Jean Castella, curé de Canavelles et précepteur de l'hôpital de La Perche, une protestation contre ce dernier que le pape avait délégué pour mettre un nouveau titulaire en possession de l'église de Lentilla, et, parmi les témoins de cet acte, se trouve Guillaume Gotmar, prêtre, *donat* de l'église de La Perche [1]. On cite aussi parmi les témoins présents à l'assemblée de la communauté d'Ortafa, tenue sur la place publique le 6 avril 1366, frère Raymond de Mentet, *donat* de l'hôpital du col de La Perche [2].

On connaissait sous le nom de *donats*, en Roussillon, des particuliers, laïques ou ecclésiastiques, hommes ou femmes, qui se donnaient corps et biens aux monastères, aux églises ou établissements charitables au service desquels ils se consacraient, et, sous ce rapport, l'hôpital de La Perche se trouvait dans les mêmes conditions que tous les autres hôpitaux libres ou communaux du diocèse d'Elne, tels que ceux du col d'Ares, de Perpignan et d'Ille. Tous ces établissements, indépendants les uns des autres, étaient desservis par un personnel de *frères* ou *sœurs*, *donats*, bergers et autres serviteurs, soumis à une règle religieuse absolument semblable à celle de l'hôpital du Saint-Esprit de Montpellier. Les commandeurs, frères et donats de La Perche y furent également soumis pendant toute la première période, sans que l'on trouve la moindre trace d'intervention de l'abbaye d'Arles dans

(1) Discretus Johannes Castela (aliàs Castelle), rector ecclesie de Canavellis preceptorque hospitalis B. Marie de Perticha... ante hostium ecclesie B. M. de Perticha... testes Guillemus Gotmarii presbiter et donatus ejusdem ecclesie, etc. (*Notula* Examini Martini notarii).

(2) Testibus fratre Raymundo de Menteto donato hospitalis collis de la Pertxa. — (*Notule* de Pierre del Pou, notaire, année 1369).

la direction de cet établissement. On ne voit d'ailleurs aucun religieux de ce monastère, parmi les noms connus des précepteurs ou des frères de l'hôpital.

Les desservants semi-religieux des anciens hôpitaux du Roussillon furent entièrement supprimés entre les années 1420 et 1430. A cette époque, à la suite de désordres financiers et de faits scandaleux qui s'étaient produits presque partout, les hôpitaux dont la propriété appartenait aux communes, comme ceux de Perpignan, d'Ille et autres, rentrèrent dans l'administration purement civile des consuls ou des habitants. Quant à ceux qui avaient été créés dans des lieux isolés ou déserts, au col d'Ares et ailleurs, et dont la mission charitable semblait d'ailleurs terminée, car la sécurité et la prospérité publiques du Roussillon ne semblent avoir jamais été plus florissantes qu'au XV[e] siècle sous le règne d'Alphonse d'Aragon, ils ne furent plus que de simples bénéfices ecclésiastiques conférés à des clercs séculiers, qui n'y résidaient plus et se bornaient à en affermer les revenus à leur profit. Telle était déjà peut-être la situation de l'hôpital de La Perche dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, à l'époque où il avait le curé de Canavelles pour commandeur. Cependant cette maison avait encore alors un caractère d'utilité publique qui en empêchait l'entière suppression, et, lorsque l'ordre semi-religieux qui l'avait desservie dès l'origine, disparut, comme il n'y avait ici aucune communauté d'habitants qui fût en mesure d'en prendre les charges, il dut y avoir quelque convention en vertu de laquelle les religieux d'Arles, propriétaires féodaux du territoire sur lequel l'hôpital était bâti, en prirent le service, moyennant la jouissance de ses biens

et revenus, qui se trouvèrent ainsi réunis à un nouvel office créé dans l'abbaye d'Arles sous la dénomination de *Prieuré de La Perche*. Dans tous les cas, les biens et revenus de l'ancien hôpital devaient demeurer distincts de ceux que l'abbaye possédait à La Perche, bien qu'ils fussent réunis désormais dans la même main. Quant à l'église de Sainte-Marie, il est probable qu'elle resta, comme par le passé, sous le patronat de l'abbé de Cuxa possesseur de la paroisse des Forcats.

Nous n'avons, il est vrai, aucune sorte de renseignement sur ce changement d'administration, mais il paraît parfaitement établi par les faits qui précèdent comme par ceux qui suivent, et il s'explique fort bien par la révolution qui s'accomplit à cette même époque dans le régime de tous les autres établissements charitables du diosèse d'Elne. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à partir de cette époque seulement, il est question de religieux d'Arles portant titre de *Prieur de La Perche,* tandis qu'on n'en trouve pas la moindre trace parmi les offices de cette abbaye dans les temps antérieurs.

En effet, par acte du 21 janvier 1444, frère Bernard Fabre, prieur de Sainte-Marie de la Perche, présentait un nouveau candidat à l'évêque d'Urgel pour conférer un bénéfice dit de Sainte-Eulalie fondé dans l'église Sainte-Marie de Puigcerda, et dont il était patron *(cujus patronatus michi pertinet)* en raison dudit prieuré; il déclarait que ce bénéfice était vacant de fait par le mariage contracté par le vénérable Pierre de Copons, dernier titulaire [1]. Dans cette présentation, frère Bernard Fabre ne

(1) *Notule* de Bernard Masdamont.

donne que son titre de prieur de la Perche, en vertu duquel seulement il disposait de ce bénéfice [1]; mais c'était un des religieux de l'abbaye d'Arles, parmi lesquels il figure déjà dix ans auparavant avec le titre d'obrer *(ffrater Bernardus Fabri operarius)*, dans l'assemblée tenue *in claustris* le 14 août 1434, où Antoine d'Avinyo, aumônier de Ripoll, fut élu abbé d'Arles en remplacement de l'abbé Bernard décédé la veille.

Les renseignements font ensuite complétement défaut sur l'hôpital de La Perche pendant près d'un siècle, et l'on peut croire que ses nouveaux administrateurs le laissèrent dépérir et que les guerres qui désolèrent le Roussillon, à partir de l'an 1462, en achevèrent la ruine sous le règne de Louis XI, à tel point qu'un siècle plus tard on en attribuait la *fondation* à ceux qui ne firent sans doute que le restaurer sous le règne un peu plus calme de Charles VIII. On lit en effet dans le *Dietari* de Puigcerda, écrit vers l'an 1590 par le notaire Orthodo :

Aixibe en aqueix temps (vers l'an 1480) *se feren tres spitalets, un a sanct Johan de la Perxa, altre a la devallada del coll de Jou, y altre a la devallada de Pimorent, per hospedar los passatgers, essent aquesta vila en poder*

(1) Le 11 décembre 1695, frère Sylvestre Badossa, religieux d'Arles et prieur de la Perche et, en cette qualité, patron du bénéfice fondé dans l'église Sainte-Marie de Puigcerda, en l'autel des SS. Crépin et Crépinien et sous l'invocation de *Sainte Eulalie et Sainte Marguerite*, par feu Jacques Domenech, prêtre et recteur de Pi, autorisa Félix Vidal, recteur de l'église d'Ur et dernier possesseur de ce bénéfice, à s'en démettre en faveur de son frère Jacques Vidal, clerc. Cette fondation avait été faite sans doute par un ancien curé de Pi en Cerdagne, dont l'église était sous l'invocation de *Sainte Eulalie* : celle du lieu de Pi en Conflent était sous le vocable de Saint Paul.

del rey de Fransa, que fan gran be. (Dietari de Puigcerda f°. 13; — archives de la commune de Puigcerda.)

« Ce fut aussi en ce temps là (vers 1480), lorsque la « présente ville (de Puigcerda) était au pouvoir du roi « de France, que l'on fonda trois petits hôpitaux qui « sont d'un grand secours pour fournir un gîte aux « passants, un à Saint-Jean de La Perxa, un autre à la « descente du col de Jou et l'autre à la descente de « Pimorent. »

Cette mention n'offre de l'intérêt que comme indice de ce qui existait à la fin du XVI[e] siècle, époque où la note fut rédigée, et il en résulte qu'alors il y avait encore à La Perche un petit hôpital « qui faisait grand bien *per hospedar los passatgers;* » mais elle est tout-à-fait inexacte pour les indications historiques, car l'hôpital de Pimorent existait déjà au XIII[e] siècle et celui de La Perche était encore plus ancien [(1)]. Quant à la dénomination de *Saint-Jean* attribuée à l'église de ce dernier, on n'en trouve pas de traces certaines avant l'an 1557, et les documents authentiques continuèrent à lui donner celle de *Sainte-Marie* jusqu'à l'an 1538 au moins.

Le 21 février 1538, frère Gabriel Armanyach, religieux et aumônier du monastère d'Arles, possesseur du prieuré ou hôpital de la chapelle Sainte-Marie du col de La Perche [(2)] au diocèse d'Elne, constituait des procureurs pour, en son nom, résigner ledit « prieuré ou hôpital »

(1) Nous n'avons aucun autre renseignement que la note d'Orthodo sur l'hôpital bâti au col de Jou qui conduit de Bellver à Bagà.

(2) Obtinens prioratum seu hospitale capelle B. Marie Collis de Pertica Helenensis diocesis. — (Archives du Chapitre d'Elne, *Notula annor. 1537-38,* f° 59.)

en faveur de Jean Ferrer dit Matheu, prêtre du même diocèse. Nous ne savons si cette résignation eut lieu en effet, et l'on trouve le même frère Gabriel Armanyach avec le simple titre d'aumônier, parmi les religieux d'Arles, en 1541 et 1551.

C'est avec le successeur du prieur Armanyach, en 1557, que l'on voit pour la première fois le vocable de Saint-Jean (1) appliqué au prieuré du col de La Perche, à la suite toutefois de l'ancien vocable de Sainte-Marie dont on ne trouve presque plus de traces après cette époque (2). Mais on ne saurait admettre que cette dénomination nouvelle s'appliquât à une seconde église construite sur le même territoire, et le vocable qui prévalut désormais, était sans doute celui de quelqu'un des anciens autels de l'église primitive. Qûoi qu'il en soit, le 18 septembre 1559, frère Antoine Vidal, religieux d'Arles, « prieur du « prieuré de Sainte-Marie et Saint-Jean du col de La « Perche » fit vente à Etienne Girau, de Vall Ça Bollera, du premier foriscapi (ou droit de mutation en cas de vente) appartenant audit prieuré sur la *masada* de Jacques Capdevila dit Salvador, du lieu de Caldegas (*Rubriq.* de Puignau). La seigneurie féodale de ce manse appartenait à l'hôpital de La Perche, et c'était à titre de commandeur que le prieur en disposait. Dans le cours de l'année suivante, ce même religieux fit, en sa qualité

(1) Frater Anthonius Vidal monachus monasterii B. M. Arularum Priorque Sancti Joannis del coll de la Perxa. (Acte du 1 août 1557. *Manuel* de Martin Prats, ann. 1557, fo 154.)

(2) Frater Anthonius Vidal, monachus monasterii B. M. Arularum ac prior Prioratus Beate Marie et Sancti Joannis Collis de la Perxa terre Ceritanie. (Acte du 6 mars 1560. *Manuel* de Pancrace Salvetat ann. 1560, fo 92.)

de seigneur féodal du territoire de La Perche, des actes importants dont il sera fait mention à propos de la commune. En 1574, Antoine Vidal prenait le titre de « prieur de Saint-Jean de La Perxa et prévôt de Saint-« Jacques de Costuja [1]; » il existait encore en 1576 (*notule* de Jean Vallespir).

Le 15 septembre 1671, c'était encore un religieux d'Arles, frère Jean-Pierre Maler, qui était en possession du « prieuré sous l'invocation de Saint-Jean de La Perche « en Cerdagne [2]. » Peu de temps après, les revenus de tous les petits hôpitaux de la province de Roussillon furent unis à l'ordre royal de Notre-Dame de Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, par un édit de Louis XIV qui ne fut mis à exécution qu'à partir de 1682. Les revenus de l'hôpital de La Perche furent cependant laissés au prieur qui en avait joui jusque-là, par suite d'une convention dont voici le texte :

L'an mil six cent quatre-vingt-trois et le second jour du mois de novembre, régnant très chrétien, très glorieux, très victorieux prince Louis quatorze, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre. Feut présent en personne sieur César Dalade, fondé de procuration de Monseigneur le grand vicaire général de l'ordre royal de Notre-Dame de mont Carmel et Saint-Lazare de Jérusalem et de Messieurs les commandeurs et chevaliers dudit ordre, d'une part, et frère André Guerre, prestre religieux du couvent de Saint-Benoît de la ville d'Arles, prieur de La Perche, d'autre: lesquels ont dit que, sur le procès et dif-

(1) L'église de Costuja ou Coustouges, dépendance de l'abbaye d'Arles, était depuis les temps les plus reculés et est encore sous l'invocation de Sainte-Marie, et l'autel de Saint-Jacques, auquel était attaché le titre de Prévôté, était construit dans une de ses chapelles.

(2) *Manuel* de Benoît Fluvia y Abrich 1671, f° 166.

férens qui estoient meus par ledit ordre de Saint-Lazare pour raison du *desistat* de l'hôpital de La Perche, biens et revenus en dépendans, attendu *qu'il n'y avoit nulle sorte d'hospitalité gardée,* il a esté rendu ordonnance le XXVI septembre 1682 par Monsieur Vacquer, commissaire subdélégué de la chambre de l'Arsenal à Paris, portant que le dit frère Guerre en désistera; en exécution de laquelle ordonnance le dit ordre ayant vouleu déposséder le dit frère Guerre, les commis et préposés dudit ordre ont trouvé que les revenus dudit hôpital estaient très peu considérables, que les biens fonds estoient en très mauvais estat, et que les charges ordinaires équivaloient presque le revenu dudit hôpital : ce qui ayant esté exactement considéré par ledit sieur procureur de l'ordre Saint-Lazare, il a convenu avec le dit frère Guerre ce qui s'ensuit : sçavoir, que ledit frère Guerre, tant pour lui que pour ses successeurs à l'advenir, en exécution de la susdite ordonnance dudit sieur commissaire subdélégué, délaisse et abandonne en faveur dudit ordre Saint-Lazare le susdit hôpital de La Perche, biens et revenus en dépendants, consentant que ledit ordre en jouisse comme bon luy semblera : lequel desistement a esté accepté par le procureur dudit ordre, qui a déchargé et décharge ledit frère Guerre du rapport des fruits qui luy estoit demandé depuis vingt-neuf années, conformément à l'édit du mois de décembre 1672; et attendu que, comme il a esté dit, les biens dépendants dudit hôpital ne sont pas considérables, qu'ils sont en très mauvais estat, et que les charges ordinaires des fondations sont fortes, ledit procureur dudit ordre, sous le bon plaisir de nos seigneurs les commandeur et chevaliers du conseil de Direction, a consenti et consent que ledit frère Guerre jouisse à l'advenir dudit hôpital de La Perche, biens et revenus en dépendants, en faisant les charges portées par la fondation dudit hôpital, et de payer et porter au bureau dudit ordre annuellement en la ville de Perpignan la somme de trente-trois livres par manière de pension, ayant commencé le payement de la première année à la feste de Saint-Michel passée, et ainsi conti-

nueront les autres payements audit jour, année par année, sans que pour quelque prétexte que ce puisse estre ladite pension puisse estre modérée, et à défaut de payement de la susdite somme pendant deux années consécutives, il sera permis audit ordre de prendre la jouissance dudit hôpital et biens en dépendants. A esté en oultre convenu que, pour la validité du présent acte, il sera approuvé et ratifié par ledit conseil de l'ordre dans deux mois, à peine de tous dépens, dommages et intérêts; en oultre a esté convenu qu'attendu que partie des terres dudit hôpital a esté prise pour faire les travaux royaux de Mont Louis dont le roy doit payer la valeur aux propriétaires, lorsque ledit payement sera fait, il sera partagé également entre ledit ordre et ledit frère Guerre ou ceux qui seront en son lieu et place [1]. Ainsi l'a juré ledit frère André Guerre en la ville d'Arles ès présences du sieur Emmanuel Maler escrivain et Joseph Vinyes pagès, habitants de ladite ville d'Arles, et de moy Joseph Coste, notaire royal dudit Arles.

Et le cinquième novembre MVI^c quatre-vingt trois dans Perpignan, ledit sieur Dalade a juré ledit acte dessus escrit, présents François Coste praticien et le sieur Thomas Bordes bourgeois et moy Antoine Marti, notaire royal dudit Perpignan, à ce intervenant au nom de maistre François Pujol, notaire royal de Perpignan [2].

Le prieur de La Perche n'ayant pas payé régulièrement la pension convenue, l'ordre de Saint-Lazare se saisit des revenus du prieuré. En effet, le 11 janvier 1687, le procureur de Guillaume de Castellane, seigneur de Salernes

(1) Il s'agit ici de l'indemnité due pour les maisons ou terres du Vilar d'Ovansa, prises vers l'an 1680, pour la construction de la place de Mont-Louis, et qui étaient en grande partie tenues en directe seigneurie pour le seigneur de la Perche. Ces indemnités n'étaient pas encore entièrement réglées en 1730.

(2) Archives départementales : C. 1137.

et d'Antin, commandeur de l'ordre de Sainte-Marie du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, afferma pour quatre ans au profit dudit ordre « toutes les dimes, « prémices, tasques, agrers, parts de récoltes, censives « censaux morts et tous autres biens, revenus et droits « quelconques du prieuré Saint-Jean de La Perxa, dans « les lieux et territoires de Saint-Jean de La Perxa et « autres lieux de Cerdagne et de Conflent, » pour le prix annuel de 8 doubles d'or valant chacune 33 réaux d'argent [1]. Cependant le 8 janvier suivant, le prieur André Guerra, qui s'était sans doute engagé à s'acquitter, reprit l'administration de son prieuré et en afferma les revenus pour quatre ans à François Pubill, sous-viguier de Capcir et capitaine de fusiliers français, pour le prix annuel de onze doubles d'or, dont sept devaient être réservées au payement de la rente annuelle de 3 doubles « due jusque là pour la rente faite à l'ordre de Saint- « Lazare. » Ce fermage fut renouvelé au même prix par le prieur Guerra, le 5 février 1690.

En avril 1693 un nouvel édit royal porta désunion des biens, maladreries, léproseries et autres revenus ci-devant unis par l'édit de décembre 1672 à l'ordre de N. D. de Mont-Carmel et de Saint-Lazare, et ceux de ces biens qui existaient en Rousssillon furent unis par la déclaration du Roi donnée à Fontainebleau au mois d'octobre 1696, à l'hôpital général des pauvres malades de la ville de Perpignan, « à condition de recevoir et entretenir les « malades, tant de Perpignan que des *villages* » où ces anciens hôpitaux étaient situés. Cette déclaration ne fai-

(1) Ibid.

sait que confirmer un arrêt du conseil d'Etat du 20 juillet 1696. On dressa à cette occasion un état des biens et revenus des établissements unis ou supprimés, et voici l'article qui concernait l'hôpital de La Perche :

« Il ne s'est trouvé aucuns biens ni aucunes rentes de « La Perche, qui est un endroit inculte et plein de ro- « chers. »

Cependant un *Estat des biens unis à l'ordre de Saint-Lazare dans la province de Roussillon et des fruits qu'il en reçoit présentement en l'année 1693*, évalue encore les biens de « l'hôpital de La Perche » à un revenu de 33 livres, conformément à la convention de 1683, et si l'hôpital de Perpignan ne les a jamais su découvrir, c'est que ses ressources lui permettaient sans doute de négliger cette maigre pension, sans qu'il ait d'ailleurs jamais contesté le droit d'admission des malades de La Perche consacré par l'arrêt de 1696. Au reste, il est peu probable que les habitants de ce hameau aient été jamais dans le cas d'user de ce bénéfice.

Il est donc permis de supposer qu'à partir de cette époque le prieur de La Perche continua de jouir des revenus particuliers de l'ancien hôpital, qu'il était d'ailleurs bien difficile sinon impossible de distinguer de ceux de sa seigneurie. Quant aux anciens droits spirituels attachés à l'ancienne église Sainte-Marie ou Saint-Jean, ils furent sans conteste réservés au prieur, comme on en a vu un exemple dans l'autorisation de permuter le bénéfice fondé à Puigcerda, donnée à titre de patron par frère Sylvestre Badossa, prieur de Saint-Jean de La Perche, le 11 décembre 1695.

Le prieuré de La Perche se trouvait vacant par le décès

de frère Raymond Noell arrivé le 24 septembre 1762; il fut conféré le 30 du même mois à dom Sylvestre Bonabosch, prêtre et religieux profès d'Arles, par le chapitre composé, *sede abbatiali vaccante*, de dom Antoine Gonsalvo, camérier, prieur claustral et vicaire général, D. Abdon Anglada, infirmier, D. Noel Chambon, sacristain, D. Jean-Baptiste Gispert, cellérier et D. Joseph Duch, aumônier.

Il nous reste à examiner quel était dans les derniers temps le caractère ecclésiastique de la chapelle de l'ancien hôpital de La Perche, car un succursaliste a été établi naguère à La Cabanasse et l'autorité diocésaine lui a soumis la petite population des trois maisons de La Perche. Celle-ci a réclamé, en prétendant que jusqu'ici, ou du moins aussi loin que ses souvenirs puissent remonter, La Perche dépendait de l'église de Bolquera où tous ses habitants auraient été jusqu'ici baptisés et ensevelis. Ce qu'il y a de certain, c'est que La Cabanasse a toujours fait partie de la paroisse de Saint-Pierre. Quant à savoir s'il en a été de même pour La Perche, les registres de l'état civil des églises de Bolquera et des Forcats pourraient seuls nous l'apprendre pour les derniers temps.

A l'origine, le territoire de La Perche et celui de La Cabanasse se trouvaient compris dans la paroisse de Saint-Pierre des Forcats dont les limites s'étendaient jusqu'à la rivière de Bolquera, d'après l'acte de donation de l'an 876. Les renseignements nous font ensuite complétement défaut, mais on peut bien admettre qu'après la fondation de l'hôpital, l'église de cet établissement ait eu, sinon le droit de baptême, du moins un cimetière particulier pour la sépulture des malades décédés dans l'hôpital, et sans doute aussi pour celle des

habitants des deux ou trois maisons qui l'entouraient. Toutes les églises des anciens hôpitaux du Roussillon ont eu ce droit de sépulture, et il serait fort étrange qu'il n'eût pas été pratiqué à La Perche pour une petite population isolée, fort éloignée de sa paroisse primitive et faisant pour ainsi dire essentiellement partie d'un établissement charitable auquel son concours était nécessaire, comme il l'est encore pour les malheureux passants souvent en danger de se perdre dans ces parages.

Quoi qu'il en soit, après la tourmente révolutionnaire, les habitants de Saint-Pierre des Forcats s'étant opposés à ce que le prêtre desservant leur église « dont le lieu de « La Cabanasse était ci-devant une annexe, » allât tous les jours de dimanche et fêtes de précepte célébrer une messe dans ce dernier village, l'évêque de Carcassonne observa (en 1806) « que la petite chapelle qu'entretient « M. Delcasso dans l'enclos de sa maison de La Cabanasse, n'étant pas assez vaste pour contenir le peuple, « il pourvoirait au service de la paroisse lorsque la commune de La Cabanasse se serait mise en règle à cet « égard. »

Le 5 mars 1807 la commune de La Cabanasse, déférant au désir de l'évêque, proposa « le moyen suivant pour la « construction d'une église : » elle demandait au préfet du département « l'autorisation de prendre tous les débris de l'ancienne église de La Perche, qui est tout-à-« fait démolie et se trouve bien national. Les trois mai-« sons de La Perche, ajoute-t-on, forment aujourd'hui « une même commune avec La Cabanasse, et ils sont bien « aise qu'une nouvelle église soit construite à l'aide d'une « souscription volontaire destinée à payer la main d'œuvre. »

Le juge de paix de Montlouis, propriétaire à La Perche et à La Cabanasse, fournit les renseignements suivants sur l'église en question, par sa lettre du 6 avril 1807 :

« La Perche, *était ci-devant une paroisse desservie par « un prêtre qui était payé par le prieur d'Arles, prieur « de Sainte-Marie de La Perche*. Cette *paroisse* est « détruite depuis longtemps, tout le village est réduit à « trois maisons ou métairies dont l'une m'appartient, « l'autre de Sauveur Casso, et la troisième de Joseph « Rusca. Ces deux derniers habitent à leur métairie. « Depuis longtemps la *paroisse* de La Perche est suppri- « mée, et *depuis la nouvelle organisation des municipali- « tés*, le lieu de La Perche a été uni à la commune de La « Cabanasse. L'église de La Perche est entièrement dé- « truite, il n'en reste que quelques ruines, c'est-à-dire « partie de murailles. Ni moi ni aucun des autres habi- « tants de La Perche n'avons aucun intérêt à conserver « les ruines de ladite bâtisse, il serait, au contraire « avantageux pour tous qu'on construisît une église au « lieu de La Cabanasse où les habitants de La Perche « sont à portée de se rendre. Delcasso. »

Le 14 avril suivant, le directeur de l'enregistrement et des domaines formula son avis. « Puisque cette église, « dit-il, tombe en ruines, elle ne peut pas être d'une « grande valeur. On peut donc la vendre aux formes or- « dinaires, sans que les habitants de La Cabanasse aient à « craindre que la chaleur des enchères en élève le prix « au-delà de celui qu'on pourrait en retirer en l'aliénant « de toute autre manière. »

La vente en fut ordonnée pour le 10 août 1807, mais le projet de construction de l'église de La Cabanasse

n'eut pas de suite et les débris de celle de La Perche, que nous avons encore pu reconnaître en 1848, n'ont disparu que dans ces derniers temps.

COMMUNAUTÉ DE LA PERCHE.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'aux premières années du XIXe siècle, les habitants du lieu de La Perche ont formé une communauté ou commune particulière, ayant son existence propre, avec un territoire, des propriétés, des charges et des droits parfaitement distincts de ceux des communautés de Bolquera, des Forcats, de Planès, du Vilar d'Ovansa et de Montlouis, bien que ces dernières fussent à l'origine, ainsi que La Perche, comprises dans la même paroisse. La question ne souffre aucune difficulté en ce qui concerne les premières, et il suffira de parcourir les annales historiques du Vilar d'Ovansa ou de La Cabanasse, pour établir que cette commune n'a jamais eu rien de commun avec celle de La Perche.

L'existence de l'une et de l'autre est constatée pour la première fois par l'acte de donation de l'an 965, qui désigne dans les limites du territoire concédé à l'abbaye d'Arles le *villare de Avancia*, les *Mansos de Pujol*, le *villare Caselles*, et partie du *villare de Vulcaria*. Il faut bien reconnaître que ces *vilars* ou hameaux ne semblent pas désignés ici dans leur ordre topographique, car celui d'Ovansa a toujours existé au sud et un peu au-dessous de la place actuelle de Mont-Louis qui l'a remplacé en partie; le vilar de *Caselles*, dont le nom peut être traduit par celui de *Maisonnettes*, semble désigner une espèce de faubourg détaché du *vilar* d'Ovança, et ce nom ne peut s'appliquer qu'au village actuel de *La Cabanassa*,

dont l'importance relative et la dénomination sont assez modernes et s'expliquent fort bien par la destination des anciennes *Caselles*. Ces *Maisonnettes* ne pouvaient être que des hôtelleries construites sur le passage de la voie publique, qui ne pouvait passer sur la hauteur où s'élevaient le château fort et le village d'Ovansa.

Dès le XIII[e] siècle, on a appelé en Roussillon du nom de *cabana* toute hôtellerie isolée bâtie sur les voies publiques, en dehors des villages et généralement dans des endroits isolés. On en trouvait autrefois sur le territoire de presque toutes les communes de la province, et quelques villages, tels que ceux de Corbère-*les-Cabanes* et *La Cabanasse* de Reyners, leur doivent leur origine et leur nom. Une hôtellerie de même ordre s'était établie, on ne sait à quelle époque et probablement de tout temps, dans l'ancien vilar de Caselles, dont le nom ne se retrouve plus ailleurs que dans la donation de 965. Elle portait aussi le nom de *la Cabana* à la fin du XIV[e] siècle et, à cette époque, ce nom semble même avoir déjà remplacé l'ancienne dénomination de Caselles. En effet, dans la désignation des devèses possédées par les habitants du *vilar d'Ovansa*, le 12 août 1392, on ne cite que celle connue aujourd'hui sous le nom de *Castellas,* parce qu'elle occupe en partie l'emplacement de l'ancien château du Vilar, et on lui donne alors entre autres confrontations, *lo camp den Bertran de la Cabana* (1). Cette

(1) *A la rocha del prat den G. Calvet, lo qual prat affronta ab lo camp den Bertran de la Cabana.* (Reg. *Limitum pasquerii Confluentis*, f° 99 v°).) Ce même pré, vendu en 1450 par Arnald Sobrepera, boucher d'Elne, à Jacques Blanquer, du lieu du Vilar d'*Uvansa* en Cerdagne, est ainsi désigné dans ce document : *campum meum nuncupatum de la cabana den Bertran, situm in terminis dicti loci del Vilar, francum*

hôtellerie ou *Cabana* appartenait à la même famille Bertran en 1450, ou du moins elle en portait encore le nom, car nous ne voyons apparaître celui de La *Cabanassa* qu'à partir de l'an 1570 (1). Dans tous les cas, le vilar d'Ovansa et le hameau de La Cabanassa n'ont jamais formé qu'une seule commune dont les syndics sont même désignés comme procureurs « du lieu *dels Vilars*, » pour le payement de l'imposition levée en 1414 à l'occasion du couronnement du roi Ferdinand d'Aragon (2). Cette dénomination ne s'aplique-t-elle pas évidemment aux *deux* anciens *vilars* d'*Ovansa* et de *Caselles* mentionnés dans l'acte de 965 ?

Quant au nom de *Manses du Pujol*, il ne peut s'appliquer qu'au troisième groupe d'habitations compris dans les limites de ce même document, c'est-à-dire aux deux ou trois *manses*, maisons ou corps d'héritage de La Perche, situés en effet au sommet du col ou sur la hauteur désignée par le nom de *podium*, *puy* ou *puig* en catalan, dont le mot *Pujol* est dérivé, pour indiquer une éminence peu élevée ou un petit plateau. Quoi qu'il en soit, le nom des *Masos del Pujol*, de même que celui des *Caselles*, ne se retrouve plus, après le xe siècle, et celui

liberum et alodiale dempta decima: et affrontat ex una parte cum itinere regali quo itur de Villafrancha Confluentis ad Podium Ceritanum, et ex alia cum tenencia Bernardi Calvet, et ex alia cum tenencia Petri Artau dicti loci del Vilar, et cum quadam regeria que descendit versus lo Bosch.

(1) Acte de vente d'un champ au territoire des Forcats, confrontant du midi *cum itinere ceritanense, et ab aquilone cum itinere de la Cabanassa* (acte du 26 mai 1570).

(2) Arnaldus Blanquerii et Guillemus Calveti loci dels Vilars terre Ceritanie.

de *La Perche* a remplacé le premier depuis cette épo:
Nous en avons ailleurs indiqué l'origine.

L'histoire des deux communautés de La Perche -:
Vilar d'Ovansa est presque inconnue avant le xve si
mais le peu qu'on en sait démontre fort bien que
deux groupes de population n'avaient et n'ont jamais
entre elles rien de commun, soit pour la seigneurie, s
pour les propriétés ou droits particuliers dont la jouis-
sance constituait en Roussillon les communautés ou com
munes.

Voici d'abord les faits historiques qui se rapportent a
Vilar d'Ovansa.

Le 31 novembre 1363, Pierre Calvet, père, du Vilar d'Ovansa en Cerdagne, déclare à frère Pierre Comes, chanoine et prévôt du monastère de Cornella en Conflent, pour lequel il tenait en directe seigneurie le manse ou masada appelée *borda den P. Calvet* située au territoire du lieu du Vilar d'Ovansa, qu'il trouve ledit tènement trop surchargé de censives et autres redevances, et menace d'en faire l'abandon s'il n'est dégrévé; la supplique est acceptée par ledit seigneur, qui affranchit ledit Calvet et ses descendants de tout « hommage » et autres redevances seigneuriales en raison de ladite borde, moyennant le payement de 50 sols barcelonais. Ce document confirme ce que nous avons déjà indiqué, c'est-à-dire que, par sa donation de l'an 965, le comte Seniofred n'avait nullement donné à l'abbaye d'Arles la propriété ou le domaine plein et entier du territoire dont il dénommait les limites, mais seulement certains droits ou propriétés patrimoniales qu'il y possédait. En effet la borde Calvet, située dans le territoire du Vilar d'Ovansa

hôtellerie ou *Cabana* appartenait à la même famille Bertran en 1450, ou du moins elle en portait encore le nom, car nous ne voyons apparaître celui de La *Cabanassa* qu'à partir de l'an 1570 (1). Dans tous les cas, le vilar d'Ovansa et le hameau de La Cabanassa n'ont jamais formé qu'une seule commune dont les syndics sont même désignés comme procureurs « du lieu *dels Vilars*, » pour le payement de l'imposition levée en 1414 à l'occasion du couronnement du roi Ferdinand d'Aragon (2). Cette dénomination ne s'aplique-t-elle pas évidemment aux *deux* anciens *vilars* d'*Ovansa* et de *Caselles* mentionnés dans l'acte de 965 ?

Quant au nom de *Manses du Pujol*, il ne peut s'appliquer qu'au troisième groupe d'habitations compris dans les limites de ce même document, c'est-à-dire aux deux ou trois *manses*, maisons ou corps d'héritage de La Perche, situés en effet au sommet du col ou sur la hauteur désignée par le nom de *podium*, *puy* ou *puig* en catalan, dont le mot *Pujol* est dérivé, pour indiquer une éminence peu élevée ou un petit plateau. Quoi qu'il en soit, le nom des *Masos del Pujol*, de même que celui des *Caselles*, ne se retrouve plus, après le xe siècle, et celui

liberum et alodiale dempta decima: et affrontat ex una parte cum itinere regali quo itur de Villafrancha Confluentis ad Podium Ceritanum, et ex alia cum tenencia Bernardi Calvet, et ex alia cum tenencia Petri Artau dicti loci del Vilar, et cum quadam regeria que descendit versus lo Bosch.

(1) Acte de vente d'un champ au territoire des Forcats, confrontant du midi *cum itinere ceritanense*, *et ab aquilone cum itinere de la Cabanassa* (acte du 26 mai 1570).

(2) Arnaldus Blanquerii et Guillemus Calveti loci dels Vilars terre Ceritanie.

mentales, B. 149). Le même *capbreu* nomme divers habitants des lieux de Planeses, ainsi que de Riufret et de Saint-Pierre des Forcats, qui faisaient aussi des redevances au roi, bien que la seigneurie pleine et entière de ce dernier village appartînt à l'abbaye de Cuxa.

Un fragment du rôle des communautés de la Cerdagne dressé en juillet 1414 pour l'imposition du couronnement du roi, porte les indications suivantes sur les possesseurs des seigneuries à cette époque :

Ena (Eyne), *lo mixt imperi del Rey.—Sent Pere, del abat del sent Miquel. —Riufret, del Rey. — Planees, V homens del rey, e dos homens de la Pabordia d'Aya, ço es Guillem Livia e Bernat Ricart.* Quant aux habitants du *lieu dels Vïlars*, on trouve la quittance de leur payement, mais sans aucune indication de seigneurie.

Enfin, dans la déclaration de leurs devèses et droits de pacâge ou d'arrosage faite le 12 août 1392 par les habitants du Vilar d'Ovança au procureur royal, ils ne citent qu'une devèse qui correspond aujourd'hui à celle du *Castellas,* entièrement comprise dans leur propre territoire ; ils prétendent bien aussi avoir des droits d'usage dans les territoires de Sauto et des Forcats, sans rien préciser, mais ils n'indiquent aucun droit d'aucune espèce sur les pacages ou vacants du territoire de La Perche.

On trouve, en 1477, un mémoire des frais de garde faits par Antoine Mercader, viguier et capitaine général de Cerdagne, « spécialement chargé de garder pour le roi « les châteaux de Querol et de la Tour Cerdane, de Llo « et del Vilar;» mais les deux premiers seulement appartenaient alors au domaine royal, les deux autres avaient été

confisqués par Louis XI, à la suite de l'exécution de Bernard d'Oms en 1474.

Le château du Vilar continua d'être occupé par les troupes royales pendant tout le règne de Charles VIII de France, et lorsque celui-ci restitua au roi d'Aragon les comtés de Roussillon et de Cerdagne (septembre 1493), l'évêque d'Alby, son commissaire, fit la remise du Vilar à Jacques Odona qui le garda au nom du roi d'Aragon. Tous les sujets roussillonnais furent alors réintégrés dans la possession des seigneuries ou autres propriétés dont ils avaient été dépossédés pendant l'occupation française, et Louis d'Oms, fils de Bernard, réclama la propriété du château du Vilar dont il fut mis en possession à la suite d'une enquête sommaire faite le 4 décembre 1493 (1).

C'est donc seulement vers la fin du xve siècle, que nous voyons le château du Vilar d'Ovansa mentionné pour la première fois et possédé par une branche de la famille d'Oms. Mais l'existence de ce château et cette possession devaient remonter beaucoup plus loin, et nous pensons que la famille d'Oms avait acquis cette seigneurie, ainsi que celle de Billerach en Conflent et divers revenus en Capcir, vers l'an 1360, par le mariage de Bernard d'Oms avec Brunissende, fille et héritière universelle de Bernard d'Enveig. Un des fils de Brunissende, nommé aussi Bernard d'Oms, acquit ensuite la seigneurie de Cor-

(1) Die IV decembris MCCCCXCIII, coram domino Procuratore regi comparens magnificus dominus Ludovicus de Vlmis domicellus, dominus utilis castri del Vilar in terra Ceritanie siti, et Jacobus Odona, tenens custodiam dicti castri pro dño nostro rege, que sibi tradita extiterat superioribus diebus per rever. dñm Albiensem episcopum etc. dictus Ludovicus demana que lo dit castell, lo qual es seu, li sia deliurat etc. *Manuale curie patrimonii regii*, reg. IX, fol. 92.

bera, par son mariage avec Marguerite Ça Garriga vers l'an 1409. Ils eurent pour successeur leur fils Charles d'Oms (1438-1464), dont le fils, Bernard d'Oms, fut mis à mort comme rebelle en 1474.

Tous les domaines confisqués par Louis XI furent recouvrés en 1493 par Louis d'Oms fils du condamné, qui mourut en 1511 avec le titre de Gouverneur et capitaine général des comtés de Roussillon et de Cerdagne, et eut pour successeur son fils Jean d'Oms décédé en février 1575. Ce dernier ne laissait que des filles, entre autres Marie d'Oms, qui avait épousé François de Llupia à qui elle avait fait donation de tous ses droits. François de Llupia, fils de Marie d'Oms, épousa Hélène de Tamarit.

Jacques de Llupia, fils aîné de François, (1) mourut sans enfants en 1633, et l'inventaire de ses biens fait le 6 avril de la même année, porte l'article suivant :

Item lo lloch y terme del Vilar ab los censos y jurisdiccio civil y criminal y demes drets y pertinencies de aquell, de la manera que era pocehit per dit q° don Jayme de Llupia y, antes d'ell, per don Francisco de Llupia son pare.

Le même article est répété dans l'inventaire des biens de Pierre de Llupia, qui succéda à son frère et mourut en octobre 1634. Ces deux jeunes gens étaient décédés sans enfants et leur succession passa à leur sœur Françoise de Llupia, épouse de Joseph de Ça Cirera y de Calders,

(1) On lit dans une pièce de l'an 1616 : « Lo noble senyor don Jayme de Llupia y de Olms, senyor de Corbera y del Vilar, es en possessio de exercir tota jurisdiccio civil y criminal alta y baixa ab mer y mixt imperi y ab tota altra jurisdiccio, en lo lloch y termens del Vilar de Ovansa diocesis de Elna, vegueria de Puigcerda. »

qui prit possession des seigneuries du Vilar d'Ovansa, Corbera et autres lieux [1].

Après la réunion du Roussillon à la France, toutes ces seigneuries passèrent aux familles de Caramany, de Boisambert et de Vilar, sans que nous ayons à entrer ici dans les détails de ces successions.

En 1680, la fondation de la ville de Montlouis, dans le territoire et, en partie, sur la place de l'ancien Vilar, amena la destruction de ce village et de son château. Les habitants du Vilar s'établirent pour la plupart dans la nouvelle communauté, les autres à La Cabanasse, qui prit dès lors quelques développements et fut désormais le seul groupe de population existant sur le territoire de la commune qui prit et porte encore son nom. Quant à la nouvelle commune de Montlouis, ce ne fut qu'une ville ayant il est vrai des priviléges particuliers et assez considérables, mais sans autre territoire que celui compris dans l'enceinte de ses remparts.

Ainsi donc, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1800, le lieu du Vilar et plus tard de La Cabanasse, a constamment existé comme communauté ou municipalité parfaitement distincte de celles des Forcats et de La Perche ou de toute autre, et ayant à ce titre ses biens et droits particuliers et ses charges propres, comme l'établissent sans contestation possible les innombrables états, rôles d'impositions et autres documents admi-

(1) Le notaire qui dressa l'acte de possession explique dans la lettre suivante comment il ne put aller au Vilar.

« Per estar jo desganat, en la occasio que lo senyor Joseph de Ça Cirera y de Calders puja al Vilar, nol pogui seguir per los actes de la possessio ; fiuy anar à Diego Palles scrivent... y aixi ho certifich a V. M. a qui N. S. G. Prada y abril de 1635. Antoni Texidor notari. »

nistratifs de l'Intendance de Roussillon et du département des Pyrénées-Orientales.

Nous nous bornerons à citer ici deux extraits de rôles administratifs, suffisants pour indiquer la situation de la commune de La Cabanasse au dernier siècle.

« Etat des censives et censaux que différents particu-
« liers reçoivent dans la Cerdagne françoise, comme
« aussi de ce qui se recueille année commune dans cha-
« que communauté, tant en bled qu'orge ou avoine, et
« de la quantité des moulins qui se trouvent dans ladite
« Cerdagne, avec le prix de leur afferme, communauté
« par communauté : » dressé en 1725 pour l'établissement de l'imposition du cinquantième.

« Communauté de La Cabanasse. — La jurisdiction
« haute, moyenne et basse appartient à M. de Vilar, et
« la directe aux dénommés cy contre, qui retirent en cen-
« sives, savoir :

« Monsieur de Vilar.....	2 charges,	7 mesures en bled.
« Le prieur de La Perche.	4 charges,	3 id.
« Le camérier de Cornella.	2 charges,	id.
« Total	9 charges.	

« *Observations.* — Le curé de St-Pierre retire la
« dixme de La Cabanasse, où il recueille 10 charges de
« bled et 12 charges d'avoine ou orge; il se recueille à
« la dixme qui appartient à M. l'abbé de Saint-Michel, 20
« charges de bled et 24 charges d'avoine ou orge. L'on
« dîme de 7 et de 8; il doit se recueillir année com-
« mune 300 charges bled et 270 avoine ou orge, il re-
« vient donc au cinquantième 6 ch. bled et 5 ch. avoine

« ou orge. Il pourra y avoir 3 agneaux et une robe de « laine.

« Il y a audit terrain trois moulins à farine qui ap- « partiennent à M. d'Olive, qu'il afferme ordinairement « à 30 charges de bled. »

Le lieu des *Manses du Pujol* ne se composait au xe siècle que de maisons, ménages, ou métairies, au nombre de trois ou cinq au plus, car il n'y en a jamais eu davantage, et ce sont les seules que les ressources locales puissent encore y permettre d'exister. Cette petite population, antérieure à l'hôpital de La Perche, fondé plus tard au milieu d'elles, dut continuer d'exister comme communauté tant que dura cet établissement. C'était elle qui possédait la totalité du territoire, champs, prés et vacants, sur lesquels le Prieur, en qualité de seigneur féodal, ne percevait que la dîme et certaines censives ou redevances. Elle formait la *communauté des habitants* de La Perche, car ce n'était pas le nombre plus ou moins grand des membres des sociétés communales qui constituait la *commune* en Roussillon, et partout où il se trouvait « un groupe d'habitants ayant des propriétés, des char- « ges ou des intérêts communs, » il prenait le titre de *communauté* ou d'*universalité* et administrait pour son propre compte ce qui la concernait, sans intervention des autres communautés qui se régissaient aussi chacune d'après le même principe.

L'histoire particulière de la communauté de La Perche nous est entièrement inconnue avant le xvie siècle, car les archives de l'abbaye d'Arles, qui nous en auraient certainement fourni les titres au moyen des papiers terriers, ont été détruites, et la collection des notaires de

l'ancienne Cerdagne encore conservée à Puigcerda pourrait seule donner quelques renseignements à cet égard. On comprend d'ailleurs que ces documents ne pourraient que fournir quelques données sur l'existence de cette petite population, et qu'on ne saurait en somme y attacher un grand intérêt au point de vue historique proprement dit. Voici donc le peu qu'il nous en a été possible de découvrir.

En 1560 tout le territoire de La Perche se trouvait divisé en cinq parts égales ou héritages, dont trois avaient été déjà concédées à trois familles différentes par le prieur Antoine Vidal qui, dans le courant de la même année, concéda les deux parts restantes, formant et devant former sans doute un seul corps d'héritage, à son frère, Bernard Vidal, originaire d'Arles et résidant alors à Perpignan. C'est ce qui résulte de l'acte suivant :

« Le VIe jour de mars 1560, nous frère Antoine Vidal, « religieux du monastère de Ste Marie d'Arles et prieur « du prieuré de Sainte-Marie et Saint-Jean du col de « La Perxa au pays de Cerdagne, donnons et concédons « en emphytéose à vous Bernard Vidal, notre frère actuellement habitant de Perpignan et aux vôtres, deux « parts du territoire dudit prieuré, dont il a été fait cinq « parts égales, sur lesquelles trois parts ont été déjà par « nous établies; lesquelles deux parts que nous vous « concédons, seront plus tard mesurées, séparées, délimitées et désignées, ainsi que les pâtus revenant à « votre dite part, en raison des dites deux parts que nous « vous concédons sous les conditions suivantes, savoir : « que, dans l'espace d'un an, vous serez tenu de *ramener* lesdites deux parts dudit territoire à l'état de

« culture qu'elles doivent avoir; que vous aurez votre « résidence en personne ou quelqu'un en votre nom « dans ledit lieu, et que vous ferez rebâtir et recons- « truire à neuf lesdites deux parts desdits pâtus; vous « serez aussi tenu de payer en dit nom à nous et au- « dit prieuré, chaque année, quatre charges de seigle et « deux poules en censive, et de nous réserver le *foris-* « *capi* (droit de mutation). Enfin, vous serez tenu de « nous payer la tasque (ou redevance) sur les fruits « (des terres exploitées), de vous reconnaître vassal et « homme propre dudit prieuré et de nous, et en ou- « tre, vous ne pourrez vendre du pain, du vin, ni de la « viande en détail, sans notre permission et consente- « ment exprès. Et nous avons reçu pour droit d'entrée « de la présente concession 32 ducats d'or, etc [1]. »

(1) Die sexto mensis marcii anno M. D.LX°.
Ego frater Anthonius Vidal monachus monasterii Beate Marie Arularum Elnensis diocesis ordinis Sancti Benedicti ac Prior prioratus ecclesie Beate Marie et Sancti Joannis Collis de La Perxa terre Ceritanie, gratis dicto nomine, dono et concedo ad accapitum vobis Bernardo Vidal fratri meo in presenti habitatori Perpiniani presenti et vestris, exceptis sanctis, militibus etc. duas partes terminorum dicti Prioratus, factis inde quinque equa libus partibus quarum tres partes sunt jam per me stabilite; que quidem partes postea canabuntur distinguentur et terminabuntur ac designabuntur, cum patuis ad partem vestram pro dictis duabus partibus venientibus. Hec itaque facio sub et cum pactis ac condicionibus sequentibus, videlicet : quod intra unum aunum teneamini dictas duas partes dicti terminii reducere ad debitam culturam, et in dicto loco per vos seu per alium facere habitacionem, et dictas duas partes duorum patuorum de novo erigere et operari facere; item, quod teneamini michi dicto nomine ac successoribus meis in dicto Prioratu dare solvere et prestare quolibet anno festo Sti-Michaelis mensis septembris, quatuor carricas siliginis sive de setgle et duas gallinas de canone sive censu, et reservare michi et successoribus meis in eodem directum dominium et laudimium; item, teneamini dare et prestare decimam consuetam de expletis in eisdem excrescentibus; item, quod teneamini esse vassallus ac homo proprius dicti Prioratus ac mei et meorum in eodem successorum; item quod

Ce document ne donne malheureusement aucune indication sur la division du territoire de La Perche en cinq parts *égales*, dont trois étaient déjà occupées, ce qui finit par constituer une population composée de *quatre familles* au lieu des *cinq* qui y existaient autrefois. Il parait bien d'ailleurs que, par suite des guerres et des autres malheurs de l'époque, l'ancienne population de La Perche avait disparu ou menaçait de se retirer dans des lieux moins misérables, puisque le prieur venait *d'établir* trois parts du territoire à des familles, qui étaient peut-être celles des anciens occupants qui reprenaient leurs tenances sous des conditions plus avantageuses. Mais le petit hameau avait dû être ruiné, car le quatrième concessionnaire était obligé de *reconstruire à neuf* les pâtus compris dans sa part. Quant à l'hôpital, on peut supposer qu'il existait encore alors, puisque vers 1580le notaire Orthodo de Puigcerda disait que cet *espitalet fa gran be;* mais cet hôpital devait être aussi une hôtellerie, dont les bénéfices appartenaient au prieur qui semble disposé à les céder à son frère, nouvel arrivant à La Perche.

Les habitants de La Perche agissaient comme communauté constituée dans l'acte de désignation d'un avocat, pour on ne sait quel procès, fait le 5 septembre 1616 « par Jacques Cases, propriétaire agriculteur du « lieu de Saint-Jean de La Perxa au pays de Cerdagne,

non possitis vendere panem vinum nec carnem a menut sine expressis meis licencia et consensu. Et confiteor habuisse pro intrata XXXII ducatos auri etc. Testes Joannes Vidal caligariu ville Arularum, Joannes Portes parator Perpiniani etc.

Manuel de Pancrace Salvetat, ann. 1560, fol. 92 (Archiv. dép.)

« en son propre nom et comme procureur d'Étienne « Cases, son fils, de Jean Balaguer et de Gerald Uriach, « tous agriculteurs dudit lieu. » *(Manuel* de Jérôme Trinxer, notaire.) Si l'on considère Etienne Cases comme chef de maison, cet acte montrerait encore qu'à cette époque la communauté était composée des quatre parts, comme en 1560. Cependant à partir de cette époque, il semble que la communauté ne se compose plus que de trois ménages. Ainsi dans une statistique administrative de l'an 1695 comprenant toutes les communautés de la Cerdagne française, on trouve un état ainsi intitulé :

« Estat du nombre des familles qu'il y a dans le lieu « de La Perche, la qualité de chaque chef de famille, les « biens fonds que chacun possède, et du nombre des « valets et servantes qu'ils ont, avec le nom des forains « possédans biens dans le terroir dudit lieu. » L'état porte comme chefs de famille « résidans dans ledit lieu. »

1° Philippe Fabre, pagès, sa femme et 5 enfants, possédant une maison, 15 journaux de terres moyennes et 15 journaux de terres de peu de valeur ;

2° François Pubill et sa femme, 6 enfants et 2 valets : une maison, 27 journaux de terres moyennes et 27 journaux de terres de peu de valeur ;

3° Le sieur Joseph Pont, de Nahuja, possède audit lieu une maison, 40 journaux de terres moyennes et 40 journaux de terres de peu de valeur.

On n'indique aucun bien possédé alors à La Perche par des forains de La Cabanasse ou de tout autre lieu. *(Archives départementales.)*

Voici l'article qui concerne La Perche dans « l'État des

« censives et censaux etc. de 1725, » auquel nous avons déjà emprunté l'article concernant La Cabanasse :

« Communauté de La Perche.—La jurisdiction basse « et moyenne appartient au prieur de La Perche, et la « haute au roy, et la directe audit prieur de La Perche, « moine d'Arles, qui reçoit en censives 8 charges de « bled.

« Les censaux appartiennent aux dénommés ci-après :

« La manumissorie de la Meda.	(somme inconnue)
« Le curé de Ventajola.........	5 livres 10 sols
« Le sieur Joseph Jordane......	33 livres
« Total	38 livres 10 sols

« Le prieur retire la dîme en entier et recueille année « commune 15 charges de bled et 10 charges d'avoine. « La dîme se lève de dix un, par conséquent il doit se « recueillir audit terroir 150 charges bled et 100 charges « avoine ou orge : il doit revenir année commune pour « le cinquantième 3 charges bled, 2 charges avoine. « *(Archives de l'Intendance de Roussillon).*

Il résulte de cet état officiel que le domaine ne possédait que la haute justice de La Perche, et que la justice basse ainsi que la directe ou seigneurie foncière et féodale de même que les dîmes appartenaient en entier au Prieur, sans intervention aucune soit du curé des Forcats pour la dîme, ni d'aucun autre seigneur pour la directe, car Joseph Jordane et les deux autres possesseurs de censaux ne recouvraient que des rentes en argent tout-à-fait étrangères à la seigneurie féodale.

A partir de cette époque le lieu de La Perche, de même que ceux de La Cabanasse, Planès, etc., figure cons-

tamment comme communauté particulière et parfaitement distincte, dans tous les rôles et états d'impositions, et dans d'innombrables documents administratifs qu'il serait fastidieux d'énumérer. Il avait ses consuls ou administrateurs spéciaux, de même que toute autre communauté, et nous ne citerons qu'une preuve à cet égard, prise dans les « États de dépense des sommes payées aux receveurs « et consuls des communautés de la Cerdagne française, « pour le droit de recette à raison de 4 deniers pour « livre à eux accordé suivant l'ordonnance de Mgr de « Jallais, intendant, du 3 août 1734, » savoir :

« *La Cabanasse*, le 8 décembre 1734, payé à Michel « Berges, consul de La Cabanasse, 1 livre 1 sol 4 de- « niers.

« *La Perche*, le 2 mars 1735, payé à Joseph Fabre, « consul de La Perche, 6 sols, suivant la quittance. » Cette quittance, qui existe encore comme celles des autres communautés, est ainsi conçue :

« Dich jo Joseph Fabre, consul de La Perche, y de- « claro aver rebut de Monsieur Sicart, veguer de Cerda- « gne, sis sous per mon dret de recepta a raho de 4 « diners per lliura, per la summa de 18 lliures et 4 sous « cobrades dels particulas del lloch de La Perche per lo « *dixième;* y per no saber de escriure, he fet la marca de « una creu, vuy à Sta-Leocadia als 2 de mars 1735. + » *(Archiv. dép.* C. 883.)

« L'état général de tous les biens fonds situés dans la « communauté de La Perche ou dans les dépendances « d'icelle, » dressé à La Perche le 8 novembre 1775, par Jacques Delcasso, consul, et François Ruscle expert, compte quatre maisons possédées par Laurent Delcasso,

Jacques Delcasso, François Ruscle et Anne-Marie Ruscle veuve, qui possèdent à peu près la totalité du territoire, sauf une quinzaine de lambeaux de terre appartenant à des habitants de La Cabanasse, de Saint-Pierre et de Montlouis. La contenance du territoire est évaluée à 58 journaux de terre aspre, 49 journaux pré et 17 journaux erm.

L'importance de ces propriétés et les noms des possesseurs n'ont guère varié depuis cette époque jusqu'à la Révolution, comme on peut l'établir par les rôles annuels des impositions de La Perche encore existants jusqu'en 1789 ; de sorte qu'à la veille de la loi qui devait réorganiser les municipalités, nous retrouvons encore ici quatre maisons ou héritages à peine démembrés et représentant en somme les quatre manses ou parts, tels qu'ils avaient été établis en 1560, au moyen des *cinq parts égales* qui avaient constitué la communauté dans les temps antérieurs.

Dans le « Tableau représentatif des trois arrrondisse-« ments à former dans l'assemblée du district du Conflent « et Cerdagne, » pour les élections de l'Assemblée provinciale de Roussillon en 1787, on trouve dans « l'ar-« rondissement de Saillagouse.

« La paroisse de La Cabanasse, 91 habitants; contri-« butions 565 livres 16 sols.

« La paroisse de La Perche, 19 habitants; contributions « 119 livres 6 sols. »

Enfin, le 8 mars 1790, les députés de la province de Roussillon arrêtent « que les limites du *département du* « *Roussillon* demeureront provisoirement fixées ainsi et « de la manière qu'elles sont tracées sur la carte déposée

« en double au Comité de constitution et qu'ils ont « signée, en exécution des décrets de l'Assemblée Natio- « nale sur la formation des départements et notamment « de celui du 8 février dernier, » et cette carte porte comme « paroisses, villes et communautés qui composent « le *canton de Sallagosa :* Rò, Llo et Rohet, *La Perche*, « Err, Sainte-Léocadie, Bolquera, etc, » et comme composant le *canton d'Oleta*, Montlouis, Saint-Pierre, *La Cabanasse,* Planès, etc.

Le département du Roussillon prit le nom des Pyrénées-Orientales, et par arrêté du conseil général du 19 novembre 1790 concernant « les rectifications des can- « tons, » les municipalités de La Cabanasse, La Perche, Bolquère et autres, furent attribuées au canton de Montlouis.

Dans le projet de répartition des impositions dressé par le même conseil le 27 novembre suivant, La Cabanasse et La Perche figurent encore comme deux communautés distinctes, et il en fut de même dans tous les états et documents administratifs jusqu'à l'institution des préfectures.

Le 1er fructidor an VIII « le conseil municipal de la « commune de La Cabanasse et La Perche réunis *(sic)* « sous la présidence du citoyen Nodello, maire de la « commune, » promet d'être fidèle à la nouvelle constitution. Mais le 10 prairial an XI le sous-préfet, du 3e arrondissement écrit au préfet : « Il n'est pas possible de « vous faire parvenir l'état des sommes allouées à la « commune de La Perche, parce que ce hameau *ne « forme une commune que sous le rapport des contribu- « tions* et qu'il est sous la dépendance de La Cabanasse,

« n'y ayant point de maire ni d'adjoint. Je l'ai trouvé « ainsi établi lorsque j'ai commencé l'exercice de mes « fonctions administratives, et l'ai laissé depuis dans le « même état jusqu'à ce *qu'il soit prononcé sur la réunion* « des petites communes à de plus grandes. Izos. »

Une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 22 prairial an VIII, avait en effet prescrit aux préfets de présenter un tableau de réunion des petites communes à d'autres plus considérables, en observant, dans tous les cas, que « ces réunions ne peuvent s'opérer qu'en vertu « d'une loi, » et le préfet des Pyrénées-Orientales avait préparé un tableau où il proposait, entre autres, la réunion des communes de La Perche et de La Cabanasse en une seule qui devait porter le nom de La Cabanasse. Mais ce tableau ne fut transmis au ministre que le 17 nivôse an IX, et il résulte d'une lettre préfectorale du 19 fructidor suivant, comme aussi de la lettre du sous-préfet en l'an XI, que rien n'avait été encore statué sur cette question, ce qui n'empêchait pas le maire de La Cabanasse de la considérer comme tranchée, dès l'an VIII, et de s'intituler « maire des communes de La Cabanasse et La Perche « réunies. » Cependant ce même fonctionnaire, appelé à donner un état statistique qu'il signa le 1er nivôse an XIII, dut éprouver quelques scrupules, car il certifie qu'à cette époque « la commune de La Cabanasse ne contient « aucunes dépendances ou hameaux. »

Le sous-préfet lui-même savait bien qu'aucune réunion régulière et légale n'avait été opérée, car il écrivait le 12 septembre 1806 au préfet :

« Par votre lettre du 29 août dernier, vous me de- « mandez de vous informer de la cause qui a donné lieu

« à ce que le hameau de La Perche figurât comme com-
« mune dans le répartement des contributions directes.

« Le hameau de La Perche, qui ne fait qu'une muni-
« cipalité avec La Cabanasse, a cependant toujours figuré
« comme *commune* dans le répartement des contributions,
« parce que ce répartement a toujours été basé sur l'état
« du montant des revenus des communes que me trans-
« mit votre prédécesseur (M. Charvet) lors des premières
« opérations du conseil d'arrondissement, et, dans cet
« état, le revenu de La Perche est déterminé *séparément*
« *comme celui des autres communes*. C'est ce qui a vrai-
« semblablement donné lieu à cette erreur. Du reste, tou-
« tes les fonctions municipales relativement à ce hameau,
« sont exercées par le maire de la commune de La Ca-
« banasse qui fut nommé aussi maire de La Perche par
« votre prédécesseur. Izos. »

Cet arrêté préfectoral existe en effet et ne nomme qu'un seul maire pour La Cabanasse et La Perche, en l'an VIII; mais l'on a vu que la réunion de ces deux communes, bien que proposée en l'an IX, n'était pas encore prononcée en l'an XI, ni même en 1806, puisque le sous-préfet en aurait certainement parlé dans sa lettre de cette année si cette réunion eût été en réalité légalement opérée.

Ce qui résulte, sans contestation possible, des faits qui précèdent, c'est que la réunion des deux anciennes communes de La Perche et de La Cabanasse n'a jamais été faite « en vertu de la loi, » ainsi que le rappelait la circulaire ministérielle de l'an VIII. Dans tous les cas, si la réunion a été opérée régulièrement, elle a dû réserver à la section de La Perche la propriété et l'usage

exclusifs des biens et droits qui lui appartenaient, que la loi a consacrés et que la justice doit lui maintenir.

De nouvelles recherches faites depuis l'impression de cette notice, nous ont fourni d'autres documents qui ne font que confirmer l'entière exactitude des faits déjà indiqués. Nous n'en citerons que deux.

Le 1er mars 1347 il fut fait une quittance d'une dette contractée par Raymond Colomer, de Salses, envers « Guillaume Vaquer « donat de l'hôpital de La Perxa. » *Guillemus Vaquerii donatus hospitalis vocati de la Perxa.*

En ce qui concerne la seigneurie du Vilar d'Ovansa, nous devons ajouter qu'en 1575, la succession de Jean d'Oms passa d'abord à son gendre Antoine d'Oms, châtelain de Collioure, époux de Jeanne, fille aînée du seigneur de Corbera. Antoine d'Oms donna des ordres le 26 février 1575, pour la prise de possession de l'héritage de son épouse qui comprenait « les « châteaux et lieux de Corbera, de Billerac et *du Vilar.* » Ce fut seulement après le décès de Jeanne d'Oms, que sa sœur Marie, veuve de François de Llupia, prit possession de ces mêmes seigneuries.

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

SUR JOSEPH JAUME,

Par M. Justin Bauby, Juge, Membre résidant.

C'est un honneur et un devoir pour chaque pays de connaître ses hommes illustres et de leur rendre un juste tribut de respect, d'hommages et d'admiration. Le Roussillon n'a pas peut-être encore suffisamment étudié et loué tous ses grands citoyens ! Une plume habile, a écrit il y a déjà plus de trente ans, une biographie intéressante et fidèle [1] de celui dont la belle figure, le savoir immense, le caractère ferme et droit, la probité naïve et patriarchale, la piété inébranlable, savante et pratique m'ont attiré et ravi. Mais la génération nouvelle ne connaît pas ce concitoyen, dont elle devrait être fière. Il est cependant une de nos gloires, sinon les plus brillantes, du moins les plus pures et les moins contestables. Pourquoi donc n'essayerais-je pas de le faire sortir de l'obscurité, où la Providence a si longtemps caché sa vertu, pour le montrer tel qu'il est notre modèle et notre maître ? Sa vie et ses œuvres sont en effet de véritables enseignements.

C'est dans ce but que j'ai voulu contempler et étudier Joseph Jaume. — Je l'ai abordé avec respect, mais il n'a

(1) Publicateur, année 1835. — Notice sur Joseph Jaume par M. F. Campagne. — Nos 32, 33 et 34, pages 126, 129 et 134.

cessé de m'attirer par un charme secret et irrésistible, dès que j'ai voulu l'approcher de plus près. Et lorsqu'il m'a été donné de pénétrer pour ainsi dire dans l'intimité de son âme, lorsque j'ai pu lire et méditer les notes manuscrites qu'il a laissées aux siens, sur lui-même et sur sa famille, comme le testament de sa foi et de son cœur, pénétré de vénération et d'amour, je n'ai pu résister au désir de faire partager aux autres les sentiments qu'il a su m'inspirer.

Quel était-il donc cet homme? Je vais essayer de le dire, en racontant simplement sa vie.

Joseph-Jean-Michel Jaume, naquit le 2 juillet *1731*, *à* Perpignan, du légitime mariage de Michel Jaume, notaire et de Catherine Boxader. Sa famille appartenait à cette bourgeoisie bonne et honnête, qui conservait encore au milieu d'un siècle de doute et d'impiété, les saines doctrines et la pratique des vertus chrétiennes. Elle avait donné à l'Église plusieurs prêtres recommandables par leur science et leur piété. Deux de ces prêtres, *Jean* Jaume chanoine de la collégiale de la Réal et prévôt du chapitre, et Antoine Jaume qui fut l'un des quatre curés de l'église de Saint-Jean-Baptiste et plus tard chanoine à la Réal, tous les deux frères du père de Joseph Jaume, moururent en odeur de sainteté. — Michel Jaume lui-même était un de ces hommes antiques, profondément attaché à ses devoirs, d'une probité et d'une pureté de mœurs exemplaires. Comme ses frères, ses pères et ses proches, il aimait la religion par dessus tout et il ne négligea rien pour élever et affermir ses enfants dans ses principes. A son lit de mort et pendant son agonie on l'entendit répéter plusieurs fois ces mots : *La religion*

se perd! Ce fait est caractéristique, il peint à lui seul tout l'homme. Les fortes générations d'autrefois voyaient plus souvent peut-être que les nôtres le beau spectacle de ces morts consolantes et glorieuses.

Catherine Boxader était une femme d'une grande piété. Elle avait été élevée par les soins de son aïeul maternel Michel Sorbès, qui professait pour saint Joseph une grande dévotion, et l'avait priée instamment de donner le prénom de Joseph au premier enfant mâle qui naîtrait de son mariage. Elle fut fidèle à cette pieuse recommandation et plaça son fils aîné sous le patronage de ce grand patriarche. L'influence des noms n'est pas chose vaine. La protection d'un grand saint est un puissant secours. Joseph Jaume fut toute sa vie pénétré d'un grand respect pour son saint patron, dont le nom lui était cher et dont l'intercession fut pour lui très efficace en diverses circonstances de sa vie.

Issu de tels parents Joseph Jaume eut encore le bonheur de recevoir une éducation profondément chrétienne. Le chanoine Jean Jaume son oncle et son parrain lui donna les premières leçons; il fut ensuite confié aux soins de divers précepteurs ecclésiastiques que son père garda dans sa demeure. — Enfin il entra au Collége des Jésuites de Perpignan, dont il suivit avec succès les diverses classes, depuis celle de cinquième jusqu'à celle de rhétorique, se faisant toujours remarquer par sa sagesse et sa piété. — Il sut apprécier le bienfait d'une pareille éducation et conserva toujours un pieux sentiment de reconnaissance envers son père qui la lui avait procurée. Il disait de lui dans les notes manuscrites, qu'il a laissées à sa famille : « Je lui dois en mon particulier tout

cessé de m'attirer par un charme secret et irrésistible, dès que j'ai voulu l'approcher de plus près. Et lorsqu'il m'a été donné de pénétrer pour ainsi dire dans l'intimité de son âme, lorsque j'ai pu lire et méditer les notes manuscrites qu'il a laissées aux siens, sur lui-même et sur sa famille, comme le testament de sa foi et de son cœur, pénétré de vénération et d'amour, je n'ai pu résister au désir de faire partager aux autres les sentiments qu'il a su m'inspirer.

Quel était-il donc cet homme? Je vais essayer de le dire, en racontant simplement sa vie.

Joseph-Jean-Michel Jaume, naquit le 2 juillet 1731, à Perpignan, du légitime mariage de Michel Jaume, notaire et de Catherine Boxader. Sa famille appartenait à cette bourgeoisie bonne et honnête, qui conservait encore au milieu d'un siècle de doute et d'impiété, les saines doctrines et la pratique des vertus chrétiennes. Elle avait donné à l'Église plusieurs prêtres recommandables par leur science et leur piété. Deux de ces prêtres, Jean Jaume chanoine de la collégiale de la Réal et prévôt du chapitre, et Antoine Jaume qui fut l'un des quatre curés de l'église de Saint-Jean-Baptiste et plus tard chanoine à la Réal, tous les deux frères du père de Joseph Jaume, moururent en odeur de sainteté. — Michel Jaume lui-même était un de ces hommes antiques, profondément attaché à ses devoirs, d'une probité et d'une pureté de mœurs exemplaires. Comme ses frères, ses pères et ses proches, il aimait la religion par dessus tout et il ne négligea rien pour élever et affermir ses enfants dans ses principes. A son lit de mort et pendant son agonie on l'entendit répéter plusieurs fois ces mots : *La religion*

de grandes inquiétudes à sa famille, il eut de graves maladies et fut plus d'une fois en danger de mort. Cependant sa santé se raffermit et il put en quittant les leçons du Collége des Jésuites, aller étudier la philosophie à l'Université de Perpignan.

Cette Université dont la création était due à Pierre III roi d'Aragon qui l'avait établie en 1340, a joui d'un certain éclat et a produit et possédé des hommes remarquables. La charte de son institution datée de Saragosse le 12 des calendes d'avril 1340, atteste qu'elle comptait déjà à cette époque plusieurs professeurs merveilleusement instruits de toutes les sciences. Elle possédait dix-neuf professeurs, cinq de Théologie, cinq de Droit, trois de Médecine, un d'Anatomie, quatre de Philosophie, Logique et Physique et un de Mathématiques. Elle rendait dans tout le pays d'immenses services. Elle a disparu lors de la tourmente révolutionnaire, sans qu'aucune autre institution d'enseignement supérieur l'ait remplacée; de telle sorte que la ville de Perpignan est aujourd'hui la seule en France, qui ayant joui autrefois des lumières d'une Université savante, soit entièrement déshéritée; aussi sa brillante jeunesse est oisive et sans goût pour l'étude, malgré son exubérance de vie, malgré les précieuses qualités qui distinguent son intelligence; elle néglige trop et délaisse presque la littérature, les sciences et les arts! Ne nous sera-t-il pas donné d'entrevoir pour elle des jours meilleurs? — Nous avons conçu l'espoir qu'un jour nos édiles tourneront de ce côté leurs regards vigilants et que nous verrons surgir dans cette vieille cité, des Facultés libres de Droit et de Médecine, et peut-être même une nouvelle Université.

Après deux années d'études consacrées à la philosophie, Joseph Jaume s'inscrivit aux cours de l'École de Droit. Parmi les professeurs de cette Faculté, brillait alors François Fossa, professeur de droit canonique, à qui le jeune étudiant fut spécialement recommandé, et qui voulut bien l'admettre à des leçons particulières réservées à son frère Antoine Fossa. Il les prépara l'un et l'autre avec un soin remarquable à soutenir leurs thèses publiques, de sorte qu'ils furent reçus en même temps bacheliers en Droit le 5 mai 1752 et puis docteurs le 19 février 1754. Ce dernier acte public donna lieu à des discussions solennelles, qui durèrent trois jours, les 12, 13 et 14 février, dans l'église des Petits Pères Augustins, en présence d'une brillante assemblée. Le jeune bachelier Joseph Jaume ne s'y était présenté qu'après de profondes études. Il avait composé dans ce but deux volumes de commentaires l'un in-folio de 380 pages et l'autre in-4° de 894 pages.

Des travaux si sérieux, sous la direction d'un homme tel que François Fossa, entrepris et continués avec intelligence, perspicacité, patience et esprit de suite devaient préparer le jeune docteur d'une manière efficace et le rendre digne d'occuper tous les emplois. Il en occupa plusieurs en effet et se montra partout remarquable soit dans sa chaire de professeur de Droit, soit parmi les membres du barreau, soit dans les rangs de la magistrature. C'était, a dit son premier biographe « un « esprit capable d'allier à la fois plusieurs genres de « connaissances, également propre à l'étude des belles- « lettres et à la science des lois. Personne ne réunit à « un plus haut degré que lui la solidité du jugement, la

« facilité de la parole, la clarté dans l'exposition, la luci-
« dité dans les pensées et la force du raisonnement [1]. »

Le mérite de Joseph Jaume attira de bonne heure l'attention des familles les plus recommandables du pays, qui auraient désiré se l'attacher par les liens du mariage. Des avances lui furent faites de divers côtés et le 9 mai 1757 il épousa Marie-Anne Bosch, petite-fille de Joseph Bosch notaire, qui avait été frappé de la netteté et de la solidité de ses réponses, lors de son baccalauréat en Droit et qui, dès cette époque, avait conçu et préparé ce projet d'union.

Dès l'année 1752, à peine âgé de 20 ans, le jeune bachelier ès-Droit avait obtenu la survivance de l'office de notaire dont son père était pourvu, avec dispenses d'âge et le chancelier de France avait écrit à l'intendant de la province, en lui en donnant avis : « D'après les bons té-
« moignages que vous m'avez rendus de M. Jaume fils,
« je n'ai pu lui refuser la grâce qu'il demande ; il est
« vrai qu'il est fort jeune ; mais les qualités que vous
« vantez en lui suppléeront au défaut de son âge ; et il
« faut espérer que son père vivra assez pour le diriger et
« lui faire suivre ses traces [2]. » Cette carrière qui s'ouvrait sitôt et si facilement devant lui n'était pas celle qu'il devait parcourir. Il arrive si souvent que nos premiers pas sont indécis, lorsque ignorant la route où nous devons marcher, nous interrogeons l'avenir. Dans la vie de l'homme c'est une heure grave et solennelle que celle

(1) Publicateur de 1835, n° 32, page 126.

(2) Cette pièce officielle remarquable par sa forme et son urbanité, nous a paru digne d'attention, car elle contient tout à la fois l'éloge du père et celui du fils.

où il cherche sa vocation. Ici des répulsions sans fondement, là des aspirations vagues ou chimériques, partout des difficultés sans nombre. Mais la Providence divine veille et conduit nos pas, au milieu des aspérités de la vie. Heureux qui sait écouter la voix de Dieu et lui demeurer fidèle ! – Cette grande épreuve de la jeunesse paraît avoir été adoucie pour Joseph Jaume. Il se destina de bonne heure au barreau et commença son stage sous la direction de Me Antoine Coma, professeur de Droit, qui était tout à la fois le plus ancien des professeurs de l'Université et le plus estimé de tous les avocats ; il le continua ensuite, sous la direction de Me Joseph Tastu, qui était aussi professeur de Droit. Quant à sa survivance de l'office de notaire il la céda à Sauveur Jaume, son frère, en 1768.

Le professeur Antoine Coma mourut le 17 mai 1757, laissant vacante une chaire de Droit civil. Le recteur de l'Université s'empressa de la confier pendant la vacance au jeune docteur Joseph Jaume, qui n'était âgé que de 26 ans, avec le titre de vice-professeur. Un concours allait s'ouvrir, suivant l'antique usage, pour la collation de cette chaire. Cédant aux instances qui lui furent faites, le vice-professeur se prépara pour s'y présenter, malgré les difficultés du moment. Il venait en effet de se marier le 9 de ce même mois de mai et le 19 l'Évêque de Perpignan l'avait choisi pour son avocat et conseil ordinaire, et l'avait nommé en même temps juge banneret des villages de l'abbaye d'Espira-de-l'Agly, qui était unie à l'évêché. Néanmoins, il se remit avec ardeur à l'étude du Droit et le jour fixé il se trouva prêt pour le combat. Le concours s'ouvrit le jour de la saint Luc, 18 octobre 1757, dans la grande

salle de l'Hôtel-de-Ville, en présence des consuls, du recteur de l'Université, des professeurs de Droit et des docteurs en Droit; il dura jusqu'au 23 octobre. Des intrigues avaient été ourdies pour détourner les suffrages du jeune Jaume et les porter sur un autre candidat; mais elles ne purent aboutir à écarter le vrai mérite. Il fut élu à la pluralité de huit suffrages contre sept et au nombre de ces huit suffrages, le jeune professeur put compter avec orgueil, ceux de tous les professeurs et du recteur de l'Université. Il arriva même, ce que l'on ne voit que trop ici-bas, que ceux qui avaient agi personnellement auprès des juges du concours pour priver Joseph Jaume de la chaire qu'il méritait si bien, vinrent féliciter le jeune vainqueur. Il ignorait encore en ce moment toutes ces machinations et ne pouvait y croire lorsqu'il en fut instruit, tant son âme était simple et droite. « Cependant « ajoute-t-il, dans ses notes, ceux-là même qui s'étaient « si ouvertement montrés contre moi, ne tardèrent pas « à me rendre leur bienveillance et à me témoigner leur « confiance. M. le président de Copons lui-même me « prit pour son avocat et conseil [1]. »

Mis en possession de sa chaire à la satisfaction générale Jaume commença son enseignement du Droit civil et le continua sans interruption pendant trente années. Le Droit civil de la province du Roussillon avait pour fondement les coutumes locales, les constitutions des rois d'Espagne confirmées par Louis XIV, le Droit canonique et le Droit romain. Suivant l'usage généralement adopté, le professeur composait divers ouvrages ou traités de

(1) Page 54.

Droit, qu'il dictait aux étudiants et expliquait ensuite. Jaume écrivit dans ce but non-seulement une explication en deux volumes des Institutes de Justinien, qui servait à remplir deux années de classe; mais encore cinq autres traités sur les matières les plus difficiles du Droit : le Droit d'accroissement, la loi Falcidia et le sénatus-consulte Trébellien, les successions *ab intestat* d'après le Droit de Novelles, les substitutions directes et les donations.

Quel était le caractère propre et le mérite de cet enseignement? Il est aujourd'hui bien difficile de le dire. Possédait-il cette exposition brillante, fruit d'une élocution abondante et facile, qui malgré l'aridité de la matière sait attirer les esprits et les charmer? Ou bien son enseignement plus sobre, asservi à une méthode toujours sûre et rigoureuse, avait-il une autorité doctrinale d'autant plus grande qu'il avait pour fondement une science plus solide? Les documents et les témoignages de l'époque nous manquent pour élucider ce point important. Néanmoins, après une lecture attentive de quelques-uns de ses ouvrages, qui m'ont été gracieusement communiqués, il m'a semblé que le second de ces deux mérites est celui qui caractérisait son enseignement, et que sans atteindre les hauteurs où s'est élevée depuis l'école historique et philosophique moderne, il brillait surtout par la raison, la clarté et la sûreté de la doctrine et par une soumission entière aux dogmes de l'Église catholique. Ce dernier trait a bien son importance, lorsqu'on parle du dix-huitième siècle. Ce qui est certain, c'est que Jaume et Fossa étaient les gloires de la Faculté de Droit de Perpignan, de même qu'ils étaient les étoiles de son

barreau, et que leurs leçons étaient toujours les plus suivies et les plus aimées.

En 1787, le professeur en Droit français [1] mourut, Joseph Jaume fut nommé à sa place par ordonnance du roi. Dans cette nouvelle chaire, la matière de son enseignement n'était plus la même, elle avait surtout pour objet les édits et ordonnances des rois de France qui avaient modifié et codifié certaines matières importantes, tant du Droit civil que du Droit criminel, et qui étaient devenues obligatoires dans toutes les provinces. Il écrivit, dicta et expliqua en cette nouvelle qualité un traité des cas prévôtaux et présidiaux, un traité de la reconnaissance et vérification des écritures privées et de la preuve contre et outre le contenu aux actes publics et privés, un traité des successions légitimes régulières et irrégulières, une explication de l'ordonnance de 1667 sur les matières civiles et enfin un traité sur les secondes noces.

Dans tous ces ouvrages on retrouve la même raison, la même science puisée aux meilleures sources, la même clarté et la même sûreté de doctrine. Deux de ces livres l'explication de l'ordonnance et surtout le traité de la vérification des écritures et de la preuve seraient encore aujourd'hui consultés avec fruit.

Quant au dernier de ces traités, il est utile de mettre en relief une circonstance importante. Jaume en commença l'explication dès la saint Luc de l'année 1791 (18 octobre), c'est-à-dire la trente-cinquième année de

(1) M. Joseph Balanda-Sicart, qui avait occupé cette chaire depuis l'année 1756, jusqu'au 12 décembre 1787, jour de sa mort.

son professorat. Profondément affligé des événements politiques et religieux de cette époque, il avait offert sa démission des fonctions de professeur le 2 juillet 1791. L'Université dont il était le doyen, depuis la mort de Fossa, survenue dans le mois d'août 1789, avait refusé de l'accepter et avait pris une délibération pour le prier dans les termes les plus flatteurs de la retirer. Le professeur démissionnaire persistant dans sa résolution, avait consenti seulement à continuer ses fonctions jusqu'à ce qu'il serait remplacé. C'est dans cette situation qu'il entreprit l'explication du traité des secondes noces. Depuis la fin de l'année 1790, on annonçait une loi destinée à permettre et autoriser le divorce. Le principe de cette loi blessait profondément les idées morales et religieuses du savant professeur; il voulut dès lors commencer son traité des secondes noces, par la matière du divorce, en parlant du mariage contracté par l'un des époux divorcés, l'autre étant vivant. C'était hardi pour l'époque, car il ne pouvait que faire entendre le cri de sa conscience indignée, et soutenir que le divorce est défendu et illicite, tant au point de vue des lois civiles, qu'au point de vue des lois divines. Sans doute cet enseignement n'eut pas d'écho, ce cri fut impuissant à arrêter la loi du 20 novembre 1792, qui introduisit et autorisa le divorce en France; mais du moins il fut un acte de courage et une bonne action, dans ces temps de trouble, où tous les principes de droit, de morale et de justice étaient méconnus et renversés.

Lorsqu'il envoya sa démission, Joseph Jaume dont la conscience était très délicate et très éclairée, et dont la volonté pour éviter le mal et faire le bien était inébran-

lable, s'était proposé un but digne d'éloges. Les lois rendues par l'Assemblée Nationale le 22 mars et le 15 avril 1791 avaient prescrit à tous les fonctionnaires publics un serment à peu près semblable à celui que la Constitution civile du clergé du 12 juillet 1790 imposait aux Évêques et aux ministres du culte catholique. Craignant que ce serment ne fut contraire à la religion qu'il aimait, ou ne la blessât en quelque manière, le savant professeur se décida à se démettre de ses fonctions et à quitter cette chaire qu'il avait occupée si longtemps avec tant d'éclat et de succès. Il allégua donc ses longs services, son âge et ses infirmités, pour conquérir la paix et la liberté de sa conscience ; et il fut heureux lorsque sans retirer sa démission, il put continuer ses fonctions, qui du reste depuis deux ans étaient entièrement gratuites, les professeurs n'étant plus payés de leur traitement. Quand plus tard, le 11 février 1792, il fut sommé de prêter ce serment qu'il redoutait, il put répondre en envoyant une copie de sa démission et en ajoutant que n'étant plus fonctionnaire public, il n'était pas assujetti au serment prescrit par la loi (1).

Ce fut donc par deux bonnes actions que Joseph Jaume termina son long professorat, sa démission qui n'était

(1) « Des cinq professeurs en Droit, portent les notes manuscrites « p. 158, M. Fossa, professeur de Droit Canonique était mort depuis le « mois d'août 1789 et n'avait pas été remplacé ; je suis persuadé que s'il « avait vécu jusqu'à cette époque de février 1792, il se serait refusé à ce « serment et aurait préféré se démettre de sa place de professeur, ou être « déporté, plutôt que de le prêter. Quant à moi, qui étais alors professeur « en Droit depuis le mois de mai 1757 et le plus ancien des professeurs « de cette Université, on a déjà vu que je préférai ma démission à la « prestation de ce serment. Mais les trois autres professeurs en Droit « prêtèrent volontiers ce serment. »

son professorat. Profondément affligé des événements politiques et religieux de cette époque, il avait offert sa démission des fonctions de professeur le 2 juillet 1791. L'Université dont il était le doyen, depuis la mort de Fossa, survenue dans le mois d'août 1789, avait refusé de l'accepter et avait pris une délibération pour le prier dans les termes les plus flatteurs de la retirer. Le professeur démissionnaire persistant dans sa résolution, avait consenti seulement à continuer ses fonctions jusqu'à ce qu'il serait remplacé. C'est dans cette situation qu'il entreprit l'explication du traité des secondes noces. Depuis la fin de l'année 1790, on annonçait une loi destinée à permettre et autoriser le divorce. Le principe de cette loi blessait profondément les idées morales et religieuses du savant professeur; il voulut dès lors commencer son traité des secondes noces, par la matière du divorce, en parlant du mariage contracté par l'un des époux divorcés, l'autre étant vivant. C'était hardi pour l'époque, car il ne pouvait que faire entendre le cri de sa conscience indignée, et soutenir que le divorce est défendu et illicite, tant au point de vue des lois civiles, qu'au point de vue des lois divines. Sans doute cet enseignement n'eut pas d'écho, ce cri fut impuissant à arrêter la loi du 20 novembre 1792, qui introduisit et autorisa le divorce en France; mais du moins il fut un acte de courage et une bonne action, dans ces temps de trouble, où tous les principes de droit, de morale et de justice étaient méconnus et renversés.

Lorsqu'il envoya sa démission, Joseph Jaume dont la conscience était très délicate et très éclairée, et dont la volonté pour éviter le mal et faire le bien était inébran-

un discours à la louange du Roi bien-aimé, en séance publique, dans la grande salle de l'Université, en présence de Mgr l'Évêque, et des chapitres de sa cathédrale et de sa collégiale, du gouverneur et du commandant de la province, de son état-major et des consuls de la ville, tous revêtus de leurs insignes et qu'avant ce discours il serait célébré dans la même salle, par Mgr l'Évêque ou l'un de ses vicaires-généraux, une messe à laquelle tous ces corps réunis assisteraient. Le Roi agréant cette délibération ordonna, par sa déclaration de 1759, qu'après cette messe et ce discours, il serait remis de sa part au Recteur, par le Professeur-Doyen de l'Université, une médaille d'or du poids d'environ huit louis (faisant 192 fr.) représentant d'un côté son image et de l'autre une inscription ou figure de ce rétablissement. Ces dispositions et ce cérémonial furent réellement exécutés pendant plus de trente ans, depuis le 15 février 1760 jusqu'à pareil jour de l'année 1789. François Fossa fut le premier qui prononça cet éloge du roi Louis XV. Pendant les sept années qui suivirent, aucun des professeurs de l'Université ne fut élevé aux honneurs du rectorat, le choix tomba chaque année sur un simple docteur. Les professeurs s'en plaignirent et obtinrent du Roi qu'au moins tous les trois ans, à commencer dès l'année 1769, le Recteur serait choisi parmi les professeurs de l'Université. Ce fut Joseph Jaume qui fut élu cette année là, alors qu'il s'y attendait le moins, car il venait de perdre son père quelques jours auparavant et il était à peine âgé de 38 ans. Ce fut donc en cette qualité de Recteur qu'il prononça son éloge du Roi le 15 février 1770. Cet éloge était difficile, car si le règne de Louis le bien-aimé avait

autre chose qu'un refus de serment illicite et sa protestation contre le divorce.

Pendant ce long enseignement il fut appelé à prononcer deux discours dans des circonstances mémorables.

Les professeurs des quatre facultés de l'Université avaient coutume de prononcer chaque année, en présence du recteur, des professeurs et des docteurs conviés à cette fête dans la grande salle de l'Université, et en présence aussi des étudiants et du public un discours d'apparat pour l'ouverture des classes. Nos Académies ont conservé la bonne tradition de ces belles fêtes universitaires, qui plaisent tant à la jeunesse. Le tour de Joseph Jaume arriva dès la seconde année de son professorat et le 19 octobre 1759, il prononça la harangue qu'il nous a conservée, sur les honneurs dus aux gens de lettres et qu'il intitula : *Litteratis debitus honor*. On y lit dans la langue de Cicéron et dans un style toujours pur, clair et orné, un magnifique éloge de Louis XIV et de son siècle et le développement de cette pensée que les lettres et les arts sont utiles et nécessaires.

Cette même Université de Perpignan, si digne de regrets à plusieurs titres, avait coutume aussi de payer annuellement au Roi une dette de reconnaissance. Les édifices qu'elle occupait étaient sur le point de tomber en ruine dès l'année 1740. Le comte de Mailly, lieutenant-général et commandant du Roussillon, et le maréchal de Noailles, capitaine-général et gouverneur de la province, avaient agi de concert et obtenu du Roi des secours pour les réédifier. Ils furent rendus à leur destination en 1758. L'Université prit alors une délibération pour décider que chaque année, le 15 février, son Recteur prononcerait

Si les leçons du savant professeur étaient précieusement recueillies par des auditeurs assidus et jetaient de l'éclat sur l'Ecole de Droit de Perpignan, en même temps et au même titre que celles de Fossa, la science, l'habileté et l'éloquence de l'avocat, portaient son nom dans toute la province et même dans les villes de France les plus renommées par l'illustration de leur barreau. Une nombreuse et brillante clientèle sollicitait ses conseils et lui confiait la défense de ses intérêts. C'est ainsi qu'il devint l'avocat ordinaire non-seulement de Monseigneur l'Évêque, mais encore des gouverneurs de la province, des intendants, des premiers présidents, des procureurs généraux, des avocats généraux et de presque tous les présidents et conseillers du conseil souverain de Roussillon, des maisons de Perpignan les plus distinguées, telles que celles du marquis d'Aguilar, du comte de Ros et du baron de Cabrens, de toutes les maisons des d'Oms, de celles de Çagarriga, de Copons, de Réart, de Boisambert, de Campredon, du marquis de Montferré, du maréchal de Noailles, et, après la mort de Fossa, du prince de Montbarry, ancien ministre de la guerre et du département du Roussillon... Cette énumération seule prouve quelle était la confiance qu'inspiraient l'intelligence, la droiture et la science consommée du jurisconsulte. Il a laissé les témoignages les plus certains de cette science dans un recueil en trois volumes in-folio, de mémoires imprimés qu'il écrivit dans les procès les plus importants dont il fut chargé. On trouve dans ce recueil les questions les plus diverses traitées avec le plus grand soin, le plus grand intérêt et une merveilleuse clarté et exposées surtout avec cette

bonne foi d'une conscience délicate, qui ne s'oubliait jamais [1].

Quel était le caractère propre et distinctif de l'éloquence de Joseph Jaume? D'après M. Campagne, nous l'avons déjà dit, personne ne réunit à un plus haut degré que lui la solidité du jugement, la facilité de la parole, la clarté dans l'exposition, la lucidité dans les pensées, et la force du raisonnement [2]. Nous souscrivons volontiers à cette appréciation et pour la compléter en quelque sorte, nous croyons devoir rappeler un fait bien propre à mettre en lumière les brillantes qualités du jurisconsulte et de l'orateur. A cette époque les plaidoyers étaient généralement écrits. On ne laissait presque rien à l'improvisation. Il faut citer cependant dans la carrière de notre avocat une affaire importante qu'il dut pour ainsi dire improviser et qu'il plaida avec un succès éclatant. Il s'agissait d'une question, dont l'intérêt est aujourd'hui purement historique. C'était un appel comme d'abus d'une sentence rendue par l'officialité du diocèse de Perpignan, et rejetant la demande formée par un religieux grand Augustin, qui réclamait l'annulation de ses vœux soit pour défaut de consentement de sa mère, soit parce

(1) Tous ces mémoires sont signés. — Ceux de Fossa son brillant émule ne le furent pas toujours. Nous lisons dans une lettre adressée le 22 septembre 1784 à Joseph Jaume par M. Noguer, alors avocat général et plus tard procureur général au conseil souverain, au sujet d'un mémoire que Fossa venait de faire imprimer dans un procès contre ce magistrat, qui avait Jaume pour avocat : « Au reste je vous dirai qu'il est « si content de son ouvrage, qu'il l'a signé contre son usage, qui est de « ne rien faire paraître sous son nom depuis quelque temps. » — M. le procureur général Noguer fut un homme de mérite, il a écrit un bon *Traité de la Dot*, demeuré manuscrit.

(2) Publicateur de 1835, n° 32, p. 126.

que les registres du couvent n'étaient pas tenus d'une manière suffisamment régulière pour prouver par eux-mêmes que les vœux solennels avaient été prononcés après l'expiration de l'année de noviciat. Cette cause avait pris de grandes proportions, car dans toute la province les registres des couvents étaient irrégulièrement tenus, ou n'étaient pas même tenus du tout et dans plusieurs de ces couvents d'hommes et de femmes, on attendait avec une impatiente curiosité la solution que donnerait le conseil souverain à l'appel comme d'abus formé par le Père Despax. Les plaidoiries commencées le 11 décembre 1767, durèrent jusqu'au 15 inclusivement. L'avocat de l'appelant plaida pendant deux jours, c'était Me Gaffard. Celui de la communauté des grands Augustins intimée était Me Cambon. Joseph Jaume avait assisté avec intérêt aux deux premières audiences, pendant lesquelles la plaidoirie de l'appelant avait fait une telle impression sur l'esprit des juges, que le conseiller doyen M. de Salelles lui prenant le bras pour descendre le grand escalier du palais, après l'audience du 13, lui dit : « je ne conçois pas comment la communauté des Augustins a pu trouver un avocat pour la défendre dans cet appel comme d'abus. » Jaume se contenta de lui répondre : « Me Gaffard a très bien plaidé, mais il faut attendre la réponse de son contre-tenant, pour pouvoir bien se décider. » Immédiatement après cette même audience, l'avocat de la communauté des Augustins tomba malade et son médecin lui déclara qu'il serait dans l'impossibilité de plaider le lendemain. Que faire dans cette extrémité? Vers les six heures du soir, il se décida à envoyer son plaidoyer écrit à Joseph Jaume, avec les pièces du procès, en le

priant d'aller prendre sa place à l'audience, d'y lire son plaidoyer et d'y ajouter ce qu'il jugerait convenable. Surpris par cette invitation Jaume demeura pendant un quart d'heure dans une cruelle indécision. Il ne pouvait ignorer l'impression produite par la plaidoirie de l'appelant, dont les arguments ne l'avaient pas cependant complètement satisfait; mais le délai était court, comment trouver le temps de fouiller ses livres et de préparer sa défense? D'un autre côté l'affaire était d'une importance capitale pour la religion, il était urgent d'éviter les scandales qui menaçaient de se produire, si l'arrêt était favorable au Père Despax. Après cette courte et naturelle hésitation, Jaume prit une résolution soudaine et se décida à plaider le lendemain. Sa science était solide, son érudition très étendue, les difficultés des matières ecclésiastiques lui étaient aussi familières que celles du droit civil, sa détermination n'était donc pas téméraire. Avant l'aube, dès les trois heures du matin il se mit à l'étude. Laissant de côté sans la lire la plaidoirie de Me Cambon, il consulta avec soin tous ses auteurs, releva les principaux arguments de son adversaire et dressa rapidement sur une simple page un plan de sa défense. A neuf heures il était à l'audience, prêt à prendre la parole devant la cour étonnée, à côté de son contradicteur qui parut vivement contrarié de voir se lever ce nouvel adversaire. Sa plaidoirie fut des plus brillantes (1). Corroborée par d'heu-

(1) Sans entrer dans le détail de cette plaidoirie, sans vouloir même en présenter l'analyse, qu'il me soit permis d'en rapporter deux extraits, parmi ceux que le défenseur nous a conservés, parce qu'ils témoignent d'une véritable éloquence.

« Je sais, dit-il, après quelques paroles d'introduction, que l'autorité spirituelle a le droit de prononcer la nullité des vœux ; que la puissance

reuses citations des auteurs les plus recommandables, elle eut un plein succès. L'avocat général conclut à ce que F. Despax fut débouté de son appel comme d'abus et la

temporelle a le droit de les déclarer abusifs, lorsqu'ils n'ont pas été formés suivant les lois canoniques et civiles. Celle-là dégage des liens de la conscience et des obligations spirituelles; celle-ci ne fait que restituer les effets civils. Mais il reste encore une justice divine qui peut n'être pas satisfaite, même après que les deux puissances ont prononcé; puisqu'il n'appartient qu'à elle de pénétrer dans le cœur de ceux qui réclament contre leurs vœux, d'y découvrir la vérité dépouillée des nuages qui ont pu la cacher aux yeux des hommes.

« Que ceux qui forment de pareilles réclamations tremblent donc : ils peuvent bien en trompant les hommes, surprendre des jugements qui les dégagent de leurs vœux; mais qu'ils ne se flattent pas d'en être relevés devant Dieu. »

Dans le cours de sa plaidoirie, il disait avec beaucoup de force et d'autorité : « Je sais, Messieurs, et vous le savez peut-être aussi bien que moi, qu'il y a certains religieux profès, même parmi ceux qui m'écoutent, et certaines religieuses, qui désirent et attendent avec impatience que F. Despax soit dégagé de ses vœux et rendu au siècle par votre arrêt, pour pouvoir suivre son exemple, quitter leur couvent et leur religion et revenir au monde. Mais je suis dans une ferme confiance, que votre arrêt chassera de leur esprit et de leur cœur ces mauvaises intentions que l'ennemi de Dieu y a placées.

« Eh quoi! parce que le curé de ma paroisse aura oublié ou négligé d'écrire sur son registre l'acte de célébration de mon baptême, ou qu'i l'aura écrit sans observer les formes prescrites, dira-t-on que je ne suis point baptisé, et me fera-t-on rebaptiser, si je persiste à vouloir être chrétien? Je suis marié; et parce que le curé n'aura pas écrit ou aura mal écrit dans ce registre l'acte de célébration de ce mariage, dira-t-on que je ne suis point marié et que je puis me remarier et prendre toute autre femme que celle que j'ai, et qui m'a déjà donné des enfants? — Non, sans doute; ce serait violer toutes les lois de Dieu et de l'Église. Ce n'est point l'écriture sur le registre qui fait le baptême et le mariage : c'est le consentement des parties, les paroles sacramentelles et la bénédiction du ministre de Jésus-Christ. C'est là ce qui fait l'essence des sacrements et celle des vœux solennels de religion. C'est avec Dieu que l'on contracte; c'est lui qui scelle ces sortes d'engagements par le ministère de ceux qui ont reçu son Saint-Esprit et sa mission; et l'homme ne peut les détruire ni les violer : *quod Deus conjunxit, homo non separet.* »

priant d'aller prendre sa place à l'audience, d'y lire son plaidoyer et d'y ajouter ce qu'il jugerait convenable. Surpris par cette invitation Jaume demeura pendant un quart d'heure dans une cruelle indécision. Il ne pouvait ignorer l'impression produite par la plaidoirie de l'appelant, dont les arguments ne l'avaient pas cependant complètement satisfait; mais le délai était court, comment trouver le temps de fouiller ses livres et de préparer sa défense? D'un autre côté l'affaire était d'une importance capitale pour la religion, il était urgent d'éviter les scandales qui menaçaient de se produire, si l'arrêt était favorable au Père Despax. Après cette courte et naturelle hésitation, Jaume prit une résolution soudaine et se décida à plaider le lendemain. Sa science était solide, son érudition très étendue, les difficultés des matières ecclésiastiques lui étaient aussi familières que celles du droit civil, sa détermination n'était donc pas téméraire. Avant l'aube, dès les trois heures du matin il se mit à l'étude. Laissant de côté sans la lire la plaidoirie de Me Cambon, il consulta avec soin tous ses auteurs, releva les principaux arguments de son adversaire et dressa rapidement sur une simple page un plan de sa défense. A neuf heures il était à l'audience, prêt à prendre la parole devant la cour étonnée, à côté de son contradicteur qui parut vivement contrarié de voir se lever ce nouvel adversaire. Sa plaidoirie fut des plus brillantes (1). Corroborée par d'heu-

(1) Sans entrer dans le détail de cette plaidoirie, sans vouloir même en présenter l'analyse, qu'il me soit permis d'en rapporter deux extraits, parmi ceux que le défenseur nous a conservés, parce qu'ils témoignent d'une véritable éloquence.

« Je sais, dit-il, après quelques paroles d'introduction, que l'autorité spirituelle a le droit de prononcer la nullité des vœux; que la puissance

nait les justices et autres, qu'il est inutile de rappeler ; — enfin, des différents de diverses natures sur les matières ecclésiastiques de l'époque. On lit cependant ces mémoires avec un certain attrait, car ils sont remarquables tant par le fond que par la forme ; de plus ils mettent en relief certains détails obscurs ou peu connus de notre histoire locale ; ainsi, l'origine du couvent de Saint-Dominique de Perpignan, son histoire et celle des hommes illustres qu'il a produits ; — l'origine et les droits respectifs des chapitres d'Elne et de Saint-Jean-Baptiste de Perpignan, etc. — On trouve aussi dans ces mémoires quelques questions de droit d'un intérêt actuel, traitées avec une grande clarté et une grande sûreté de doctrine.

Nous devons citer encore parmi les ouvrages de notre jurisconsulte, bien que nous n'ayons pas eu la faveur de les consulter personnellement, un recueil d'arrêts du conseil souverain de Roussillon, en dix volumes in-folio, écrits en entier de sa main, et d'autres recueils en six ou sept volumes in-folio, de matières civiles, ecclésiastiques, bénéficiales et canoniques. Quel éloquent témoignage cet immense travail ne dépose-t-il pas en faveur d'une vie toujours si parfaitement remplie ! Il est plus facile aujourd'hui, avec nos lois codifiées, nos recueils et nos répertoires méthodiques, d'être jurisconsulte ; mais aussi combien la science est plus superficielle !

Parmi les clients les plus notables de notre avocat, nous ne pouvons nous empêcher de citer une noble et sainte figure, Mgr de Gouy d'Avrincourt, Évêque d'Elne et de Perpignan. Cet illustre prélat qui gouverna le diocèse pendant plus de quarante ans avec une grande sagesse et qui mourut saintement à Espira-de-l'Agly, le

1er mars 1783, avait de bonne heure donné son entière confiance à Joseph Jaume. Le 19 mai 1757, jour de la Saint-Yves, il le choisit pour son avocat et conseil ordinaire, alors qu'il était à peine âgé de 26 ans. A cette époque et pendant longtemps encore, la société, quoique travaillée sourdement par l'impiété, avait conservé les saines traditions catholiques. Chaque corporation, chaque classe d'hommes fortement organisée, avait pour patron un saint dont la fête était célébrée avec un certain éclat ; c'était un acte de foi solennel. Les avocats étaient placés depuis des siècles sous le patronage de saint Yves, et ils en célébraient la fête avec pompe, se rendant en corps, revêtus des insignes de leurs grades, à la grand'-messe qu'ils faisaient chanter dans l'église de Notre-Dame de La Réal, avec accompagnement de musique. Ce fut à l'issue de cette pieuse cérémonie, où il s'était trouvé revêtu de ses ornements doctoraux, que Joseph Jaume fut favorisé du choix de ce saint Évêque. C'était d'un bon augure pour le jeune docteur. Le jour de la fête, la dignité, la science et la sagesse du client, et enfin la jeunesse elle-même de l'avocat, tout semblait concourir pour lui présager une brillante carrière ! Du reste, ce choix fut encore heureux en ce qu'il obligea le jurisconsulte à des études spéciales, celles des matières ecclésiastiques, bénéficiales et canoniques, qu'il parvint à posséder parfaitement et sur lesquelles il a écrit plusieurs volumes.

L'évêque de Perpignan avait conservé le droit de tenir lui-même son officialité, toutes les fois qu'il le jugerait nécessaire ; mais il ne voulut jamais le faire sans prendre avec lui son conseil pour assesseur. C'était Jaume qui rédigeait ensuite les sentences et autres décisions

épiscopales. Son zèle, sa prudence, sa charité et ses connaissances approfondies lui permirent de mener à bonne fin la solution de diverses questions délicates concernant les religieux et religieuses des monastères, abbayes et couvents. L'une de ces sentences concernant les vœux religieux d'un fils de famille violenté par ses parents, fut justement remarquée et louée, et elle fit jurisprudence.

Ce n'étaient pas seulement l'Évêque et les familles les plus distinguées du pays, qui donnaient à Joseph Jaume leur confiance et avaient recours à ses lumières, mais encore les magistrats les plus élevés du conseil souverain: M. de Bon, premier président, à qui il donnait sur la coutume de Paris, des consultations que les avocats les plus éclairés de la capitale approuvaient et suivaient très exactement. M. de la Porte, intendant de la province, M. de Malartie, autre premier président, qui le faisait supplier de plaider des procès importants intéressant sa famille. M. de Vilar, procureur-général, qui non-seulement le chargeait de la direction de ses affaires à Perpignan; mais encore l'emmenait avec lui à Paris pour y conduire et faire réussir une affaire d'une grande importance, pour laquelle la partie adverse s'était pourvue en cassation devant le conseil du Roi.

Dans une circonstance mémorable, M. de Vilar avait soumis ses doutes à notre jurisconsulte et avait été heureux de suivre ses conseils. C'était en 1762, lors du procès comme d'abus fait à la société des Jésuites, qui amena leur expulsion de presque toute la France. Je n'ai pas l'intention d'écrire l'histoire de cette expulsion illégale, et des intrigues passionnées qui l'avaient préparée

et facilitée en haut lieu, ainsi que dans les conciliabules impies des philosophes de l'époque; mais une circonstance toute particulière doit être notée pour ce qui concerne notre pays. Bien que le Conseil souverain de Roussillon ait été le second des Parlements et Cours souveraines de France qui déclarèrent abusif l'institut des Jésuites, néanmoins la majorité de ce Conseil leur était très certainement favorable. Il y avait seulement contre eux une minorité de cinq voix, qui sut préparer, épier et saisir le moment. La charge de procureur général était alors vacante par le décès de M. Regnes, qui n'avait pas été remplacé. L'instruction d'un procès à Mahon, dans l'île de Minorque, qui appartenait à la France, avait nécessité la nomination d'un commissaire, on fit habilement désigner le conseiller Noguer, qui était parfaitement connu comme favorable à la société de Jésus. Le premier avocat-général de Cappot, fils du conseiller doyen, favorable aussi aux Jésuites, dut accompagner à Mahon le conseiller commissaire; il ne restait donc plus au Parquet que M. de Vilar, second avocat général et les deux substituts. Pendant ce temps trois conseillers [1], dont les sympathies pour les jésuites n'étaient ignorées de personne, tombèrent malades et se trouvèrent dans l'impossibilité de se rendre à l'audience. On jugea le moment opportun, on s'empressa de communiquer au Parquet la dénonciation de l'institut des jésuites faite au conseil souverain par l'un des conseillers, dans un mémoire long et diffus, et on demanda les conclusions du procureur général. En cette matière ces conclusions

(1) MM. de Cappot, doyen, de Serres et de Collarès.

étaient rigoureusement nécessaires, leur absence aurait entaché de nullité l'arrêt rendu.

M. de Vilar hésitait. Plus enclin à conclure en faveur des jésuites que contre eux, il n'avait pas d'opinion bien arrêtée. Ce fut dans cette perplexité qu'il consulta Joseph Jaume. Celui-ci plein de sagesse, connaissant très bien la situation, et croyant avec juste raison que le plus important était de gagner du temps, afin que les magistrats malades et absents pussent être appelés à siéger, persuada à l'Avocat général qu'il devait se borner à requérir, qu'avant de juger au fond, les statuts des jésuites lui fussent remis en communication afin de pouvoir les étudier et donner ses conclusions en pleine connaissance de cause. Cet avis fut suivi. Mais la majorité des magistrats présents, qui avait hâte de juger, s'abstint de statuer sur ces réquisitions et sans ordonner la communication demandée, feignant de considérer les réquisitions du Parquet à fin d'un préparatoire, comme des conclusions sur le fond de l'affaire, rendit un arrêt définitif, où il fut dit : « Vu les conclusions du procureur général du Roi, « (sans exprimer ce qu'elles contenaient). La Cour dé- « clare y avoir abus, etc. »

Cet arrêt fut donc rendu sans conclusions du procureur général sur l'abus prétendu et était par suite entaché de nullité ; d'ailleurs il n'avait été obtenu qu'à la majorité de 5 voix contre 4. Il fut néanmoins mis a exécution immédiatement et les jésuites furent chassés de Perpignan et de la province. Mais l'avocat général se réjouit toujours de n'y avoir pris aucune part et remercia Joseph Jaume du conseil qu'il lui avait donné.

Étudié à tous les points de vue, en fait et en droit, cet,

arrêt fut plutôt en faveur des jésuites que contre eux. Il peut donc être rapproché des décisions rendues par les autres Conseils souverains de France, qui leur furent favorables. Mais malheureusement la province de Roussillon, ne put pas, comme la Flandre et l'Alsace, continuer à jouir des services que les Pères jésuites rendaient au pays pour l'éducation de la jeunesse, car ils étaient partout. Ils possédaient leur collége ou externat, le collége de Pi ou pensionnat pour les basses classes; ils dirigeaient le grand séminaire établi au Faubourg Notre-Dame et occupaient plusieurs chaires de théologie et de philosophie à l'Université. Les autres provinces démembrées comme le Roussillon de la monarchie espagnole et réunies à la France purent conserver longtemps encore ces bons religieux. L'astuce, la fraude et l'illégalité ont pu seules faire peser sur le Conseil souverain de Roussillon la responsabilité d'un arrêt qui était l'œuvre d'une minorité intime. Il ne serait donc pas inexact de prétendre que les parlements seuls ont déclaré abusif les statuts des jésuites et que les autres cours souveraines ont mieux compris la pureté et la sainteté de leurs règles. Quoi qu'il en soit, Joseph Jaume, qui nous a conservé tous les détails de cette affaire (1) fut heureux d'y intervenir de manière à entacher l'arrêt d'une illégalité et d'une flétrissure irrémédiables.

Il est rare que les hommes observés avec soin ne laissent voir quelque côté défectueux. Ici au contraire plus nous étudions attentivement notre jurisconsulte plus nous sommes forcés d'applaudir. Combien dont le

(1) Notes manuscrites sur sa famille p. 191 et 192, où il renvoie en outre à son Recueil d'arrêts, T. 7, fol. 148 et 167 et T. 8, fol. 144 et s. et 217 et suivants.

talent est obscurci et rabaissé soit par l'orgueil, soit par la jalousie, soit par un amour immodéré d'acquérir! Jaume toujours simple et modeste, n'avait que des amis au barreau; toujours prêt à rendre service à ses confrères, il était envers ses clients d'une extrême modération. Ce désintéressement, qui était devenu chez lui une habitude; finit par éloigner de son cabinet les autres hommes d'affaires. La Révolution donna naissance à de nouveaux besoins et les avocats furent naturellement portés à demander à leurs clients des honoraires plus considérables. Tandis qu'avant cette époque, les avocats les plus occupés de Perpignan n'avaient jamais gagné 3000 livres par an, on pouvait en citer en 1805 et 1806 qui gagnaient au moins 6000 francs. Jaume protestait de toutes ses forces contre cette tendance, malgré les pertes nombreuses que la Révolution lui avait fait subir [1]. On trouve dans ses notes

(1) Il sera peut-être intéressant de connaître le détail des divers traitements que recevait Joseph Jaume pour ses diverses fonctions. Le voici d'après la note qu'il en a laissée lui-même dans ses mémoires, p. 203.

« Revenus ou émoluments dont je jouissais avant cette Révolution et dont j'ai été dépouillé depuis 1790, par l'effet de cette Révolution :

1° Mes gages de professeur en Droit français à l'université de Perpignan où j'étais le plus ancien et le doyen des professeurs depuis 1789	600
2° Mes gages et gratification de substitut du procureur général au conseil souverain de Roussillon, outre le franc-salé	1100
3° Mes émoluments de secrétaire du Roi en la chancellerie près ledit conseil souverain	600
4° Mes gages de procureur du Roi au siége de la maréchaussée	300
5° Mes émoluments de procureur du Roi au siége de la capitainerie générale de la province de Roussillon, au moins	150
6° Conductions que je recevais de plusieurs particuliers et de quelques communautés laïques et ecclésiastiques	470
Total	3220 liv.

manuscrites, racontée avec une admirable simplicité, cette situation pénible que lui faisaient la conduite de ses confrères et les besoins nouveaux. Je ne puis résister au désir d'en citer un passage. Il y a là un parfum de résignation et de vertu qu'on ne saurait imiter.

« Tous ces avocats et avoués ne font plus cas de moi « et me regardent comme mort. Je ne sais comment ni « pourquoi ils ne viennent plus me consulter depuis environ « deux ans, tandis qu'avant ils y venaient toujours; je ne « sais comment ni pourquoi je leur ai déplu et je leur « déplais. Serait-ce parce que quand ils venaient me con- « sulter, et qu'après avoir donné mon avis, ils me de- « mandaient à quoi taxerons-nous nos honoraires pour « cette consultation? et que je leur répondais : à si peu « que nous pourrons. Ils voulaient prendre cinq ou six « francs par heure pour chacun des avocats consultés, et « cela me paraissait trop fort surtout à l'égard des parties « pauvres et malheureuses. Serait-ce parce que devant « venir et s'assembler chez moi comme étant le plus an- « cien des avocats, ils trouvaient ma demeure trop éloi- « gnée de la leur, et qu'ils préféraient se rendre chez un « ancien plus voisin et plus à portée de leur propre ha- « bitation, lequel pensait d'ailleurs comme eux pour la « taxe des honoraires plus forts? Quelle autre raison pour- « raient-ils avoir? Les aurais-je offensés ? Si cela est, je leur « en demande pardon de tout mon cœur. Mais pourquoi « m'ont-ils abandonné ? *Ommes amici mei derrelique-* « *runt me* (1). »

(1) Mémoires manuscrits, p. 242.—Il ajoute un peu plus bas : « Je puis dire, comme disait pendant les 3 ou 4 dernières années de sa vie, feu Mr Antoine Coma, avocat et professeur en droit, qui mourut le 17

Cet habile et savant avocat, que l'on traitait ainsi dans les dernières années de sa vie, avait été apprécié comme il méritait de l'être par les jurisconsultes les plus remarquables de la France entière : « les avocats des premiers barreaux du royaume, nous dit M. Campagne, tels que ceux de Paris et de Toulouse, etc., avaient établi avec M. Jaume de fréquentes relations et maintes fois lorsqu'ils eurent à décider des questions graves ils eurent recours à ses lumières, dont en diverses circonstances, ils avaient été à même de connaître et d'apprécier l'étendue [1]. » En 1782 il était allé avec son collègue Fossa passer quelques mois à Toulouse, les membres du barreau, les professeurs de la Faculté de Droit et les notabilités du Parlement leur prodiguèrent leurs hommages les plus empressés. Les avocats les plus éminents les prièrent de prendre part à diverses consultations dans des affaires très importantes et très délicates. Les magistrats leur donnèrent en pleine audience un témoignage éclatant de leur haute estime. Le premier Président les fit asseoir dans le Parquet du Parlement, à côté de l'avocat général, toutes les fois qu'ils assistèrent à l'audience. Enfin,

mai 1757 et auquel je succédai dans sa place de professeur : « on ne me consulte plus, ; on ne me donne plus rien à faire ; je m'occupe chaque jour à l'étude et à la prière. » J'ai perdu depuis 1790 tous les emplois et offices honnêtes qui me donnaient 3,220 livres de revenu fixe, et aujourd'hui depuis deux ans mon état et ma profession d'avocat ne me portent plus rien : je dois vivre avec ma famille du peu de revenu que me portent les biens qui me restent ; revenus dont les impositions me prennent au moins le quart..... et nous sommes encore menacés de les voir augmenter. Je ne sais comment nous pourrons nous procurer le nécessaire pour vivre. Disons comme disait Job, réduit à une extrême misère : *Deus dedit, Deus abstulit ;* et comme disait Abraham à son cher fils Isaac : *Deus providebit.* »

(1) Publicateur, 1835, n° 33, p. 129.

pendant le séjour de six mois que Jaume fit à Paris en compagnie du procureur général de Vilar, il fut l'objet de pareilles distinctions. Gerbier, Ferey, Dupotier, Target, Tronchet, Desèze, avocats célèbres, qui avaient souvent discuté avec lui par écrit et s'étaient presque toujours soumis à ses opinions lui témoignèrent toutes sortes d'égards et de prévenances. Le Garde des Sceaux lui-même, le chancelier de Maupeou l'invitait à sa table et avait la délicatesse de lui donner pour convives, des savants, des amis et des compatriotes. Enfin les offres les plus brillantes lui furent faites; il aurait obtenu la charge qu'il aurait désiré dans la haute magistrature, qui, disait le maréchal duc de Noailles, *s'honorerait de le posséder*.

L'ambition de Joseph Jaume était plus modeste. Toujours il redouta les fonctions de la magistrature et surtout celles du juge. Il fut cependant magistrat mais dans les régions les plus humbles, lui qui aurait pu illustrer par sa science, sa parole et ses vertus les plus hautes dignités parlementaires. Essayons de l'étudier encore dans cette nouvelle phase de sa vie.

Le 19 mai 1757, l'Evêque de Perpignan, au moment même où il le choisissait pour son avocat, le nomma juge de l'abbaye d'Espira de l'Agly. Il ne conserva ces fonctions que pendant dix mois à peine. Chaque dimanche et les jours de fête il était comme assailli par les habitants des villages dépendant de sa juridiction, qui venaient lui porter leurs plaintes sur de petits délits, sur des querelles et des contestations élevées entre eux. Jaume était peut-être alors trop jeune et trop attaché à ses études pour descendre à ces petits détails, c'était donc

avec peine qu'il s'assujettissait aux fonctions de cette charge; deux circonstances plus pénibles que les autres, dans l'une desquelles il s'agissait d'instruire au grand criminel, laissèrent une vive et douloureuse impression dans son âme et le décidèrent à se démettre de ses fonctions. La première est sans intérêt, voici comment il raconte lui-même la seconde : « Un fils révolté contre son père lui tira un coup de fusil chargé à balle pour le tuer; heureusement il le manqua, mais craignant d'être puni en justice de cette mauvaise action, il se réfugia en Espagne. Son père aussi alarmé vint me communiquer ce fait, et me pria comme juge de le dissimuler, en me disant que ce serait pour lui, une peine aussi grande que celle de la mort, s'il voyait ce fils poursuivi et condamné en justice à la peine du parricide qu'il avait tenté, et il se mit à pleurer devant moi. Je fus sensible à sa peine et j'admirai la bonhomie et l'excès de son amour paternel pour un fils si coupable; je tâchai de le consoler et de le tranquilliser. M. Regnes, procureur général, ayant été instruit de ce fait, m'envoya chercher et me dit qu'il était bien surpris qu'on laissât ce crime impuni, et qu'on n'eût pas même commencé de procédure contre le coupable et m'en fit une espèce de reproche. Je lui répondis : vous savez, M. mieux que moi, que ce n'est pas le juge qui doit intenter de pareilles procédures, que c'est au procureur fiscal à la requérir comme partie publique, sans quoi le juge ne peut rien; il peut se faire que le procureur fiscal ignore ce fait ou aît des raisons pour ne pas agir. Je sais d'ailleurs que le père du coupable serait plus puni que celui-ci, si l'on prononçait un jugement de condamnation à mort; ce serait lui qui en mourrait d'af-

fliction et non le coupable son fils, qui s'étant expatrié, a mis sa vie à couvert, et ne pourrait être condamné que par contumace et par conséquent inutilement, si ce n'est pour l'exemple, en rendant publique sa condamnation, qui se tournerait et s'effectuerait contre le père, victime innocente. M. Regnes touché de ces raisons n'insista plus, et l'affaire en demeura là. Mais dès lors je fis ma démission au greffe de cette judicature, que je ne gardai qu'environ dix mois, et je ne voulus plus être juge d'aucune manière [1]. »

Je n'ai pas à apprécier la conduite du juge d'Espira en cette circonstance, puisque le procureur général la trouva conforme aux prescriptions de la loi. Elle fait bien évidemment l'éloge de son cœur; mais le juge a souvent de pénibles devoirs à remplir, il doit quelquefois imposer silence à ses affections les plus chères pour n'écouter que la voix de la conscience.

Je mentionne uniquement pour mémoire les fonctions de procureur du roi au siége de la maréchaussée et celles de procureur du roi au siége de la capitainerie générale de la province, dont Jaume fut investi. Ces juridictions spéciales et privilégiées ne s'étendaient que sur les gardes de la maréchaussée et sur ceux de la capitainerie.

Une autre juridiction spéciale et temporaire fut créée en Roussillon, en vertu d'une décision du conseil d'Etat du Roi, pour juger certaines affaires urgentes, en matière de finances et de monnaies. L'intendant de la province, M. de Laporte fut chargé de constituer ce tribunal qui devait être composé sous sa présidence, de deux ju-

(1) Mémoires manuscrits, p. 54 et 55.

ges, d'un juge-rapporteur et d'un procureur du Roi. Les deux juges furent MM. Fossa et Gaffard, le procureur du roi M. Terrats et le juge rapporteur chargé plus spécialement de préparer les décisions fut Joseph Jaume, qui jouissait à un plus haut degré de l'estime et de la confiance de l'Intendant. Ces diverses fonctions dans lesquelles se déployaient l'activité et les nombreuses connaissances du jurisconsulte, attestent combien il était apprécié dans le pays.

Le conseil souverain, qui écoutait toujours sa parole avec le plus vif intérêt et avait en ses lumières la plus grande confiance, désirait se l'attacher par des liens plus intimes que ceux du barreau. Une place de substitut du procureur général étant devenue vacante par le décès de M. Jaubert, le procureur général M. de Vilar le sollicita pour qu'il voulut bien l'accepter. Ces fonctions étaient à la nomination du procureur général, tandis que celles de conseiller et d'avocat général ne pouvaient être conférées que par le Roi. Jaume refusa tout d'abord. Il se souvenait de ses fonctions de juge de l'abbaye d'Espira et craignit d'exposer sa conscience, en prenant une part quelconque aux rigoureux devoirs de la magistrature.

Cependant, sur de nouvelles instances qui lui furent faites, au nom de tous les membres du conseil souverain, par M. Desprès, conseiller en la cour, il n'osa plus refuser et permit qu'on lui imposât cette honorable charge. Cette conduite n'a pas besoin de commentaires. Modestie, déférence et soumission dans un homme doué d'une grande aptitude et d'une science déjà très connue! Les fonctions que l'on a redoutées, loin de les rechercher, sont le plus souvent celles que l'on remplit le mieux,

car on ne les occupe que par un dessein bien manifeste de la Providence divine. Dans sa nouvelle position, Jaume déploya son activité ordinaire et ses connaissances peu communes. Ses conclusions savantes furent toujours remarquées et préparèrent avec une grande lucidité les arrêts de la Cour. « On le voyait, dit M. Campagne, analyser et discuter avec une admirable saga-« cité les raisons des plaideurs, en présenter aux magis-« trats le tableau le plus lumineux, et par le jugement « anticipé qu'il en portait, établir dans les esprits la con-« viction dont il était pénétré. Il n'était pas rare de le « voir avec la supériorité de son talent et de sa dialecti-« que pressante donner aux armes des combattants une « force qu'ils ignoraient eux-mêmes et leur en four-« nir de nouvelles, qu'ils avaient méconnues [1]. » Il donna des conclusions écrites dans un grand nombre d'affaires importantes et notamment dans la longue procédure qui aboutit à la suppression et sécularisation de l'antique monastère bénédictin de Saint Martin du Canigou, triste résultat que ne purent empêcher ni la résistance de deux Evêques, ni les réclamations des communautés séculières de Prades, Villefranche, Corneilla, Serdinya, Estoher, Oreilla, Eus et Marquixanes, ni les arrêts du conseil souverain lui-même.

Lorsqu'il fallut procéder à cette sécularisation, en force des lettres patentes du Roi, en date du 5 août 1783, qui annulaient les arrêts du conseil souverain, Joseph Jaume fut chargé en sa qualité de substitut du procureur général de se transporter dans le monastère avec M. Jean

(1) Publicateur 1835, nº 32, p. 126 et suiv.

Cappot conseiller, pour recueillir les archives, en dresser inventaire et les déposer aux archives du domaine du Roi [1]. L'Evêque diocésain avait de son côté envoyé aussi des commissaires ecclésiastiques. Les mémoires manuscrits de notre jurisconsulte nous rendent compte de cette pénible mission, qui fut exécutée le 2 septembre 1783.

« Ces commissaires (ecclésiastiques) demeurèrent plusieurs jours dans ce monastère, occupés à la vérification de tous les objets et à la dresse des procès-verbaux, en présence des moines qui s'y trouvèrent tous et de nombre de personnes qui y étaient venus pour y prendre congé de ce saint lieu, qui depuis huit cents ans avait fait l'édification de cette province. La tristesse était peinte sur tous les visages : les commissaires et les moines eux-mêmes qui avaient demandé cette suppression et leur sécularisation, avaient peine à retenir leurs soupirs et leurs larmes : et moi, qui rédigeai tous ces procès-verbaux, comme substitut du procureur général, j'en demeurai consterné [2]. »

La charge de substitut du procureur général au conseil souverain avait quelque analogie avec celle de nos juges suppléants actuels des tribunaux de Ire instance, non pas en ce sens qu'elle fût entièrement gratuite, puisque le substitut du procureur général avait un traitement de mille livres et une gratification de cent livres; mais en ce sens que dans les affaires dont ils n'avaient pas à

(1) En vertu d'un arrêt postérieur, elles furent déposées en l'étude de Me Serra, notaire à Perpignan.

(2) Mémoires manuscrits, p. 134 et 135.

connaître comme magistrat, le substitut conservait toute sa liberté d'action comme avocat et pouvait à ce titre se présenter et plaider devant la Cour. Les choses s'étaient passées ainsi depuis longtemps, la tradition était constante et personne n'avait conçu l'idée d'y rien changer. Un jour cependant en avril 1782, après une brillante et solide plaidoirie dans l'intérêt de la femme et de la belle-sœur d'un avocat général M. Noguer, contre une dame, dont le premier président de Malartie habitait la maison, Jaume fut mandé par le chef du conseil souverain, qui lui dit : « je suis chargé par la Cour de vous dire, qu'elle « a été fort surprise de vous voir et entendre plaider de-« vant elle comme avocat et surtout pour un de ses « avocats généraux et sa femme, tandis qu'étant substitut « de M. le procureur général vous ne pouvez vous y pré-« senter et y parler qu'en cette qualité. C'est pourquoi « il vous est défendu d'y venir dorénavant y plaider « comme avocat de qui que ce soit. » C'était pour Jaume un coup rude et sensible, d'autant qu'il était immérité; néanmoins élevé dans le plus grand respect pour la magistrature et plein de déférence par une décision qu'il croyait émaner réellement de la Cour il répondit : « M. le « président je suis très aise de la défense que vous me « faites de la part de la Cour; je m'y soumets et je ne « m'en écarterai pas : il est vrai que je suis substitut de « M. le procureur général depuis 1779; mais je croyais « pouvoir, comme l'avait toujours fait Me Jaubert qui « l'était avant moi, plaider comme avocat, dans des af-« faires dont je n'étais pas chargé comme substitut, « et surtout lorsque j'en étais chargé par quelqu'un des « membres de la Cour, ou que c'était pour quelqu'un

« d'eux. Je n'y étais que pour la peine du travail, car je « le faisais *gratis*. »

Mais Jaume ne tarda pas à apprendre de divers membres du conseil souverain, que la Cour n'avait fait aucune défense à cet égard et qu'il n'en avait pas même été parlé; il obéit néanmoins à cette injonction. Quelque temps après M. de Malartie devenu veuf s'étant remarié, sa seconde femme eut une affaire grave à consulter et à poursuivre en justice. Jaume fut invité à diner chez le premier président; Mme de Malartie voulut l'entretenir à part et lui dit que son mari l'avait engagée de s'adresser à lui pour prendre son avis et suivre ses conseils; mais le magistrat fut obligé et peut-être bien aise de répondre que sa charge de substitut du procureur général l'empêchait de s'ingérer comme avocat dans les affaires qui intéressaient les membres du conseil souverain, et que M. de Malartie lui-même en sa qualité de premier président, lui avait fait des défenses à cet égard au nom de la Cour. Force fut d'insister et de supplier; mais en vain. Les politesses, les prévenances, les distinctions furent inutiles. Le premier président dut intervenir, joindre ses prières à celles de sa femme et enfin ordonner à l'avocat de se charger de l'affaire. Depuis ce jour il ne fut plus question de contester aux substituts du procureur général, le droit que la tradition leur avait conservé, de plaider et consulter en qualité d'avocats.

Ce même premier président avait su apprécier depuis longtemps le mérite et la science de notre jurisconsulte et dès l'année 1780 il avait voulu l'attacher définitivement à la Cour en qualité de conseiller. Il avait en effet demandé au Roi la création de deux nouvelles charges de

conseiller, *pour renforcer* disait-il, *la compagnie, où il n'y avait que trop peu de savants jurisconsultes.* Il avait en vue pour cela les deux lumières du barreau perpignanais, Fossa et Jaume, qui étaient en même temps les deux professeurs les plus savants et les plus distingués de la Faculté de Droit. Il les fit donc solliciter l'un et l'autre d'accepter les deux charges qui allaient être créées. Jaume refusa constamment, « tant à cause de ma « petite fortune, disait-il et pour le bien de ma famille, « qu'à cause de l'éloignement que j'avais toujours eu « pour être juge, surtout dans un tribunal souverain. Ma « conscience me faisait craindre d'errer dans mes opi- « nions par prévention pour quelqu'une des parties, par « méprise, par trop peu d'attention ou autrement... « M. Fossa pensa et se décida comme moi [1]. » Quel bel éloge que ce refus! On demeure vraiment confondu et saisi d'admiration en présence d'une si grande modestie, alliée à une science et à une droiture si remarquables! Mais qui donc pourrait accepter sans crainte le fardeau des fonctions judiciaires, si Jaume et Fossa n'étaient pas dignes de le porter? Et combien nos consciences ne devraient pas trembler, puisque les leurs tremblaient, puisque les leurs hésitaient et craignaient? Heureusement il n'y avait là qu'un excès de modestie et des scrupules respectables! Le juge qui ayant acquis une science suffisante possède la volonté ferme du bien, la probité, l'intégrité et la modération, s'il sait surtout mettre sa confiance en Dieu et lui demander ses lumières, peut sans crainte occuper son siége et rendre la justice. Sans ce puissant se-

(1) Mémoires manuscrits, p. 150.

cours de la grâce que Dieu donne à ceux qu'il envoie, nul n'oserait juger son semblable!

En avril 1782, les sollicitations auprès de Jaume recommencèrent mais toujours vainement; plus tard encore le conseiller Noguer étant mort, de nouvelles tentatives furent faites pour décider notre modeste et éminent jurisconsulte. Le conseiller Gispert son ami lui écrivait le 26 juillet 1782. « On se doit à sa patrie et à ses amis, je « crois que vous me tenez pour être un de ceux, qui vous est « le plus attaché. » Il lui écrivait encore le 16 août mais sans plus de succès. Le 22 août le premier président de Malartic lui adressait de Montricoux les lignes suivantes : « Trente prétendants m'ont écrit, parmi lesquels je ne « vous ai pas trouvé; il y a quinze jours que j'ai rendu « compte à M. le Garde des Sceaux de leurs mémoires. « Envoyez donc le vôtre, il pourra arriver à temps, car « M. le Garde des Sceaux est prévenu de vos talents et « de votre mérite. » Toutes ces sollicitations, toutes ces prévenances furent inutiles. Jaume persista dans son refus. Qu'ils sont rares les hommes d'un caractère si inébranlable, et d'une modestie si persistante! Et qu'il est bien vrai qu'à toute époque et dans tous les temps le vrai mérite s'efface, tandis que l'habileté, l'ignorance et la présomption ne craignent pas de se montrer et de se faire valoir! Trente prétendants avaient écrit de tous les points de la province; qu'étaient-ils à côté de Jaume, qui non seulement se taisait, mais encore savait résister et demeurer insensible à toutes les prières et à l'aiguillon si redoutable de l'ambition? Longtemps après et dans les dernières années de sa vie, il se félicitait encore de son noble refus. « La robe rouge dont on vou-

« lait me décorer par cette dignité, dit-il, m'aurait plus « affligé que réjoui [1].

Enfin lorsqu'au souffle de la Révolution le conseil souverain eut disparu ainsi que toutes les autres cours de justice et que l'on eut décrété la création d'un tribunal civil composé de cinq juges, pour chacun des trois arrondissements de l'ancienne province, les électeurs de Perpignan dirigés par le Directoire du département, pensèrent à notre illustre avocat pour présider ce nouveau tribunal. Ce Directoire était alors composé d'hommes très honorables, qui ne voulaient que le bien public. Dom Joseph d'Oms de Tord marquis d'Oms. M. Matheu-Bou et M. François Ferriol avocat. Les électeurs lui envoyèrent donc une députation pour le prier d'agréer l'élection qu'on était dans l'intention de faire en sa faveur, pour remplir la place de président ou premier juge, comme l'on disait à cette époque. Jaume ne se laissa pas plus tenter cette fois que dans les temps antérieurs, il répondit qu'il n'avait jamais voulu consentir à être juge, qu'il avait constamment refusé les places de conseiller au conseil souverain qui lui avaient été offertes et que par conséquent il ne pouvait pas accepter celle qui lui était proposée en ce moment. Quelque flatté qu'il put être du choix dont il était l'objet il craignait alors non seulement la responsabilité des décisions judiciaires, mais encore et surtout la nécessité de prêter le serment civique et constitutionnel, dont la perspective l'avait amené à se démettre d'avance de sa chaire de professeur de Droit.

Tel fut le magistrat aux mœurs antiques, qui ne vou-

(1) Mémoires manuscrits, p. 154.

lut jamais prendre place que parmi les gens du roi, par l'effet d'une excessive délicatesse de conscience! Dans le rôle modeste et effacé qu'il accepta, il eut l'occasion de rendre de grands services et de préparer des décisions d'une remarquable sagesse. Cette magistrature qu'il redoutait pour lui-même il l'environnait d'estime, de respect et de déférence. Il était jaloux de son honneur comme du sien propre, et ne pouvait se défendre d'un cri d'indignation s'il le voyait attaqué ou compromis. Pendant son séjour à Paris avec le procureur général de Vilar, ils allèrent ensemble à la grand'chambre du Parlement un jour que le prince Henri, frère du roi de Prusse, s'y était rendu pour y entendre plaider. Quel ne fut pas l'étonnement des magistrats roussillonnais de voir tous les hauts siéges de la Cour occupés par des dames que la curiosité avait attirées, tandis que les présidents et conseillers, en robe du Palais, se tenaient aux bas siéges, au dessous d'elles! Ils en furent tous les deux humiliés et Jaume écrivit dans ses notes : « Cela me parut indé- « cent [1]! » Cet ensemble si précieux de qualités si rares nous fait regretter vivement qu'il n'ait pas consenti à s'asseoir sur les hauts siéges du Conseil souverain. Orné de tous les talents et de toutes les vertus des meilleurs magistrats, il aurait honoré cette noble compagnie en lui apportant un éclat nouveau et une puissance nouvelle.

Nous avons envisagé successivement les actes et la vie de Joseph Jaume en tant que professeur de Droit, avocat et magistrat. Si nous voulions étudier en lui rapi-

(1) Mémoires manuscrits, p. 195.

dement le père de famille et le chrétien, nous le trouverions encore admirable.

Quel grand amour, quel profond respect ne conserva-t-il pas toujours pour ses parents? Il a recueilli dans ses mémoires avec un soin pieux tout ce qui concerne ses ancêtres, fier de trouver en eux des mœurs simples, des principes solides de piété et la bonne odeur des vertus chrétiennes, plutôt que les richesses, le faste et l'élégance. Ses notes manuscrites contiennent des détails pleins d'intérêt sur divers membres de sa famille. Ici c'est le chanoine Jean Jaume son oncle et son parrain, qui mourut en odeur de sainteté, là un autre chanoine, son oncle aussi, Antoine Jaume « qui n'avait, tout « comme Jean Jaume son frère, qu'une seule soutane « noire, d'une étoffe croisée et très commune, pour tou« tes les saisons, tant l'été que l'hiver, » et qui mourut aussi en odeur de sainteté « suivant l'opinion publique « ajoute-t-il, confirmée par certaines particularités que « j'en ai ouï raconter dès mon enfance et que j'omets par « délicatesse [1]. » Jacques Garrigo, curé de Pézilla, remarquable par sa grande charité envers les pauvres [2], Basilisse Garrigo, qui fut trois fois prieure du couvent de Sainte-Catherine, puis chassée de son couvent : « elle « fut toujours et est encore en 1806 un exemple de « vertu qui honore sa famille et lui attire les bénédic« tions du ciel [3]. » Josèphe Moliner épouse de Raymond

(1) Mémoires, p. 15.

(2) Mémoires, p. 22 : Il était si charitable envers les pauvres qu'on avait fait sur lui et qu'on chantait publiquement une chanson catalane, qui commençait ainsi : Lo rector de Pezilla, quand ha dinat, no te mes pa.

(3) Mémoires, p. 24.

Ariès, pieuse ainsi que son mari et vivant tous les deux dans la crainte du Seigneur. « Cette bonne femme « était depuis un grand nombre d'années avant sa mort « dans l'usage d'aller le vendredi de chaque semaine à « l'hôpital, prêter ses secours aux pauvres malades, les « soigner elle-même, leur laver les mains et les pieds... « Elle était du tiers ordre de Saint François d'Assise... « Elle mourut après son mari, et distribua tous les biens « que l'un et l'autre avaient acquis en œuvres pieuses [1]. » Voici encore la vieille grand'mère Marie Angélique Franc, dont le petit-fils vante les goûts simples et modestes, « qui ne cessait de donner de bonnes leçons à ses fils tout prêtres ou mariés qu'ils étaient, » et leur répétait des aphorismes ou proverbes catalans exprimant toute sa pensée contre la somptuosité ou l'élégance dans les meubles et dans les habits. « Que n'aurait-elle pas « dit, portent les notes manuscrites, si elle avait vu « ceux (les meubles) que j'ai ajoutés à la maison, surtout « depuis mon mariage, quoiqu'ils ne paraissent pas être « grand'chose et quoique les plus précieux que j'ai, ou « que j'ai eus m'aient été donnés?... Je n'ai senti que « trop tard combien elle avait raison et j'en fais bien « mon *meâ culpâ*. Il n'y a qu'un article sur lequel je « n'ai pas de regret, c'est celui de mes livres, dont j'ai « formé ma bibliothèque. S'ils me coûtent cher, ils ont « du moins servi à nourrir mon esprit et à servir le « public. Ma bibliothèque est choisie; je n'y connais pas « de livre qui soit essentiellement mauvais, surtout pour

(1) Mémoires, p. 25.

« ce qui touche la sainte religion, et il y en a de très « bons et d'excellents [1]. »

Ces quelques notes, fidèle expression de sa pensée intime nous dépeignent l'homme antique, conservant pieusement les souvenirs si chers de la famille, simple dans ses goûts, constamment attaché à ses devoirs, les remplissant avec une scrupuleuse exactitude et sachant puiser ses plus douces jouissances au sein de sa famille et dans la compagnie de ses livres. Ce n'est pas cependant qu'il vécut entièrement éloigné du monde. Son commerce était au contraire des plus agréables. Il possédait ce don aimable de la causerie piquante et vive, si répandu autrefois, si rare aujourd'hui. « Un excellent « naturel, dit M. Campagne, les mœurs les plus douces, « une conversation facile qu'il assaisonnait de bons « mots et de traits piquants, du goût pour les arts, ren- « daient son commerce aussi agréable qu'utile [2]. » Aussi comptait-il beaucoup d'amis dans tous les rangs de la société et principalement dans le clergé et la magistrature, au barreau et à l'Université. Parmi tous ces amis on peut citer comme les plus remarquables dom Brial, Fossa et le chanoine Laboissière.

Un tel homme, dont le cœur se dévoile si simple et si bon, devait être pour ses enfants un modèle et un guide. Lorsque son fils se disposait à accomplir le grand acte de sa première communion, il écrivit pour lui des instructions pleines d'un amour et d'une piété admirables.

(1) Mémoires manuscrits, p. 27.

(2) Publicateur 1835, nº 23, p. 126 et suiv.

Ces instructions ne sont pas perdues [1] et l'on ne peut les lire sans éprouver une grande émotion et sans verser de douces larmes. Il eut neuf enfants de son mariage avec Marie-Anne Bosch. Trois seulement lui survécurent les six autres moururent en bas-âge. « Ils sont tous « morts innocents dans leur tendre enfance, et jouissent « dans le ciel de la gloire éternelle. Prions ces saints « innocents d'intercéder pour nous auprès de Dieu, de « nous obtenir une bonne et sainte mort, pour nous réu- « nir à eux dans le ciel et louer Dieu éternellement [2]. » Les trois enfants qui survécurent à leur père furent éle- vés dans les principes les plus solides de la morale et de la religion. Il leur légua avec un modeste héritage une vie précieuse et sans tache, et longtemps encore il leur parla dans ses notes écrites pour eux et respectueu- sement conservées. Il leur disait notamment : « Je ne « leur souhaite pas des richesses, mais seulement le pur « nécessaire à leur honnête subsistance. Je les invite à « graver dans leur esprit et dans leur cœur, et à ne ja- « mais oublier cette belle prière que le sage Salomon, « fils de David, faisait à Dieu et qui est écrite dans son « livre des Proverbes, ch. 20, ver. 8. *Mendicitatem et « divitias ne dederis mihi ; tribue tantum victui meo ne- « cessaria, ne fortè satiatus illiciar ad negandum et di- « cam : quis est Dominus? Aut egestate compulsus furer, « et parjurem nomen Dei mei.* Seigneur ne me donnez « ni la pauvreté ni les richesses ; et donnez-moi seule-

(1) Elles sont conservées pieusement, ainsi que plusieurs autres ou- vrages de Joseph Jaume, par M. Vicens avoué à Prades, son arrière petit-fils et son unique descendant.

(2) Mémoires manuscrits, p. 267.

« ment ce qui me sera nécessaire pour vivre ; de peur « qu'étant rassasié je ne vienne à vous renoncer et à « dire : qui est le Seigneur? ou qu'étant pressé par la « pauvreté, je ne vienne à dérober et à parjurer le nom « de mon Dieu [1]. »

Ce bon père qui croyait utile d'enseigner encore après sa mort à ses enfants le détachement des richesses, dont il leur avait donné l'exemple, fut aussi un excellent époux. Il écrivait le 26 novembre 1806 la dernière de ses notes manuscrites, qui porte : « Je n'avais jamais « eu vue pour le mariage que celle que j'épousai de bon « cœur le 9 mai 1757, avec laquelle je vis encore étroi- « tement uni par ce lien sacré, depuis près de cinquante « ans, qui s'accompliront le 9 mai prochain (1807) jour « auquel nous ratifierons et renouvellerons ce lien de- « vant notre sainte mère l'Église catholique, apostolique « et romaine, s'il plait à Dieu de nous laisser vivre tous « les deux jusqu'alors et de nous donner la faculté et la « force de faire dignement cet acte de piété et de reli- « gion, avec le respect et l'amour que nous lui de- « vons [2]. » Ce désir si légitime de deux bons époux se réalisa par la ratification solennelle qu'ils firent de leur mariage le 9 mai 1807. Et ils vécurent encore ensemble pendant plus de deux ans, jusqu'à la mort de Joseph Jaume qui rendit le premier son âme à Dieu.

Sa vie consacrée à l'étude et à l'accomplissement des nombreux devoirs de ses diverses charges ne fut pas vide de bonnes œuvres, car sa foi était éclairée et son

(1) Mémoires manuscrits p. 216. Suivent quatre autres grandes pages d'excellents conseils.

(2) Mémoires manuscrits, p. 284.

cœur droit. En 1752 à peine âgé de 21 ans il succéda à son père dans les fonctions de directeur de l'hôpital des Orphelins de N.-D. de Miséricorde et se montra assidu tous les dimanches aux réunions du bureau d'administration. En 1766, il fut aussi nommé directeur de l'hôpital des malades. Il fut dès lors l'avocat ordinaire et gratuit de ces deux établissements charitables. Après la Révolution on eut encore recours à lui pour ces mêmes fonctions. Enfin le 24 mai 1806 le préfet du département nomma un Comité consultatif de la commission administrative des hospices, composé de 3 avocats. Le premier de ces avocats fut encore Joseph Jaume. — Je me borne à énoncer ces faits, sans essayer d'en faire l'éloge. Dieu seul a bien connu et récompensé le mérite d'un dévouement inaltérable et vraiment chrétien à ces œuvres de la charité, continué pendant près de 60 années.

Lorsque les malheurs du temps eurent mis un terme à ses nombreuses occupations d'autrefois, cet homme pieux et bon consacra ses loisirs à la composition de divers ouvrages religieux pour prier Dieu chaque jour en famille. Il écrivit ainsi un grand nombre de neuvaines, octaves et septenaires; des Noëls, hymnes et proses en vers français, catalans et patois; plusieurs Goigs ou éloges de saints en vers catalans; une collection de Psaumes en vers français avec cantiques et prières, un parnasse chrétien, un abrégé de la vie de N. S. Jésus-Christ, une vie des Saints pour tous les jours de l'année, un martyrologe Romain, etc... Toutes ces compositions forment plusieurs volumes. « Je voudrais bien, disent les notes manuscri-« tes en parlant de ces livres, qu'ils servissent à quel-

« que chose pour l'édification des bons chrétiens et su-
« tout de ceux de ma famille et pour le salut de mon
« âme, afin que dès l'instant de ma mort Dieu la juge
« digne d'être admise et associée à celle des bienheureux
« dans la gloire éternelle, pour y jouir de sa présence et
« l'y bénir et louer sans fin [1]. »

M. Campagne, qui plus heureux que nous a pu sans doute parcourir ces bons écrits, en parle en ces termes : « Ces divers opuscules où respirent les sentiments d'une
« piété non moins solide qu'éclairée et qui portent
« comme tout ce qui est sorti de sa plume, le caractère
« du bon goût et d'un esprit réfléchi sont aussi propres
« à réunir le suffrage du chrétien instruit que celui du lit-
« térateur habile et délicat [2]. »

C'est ainsi que cet homme savant et sage savait se créer des occupations calmes, douces et utiles pour son âme au milieu des temps agités de Révolution et de guerre. Il gémissait et priait. Ses travaux et ses prières ne furent certainement pas inutiles devant Dieu.

Nous l'avons vu se démettre de ses fonctions de professeur de Droit, qui lui étaient si chères, en prévision du serment qu'on aurait plus tard exigé de lui et que sa conscience ne lui permettait pas de prêter, il est facile de comprendre après cela quelle dût être sa désolation lorsqu'il vit déportés ou dans l'exil les Evêques et les prêtres fidèles, et qu'il considéra les vrais catholiques qui l'entouraient privés de tous les secours spirituels, même au lit de mort. Son âme s'émut, il prit l'initiative et écrivit

(1) Mémoires manuscrits, p. 230.
(2) Publicateur 1835, nº 34 p. 134.

en janvier 1791 à Mgr Desponchès Evêque de Perpignan qui était à Paris, demandant la permission de s'adresser lui et toute sa famille, à tout prêtre fidèle pour l'administration des sacrements de pénitence et d'Eucharistie surtout *in articulo mortis*. Le vénérable Evêque, qui avait encore quelque espérance et se confiait à la providence divine, ne pensa pas que le moment fut encore venu de prendre de telles mesures et crut devoir attendre jusqu'au moment, où le schisme qui s'annonçait serait entièrement déclaré. Cependant les âmes étaient de plus en plus abandonnées; en 1797 il ne restait plus à Perpignan que quatre prêtres fidèles : MM. Sanyes, Valls, Estève et Budeau. Joseph Jaume s'adressa alors à l'un des vicaires généraux du diocèse M. Anglès déporté en Espagne, qui lui envoya une permission générale pour tout le diocèse. C'est ainsi qu'un simple fidèle, plein de zèle pour le salut des âmes sut obtenir ce que les ecclésiastiques eux-mêmes n'avaient pas obtenu.

En 1806 Joseph Jaume âgé de 75 ans, malade et atteint depuis trois ans d'une extrême faiblesse, ne pouvait plus se rendre à l'église craignant de s'y trouver mal et d'y occasionner quelque trouble; mais il se rendait chaque jour de fête à la messe que le chanoine Laboissière son ami, disait chez son frère dans une maison de la place d'Armes et il y recevait chaque fois la sainte communion avec de grands sentiments de piété. Pendant trois fois il y tomba en défaillance, sa faiblesse augmenta ensuite, il était accablé pendant la nuit de convulsions continuelles, son état devint très grave; il supportait néanmoins ses souffrances avec une grande résignation, et dans ses moments

de calme, il se délassait en composant des -

Il se releva de cette maladie et vécut encore que années entouré du respect et de la considération des sonnes les plus recommandables de la ville et de to pays.

Enfin, le 14 décembre 1809 il rendit son âme à I après une longue vie, toujours calme et laborieuse, or de bonnes œuvres et remplie du doux parfum des ver chrétiennes. Le secret de cette vie, qui se distingue . une inaltérable paix de l'âme, même au milieu des jo les plus tristes et les plus agités de la Révolution, par avoir été uniquement dans sa science religieuse, dans s solide et profonde piété. J'en suis demeuré convain en lisant son testament de mort, comme il l'a intitu lui-même, méditations pieuses, et recueil de pensées sur la mort écrites en 1792, puisées en général dans la sainte-Ecriture et qui s'élèvent quelquefois jusqu'à la hauteur d'un cantique. Celui qui nourrissait son âme de ces fortes pensées, marchait en toute sûreté, avec simplicité et droiture dans la carrière où Dieu l'avait appelé. C'est ainsi qu'il fut tout à la fois un professeur émérite, un savant jurisconsulte, sage dans le conseil, éloquent à la barre, aimé et respecté de tous, et enfin un magistrat aux mœurs antiques, digne de remplir avec éclat, les plus hautes fonctions, bien qu'il les redoutat au dernier point et qu'il les ait toujours repoussées avec une énergique modestie. Il fut donc un grand citoyen! La postérité roussillonnaise conservera son nom avec ceux de Fossa et de Dom Brial, qui furent ses amis, et les entourera, les uns et les autres, de ce culte de respect et de vénération qui fait la gloire du pays lui-même.

OUVRAGES DE M. JOSEPH JAUME.

I. — Ouvrages de Droit.

1. *Explication des quatre livres des Institutions civiles de l'empereur Justinien,* en 2 vol. in-4°, contenant ensemble environ 600 pages.
2. *Tractatus Academico-forensis, de Jure accrescendi*, 1 volume in-4°, de 206 pages.
3. *Tractatus Academico-forensis, ad legem falcidiam et senatus-consultum Trebellianum,* 1 volume in-4° de 180 pages.
4. Petit traité *de successionibus quœ ab intestato deferuntur ex jure Novellarum*, 1 volume in-4°, de 42 pages.
5. Autre petit traité *de substitutionibus directis*, 1 vol. in-4°, de 42 pages.
6. *Tractatus Academico-forensis de Donationibus,* 1 vol. in-4°, de 220 pages.
7. *Petit Traité ou exposition abrégée des Renonciations aux bénéfices et priviléges de Droit, qui peuvent ou ne peuvent pas être faites dans les contrats,* 1 volume in-4°, de 114 pages.
8. *Traité des cas prévôtaux ou présidiaux, suivant l'ordonnance criminelle de 1670 et la déclaration du roi, du 5 février 1731,* 1 vol. in-4°, de 108 pages.
9. *Traité de la reconnaissance et vérification des écritures privées, et de la preuve contre et outre le contenu aux actes publics et privés,* 1 vol. in-4°, de 196 pages.
10. *Traité des successions légitimes, régulières et irrégulières, suivant les lois et ordonnances du royaume et le droit municipal du Roussillon, conférés avec le droit romain*, 1 vol. in-4°, de 234 pages.
11. *Traité des secondes noces, suivant les lois civiles et les lois de l'Église et suivant l'édit des secondes noces, fait par le roi*

dement le père de famille et le chrétien, nous le trouverions encore admirable.

Quel grand amour, quel profond respect ne conserva-t-il pas toujours pour ses parents? Il a recueilli dans ses mémoires avec un soin pieux tout ce qui concerne ses ancêtres, fier de trouver en eux des mœurs simples, des principes solides de piété et la bonne odeur des vertus chrétiennes, plutôt que les richesses, le faste et l'élégance. Ses notes manuscrites contiennent des détails pleins d'intérêt sur divers membres de sa famille. Ici c'est le chanoine Jean Jaume son oncle et son parrain, qui mourut en odeur de sainteté, là un autre chanoine, son oncle aussi, Antoine Jaume « qui n'avait, tout « comme Jean Jaume son frère, qu'une seule soutane « noire, d'une étoffe croisée et très commune, pour tou- « tes les saisons, tant l'été que l'hiver, » et qui mourut aussi en odeur de sainteté « suivant l'opinion publique « ajoute-t-il, confirmée par certaines particularités que « j'en ai ouï raconter dès mon enfance et que j'omets par « délicatesse [1]. » Jacques Garrigo, curé de Pézilla, remarquable par sa grande charité envers les pauvres [2], Basilisse Garrigo, qui fut trois fois prieure du couvent de Sainte-Catherine, puis chassée de son couvent : « elle « fut toujours et est encore en 1806 un exemple de « vertu qui honore sa famille et lui attire les bénédic- « tions du ciel [3]. » Josèphe Moliner épouse de Raymond

(1) Mémoires, p. 15.

(2) Mémoires, p. 22 : Il était si charitable envers les pauvres qu'on avait fait sur lui et qu'on chantait publiquement une chanson catalane, qui commençait ainsi : Lo rector de Pezilla, quand ha dinat, no te mes pa.

(3) Mémoires, p. 24.

Ariès, pieuse ainsi que son mari et vivant tous les deux dans la crainte du Seigneur. « Cette bonne femme « était depuis un grand nombre d'années avant sa mort « dans l'usage d'aller le vendredi de chaque semaine à « l'hôpital, prêter ses secours aux pauvres malades, les « soigner elle-même, leur laver les mains et les pieds... « Elle était du tiers ordre de Saint François d'Assise... « Elle mourut après son mari, et distribua tous les biens « que l'un et l'autre avaient acquis en œuvres pieuses [1]. » Voici encore la vieille grand'mère Marie Angélique Franc, dont le petit-fils vante les goûts simples et modestes, « qui ne cessait de donner de bonnes leçons à ses fils tout prêtres ou mariés qu'ils étaient, » et leur répétait des aphorismes ou proverbes catalans exprimant toute sa pensée contre la somptuosité ou l'élégance dans les meubles et dans les habits. « Que n'aurait-elle pas « dit, portent les notes manuscrites, si elle avait vu « ceux (les meubles) que j'ai ajoutés à la maison, surtout « depuis mon mariage, quoiqu'ils ne paraissent pas être « grand'chose et quoique les plus précieux que j'ai, ou « que j'ai eus m'aient été donnés?... Je n'ai senti que « trop tard combien elle avait raison et j'en fais bien « mon *meâ culpâ*. Il n'y a qu'un article sur lequel je « n'ai pas de regret, c'est celui de mes livres, dont j'ai « formé ma bibliothèque. S'ils me coûtent cher, ils ont « du moins servi à nourrir mon esprit et à servir le « public. Ma bibliothèque est choisie ; je n'y connais pas « de livre qui soit essentiellement mauvais, surtout pour

(1) Mémoires, p. 25.

dement le père de famille et le chrétien, nous le trouverions encore admirable.

Quel grand amour, quel profond respect ne conserva-t-il pas toujours pour ses parents? Il a recueilli dans ses mémoires avec un soin pieux tout ce qui concerne ses ancêtres, fier de trouver en eux des mœurs simples, des principes solides de piété et la bonne odeur des vertus chrétiennes, plutôt que les richesses, le faste et l'élégance. Ses notes manuscrites contiennent des détails pleins d'intérêt sur divers membres de sa famille. Ici c'est le chanoine Jean Jaume son oncle et son parrain, qui mourut en odeur de sainteté, là un autre chanoine, son oncle aussi, Antoine Jaume « qui n'avait, tout « comme Jean Jaume son frère, qu'une seule soutane « noire, d'une étoffe croisée et très commune, pour tou-« tes les saisons, tant l'été que l'hiver, » et qui mourut aussi en odeur de sainteté « suivant l'opinion publique « ajoute-t-il, confirmée par certaines particularités que « j'en ai ouï raconter dès mon enfance et que j'omets par « délicatesse [1]. » Jacques Garrigo, curé de Pézilla, remarquable par sa grande charité envers les pauvres [2], Basilisse Garrigo, qui fut trois fois prieure du couvent de Sainte-Catherine, puis chassée de son couvent : « elle « fut toujours et est encore en 1806 un exemple de « vertu qui honore sa famille et lui attire les bénédic-« tions du ciel [3]. » Josèphe Moliner épouse de Raymond

(1) Mémoires, p. 15.

(2) Mémoires, p. 22 : Il était si charitable envers les pauvres qu'on avait fait sur lui et qu'on chantait publiquement une chanson catalane, qui commençait ainsi : Lo rector de Pezilla, quand ha dinat, no te mes pa.

(3) Mémoires, p. 24.

Ariès, pieuse ainsi que son mari et vivant tous les deux dans la crainte du Seigneur. « Cette bonne femme « était depuis un grand nombre d'années avant sa mort « dans l'usage d'aller le vendredi de chaque semaine à « l'hôpital, prêter ses secours aux pauvres malades, les « soigner elle-même, leur laver les mains et les pieds... « Elle était du tiers ordre de Saint François d'Assise... « Elle mourut après son mari, et distribua tous les biens « que l'un et l'autre avaient acquis en œuvres pieuses [1]. » Voici encore la vieille grand'mère Marie Angélique Franc, dont le petit-fils vante les goûts simples et modestes, « qui ne cessait de donner de bonnes leçons à ses fils tout prêtres ou mariés qu'ils étaient, » et leur répétait des aphorismes ou proverbes catalans exprimant toute sa pensée contre la somptuosité ou l'élégance dans les meubles et dans les habits. « Que n'aurait-elle pas « dit, portent les notes manuscrites, si elle avait vu « ceux (les meubles) que j'ai ajoutés à la maison, surtout « depuis mon mariage, quoiqu'ils ne paraissent pas être « grand'chose et quoique les plus précieux que j'ai, ou « que j'ai eus m'aient été donnés?... Je n'ai senti que « trop tard combien elle avait raison et j'en fais bien « mon *meâ culpâ*. Il n'y a qu'un article sur lequel je « n'ai pas de regret, c'est celui de mes livres, dont j'ai « formé ma bibliothèque. S'ils me coûtent cher, ils ont « du moins servi à nourrir mon esprit et à servir le « public. Ma bibliothèque est choisie; je n'y connais pas « de livre qui soit essentiellement mauvais, surtout pour

(1) Mémoires, p. 25.

dement le père de famille et le chrétien, nous le trouverions encore admirable.

Quel grand amour, quel profond respect ne conserva-t-il pas toujours pour ses parents? Il a recueilli dans ses mémoires avec un soin pieux tout ce qui concerne ses ancêtres, fier de trouver en eux des mœurs simples, des principes solides de piété et la bonne odeur des vertus chrétiennes, plutôt que les richesses, le faste et l'élégance. Ses notes manuscrites contiennent des détails pleins d'intérêt sur divers membres de sa famille. Ici c'est le chanoine Jean Jaume son oncle et son parrain, qui mourut en odeur de sainteté, là un autre chanoine, son oncle aussi, Antoine Jaume « qui n'avait, tout « comme Jean Jaume son frère, qu'une seule soutane « noire, d'une étoffe croisée et très commune, pour tou- « tes les saisons, tant l'été que l'hiver, » et qui mourut aussi en odeur de sainteté « suivant l'opinion publique « ajoute-t-il, confirmée par certaines particularités que « j'en ai ouï raconter dès mon enfance et que j'omets par « délicatesse [1]. » Jacques Garrigo, curé de Pézilla, remarquable par sa grande charité envers les pauvres [2], Basilisse Garrigo, qui fut trois fois prieure du couvent de Sainte-Catherine, puis chassée de son couvent : « elle « fut toujours et est encore en 1806 un exemple de « vertu qui honore sa famille et lui attire les bénédic- « tions du ciel [3]. » Josèphe Moliner épouse de Raymond

(1) Mémoires, p. 15.

(2) Mémoires, p. 22 : Il était si charitable envers les pauvres qu'on avait fait sur lui et qu'on chantait publiquement une chanson catalane, qui commençait ainsi : Lo rector de Pezilla, quand ha dinat, no te mes pa.

(3) Mémoires, p. 24.

Ariès, pieuse ainsi que son mari et vivant tous les deux dans la crainte du Seigneur. « Cette bonne femme « était depuis un grand nombre d'années avant sa mort « dans l'usage d'aller le vendredi de chaque semaine à « l'hôpital, prêter ses secours aux pauvres malades, les « soigner elle-même, leur laver les mains et les pieds... « Elle était du tiers ordre de Saint François d'Assise... « Elle mourut après son mari, et distribua tous les biens « que l'un et l'autre avaient acquis en œuvres pieuses [1]. » Voici encore la vieille grand'mère Marie Angélique Franc, dont le petit-fils vante les goûts simples et modestes, « qui ne cessait de donner de bonnes leçons à ses fils tout prêtres ou mariés qu'ils étaient, » et leur répétait des aphorismes ou proverbes catalans exprimant toute sa pensée contre la somptuosité ou l'élégance dans les meubles et dans les habits. « Que n'aurait-elle pas « dit, portent les notes manuscrites, si elle avait vu « ceux (les meubles) que j'ai ajoutés à la maison, surtout « depuis mon mariage, quoiqu'ils ne paraissent pas être « grand'chose et quoique les plus précieux que j'ai, ou « que j'ai eus m'aient été donnés?... Je n'ai senti que « trop tard combien elle avait raison et j'en fais bien « mon *meâ culpâ*. Il n'y a qu'un article sur lequel je « n'ai pas de regret, c'est celui de mes livres, dont j'ai « formé ma bibliothèque. S'ils me coûtent cher, ils ont « du moins servi à nourrir mon esprit et à servir le « public. Ma bibliothèque est choisie ; je n'y connais pas « de livre qui soit essentiellement mauvais, surtout pour

(1) Mémoires, p. 25.

gence pour ne pas me croire trop au-dessous d'un sujet qui intéresse tout le monde et auquel personne ne devrait ou plutôt ne veut rester complétement étranger.

J'ignore s'il se rencontrera beaucoup d'idées neuves sur ma route : ce qui serait nouveau pour moi pourrait ne pas l'être pour vous; mais je m'efforcerai d'être clair avant tout, afin que l'importance même du sujet supplée autant que possible à l'insuffisance de l'œuvre.

PREMIÈRE PARTIE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET CARACTÈRES PARTICULIERS

Argument. — I. Qu'est-ce que la vie dans une langue. II. Chauvinisme et patriotisme. III. De la beauté. IV. Harmonie. V. Etrangeté des sons de la langue anglaise. VI. D'où vient cette étrangeté. VII. Degrés d'harmonie dans les langues. VIII. De la grâce, qualité prédominante du français. IX De la clarté. X. Clarté du style. Style analytique et style synthétique. — Conclusion.

I.

Parmi les caractères distinctifs des langues vivantes que nous nous proposons de comparer, il en est un qui nous frappe tout d'abord, qui s'impose pour ainsi dire à notre examen et dont le simple dénoncé paraît souverainement trivial à force d'être vrai. C'est la propriété, je dirais presque la faculté de vivre.

Qui dit vie dit mouvement, expansion, développement, décrépitude dans le présent ou dans l'avenir, pertes et profits balancés. Tantôt c'est une désinence, tantôt un son particulier, tantôt un mot, quelquefois même une forme qui s'altère, puis vieillit et enfin se détache, pour faire place à des mots, à des accents nouveaux, à des formes

nouvelles, comme les générations successives de l'humanité ou les transformations des peuples.

Par un mouvement continu, incessant, imperceptible dans sa lenteur, immense dans sa variété et dans ses résultats, il se produit, avec le temps, une transformation telle, qu'entre deux époques, un regard superficiel pourrait voir deux langages dans la même langue.

Sans doute, de même que l'homme après un certain âge ne change point impunément ses habitudes, « il arrive un moment où la langue est ce que l'on appelle fixée et il est difficile d'y rien changer alors sans la corrompre. » Mais nous ne sommes pas plus les arbitres des variation du langage que nous ne sommes les maîtres de la circulation du sang. Et il est bien heureux que l'arbitraire de nos volontés n'y puisse rien qu'en apparence; car ce travail intime, naturel, organique pour ainsi dire, qui fait que les langues modernes sont toujours à l'état de formation, est précisément la condition première de leur vie.

Une langue qui ne change pas est une langue morte. Elle pourra conserver toutes ses formes à l'état inerte, comme le latin et le grec ancien, ou perdre progressivement ses mots et ses tournures par désuétude ou par oubli, comme les idiomes particuliers des provinces et des peuples qui ont cessé de former une nationalité. Mais s'il n'y a point d'acquisitions nouvelles, dès que la propriété d'assimilation, la faculté créatrice, l'état de formation en un mot a cessé d'agir, la langue a vécu. Comme un corps tout à l'heure animé dans lequel s'arrête la circulation, fut-elle parlée dans quelque coin de l'univers, elle a cessé de vivre. Il y a plus, et c'est là une preuve de

ce qui précède, une langue peut être vivante à un endroit et morte dans un autre.

Comparez par exemple, le catalan de ce côté-ci des Pyrénées au catalan des provinces espagnoles où circule encore un reste de vie; l'allemand de la Lorraine et de l'Alsace, à l'allemand de l'autre côté du Rhin; que dis-je? Lisez un journal français de Québec, et à moins *qu'un* émigré de date récente n'ait tenu la plume, vous y verrez encore, non le français d'aujourd'hui mais le français du XVIIe siècle avec quelques échappées du XVIIIe, moins la vigueur, l'originalité et le génie. Quelques hommes de talent, à imagination vive, ardente, brûlant du feu sacré, pourront bien, comme l'ont fait Jasmin pour le gascon, Mistral et les Félibres pour le provençal, galvaniser un instant ces idiomes. Mais ce ne sera point le souffle de la vie : pour que la résurrection fut réelle et complète, il lui faudrait non-seulement un peuple, mais encore une nationalité. C'est là qu'est le secret de la vie pour un idiome quelconque.

II.

On a dit : « le style, c'est l'homme; » proposition qui serait plus vraie peut-être si les termes en étaient renversés. Nous pouvons dire aussi : Tel peuple, telle langue.

Et voilà peut-être la cause première des difficultés qu'a rencontrées en France l'enseignement dont je me propose de montrer l'utilité à divers points de vue. Il se heurte à chaque instant contre un chauvinisme irréfléchi dont les vanteries outrecuidantes voudraient se

faire confondre avec le patriotisme, au moment même où, en cela comme en toute chose, il rend à la patrie les plus mauvais services. On ne s'aperçoit point que si, en temps de paix, la connaissance des langues modernes est un heureux intermédiaire, un instrument d'amour entre les nations, c'est aussi, en cas de guerre, une arme puissante dont il est dangereux et peu patriotique de priver son pays.

Vanter une langue, l'apprécier à sa juste valeur, c'est louer dans une certaine mesure le peuple qui la parle, car chaque langue a son cachet particulier, sa beauté propre, et le chauvinisme ombrageux et jaloux de sa nature, prend, d'instinct, pour un reproche à son adresse, tous les éloges mérités que l'on accorde ou qu'il se trouve forcé d'accorder à autrui. On dirait d'une coquette devant laquelle il est dangereux ou peu délicat de parler en bien d'une autre femme.

Erreur fâcheuse sur laquelle nous aurons occasion de revenir sans doute, car c'est un sujet plein d'enseignements. Erreur fâcheuse, mais profonde et bien difficile à combattre, car elle naît de la vanité contre laquelle les raisonnements sont inutiles et impuissants, la vanité n'ayant jamais rien à voir, rien à démêler avec la raison.

Bien autre est le patriotisme véritable. Né du sentiment noble et pur de l'amour de son pays, amour qu'il sent inébranlable, indestructible, il puise dans la sécurité même de son être la force qui le fait vivre de sa propre vie, sans alliage étranger. Il est, et cela lui suffit; car il ne saurait ne pas être. Aussi ne craint-il point la vérité. Il sait que la jalousie aveugle n'est point une perfection et les rivalités mesquines ne trouvent aucune

place dans son cœur. Le généreux esprit d'équité qui l'anime combat tout à la fois et l'orgueil inquiet et les faiblesses de l'égoïsme. Il a conscience de sa valeur à tel point que la valeur des autres ne lui porte point ombrage et son mérite réel ne saurait être augmenté, ni diminué par les défauts ou par les qualités d'autrui.

Ces qualités et ces défauts, il peut donc les considérer sans crainte et surtout sans honte, les apprécier et les juger sans rien enlever à son amour de la patrie. Il peut ne point méconnaître la beauté d'une langue étrangère sans aimer moins pour cela sa langue maternelle. Que dis-je? Il l'en aimera davantage, la connaissant mieux et pouvant mieux l'apprécier par des comparaisons raisonnées, approfondies qui la lui auront montrée dans tous ses détails mis en évidence par le contraste ou les rapports.

Plus je vis d'étrangers, plus j'aimai ma patrie,

a dit un poëte.—Ce beau vers est parfaitement applicable aux langues, et n'y eût-il que cet avantage, c'en serait assez déjà pour en recommander l'étude à nos enfants, à nos concitoyens.

Toute langue est belle sans doute, mais elle l'est d'autant plus qu'on la connaît mieux. Le patriotisme, le vrai, n'a donc rien à craindre, car la langue que l'on connaîtra le mieux, ce sera toujours la langue de son pays, la langue de son intelligence, la langue de son cœur. A chacun la sienne, chaque nation pouvant dire avec orgueil: « A moi la plus belle! »

Et surtout, Messieurs, n'en soyons nullement jaloux, pas plus que nous ne le sommes de la mère du voisin, fût-elle d'ailleurs la plus accomplie, quand nous avons la plus aimée.

III.

Chaque nation, dis-je, peut s'écrier : « A moi la plus « belle ! »

Je m'explique : ceci, en effet, pourrait paraître paradoxal et néanmoins rien n'est plus vrai. C'est que les lois de l'esthétique ne sont guère applicables à la beauté d'une langue. Celle-ci ne doit pas être considérée, comme dans une femme par la pureté de la forme, ou dans une statue par la délicatesse du modelé. Elle consiste plutôt, comme ce que l'on appelle la beauté virile, dans un ensemble de qualités et de rapports qui, pour être appréciés et sentis, demandent à être longuement étudiés.

Pour rendre cette idée sensible, qu'on me permette une comparaison éloignée en apparence, mais très juste au fond. Mirabeau, inconnu, était, dit-on, souverainement laid ; Mirabeau à la tribune était souverainement beau.

Eh ! qui n'a pas rencontré dans sa vie des figures que l'expression et l'habitude rendaient belles en dehors de toutes les règles de l'esthétique ordinaire ? Pour ma part, je me rappelle avoir vu dans une maison où j'entrais pour la première fois, un domestique dont ce que j'appelais la laideur, sans être repoussante, car il y avait plutôt du comique en elle, me frappa désagréablement et m'inspira une sorte de répulsion, mêlée de rire et de pitié. Mais ce domestique était si bon, si prévenant, si digne même dans son attitude respectueuse où rien de rampant ne se mêlait !... Dans des visites journalières et prolongées, je m'habituai peu à peu à sa figure, dont on

eût dit que les lignes allaient s'adoucissant. Six [illegible] après, me rappelant les impressions du premier jou[r] [je] cherchai à m'en rendre compte, par suite d'une [vi]e[ille] habitude qui s'applique aux petites comme aux gra[ndes] choses. Cela ne me fut possible que par le raisonnem[ent] par des abstractions, des comparaisons, qui n'étaient [pas] toujours au désavantage de notre domestique. Sa laid[eur] comme cela arrive toutes les fois qu'il n'y a point [de] difformité, sa laideur n'était qu'apparente et de conve[n]tion. En réalité son visage et ses allures étaient si [en] rapport avec son caractère et son caractère était si b[on] que mes premières impressions se trouvaient complè[te]ment en défaut. Bientôt il se maria, et sa femme l[e] déclarait le plus beau des hommes. Cela se compren[d] elle l'aimait.

Il en est de même d'une langue. Tant qu'on ne l[a] connaît pas, on en rit, on en médit; les sons paraissent discordants, les formes et les tournures ridicules; elle vous semble irrégulière, étrange : elle n'est qu'étrangère. Faites sa connaissance, fréquentez-là, je veux dire fréquentez les bons auteurs qui la représentent et vous ne sauriez tarder à vous reprocher vos médisances, car vous serez forcé d'admirer. Si la langue ne vous paraissait pas belle, ce n'était pas sa faute, c'est que vous ne la voyiez pas comme elle est.

Voyez l'anglais, par exemple. Il n'en est pas de plus généralement décriée sous le rapport de la beauté, par ceux qui n'en ont pas fait une étude sérieuse. Et cependant aucune peut-être ne possède à un plus haut point les qualités réelles et positives que l'on doit rechercher dans la langue d'une nation. Elle est, comme son

III.

Chaque nation, dis-je, peut s'écrier : « A moi la plus « belle ! »

Je m'explique : ceci, en effet, pourrait paraître paradoxal et néanmoins rien n'est plus vrai. C'est que les lois de l'esthétique ne sont guère applicables à la beauté d'une langue. Celle-ci ne doit pas être considérée, comme dans une femme par la pureté de la forme, ou dans une statue par la délicatesse du modelé. Elle consiste plutôt, comme ce que l'on appelle la beauté virile, dans un ensemble de qualités et de rapports qui, pour être appréciés et sentis, demandent à être longuement étudiés.

Pour rendre cette idée sensible, qu'on me permette une comparaison éloignée en apparence, mais très juste au fond. Mirabeau, inconnu, était, dit-on, souverainement laid ; Mirabeau à la tribune était souverainement beau.

Eh! qui n'a pas rencontré dans sa vie des figures que l'expression et l'habitude rendaient belles en dehors de toutes les règles de l'esthétique ordinaire? Pour ma part, je me rappelle avoir vu dans une maison où j'entrais pour la première fois, un domestique dont ce que j'appelais la laideur, sans être repoussante, car il y avait plutôt du comique en elle, me frappa désagréablement et m'inspira une sorte de répulsion, mêlée de rire et de pitié. Mais ce domestique était si bon, si prévenant, si digne même dans son attitude respectueuse où rien de rampant ne se mêlait!... Dans des visites journalières et prolongées, je m'habituai peu à peu à sa figure, dont on

blement n'en est pas une. En dehors de celle-là, il n'y a d'harmonieux que ce que l'on comprend. Bien plus, il faut encore à l'intelligence ajouter l'habitude. Tous les sons humains auxquels on n'est point habitué ont quelque chose de rude, par suite d'une étrangeté le plus souvent choquante au premier abord, mais qui disparaît graduellement et donne peu à peu naissance à l'admiration quelquefois, à l'amour de l'homme toujours, et de la langue parlée par l'homme. Cette étrangeté, qui est précisément un des caractères distinctifs de l'anglais, lui devient surtout préjudiciable, sous le rapport de l'harmonie, tant qu'on ne s'y est pas familiarisé par un long usage.

Ici permettez-moi de faire place à quelques observations qui ne seront peut être pas hors de propos et qui m'ont semblé d'une grande utilité pratique.

V.

Qui d'entre nous, Messieurs, en entendant un anglais parler notre langue, n'a été frappé de ce ton tout particulier qui étrangle, pour ainsi dire, nos syllabes et ne donne à aucune voyelle le son qui lui convient? Dans la bouche d'un anglais, les mots revêtent une originalité propre qui nous révèle immédiatement la nationalité de celui qui les prononce. Fût-il même resté vingt ans dans notre pays, eût-il étudié et appris notre langue avec tout le soin et les aptitudes imaginables — à moins toutefois qu'il ne l'ait parlée dans son enfance, alors que la souplesse des organes permet de les plier à tout, sans nécessité de s'en rendre compte, — il parlera anglais en français : il reste anglais.

Ce trait distinctif de la prononciation dénonçant les nationalités apparait, il est vrai, chez les individus de tout peuple, de toute race; à tel point qu'avec de l'habitude nous reconnaissons, à certaines nuances, jusqu'aux provincialismes, et nous savons en outre par expérience qu'il n'y a pas deux départements un peu éloignés où l'on parle le français avec le même accent. Mais la différence est plus fortement accusée, bien tranchée, et toute particulière à l'égard des Anglais. Ici elle est frappante parce qu'elle est plus étendue, plus générale et les exceptions à tel point rares que, dans mes nombreuses pérégrinations, je n'en ai pour ma part rencontré qu'une seule.

Il va sans dire que la réciproque est également vraie. Les Anglais ont une prononciation à tel point originale, que peu de gens, faute d'une application et d'une attention soutenues, semblent capables de la sentir et de se l'approprier autant qu'il le faut pour parler d'une manière intelligible.

De tous les peuples, les Hollandais et les Russes paraissent les plus admirablement doués; mais il est bon d'ajouter que ce n'est pas seulement pour l'anglais: les naturels de ces pays apprenant également bien les autres langues [1]. Les Allemands, malgré des similitudes de langage et certaines communautés d'origine, éprouvent déjà plus de difficulté. Cela provient peut-être des ressemblances même: l'effort ne paraissant plus nécessaire, il y a moins de travail, et le résultat qui, en cela comme

(1) Ces peuples ne sont pas les seuls. Il y a certaines provinces de France où le même fait existe. Cette faculté d'assimilation a sa raison d'être. Nous l'examinerons un jour.

en tout, se mesure à la peine, laisse par conséquent beaucoup plus à désirer.

Du reste la prononciation anglaise d'un allemand n'est point choquante, comme le serait celle d'un français parlant mal et, en outre, elle n'a rien qui défigure les mots et les rende inintelligibles.

En France au contraire, si l'on excepte les Bretons et les Catalans, il est rare de trouver une prononciation anglaise même passable. Notre inaptitude à parler une langue grammaticalement si facile est proverbiale, et cela tient à bien peu de chose.

En cela comme en tout, il faut bien le dire, le point capital est de chercher, de reconnaître la cause, et la difficulté devenant alors une simple question de raisonnement, d'effort et d'habitude, peut être aisément surmontée. Cette cause, je vais essayer de la dire de manière à me faire comprendre de tous, même de ceux qui se sont tenus le plus éloignés de ces sortes d'études, pourvu néanmoins qu'ils aient entendu parler une fois dans leur vie quelqu'un de nos voisins d'outre-Manche. L'historique des recherches auxquelles je me suis livré à ce sujet, facilitera je pense l'intelligence des principes très simples d'ailleurs et très élémentaires que j'ai cru pouvoir établir.

Durant mon long séjour en Angleterre, voyant avec un étonnement mêlé d'un certain dépit combien peu de nos compatriotes parvenaient à parler une langue si belle et si facile, dont ils médisaient quelquefois, sans pouvoir alléguer d'autres motifs que celui de leur inaptitude à l'apprendre, je me suis demandé s'il n'y aurait

pas en cela quelque défaut inaperçu qu'il nous serait possible de corriger.

D'un autre côté, en enseignant notre propre langue dans des établissements anglais, j'avais pu m'assurer que la difficulté qu'éprouvaient mes élèves à bien prononcer le français était due aux mêmes causes qui nous arrêtaient nous mêmes dans notre étude.

Je m'entourai de traités de prononciation dans les deux langues et, à bout de recherches infructueuses, voyant que personne n'avait découvert le point important, aidé de mes observations journalières sur mes élèves, je cherchai en moi. Ceci du reste est et sera toujours la seule bonne manière de trouver; car en vain chercherions-nous ailleurs ce qui n'est point en nous.

Marchant pas à pas dans la recherche de l'inconnu, j'arrivai à cette première remarque, à savoir : que mes élèves anglais de tout âge produisaient aisément tous les sons simples de notre langue, prononçaient sans peine chacune de nos voyelles prise séparément. La difficulté, une difficulté désespérante, ne survenait qu'au moment où il fallait les *joindre* à une consonne, principalement aux dentales et aux liquides : *d*, *t*, *r*, *l*.

Le nœud de la difficulté était trouvé. C'est là que devaient porter mes investigations. En vain toutes les grammaires et tous les traités de prononciation me présentaient-ils ces consonnes comme identiques, en vain même y avait-il une identité apparente et trompeuse pour l'oreille, je conclus résolument à priori à une différence essentielle. Une fois sur la voie, je ne tardai pas à découvrir en quoi consistait cette différence et à reconnaître expérimentalement l'exactitude de ma conclusion

première, la justesse de mes observations. Elles son courtes, faciles à saisir et à contrôler.

VI (1).

Considérons tout d'abord l'organe de la parole comme un instrument dans lequel les sons émis par la voix changent sensiblement de nuance suivant la position des parties constituantes qui peuvent faire varier à l'infini la qualité de l'émission, son étendue et sa portée.

Pour être complet, il faudrait peut-être étudier anatomiquement la position, le rôle et la forme de chacune des parties de la bouche au moment où se produisent les sons Mais cela n'est point indispensable pour l'objet spécial que nous avons aujourd'hui en vue. Il nous suffira d'observer la position de la langue.

En français, pour l'articulation des dentales, elle se trouve placée *sur* les dents supérieures; en anglais, *au dessus* de la gencive et en outre, le bout largement développé, pressant le palais jusqu'à la racine des incisives, et interceptant l'air qui doit donner naissance à la voyelle suivante: Celle-ci est alors forcément altérée.

Pour l'articulation du *l*, en français, la langue se trouve placée légèrement sur l'extrémité de la gencive supérieure qu'elle ne fait qu'effleurer; en anglais, elle appuie forte-

(1) Je réservais les observations qui vont suivre pour un Traité de la langue anglaise, dont la première partie est en préparation. Mais, outre que le moment ne me semble pas venu de le publier, je n'ai pas cru nécessaire de conserver plus longtemps en moi ce qui doit être la propriété de tout le monde, puisque tout le monde peut en faire son profit. Donnons gratuitement ce que nous avons reçu gratuitement, dussent les personnes qui auront reçu ainsi, ne point nous savoir gré de l'offrande.

ment plus au dessus, à peu de chose près comme lorsque nous voulons mouiller les deux *ll*.

Enfin, pour l'articulation *r* la langue prend une position plus dfficile à saisir encore et je crains que l'on ne puisse me bien comprendre à moins d'avoir non-seulement parlé le catalan, mais étudié sa prononciation et s'en être rendu compte.

De toutes les lettres, c'est peut-être la plus difficile, par cela même qu'elle donne lieu à un plus grand nombre de nuances qui, délicates pour des degrés consécutifs, sont radicalement tranchées aux points extrêmes. Il y a pour ainsi dire toute une gamme de *r*, et cette consonne que les grammairiens nous présentent comme identique dans les divers langages, n'est jamais prononcée de la même manière par deux peuples différents.

Outre qu'il y a toujours et *partout*, (quand je dis partout, je n'entends point parler des langues orientales) [1], le *r* doux et le *r* dur ou aspiré, nous n'avons pas moins de cinq prononciations différentes de cette lettre, en France seulement : le *r* légèrement grasseyé de Paris, plus fortement grasseyé à Lyon est distinct de celui de Marseille, et tous les trois diffèrent du *r* gascon à vibrations continues qui se distingue très-peu du *r* dur catalan. Mais le *r* doux de cette dernière province lui est tout particulier. L'analyse de ces nombreuses prononciations nous conduirait trop loin et ne servirait qu'indirectement à notre sujet particulier. Il nous faut contenter pour le moment de la dernière : celle du *r* doux catalan.

(1) J'ai connu des Arméniens qui n'avaient pas la moindre idée du *r*, soit doux, soit dur.

Pour celle-ci, (comme dans le mot *mare*, par exemple) la langue est, au début, recourbée en haut, sans toucher aucunement aux parois de la bouche. Voilà un point de ressemblance avec le *r* anglais. Mais l'articulation se complète, en catalan, par un mouvement rapide, subit de haut en bas, pendant lequel il y a un contact léger, imperceptible avec les deux côtés de la bouche et elle se termine par un point d'arrêt sur les dents inférieures, accompagné de contraction du muscle. Voilà donc trois mouvements principaux, bien distincts, pour former une articulation simple en apparence. Dans l'anglais, il n'y a que le premier de ces trois mouvements; après cela la langue semble fixée, en l'air, tant que n'arrive pas une autre articulation. A tel point que certains grammairiens anglais hésitent à ranger le *r* parmi les consonnes et en font ce qu'ils appellent une semi-voyelle.

Il y aurait ainsi bien des observations à faire sur toutes les lettres, car il n'en est pas une qui se prononce par les mêmes procédés qu'en français. Ainsi le *b* et le *p* par exemple, se prononcent avec les bords intérieurs des lèvres, tandis que nous les prononçons, nous, avec les bords supérieurs, sans compter la différence de pression dans tous les cas. Le *j* a presque le son du *ch* français; le *th* a une prononciation toute particulière, etc., etc.

Mais ceci n'est pas un traité de prononciation et je ne voudrais pas dépasser l'objet dont je m'occupe spécialement ici, le moment n'étant point venu encore de donner en détail toutes les raisons qui font de l'anglais une langue éminemment rationnelle à tous les points de vue.

Ajoutons néanmoins une observation dernière qui se déduit des faits précédemment exposés. Elle consiste dans la tendance à tenir presque toujours la langue recourbée et les dents rapprochées, c'est-à-dire la bouche presque toujours fermée, de telle sorte que les sons doivent se produire tous intérieurement et plus profondément dans l'organe. Les lèvres jouent néanmoins un grand rôle, les mâchoires, presque point dans la parole : il est facile de s'apercevoir que cela résulte de la prononciation particulière des dentales et des liquides, telle que nous l'avons présentée.

C'est tant pis pour la voyelle qui precède ou qui suit ces consonnes : il faut qu'elle sorte écrasée pour ainsi dire et défigurée quelquefois, avec le son que lui permettra la position de l'organe bucal au moment où la consonne se prépare ou s'articule. La consonne en effet ne *se dérangera* pas pour le son proprement dit : elle est maîtresse; la voyelle est son esclave et ne fait juste que ce qu'elle peut.

Mais c'est celle-ci seulement qui indique si la consonne a été bien ou mal prononcée ; c'est chez elle qu'apparaît la différence de prononciation dans les procédés des deux nations, différence peu sensible pour la consonne elle-même. Cela explique le silence des grammairiens à ce sujet. Ils expliquaient la diversité de son par la voyelle qui en est l'effet, au lieu de la chercher dans l'articulation qui est la cause véritable.

Voilà d'où vient le son particulier des mots [illegible] en général ; par exemple, du *t* prononcé [illegible], parce qu'il serait difficile sinon impossible de le prononcer autrement... etc., etc.

Et pour preuve, Messieurs, que vous ayiez ou non appris l'anglais, essayez de lire quelques lignes de français en appliquant les remarques que nous venons de faire et vous entendrez sortir de votre bouche, en faisant la part de l'habitude, la prononciation britannique, cette prononciation que tout à l'heure peut-être vous qualifiiez du mot impossible. Et si vous vous étonnez d'une chose c'est qu'il ait fallu si longtemps pour découvrir la cause des difficultés premières et le procédé si simple par lequel elles peuvent être aisément surmontées. Eh! Messieurs, permettez-moi de le dire (car je n'y attache pas personnellement plus d'importance que cela n'en mérite), il en est toujours ainsi des découvertes, dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral; il en est toujours ainsi de la vérité. Quoi de plus simple que l'œuf de Colomb? — Mais il fallait trouver [1].

Tout ceci ne fera pas sans doute que l'on trouve l'anglais généralement harmonieux; car, je l'ai dit plus haut, pour saisir l'harmonie qui peut exister dans une langue, il faut à l'intelligence des mots ajouter l'habitude des sons et même quand on les comprend assez, il est facile de distinguer dans les langues une diversité appréciable d'harmonie.

(1) Il va sans dire que ce procédé ne peut point rendre raison de la valeur des caractères. Qu'un *a* représente un *é*, qu'un *i* représente le son *aï*, un *u* le son *iou*, etc., ou qu'une même lettre se prononce de différentes manières, qu'elle soit longue ou brève suivant les cas, régulièrement ou exceptionnellement, cela rentre dans un autre ordre d'idées et dépend de conventions spéciales qu'indiquent la plupart des grammaires et des dictionnaires. Je n'ai prétendu expliquer que le son lui-même, comment qu'il soit représenté d'ailleurs.

VII

Abstraction faite des préférences qui résultent de l'habitude et de l'observation, il y a ce me semble gradation de l'italien à l'espagnol, de l'espagnol au français, du français à l'anglais, de l'anglais à l'allemand; avec cette particularité toutefois, que l'allemand chanté gagne au-delà de toute proportion et peut se placer immédiatement après l'italien, quoique avec un genre d'harmonie tout différent, et que le français tient toujours le milieu: celui-ci sert pour ainsi dire de transition entre les langues du Midi et les langues du Nord. L'espagnol chanté, semble perdre au contraire et va se placer à côté de l'anglais avec ses tons éclatants et criards.

Cela se comprend: l'espagnol, dans ses qualités comme dans ses défauts a pour caractère principal l'exagération, tandis que le chant, c'est-à-dire la musique, exige dans les modulations un certain tempérament auquel l'espagnol ne saurait se plier.

Dans la construction des mots, dans le choix de ses voyelles il a une grande ressemblance avec l'italien, mais celui-ci adoucit ou fortifie à volonté ses tons, sans cesse modulés suivant les besoins de l'harmonie. La langue italienne est souple, la langue espagnole résistante et outrée. Celle-là est et reste harmonieuse, celle-ci n'est que sonore.

Aussi l'espagnol n'a-t-il pas de musique. Trop forte pour un Rossini, cette langue est trop douce pour un Meyerbeer. C'est là tout ce qu'elle a de commun avec l'anglais. Mais celui-ci pour d'autres raisons: Il touche

à l'allemand, comme l'espagnol à l'italien pour la construction, (je dirais mieux) la structure des mots, avec cette différence caractéristique et fondamentale que celles-ci peuvent être appelées langues à voyelles, les autres langues à consonnes.

C'est surtout la consonne qui domine dans les premières. Elles sont plus articulées, plus fortes, plus énergiques, plus propres à rendre les bruits de la nature, la lutte des passions. C'est le Nord aux prises avec les rigueurs d'un ciel plus inclément qu'il force à s'humaniser, pour ainsi dire, en le subjuguant. Tandis que dans les langues du Midi au contraire, c'est l'exubérance de la vie plus facile, l'existence molle et paisible, sous un soleil plus bienfaisant qui vous réchauffe de ses rayons et vous invite au repos. Ici l'homme parle et l'on entend un son doux et modulé, c'est un chant ; là d'un autre côté la parole produit une articulation, ce n'est pas un chant, c'est un acte. Mais c'est l'homme toujours, l'homme sympathique à l'homme, et de cette réunion de consonnes, qui sont des bruits plutôt que des sons, naîtra une harmonie particulière, touchante par son ampleur et sa force, comme celle des langues méridionales l'est par sa douceur. De là Mozart et sa nombreuse phalange.

Ajoutez, par le sentiment humain qui est partout, ajoutez les suaves accords des langues du Midi à la riche majesté des accents du Nord, et vous aurez l'homme complet, l'âme humaine tout entière avec ses rêves et ses passions, ses extases et ses labeurs, dans le calme et la lutte, en face de l'univers qui, tantôt son ennemi, tantôt son auxiliaire, l'excite et l'apaise tour à tour.

Cette espèce de synthèse musicale est dit-on le rêve de certains esprits éminents et je ne m'étonne point que l'idée en soit née en Allemagne, le pays qui le plus après l'Italie a le sentiment du beau musical. Mais, du génie qui crée et voit dans son imagination au talent qui exécute, il y a loin et il est fort douteux que l'Allemagne puisse jamais réaliser son rêve. Quelle que soit la propriété de transformation de l'allemand, en passant du langage parlé au langage chanté, sa construction me paraît un obstacle insurmontable. Les consonnes fortes et gutturales ainsi que les voyelles longues y tiennent trop de place. Les sons graves dominent trop.

L'anglais est plus riche d'accents et plus varié, mais moins souple dans ses intonations: il se plie moins aisément à la musique. Avec un plus grand nombre de nuances dans les voyelles, il a moins de sonorité dans le chant. C'est que la voyelle est, comme nous l'avons dit, presque toujours sacrifiée et ne semble avoir été introduite la plupart du temps que pour donner à la consonne le moyen de se produire franchement, dans toute son étendue. De là des sons stridents dont l'oreille n'est pas toujours satisfaite. Mais en revanche dans le langage parlé l'anglais reprend sa place et l'harmonie imitative n'a peut-être pas de meilleur interprète. Nulle langue ne peint aussi bien.

Si je ne craignais d'être accusé de partialité envers mon pays je dirais que sous ce rapport le français seul lui est supérieur. Je crois cependant que ni le raisonnement ni l'expérience ne démentiraient cette opinion, que les étrangers nous contestent souvent et que j'ai eu occasion néanmoins de prouver en maintes circonstances,

tant en Angleterre qu'en Allemagne. Sans m'étendre outre mesure à ce sujet, il aura suffi, je pense, de contraster comme je viens de le faire, les langues du Nord et les langues du midi et de faire remarquer en même temps dans notre langue l'heureux mélange de voyelles et de consonnes, mélange si bien accompli qu'il est impossible de dire quel est l'élément qui domine. On peut nous reprocher sans doute le trop grand nombre de syllabes muettes et on ne manque pas de le faire; mais comme compensation les sons graves et les sons aigus se trouvent dans une admirable proportion, plus encore que dans l'italien, et, sans abandonner les consonnes fortes, nous les avons toutes adoucies. Aussi le français a-t-il une harmonie propre dans laquelle rien ne s'exagére et rien n'est tranché.

VIII.

Cette qualité qui, dans certains cas, deviendrait un défaut ne provient pas tant de la langue elle-même que d'une autre propriété éminemment française et que rien ne remplacerait : aussi lui sacrifierions-nous au besoin une foule d'autres avantages et cela, d'instinct, par nature. Je veux parler de la grâce, la véritable qualité distinctive de la langue française , comme l'harmonie est la qualité distinctive de la langue italienne.

Je n'entends point parler de la grâce du style : Celle-ci vient uniquement de la pensée et de l'écrivain, et tous les pays peuvent la revendiquer à juste titre. Il s'agit uniquement de la grâce inhérente au langage lui-même. Cette qualité très-difficile à définir, qui n'est point l'harmonie, car d'autres langues sont plus harmonieuses que

la nôtre, sans être aussi gracieuses, ni la délicatesse quoiqu'elle soit bien nécessaire à la grâce, ni l'aisance et la facilité qui, elles aussi, relèvent principalement du style; mais c'est un peu de tout cela, uni à la faculté de varier ses formes, ses nuances de ton avec une souplesse exquise, moins pour se plaire à soi-même que pour ne point heurter le sentiment d'autrui. Dans la grâce il y a du cœur.

Un auteur allemand, croyant nous faire un grand reproche a dit : « La langue française n'est douce et harmonieuse que par politesse, par savoir vivre, uniquement pour ne point blesser l'oreille par des sons durs et sans liaison ; » et il ajoute : « Son harmonie résulte des convenances, non de la nature. » Si nous retranchons de ce jugement, le dernier mot qui veut être méchant et n'est que faux, il me semble que nous aurons le secret de la grâce dans notre langue. On ne peut dire ce qu'elle est et on l'aperçoit néanmoins ; on la sent et on l'admire sans pouvoir s'en rendre compte d'une manière bien définie. Elle se devine plus qu'elle ne se voit et vous attire par des charmes secrets, élégamment recouverts d'un voile léger et transparent que vous essayeriez en vain de soulever, car elle se dérobe à ceux qui la recherchent de trop près. Pleine de respect pour les autres, on dirait qu'elle veut elle-même être respectée et c'est précisément pour cela qu'elle est aimable toujours et aimée de ceux dont le sentiment délicat est fait pour la comprendre. Il se peut qu'elle naisse du désir ou du besoin de plaire, mais ce besoin ne provient pas de l'égoïsme ou de la coquetterie, car l'affectation est son écueil et le naturel un de ses premiers apanages.

Elle est donc bien un produit de la nature et de la bonne nature, quoi qu'en puisse dire l'auteur cité plus haut C'est bien la politesse, le savoir-vivre qui l'accompagne toujours, s'il ne lui a pas donné naissance; mais c'est par une perception délicate, un sentiment exquis des convenances, et cela, pour le plaisir d'autrui, qu'elle fait choix de mots harmonieux où tout se lie et se coordonne, où rien ne s'exagère, où tout est à la fois plein de mouvement et de vie, également éloignée de la rudesse des langues du nord et de l'afféterie de l'italien, comme de la grandeza redondante de l'espagnol.

Aussi, comme je le disais tout à l'heure, est-ce là la qualité dominante du français, le caractère qui, plus que tout autre, lui vaut l'estime universelle, C'est là ce qui la rend si propre à la conversation, c'est-à-dire aux véritables rapports d'homme à homme; ce qui me ferait dire que la langue française est la plus humaine, si je ne craignais de rendre ma pensée obscure en la généralisant trop et en l'habillant ainsi à l'allemande. Elle s'accomoderait en effet très peu des procédés allemands, car elle y perdrait cette partie du naturel, plein d'aisance et de facilité apparente, qu'elle doit au genre de clarté qui lui est propre.

IX

Or la clarté a toujours été considérée comme un des apanages de notre langue maternelle, le seul peut-être que personne ne se soit avisé de nous contester encore sérieusement, et notre orgueil national s'en réserverait volontiers le monopole, habitué qu'il est à

entendre parler, bien à tort sans doute, de l'obscurité des langues étrangères.

Certes, voilà bien un genre de supériorité dont nous pourrions être justement fiers, s'il existait réellement, car le français posséderait ainsi exclusivement la qualité par excellence. A Dieu ne plaise que je veuille la lui disputer ici. Vos consciences, vos cœurs, les écrivains dont la France s'honore, l'expression même de ma pensée, je l'espère, tout s'élèverait contre moi. Loin de moi donc la pensée de vouloir porter atteinte à la réputation universelle et méritée que s'est attirée sur ce point capital le « beau parler de France. » Mais il me sera permis sans doute, néanmoins, de revendiquer pour les autres langages, la part qui leur revient et d'essayer de détruire, s'il se peut, le préjugé qui voudrait en faire des langues obscures.

Tous les autres caractères réunis d'une langue bien faite ne sauraient équivaloir à la clarté que rien ne peut suppléer : à moins toutefois que l'on ne tienne pour l'expression d'une vérité générale ce paradoxe frondeur et satirique de quelque Diogène qui, saisissant l'hypocrisie sur le fait, la lui a rejetée un beau jour à la face en disant : « La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. »

Cela peut être vrai de la parole de certains hommes, dans lesquels il y a quelque chose de fauve qui les pousse instinctivement à se dérober, pour mieux échapper au regard et pour mieux se poster aussi, quand il s'agit pour eux de profiter de leurs intrigues. Mais cela ne saurait être vrai d'une langue, qui est la parole d'un peuple, d'une nation, de l'être collectif, l'humanité.

Le style est la parole d'un homme, une langue e[illegible] parole de l'homme : Toute la différence est là et elle [illegible] grande. Voilà aussi la cause première de la confu[illegible] qui nous fait parfois attribuer inconsidérément à une [illegible]gue de prétendues imperfections qui sont le résultat im[illegible]diat des défauts de celui qui la parle ou l'écrit.

Aussi, quand nous y regardons de près, avons-no[illegible] de la peine à comprendre ce que l'on entend en géné[illegible] par une langue claire, par opposition à une autre qui [illegible] serait moins : car toutes le sont ou toutes du moins o[illegible] la faculté de l'être. Cela est dans leur essence, dans [illegible] nature même de leur être. On pourrait dire de la clar[illegible] ce que nous avons dit de la beauté en commençant, [illegible] savoir : que la plus claire est toujours celle que l'on comprend mieux, celle que l'on a le mieux étudiée, le plus approfondie, le plus aimée. Beauté et clarté en effet, sans être synonymes, ont tant de points communs que vous ne sauriez les séparer l'une de l'autre sans les anéantir toutes les deux, sans en détruire complétement jusqu'à l'idée.

Non point qu'il n'y ait des pensées qui, brillantes surtout par leur finesse, aiment à s'envelopper discrètement d'expressions gazées, à s'abriter pour ainsi dire derrière une ombre transparente qui nous excite et les fait deviner plutôt que les voir. L'obscurité seulement apparente ajoute, dans ce cas, un charme de plus à ce que la pensée peut avoir de délicat et de fin, un attrait irrésistible et nouveau qui vous attire vers l'image placée dans le demi jour, nous force à la découvrir, à l'admirer, et nous fait pénétrer plus avant dans l'idéal, en nous montrant des lointains parfois inconnus que la langue, œuvre finie, ne

saurait représenter, mais que notre âme, l'infini du moi, contemple, saisit et s'approprie.

C'est que le vague a aussi son genre de clarté qui, par instants, nous dévoile le beau, à la condition de n'être vague que de nom et de venir à propos, c'est-à-dire de répondre à ce que nous pourrions appeler la partie contemplative de l'imagination. Il ressemble à la nuit majestueuse et douce qui nous montre à demi les images de la nature, imparfaitement dans le voisinage, avec toutes leurs splendeurs dans les lointains infinis des cieux. Et malgré ses ténèbres, nous ne saurions nous empêcher de reconnaitre les beautés de la nuit ; nous ne pouvons retenir notre admiration à l'aspect de tant de merveilles dévoilées par les ombres du soir. Mais c'est grâce aux flambeaux sans nombre qui rayonnent dans l'espace, grâce aux reflets étendus d'une lumière dont le foyer échappe à nos regards, mais qui nous environne et nous fait dire : le soleil est là toujours.

Le soleil, la clarté : pour l'univers comme pour la langue, c'est la condition première, la condition indispensable de l'existence, de la vie, comme elle est la condition du beau.

Il n'y a donc pas, à proprement parler, il ne saurait y avoir de langue obscure.

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,

a dit le poëte du bon sens.

Qu'un auteur soit ou ne soit pas clair, cela se conçoit; c'est affaire de cerveau. Mais la langue !... si elle n'est pas claire, c'est uniquement la faute de celui qui l'écrit, quelquefois aussi et le plus souvent, la faute de celui qui la lit, l'entend ou l'interprète.

La clarté n'est donc pas un caractère distinctif, particulier à telle ou telle langue; c'est un caractère général, commun à toutes. Le plus ou le moins, les différences de degré résident dans l'emploi qui en est fait, dans le style, c'est-à-dire dans la tournure d'esprit particulière de l'écrivain.

X

Ici, les obscurités souvent inévitables sont beaucoup plus rares dans le français, chez lequel tout ce qui n'est pas parfaitement limpide est un défaut; mais chez lui, comme dans les autres langues, ces obscurités, proviennent d'une cause multiple, parce que la clarté elle-même ne réside plus alors dans la langue proprement dite. Elle dépend à la fois de plusieurs conditions de diverse valeur: l'écrivain, le lecteur et les rapports intellectuels qui s'établissent entre eux doivent tous concourir à un résultat commun.

La langue ne peut être parfaite sans doute, mais elle possède toutes les ressources de la perfectibilité. L'écrivain seul est parfois mal habile et souvent sa pensée elle-même est confuse, indéfinie, mal dirigée ou fausse. Son style alors, comme un miroir fidèle représente cette confusion. Le lecteur à son tour n'a pas toujours les yeux de l'intelligence ouverts à la lumière. Il se sent tout disposé à accuser d'obscurité ce qu'il ne comprend pas, comme l'aveugle qui nierait le jour.

De là des efforts inouïs de part et d'autre, souvent infructueux. De là ces tournures bizarres auxquelles sont condamnés les notaires dans la rédaction de leurs actes. De là ces mille interprétations de nos lois, si claires que

les avocats trouvent toujours le moyen d'y récolter quelque bon procès, ou des arguments opposés. De là aussi les prétendues obscurités que l'on croit trouver dans les langues étrangères, faute de les bien comprendre ou d'en saisir justement l'esprit.

Pour bien entendre un auteur, il faut un effet pouvoir penser et sentir comme lui. Pour bien entendre la langue d'un peuple il faut pouvoir s'identifier avec ce peuple, savoir, comme on dit, se mettre à sa place; car c'est de la tournure de notre esprit que vient en grande partie la clarté. C'est de la tournure de notre esprit que vient aussi l'acception accidentelle ou ordinaire de tel mot équivalent en apparence dans deux langues différentes, mais dont la signification se trouve plus ou moins étendue, sans qu'il soit possible quelquefois d'établir la limite autrement que par la pensée.

Ajoutons qu'en dehors des noms de substances, il y a peu de mots exactement traduisibles d'une langue dans une autre, c'est-à-dire possédant l'équivalent exact. La connaissance du génie national peut seule nous introduire dans ce qu'il y a de mystérieux et de caché dans la langue, de particulier au pays, à l'étendue ou à la limite des expressions.

Pour ne citer qu'un exemple, voyez le mot allemand *Ahnung*. Le dictionnaire traduira par *pressentiment*, et c'est bien cela, mais avec une idée de plus, celle de crainte ou de désir: cette espèce de refoulement du cœur ou d'aspiration, suivant les cas, qui accompagne le pressentiment; l'effet physique accompagnant l'idée. De même, en anglais, le verbe *to long*, désirer. Oui, sans doute, mais désirer ardemment, avec l'impatience et la

sensation doucement pénibles qui accompagnent l'attente. Essayez de traduire cela en un seul mot. Il y a ainsi, je le répète, bien des termes que l'on ne peut comprendre que par la pensée, exprimée dans le seul idiome d'où ils sont tirés. Il faut les sentir dans leur propre langue et, la tournure de l'esprit national étant différente, surtout entre le nord et le midi, l'expression de la pensée est rarement identique.

Ainsi, comparons les deux langues dont les caractères sont le plus opposés sous ce rapport : Le français déguise la profondeur, il semble la fuir, elle lui répugne presque; l'allemand, au contraire, la creuse en quelque sorte sans remplir toujours le vide. Le premier satisfait l'esprit tout d'un coup, le second laisse l'intelligence comme en méditation devant l'indéfini à pénétrer. Cela tient au caractère des deux peuples autant qu'à la nature même des langues. L'allemand affectionne les termes abstraits, à signification étendue; le français, dans la pensée la plus large, s'efforce d'employer des termes précis et bien déterminés. Une pensée exprimée en allemand semble s'élargir indéfiniment : elle se conçoit; exprimée en français, elle s'élucide en se définissant, dût-elle pour cela se restreindre : elle se comprend, l'esprit s'y repose jusqu'à ce qu'entrevoyant un horizon plus étendu, elle prenne une nouvelle forme, toujours également déterminée et procédant de la première.

Dirons-nous qu'il y a plus de clarté dans un cas que dans l'autre ? Nous aurions tort certainement. La seule différence consiste dans une vue d'ensemble pour l'allemand, une vue successive et de détail dans le français. Dans l'un c'est la synthèse, dans l'autre l'analyse. Le

procédé est différent, la lumière est la même; seulement, nous pouvons avoir mille fois raison de préférer la clarté uniforme, régulière, facile, qui provient de l'analyse, à celle qui jaillit tout à coup, à un moment donné, du foyer pour ainsi dire intermittent de la synthèse.

Analyse et synthèse, en deux mots, voilà les traits distinctifs du français et de l'allemand, les deux langues qui possèdent au degré le plus élevé l'un de ces deux caractères philosophiques du langage. Cette différence caractéristique n'apparaît pas seulement dans la diversité de lumière que ces langues sont capables de répandre dans les idées par les mots, elle apparaît encore dans le style par la structure de la phrase.

Le français aime les coupures, l'allemand préfère la période large et majestueuse; celui-là, pour conserver toute sa netteté, avance pas à pas, dans une suite continue, énonçant en détail, avec régularité et symétrie, chacun des éléments de sa pensée, sur lesquels se répand une clarté uniforme, sans intermittence; celui-ci au contraire accumule sans crainte et réunit dans sa période tous les côtés divers de l'idée, toutes les circonstances, tous les incidents, il les déroule, les étend, les élargit dans une apparente confusion qui ne manque point de majesté, il tient ainsi les yeux du lecteur fixés et attentifs, en suspens sur le tableau qui se forme, puis ne jette qu'à la fin le principal trait, le rayon de lumière qui doit éclairer à la fois l'ensemble et les parties.

XI.

Ce n'est pas sans but que j'ai comparé de préférence les deux extrêmes, les deux langues qui, avec la même

quantité de clarté absolue, différent néanmoins le plus considérablement quant à la qualité et à la manière de la distribuer. Cela m'épargnera des redites inutiles en me permettant de ne point m'étendre outre mesure dans l'examen particulier de l'anglais, de l'espagnol et de l'italien.

Le français et l'allemand forment en effet comme deux familles distinctes autour desquelles viennent se ranger les autres langues européennes, celles dont nous nous occupons aujourd'hui comme celles dont l'étude n'entre point dans notre cadre, telles que le suédois, le norvégien, le danois, le hollandais et le flamand qui appartiennent à la famille germanique. Celles qui appartiennent à la race latine, l'italien, l'espagnol et le portugais sauf des nuances délicates qui tiennent à l'humeur et au goût spécial, au caractère particulier des peuples, participent aux qualités du français. Elles sont comme lui, principalement analytiques et, à ce titre, possèdent à un degré très-élevé le genre de clarté que nous sommes, nous, habitués à admirer. L'anglais, qui est, au fond, c'est-à-dire dans ses parties essentielles, d'origine germanique, se rattache par cela même à l'allemand.

Mais l'anglais est une langue mixte. A lire superficiellement tel de ses auteurs, Gibbon par exemple, vous croiriez avoir devant les yeux un descendant direct des latins; et voilà pourquoi elle se trouve à la fois plus synthétique que le français, plus analytique que l'allemand. C'est en outre une langue éminemment positive, comme son peuple, et, grâce à sa double-origine, elle peut aisément s'attribuer, s'approprier, faire parfaitement siennes toutes les qualités qui dérivent des deux sources.

Il serait oiseux, je pense, de faire observer que dans tout ce que nous avons dit, nous n'avons nullement entendu présenter tel ou tel caractère comme appartenant exclusivement à une langue quelconque. On comprend que toutes doivent posséder les qualités essentielles, bien qu'à des degrés divers. Il ne peut avoir été question que des prédominances.

Avec cette réserve, je puis résumer en deux mots ce qui regarde les traits particuliers du style tels que nous les avons déjà entrevus dans les langues que nous étudions et dire que l'allemand a plus d'ampleur, l'espagnol plus d'emphase, l'italien plus de moelleux, l'anglais plus d'exactitude, le français plus de grâce et de limpidité.

Il me resterait encore, Messieurs, à vous entretenir de la richesse et de l'analogie du langage. Là encore nous trouverions, à un autre point de vue, l'analyse et la synthèse qui nous fourniraient peut-être quelques remarques intéressantes; mais il faut savoir se borner. D'ailleurs ces deux derniers points trouveront, pour le but que je me suis proposé, une place plus naturelle et relativement plus logique dans le chapitre destiné au choix d'une langue, quand nous nous occuperons de la *facilité*.

Pour le moment, je crois en avoir dit assez pour pouvoir aborder utilement la question de l'utilité de l'étude des langues vivantes, c'est-à-dire la seconde partie de mon sujet.

RAPPORT

SUR UNE MACHINE A AMMONIAQUE,

Par M. Menetrier, Agent-Voyer Chef, Membre résidant.

M. Frot, dans une note insérée dans les mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans de l'année 1869, sur une machine à ammoniaque, cherche à montrer qu'elle est plus avantageuse que les machines à vapeur d'eau. Son travail est divisé en quatre parties; la première toute théorique, combat les idées émises par les physiciens; la seconde est destinée à rapporter les expériences faites avec le gaz ammoniacal, sur sa dissolution, ses effets sur les métaux, les dangers que peut présenter son usage dans les machines; la 3e partie s'occupe de l'emploi des dissolutions gazeuses d'ammoniaque dans une machine locomobile; enfin, la 4e partie donne les dépenses comparatives de combustibles des machines marchant avec le gaz d'ammoniac et avec la vapeur ordinaire. Nous allons examiner successivement chacune de ces parties.

La physique n'admet pas le transport de la chaleur d'un corps froid à un corps chaud. C'est ce principe que M. Frot veut détruire, voici comment il s'exprime : « Supposons, dit-il, que deux machines d'égale force, « l'une à vapeur d'eau, l'autre à vapeur d'alcool, toutes « deux réversibles, c'est-à-dire qu'elles peuvent marcher

« à contre-sens en puisant dans le condenseur, au moyen « du vide, de la chaleur qu'elles renvoient dans la chau- « dière ; accouplons-les de telle sorte que l'une soit la « puissance, l'autre la résistance. Dans l'une des machi- « nes, nous dépenserons N calories pour produire K « kilogramètres, dans l'autre, nous dépenserons K kilo- « gramètres précédemment obtenus et nous reproduirons « N calories. »

En rendant communs et le foyer et le condenseur, on a, ajoute-t-il, un travail nul, mais si on admet que dans l'une des machines, celle à alcool, par exemple, le coefficient économique ait une valeur plus « considérable « que dans l'autre, il arrivera de deux choses l'une; ou « ce sera la machine à vapeur d'eau qui sera le moteur, « et alors il y aura un transport incessant de chaleur « au condenseur, ou bien elle sera menée par l'autre; « et il y aura un courant contraire de chaleur allant du « condenseur au foyer, c'est-à-dire d'un corps froid à « un corps chaud, sans qu'il y ait production de travail. »

La raison de cet effet proviendrait de ce que l'action est toute différente quand on étudie la théorie de la chaleur dans les conditions de rayonnement ou de transmission. « Les deux corps, continue l'auteur, de tempé- « rature inégale, foyer ou condenseur, ne peuvent « échanger leurs températures, ils ne se touchent pas; « ni par voie de rayonnement, des corps opaques les « séparent complétement. Des N colories qui sont enle- « vées à la chaudière par la vapeur, on n'en retrouve « qu'un certain nombre N' au condenseur et la diffé- « rence » seule représente intégralement l'équivalent du « travail créé, lequel est complétement indépendant de

« la quantité N qui se trouve entièrement perdue sans « compensation. »

« Si les machines ont les mêmes coefficient économi- « ques le travail total sera nul à chaque instant, les K « kilogramètres produits dans la machine à alcool où *n* « calories ont disparu, seront dépensées dans la machine « à eau, où reparaîtront les *n* calories correspondantes et « le résultat final sera un travail nul et un transport de *n* « calories de la chaudière à alcool à la chaudière à eau, « c'est-à-dire d'un corps chaud à un corps froid, car il « nous est facile d'admettre que, dans ces deux machi- « nes d'égale puissance, la chaudière à alcool a une « température plus basse que la chaudière à eau. »

Le transport de la chaleur d'un corps froid à un corps chaud ne résulterait donc pas seulement de l'inégalité des coefficients économiques, on le retrouverait également dans l'hypotèse contraire.

Pour confirmer sa manière de voir dans un autre ordre d'idée, M. Frot, cite les deux exemples suivants d'un transport de calorique qui n'entraînerait ni perte, ni production de travail : 1° « Le volant des machines fixes représente un approvisionnement de travail dont l'équivalent est évalué par la moitié de sa force vive, travail que l'on peut à un moment donné retrouver, soit sur l'arbre moteur, soit dans les frottements, sans qu'on puisse supposer qu'il s'en perd en route et qui, d'après la nouvelle théorie de la physique, n'est que de la chaleur transportée intégralement du volant à d'autres points. »

2° « Si on imprime à un boulet une vitesse V qui représente une quantité donnée de calories, ce boulet

continuerait à se mouvoir indéfiniment dans l'espace avec la même vitesse, s'il n'était soumis à des influences perturbatrices, si à une distance quelconque, aussi grande qu'on voudra, il n'était subitement réduit au repos absolu par un obstacle, il transmettrait à cet obstacle tout le travail dépensé pour le mettre en mouvement, lequel est représenté par $\frac{MV^2}{2}$ et ce ne serait autre chose que la chaleur initiale transportée gratuitement d'un corps à un autre [1]. »

On ne saisit pas bien le rapport qu'il y a entre ces principes et celui qu'il s'agit de démontrer, que la chaleur se transmettrait d'un corps froid à un corps chaud contrairement aux expériences dont chaque jour nous sommes témoins; en effet, la mécanique rend facilement compte de ces deux exemples. Dans le premier cas il y a transmission d'une force recueillie et produite par le moteur pour vaincre les résistances irrégulières du travail, ou, si l'on veut, d'après les nouvelles découvertes de la physique, d'un excès de chaleur dans le volant pour ainsi dire à l'état latent, pour en user au besoin. Il n'y a pas à douter que si le volant était subitement arrêté il se produirait par le choc une chaleur proportionnelle au carré de la moitié de sa vitesse multiplié par sa masse. Le second cas n'est que l'application de la loi d'inertie; un corps ne peut de lui-même, ni se mettre en mouvement, ni s'arrêter, si une vitesse quelconque lui a été imprimée, ce n'est que les lois du frot-

(1) Dans cette discussion, les exposés et les démonstrations de l'auteur sont presque données littéralement, parce que cette question est tellement abstraite qu'une analyse n'aurait pas permis de s'en rendre un compte suffisant.

tement et de la pesanteur ou les obstacles qu'on lui oppose qui peuvent le réduire au repos. La chaleur qui serait produite par le choc se dissipe dans l'espace, s'il y a choc, il n'y a pas transmission de chaleur d'un corps froid dans un corps chaud, c'est le contraire, parce que le corps en mouvement a reçu de la chaleur par la force qui l'a mis en mouvement et qui se manifeste par un arrêt subit.

Quand deux machines ont le même condenseur et les mêmes foyers, il est permis de croire que les températures sont les mêmes dans les chaudières avec des pressions en rapport avec les forces élastiques des gaz et de la vapeur, sous l'action de la chaleur formant la vapeur et les gaz en partant de la température du condenseur. Ainsi en admettant une température de 20 degrés dans le condenseur et 100 degrés dans les chaudières, la tension sera pour la vapeur de 760mes, tandis que pour l'alcool elle s'élèverait à 1697mes, près de deux fois et demie plus forte. La plus grande pression dans la chaudière à alcool produira dans le condenseur un excès de chaleur qui sera bien communiqué à la chaudière à vapeur, mais celle-ci sera impuissante à restituer d'elle même cette chaleur.

On voit que ces exemples ne sont pas confirmatifs de la proposition à justifier, sans qu'il soit utile de rapporter la démonstration de la constance des coefficients économiques des machines à gaz et à vapeur d'eau donnée par les physiciens, qui regardent la possibilité de transporter de la chaleur d'un corps plus froid à un autre qui l'est moins par un mécanisme fonctionnant de lui-même, comme aussi impossible à réaliser que le mouvement perpétuel.

Il n'est donc pas démontré, tout au moins c'est notre conviction, que la chaleur passe librement d'un corps froid dans un corps chaud. Est-ce à dire qu'il n'est pas possible d'obtenir le même travail et avec plus d'économie en employant des machines à gaz qu'avec des machines à vapeur d'eau, nous ne voulons nullement tirer une pareille conclusion; si la partie théorique des machines ammoniaques n'est pas démontrée, telle qu'elle est exposée, les résultats économiques de la dépense ne sont pas compromis pour cela.

M. Frot a été conduit à des recherches intéressantes de l'action de l'ammoniaque sur les métaux; il a trouvé qu'il détruit rapidement le cuivre, mais qu'il n'attaque pas la fonte; que la limaille de fer reste brillante en l'immergeant dans une dissolution ammoniacale, contrairement à ce qui se passe en la mettant dans l'eau pure ou dans l'eau salée; que la conservation paraît être proportionnelle à la quantité d'ammoniaque liquide que l'eau contient: d'où il suit que le cuivre doit être complétement exclu des machines à ammoniaque.

Ses expériences sur la chaleur latente de dissolution des gaz d'ammoniac dans l'eau ont été faites ainsi qu'il suit: de l'ammoniaque liquide du commerce marquant 22° au pèse-alcali est introduit dans un ballon en verre qu'il place sur un fourneau sous l'action de la chaleur; le gaz se dégage mélangé d'un peu de vapeur d'eau et vient circuler dans un serpentin entouré de glace concassée dont les interstices sont remplis d'eau. La vapeur se condense et l'eau qui en provient se réunit dans une sorte d'ampoule disposée à la partie inférieure du serpentin et munie d'un robinet pour permettre de la

retirer de temps en temps. Le gaz ammoniac, ramené à zéro et purgé de la vapeur qui l'accompagnait, se rend dans un flacon qu'on a rempli au préalable à moitié d'eau distillée. Ce flacon est placé dans le calorimètre en l'entourant de glace cassée en menus morceaux ; à la partie inférieure du calorimètre, une tubulure garnie d'un robinet permet de recueillir à chaque instant l'eau provenant de la fusion de la glace. Le tout doit d'ailleurs être placé dans un grand réservoir rempli de glace, afin de soustraire autant que possible l'opération à l'influence du réchauffement extérieur. On voit qu'il suffit de peser le vase où se fait la dissolution avant et après l'opération pour avoir exactement la quantité de gaz dissous, la quantité de glace fondue dans le calorimètre donne, d'autre part, la chaleur dégagée pendant l'opération ; l'appareil était disposé de manière à fonctionner à vide pendant trois heures pour dégager les influences extérieures par la quantité de glace fondue pendant ce laps de temps. On chauffait ensuite pendant trois heures.

Les expériences, non conduites avec une exactitude aussi précise que celles que l'on obtient dans les cabinets de physique, a donné des nombres compris entre 92 et 126 calories, d'où il suit que la chaleur latente de dissolution du gaz ammoniac dans l'eau n'est que le cinquième de la chaleur latente de vaporisation (606,5) de l'eau.

De ces études M. Frot conclut :

1° Que l'emploi du gaz d'ammoniac doit nécessairement présenter une très grande économie, à cause de la faible quantité de chaleur latente de dissolution.

2° Que la mise en pression et en marche d'une machine à ammoniaque est très rapide et n'exige que moitié du temps nécessaire avec la vapeur d'eau, temps qui varie d'après les dispositions des chaudières.

3° Que grâce à l'inocuité parfaite de l'ammoniaque sur le fer, la durée des chaudières se trouve prolongée indéfiniment avec les machines à ammoniaque, tandis qu'avec les autres, elle est limitée à 6 ou 8 ans.

4° Que le gaz ammoniac se dissout dans l'eau avec une très grande facilité, que 500 litres ont été dissous par minute en prenant l'eau au sortir du cylindre dans une machine qui a servi à des expériences.

5° Que les pertes de gaz ne sont pas à craindre, puisque l'ammoniac saponifie les huiles et les graisses et lubrifie les surfaces frottantes dans les cylindres.

6° Que les chances d'accident sont moins à craindre par le fait d'une alimentation continue, et parce que le gaz d'ammoniac en cas de rupture, s'échappe à une température de 50° environ, c'est-à-dire moitié de celle des vapeurs d'eau. Dès lors, son effet sur les poumons serait moins pernicieux.

7° Que les machines à ammoniaque, par des dispositions presque identiques à celles des machines à vapeur d'eau, peuvent au besoin marcher de la même manière que ces dernières, quitte à dépenser plus de combustible.

8° Qu'un litre liquide de gaz ammoniacal donne naissance à 200 litres environ de gaz et de vapeur mélangés, ce qui constitue une véritable supériorité sur les machines à air chauffé, puisque pour ces dernières l'utilisation ne dépasse pas 20 p. 100 ; que d'ailleurs

elles sont sujettes à gripper et a être promptement détruites à cause de la haute température à laquelle l'air doit être élevé.

9° Diminution de l'encombrement des chaudières et du combustible, par suite, augmentation considérable du fret pour les machines marines.

10° Enfin, impossibilité de production de dépôt salin dans les chaudières.

Une machine à ammoniaque se compose principalement, d'un foyer, d'une chaudière, de pistons, de tubes de condensation et d'un dissoluteur renfermant un système de tubes et deux serpentins pour refroidir l'eau de dissolution qui est prise au sommet de la chaudière où elle est le moins saturée. Le gaz opère de la même manière que la vapeur dans les machines ordinaires, après avoir agi sur les pistons, il est projeté au moyen de tubes entourés d'eau froide dans le dissoluteur, et des jets d'eau à sa sortie complètent le refroidissement ; la pompe d'alimentation reprend l'eau refroidie et saturée ; il y a ainsi des courants de gaz et d'eau de la chaudière au dissoluteur en passant sur les pistons et un autre courant de celui-ci à la chaudière.

Une locomobile, ainsi composée, a figuré à l'exposition universelle, la dissolution était à 19 degrés au pèse-liqueur dans la chaudière et à 26 à 29 degrés dans le dissoluteur. Après une demi heure de chauffe, la pression à la température de 110° environ était de six atmosphères.

La dissolution devant servir indéfiniment, il faut avoir un procédé particulier pour faire le vide et faciliter la marche de la machine. Si le vide est insuffisant, il aug-

mente la quantité d'eau injectée ; s'il est trop fort, il la diminue. Le règlement s'obtient au moyen de robinets d'injection. Pour faire le vide au lieu d'utiliser les soupapes de sûreté comme dans les machines ordinaires, on met le moteur en mouvement ; l'air contenu dans la chaudière, les tuyaux, les cylindres et le condenseur arrive dans le dissoluteur, y forme une pression augmentée au moyen du gaz provenant du haut de la chaudière, soulève une des soupapes placées au-dessus de la conduite d'eau et il s'échappe dans une bâche contenant de l'eau, le gaz se dissout et l'air pénètre dans l'atmosphère en passant sous une seconde soupape. Il suffit de quelques coups de piston pour purger l'air enfermé dans les organes de la machine. Le vide ne dépasse guère une hauteur barométrique de 35 cent^{es}. à cause de la faible température de l'ébullition de l'ammoniaque (50°).

Pour les grandes machines une pompe à air est indispensable pour obtenir le vide, elle puise l'air à la partie supérieure du dissoluteur et au dessus de la prise d'eau d'alimentation et l'envoie à la bâche.

Le gaz qui s'échappe par les soupapes de sûreté, les pompes, les robinets, et en général de toutes les parties de la machine, est dirigé dans le condenseur au moyen de tubes.

La machine expérimentée au Champ-de-Mars en 1867, n'a consommé que $1^{k}50$ de charbon par heure et par cheval-vapeur, tandis que la consommation s'élevait à $4^{k}50$ avec les machines à vapeur d'eau. Suivant d'autres expériences rapportées par M. Frot, le rapport serait de $\frac{1^{k}\,51}{4^{k}\,05} = 0.373$ d'où résulterait pour les nouvelles machines une économie de 63 pour cent.

Quant à la dépense de transformation d'une machine à vapeur en machine à ammoniaque, dès qu'il s'agirait de plus de 25 chevaux, elle ne serait pas au dessus de 150 fr. par cheval ; et, les frais ordinaires d'une machine à vapeur d'eau étant de 400 fr. par cheval et par an, il reste une économie de 250 fr. qui permettrait de payer en huit mois l'installation. Mais de cette économie, il faut déduire la valeur de l'ammoniac qui reviendrait à environ 0 fr. 25 c. le litre. Avec un générateur contenant 500 litres de dissolution on pourrait obtenir 30 chevaux, ce qui donne pour chacun, au plus 20 litres eu égard aux pertes, ou une dépense de 5 fr. et en renouvelant la dissolution tous les six mois, 10 fr. par an ; somme bien faible comparée à 250 fr. Il faut remarquer que l'auteur néglige les frais qu'occasionnerait l'entretien de la machine transformée, par conséquent, que le bénéfice indiqué serait nécessairement réduit d'autant.

Nous allons essayer d'examiner brièvement si les résultats énoncés sont confirmés théoriquement et pratiquement. Une machine à vapeur d'eau à condensation a pour coefficient économique une valeur déduite de la formule connue.

$$C = 606 + t \times 0{,}305 - t^{o}.$$

Dans laquelle il faut substituer successivement les valeurs de la température t dans la chaudière et dans le condenseur (t est la température de l'eau de vaporisation). On a pour six atmosphères, t égal à 160°; soit 40 degrés la température du condenseur, on obtient avec ces quantités deux valeurs C et C' dont la différence donne le nombre de calories utilisées et, en le divisant par le nombre de calories dépensées dans la chaudière

ou par C, on obtient la fraction qui représente le coefficient cherché. Dans le cas qui nous occupe, on a :

$$C = 606 + 0,305 \times 160 - t^{o}$$
$$C' = 606 + 0,305 \times 40 - t^{o}$$

d'où on tire, $\frac{C - C'}{C} = \frac{37}{655} = \frac{1}{18}$ pour coefficient économique de la machine ordinaire à comparer avec celle à ammoniaque travaillant à la même pression.

Nous devons remarquer que les expériences calorimétriques de M. Frot, nous montrent ou plutôt confirment l'affinité de l'ammoniaque pour l'eau en donnant le nombre de calories pour dissoudre le gaz, mais non celui dépensé pour utiliser le mélange d'eau et de gaz. Les 92 ou 126 calories de combinaison du gaz ne doivent donc pas entrer dans la comparaison des coefficients économiques des machines. Or, l'ammoniaque est liquéfié à 75° au dessous de zéro et pour le faire passer de l'état liquide à l'état gazeux, il faut dépenser 515 calories ; ce sont ces nombres qui doivent être substitués dans la formule ci-dessus. D'après M. Frot, le gaz ammoniac à la température de 89 degrés au dessus de zéro, donne une pression de six atmosphères, d'où il suit que du point de liquéfaction à cette pression, on compte 164°. Pour la vapeur d'eau, on a la même pression à 160°, différence 4 degrés qui s'explique facilement par des erreurs d'observations ou l'impureté du gaz. Si nous calculons que pour chaque degré d'augmentation de température du gaz, le coefficient soit proportionnel au nombre de calories par la vaporisation de l'eau ou de l'ammoniaque, c'est-à-dire, que si nous posons le rapport $\frac{606}{515} = \frac{0,305}{x}$,

nous aurons pour coefficient du gaz 0,26. Supposons encore la température du condenseur à 40°, nous aurons :

$$C = 515 + 0,26 \times 164 - t^{o}$$
$$C' = 515 + 0,26 \times 40 - t^{o}$$

et $\frac{C-C'}{C} = \frac{32}{558} = \frac{1}{17}$, nombre sensiblement égal à *celui* trouvé pour les machines ordinaires. En ayant *égard* au $^1/_6$ d'eau mélangée au gaz et en calculant le coefficient économique avec la température de 110°, on trouve $^1/_{16}$, différence qui provient de l'excès de température. On voit bien que le coefficient 0,26, ne présente qu'une valeur probable, que rien ne vient détruire la constance du coefficient économique. Mais, la condensation du gaz n'est pas faite à une température relative aussi basse que celle de la vapeur, il en résulte que le coefficient économique deviendrait plus faible pour les machines à ammoniaque ; d'un autre côté, le nombre de calories à partir de la température de l'eau et de l'ammoniaque mis en action, est plus grand pour utiliser *l'eau* que le gaz ; ce qui produit une compensation. Nous ne pourrions à ce sujet que faire des hypothèses que l'expérience ne confirmerait peut-être pas ; c'est pourquoi, nous nous abstiendrons de poursuivre cet examen à ce point de vue. Cependant nous devons faire observer qu'à la température de 110 degrés, l'eau seule, donnerait une pression de un atmosphère et demi, c'est-à-dire le $^1/_4$ de la pression totale. D'où il suit que le gaz ne produit que quatre atmosphères et demi, tandis qu'en l'employant seul on obtient à 89° six atmosphères. La pression totale du gaz et de la vapeur est donc inférieure à celle qui résulterait en les faisant agir isolément ; ce

qui est du reste d'accord avec l'observation, en effet, la force élastique des vapeurs mélangées n'est égale à la somme des tensions des vapeurs isolées, qu'autant que les liquides, tels que l'eau et l'huile, se mélangent difficilement. Dans les autres cas, en général, on constate que la force est inférieure et même moindre que celle du plus volatil des liquides: ainsi, un mélange de 10 parties d'alcool dans 100 parties d'eau à 61°, donne une pression barométrique de 203mes, inférieure à 365mes que produirait l'alcool seul et à *fortiori* de 155 donnée par l'eau isolée, ajoutée à cette dernière.

Les résultats énoncés pour les machines à ammoniaque ne sont donc pas confirmés et s'il y a certains avantages dans ces nouvelles machines, ils sont peut-être plus que compensés par les sujétions qu'elles imposent et le mécanisme plus compliqué qu'elles exigent pour refroidir l'eau, le recueillement du gaz et les difficultés de maintenir l'eau également saturée. Quant à la consommation du charbon, pour la juger, il est indispensable qu'elle se fasse sur des machines également perfectionnées et en mesurant au dynanomètre la puissance des pistons lorsqu'ils travaillent à la même pression dans les chaudières. Aujourd'hui, la perfection apportée dans la confection des machines permet de ne consommer que 1^{k} 33 à 1^{k} 50 de charbon par cheval-vapeur et par heure, consommation aussi réduite que celles à l'ammoniaque, d'après M. Frot. Si réellement l'usage du gaz ammoniac donnait des avantages aussi marqués que ceux qui sont indiqués ci-devant, il faudrait s'étonner qu'il ne se soit pas plus répandu. Ces avantages sont même exclusifs, si les machines à ammoniaque sont moins encombrantes

que celles actuelles, et laissent plus d'espace pour le fret du commerce maritime; il est certain que les chaudières seraient insuffisantes, si, pour une cause quelconque, la perte du gaz se produisait. Quoiqu'il en soit il faut encourager et honorer les recherches que des hommes instruits font pour faire progresser l'industrie. l'étude de M. Frot est des plus intéressantes et mérite toute l'attention des hommes spéciaux.

Perpignan, le 12 janvier 1871.



RAPPORT
SUR L'ENQUÊTE AGRICOLE,

Par M. Sauveur MORER,

Professeur au Collége de Perpignan, Membre résidant.



Messieurs,

Depuis bien longtemps, l'agriculture est l'objet, en France, des plus sérieuses études de la part du Gouvernement et des hommes soucieux de la grandeur de leur pays.

On se demande quelles sont les causes de son infériorité quand on la compare à l'industrie, et quel avenir nous prépare une pareille situation.

Pour mieux déterminer les vraies causes de cette infériorité, le Gouvernement a fait appel à tous ceux qui pourraient l'aider de leurs conseils, l'éclairer de leurs lumières, soutenir ses sympathies de leurs sympathies.

Le Corps Législatif s'est ému à son tour, et, après les solennelles discussions auxquelles ont donné lieu des débats restés célèbres, il a voulu se livrer lui-même à une enquête approfondie, sérieuse, sur les problèmes qui ont été soulevés dans son sein.

Les sociétés agricoles, composées d'hommes qui ont longtemps réfléchi à tout ce qui intéresse l'agriculture, ont été naturellement les premières consultées.

Dans notre dernière séance générale, M. Vilallongue Sylvestre, notre président, a nommé une commission chargée de répondre aux questions posées par l'enquête. Ces questions embrassent deux ordres de problèmes : les uns matériels, les autres moraux. Les premiers se rapportent nécessairement aux divers produits du sol, au moyen de les multiplier et d'en faciliter l'échange ; les problèmes moraux doivent aborder l'enseignement, l'assistance mutuelle, l'épargne.

Telles sont, Messieurs, les vues générales autour desquelles viennent se grouper les questions de l'enquête.

En me chargeant de présenter un ensemble des mémoires qui ont été rédigés, la commission ne m'a pas demandé des connaissances spéciales, mais un peu de patience et de discernement pour fondre dans un tout les opinions émises et faire ressortir les idées principales qui découlent de ses discussions et de ses travaux.

Permettez-moi d'abord quelques mots sur la composition de la commission.

L'agriculture proprement dite y est représentée par deux hommes habitués à partager vos suffrages.

M. Durand Laurent, qui, pendant un demi-siècle, a tenu haut et ferme le drapeau de l'agriculture, et qui a su par une pratique sage et prudente, faire progresser tout ce qu'il a entrepris et M. Labau, l'habile et savant professeur , le propagateur zélé des nouvelles doctrines,

dont le dévouement aux intérêts agricoles est au-dessus de tout éloge.

Les opinions de MM. Durand et Labau se rencontrent souvent, et si parfois elles semblent se combattre, c'est qu'ils envisagent les questions au point de vue des idées qu'ils ont appris toute leur vie à aimer et à mettre en pratique.

Il est si difficile de dépouiller le vieil homme! Mais ils finissent cependant par se donner la main en concluant l'un et l'autre à la liberté réciproque et complète des échanges.

Qui mieux que M. Siau pouvait parler d'arboriculture et de sériciculture. Il a de la passion pour les arbres, les fruits et les fleurs, et pour ces utiles lépidoptères dont les précieux travaux commencent à entrer pour un beau chiffre dans les produits de notre pays.

M. Siau a eu l'instinct de l'artiste et du poète. Quoi de plus doux et de plus agréable, en effet, que de passer sa vie au milieu des parterres parfumés, de cueillir et goûter les fruits de nos vergers, de suivre, à travers leurs brillantes métamorphoses, ces délicats bombyx qui travaillent avec tant d'entrain à « ourdir cette trame qui « pare » non-seulement « les dieux et les rois » mais qui enveloppe sous ses plis miroitants et gracieux la plus belle moitié du genre humain.

M. Jules Desprès, le lauréat de la prime d'honneur du dernier concours, était le représentant naturel de la sylviculture; aussi a-t-il traité cette partie avec une connaissance parfaite du sujet. C'est avec plaisir que nous l'avons suivi au milieu de ses défricheurs, organisant ce colonage *partiaire* connu et pratiqué de temps immémorial dans toutes les parties montagneuses de nos contrées.

Une pareille organisation ne présente-t-elle pas d'une manière rudimentaire ces associations, pratiquées ailleurs et qui pourraient peut-être s'acclimater dans notre pays, du propriétaire et du travailleur du sol ? Les relations y gagneraient incontestablement, les travaux se feraient d'une manière plus sérieuse, et l'avenir se présenterait sans doute plus riant.

M. Lloubes-Numa, l'actif et infatigable chercheur, a donné des renseignements exacts sur l'étendue de nos vignobles, les exportations par Port-Vendres pour l'Amérique, et quelques aperçus sur la loi du vinage et la circulation des produits agricoles ;

Le spirituel M. Mercadier a fourni des notes précieuses sur les alcools et la bière ; M. Morer enfin est venu jeter presqu'à chacune de vos discussions, son cri habituel « *delenda ignorantia* » car il ne voit toujours dans l'infériorité d'un pays que les funestes effets de l'ignorance.

En suivant presque pas à pas le questionnaire, il résulte tout d'abord de l'analyse des discussions et des travaux de la commission, que l'augmentation considérable des salaires et de la main d'œuvre conserve encore un heureux équilibre avec la cherté des denrées et la multiplicité des produits. Le sol est plus rémunérateur, et le résultat de cet état de choses est un accroissement de l'aisance générale.

Les rapports du personnel agricole avec le propriétaire sont moins faciles que par le passé. Y aurait-il donc une trop grande disproportion entre les conditions intellectuelles et morales du propriétaire et du travailleur ?

L'emploi des instruments aratoires perfectionnés a comblé jusqu'ici le vide qui se fait dans l'armée des tra-

vailleurs du sol. Ce vide tend cependant à s'accroître encore. Est-ce par le peu d'avantages qu'offre la position de l'ouvrier des champs ? Un salaire moindre que celui de l'artisan; de rares et d'insuffisants secours en cas de maladie, car les sociétés de secours mutuels et l'assistance publique sont loin d'être organisées; aucune distraction sérieuse, surtout morale, par l'absence d'instruction et de moyens d'alimenter l'intelligence et de satisfaire le cœur; pas d'écoles du dimanche, presque pas de bibliothèque pour reposer un moment son esprit et l'arracher aux distractions coûteuses des lieux publics; rien enfin qui lui fasse aimer les rudes travaux auxquels il se livre chaque jour, et qui l'attache agréablement aux lieux de sa naissance.

Voilà le lot de l'ouvrier du sol.

Et l'on est étonné que les villes s'encombrent d'enfants de la campagne! Mais il ne saurait en être autrement, à moins que l'homme préférât la maladie à la santé, la faim à l'abondance, le sommeil à la vie, l'indifférence à l'amour de l'utile et du beau.

On ne s'explique pas que le questionnaire ait oublié deux questions de la plus haute importance : la caisse d'épargne et la caisse des retraites pour la vieillesse, qui influent d'une manière décisive sur l'avenir.

Qu'à l'ouvrier des villes l'ouvrier des champs puisse montrer un livret de la caisse d'épargne et un autre de la caisse des retraites pour la vieillesse, et celui-là se sentira inférieur. Il ne vantera plus avec tant de complaisance ses théâtres, ses faciles plaisirs, ses parties de table, toutes choses qui épuisent ses ressources et le

laissent sans défense contre les accidents du jour et les chances de l'avenir.

Mais ces idées d'épargne et de retraite ne peuvent naître et se vulgariser que par l'École, qui sera le berceau de la régénération morale future, si l'on est convaincu qu'en développant l'intelligence et la raison de tous, on arrivera à donner à la société les assises les plus durables et les plus sûres.

Sans ces préservatifs, en effet, qui sont les plus précieuses des garanties, l'état moral des ouvriers du sol n'aura pas de solides fondements, et le malaise des relations, le relâchement dans l'accomplissement du devoir augmenteront de plus en plus.

Pardonnez-moi, Messieurs, cette digression; Je l'ai crue nécessaire pour bien préciser que si l'état moral des ouvriers du sol ne s'améliore pas, c'est que toutes les forces intelligentes et sérieuses de la commune ne se donnent pas assez la main pour travailler à relever les cœurs, et pour montrer, par l'exemple et la création d'institutions utiles, que l'accomplissement du devoir procure pour le présent et pour l'avenir les satisfactions les plus pures et les plus légitimes.

Je reviens à l'enquête.

Les engrais ne sont pas assez recherchés, les procédés de culture s'améliorent, les animaux de boucherie enchérissent toujours, ce qui doit forcément amener, partout où faire se pourra, la substitution des races ovines à viande aux races à laine. L'extension des fourrages facilitera sans doute l'engraissement sur une plus large échelle, et le développement de l'instruction, en permettant de recueillir plus souvent et de comparer ce qui se

fait ailleurs, fournira les plus sûrs moyens d'arriver à de bons résultats.

Le prix des laines ne préoccupera plus le propriétaire, puisqu'elles formeront une partie accessoire du rendement des troupeaux. La race ovine, ainsi transformée, se multipliera rapidement, et ceux qui, les premiers, auront tenté l'expérience, se féliciteront sans doute les premiers d'avoir abandonné les anciens errements pour donner l'exemple d'une fructueuse initiative, commandée par de nouveaux besoins et d'autres circonstances.

Pourquoi penser alors à hérisser encore nos frontières de droits protecteurs? Les fraternelles idées qui dominent aujourd'hui dans les conseils des nations s'opposent autant que nos intérêts bien entendus au rétablissement de toute entrave.

Il nous serait d'ailleurs impossible de protéger nos toisons, car l'Algérie, cette France africaine, nous enverra bientôt des quantités considérables de laines aussi belles et aussi riches que celles d'Amérique et d'Australie.

Proscrirons-nous notre sœur? Ecarterons-nous tout ce qui vient de l'étranger?

Tel ne peut être votre avis, Messieurs, car alors comment nous plaindre si l'on usait de représailles?

Les alcools et les bières ne présentent pas, dans notre pays, une sérieuse importance.

Mais la vigne grandit enfin, et il nous sera donné, quoique venant les derniers dans la voie du progrès, de voir le pampre couvrir fructueusement nos plaines et nos coteaux.

Depuis longtemps déjà nos jardins étalent leurs primeurs aux regards étonnés de l'étranger qui nous les

paye au poids de l'or, et nos fruits, si savoureux et si beaux, s'offrent, après avoir couvert les tables luxueuses, aux modestes ménages de nos campagnes et de nos ateliers.

Mais aux vins, aux primeurs, aux fruits, il faut des débouchés, et nous devons toujours travailler à nous les faire ouvrir larges et nombreux.

Pour arriver à ce résultat, offrons à tous les peuples une main amie ; que *La liberté dans l'échange soit complètement réciproque*, et, délivrée des douanes, restes honteux des siècles où la force parquait à l'étroit les enfants d'une même race, montrons au monde que la liberté n'a jamais nui à ceux qui l'ont voulue pour tous complète, entière ; mais sage, prudente, pour marcher sûrement à la conquête de l'avenir.

La sériciculture lutte avec énergie contre l'épidémie qui la décime, et travaille, par un sage système de sélection rationnelle, à reconstituer une race robuste forte et exempte de maladies.

Vous connaissez tous, Messieurs, les travaux et les efforts de notre Président pour atteindre ce résultat.

Les éducations se multiplient; les petits ménages se livrent avec ardeur à cette lucrative industrie, et se procurent ainsi des ressources en dehors de leurs occupations habituelles.

Les petites éducations remplaçant les vastes magnaneries, rappellent involontairement la petite culture en regard de la grande.

Cette division ne mettra-t-elle pas un terme à l'épidémie qui sévit contre la race bombyxe ?

Nos montagnes se reboisent peu à peu ; nous serions

heureux que le reboisement se pratiquât aussi sur les parties les plus dénudées.

Qu'il me soit permis de rappeler que la société agricole avait pris l'engagement de se livrer à des essais qui auraient puissamment contribué, s'ils avaient réussi, à cette immense restauration. Il serait nécessaire que nous nous missions bientôt à l'œuvre. On ne prêche jamais mieux que par l'exemple. Dans le reboisement de nos montagnes sont les sources des pluies bienfaisantes qui décupleraient la richesse de notre sol, en mettant un terme aux dévorantes sécheresses qui le désolent.

Je ne puis passer sous silence les belles plantations de micocouliers ou bois de Perpignan, qui ont permis de développer une industrie toute roussillonnaise, celle des manches de fouet, que nous devons surtout à MM. Massot. Il y a vingt ans que l'on pensait à peine à utiliser le micocoulier pour l'industrie, aujourd'hui trois cents ouvriers sont occupés à transformer le bois de Perpignan en manches de fouet légers et flexibles et en cannes aussi élégantes qu'originales. Honneur à MM. Massot d'une pareille initiative.

Nos divers produits agricoles, que l'état de nos voies de communication n'empêche pas de réunir sur de grands centres commerciaux, vont au loin emportés par les chemins de fer, traversent l'Océan sur les navires rapides, et font connaître au monde entier ce que fait éclore notre beau soleil et que fécondent nos sueurs. Ils franchiraient encore en plus grande quantité les limites de notre département si les tarifs des chemins de fer, la législation rurale, les règlements intérieurs, les traités de commerce facilitaient s opérations commerciales et

de transport, et surtout si les institutions de crédit venaient en aide aux intelligences développées par un enseignement plus sérieux, et leur permettaient d'améliorer le sol.

Quelle serait encore l'augmentation des produits si les institutions de crédit agricole étaient à la portée des petits propriétaires ruraux et des fermiers, et si la législation venait encourager tous les essais, soutenir toutes les tentatives, féconder tous les résultats! Aussi demanderons-nous surtout que la législation soit à la fois encourageante et protectrice, que les règlements n'opposent aucune entrave à la libre expansion de toutes les initiatives, que les institutions de crédit agricole se multiplient et se vulgarisent pour donner la main à tous ceux qui veulent marcher dans la voie des sages et fructueuses améliorations.

Mais ce qui doit puissamment aider aux transactions, ce sont les traités de commerce. C'est par l'échange des produits, souvent précurseur de l'échange des idées, que les nations apprennent à se connaître, à s'apprécier, à s'aimer. Les traités de commerce ne doivent pas être considérés au point de vue purement matériel, le côté moral doit constamment dominer dans l'examen de leurs clauses multiples et de leurs modifications essentielles. Les traités de commerce sont les chaînons qui réunissent les nations à une même idée, le souffle bienfaisant qui les pousse vers les mêmes rivages, le centre d'où rayonnent les aspirations généreuses qui les font tendre vers un but commun : *l'alliance intime de toutes les parties disjointes de l'humanité.*

De là naît cette réciprocité dans la liberté des transac-

tions commerciales, que tous les peuples doivent chercher à conquérir par tous les moyens sympathiques aux cœurs généreux et aux intelligences élevées.

Hélas ! il faut quelque temps encore, quelques siècles peut-être, avant que les peuples se pressent fraternellement la main, que les susceptibilités nationales s'apaisent, que les douloureux et sanglants souvenirs disparaissent. Mais enfin, les étapes déjà parcourues vers cet embrassement général doivent faire espérer que ce but noble et élevé sera un jour atteint, à la condition cependant de travailler de toutes nos forces, de toute notre activité, de tout notre dévouement à rapprocher le moment heureux et solennel de cette communion universelle.

En demandant que les barrières douanières tombent, n'oublions pas les barrières intérieures. Que les traités de commerce qui nous laisseront entrer en Angleterre, par exemple, ne voient pas leur action libérale éludée par des droits d'octroi presque prohibitifs, qui ne permettraient pas à nos produits de franchir l'enceinte des villes.

Mais surtout que les octrois disparaissent en France, ou du moins que les droits deviennent illusoires si la suppression radicale n'en est pas encore possible.

En résumé, la commission propose d'appeler la sérieuse attention du Gouvernement :

1. Sur la révision de la législation rurale, sur les délais et les droits de procédure, sur les droits de succession, de licitation, de vente, afin de diminuer peu à peu les droits de toute sorte qui frappent les transactions et les transmissions.

2. Sur la révision ou la conclusion de traités internationaux qui devraient exonérer de tous droits nos vins considérés comme matière de première nécessité, et tendre progressivement à la liberté réciproque et absolue des échanges.

3. Sur l'achèvement du vaste réseau des voies de communication de toute espèce.

4. Sur la création d'institutions de crédit à la portée des petits propriétaires et débarrassées de mille formalités utiles, si l'on veut, mais non indispensables pour obtenir une sérieuse garantie.

5. Sur la création de sociétés de secours mutuels et l'organisation de l'assistance publique jusque dans le plus petit hameau.

6. Sur la vulgarisation dans les villes et les campagnes des caisses d'épargne et des idées sur les caisses des retraites pour la vieillesse.

7. Mais surtout sur une organisation sérieuse, complète de l'enseignement cantonal, qui serait ainsi le centre d'où rayonneraient dans les communes du canton toutes les bonnes doctrines et les généreuses initiatives; car, l'on ne doit jamais oublier qu'en développant l'intelligence, en élevant le cœur, on féconde les sources diverses du bien-être moral et matériel, et l'on arrive à faire comprendre que de l'alliance seule de toutes les volontés et de tous les dévouements naît la satisfaction des désirs légitimes et des aspirations morales de l'humanité.

Perpignan, le 20 juin 1870.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE.

QUESTIONNAIRE.

I. — Exploitation.

§ 1. Charges diverses de la culture.

1. Quelles sont les charges diverses de la culture ?

Impôts. — Travaux divers. — Prestations en nature ou autrement. Reste pour bénéfice net : Aspres....... 3 p. 0/0.
Arrosages..... 4 à 5 p. 0/0.

§ 2. Salaires — Main-d'œuvre — Personnel agricole.

2. Quelle est la situation de la culture au point de vue de la question des salaires et de la main-d'œuvre ? Cette situation s'est-elle modifiée depuis un certain nombre d'années ? Dans quel sens ? Quelles sont les causes de ces modifications ?

On pourrait désirer souvent une culture plus intelligente et quelquefois plus complète On craint toujours l'augmentation des salaires qui est déjà pour les domestiques attachés à l'exploitation de 40 p. 0/0 et, pour la journée, de 25 à 30 p. 0/0.

Cette situation se modifie toujours dans le sens de l'augmentation. Les nombreuses plantations de vignes, la diminution des bras sont les principales causes de cette augmentation.

3. Le personnel agricole a-t-il diminué ? Le nombre des ouvriers ruraux est-il en rapport avec les besoins de la culture ou est-il devenu insuffisant ?

Le personnel agricole n'a pas sensiblement diminué dans certaines parties du département; dans d'autres, il y a pénurie à certaines époques.

S'il y a insuffisance d'ouvriers agricoles, quelles en sont les causes ?

Il est assez difficile de bien préciser les causes de l'insuffisance d'ouvriers agricoles: extension de certaines cultures, émigration, abâtardissement de la population.

4. Dans quelle proportion s'est effectué, dans la dernière période décennale, le mouvement d'émigration des populations rurales, tant à l'intérieur que vers l'étranger ?

Si dans certaines localités l'émigration se prononce d'une manière sensible, c'est que la ville présente un travail plus lucratif, des distractions plus nombreuses.

L'émigration vers l'étranger s'accuse aussi assez fortement dans certaines localités; on peut la porter en général de 2 à 3 p. 0/0.

Quels ont été les effets de cette double émigration, et quels moyens pratiques proposerait-on pour la modérer ?

L'augmentation des salaires; mais surtout de faire arriver à la campagne, par le retour de certains émigrants, des idées qui y étaient jusque là étrangères, et qui tendent plus à la désorganisation qu'à l'ordre et à la conservation.

Les moyens pour la modérer seraient l'interdiction de la mendicité, la création de sociétés de secours mutuels, l'organisation de l'assistance publique, le ralentissement des travaux des villes, la satisfaction des aspirations morales et intellectuelles des campagnes par une organisation mieux entendue de l'enseignement cantonal.

5. Quelle a été l'influence exercée sur le personnel agricole, sur le taux des salaires et de la main-d'œuvre

par l'emploi des machines dans l'agriculture ? L'emploi de ces machines s'est-il déjà étendu dans la contrée et a-t-il une tendance à se vulgariser ?

L'emploi des machines est lent à se vulgariser. Celui des instruments aratoires ne rencontre pas les mêmes difficultés. Leur influence n'a donc pas été sensible sur le taux des salaires et de la main d'œuvre.

6. La somme de travail obtenue des ouvriers agricoles est-elle plus ou moins grande que par le passé ?

La somme de travail obtenue est moins grande que par le passé, et le travail est moins bien fait.

7. Les conditions d'existence de cette partie de la population se sont-elles améliorées ?

Les conditions d'existence au point de vue matériel se sont améliorées, mais avec les progrès accomplis se sont accrus les besoins, et l'épargne n'est pas le résultat de cette situation. Les conditions d'existence au point de vue moral ne sont pas en rapport avec les précédentes, malgré le développement de l'instruction.

S'est-il produit des modifications favorables dans la manière dont elle est nourrie, vêtue et logée ?

Elle est mieux nourrie, mieux logée, mieux vêtue, mais en général moins bien lingée.

L'instruction primaire est-elle dirigée dans un sens favorable à l'agriculture ? Quelle est son influence sur le choix des professions ?

Quoique l'instruction primaire soit dirigée dans un sens favorable à l'agriculture *(un professeur savant et zélé fait un cours d'agriculture à l'Ecole Normale et au Collége)*, son action n'est pas encore bien sensible. Si dans chaque grand centre de population s'élevait un établissement d'instruction sérieuse, on pour-

rait y faire un cours d'agriculture et avoir un champ d'expérimentation. Au milieu des campagnes et répandus sur toute l'étendue de l'empire, cet établissement aurait une influence qui se ferait immédiatement sentir partout.

On ne peut affirmer d'une manière certaine que l'influence de l'instruction primaire ait été sensiblement favorable à l'agriculture. Son influence sur le choix des professions a été plus marquée : aussitôt qu'un enfant sait lire, écrire et compter, on pense à lui donner un état. Cette tendance s'arrêterait si l'instruction primaire était généralement et fortement organisée.

Les sociétés de secours mutuels sont-elles suffisamment répandues dans les campagnes ?

Les sociétés de secours mutuels ne sont pas suffisamment répandues. L'ignorance empêche d'en comprendre les bienfaits, et les personnes influentes ne pensent pas assez à leur organisation.

L'assistance publique y est-elle convenablement organisée ?

L'assistance publique organisée est inconnue dans nos campagnes. Elle s'exerce d'une manière toute individuelle et devient capricieuse et exigente, ce qui la fait peu désirer.

8. S'est-il opéré des changements dans l'état moral des ouvriers de la campagne ?

Leurs relations avec ceux qui les emploient sont-elles moins faciles qu'autrefois ? Quels sont les causes et les effets des changements survenus sous ce rapport ?

Oui, mais pas souvent d'une manière heureuse. Leurs relations avec ceux qui les emploient sont moins faciles qu'autrefois. De vagues aspirations vers un bien-être meilleur, des idées plus ou moins absurdes qui se font jour dans nos campagnes, la dégénérescence des mœurs de la classe moyenne et élevée, qui jette la démoralisation dans les classes pauvres, créent et entretiennent des animosités qui souhaitent l'instant des représailles.

9. Y aurait-il avantage à établir la faculté du livret pour les ouvriers agricoles ?

Ce n'est pas possible.

§ 3. Engrais.—Amendements.

10. La production du fumier est-elle suffisante? Y a-t-il besoin d'y suppléer par l'achat d'engrais naturels ou artificiels ?

La production du fumier est insuffisante. On doit y suppléer par les engrais artificiels. Cependant les engrais naturels ne sont pas assez généralement utilisés.

11. Quelles sont les dépenses nécessitées par le chaulage, le marnage et les autres amendements? Quelles difficultés éprouve-t-on à se procurer les matières les plus propres à améliorer la qualité du sol?

Le chaulage et le marnage ne sont pas pratiqués, cela provient de la cherté de la chaux et de la rareté des gisements de marnes.

§ 4. Procédés de culture.

12. Quels ont été, depuis un certain nombre d'années, les progrès accomplis dans la culture du sol, et dans quelle mesure les divers procédés agricoles se sont-ils perfectionnés?

Les prairies artificielles ne se sont pas multipliées: d'heureuses modifications se sont introduites dans l'outillage agricole, surtout concernant la charrue, la herse et le rouleau. Les labours profonds sont pratiqués, ils commencent même à l'être dans les parties de nos montagnes qui en sont susceptibles.

Ces causes réunies ont permis d'affermer les terres de 30 à 50 p. % plus cher qu'il y a vingt ans.

Dans certaines parties du département, on défriche largement à la pioche, et, par une espèce d'association entre le propriétaire

et le défricheur, on est parvenu à transformer des terrains couverts de bruyères desséchées en des bois productifs et utiles à la tonnellerie, au charbonnage, etc. etc.

§ 5. **Animaux.**

13. **Quelle a été l'influence sur les frais d'achat, d'élevage et d'engraissement et sur le prix de vente des animaux de diverses espèces, du régime économique établi en 1860, par comparaison avec la période décennale précédente ?**

Les frais d'achats, d'élevage et d'engraissement se sont considérablement élevés, trop élevés. Le prix s'est augmenté pour le bœuf et les moutons de 30 p. %.

Il est difficile d'attribuer ces changements à la loi économique de 1860 ou à l'aisance relative plus grande de nos campagnes.

14. **Existe t-il un trop grand écart entre le prix du bétail sur pied et le prix de vente au détail? A quelle raison doit-on attribuer cet écart, s'il existe ?**

La liberté de la boucherie nivelle tout.

15. **Quel parti les cultivateurs tirent-ils des produits provenant des animaux, tels que le lait, le beurre, fromage, etc. ?**

Ces diverses industries n'ont pas d'importance dans le département.

Quelles ressources trouvent-ils dans l'élevage de la volaille ?

De très faibles.

§ 6. **Laines.**

16. **Quelles variations a subies le prix des laines dans les trois dernières périodes décennales, à quelles causes doivent être attribuées ces variations?**

De 1840 à 1860, la variation des prix a été de peu d'impor-

tance; mais de 1860 à 1866, les prix ont constamment baissé, et depuis 1866 la baisse a été désastreuse, elle est descendue jusqu'à 50 p. $^0/_0$. Ces variations sont dues à la concurrence des laines étrangères.

17. Quelle influence ces variations ont-elles exercé sur les troupeaux de la race ovine en France? La quantité de moutons a-t-elle augmenté ou diminué dans cette triple période décennale ?

Dans notre département, la population ovine a diminué de 30 p. $^0/_0$.

18. La substitution de races étrangères aux races indigènes et les croisements de races ont-ils donné des résultats qui compensent la diminution du prix des laines?

Les expériences ont été tentées sur une si petite échelle qu'elles n'ont exercé aucune influence; on ne peut citer que quelques rares croisements avec les south-towns et les barbarins.

19. Quels sont les moyens pratiques proposés par la culture pour la mettre à même de soutenir la concurrence des laines étrangères et de conserver ses troupeaux de moutons ?

Compenser la moins value des laines par une plus grande quantité de viande produite plus rapidement, par l'amélioration des races par la sélection et le croisement partout où il sera possible de s'y livrer.

Quel a été le prix par tête de mouton de boucherie à l'âge d'un, de deux et de trois ans, pendant les trois périodes décennales?

Pendant les trois dernières périodes décennales, ces prix ont augmenté de 20 p. 0/0, et même de 30 p. 0/0 dans ces derniers temps.

§ 7. Céréales.

20. Quel est le rendement, par hectare et depuis vingt ans, de chaque espèce de céréales?

Blés 15 hectolitres -- Seigle, 14 hect. — Orge, 30 hect. - avoine 24 hect.

Dans quelle proportion la production a-t-elle augmenté ou diminué? La qualité s'est-elle améliorée? A quelles causes doit-on attribuer ces variations?

La production a un peu diminué et tend à diminuer chaque jour par suite de l'extension de la viticulture et l'introduction des blés étrangers.

21. La formation de réserves de grains dans la grande et la petite culture est-elle aussi importante que par le passé?

Ces réserves n'existent pas.

§ 10. Sucres. — Alcools. — Bière.

24. Quelle est l'importance de la fabrication des sucres indigènes dans la contrée?

Nulle.

La production des alcools y joue-t-elle un rôle considérable?

La production des alcools (de vin) est assez bornée, elle ne s'exerce chez le riche viticulteur que pour le vinage. — Quelques rares usines fonctionnent dans les grands centres viticoles, mais l'industrie de l'alcool est à peu près nulle dans le département.

Quelles sont les observations que vous avez à présenter sur les tarifs concernant l'industrie de la brasserie, et sur le mode de perception de l'impôt qui frappe cette fabrication?

L'industrie de la brasserie a fort peu d'importance dans le département. Le droit sur les bières (boisson de luxe dans le pays) est de 2 fr. 40 c. en principal par hectolitre, et, chose étonnante, moindre que le droit de détail sur les vins (boisson de première nécessité). Ce tarif n'a pas donné lieu à de plaintes légitimes.

§ 11. Vignes, Vins et Eaux-de-Vie.

25. La culture de la vigne a-t-elle reçu de l'extension depuis trente ans ?

Elle s'est accrue d'un tiers en étendue et du double en produit par suite des plantations faites dans des fonds de grande fertilité.

Quelles modifications a-t-elle subies, et quelles sont les causes de ces modifications ?

Elle est mieux entendue, et elle tend à devenir dans la plaine la principale culture. La qualité donnant un bénéfice moindre a été sacrifiée à la quantité. Cependant les crûs recherchés conservent leur supériorité, car dans les terrains qui les produisent, ce n'est pas le plant qui a changé, c'est la culture qui est mieux soignée.

Quelle influence a exercé la dernière loi sur le vinage ?

La dernière loi sur le vinage a été désastreuse pour nos contrées et le trésor, le riche propriétaire seul a pu lutter contre la suppression du privilége nécessaire que lui a enlevé la loi de 1866; mais le petit propriétaire a éprouvé une perte énorme, parce qu'il ne peut pas jouir de la tolérance. L'abaissement des droits peut seul atténuer ses mauvais effets.

26. Quels sont les prix de vente des vins et des eaux-de-vie et quels changements ont-ils subi depuis vingt ans ?

Première	qualité,	moyenne,	25 fr. l'hectol.,	au lieu de	20 fr.
Deuxième	id.	id.	18	—	12

Le placement des vins et des eaux-de-vie des diverses qualités est-il plus ou moins facile que par le passé ?

Plus facile, grâce au meilleur mode de transport et d'expédition, et au plus grand nombre de débouchés.

§ 12. **Arbres et Fruits.**

28. Quelle est l'importance de l'exportation des fruits ? Quel accroissement a-t-elle reçu depuis vingt ans par périodes décennales ?

L'exportation des fruits a une importance considérable : pour 3.250.000 kilogrammes, d'une valeur de 3.150.000 francs.

PÉRIODES	QUANTITÉS.	VALEURS.	ACCROISSEMENT EN QUANTITÉ.	ACCROISSEMENT EN VALEUR.
1849	3.000.000	950.000		
1859	4.500.000	1.800.000	33 % s. 1849	47 % s. 1849
1869	6.325.000	3.150.000	29 % s. 1859	43 % s. 1859

§ 13. **Sériciculture.**

29. Quelles sont les conditions actuelles de la culture des mûriers et de l'éducation des vers à soie ?

Quelle différence y a-t-il entre l'ancien état de choses et la situation actuelle ?

Des plantations nombreuses ont été faites depuis trois ans, surtout dans les contrées montagneuses ; elles sont insuffisantes, eu égard au développement que prend notre industrie séricicole, qui doit être limitée à la quantité de mûriers cultivés. L'administration devrait favoriser les plantations sur les routes et encourager celles des particuliers.

L'élevage des vers à soie est prospère ; des améliorations dans la situation sanitaire des vers ont été reconnues.

52 communes se livrent à cette industrie. Le rendement moyen est de 30 kilogrammes de cocons par 25 grammes de graine. Les cocons ont été vendus à 8 francs le kilogr. pour la filature. Le tiers de la récolte a été consacré à la reproduction.

Par suite de l'invasion de la maladie en 1847, et qui devînt très intense en 1848, l'élevage fut abandonné en 1849; une partie des mûriers furent arrachés.

En 1859 les éducations ont été reprises; les améliorations sont successives.

Avant l'épidémie, le rendement moyen était de 20 à 25 kilogr. par 25 grammes de graine. — A cette époque, les magnaneries posaient chacune de 10 à 40 onces de graine, dont les produits se vendaient pour la filature, au prix de 3 et 4 fr. le kilogr:

Aujourd'hui, la généralité de nos éducations sont pratiquées avec 5, 12 et 25 grammes, dans le but d'en vendre les cocons pour le grainage, aux prix de 10, 12 et 15 fr. le kilogramme.

Le rendement moyen par 25 grammes de graine est de 30 kilogrammes de cocons.

§ 14. Silviculture.

30. Dans quelle proportion s'est augmentée l'importation des bois étrangers dans la dernière période décennale ? Ces importations ont-elles pesé sur le prix des bois en France, ou bien sont-elles nécessitées par l'insuffisance de nos propres produits, et les prix se sont-ils soutenus ou élevés?

L'importation des bois étrangers a subi un mouvement à peu près trois fois plus considérable dans la dernière période décennale que dans le passé.

Par la facilité des transports et l'adoption des pièces en fonte et en fer pour les constructions, l'équilibre n'a pas sensiblement varié.

31. Est-il à craindre qu'en présence de besoins tou-

jours croissants, notamment à raison de la consommation si considérable de traverses de chemins de fer, les approvisionnements ne puissent faire défaut dans un avenir plus ou moins éloigné ?

Quels seraient les moyens de parer à cet inconvénient ?

Une tendance générale s'est manifestée depuis quelque temps dans le sens des plantations en tous genres. Si ces dispositions continuent, il est à supposer que les productions forestières pourront satisfaire à toutes les exigences.

Une exception doit être faite pour les bois de marine de l'État, auquel incombe seul le soin de suffire à ce service.

32. Les existences des bois de service tendent-elles à s'augmenter ou à s'amoindrir ?

Les exigences des bois de service tendent à s'augmenter.

Ne serait-il pas utile, même nécessaire, que les forêts de l'État, partout où le sol le permet, fussent converties en haute futaie pour ne pas se trouver un jour dans la dépendance de l'étranger pour des bois d'œuvre ?

Il est indispensable que l'État convertisse ses forêts en haute futaie pour ne pas se trouver un jour dans la dépendance de l'étranger pour des bois d'œuvre.

33. Quelle influence ont exercé sur les produits forestiers :

1° La substitution du fer au bois pour la charpente ?

La substitution du fer au bois de charpente n'a pas amené d'effets sensibles sur les produits forestiers ; mais le bois feuillard employé dans la tonnellerie a éprouvé quelque dépréciation.

2° La substitution de la houille au bois, tant pour l'usage domestique que pour les besoins de l'industrie, notamment des hauts-fourneaux ?

La substitution de la houille au bois, tant pour l'usage domestique que pour les besoins de l'industrie, notamment des hauts fourneaux, a eu pour résultat l'avilissement des charbons de bois.

34. Le régime économique inauguré par les traités de commerce est-il cause de la dépréciation partielle du sol forestier si elle existe ?

Le régime économique inauguré par les traités de commerce, en réduisant en France la fabrication du fer, a été cause de la dépréciation du sol forestier.

35. Les traités de commerce ont-ils porté atteinte à la valeur des bois, à celle de leurs produits résineux et de leurs écorces ?

En dehors des considérations précédentes, les traités de commerce n'ont pas porté d'atteinte sensible à la valeur des bois et de leurs écorces.

II. — Circulation des produits agricoles. Débouchés.

36. Quelles facilités et quels obstacles rencontrent l'écoulement et le placement des produits agricoles de la contrée, leur circulation, leur transport ?

L'inachèvement ou le mauvais état des voies de communication, le taux exagéré des droits d'octroi qui pèsent sur les seuls produits agricoles, ceux des chemins de fer qui sont énormes et inégaux pour les mêmes parcours, et surtout la non réciprocité pour la liberté de commerce, et aussi les tarifs exagérés du Midi qui frappent les produits du département plus que ceux des autres contrées.

37. Quelle est la direction donnée aux produits agricoles, et quelles variations cette direction a-t-elle éprouvée depuis trente ans, par périodes décennales ?

Les principaux centres de la France, l'Angleterre, le Brésil, l'Allemagne. Depuis quelques années nos vins ne se présentent plus sur les marchés des États-Unis par suite des droits prohibitifs qui pèsent sur les produits français depuis la guerre du Mexique.

38. La facilité et la rapidité plus grandes des communications ont-elles donné de l'extension aux expéditions à des distances éloignées?

Sans doute; mais ces expéditions sont relativement bornées à cause des traités de commerce, qui n'établissent pas d'une manière complète la réciprocité dans la liberté.

Quels sont les produits qui ont plus particulièrement pris part à ce mouvement?

Le vin, les fruits, les produits maraîchers, les bois dits de Perpignan *(micoucouliers)* travaillés.

39. Quelles sont les améliorations qui pourraient être apportées dans les voies de transport et dans les tarifs qui leur sont appliqués, au point de vue de l'agriculture?

L'égalité des prix de transport par série des marchandises par tonne et par kilomètre, sur toutes les lignes de chemins de fer avec réduction progressive de 100 en 100 kilomètres.

III. — Capitaux. Moyens de crédit.

40. Les propriétaires de biens ruraux ou ceux qui les exploitent possèdent-ils des capitaux suffisants pour les besoins de la culture, le perfectionnement des procédés et l'amélioration des terres?

En général non.

Ils s'en procurent par le système d'emprunts ordinaires, ce qui les rend très onéreux. Les facilités ou les obstacles qu'ils ren-

contrent sont en rapport avec la richesse ou la pauvreté du milieu où ils se trouvent.

S'il n'en est pas ainsi, comment peuvent-ils se procurer ces capitaux ? Quelles facilités ou quels obstacles rencontrent-ils à cet égard ?

Le propriétaire n'a pas compris en général, dans notre département, du moins jusqu'à ces derniers temps, que le meilleur placement était celui de l'amélioration du sol. Les idées de crédit ne sont pas assez comprises. Il faudrait que le gouvernement vint en aide à l'agriculture en lui facilitant sans les difficultés actuelles, l'accès des emprunts au crédit foncier. La petite propriété est toujours sacrifiée. Si le crédit foncier était facilement accessible aux petits propriétaires, le progrès en agriculture serait immense.

IV. — Législation. Règlements.

41. Quels ont été les effets produits par le nouveau système économique qui régit notre commerce d'importation et d'exportation des grains depuis la loi du 15 juin 1861 ?

Ses effets ont été en général bienfaisants pour le consommateur, mais non pas pour le propriétaire de laines et de céréales. Il ne faut pas se dissimuler que l'on ne change pas facilement de vêtement agricole, surtout dans un pays où la propriété est très divisée, et où jusqu'ici l'exploitation a été en général dirigée par la partie la moins éclairée de la population.

43. Quelle influence le développement et la prospérité de l'industrie exercent-ils sur l'agriculture ?

Cette influence ne s'est pas fait sentir autant dans le département qu'ailleurs, l'horticulture, les bois dits de Perpignan, le vin, font d'heureuses exceptions.

V. — Traités de commerce.

44. Quelle action ont pu exercer les divers traités de commerce au point de vue du placement, des prix de vente et des débouchés extérieurs des divers produits agricoles ?

Nos vins se sont vus sacrifiés pour faciliter l'entrée d'autres produits et sous la loi de 1869, les vins étrangers venaient même supplanter notre meilleur produit jusque sur nos marchés français.

45. Quelle influence ces mêmes traités ont-ils pu avoir sur les prix de vente et de location des terres qui sont à portée de profiter des nouveaux débouchés extérieurs qu'ils ont créés ?

Les terres ont augmenté de valeur, le prix de fermage s'est élevé.

46. Quel a été l'effet de ces traités sur l'importation étrangère et par suite sur le prix de revient des matières premières servant à l'agriculture, notamment les fers et par suite les machines agricoles et les instruments aratoires, les engrais ou autres substances servant à l'amendement des terres, les étoffes et les vêtements, etc ?

Certaines matières n'ont pas baissé, cependant les prix des fers ont favorisé l'extension des intruments aratoires ; les engrais se multiplient, les étoffes et les vêtements sont moins chers.

VI. — Questions générales.

47. Quels sont, dans la législation civile et générale, et dans les traités existants, les points auxquels il paraîtrait y avoir lieu d'apporter des modifications dans l'intérêt de l'agriculture ?

Il conviendrait de simplifier toutes les procédures ; de diminuer les frais de droits de succession, qui ne devraient être payés

que sur l'actif de la succession, d'introduire un jury auprès du juge de paix pour toutes les questions qui en seraient susceptibles, conclure des traités favorables à nos vins.

48. Quels sont, dans la législation fiscale et les tarifs de douane, les points auxquels il y aurait lieu d'apporter des modifications dans l'intérêt de l'agriculture?

Chercher à la rendre moins vexatoire, et abaisser les tarifs de douanes jusqu'à ce qu'ils disparaissent.

49. Quelles sont les autres causes qui ont pu influer dans un sens favorable ou nuisible sur la prospérité agricole ?

Les institutions de crédit qui manquent complétement pour l'agriculture. Le crédit foncier devrait se mettre à la portée de la plus petite propriété par l'abaissement de son taux d'intérêt et d'amortissement, et par la suppression de difficultés qui empêchent le petit propriétaire de l'aborder.

Relever l'enseignement dans les campagnes. Vulgariser la caisse d'épargne, et faire entrer dans les masses les idées de retraite et d'avenir pour les appeler à l'ordre et à l'économie.

HISTOIRE NATURELLE

DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

ENTOMOLOGIE.

Par **M. P. Pellet**, membre résidant.

Description d'un nouvel Insecte de la Famille des *Lamellicornes* ou *Scarabéides*; Genre *Trichius* de Fabricius.

TRICHIUS NOUI, mihi.

Longueur : 14 millimètres ; largeur : 7 millimètres.

L'épistome très allongé et deux fois plus étroit que la tête, donne à cet insecte un faux air de bruche. Tête noire, rugueuse ; front couvert de poils jaunes, fins et serrés ; languette d'une belle couleur orange ; palpes labiaux noirs, extrémité rougeâtre, premier article des antennes noir , deuxième et troisième noirs à leur naissance, rougeâtres à leur extrémité, les autres rouges et ceux formant la massue noirs ; une forte excavation placée entre l'œil et la naissance de l'épistome permet le jeu des antennes; les yeux sont très saillants. Corselet arrondi, ponctué, un peu plus étroit que les élytres ; couvert d'un velours jaune serré sur les bords extérieurs, presque nul au centre ; il est traversé par une raie profonde en face de l'écusson et qui va en diminuant jusques auprès du front, où elle disparait totalement. Elytres

presque carrés, légèrement arrondis aux quatre angles; complétement noirs, sauf trois taches et un point de couleur jaune sur chacune; la première tache, placée un peu au dessous de l'épaule, n'arrive pas jusqu'à la suture des élytres ; elle est brusquement interrompue par une autre tache linéaire qui suit la suture; cette tache est donc perpendiculaire à la première qui est deux fois plus large qu'elle; la troisième qui suit le point est parallèle à la première et deux fois plus petite. Dessous du corps noir et velu, sauf l'abdomen qui l'est à peine. Pattes noires, cuisses velues sauf les deux des pattes de derrière ; jambes antérieures bidentées; torses très longs.

Cette espèce tient le milieu entre le *Fasciatus*, de Linné dont elle se rapproche par la bande basilaire entière et le *Zonatus* de Germar; mais, ses élytres presque toutes noires, et la disposition des taches l'en séparent absolument.

Cette nouvelle et belle espèce a été trouvée par mon ami Michel Nou, de Vernet-les-Bains, à qui je la dédie, dans cette riche et intéressante région sub-alpine du Canigou qui doit renfermer bien des nouveautés. Le peu d'heures qu'il est permis d'y séjourner oblige les naturalistes à des recherches toujours superficielles ; et c'est pourquoi, malgré son intrépidité et son habileté bien connues, Michel Nou n'a pu, jusqu'ici, prendre qu'un exemplaire de ce bel insecte. Il en est de même de la *Gymindis Canigonnensis*, trouvée une seule fois par Guinemer et que j'ai décrite, vu sa rareté, dans mon travail sur les insectes du département, et faisant suite à celui du docteur Louis Companyo, père.

Espérons qu'à la patience de notre ami viendra se joindre un de ces hasards heureux sur lesquels il faut toujours compter dans nos découvertes entomologiques et autres. C'est ce hasard qui m'a amené à découvrir dans la vallée de Vernet-les-Bains, sur le tronc nouvellement abattu d'un cyprès, un insecte de la famille des longicornes et que je crois nouveau ; c'est le *Callidium Verneti*, *mihi* ; longueur, 18 millimètres ; largeur, 7 millimètres. Dessus du corps, tête, corselet et antennes noirs ; toute la tête, le premier article des antennes et le corselet recouverts de poils fauves très longs. Antennes de mâle presque aussi longues que le corps ; celles de la femelle atteignent les deux tiers seulement. Tête et corselet fortement ponctués ; corselet ayant cinq parties saillantes sur le milieu ; il a la forme du corselet d'un *Ditomus*, c'est-à-dire en cœur ; il se rapproche beaucoup de celui du *Callidium undatum* de Linné ; il est plus large en avant. Ecusson nain, légèrement ponctué, avec des poils jaunes, courts. Elytres fortement ponctuées, chargées de poils fauves, la moitié moins longs que ceux de la tête ; couleur de chocolat clair dont la teinte s'éclaircit en allant vers l'extrémité ; parées chacune de deux bandes noires très peu ondulées ; l'une au centre, l'autre apicale, d'un tiers plus large que la première ; arrivant toutes les deux jusqu'aux bords externes et absorbant la suture : ayant chacune deux lignes faiblement élevées, parallèles, partant à égale distance entre l'épaule et l'écusson et arrivant jusqu'à la moitié de la seconde bande noire ; celles de la femelle beaucoup plus larges que celles du mâle. Dessous du corps noir, ponctué et recouvert

de longs poils fauves ainsi que les pattes qui sont noires avec les tarses et les crochets roussâtres.

Je n'éprouve pas le besoin de séparer cet insecte du genre Callidium; le Callidium Dilatatum de Paykul s'en éloigne bien plus. J'ai pris trois exemplaires dù Callidium Verneti; deux mâles et une femelle; quoique capturé les 27 et 28 mai 1870, je dois supposer que l'époque de son apparition devait être déjà fort avancée, puisque, sur les trois exemplaires que j'ai pris, un était mort; et que, malgré toutes mes recherches, je n'ai pu en prendre d'autres. Ceci me prouverait que, si c'était une espèce africaine, le *Sympiezocera Laurasii*, de Jucas, par exemple, auquel il paraîtrait se rapporter, son apparition en France, à une époque aussi précoce, surtout pour les longicornes, dans une localité aussi froide, me paraîtrait fort extraordinaire.

Dans tous les cas, c'est une trouvaille hors ligne pour la Faune française; et, pour Vernet-les-bains, une nouvelle richesse locale à joindre à tant d'autres qui font de cette station thermale une des localités les plus précieuses pour les naturalistes.

Je travaille au catalogue détaillé de la Faune entomologique de cette contrée, ce sera le meilleur moyen de prouver ce que j'avance.

Vernet-les-bains, 30 mars 1871.

HARANGUES D'AJAX ET D'ULYSSE

QUI SE DISPUTENT

LES ARMES D'ACHILLE.

Ces morceaux sont extraits du XIIIe Livre des Métamorphoses d'Ovide et traduits en vers français :

Le 1er par **M. Louis Fabre**, ancien professeur ;
Le 2e par **M. Jacques Argiot**, homme de lettres.

Note de M. Fabre.

Il y a environ vingt ans, tandis que j'expliquais à mes élèves ces deux harangues, l'idée me vint de les traduire en vers français, et je fis part de mon projet à mon savant et regrettable ami, M. Jacques Argiot. La traduction du discours d'Ajax terminée, je la montrai à M. Argiot, qui, de son côté, me montra la traduction du discours d'Ulysse, qu'il avait faite tandis que je m'occupais de celui d'Ajax. Nous nous communiquâmes ainsi l'un et l'autre travail, et je mis ensuite le mien de côté, sans penser qu'il dût jamais être publié. Cependant, quelques jours avant sa mort, mon ami me remit le sien, en me priant d'en demander l'insertion au prochain bulletin de notre société. Je me suis fait naturellement un devoir d'accomplir une volonté que je regarde comme sacrée. J'ai même cherché ma traduction, afin de les présenter toutes les deux. Comme le discours d'Ulysse est une réponse à celui d'Ajax, j'ai cru qu'en les réunissant, je donnerais plus d'intérêt au travail de M. Argiot.

DISPUTE POUR LES ARMES D'ACHILLE.

Après la mort d'Achille une grande contestation s'éleva au sujet de ses armes entre Ajax et Ulysse. Agamemnon, ne voulant pas et n'osant pas prendre sur lui de décider auquel des deux héros elles appartiendraient renvoya l'affaire au conseil des princes grecs, juges naturels des exploits des concurrents. Chacun d'eux y plaide sa cause : Ajax parle le premier.

HARANGUE D'AJAX.

Traduit par **M. Louis Fabre**, Secrétaire de la Société.

—

Tous les chefs sont assis. La foule des soldats
Les entoure, debout, attentive aux débats.
Tout-à-coup un guerrier dans le cercle s'avance ;
C'est Ajax, possesseur d'un bouclier immense.
En lui de la colère éclate le transport.
Tour-à-tour vers Sigée et la flotte et le port,
Il tend ses bras nerveux, roule un regard farouche.
Il parle et son courroux s'exhale de sa bouche.

C'est devant les vaisseaux, juste ciel ! que je dois
Sur ces armes, dit-il, prouver quels sont mes droits !
C'est entre Ulysse et moi que la Grèce balance,
Mais le lâche fuyait quand moi seul je m'élance.
J'attaque les Troyens, et chasse des vaisseaux
La flamme dont Hector les poursuit sur les eaux.
Mieux vaudrait donc lutter par des discours frivoles
Que le fer à la main ! Mais à l'art des paroles
Ajax est étranger, comme Ulysse aux combats.
J'affronte l'ennemi ; j'y conduis mes soldats.
Lui, c'est un orateur ; ses armes sont sa langue.

Grecs, n'attendez donc pas qu'une vaine harangue
Vienne en termes pompeux dévoiler mes hauts faits.
Au grand jour, sous vos yeux, toujours je les ai faits.
Qu'il raconte les siens, qu'il en dise le nombre;
Personne ne les vit, il les cacha dans l'ombre.
Je demande beaucoup, oui; mais un tel rival
Déshonore ce prix. Il serait sans égal;
Mais Ulysse y prétend, ce n'est qu'un prix vulgaire.
Le sien est déjà sûr et doit le satisfaire;
Même, après mon triomphe, il gardera l'honneur
De m'avoir disputé le prix de la valeur.

Si quelqu'un de mon bras contestait la puissance,
Je pourrais alléguer les droits de ma naissance.
Sous Alcide irrité, mon père Télamon
Sur ces bords triompha du roi Laomédon,
S'empara de Pergame; et, sous ce même Alcide,
Argonaute parvint aux ports de la Colchide.
Mon aïeul Éacus, des morts silencieux
Interroge la vie en ces terribles lieux
Où Sisyphe d'un roc roule la lourde masse.
Fils du grand Jupiter, dans sa divine race,
Éacus m'établit au troisième degré.
Et cependant, ô Grecs! soumis à votre gré,
Je renonce à mon rang, si je n'ai l'avantage
D'avoir avec Achille un si noble partage.
Frère de ce héros, je dois en hériter.
Comment Achille et moi pouvons-nous mériter
Que le fils de Sisyphe, autant que lui perfide,
Vienne mêler son nom au grand nom d'Eacide?

A moi qui, de moi-même, accourus le premier,
On irait préférer celui que le dernier
On traîna dans vos rangs; qui, fuyant ce rivage,
Feignit d'un insensé les mœurs et le langage.

Quand moins fourbe que lui, mais plus ingénieux,
Le fils de Nauplius découvrit à vos yeux
De ce vil déserteur toute l'ignominie!
Des armes de mon frère ornez donc ce génie
Qui s'employait si bien pour n'en jamais porter,
Et dépouillez Ajax qui court les mériter!

Plut au ciel pour l'honneur de la Grèce assemblée
Que la raison du traître eût été bien troublée,
Ou du moins qu'on l'eût cru! On ne gémirait pas
Des crimes que depuis il sema sous nos pas.
Noble fils de Péan, dans un île déserte,
Tu n'accuserais pas tous les Grecs de ta perte,
Toi dont les cris perdus dans des antres affreux
Touchent le roc sensible aux pleurs d'un malheureux;
Toi qui maudis surtout l'impitoyable Ulysse,
Attends, s'il est des Dieux, tu dois voir son supplice!
Et cependant ce prince, infortuné guerrier,
Des traits du grand Alcide inutile héritier,
Lui, qu'un serment commun attachait à nos armes,
Épuisé par sa plaie, abreuvé de ses larmes,
Se nourrissant d'oiseaux, vêtu de leurs débris,
Perd sur eux tous ces traits destinés à Pâris.
Il vit du moins, il est loin du fils de Laërte!

Palmède voudrait dans une île déserte
Se voir seul, sans secours, il vivrait, ou du moins
Sa mort ne serait pas l'œuvre de faux témoins.
Pour punir ce guerrier d'avoir trahi sa ruse,
D'avoir trahi les Grecs, Ulysse ici l'accuse;
Exhumant à vos yeux, par un crime inoui,
Le même or que, la veille, il avait enfoui.
Ainsi l'exil, la mort, qu'avec art il emploie,
Éclaircissent vos rangs et font triompher Troie.
C'est ainsi qu'il combat, qu'il se fait redouter.

Que sa voix sur Nestor parvienne à l'emporter.
Elle ne fera pas que ce ne soit un crime
D'avoir abandonné ce vieillard magnanime.
Sous son cheval blessé, ses efforts impuissants,
D'Ulysse réclamaient les soins compatissants;
Mais Ulysse fuyait! Et quand ma voix l'accuse,
Son ami sait trop bien si ma voix vous abuse.
Au milieu du combat, Diomède vingt fois
Rappela ce poltron qui fut sourd à sa voix;
Vingt fois, mais vainement, il le traita de lâche.

Mais aux regards des Dieux nul forfait ne se cache.
Qui délaisse un vieillard, un jour est délaissé.
Ulysse (sur lui-même, il avait prononcé),
Implorait nos secours... Moi, je l'entends, j'arrive....
Il était étendu, pâle, la voix plaintive;
Tout son corps frémissait par la peur de mourir.
Mon bouclier le couvre au moment de périr;
Il vécut!... Ce n'est point un exploit qui m'honore!
A lutter contre moi si tu prétends encore,
Infâme! suis mes pas, rappelle les Troyens,
Ta pâleur, ta blessure et ta lâcheté, viens!
Et sous mon bouclier ose bien me combattre.
Cette blessure, enfin, qui venait de l'abattre,
Dès que je l'ai sauvé, sur le champ disparaît,
Et loin de la mêlée il s'enfuit comme un trait.

Hector vient, il combat; Jupiter le protége;
Ulysse n'est pas seul que la frayeur assiége.
Devant le fier Hector les plus braves ont fui;
C'est moi seul qui l'attends, je me présente à lui.
Je saisis un rocher et cette lourde masse
L'atteignant dans sa course, à vos yeux le terrasse.
Il ose défier le plus brave de nous :
Le sort devait nommer, et, d'accord avec vous,

C'est moi qu'il désigna. Sans lui faire un outrage,
Hector dans ce combat n'obtint pas l'avantage.

Portant sur nos vaisseaux et la flamme et le fer,
Arrivent les Troyens, conduits par Jupiter:
Où donc est maintenant cette voix éloquente?
Moi, qui leur opposant ma poitrine puissante,
Conservai votre flotte et l'espoir du retour.
J'ose vous demander ces armes en retour.
Et, s'il faut l'avouer, c'est bien plutôt leur gloire
Que la mienne que doit proclamer ma victoire.
A moi, pour leur honneur, on doit avoir recours;
Moi, je n'ai pas besoin d'invoquer leur secours.

Vous savez mes exploits: qu'Ulysse leur compare
Et Rhésus et Dolon, Pallas, dont il s'empare
En enlevant, la nuit, un prince phrygien.
Il ne fit rien le jour; sans Diomède, rien.
Si des armes d'Achille à ce prix on hérite,
Qu'on en fasse deux parts, et suivant le mérite,
Admettez Diomède à l'honneur de choisir.
Des armes pour Ulysse! Il prétend s'en couvrir!
Lui, qui loin d'en user pour frapper sa victime,
Toujours d'un ennemi triompha par un crime.
Ce casque d'or, qui jette un éclat radieux,
Trahirait, dans la nuit, ses complots odieux,
Son poids accablerait cette tête débile,
Et ce bras faiblirait sous la lance d'Achille.
Quoi! cette œuvre d'un Dieu, ce vaste bouclier,
Où fut représenté l'univers tout entier,
Couvrirait cette main instruite à la rapine!
Lâche! Si tu revêts cette armure divine,
Elle va t'écraser. Dans leur aveuglement,
Si les Grecs t'accordaient ce sublime ornement,
Les Phrygiens, bien loin d'éprouver plus d'alarmes,

S'élanceraient sur toi pour t'enlever ces armes.
Tu comptes, je le sais, sur ton agilité
(Ce beau talent jamais ne te fut contesté).
Imprudent! ton fardeau retarderait ta fuite!
Bien conservé d'ailleurs par ta lâche conduite,
Ton bouclier encor couvre son possesseur.
Le mien, criblé de coups, réclame un successeur.

Pourquoi plus de discours! qu'à l'épreuve on nous mette!
Nous voulons tous les deux ces armes? Qu'on les jette
Dans les rangs ennemis! On les décernera
A celui de nous deux qui les rapportera.

HARANGUE D'ULYSSE.

Traduit par **Jacques Argiot**, homme de lettres.

—

Ajax s'était assis; un murmure propice
Au loin de rang en rang circulait; mais Ulysse
Est debout à son tour. Son modeste regard
Vers la terre baissé, sur les chefs avec art,
Se lève lentement. On écoute en silence;
Beau de grâce éloquente, Ulysse ainsi commence :

Si vos vœux et les miens eussent touché le ciel,
La Grèce n'eut point vu ce débat solennel.
De ces armes paré, noble fils de Pélée,
Nous te verrions encor vaincre dans la mêlée.
Mais hélas! A nos vœux les Dieux ont été sourds
(Là, comme si les pleurs arrêtaient ses discours,
Il essuya ses yeux d'une main hypocrite).
Puisqu'il nous est ravi, qui mieux que moi mérite
Ces armes, du héros, attributs glorieux,
Que moi qui vous conquis son bras victorieux ?

Rude en ses mœurs, Ajax est rude en son langage,
Que pour lui du succès il ne soit point le gage ;
C'est là mon seul désir, et, si ma faible voix
Fit réussir vos vœux et respecter vos droits,
Pour défendre les miens quand cette voix s'exprime,
Veuillez de ses succès ne pas me faire un crime.
Que chacun de ses dons se pare, rien de mieux ;
Quant à tous ces grands mots, titres, naissance, aïeux,
Ils sont l'œuvre du sort plus que l'œuvre de l'homme,
Mais enfin, puisque Ajax avec orgueil se nomme
Le sang de Jupiter, n'en suis-je pas le sang ?
Nos degrés sont égaux, égal est notre rang.
Laërte, Arcésius, Jupiter de ma race
Voilà les grands noms ! Là, rien ne demande grâce.
Point de ces meurtriers que l'exil doit punir.
Que dis-je ? Un double tronc aux dieux semble m'unir ;
Par son aïeul ma mère à Mercure remonte.
De ce lustre nouveau qu'on ne tienne aucun compte ;
Si Télamon d'un frère osa percer le sein,
Je ne m'en prévaus point. Votre arrêt souverain
Sur nos mérites seuls doit régler sa justice.
Mais aussi, si le sort, dans un jour de caprice,
Fit naître d'un seul lit Pélée et Télamon,
Qu'Ajax n'y gagne rien ; que notre ambition
Sur nos services seuls en ce grand jour s'appuie
Ou, si des droits du sang la règle ici suivie
Décerne cette armure au légal héritier,
Ajax n'y peut prétendre... Ose-t-il le nier ?
Pélée en Thessalie achève sa vieillesse ;
A Scyros de Pyrrhus on forme la jeunesse.
Faudra-t-il envoyer les armes du héros
Aux champs de Thessalie, aux rives de Scyros ?
D'Achille Ajax se dit le frère ; il exagère ;
Mais encore Teucer en est-il moins le frère ?

Il ne demande rien pourtant. Teucer se tait;
Obtiendrait-il le prix, s'il nous le disputait?
Ainsi donc, Grecs, témoins d'une lutte si belle
Dans nos services seuls renfermez la querelle.
Si je voulais des miens vous retracer le cours,
Trop longtemps je devrais prolonger ce discours.
Je l'essaierai pourtant. Remontant notre histoire,
Je dirai ce qu'a pu retenir ma mémoire.
  Achille vient au jour; et sa mère Thétis
Sait qu'une prompte mort est promise à son fils :
Un menteur vêtement, innocent stratagème
A trompé tous les yeux et ceux d'Ajax lui-même.
Comme une fille Achille à Scyros élevé
A l'amour de Thétis peut être conservé.
Moi, j'arrive à Scyros; marchand par circonstance,
Je présente à la Cour des bigoux, une lance,
De précieux tissus, un casque, un bouclier,
Dont l'aspect devait seul trahir un cœur guerrier.
Achille a tressailli sous sa fausse tunique;
A peine saisit-il et le casque et la pique,
Fils des Dieux, ai-je dit, le céleste courroux
A condamné Pergame à périr sous vos coups.
Dites, ferez-vous grâce à la superbe Troie;
Trahirez-vous les Dieux? Et, sans lâcher ma proie,
Je rends le noble Achille à ses nobles destins.
A moi donc les exploits de ses vaillantes mains!
De Télèphe c'est moi qui châtiai l'audace,
Et, touché de ses pleurs, réparai sa disgrâce.
Si Thèbe a succombé, si fume encor Lesbos,
Murs chéris d'Apollon, si Chryse et Ténédos
Et Scyros et Sylla nous ouvrirent leurs portes;
Lyrnesse aux hautes tours, aux murailles si fortes,
De tes vastes débris si tu couvres les champs,
C'est à moi que sont dus ces succès éclatants.

Abrégeons ce récit. Aux dépens de ma gloire,
La Grèce demandait une grande victoire;
Dans nos rangs tous les jours Hector portait la mort;
Je vous amène Achille, et sous lui tombe Hector,
Ou plutôt c'est par moi qu'il mordit la poussière.
Eh bien, Grecs! en retour de l'armure première
Qui d'Achille ignoré révéla la valeur,
Saint dépôt, confié jadis à son grand cœur.
Aujourd'hui qu'il n'est plus, souffrez que je réclame
Ces armes dont naguère il effrayait Pergame.
Ulysse, je le sens, ne les dépare pas.
Je poursuis: Partageant l'affront de Ménélas,
La Grèce veut punir un ravisseur perfide.
Déjà mille vaisseaux couvrent les ports d'Aulide.
Nous appelons le vent; mais le vent obstiné,
Ou dort, ou lance aux cieux l'Océan mutiné.
Le Ciel veut qu'à Diane, Atride sacrifie
Sa fille, doux trésor, l'aimable Iphigénie.
A cet ordre odieux, Atride révolté,
Gémit, pleure et des Dieux maudit la cruauté;
Car, dans le sein du roi battait un cœur de père.
Mes soins ont par degrés consolé sa misère:
Je fis parler le Ciel, la patrie et l'honneur.
Ici je l'avouerai, non sans quelque pudeur,
(Pour vous Agamemnon, pardonnez ma franchise,)
Dans cette ingrate cause à mon zèle commise,
Longtemps le cri du sang couvrit leur grande voix.
Atride n'est plus père; enfin le Roi des Rois
A la gloire, à la Grèce immolera sa fille;
Mais cette fille absente, orgueil de sa famille,
D'une mère est l'idole: il la lui faut ravir;
A ce meurtre pieux la faire consentir:
Qui pourrait s'en flatter? A tromper sa tendresse
Il faut qu'un homme habile applique son adresse.

Qu'Ajax s'en fut chargé, nos mâts impatients
Accuseraient encore le silence des vents.
Plus sage, Agamemnon, vous en chargez Ulysse,
Et Clytemnestre accuse encor mon artifice.
Nous arrivons; Pergame alors dans sa splendeur
A reçu dans ses murs un député sans peur :
Ulysse. On le voulait, notre cause était juste;
J'osai franchir le seuil de ce Sénat auguste.
Je l'ai vu. Mille chefs, par la guerre illustrés,
De cette enceinte encore assiégeaient les degrés.
Occupé de nous seuls, insensible à la crainte,
J'expose avec chaleur notre commune plainte;
Je redemande Hélène et j'accuse Pâris.
d'Anténor, de Priam, j'ai gagné les esprits;
A nos justes désirs tous deux semblent propices;
Mais l'infâme Pâris, ses frères, ses complices,
Ont juré que ces vœux ne s'accompliront pas.
Déjà leurs bras levés... Généreux Ménélas,
Vous en fûtes témoin; car, dans cette journée,
A vos périls déjà s'unit ma destinée.
Ici je pourrais bien rappeler à la fois
Et mes sages conseils et mes brillants exploits,
Quand un siége trop long lassait notre espérance,
Mais ce serait aussi lasser votre indulgence.
Après de vains combats, fuyant le champ de Mars,
Où s'apprêtaient pour lui de périlleux hasards,
L'ennemi s'enferma dans ses hautes murailles.
Durant neuf mois entiers le clairon des batailles
Resta muet. Ajax; que faisiez-vous alors?
Ce courage brutal et ces muscles si forts,
Que nous en revient-il? Moi, toujours à la peine,
J'essayais d'attirer l'ennemi dans la plaine,
J'épiais ses convois, j'ordonnais des travaux,
D'un fossé protecteur j'entourais nos vaisseaux.

Quand tous désespéraient, moi seul actif et ferme,
D'un siége aux longs ennuis je vous montrais le terme;
Je consolais l'armée, et mes habiles soins
Ont, en dépit des mers, prévenu ses besoins.
Messager empressé, partout où l'on m'envoie,
Avec succès pour vous mon zèle se déploie.
Voilà ce que j'ai fait. — Du grand Agamemnon
Un songe menaçant abuse la raison :
Ilion est sauvé! Jupiter le protége.
Atride fait cesser les vains apprêts du siége;
Il veut, il peut partir. La voix de Jupiter
Le justifie assez; mais cet Ajax si fier
Le peut-il? A grands cris qu'il demande Pergame,
Des mains du matelot qu'il arrache la rame,
Et, puisqu'enfin Ajax n'est propre qu'aux combats,
Qu'il s'arme! qu'il combatte! A nos pâles soldats
Qu'à force de valeur il rende le courage!
Certes pour un guerrier, si vain dans son langage,
L'effort était vulgaire. Eh bien! Ajax a fui.
Je l'ai vu de mes yeux, et j'en rougis pour lui;
Ajax, le grand Ajax fuit perdu dans la foule;
Au vent sa lâche voile à sa voix se déroule.
Mais moi : « Que faites-vous, criai-je, mes amis?
Quel funeste vertige égare vos esprits?
Quoi! vous aurez vieilli sous les murs de Pergame!
Pergame va tomber; de son impure flamme
Pâris, Pâris enfin va recevoir le prix,
Et vous abandonnez et Pergame et Pâris!
Après dix ans d'exil, de travaux, de souffrance,
Nous aurons donc la honte, ô Ciel! pour récompense! »
A ma douleur ainsi ma voix donnait l'essor.
Ces reproches amers, d'autres plus vifs encor,
Des vaisseaux prêts à fuir ont ramené l'armée.
Atride dans sa tente, au vulgaire fermée,

A rassemblé les chefs, pâles, tremblants d'effroi;
Ajax y vient; là-même il est muet. Eh quoi!
Pas un mot! Vous n'osez conseiller le courage!
Et pourtant à nos rois s'il faut verser l'outrage,
Il se trouve en Thersite! (Ah! je l'en sus punir!)
Je parle haut: ma voix les a tous fait rougir;
Ma voix ranime en eux la confiance éteinte.
Plus de départ; non, non. C'en est fait, plus de crainte.
C'est aux ennemis seuls à trembler désormais.
Ainsi, depuis ce jour, ô Grecs, tous les hauts faits
Qui d'Ajax repentant ont signalé l'audace;
Ces hauts faits sont à moi de qui la main se lasse,
Quand il fuit lâchement, à le traîner ici.
Aussi, dites, a-t-il parmi nous un ami?
Qui le vante ou le cherche? Au lieu qu'à Diomède
Souvent, vous le savez, ma valeur fut en aide.
Diomède m'estime; il compte sur ma foi;
S'il veut dans les dangers un compagnon, c'est moi;
Entre tous, c'est moi seul dont cette préférence
A naguère honoré le bras et la prudence.
Élu de Diomède! Ajax, n'est-ce donc rien
Que ce nom glorieux! A mes yeux il vaut bien
L'aveugle loi du sort dont votre orgueil se pare.
Je pars donc, fier du choix qui pour moi se déclare.
Double danger: la nuit, un ennemi nombreux,
N'ont point fait reculer mon zèle généreux.
Un Phrygien, Dolon, eut le même courage;
Mais mon bras l'a saisi, sur son obscur message,
Des desseins de Pergame et de tous ses apprêts,
Je le force à parler. Il livre ses secrets,
Et soudain à mes pieds je terrasse le traître.
Je sais tout. Rentrerai-je? Oh! j'en étais bien maître;
Je pouvais, sans péril, rejoignant mes amis,
Recevoir les honneurs que je m'étais promis.

Mais ce premier succès remplit mal mon attente.
Du farouche Rhésus j'apercevais la tente;
J'y cours, j'entre en vainqueur, et bientôt ce Rhésus
Meurt avec ses amis sous mes coups imprévus,
Et ses armes, son char, ses coursiers, ses cavales
Prêtent à mon retour leurs pompes triomphales.
Pour sa nuit, s'il vivait, noble Achille, un Dolon
De ses divins coursiers espérerait le don.
Peut-on me refuser tes armes, noble Achille?
Et dira-t-on qu'Ajax plus qu'Ulysse est utile,
Qu'il sert mieux la patrie et les mérite mieux?
Dirai-je les exploits de mon bras furieux,
Lorsque de Sarpédon j'enfonçai la phalange,
Et couvris les sillons d'une sanglante fange?
Dirai-je Noémon, Iphitide, Halius,
Alcandre, Prytanis, Alastor, Chromius,
Grands guerriers dont mon glaive a moissonné la vie?
Eunomus que du sort persécute l'envie,
Vaillant Cheridamas, impétueux Thoon,
Chœrops, et vous, guerriers de moins illustre nom,
Qu'au devant de mes pas votre malheur envoie,
Dirai-je de quels coups sous les remparts de Troie
Vous tombâtes alors mortellement atteints?
Souvent même ces lieux de mon sang furent teints.
Oui, Grecs, pour proclamer ses glorieux services
Ulysse peut montrer de nobles cicatrices,
Mais ne l'en croyez pas; n'en croyez que vos yeux.
Regardez; le voilà, Grecs, ce sein généreux,
(Et sa main aussitôt à leurs regards l'expose,)
Ce sein, qui s'oubliait pour la commune cause,
Porte de ma valeur les éclatants témoins;
Mais Ajax, lui, pour vous il se prodigue moins;
De son précieux sang il fut toujours avare;
Son sein est vierge encor des flèches du barbare.

Mais, dit-il, les Troyens, par Jupiter conduits,
Menaçaient vos vaisseaux. Les Grecs s'étaient enfuis;
Ajax seul en ce jour fut ce qu'il devait être:
Il le fut; devant lui j'aime à le reconnaître.
On ne me vit jamais, bassement envieux,
Rabaisser d'un rival les succès glorieux;
Mais encore qu'Ajax mesure son langage:
D'autres dans cette gloire ont des droits en partage,
Et l'orgueilleux Ajax veut seul la part de tous.
Peut-être aurait-il dû se souvenir de vous,
Rendre au moins quelque honneur, Grecs, à votre assistance,
De Patrocle surtout rappeler la vaillance,
Qui, lorsque avec Ajax nos vaisseaux assaillis,
Allaient tous s'embraser aux feux des ennemis,
Accourant plein d'ardeur sous les armes d'Achille,
Refoula les Troyens des vaisseaux vers la ville.
Écoutez donc Ajax: Ajax vous dit encor
Qu'il osa seul répondre aux fiers défis d'Hector.
Atrides, Mérion, Diomède, moi-même;
Pas un seul mot pour nous, lui s'offre le neuvième.
C'est au stupide sort qu'il doit le premier rang,
Et d'Hector il se dit l'unique concurrent?
Mais au moins contre lui que votre ardeur se montre:
Répondez, grand guerrier; dites, cette rencontre,
Quel en fut le succès? Vous menacez en vain;
Hector vous lasse; il rentre et tout son corps est sain;
Hector ne fut pas même effleuré par vos armes.
Je dois donc l'invoquer ce jour d'amères larmes
Qui vit tomber, frappé d'un sacrilége dard,
Cet Achille, des Grecs le plus ferme rempart!
Regrets, larmes, dangers, de mon cœur magnanime
Rien ne put arrêter l'emportement sublime.
J'accours, et de ces bras, oui, de ces bras pieux,
De ces bras que naguère un rival envieux

N'a pas craint d'outrager par d'amères paroles,
Je chargeai, sans fléchir, mes robustes épaules,
Et de la noble armure et de l'illustre mort;
Et je vins vous les rendre. Eh bien! suis-je assez fort?
Si je dois la porter encor, le bras d'Ulysse
Allez, saura suffire à ce rude service;
Son cœur, son cœur surtout, de ce prix honoré,
N'en sera pas, ô Grecs, vainement décoré.
Quoi ! chef-d'œuvre de l'art, cette savante armure
D'un stupide soldat deviendrait la parure!
Pour une mère en pleurs l'industrieux Vulcain
Se plut à l'enrichir des travaux de sa main.
Pourquoi? Pour que d'Ajax l'épaisse intelligence
Pût y trouver un jour le prix de l'ignorance!
Car ces jeux merveilleux du burin immortel,
La terre, ses cités et la voûte du ciel,
Et le vaste Océan et les tristes hyades,
Le glaive d'Orion, les brillantes pléiades,
L'Ourse au-dessus des mers perpétuant son cours,
Sont de trop hauts secrets pour ses esprits trop lourds.
A cette noble armure Ajax ose prétendre!
Obtiendra-t-il de vous ce qu'il ne peut comprendre?
De la guerre, dit-il, j'évite les hasards;
Lorsque vous combattiez déjà sur ces remparts,
Ma tardive arrivée indigna sa grande âme.
Le simple! il ne voit pas qu'en m'appelant infâme,
Au magnanime Achille il lance ces affronts.
Mais quel fut donc enfin mon crime, Ajax? Voyons.
Ma feinte? Je feignis, oui; mais avec Achille.
Mes retards? Ma défense ici sera facile:
Avant Achille au camp Ulysse fut rendu.
Une épouse fidèle, oui, m'avait retenu;
Tendre mère, Thétis, retenait son Achille.
Une épouse! une mère! Ah! leur tendresse habile

A su nous dérober quelques instants bien courts!
Mais depuis lors nos bras vous ont servis toujours.
Bien loin que de ce tort, Grecs, je me justifie,
Coupable avec Achille, ah! je m'en glorifie.
Vous, loin de me flétrir, sachez-moi quelque gré;
Ce fut par moi qu'Achille ici vous fut livré.
Dites : quand on cessa d'accuser mon absence,
Est-ce Ajax que nommait votre reconnaissance?
Mais d'un instinct brutal quand il subit la loi,
Que ses grossiers propos s'acharnent contre moi,
Faut-il s'en étonner? Eh! nobles chefs, sa rage,
A vous-mêmes ici n'épargne point l'outrage.
Pour son crime à la mort Palamède est traîné;
Ulysse l'accusait; vous l'avez condamné.
Si je fus criminel, n'êtes-vous pas coupables?
Ah! d'un crime trop vrai, signes irrécusables,
Mes trésors enfouis parlèrent à vos yeux.
Vous le vîtes alors ce larcin odieux.
Étonné, confondu, l'avide Palamède,
Contre la vérité, qui le presse et l'obsède,
Se consume sans fruit dans un dernier effort.
Non ce n'est point sur nous que retombe sa mort.
Seul au trépas son crime a dévoué sa tête.
Qu'on ne me parle pas non plus de Philoctète.
Aux rives de Lemnos s'il vit abandonné,
Défendez-vous, ô Grecs, vous l'avez ordonné.
Ce que j'ai fait, ici je l'avouerai sans peine :
Les travaux de la guerre, une course lointaine,
Devaient de sa blessure irriter les douleurs.
Ami de Philoctète, ému de ses malheurs :
« Infortuné, lui dis-je, arrêtez-vous dans l'île,
« Essayez du repos l'influence tranquille :
« Par la fatigue, ami, votre douleur s'aigrit. »
Philoctète me crut, et Philoctète vit.

L'avis que je donnai fut un avis sincère;
Cet avis au mourant fut aussi salutaire,
Et le succès répond de sa sincérité.
Puisqu'aujourd'hui Calchas, par vos soins consulté,
A détruire Pergame appelle Philoctète;
S'il faut qu'à l'amener l'un de nous deux s'apprête,
Ne songez point à moi, Grecs, Ajax saura mieux
Comment on peut fléchir ce héros furieux.
Oui, oui, d'Ajax l'adresse et la douce éloquence
Sauront mieux endormir sa haine et sa souffrance.
Vraiment le Simoïs remontera son cours,
A Pergame la Grèce offrira ses secours,
La cîme de l'Ida perdra son frais ombrage,
Avant que votre esprit, votre grossier langage,
A la patrie, Ajax, vaillent quelque succès,
S'il arrivait qu'un jour ses droits, ses intérêts
N'eussent plus dans Ulysse un défenseur fidèle.
Philoctète, écoutez : Votre haine mortelle
Pour les Grecs, pour moi-même et pour Agamemnon
N'a pu trouver oncor d'assez infâme nom.
Eh bien! aux Dieux d'enfer, ou dévouez ma tête,
Souhaitez dans vos maux qu'aux mains de Philoctète
Un Dieu réparateur livre Ulysse vivant,
Que vos lèvres un jour s'abreuvent de mon sang;
Préparez de vos mains le plus cruel supplice
Qui puisse vous venger des cruautés d'Ulysse.
Quels que soient cette haine et cet ardent courroux,
Si la Grèce l'ordonne, Ulysse ira vers vous;
Ulysse apaisera votre douleur profonde,
Et si des immortels la faveur le seconde,
Vos flèches, que de Troie appellent les destins,
Soumises à ma voix, tomberont de vos mains.
Grecs! cet oracle est sûr. Acceptez-le d'avance;
Oui, je saurai répondre à votre confiance.

Comme je sus pour vous enlever Hélénus,
Dépositaire saint de secrets inconnus,
De promesses du Ciel qui protégeaient Pergame.
Comme de ses destins je découvris la trame;
Comme à travers les rangs des bataillons troyens,
Trompant l'œil attentif de ses nombreux gardiens,
Je parvins jusqu'au fond du sacré sanctuaire
Et ravis de Pallas l'image tutélaire.
Ainsi donc c'est Ajax qui se compare à moi.
Des destins, il le sait, l'inexorable loi,
De Pergame à jamais nous interdit l'entrée,
Si nous ne possédions l'image révérée.
Où donc était alors Ajax, ce grand héros?
Le vit-on se répandre en superbes propos?
D'où vient donc son effroi? Pourquoi faut-il qu'Ulysse
Se livrant à la nuit vers Ilion se glisse;
Qu'il échappe aux regards des gardes vigilants;
Que sans peur, au milieu des glaives menaçants,
Il gravisse les murs, la haute citadelle,
Qu'il s'introduise au temple où siége l'immortelle,
L'enlève, et revenant entouré d'ennemis,
Dépose sa conquête aux mains des Grecs ravis.
Si j'eusse alors d'Ajax imité la prudence,
En vain s'agiterait son bouclier immense.
Dans cette nuit, de Troie Ulysse fut vainqueur;
Car c'était l'être, ô Grecs, que d'être possesseur
Du céleste présent qui la fit invincible.
Allez, je vous entends, rival trop irascible;
Vous murmurez! Vos yeux, par la haine troublés,
Désignent Diomède aux juges assemblés.
Diomède a tout fait, si l'on doit vous en croire;
Sans doute Diomède aura sa part de gloire,
Car seul à ce haut fait il vint s'associer;
Mais vous, étiez-vous seul quand votre bouclier

Protégea noblement notre flotte alarmée?
Avec moi vint un homme, avec vous fut l'armée.
Diomède sait bien que dans ces grands débats
On ne doit pas le prix à la vigueur des bras;
Que devant la raison le courage s'abaisse;
Car, sans ce haut respect qu'inspire la sagesse,
Diomède lui-même et le fils d'Andrémon,
Le noble Idoménée et le fier Mérion,
Le puissant Ménélas et l'ardent Eurypile
Brigueraient à l'envi l'héritage d'Achille,
Car eux aussi sont forts, ces illustres héros!
Aux jeux sanglants de Mars ils sont tous vos égaux;
Mais aussi du génie ils connaissent l'empire :
Qu'Ulysse se présente et chacun se retire.
Vous portez à la guerre un bras plein de vigueur;
Moi, la raison qui sait en modérer l'ardeur.
A votre corps de fer, ce qui manque, c'est l'âme;
Moi, je me voue aux soins que l'avenir réclame.
Vous combattez, Ajax; moi, plus chef que soldat,
J'indique à notre chef le moment du combat.
Vous servez par le corps, moi par l'intelligence.
Autant du nautonnier la mûre expérience
L'emporte sur l'effort de l'ignorant rameur;
Autant sur le soldat à la brute valeur,
L'emporte un général au prévoyant génie;
Autant par la prudence à la valeur unie
Sur vous, Ajax, l'emporte Ulysse aux yeux de tous.
Certes, ma main aussi frappe de rudes coups;
Mais l'esprit qu'elle sert est plus puissant encore.
C'est ce puissant esprit dont surtout je m'honore.
Toute force est en lui; seul il fait ma valeur.
Vous, par ce noble prix, chefs, sachez rendre honneur
Au gardien vigilant des droits de la patrie;
Si pour vous dans les soins je consume ma vie,

Ah! d'un titre éclatant couronnez mes bienfaits.
De nos rudes travaux enfin le terme est près;
Des destins j'ai forcé la puissance invisible.
De Pergame en rendant la ruine possible,
C'est moi qui renversai ses remparts odieux.
Par cet espoir prochain qui sourit à nos vœux,
Par ces murs d'Ilion dont la chûte s'apprête,
Par ces Dieux d'Ilion devenus ma conquête,
Par les nouveaux efforts réservés à ma main,
S'il faut que d'Ilion le rebelle destin
De ma sagesse encore exerce la puissance,
Vous rappelant, ô Grecs, mon zèle et ma constance,
Qui peuvent vous servir en des périls nouveaux,
Accordez cette armure à mes nobles travaux.
Ou, sinon, qu'à Pallas votre arrêt la réserve!
Il dit, et de la main, il désigne Minerve.



FABLES

Par **M. J. Mercadier**, membre résidant.

L'Hirondelle et le Moineau.

—

Au bord d'un toit une Hirondelle,
Dans les premiers jours du printemps,
Bâtissait son nid. Bien du temps
Il lui fallut malgré son zèle :
Pour construire solidement,
Il faut se hâter lentement.
Un Moineau dans le voisinage
Établit aussi son ménage;
Ce fut l'affaire d'un moment:
En besogne un moineau va vite.
Il s'installa donc en son gîte,
Tant bien que mal approprié
Sur le versant d'une gouttière,
Et de là narguait sans pitié
Notre diligente ouvrière:
—Avez-vous perdu la raison?
Disait-il. Courte est la saison
Et vous vous donnez tant de peine!
Allant, venant, à perdre haleine,
Oubliant même de manger!
Cependant, pauvre vagabonde,
Rasant les monts, effleurant l'onde,

Il vous faudra bientôt songer
A vous envoler vers un monde
Où l'on ne va pas sans danger;
Car si le zéphyr vous amène,
L'aquilon vous emportera.
Reposez-vous : votre œuvre est vaine;
L'automne vous délogera.
—Voisin, répondit l'Hirondelle,
On ne compte pas le labeur
Quand la tendresse maternelle
Commande et stimule l'ardeur.
Je veux pour ma progéniture
Bâtir une retraite sûre :
J'y mets tout mon soin, tout mon cœur!—
Elle travailla sans relâche.
Dès qu'elle eut accompli sa tâche,
Elle pondit, couva, puis vit
Cinq petits éclore en son nid.
Le Moineau narguait de plus belle.
Soudain un orage éclata.
Hélas! le torrent emporta
Ses petits. Ceux de l'Hirondelle
Restèrent blottis sous son aile.

Chartes et constitutions,
Nids de moineaux qu'un tyran bâcle,
Disparaissent dans la débâcle
Des moindres révolutions.
Le génie et le temps, l'amour, le soin, le zèle :
Voilà les éléments de toute œuvre immortelle.

Conseil tenu par les Oiseaux nocturnes.

—

Dans un recoin obscur d'un antique manoir,
Tout noir,
Le Grand-Duc, le Hibou, la Chouette, l'Orfraie,
Avec maint autre oiseau qu'effraie
Le soleil,
Tenaient un jour conseil.
Les feux phosphorescents de leur prunelle fauve
Dans l'ombre projetaient de sinistres lueurs,
Comme autour d'un cercueil, dans une sombre alcôve,
De funèbres flambeaux. Sur trois compétiteurs,
La taciturne assemblée,
Nomma d'emblée
Le Chat-Huant
Président.
Par un pompeux discours il ouvrit la séance,
Car il visait à l'éloquence.
Après ce début,
De la réunion il exposa le but :
C'était de rechercher un moyen efficace
Pour allonger les nuits et raccourcir les jours,
A moins qu'on ne put à toujours
Éclipser du soleil la rayonnante face
Ou de l'astre fatal interrompre le cours ;
— Fils de la nuit, dit-il, l'ombre est notre domaine :
Où s'étendent ses flots notre empire s'étend ;
Mais pour que notre race y règne en souveraine,
Nous devons en bannir tout principe éclatant.
De cet illustre aréopage
Tels sont les vœux ;
Et maintenant je veux
Laisser la parole au plus sage. —
Soudain se leva le Grand-Duc,

Infirme, rechigné, caduc,
Qui tint à peu près ce langage :
— Ce soleil abhorré, ce néfaste flambeau,
Qu'on ose trouver beau,
N'est qu'un point dans l'espace :
Un nuage qui passe
L'efface.
Dame Chouette au firmament
Le voilerait entièrement.
Donc, qu'un de nous déploie au ciel son envergure,
En le suivant sur l'horizon,
Et cet astre maudit fera triste figure :
De son feu nous aurons raison.
J'ai dit. — Sa motion
Par chacun fut applaudie,
Et bien que l'entreprise à tous parut hardie,
Monseigneur le Hibou
Promit d'en venir à bout.
Et quittant la séance,
Il s'élance
Dans les champs de l'infini.
Mais par la lumière ébloui,
Aux crénaux des donjons, au faîte des tourelles,
Il va cogner sa tête, heurter, briser ses ailes.
Partout nouvel encombre et nouvel accident
Arrêtent l'imprudent.
Enfin, meurtri, confus, pantelant il s'apprête
A regagner son gîte. Il battait en retraite,
Quand un Vautour sur lui du haut des airs plongea
Et l'égorgea..

Cette leçon s'adresse
A maints hiboux d'une autre espèce,
Qui voudraient dans l'obscurité
Enfouir la science avec la liberté.

Le Naturaliste, le Pâtre et le Pivert.

—

A l'écorce d'un chêne,
Un pivert accroché,
S'y tenait non sans peine
Perché.
Frappant avec son bec le tronc plus dur qu'un marbre,
Il faisait le tour de l'arbre
Chaque fois
Qu'il avait cogné le bois :
— Tu voudrais perforer ce géant séculaire
Et dans ta course circulaire
Tu vas voir, insensé!
Si tu l'as transpercé!
Tu prodigues en vain et ta peine et ta force :
En te donnant beaucoup de mal,
Tu n'entameras pas l'écorce :
Qu'on vante maintenant l'instinct de l'animal! —
Ainsi parlait un pâtre, observateur vulgaire :
Les pâtres n'observent guère.
Un savant l'entendit
Et répondit :
— Vous prenez en pitié l'oiseau, moi, je l'admire :
S'il heurte l'arbre, c'est, non pour le perforer,
Mais aux fins de désemparer
Le ver qui sous l'écorce, en rongeant, se retire,
Et qui, saisi d'effroi quand il entend frapper,
Sort de sa retraite et va se faire happer.
Ainsi quand le pivert pique, contourne, inspecte,
Il n'a qu'un but : gober l'insecte.

Les critiques des sots, en mainte occasion,
Tournent à leur confusion.

La Glousse et le Renard.

—

Autour d'un poulailler rôdait un vieux renard,
Sentant de loin le traquenard.
Pénétrer dans la volière
Lui paraissait imprudent :
— Mieux vaudrait retourner à jeun dans ma tanière,
Disait-il, et cependant
La faim faisait grincer sa dent.
Grattant l'oreille avec sa patte,
Le glouton résolut d'agir en diplomate.
De sa plus douce voix,
Il dit à la glousse : — Je vois
Que sous votre aile protectrice
Se glisse
Maint poussin
Non sorti de votre sein.
Chassez tous les intrus : votre progéniture
S'en trouvera bien mieux, je vous en avertis,
Et d'ailleurs la nature
Veut qu'une mère soit toute pour ses petits.
Choyer les enfants des autres
Au détriment des nôtres
Est injuste assurément :
Chassez-les donc promptement. —
La glousse répondit : — Je les ai fait éclore,
Tous me doivent le jour,
Et je dois à mon tour,
Lorsque chacun m'implore,
Leur prodiguer mes soins et mon amour.
Je ne fais pas entr'eux de différence :
Tous, ils sont mes enfants,
Et n'ayant pas de préférence,

Également je les défends.
Pendant ce dialogue,
Un dogue
De sa niche sortit,
Et le renard partit.

Marâtres dures et cruelles,
Sur la glousse prenez des leçons maternelles.

L'Ortie et la Sensitive.

L'ortie à la sensitive
Disait ironiquement :
— Vous êtes par trop craintive :
Votre vie est un tourment.
Qu'appréhendez-vous, voisine?
Qu'une main vous contamine?
Outrer ainsi la pudeur
Est le fait des mijaurées,
Qui toujours exagérées,
Font douter de leur candeur.
Mettez-y moins de manières
Et vous vivrez en repos,
En mettant fin aux propos
Des jalouses cancannières.
Je vous le dis sans façon,
Profitez de ma leçon
Et passez-m'en la rudesse. —
— Vous osez tout affronter,
Reprit l'autre avec tristesse :
Je ne puis vous imiter :
Vous blessez et tout me blesse.

Comme je sus pour vous enlever Hélénus,
Dépositaire saint de secrets inconnus,
De promesses du Ciel qui protégeaient Pergame.
Comme de ses destins je découvris la trame;
Comme à travers les rangs des bataillons troyens,
Trompant l'œil attentif de ses nombreux gardiens,
Je parvins jusqu'au fond du sacré sanctuaire
Et ravis de Pallas l'image tutélaire.
Ainsi donc c'est Ajax qui se compare à moi.
Des destins, il le sait, l'inexorable loi,
De Pergame à jamais nous interdit l'entrée,
Si nous ne possédions l'image révérée.
Où donc était alors Ajax, ce grand héros?
Le vit-on se répandre en superbes propos?
D'où vient donc son effroi? Pourquoi faut-il qu'Ulysse
Se livrant à la nuit vers Ilion se glisse;
Qu'il échappe aux regards des gardes vigilants;
Que sans peur, au milieu des glaives menaçants,
Il gravisse les murs, la haute citadelle,
Qu'il s'introduise au temple où siége l'immortelle,
L'enlève, et revenant entouré d'ennemis,
Dépose sa conquête aux mains des Grecs ravis.
Si j'eusse alors d'Ajax imité la prudence,
En vain s'agiterait son bouclier immense.
Dans cette nuit, de Troie Ulysse fut vainqueur;
Car c'était l'être, ô Grecs, que d'être possesseur
Du céleste présent qui la fit invincible.
Allez, je vous entends, rival trop irascible;
Vous murmurez! Vos yeux, par la haine troublés,
Désignent Diomède aux juges assemblés.
Diomède a tout fait, si l'on doit vous en croire;
Sans doute Diomède aura sa part de gloire,
Car seul à ce haut fait il vint s'associer;
Mais vous, étiez-vous seul quand votre bouclier

Protégea noblement notre flotte alarmée?
Avec moi vint un homme, avec vous fut l'armée.
Diomède sait bien que dans ces grands débats
On ne doit pas le prix à la vigueur des bras;
Que devant la raison le courage s'abaisse;
Car, sans ce haut respect qu'inspire la sagesse,
Diomède lui-même et le fils d'Andrémon,
Le noble Idoménée et le fier Mérion,
Le puissant Ménélas et l'ardent Eurypile
Brigueraient à l'envi l'héritage d'Achille,
Car eux aussi sont forts, ces illustres héros!
Aux jeux sanglants de Mars ils sont tous vos égaux;
Mais aussi du génie ils connaissent l'empire :
Qu'Ulysse se présente et chacun se retire.
Vous portez à la guerre un bras plein de vigueur;
Moi, la raison qui sait en modérer l'ardeur.
A votre corps de fer, ce qui manque, c'est l'âme;
Moi, je me voue aux soins que l'avenir réclame.
Vous combattez, Ajax; moi, plus chef que soldat,
J'indique à notre chef le moment du combat.
Vous servez par le corps, moi par l'intelligence.
Autant du nautonnier la mûre expérience
L'emporte sur l'effort de l'ignorant rameur;
Autant sur le soldat à la brute valeur,
L'emporte un général au prévoyant génie;
Autant par la prudence à la valeur unie
Sur vous, Ajax, l'emporte Ulysse aux yeux de tous.
Certes, ma main aussi frappe de rudes coups;
Mais l'esprit qu'elle sert est plus puissant encore.
C'est ce puissant esprit dont surtout je m'honore.
Toute force est en lui; seul il fait ma valeur.
Vous, par ce noble prix, chefs, sachez rendre honneur
Au gardien vigilant des droits de la patrie;
Si pour vous dans les soins je consume ma vie,

Comme je sus pour vous enlever Hélénus,
Dépositaire saint de secrets inconnus,
De promesses du Ciel qui protégeaient Pergame.
Comme de ses destins je découvris la trame;
Comme à travers les rangs des bataillons troyens,
Trompant l'œil attentif de ses nombreux gardiens,
Je parvins jusqu'au fond du sacré sanctuaire
Et ravis de Pallas l'image tutélaire.
Ainsi donc c'est Ajax qui se compare à moi.
Des destins, il le sait, l'inexorable loi,
De Pergame à jamais nous interdit l'entrée,
Si nous ne possédions l'image révérée.
Où donc était alors Ajax, ce grand héros?
Le vit-on se répandre en superbes propos?
D'où vient donc son effroi? Pourquoi faut-il qu'Ulysse
Se livrant à la nuit vers Ilion se glisse;
Qu'il échappe aux regards des gardes vigilants;
Que sans peur, au milieu des glaives menaçants,
Il gravisse les murs, la haute citadelle,
Qu'il s'introduise au temple où siége l'immortelle,
L'enlève, et revenant entouré d'ennemis,
Dépose sa conquête aux mains des Grecs ravis.
Si j'eusse alors d'Ajax imité la prudence,
En vain s'agiterait son bouclier immense.
Dans cette nuit, de Troie Ulysse fut vainqueur;
Car c'était l'être, ô Grecs, que d'être possesseur
Du céleste présent qui la fit invincible.
Allez, je vous entends, rival trop irascible;
Vous murmurez! Vos yeux, par la haine troublés,
Désignent Diomède aux juges assemblés.
Diomède a tout fait, si l'on doit vous en croire;
Sans doute Diomède aura sa part de gloire,
Car seul à ce haut fait il vint s'associer;
Mais vous, étiez-vous seul quand votre bouclier

Protégea noblement notre flotte alarmée?
Avec moi vint un homme, avec vous fut l'armée.
Diomède sait bien que dans ces grands débats
On ne doit pas le prix à la vigueur des bras;
Que devant la raison le courage s'abaisse;
Car, sans ce haut respect qu'inspire la sagesse,
Diomède lui-même et le fils d'Andrémon,
Le noble Idoménée et le fier Mérion,
Le puissant Ménélas et l'ardent Eurypile
Brigueraient à l'envi l'héritage d'Achille,
Car eux aussi sont forts, ces illustres héros!
Aux jeux sanglants de Mars ils sont tous vos égaux;
Mais aussi du génie ils connaissent l'empire :
Qu'Ulysse se présente et chacun se retire.
Vous portez à la guerre un bras plein de vigueur;
Moi, la raison qui sait en modérer l'ardeur.
A votre corps de fer, ce qui manque, c'est l'âme;
Moi, je me voue aux soins que l'avenir réclame.
Vous combattez, Ajax; moi, plus chef que soldat,
J'indique à notre chef le moment du combat.
Vous servez par le corps, moi par l'intelligence.
Autant du nautonnier la mûre expérience
L'emporte sur l'effort de l'ignorant rameur;
Autant sur le soldat à la brute valeur,
L'emporte un général au prévoyant génie;
Autant par la prudence à la valeur unie
Sur vous, Ajax, l'emporte Ulysse aux yeux de tous.
Certes, ma main aussi frappe de rudes coups;
Mais l'esprit qu'elle sert est plus puissant encore.
C'est ce puissant esprit dont surtout je m'honore.
Toute force est en lui; seul il fait ma valeur.
Vous, par ce noble prix, chefs, sachez rendre honneur
Au gardien vigilant des droits de la patrie;
Si pour vous dans les soins je consume ma vie,

Comme je sus pour vous enlever Hélénus,
Dépositaire saint de secrets inconnus,
De promesses du Ciel qui protégeaient Pergame.
Comme de ses destins je découvris la trame;
Comme à travers les rangs des bataillons troyens,
Trompant l'œil attentif de ses nombreux gardiens,
Je parvins jusqu'au fond du sacré sanctuaire
Et ravis de Pallas l'image tutélaire.
Ainsi donc c'est Ajax qui se compare à moi.
Des destins, il le sait, l'inexorable loi,
De Pergame à jamais nous interdit l'entrée,
Si nous ne possédions l'image révérée.
Où donc était alors Ajax, ce grand héros?
Le vit-on se répandre en superbes propos?
D'où vient donc son effroi? Pourquoi faut-il qu'Ulysse
Se livrant à la nuit vers Ilion se glisse;
Qu'il échappe aux regards des gardes vigilants;
Que sans peur, au milieu des glaives menaçants,
Il gravisse les murs, la haute citadelle,
Qu'il s'introduise au temple où siége l'immortelle,
L'enlève, et revenant entouré d'ennemis,
Dépose sa conquête aux mains des Grecs ravis.
Si j'eusse alors d'Ajax imité la prudence,
En vain s'agiterait son bouclier immense.
Dans cette nuit, de Troie Ulysse fut vainqueur;
Car c'était l'être, ô Grecs, que d'être possesseur
Du céleste présent qui la fit invincible.
Allez, je vous entends, rival trop irascible;
Vous murmurez! Vos yeux, par la haine troublés,
Désignent Diomède aux juges assemblés.
Diomède a tout fait, si l'on doit vous en croire;
Sans doute Diomède aura sa part de gloire,
Car seul à ce haut fait il vint s'associer;
Mais vous, étiez-vous seul quand votre bouclier

Protégea noblement notre flotte alarmée?
Avec moi vint un homme, avec vous fut l'armée.
Diomède sait bien que dans ces grands débats
On ne doit pas le prix à la vigueur des bras;
Que devant la raison le courage s'abaisse;
Car, sans ce haut respect qu'inspire la sagesse,
Diomède lui-même et le fils d'Andrémon,
Le noble Idoménée et le fier Mérion,
Le puissant Ménélas et l'ardent Eurypile
Brigueraient à l'envi l'héritage d'Achille,
Car eux aussi sont forts, ces illustres héros!
Aux jeux sanglants de Mars ils sont tous vos égaux;
Mais aussi du génie ils connaissent l'empire :
Qu'Ulysse se présente et chacun se retire.
Vous portez à la guerre un bras plein de vigueur;
Moi, la raison qui sait en modérer l'ardeur.
A votre corps de fer, ce qui manque, c'est l'âme;
Moi, je me voue aux soins que l'avenir réclame.
Vous combattez, Ajax; moi, plus chef que soldat,
J'indique à notre chef le moment du combat.
Vous servez par le corps, moi par l'intelligence.
Autant du nautonnier la mûre expérience
L'emporte sur l'effort de l'ignorant rameur;
Autant sur le soldat à la brute valeur,
L'emporte un général au prévoyant génie;
Autant par la prudence à la valeur unie
Sur vous, Ajax, l'emporte Ulysse aux yeux de tous.
Certes, ma main aussi frappe de rudes coups;
Mais l'esprit qu'elle sert est plus puissant encore.
C'est ce puissant esprit dont surtout je m'honore.
Toute force est en lui; seul il fait ma valeur.
Vous, par ce noble prix, chefs, sachez rendre honneur
Au gardien vigilant des droits de la patrie;
Si pour vous dans les soins je consume ma vie,

Approuvé par la Faculté
Et dans Paris même vanté,
Était la panacée unique
Contre tous les maux
Qui peuvent tourmenter l'homme et les animaux.
Du public cependant, malgré leur éloquence,
Ils ne parvenaient pas à gagner la créance :
Les charlatans
Ont fait leur temps
Et changeant de tactique,
Nos madrés baladins prirent un air tragique :
Criant, hurlant, bavant, de colère bouffis,
Ils se portèrent maints défis,
A grand renfort de musique.
Les charlatans s'étaient d'un athlète munis.
Ils vont les déchaîner comme deux boule-dogues :
Le combat prouvera la vertu de leurs drogues.
Chacun veut, s'il échoue, être vif écorché.
Le public alléché,
Veut être témoin de la lutte.
L'arène est préparée : on entre, on se culbute,
Et la foule comme un torrent
Envahit l'amphithéâtre
Où les hercules vont combattre.
On avait fait payer les places en entrant.
Les athlètes sont en présence.
Mille et mille bravos
Accueillent les héros ;
Puis il se fit un grand silence.
Les charlatans se tenaient loin,
Dans un coin.
L'assemblée immobile, anxieuse, haletante,
Du combat attend le signal.

Chaque gladiateur observe son rival
Dans une attitude expectante.
L'un vers l'autre s'avance et s'arrêtant soudain,
Ils se tendent la main :
— Hé quoi ! s'écria l'un, sans grief et sans haine
Nous allons nous rompre les os !
A quel propos ?
Tous deux nous traînons une chaîne
Qui nous laisse sans repos !
Ne sommes-nous pas frères ?
Dans notre adversité, nos malheurs nos misères,
Devraient nous rendre amis et non pas adversaires.
Pourquoi nous battons-nous ?
Pour enrichir nos maîtres,
Traîtres
Avides et jaloux,
Qui s'en iront ensemble boire
Quand pour prix de notre victoire
Nous n'aurons que du mal !.. Donc, frère, embrassons-nous
Et contre nos tyrans tournons notre courroux. —
Les histrions avec prudence
Furtivement quittèrent la séance :
Il était temps !

En semblable occurrence,
Peuples et vous, soldats, songez aux charlatans.

Le Philosophe, le Pêcheur et l'Araignée.

Sur la berge d'une rivière
Une araignée un jour filait.
De la diligente ouvrière
Un philosophe contemplait

Le travail merveilleux, féérique dentelle,
Où plus d'un moucheron embarrassait son aile.
La fileuse aussitôt en faisait son régal.
Aux petits seulement le piége était fatal :
Les taons et les mouches de taille
Le traversaient en se jouant,
Comme un boulet trouant
Une mince muraille.
— Des lois, dit le penseur,
Cette toile est l'emblème :
Dans mainte République même
Les grands les transgressent sans peur :
Seul le faible en craint la rigueur!... —
Et tandis qu'aux tyrans il lançait l'anathème,
Un pêcheur près de lui vint jeter son filet.
Ici le spectacle offre un changement complet :
A travers la maille filait
Le fretin qui se rendait libre;
Mais les poissons de haut calibre
Passaient de la nasse au panier,
Jusqu'au dernier.
— Hélas! disait le philosophe,
Tout despote est cruel, je vous en avertis :
L'un, comme l'araignée, immole les petits;
L'autre des fronts hautains médite un abatis :
On doit toujours près d'eux craindre une catastrophe. —

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Membres Honoraires.

1836. M. Guizot, C. ✱, membre de l'Académie Française.
1826. M. Mathieu, O. ✱, membre de l'Institut.

Membres résidants.

1854. M. Ablard (André), inspecteur des Écoles primaires.
1853. M. Alart (Bernard), archiviste de la Préfecture.
1868. M. Albar (Joseph), propriétaire.
1833. M. Alzine (Jean-Baptiste), propriétaire (*F*)*.
1868. M. Amouroux (Adolphe), notaire.
1867. M. Aragon (Osmin), propriétaire.
1867. M. Aragon (Édouard), propriétaire.
1857. M. Astors (François), propriétaire.
1853. M. Audusson (Olivier), propriétaire.
1853. M. Augé (Nicolas), ✱, capitaine d'artillerie en retraite.
1846. M. Azémar (Joseph), propriétaire.

1836. M. Bach (Étienne), O. ✱, colonel d'artillerie en retraite.
1865. M. Balanda (Joseph de), propriétaire.
1857. M. Barberet (Charles), ✱, inspecteur d'Académie honoraire.
1867. M. Bardou (Joseph), lithographe.

* Les fondateurs de la Société sont désignés par la lettre *F*, qui est à la suite de leur nom.

1867. M. Bardou (Pierre), imprimeur.
1866. M. Bauby (Justin), juge.
1855. M. Bédos (Stéphane), avocat.
1833. M. Béguin (Louis), ✱, directeur de l'École Normale *(F)*.
1853. M. Bertrand-Balanda, propriétaire.
1856. M. Boix (Émile), pharmacien de 1re classe.
1858. M. Bonafos (Emmanuel), docteur-médecin.
1857. M. Bonnefoy (Louis de), propriétaire,
1867. M. Bonnet (Joseph de), propriétaire.
1855. M. Boucabeille (l'abbé Isidore), chanoine honoraire.
1868. M. Brieudes (Théodose), avocat.
1868. M. Bruguère (Ernest de), avoué.
1869. M. Batlle (Justin), propriétaire.

1867. M. Çagarriga (Raymond de), ✱.
1855. M. Calvet, agronome.
1867. M. Camp (Aimé), ✱, inspecteur d'Académie.
1867. M. Canavy (Alphonse), professeur de dessin.
1867. M. Cargolès (Vincent), propriétaire.
1860. M. Cazes (Prosper), propriétaire.
1866. M. Chefdebien (Fernand de), propriétaire.
1835. M. Companyo (Louis), ✱, docteur-médecin.
1870. M. Companyo (Louis), fils, ✱, docteur-médecin.
1866. M. Cornet (Joseph), propriétaire.
1847. M. Cuillé (Germain), ✱, directeur de la Ferme-École.
1870. M. Coste (Philippe), professeur au Collége.
1840. M. Costa (Léon de), homme de lettres.

1853. M. Dedins (Sauveur), propriétaire.
1866. M. Dalbiez (Joseph) entrepreneur.
1866. M. Dauderny (Baptiste), propriétaire.
1855. M. Delhoste (l'abbé Julien), chanoine honoraire.
1848. M. Desprès (Antoine), propriétaire.
1860. M. Desprès (Jules), propriétaire.
1867. M. Deville (Pierre), vérificateur des poids et mesures.

1865. M. DROGARD (César), architecte.
1854. M. DURAND (Justin), banquier.
1866. M. DURAND (Laurent), propriétaire.
1869. M. DONNEZAN (Charles), docteur-médecin.

1866. M. ESCANYÉ (Frédéric), avocat.
1868. M. ESCARRA (Jacques), propriétaire.
1841. M. EYCHENNE (Jean), propriétaire.

1849. M. FABRE (Louis), professeur en retraite.
1866. M. FABRE DE LLARO (Léon), notaire.
1866. M. FAURE (Louis), propriétaire.
1861. M. FERRER (Léon), pharmacien de 1re classe.
1866. M. FINES (Jacques), docteur-médecin.
1868. M. FLORIMONT (Albert), avocat.

1867. M. GALAUD (Jacques), professeur.
1853. M. GARRETTE (Pierre), propriétaire.
1859. M. GRANIER DE CASSAGNAC (l'abbé Louis), principal du Collége.
1848. M. GOUELL (Pierre), docteur-médecin.

1867. M. JANER (Augustin), propriétaire.
1868. M. JAUBERT DE PASSA (Henri), licencié en Droit.
1854. M. JAUME (Amédée), propriétaire.
1868. M. JAUME (James), propriétaire.
1854. M. JOUY-D'ARNAUD (Eugène), ✻, propriétaire.

1850. M. LABAU (Joseph), propriétaire.
1860. M. LACOMBE-SAINT-MICHEL (Romain), propriétaire.
1854. M. LACROIX (Ferdinand de), avocat.
1867. M. LAFABRÈGUE (Paul), avocat.
1867. M. LAFFITTE (Paul), propriétaire.
1853. M. LAMER (Jules de), secrétaire-général.

1868. M. LATROBE (Charles), imprimeur-libraire.
1841. M. LAZERME. (Charles), propriétaire.
1853. M. LLOBET (Joseph de) propriétaire.
1867. M. LLOBET (Michel de), propriétaire.
1866. M. LLOUBES (Numa), propriétaire.
1869. M. LAFARGUE (Albert), professeur d'histoire.

1868. M. MALBES (Alexandre), ✱, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.
1835. M. MASSOT (Paul), docteur-médecin.
1868. M. MASSOT (Justin), docteur-médecin.
1867. M. MAS (Ernest), professeur.
1868. M. MÉNÉTRIER (Louis), agent-voyer chef.
1862. M. MERCADIER (Jean), contrôleur des Contributions indirectes.
1867. M. MOLINIER (Adolphe) propriétaire.
1861. M. MORER (Sauveur), professeur au Collége.
1853. M. MUXART (Auguste), avocat.

1867. M. NÉREL (Simon), propriétaire.
1868. M. NOÉ (Michel), avocat.

1867. M. PARÈS (Jules), ✱, avocat.
1869. M. PASSAMA (Joseph), O. ✱, capitaine de frégate en retraite.
1866. M. PELLET (Pierre), naturaliste.
1858. M. PHILIP (Bonaventure), chanoine titulaire.
1868. M. PUIGGARI (Antoine), O. ✱, colonel du génie.
1869. M. PÉLISSIER (François), maître-adjoint à l'École Normale.

1867. M. QUÈS (Jean), professeur de physique.

1857. M. REYNÈS-AUDUSSON, négociant.
1868. M. RIVALS (Louis), avoué.

1853. M. ROBIN (Louis), propriétaire.
1867. M. ROMEU (François de), propriétaire.
1858. M. ROUFFIA (Joseph), instituteur.
1867. M. ROUFFIANDIS (Isidore) professeur.
1867. M. ROUZAUD (Vincent), vétérinaire.

1859. M. SAIGNES (Justin), lithographe.
1868. M. SAINT-MARTORY ((Honoré), libraire.
1854. M. SAUVY (Joseph), père, négociant.
1867. M. SAUVY (Joseph), fils, négociant.
1867. M. SÈRE (Alexis), propriétaire.
1867. M. SELVA (Charles de), propriétaire.
1853. M. SIAU (Antoine), propriétaire.

1854. M. TALAYRACH (Joseph), avocat.
1855. M. TARRÈS (Gustave), docteur-médecin.
1867. M. TASTU (Antoine), ✱, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées.
1867. M. TERRATS D'AGUILLON (Jacques), propriétaire.
1866. M. TOURNAL (Joseph), avoué.

1841. M. VILALLONGUE (Sylvestre), négociant.
1866. M. VILALLONGUE (Camille), juge.

Membres résidants n'habitant pas Perpignan.

1868. M. Acézat (Omer), propriétaire à Prades.
1867. M. Baillo (Charles), propriétaire à Thuir.
1867. M. Barréra (Michel), propriétaire à Bages.
1868. M. Boaça (Asprer de), propriétaire à Prades.
1856. M. Carbonneil (Joseph), propriétaire à Cases-de-Pène.
1857. M. Conte (Joseph), propriétaire à Estagel.
1867. M. Durand (Jacques), propriétaire à Saint-Nazaire.
1856. M. Duverney (Adolphe), propriétaire à Espira-de-l'Agly.
1867. M. Farines (Achille), négociant à Rivesaltes.
1867. M. Ferriol (Antoine), notaire à Millas.
1867. M. Foxonet (Jean), docteur-médecin à Pia.
1868. M. Gauze (Joseph), notaire à Rivesaltes.
1868. M. Gauze (Charles), propriétaire à Rivesaltes.
1846. M. Ginestous (marquis de), propriétaire à Latour-de-France.
1847. M. Cirvès (Sauveur), propriétaire à Vinça.
1868. M. Gonsalvo (Ange de) propriétaire à Vinça.
1867. M. Jacomet (Louis), juge à Prades.
1867. M. Lazerme (Auguste), propriétaire à Vinça.
1856. M. Malègue (Vincent), propriétaire à Pézilla-de-la Rivière.
1868. M. Julia (Joseph), propriétaire à Arles-sur-Tech.
1868. M. Marquié (Jules), notaire à Rivesaltes.
1868. M. Modat (Jean), ancien élève de la Saussaye, à Thuir.
1868. M. Mas (Auguste), avocat à Prades.
1867. M. Maria (François), propriétaire à Thuir.
1869. M. Monteilla (Bonaventure de), propriétaire à Sainte-Léocadie.
1865. M. Nicolas (Émile), négociant à Rivesaltes.

1843. M. PAGÈS (Sébastien), propriétaire à Palau-del-Vidre.
1867. M. PAMS-BOHER (Raymond), propriétaire à Vinça.
1867. M. PENCHINAT (Charles), docteur-médecin à Port-Vendres.
1868. M. PECH (François), propriétaire à Latour-de-France.
1868. M. PHILIP (Antoine), propriétaire à Elne.
1868. M. REIG (Bonaventure), propriétaire à Port-Vendres.
1867. M. RONDONY (Bonaventure), négociant à Prats-de-Mollo.
1868. M. JACOMY (Rémy), propriétaire à Prades.
1865. M. SALVO (François), notaire à Vinça.
1868. M. SOUBIRANE (Joseph), notaire à Saint-Laurent-de-Cerdans.
1868. M. TALAYRACH (Gaspard), propriétaire à Baixas.
1861. M. TRUILLÈS (Joseph), notaire à Ille.
1865. M. VILAR-SOUBIRANE (Jacques), propriétaire au Boulou.
1867. M. VILAR (Edmond), propriétaire à Thuir.
1867. M. FARRAN (Michel-Isidore), docteur-médecin à Thuir.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

GNAN EN 1

Octobre

10 20

30 10 20

